

LA

Somme du Prédicateur

SUR LE

SALUT ÉTERNEL

RENFERMANT

QUATRE-VINGTS INSTRUCTIONS

Divisées en quatre séries

ACCOMPAGNÉES DE NOTES ET DE PLANS

ET SUIVIES DE TRAITS HISTORIQUES

**pouvant à volonté servir pour le Carême, pour l'Avent,
pour les Retraites et les Missions
et en général pour tous les temps et toutes les circonstances**

par

P. GRENET, dit D'HAUTERIVE

Chevalier de l'Ordre insigne de Pie IX
Auteur du Grand Catéchisme de la Persévérance chrétienne
de la Somme du Prédicateur pour tout le cours de l'année chrétienne
des Nouvelles Méditations pour les Religieuses hospitalières et enseignantes
Traducteur des Méditations du Vén. P. du Pont, des Œuvres de Raineri

---

I

TOME PREMIER

PREMIÈRE SÉRIE

Les Grandes Vérités du Salut

MONTRÉJEAU
(Haute-Garonne)
LIBRAIRIE J.-M. SOUBIRON, ÉDITEUR

Préface

Par les *Grandes Vérités du Salut*, dont il est ici question, l'on n'entend pas les grandes vérités de la religion qui se trouvent énoncées dans les Symboles de notre foi, mais bien les grandes vérités dont la méditation est tout particulièrement efficace pour nous faire opérer notre salut.

Ces grandes vérités sont toutes celles qui se rapportent à nos fins dernières. La seule chose, en effet, qui nous empêche de faire notre salut, c'est le péché. Or, nous savons par le Saint-Esprit que celui qui pense à ses fins dernières, et ne les perd pas de vue, ne péchera jamais : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.* Eccli. vii, 40. Ne péchant jamais, celui-là opèrera donc sûrement, par conséquent, son salut. Telle est la raison pour laquelle nous appelons les vérités qui ont pour objet nos fins dernières : *Les Grandes Vérités du Salut.*

C'est aussi pour cela que les grands convertisseurs et les grands sanctificateurs d'âmes, tels que saint Vincent Ferrier, saint François Régis, le bienheureux Léonard de Port-Maurice, l'illustre Père Brydaine et tant d'autres, ont fait de ces mêmes vérités le sujet le plus ordinaire de leurs prédications. Justement effrayées par des mystères si terribles, les populations qu'évangélisaient ces apôtres ardents quittaient en masse les voies du péché et de la perdition pour rentrer dans le chemin de la justice et du salut.

Malheureusement, depuis longtemps déjà, l'on n'a plus assez distribué aux âmes cette forte et saine nourriture des vérités éternelles ; et dans les chaires chrétiennes, qui auraient dû ne retentir que de la seule parole de Dieu, souvent on n'a fait entendre qu'une parole trop humaine. De là surtout sont venus cet affaiblissement du sens chrétien et cet indifférentisme religieux, qui ont déjà fait tant de ravages dans les âmes, et qui continuent si lamentablement de précipiter la société elle-même dans les derniers

désastres. Ce n'est pas nous qui oserions faire une telle critique de la prédication contemporaine ; c'est Pie IX qui porte sur elle ce jugement. « La cause première de tous nos malheurs actuels, a prononcé l'immortel Pontife, c'est qu'on ne prêche plus sur l'enfer. » *Études Religieuses* des PP. Jésuites, t. 62, p. 451. Sur l'enfer, a dit Pie IX, et, peut-on naturellement ajouter, sur les fins dernières de l'homme. Aussi, ce que le grand Pape actuel Pie X, si clairvoyant et si zélé, a souvent demandé aux pasteurs des âmes dans ses allocutions, ce dont il leur a fait « un devoir rigoureux », c'est d'enseigner aux fidèles, « par des instructions simples, claires et solides, tout ce qui regarde leur salut, plutôt que de chatouiller leurs oreilles par des discours recherchés et ornés. »

Et dans sa Lettre, Encyclique du 28 juillet 1906, en particulier, le vénéré Pontife, s'élevant avec force contre « ces conférences dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles restent sans fruit » et contre ces prédicateurs « plus avides de succès mondains que soucieux du bien des âmes », rappelle expressément aux ministres de l'Évangile, pour qu'ils s'y conforment, les prescriptions suivantes du Concile de Trente, sess. 5, cap. 2 : « Indiquez aux fidèles les vices qu'ils doivent fuir, les vertus qu'ils doivent pratiquer, afin qu'ils évitent les peines éternelles et puissent acquérir la gloire du ciel. »

Ayant donc entrepris de rédiger en quadruple, comme nous l'avons déjà fait pour les Évangiles et pour la Première Communion, des Instructions spéciales pour le Carême, mais pouvant également servir pour l'Avent, pour les Missions et les Retraites, et en général pour tous les temps et toutes les circonstances, nous avons pensé que, en conformité des directions pontificales, la première série de ces Instructions devait être consacrée à la considération de ces vérités fondamentales que sont les fins dernières de l'homme. On n'obtiendra jamais en effet des fidèles qu'ils mènent une vie vraiment chrétienne, s'ils ne sont tout d'abord profondément pénétrés des conséquences épouvantables qu'entraînera infailliblement pour eux l'inobservation des commandements divins. Or, ces conséquences épouvantables, c'est la considération des fins dernières qui seule les met sous les yeux.

Pour frapper aussi fortement que possible l'esprit des

auditeurs, nous avons exposé une à une, et non plusieurs dans un même discours, chacune des principales vérités que la foi nous enseigne touchant les fins dernières. N'ayant ainsi à s'appliquer qu'à un seul objet à la fois, l'esprit le saisit mieux et en demeure plus vivement impressionné. En outre, chaque impression se trouvant de la sorte profondément gravée dans l'esprit, les nouvelles n'effacent pas les précédentes, mais s'y ajoutent et les corroborent de plus en plus, jusqu'à ce que la volonté, réveillée d'abord, puis ébranlée, puis vaincue, renonce enfin au mal et se jette dans les bras de la miséricorde divine.

Dans le même but, nous avons évité de trop multiplier les raisonnements et les considérations. Comme l'excès des aliments, en surchargeant l'estomac, qui ne peut plus les digérer convenablement, est contraire à la bonne nutrition; ainsi la trop grande abondance de raisonnements et de considérations fatigue désagréablement l'esprit, et nuit dans une large mesure au résultat qu'on veut atteindre. C'est pourquoi nous avons préféré ne proposer et ne développer, dans chaque sujet, que ce qui nous a paru le plus frappant. — Le lecteur trouvera d'ailleurs, dans les notes, une ample provision supplémentaire de plans, d'arguments, de pensées, qui lui permettra de varier ses propres discours selon ses goûts, les besoins de ses auditeurs et les circonstances où il se trouvera.

Nous avons en outre ajouté, à la suite de chacune de nos instructions, de nombreux traits historiques à l'appui des vérités exposées. On connaît les avantages de ces histoires, surtout en ce qu'elles piquent l'attention des auditeurs, rendent les enseignements divins plus sensibles, et les font mieux retenir. Mais nous avons laissé à chacun le soin d'en faire tel usage qu'il jugera à propos, et de les placer dans ses discours là où il lui conviendra. — L'emploi de ces traits répond encore aux prescriptions de Pie X, qui veut que « les prédicateurs, au moyen d'exemples sagement choisis, dit-il, s'efforcent de montrer du doigt, pour ainsi dire, à leurs auditeurs, de quelle façon ils doivent ordonner leur conduite. »

Les autres séries de notre quadruple Carême seront consacrées à traiter, comme l'ordre logique le demande, des *Grands Devoirs du Salut*, des *Grands Moyens du*

Salut, et enfin des *Grands Ennemis du Salut.* Tout n'est pas fini, en effet, quand le chrétien, éclairé et touché par les vérités éternelles, a résolu, soit de commencer de travailler à son salut, soit d'y travailler d'une manière plus parfaite. Il faut maintenant qu'il sache quels sont les devoirs dont il doit s'acquitter, à l'aide de quels moyens il y pourra parvenir, et contre quels ennemis il doit se défendre. Eh bien, dans nos quatre groupements méthodiques, le lecteur trouvera précisément l'exposé complet et précis, au point de vue oratoire, de tout ce que les fidèles ont besoin de connaître, de se rappeler et de méditer, pour se convertir, vivre chrétiennement et se sauver.

Le temps du Carême est particulièrement propre pour rappeler aux fidèles ces enseignements essentiels. De même qu'à cette époque de l'année, à l'approche des jours ensoleillés de printemps, passe sur toute la nature un souffle de vie nouvelle qui réveille les germes endormis et prépare la moisson prochaine ; de même, par une frappante analogie providentielle, à l'approche des vivifiantes solennités pascales, passe aussi sur les âmes un souffle de grâce ou de renouvellement, qui les dispose à recevoir avec plus de fruit la semence du salut : *Tempus acceptabile, dies salutis*. II. Cor. VI, 2.

Mais on le comprendra aisément, et nous en avons déjà fait la remarque plus haut : ces instructions, bien que disposées pour les Exercices du Carême, peuvent tout aussi parfaitement servir pour l'Avent, pour les Retraites, les Missions, les Prédications dominicales, et d'une manière générale pour tous les temps et toutes les circonstances. Car le salut étant cette question si essentielle que Notre-Seigneur l'a appelée l'*unique nécessaire*, Luc. X, 42, on ne pourra jamais trop la rappeler aux fidèles, ni les en trop instruire dans tous ses détails.

Puisse ce nouvel ouvrage répondre aux désirs et aux besoins des ouvriers du Père de famille, et être pour eux comme un grenier bien fourni, où chacun trouve à choisir et à puiser la semence appropriée au champ dont le soin lui a été confié !

LA

Somme du Prédicateur

SUR

LE SALUT ÉTERNEL

PREMIÈRE SÉRIE :

Les Grandes Vérités du Salut

PREMIÈRE INSTRUCTION

(Pour le soir du Mercredi des Cendres)

C'est une Vérité que nous mourrons tous.

I. Ce que c'est que la mort. — II. Sa certitude. — III. Son universalité.

En ouvrant solennellement, ce matin, la sainte période quadragésimale, l'Église appelait ses enfants à une cérémonie unique dans toute l'année, mais assez émouvante pour que le souvenir en reste longtemps retentissant dans leurs âmes. Elle les faisait s'agenouiller au pied de ses autels, et par la main de ses ministres, elle leur imposait sur la tête une pincée de cendres bénites. Et tandis que le ministre sacré accomplissait ce rite déjà si impressionnant par lui-même, il adressait à chaque fidèle, pour lui en faire mieux comprendre la mystérieuse signification, ces paroles plus impressionnantes encore : *Souviens-toi, homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière.* Par cette cérémonie de l'imposition des cendres, l'Église veut en effet frapper fortement nos esprits, et non moins fortement ramener et fixer nos pensées sur ce que nous sommes présentement, c'est-à-dire, une poussière organisée, et surtout sur ce que nous serons bientôt, c'est-à-dire, une poussière dissoute. Sans nul

doute. l'Église désire vivement que nous ne perdions jamais de vue ces pensées, aussi salutaires que véritables, et voilà pourquoi elle nous les rappelle chaque année avec un si imposant appareil. Mais elle choisit spécialement l'ouverture du Carême pour nous adresser ce rappel, parce que le Carême étant un temps de pénitence et de rénovation, nous avons alors en quelque sorte plus besoin d'être encouragés et fortifiés. Or, en portant nos regards vers notre prochaine destinée, l'Église nous donne ces encouragements et ces forces, car c'est en effet comme si elle nous disait : N'hésitez pas à mortifier votre corps, et à le soumettre aux jeûnes et aux privations que je vous prescris. Car que vous en resterait-il de le ménager, de le flatter, de le parer, de l'engraisser? Quoi que vous fassiez, ce corps, formé de poussières agrégées, ne doit-il pas tomber bientôt en poussières désagrégées? Courage donc, et sans le traiter avec une rigueur indiscrète, gardez-vous bien de perdre pour lui votre âme, mais faites-le plutôt servir, selon les vues de Dieu, à opérer de concert avec elle le salut éternel de l'un et de l'autre.

Nous conformant aux intentions et aux désirs de l'Église, que l'esprit de Dieu gouverne sans cesse pour notre plus grand bien, nous allons donc méditer en ces saints jours, chrétiens, sur les grandes vérités que nous présentent la mort et les mystères qui la suivent. Et pour commencer, nous proposant cette première et fondamentale vérité, que *nous mourrons tous*, nous allons l'expliquer, premièrement, en disant ce que c'est que la mort, secondement, en établissant sa certitude, troisièmement, en faisant voir son universalité. Ce ne sont pas là, assurément, des considérations fort nouvelles, et cependant ce sont des considérations beaucoup trop étrangères à la plupart des chrétiens, à cause de l'horreur qu'ils ont de s'y arrêter. Que gagnons-nous, pourtant, à en détourner notre pensée? L'oubli dans lequel nous voulons vivre au sujet de la mort, empêche-t-il la mort d'être ce qu'elle est et de s'approcher de nous? Efforçons-nous plutôt, en connaissant bien ce qui concerne la mort, d'éviter ce qui nous la rendrait irréparablement funeste. Dieu nous fasse en conséquence à tous, chrétiens, la grâce

de nous bien pénétrer des réflexions qu'il va nous inspirer.

I. — **Ce que c'est que la mort.** — Pour nous faire une idée juste et complète de la mort, il est à propos de la considérer au moins sous ses deux aspects généraux, c'est-à-dire en tant qu'elle est la fin du temps, et en tant qu'elle est le commencement de l'éternité (1).

1. Quid sit mors? Lactantius ait, mortem esse divisionem animæ; Aristoteles: esse privationem vitæ; Plato: esse rumptionem vinculi inter corpus et animam. Mori est destrui ædificium corporis. Mori est proficisci in incognitam regionem æternitatis. Mori, est valedicere mundo, amicis et notis. Mori est deserere bona terrena, honores, voluptates. Mori, ait Tertullianus, est « ultimum omnium quæstionum. » Multa enim quæruntur, et quæri possunt de homine, sed cum respondetur, quod sit pulvis, et cinis, tunc hæc responsio ultima est. — Juxta s. Ambrosium, mors est dissolutio corporis et animæ; solvitur enim hoc nexu cum recedimus, unde et David inquit: *Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis.* — Mors a s. Gregorio vocatur *Somnus*, ut hoc mansueto vocabulo, mortis memoria dulcoretur; somnum enim nemo pertimescit; unde et s. Paulus discipulos admonet: *Nolumus vos ignorare de dormientibus, ut non contristemini.* — Dicitur mors a *morsu*, ait s. Augustinus, quia per morsum, quo protoparentes nostri vetitum pomum momorderunt, in orbem introducta est. — Mors ordinarie quaternos dolores comites habet: dolores corporis ex morbo, dolores animæ ex peccatis, dolores inferni ob incertitudinem judicii, et dolores aspectu dæmonum insidiantium (Claus, *Spicil. univ.* lib. 9, n. 128).

Quid est mori? Sæpe audisti et vidisti, forte nunquam intellexisti. Disce sancto Job dicente: *Homo cum mortuus fuerit et nudatus atque consumptus, ubi, quæso, est?* Job. xiv. Mori igitur tria dicit: 1° Omnibus omnino, penitus in perpetuum, irreparabiliter ad extremam usque nuditatem spoliari; 2° corrumpi corpus in putredinem, in pulverem redigi, et prope ad nihilum super terram; 3° animam transire in alteram vitam, eamque æternam, felicem vel infelicem, sed summe incertam, et omnibus occultam. — Hæc evolve, revolve, expende; tibique et aliis certo futura vivaciter apprehende et time; imo hæc jam in te spiritualiter exequere, ut dicas cum Apostolo, I. Cor. xv: *Quotidie morior*, omnibus et mihi ipsi (Petitdidier, *Exercit. spirit.* dies 6, medit. 1. p. 1).

Qu'est-ce que le moment de la mort? Moment formidable où tout ce qui est dans le monde meurt pour l'homme, où l'homme meurt à tout ce qui est sur la terre. *Cum interierit, non sumet omnia; neque descendet cum eo gloria ejus.* Ps. xlviii, 18. *Est qui locupletatur parce agendo... Et nescit quod tempus præteriet; et mors appropinquet, et relinquat omnia aliis, et morietur*, Eccli. xi, 18 et 20. — Moment où le plus grand doit être égalé au plus misérable. *Parvus et magnus ibi sunt, et servus liber a domino suo.* Job. iii, 19. — Moment mille fois plus terrible encore par ses suites que par sa présence: elles sont irréparables, ces suites, elles sont éternelles. *Ibit homo in domum æternitatis suæ.* Eccl. xii, 5. — Moment court, mais décisif, après lequel le pécheur n'a plus de miséricorde à espérer, ni le juste de mérites à acquérir... Mo-

La mort, disons-nous, est d'abord la fin du temps. L'apôtre saint Jean raconte, dans son Apocalypse, qu'un jour il vit un ange qui, *s'étant placé sur la mer et sur la terre, leva la main au ciel, et jurant par celui qui est vivant dans les siècles des siècles, qui a créé le ciel et les choses qui y sont, la terre et les choses qui y sont, la mer et les choses qui y sont, il dit : Il n'y aura plus de temps* (1). Cette prédiction, qui annonce la fin générale de toute la création visible, à l'heure du jugement dernier, ne laisse pas de s'appliquer également à la fin de la vie de chaque homme en particulier. Pour chaque homme aussi, en effet, au moment où il mourra, *il n'y aura plus de temps*. Sa vie aura duré un plus ou moins grand nombre d'années ; mais une fois ces années écoulées, son existence prendra fin, et *il n'y aura plus de temps* pour lui, comme il n'y a plus d'huile dans une lampe épuisée (2).

ment dont la seule pensée a fait trembler les princes sur le trône... dont les justes frayeurs ont peuplé les déserts de solitaires. *Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur.* Eccli. x, 13. — Enfin, moment terrible ! moment où l'Église croit devoir soutenir ses enfants par tous les secours qu'elle peut leur procurer. *Subvenite, sancti Dei ; occurrite, angeli Dei ; suscipientes animam ejus. Agnosce, Domine, creaturam tuam... Commendo te... omnipotenti Deo, et ei, cujus es creatura, committo.*

Tel est le moment de la mort. Y pensez-vous souvent et sérieusement ? *Vos autem sicut homines moriemini.* Ps. LXXXI, 7. Réglez-vous là-dessus votre vie, vos actions, vos desseins ? Cet homme dominé par l'avarice y pense-t-il ?... Cet ivrogne y pense-t-il ?... Cet impudique... Ces ambitieux... Ce libertin... Avouons-le, la perte d'une infinité de personnes vient de ce qu'on ne pense point à la mort... Voilà l'artifice du démon, il ne dit plus : *Nequaquam morte moriemini,* Gen. III, 4, mais il dit : Vous ne mourrez pas sitôt... Alors la mort surprend... et puis... *Dolores inferni circumdederunt me ; præoccupaverunt me laquei mortis.* Ps. XVII, 6. (*Plans d'instructions*, par un curé du diocèse de Liège, n. 14).

1. Apoc. x, 5 et 6.

2. La vie humaine est semblable à un chemin dont l'issue est un précipice affreux. On nous en avertit dès le premier pas; mais la loi est portée, il faut avancer toujours. Je voudrais retourner en arrière : *Marche, marche.* Un poids invincible, une force irrésistible nous entraîne ; il faut sans cesse avancer vers le précipice. Mille peines, mille traverses nous fatiguent et nous inquiètent dans la route. Encore si je pouvais éviter ce précipice ! Non, non ; il faut marcher, il faut courir. Telle est la rapidité des années ; on se console pourtant parce que, de temps en temps, on rencontre des objets qui nous divertissent, des eaux courantes, des fleuves qui passent. On voudrait s'arrêter : *Marche, marche.* Et cependant on voit tomber derrière soi tout ce qu'on avait passé. Fracas effroyable !

La mort, étant la fin du temps, est par là même aussi la fin de toutes les choses qui se font dans le temps et dépendent du temps. Elle est par conséquent la fin des amusements, des plaisirs, des honneurs, des jouissances de tout genre. La mort nous dépouillera en effet de tous ces biens transitoires, et ils n'existeront plus pour nous. Il en sera de même des richesses que nous ont léguées nos ancêtres, et dont nous sommes si vainement orgueilleux ; des économies que nous faisons, non peut-être sans offenser Dieu ; des champs que nous achetons, des maisons que nous bâtissons, des jardins que nous embellissons : tout cela nous sera ôté par la mort, qui donnera à d'autres nos titres de rentes et nos titres de propriété, sur lesquels notre nom sera biffé pour toujours. A qui les donnera-t-elle? Nous ne le saurons même pas. Peut-être à un ingrat, peut-être à un ennemi, qui jouiront de nos peines, de nos sueurs, de nos privations, en se riant de nous, en se moquant de nous (1).

La mort est aussi la fin des attachements, même les plus

inévitable ruine ! On se console parce qu'on emporte quelques fleurs cueillies en passant, qu'on voit se faner entre ses mains du matin au soir, et quelques fruits qu'on perd en les goûtant. Enchantement ! illusion ! Toujours entraîné, l'on approche du gouffre affreux. Déjà tout commence à s'effacer ; les jardins moins fleuris, les fleurs moins riantes, leurs couleurs moins vives, les prairies moins brillantes, les eaux moins claires, tout se ternit, tout s'efface. L'ombre de la mort se présente ; on commence à sentir l'approche du gouffre fatal. Mais il faut aller sur le bord. Encore un pas. Déjà l'horreur trouble les sens, la tête tourne, les yeux s'égarent ; il faut marcher. On voudrait retourner en arrière ; plus de moyen, tout est tombé ; tout est évanoui, tout est échappé (Bossuet, *Serm.*, tome 8, p. 236 et suiv.).

1. La mort nous dépouillera : 1° Dépouillement universel. Tout échappe malgré lui au moribond, tout disparaît, avantages du corps, biens de la fortune, attachement, monde, société, famille, amis, parents, tout lui est enlevé d'un seul coup, et il ne garde pour tout héritage et pour toute fortune que les vers... 2° Dépouillement pénible. Quand le pécheur, pendant la vie, se laisse aller à cette pensée de ne plus rien avoir et d'être obligé de tout abandonner, nous le voyons glacé d'effroi. Que sera-ce quand la réalité sera là, quelle cruelle séparation, quelle est amère cette parole qui renferme à elle seule des regrets sans nombre : *Je laisse...* — 3° Dépouillement facile à prévenir. Suivons le conseil de saint Jérôme, faisons maintenant, de notre propre gré et avec quelque mérite, ce que nous serons obligés de faire plus tard par nécessité, faisons à Dieu maintenant une gratuite offrande de ce qui doit devenir un jour une dette rigoureuse (Houdry-Avignon, *Biblioth. des Prédicat.* art. *Mort*, ch. IV, n. 2).

tendres et les plus sacrés. Ces êtres que nous aimons plus que nous-mêmes, pour lesquels nous donnerions avec joie notre vie, et qui du reste éprouvent pour nous une affection aussi vive et aussi dévouée ; ces êtres, un père, une mère, un enfant, un époux, la mort nous prendra leur tendresse et jusqu'à leur souvenir, comme elle nous prendra notre toit et notre vêtement. Oh ! pendant les premiers temps qui suivront notre mort, on nous pleurera, et on nous pleurera sincèrement. Mais peu à peu les blessures de ces cœurs se cicatriseront ; leur existence, si violemment troublée qu'elle ait été, reprendra son cours ordinaire ; chaque jour notre souvenir y tiendra moins de place ; et bientôt enfin les *regrets éternels* ne subsisteront plus que sur la pierre de notre tombeau.

La mort est la fin de notre corps lui-même, au moins d'une certaine manière. Car, en réalité, elle ne détruit pas les éléments dont il est formé, mais elle les sépare et les disperse, à tel point qu'il n'existe véritablement plus comme corps. Suivons plutôt ce qui arrivera après notre mort. Notre corps commencera par devenir inerte et immobile, et l'on se hâtera de l'ensevelir. Les humeurs qui servaient au fonctionnement de ses organes, arrêtées, se corrompront comme des eaux croupissantes, enfleront les vaisseaux et les feront éclater. Une odeur insupportable s'en échappera, nos parents les plus dévoués nous fuiront, et l'on procèdera au plus vite à nos funérailles. Conduit au cimetière, chacun de nous y sera laissé seul pour toujours au fond d'une fosse profonde. Là, tandis que les vivants reprendront leurs occupations et continueront de vaquer à leurs affaires, la dissolution commencée de notre corps se poursuivra avec rapidité. Des légions de vers, engendrés par la pourriture, se nourriront de nos chairs, qui ne seront plus que comme une boue infecte. Cette boue elle-même se dessèchera et se réduira en une espèce de terre. Mais les ossements, grâce à leur composition plus résistante, subsisteront davantage, rappelant encore vaguement, dans le cercueil, la forme humaine. Cependant ces ossements finiront aussi par se désagréger, et par unir leur poudre à celle de nos chairs. Et cette poudre réunie de nos os et de nos chairs, les travaux des fossoyeurs et

les bouleversements du cimetière la disperseront enfin aux quatre vents du ciel, comme toute autre vaine poussière. Ne sera-ce pas alors vraiment aussi la fin de notre corps, sa fin pour le temps, jusqu'à ce que Dieu la ressuscite pour l'éternité? (1).

C'est donc bien de tout ce qui est dans le temps et dans la vie présente que la mort est la fin : la fin des joies et des plaisirs de ce monde, ainsi que nous venons de le dire, et aussi, peut-on ajouter, la fin de ses souffrances et de ses pleurs ; comme également la fin des grâces qui nous étaient destinées, la fin des abus que nous en avons faits, la fin des bonnes œuvres et des mérites dont elles ont été pour nous le principe. Oui, encore une fois, la mort est, à ce point de vue, la fin de tout, la fin de tout ce qui se rapporte au temps, et après elle il ne reste plus rien : plus rien dont on puisse jouir ou souffrir, plus rien dont on puisse user ou abuser (2).

Mais la mort n'est pas seulement la fin du temps. Si elle n'était que cela, s'il n'y avait plus rien après la fin du temps, la mort serait encore effrayante pour la nature, mais la raison pourrait cependant fournir des motifs plus ou moins plausibles de ne pas s'en préoccuper et de ne pas la craindre. Le roi Salomon ne parle-t-il pas de faux sages qui se consolaient à l'avance de la mort, précisément parce qu'elle

1. Saint Jean Chrysostome compare cette vie à une représentation théâtrale, où tout est illusion. La mort en forme le dénouement, dissipe le charme et ferme à jamais la scène. Descendu de son théâtre, dépouillé des habits de son personnage, l'homme n'est plus ni riche, ni grand, ni puissant, ni roi, ni ministre, ni guerrier, ni magistrat. Il n'est plus que lui-même. La mort est une séparation absolue de tout ce que nous fûmes, de tout ce que nous possédâmes, de tout ce que nous aimâmes..... Avec l'homme, périssent jusqu'à ses pensées. Transportée dans une région nouvelle, l'âme s'étonne de la révolution qui s'est faite en elle. Ce qu'elle voyait à travers les yeux de la chair, a perdu la fausse couleur qu'ils lui imprimaient. La mort a rendu à tous les objets leur teinte véritable et naturelle. Ce qu'on estimait est devenu méprisable, ce qu'on désirait redoutable, ce qu'on chérissait détestable (La Luzerne, *Considérations sur divers points de morale*).

2. Fides docet mortem finem imponere *statui viæ*, et initium dare *statui termini*. Quare defunctis non superest meriti vel demeriti locus, ne ipsis quidem animabus purgatorii ; quæ sunt in termino gratiæ, licet nondum in termino gloriæ. Ista constant ex communi totius Ecclesiæ sensu, ex Scripturæ et Patrum testimoniis (Schouppe, loc. cit. p. 31).

sera la fin des biens et des maux de la vie, parce que notre corps rentrera dans la poussière et que notre nom sera à jamais oublié? *Jouissons donc des biens qui existent*, concluaient-ils, *et couronnons-nous de roses avant qu'elles ne se flétrissent* (1). C'est encore le langage de trop de malheureux chrétiens, qui justement ne veulent voir dans la mort que la destruction de la vie présente et le retour de notre corps à la poussière commune. Et là-dessus ils essaient de se rassurer, et d'envisager avec une apparence de calme, parfois avec une sorte de bravade et de défi, l'échéance fatale de la mort. Mais quand approche cette échéance, leur prétendue philosophie s'évanouit devant les rayons alors fulgurants de la vérité, et beaucoup d'entre eux, par un juste jugement de Dieu, meurent dans les tortures de la rage et du désespoir.

C'est qu'en effet la mort, répèterons-nous, n'est pas seulement la fin du temps, elle est encore, avons-nous dit, le commencement de l'éternité. En créant l'homme, Dieu, ainsi que nous le voyons dans la sainte Écriture (2), réunit en lui les deux principes dont il avait formé séparément les anges et les animaux, c'est-à-dire l'esprit et la matière. Tandis que les anges, en effet, ne sont que des esprits, et les animaux que de la matière, l'homme est tout à la fois esprit et matière : esprit par son âme, matière par son corps. Or de même que le corps se dissout à la mort comme celui des animaux, parce qu'il est matière et par conséquent composé de parties ; de même l'âme, parce qu'elle est esprit, et par conséquent simple par sa nature, ne peut se dissoudre, mais est immortelle comme les anges. Voilà pourquoi, en sortant de notre corps auquel elle aura été unie pendant notre vie, et tandis que notre corps commencera aussitôt d'entrer en décomposition, notre âme, de son côté, entrera aussitôt dans l'éternité, qui commencera pour elle. C'est ainsi que la mort est tout à la fois, pour nous, la fin du temps et le commencement de l'éternité. Elle est comme une porte par où, en sortant d'une

1. Sap. II, 6, 8.

2. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem (GEN. II, 7).

salle, on entre dans une autre ; une porte par où, en sortant du temps, on entre dans l'éternité.

L'éternité ! Avons-nous jamais pensé à l'éternité ? Qu'est-ce que l'éternité, et qui pourrait dire ce que c'est ? En vain dirions-nous que c'est la plus longue durée qu'on puisse concevoir. Si cette durée doit finir, ne serait-ce qu'après des milliards d'années, ce n'est pas l'éternité, et pas même une parcelle de l'éternité. L'éternité est une durée où il n'y a ni mesures d'heures et de jours, ni successions d'années et de siècles : c'est simplement une durée sans fin. Quelle ne sera pas l'émotion de l'âme en entrant dans cette immensité !

Et cependant ce n'est pas l'infinie durée de l'éternité qui causera à l'âme le plus d'émotion. Car qu'importerait, en somme, que la vie future durât éternellement, si pour le fond elle était plus ou moins semblable à la vie présente ? Combien qui s'accommoderaient très bien de la vie présente si elle était éternelle ! Aussi, répèterons-nous, n'est-ce pas précisément l'éternelle durée de la vie future qui impressionnera le plus l'âme au moment d'y entrer. Ce qui l'étreindra alors avec une force indicible, ce qui la remplira d'une inexprimable angoisse, ce sera la pensée du séjour qui va lui être assigné dans cette éternité. Car il y a, dans l'éternité, deux séjours, et il n'y en a que deux. Il y a le séjour des récompenses et le séjour des châtiments, le séjour de la félicité et le séjour de la douleur, il y a le ciel et l'enfer. Et au moment même où l'âme entrera dans l'éternité, elle sera aussitôt fixée pour jamais dans l'un ou l'autre de ces deux séjours. Oh ! le terrible moment ! Oh ! l'unique moment dans le temps et dans l'éternité ! Il y a en cette vie pourtant des moments bien effrayants, celui, par exemple, où un criminel est condamné à mort. Mais ce moment n'est nullement comparable à celui où l'âme est à la porte de l'éternité. Car ce criminel peut conserver l'espoir de voir sa peine commuée, et en tout cas, il ne s'agit encore que de sa vie temporelle. Mais pour l'âme, il s'agit de son éternité. Que dira donc l'âme en ce moment fatal ? Et nous-mêmes, quand ce moment sera venu pour nous, car il viendra aussi pour nous, et certainement plus tôt que nous ne pensons, que penserons-nous, que dirons-

nous? Que penserons-nous, que dirons-nous du temps à jamais évanoui, et de toutes les choses du temps? Comme elles nous paraîtront petites et misérables, en regard de l'éternité! Comme nous regretterons d'avoir accordé tant d'importance à ces chose de rien, et d'y avoir attaché notre cœur! Quels déchirants regrets surtout pour les péchés commis, commis pour ces choses de rien, et qui vont peut-être nous faire précipiter en enfer! Que d'amers regrets aussi pour toutes ces bonnes œuvres que nous n'aurons pas faites, qu'il nous aurait été si facile d'accomplir, et qui dans ce moment nous seraient d'un si grand secours pour nous rassurer!

Voilà quels seront, en cet instant unique et suprême, mais infiniment plus horribles que tout ce qu'on peut dire et concevoir, nos regrets et nos terreurs. Et voilà aussi ce qu'est la mort sous ses deux principaux aspects, savoir, la fin du temps et le commencement de l'éternité. Or, cette mort si terrible et si affreuse, principalement pour les pécheurs; cette mort qui nous dépouillera de tout ce que nous avons ici-bas et nous précipitera dans l'éternité, quoi que nous fassions pour nous en préserver; or cette mort, disons-nous, n'est pas une imagination ni un vain épouvantail, c'est une réalité tellement certaine qu'il n'y a rien de plus certain, comme nous allons le voir en établissant

II. — **Sa certitude.** — Est-il donc besoin d'établir la certitude de la mort? Spéculativement, nous savons que nous mourrons : mais nous agissons comme si nous n'y croyions pas. Et voilà pourquoi il est nécessaire d'en faire la démonstration, sinon à notre esprit, du moins à notre cœur, afin qu'il soit profondément pénétré et touché d'une vérité si salutaire.

« Dans toutes les choses humaines, dit saint Augustin, il y a des doutes et des incertitudes, et l'on peut dire : *Peut-être.* Un enfant vient au monde, que sera-t-il? Quelle destinée aura-t-il? Quelle figure fera-t-il en traversant la vie? Aura-t-il une taille élevée? Peut-être. Une santé robuste? Peut-être. Aura-t-il de l'esprit, une mémoire heureuse? Peut-être. Sera-t-il un honnête homme, un vrai chrétien? Peut-

être. Arrivera-t-il aux honneurs, à la fortune, à la gloire? Peut-être. Vivra-t-il de longues années? Peut-être. Mourra-t-il? Il n'y a plus de peut-être. On est forcé de répondre ici : Certainement, la chose ne peut être révoquée en doute » (1).

Et pourquoi ne pouvons-nous révoquer en doute la certitude de la mort? Parce que Dieu l'a décrétée, et qu'il nous a tous condamnés à la subir. Montrant à Adam, dans le paradis terrestre, l'arbre de la science du bien et du mal, Dieu lui dit : *Si tu manges du fruit de cet arbre, tu mourras* (2). Or, Adam ayant eu le malheur de transgresser cette défense, Dieu lui signifia expressément que sa menace s'accomplirait : *Parce que tu as mangé du fruit de l'arbre*, lui dit-il, *tu retourneras en la poussière dont tu as été tiré* (3). Si c'était un homme qui eût parlé de la sorte, on aurait pu espérer le changement ou l'abrogation de ce décret. Qu'est-ce qui ne se modifie pas parmi les hommes, et quels sont leurs décrets qui ne soient pas tombés en désuétude? Mais le décret qui

1. Serm. 218, *De verb. Dom.* — Quid in hac terra certum est, nisi mors? Profecisti? quis tu es, hodie scis; quid facturus sis crastino, nescis. Speras pecuniam? incertum est, an proveniat. Speras uxorem? incertum est, an acquiras, vel qualem accipias. Speras filios? incertum est, an nascantur. Nati sunt? incertum, an vivant. Vivunt? incertum est an proficiant, an deficiant. Quocumque te verteris, incerta omnia, mors certa. Natus es? certum est, quia morieris (Idem, *De gratia Novi Testam.*).

Au-dessus de toutes les certitudes des choses humaines domine la certitude de la mort. Où va cet homme qui, pour faire fortune, se lance dans les affaires de la finance? Ne lui portez pas envie, il va à la mort. Où va cet autre qui, après être parvenu à des dignités élevées, court après des dignités plus grandes encore? Ne lui portez pas envie, il va à la mort. Où va ce troisième qui, pour se faire un nom, une réputation de savant, traverse les mers, brave les tempêtes, visite les plus lointains rivages et ne veut s'arrêter que là où finit l'univers? Ne lui portez pas envie, il va à la mort. Il en est des hommes comme des astres, comme du soleil, qui commence à paraître pour s'élever peu à peu sur l'horizon, puis arrive à son plein midi, puis décline insensiblement, jusqu'à ce qu'il disparaisse tout à fait ; image sensible de la vie, qui va de l'enfance à l'adolescence, de l'adolescence à la virilité, de la virilité à la vieillesse, à la décrépitude, à la mort, avec cette différence toutefois que quand le soleil a disparu, il reparaît faisant succéder un matin à un matin, un printemps à un printemps; tandis que l'homme, quand il a disparu, ne reparaît plus, imitant ainsi les astres dans leur déclin, et ne les imitant pas dans leur renouvellement (BERSEAUX, *Dimanches et fêtes*, ch. 17, n. 7).

2. Gen. II, 17.

3. Gen. III, 17-19.

nous condamne à mort est un décret de Dieu, et les décrets de Dieu sont immuables. Dieu ne parle pas pour se dédire, et aucune puissance ne saurait empêcher ses décrets de se réaliser. *Le ciel et la terre passeront, mais les paroles de Dieu ne passeront pas* (1). Voilà pourquoi il est absolument certain que nous mourrons, c'est-à-dire, parce que nous y avons été condamnés par Dieu. C'est ce que l'apôtre saint Paul enseigne expressément aux fidèles de la primitive Église, quand il leur dit : *C'est un arrêt porté contre les hommes, qu'ils mourront* (2). Entendons bien ceci à notre tour. Ce n'est pas seulement contre Adam que Dieu a porté son arrêt de mort, c'est contre tous les hommes, fils et héritiers d'Adam ; héritiers de sa déchéance après son péché, comme ils eussent été héritiers de ses privilèges s'il n'eût pas péché, suivant cette autre parole du même apôtre saint Paul : *C'est par un seul homme que le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, qui a passé ensuite à tous les hommes, tous ayant péché en lui* (3).

Mais quand même nous n'aurions pas la parole de Dieu, l'expérience suffirait à elle seule pour nous rendre absolument impossible tout doute au sujet de notre mort. Depuis six mille ans que le monde a été créé, où sont les hommes dont l'histoire nous a conservé les noms ? Où est Adam, où est Noé, où sont tous les premiers ancêtres du genre humain, qui vivaient jusqu'à neuf cents ans et plus ? Ils sont morts. Où sont tous ces illustres personnages de l'antiquité judaïque, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, Josué, Samson, Saül, David, Salomon ? Ils sont morts. Où sont ceux de l'antiquité profane, Ninus, Cambyse, Cyrus, Périclès, Alexandre, César, et des milliers d'autres ? Ils sont morts, et les empires qu'ils avaient fondés ont eux-mêmes disparu. Rien de ces temps

1. Matth. XXIV, 35.

2. Hebr. IX, 27.

3. Rom. V, 12. — Nous mourrons certainement : 1° C'est un arrêt infaillible, parce qu'il vient de Dieu. — 2° C'est un arrêt juste, parce qu'il est porté contre des criminels. — 3° C'est un arrêt universel qui regarde tous les temps, tous les âges, tous les états. — 4° C'est un arrêt exécuté depuis l'origine du monde, sans que personne puisse se flatter d'une exception (HOUDRY-AVIGNON, loc. cit.).

reculés ne subsiste encore, si ce n'est de la cendre et quelques noms (1).

Rapprochons nos regards plus près de nous : que voyons-nous ? Des morts, et partout des morts. Où sont tels et tels parents, où sont tels et tels amis, où sont tels et tels voisins, avec lesquels nous étions si liés, avec lesquels nous avons passé tant de moments agréables, avec lesquels nous avons travaillé, mangé, joué ? Ils sont morts. Où sont ceux qui habitaient avant nous la maison où s'écoule maintenant notre vie ? Ils sont morts. Où sont ceux qui cultivaient les champs où nous répandons à notre tour nos sueurs ? Ils sont morts. La place même où nous nous trouvons en ce moment, n'a-t-elle pas été occupée avant nous par des personnes qui sont mortes ? Les places qui sont à notre droite et à notre gauche, celles qui sont devant nous et derrière nous, n'ont-elles pas été aussi les places de personnes maintenant mortes, et qui naguère venaient s'y asseoir, y prier, et y entendre la parole de Dieu comme nous le faisons en ce moment ? Or, que nous disent tous ces morts, bien qu'absents pour toujours ? Sachez-le, nous disent-ils, et pensez-y : nous avons été, et nous ne sommes plus ; pour vous, vous êtes maintenant, mais bientôt aussi vous ne serez plus. Nous avons été ce que vous êtes, bien portants, vigoureux, remplis d'ardeur et d'activité ; vous serez donc bientôt ce que nous sommes, morts, corruption, poussière. Oui, voilà ce que nous disent les morts. Et leur parole est véritable. Car puisqu'étant de même nature que nous ils sont morts, nous mourrons aussi, nous, puisque nous sommes de la même nature qu'eux.

1. Il faut mourir, l'arrêt en est porté, et l'humanité le voit exécuté à chaque minute, à chaque seconde, sur tous les points de la terre. Immense échafaud, où montent cinquante mille victimes par jour, deux mille par heure, plus de trente par minute, presque une par seconde. Chacun des mots que vous prononcez n'est pas plus rapide que le coup qui, dans le moment même, enlève une âme à la terre ; chaque pas que vous faites sur le sol suffit pour marquer la place d'une fosse qui s'est ouverte hier ou qui s'ouvrira demain, et l'univers entier, tant de fois remué par ce fossoyeur immortel, n'est plus qu'un vaste cimetière où l'on voit partout les enseignes de la mort. Tout nous parle de son inexorable puissance, les habits de deuil, les convois funèbres, les cloches ébranlées dans les airs pour l'agonie et l'enterrement... (Mgr Besson, *Les Mystères de la vie future*, 7e confér.)

Nous mourrons, et pour nous bien pénétrer de cette vérité, nous n'avons besoin ni de la voix des morts, ni de la voix de l'histoire, il nous suffit d'observer le présent. Ne voyons-nous pas ce qui se passe autour de nous et en nous-mêmes? Ne voyons-nous pas que nous allons tous à la mort? Ces maladies et ces infirmités, qui sévissent sur tous les âges et sur toutes les conditions, ne sont-elles pas les indices certains du pouvoir de la mort, et les premiers coups par lesquels elle signale son approche? Notre ardeur qui va en s'éteignant, aussitôt que nous avons dépassé le midi de la virilité, n'est-il pas un signe que la vie commence à se retirer de nous? Nos épaules qui se courbent, notre front qui se ride, nos cheveux qui blanchissent et tombent, ne sont-ils pas d'autres signes que notre organisme se détériore? Notre vue qui faiblit, notre ouïe qui durcit, notre odorat qui ne perçoit plus les senteurs, notre palais qui ne trouve plus de goût à rien, tout cela n'indique-t-il pas l'usure de nos organes, et par conséquent la destruction successive de notre vie? Or, la destruction totale de la vie, n'est-ce pas l'achèvement de l'œuvre de la mort? (1) Oui, tout nous le dit, Dieu d'abord, puis l'histoire, puis ceux que nous avons connus et qui ne sont plus, puis nos observations sur les vivants et sur nous-mêmes, encore une fois, tout nous dit que nous mourrons, tout nous proclame cette vérité.

Et cependant, si incontestable que soit la certitude de la mort, il reste toujours au fond du cœur de chacun de nous comme un doute à cet égard, et comme une lueur d'espoir que l'arrêt qui frappe tous les autres hommes ne nous sera pas appliqué. Cet espoir obstiné vient sans doute de ce que dans l'origine nous ne devions en effet pas mourir, la nature humaine ayant été élevée par grâce à l'honneur de l'immortalité, peut-être à cause de l'âme immortelle qui fut unie au corps (2). Quoi qu'il en soit, ce vague espoir n'est

1. Quotidie morimur, quotidie etiam demitur aliqua pars vitæ, et tunc quoque, cum crescimus, vita excrescit. Infantiam amisimus, deinde pueritiam, deinde adolescentiam, usque ad hesternum, quidquid transit corporis, perit (LOHNER, *Biblioth.* art. *Mors*).

2. An mors est homini naturalis? — R. Mors *secundum se*, est homini naturalis, i. e. ex ipsa physica hominis conditione proveniens; ita ut,

qu'une trompeuse illusion, que dissiperont sans peine, s'il en était besoin, nos quelques réflexions finales sur

III. — L'universalité de la mort. — Rappelons-nous les paroles déjà citées de l'apôtre saint Paul : *C'est un arrêt porté contre les hommes*, dit-il, *qu'ils mourront*. Ainsi l'Apôtre ne dit pas que l'arrêt de mort a été porté seulement contre la plus grande partie des hommes ; il dit d'une manière générale qu'il a été porté *contre les hommes*, sans exception ni restriction. Or, quand l'Apôtre, inspiré du Saint-Esprit, ne fait pas d'exception, de quel droit oserions-nous en faire, et d'ailleurs à quoi cela nous servirait-il ? Parce que nous nous imaginerions être exempts de la mort, cesserions-nous pour cela d'y être soumis ? Assurément non. L'Apôtre, au nom de Dieu, nous enseigne comme vérité de foi qu'un arrêt de mort a été porté contre les hommes : quiconque est homme subira donc cet arrêt (1). D'ailleurs, la croyance que nous mourrons tous n'est pas propre à la nouvelle loi, et l'ancien peuple de Dieu ne la professait pas moins formellement que les fidèles de l'Église chrétienne (2). En pré-

etiamsi absque peccato, in puris naturalibus esset constitutus, morti subjiceretur. Quemadmodum enim planta quælibet, e solo oriunda, e limo terræ formatum, per motus vitales et cursum organicum, tandem quasi marcescit et senescit ; ita ut ineptum fiat animæ instrumentum, quod jam animari non possit. Cessant ergo functiones vitales, et homo naturaliter moritur. — Verumtamen, *per accidens*, mors est pœna peccati. Nam homo primitus, Dei gratuito beneficio, cum justitiæ originali etiam immortalitate donatus erat : sive hæc effectus esset gratiæ sanctificantis, quæ in ipsum corpus redundans mortem arceret ; sive naturalis quædam sequela arboris vitæ, cujus fructibus vita hominis jugiter repararetur, ut sanctus Augustinus sentit. « Aliud est, ait ille Doctor, non posse mori, sicut quasdam creaturas creavit Deus ; aliud est posse non mori, secundum quem modum primus creatus est homo immortalis ; quod ei præstabatur de ligno vitæ, non de constitutione naturæ... Mortalis ergo erat conditione corporis animalis, immortalis autem beneficio Conditoris. Homo vero in statu innocentiæ immortalis, non perpetuo mansisset in terra, sed tandem sine morte translatus fuisset in cœlum. » *De Gen.* VI, 20. Cf. Suarez, tom. 3, c. 14 et 15. Hac autem immortalitate, propter Adæ peccatum, homo spoliatus est ; ita ut mors in omnibus hominibus sit peccati effectus, imo proprie dicta pœna in non renatis (Schouppe, *Elem. theol. dogm.* tr. 19, c. 1, n. 32-34).

1. In omnes homines mors pertransiit (Rom. v, 12).

2. Omnes morimur (I. Reg. xiv, 14). — Quis est homo, qui vivet, et

sence d'une foi si universelle et si constante, comment notre conviction à nous-mêmes pourrait-elle n'être pas absolue ? (1).

Pourquoi les peintres, lorsqu'ils représentent la mort, lui mettent-ils entre les mains une faulx, plutôt qu'une épée, ou une flèche, ou la foudre, ou tout autre instrument capable d'ôter la vie ? Ne croyons pas qu'ils font cela par une inspiration qui leur soit personnelle. Mais ils ont lu dans l'Apocalypse que l'apôtre saint Jean, dans une de ses visions, eut le spectacle de la mort armée d'une faulx (2). Or cette vision, d'après les commentateurs, n'est pas sans mystère. En faisant voir à son serviteur la mort ainsi armée, Dieu a voulu, disent-ils, nous donner une image de cette vérité, que comme le propre de la faulx, qu'on promène dans un pré ou dans un blé, est de couper toutes les herbes et tous les épis, grands ou petits, et de les coucher

non videbit mortem ? (Ps. LXXXVIII, 49). Unus est introitus omnibus ad vitam, et similis exitus (Sap. VII, 6).

1. Non accipit personas mors, nimirum quia Deus acceptor personarum non est, mors autem veluti fidelis Dei minister est, et ita lex ejus æqualis cunctis, et inviolabilis est. Leges mundi violabiles solent esse ; quare merito philosophus quidam leges dicebat aranearum similes telis esse, in quibus infirmiora animalia facile hærent, valentiora vero prærumpunt, ita leges humiles homines ac tenues constringunt, a potentioribus autem impune violari solent. Judex solet se rectum, et justum erga viduas, et pauperes exhibere, non ita vero erga divites et equites viros. Non ita leges mortis, infallibiles namque sunt, æqualiter omnes ambiunt, nec dispensationem ullam admittunt. Moritur doctus pariter et indoctus, pauper et dives, rex et emptitius, servus, etc. — Inter naturæ ergo leges et humanas, discrimen versatur, quia leges naturæ omnibus communes et æquales sunt ; humanæ vero leges, quamvis omnibus assignentur, de facto et in executione non omnes comprehendunt... Sed tamen leges naturæ omnes pariter comprehendunt : frigus omnes cruciat, calor omnes vexat, dolor omnes torquet, mors omnes invadit et occidit (Labat. *Loc. comm.* voc. *Mors*, prop. 10). — O quam continua et numerosa est propagatio humani generis ! In una urbe utcumque spatiosa per annum generantur mille homines, et post quinquaginta aut octoginta annos vix unus superest ! Quo ergo devenerunt ? Audite, quid sapientissima Thecuitis Davidi dixerit : *Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram.* I. Reg. XIV. Videte imbrem copiosum : innumeræ aquarum guttulæ delabuntur in terram, et post triduum, calente sole, nulla amplius superest. Sic res se habet cum humano genere : *Quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur* (Claus, loc. cit. n. 129).

2. Apoc. XIV, 14.

tous également par terre ; ainsi le propre de la mort, en parcourant le monde, est aussi de couper le fil de la vie de tous les hommes, rois et sujets, jeunes et vieux, savants et ignorants, riches et pauvres, malades et bien portants, et de les coucher tous également dans le cercueil.

Si un homme seulement avait échappé et devait échapper pour toujours au tranchant de la faulx de la mort, il y aurait là un motif, bien faible assurément, d'espérer que nous pourrions être cet homme. Mais ce privilège n'a été et ne sera jamais accordé à aucun homme. Hénoch et Élie, à la vérité, ont été soustraits à la mort pour un temps, mais non pour toujours, puisqu'ils doivent être mis à mort tous les deux par l'antechrist (1).

Le mort étant le châtiment du péché, il semble que l'exemption du péché aurait dû entraîner l'exemption de la mort. Pour cette raison, Notre-Seigneur et sa très sainte Mère, tous deux certainement exempts du péché, auraient dû ne pas mourir. Cependant, nous le savons, tous deux sont morts. Notre-Seigneur est mort *pour renverser par sa mort*, dit saint Paul, *celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon* (2). Et la très sainte Vierge est morte pour imiter en tout son Fils, et pour détruire par avance l'erreur de ceux qui, plus tard, devaient prétendre qu'elle avait reçu un corps d'une nature presque angélique. Ainsi, telle est la nécessité pour tous de mourir, que même ceux qui, naturellement, ne devraient pas mourir, meurent cependant, et toujours à cause du péché, bien qu'ils en soient exempts. Il est donc impossible de n'être pas profondément pénétré

1. Magnates et imparatores quantam cautelam adhibuerunt contra mortem ! Audierunt quod laurus, vitulus marinus et aquila sint immunes a fulmine, et ideo Tiberius Cæsar turbulanto cœlo semper coronam lauream capite gestabat ; Augustus semper pelles vituli marini secum portavit ; alii aquilarum plumis se defendere sategerunt. Et tamen, ubi modo sunt ? In mortis faucibus, nec vitam ultra alios prolongarunt. — Ludovicus XI, rex Galliæ, ita mortem timuit, ut præ mœrore animi fere contabuerit : in medicos, alias parcissimus, immensos thesauros profudit. E Gallia universa sanctorum lipsanothecas sibi afferri jussit ; s. Franciscum de Paula ex Italia accersivit, ut suis precibus vitæ prorogationem sibi a Deo impetraret. Quid autem profuerunt hæc omnia ? moriendum illi erat, etc. (Claus, loc. cit, n. 133).

2. Hebr. II, 14.

de cette vérité, que nous mourrons tous, que nul n'échappera à la mort (1).

CONCLUSION. — Ainsi, chrétiens, il est certain que nous mourrons, et certain que nous mourrons tous. Il est certain que nous mourrons, c'est-à-dire qu'un jour viendra où ce sera pour nous la fin du temps et de toutes les choses de ce monde, et le commencement de

1. La mort est très certaine, et nul ne la peut éviter, quand l'heure marquée par Dieu, pour sa venue, est arrivée. Hebr. IX, 27. — Les réflexions qu'il faut faire là-dessus sont que Dieu *a réglé* avant tous les siècles, *le nombre des années*, Ps. XXXVIII, 6, qu'il a fixé le mois, le jour, l'heure de votre mort, *sans qu'il soit possible*, même aux rois, *de passer*, comme dit Job, *les bornes prescrites*, Job. XIV, 5, ni de prolonger sa vie d'un seul moment. De même donc que nous sommes venus au monde le jour que Dieu a voulu, et non pas plus tôt, de même nous en sortirons précisément quand il lui plaira. Ce qui montre que c'est par sa pure miséricorde que nous vivons, et que nous lui sommes redevables de tout le temps que nous avons vécu jusqu'à cette heure. De sorte qu'étant le maître de nos vies, il pouvait en abréger le cours, ainsi qu'il a fait à l'égard de ceux qui sont morts dans le sein de leurs mères, ou peu de temps après leur naissance. Puis donc que nos jours dépendent de lui d'une manière si absolue, n'est-il pas juste que nous les consacrions à son service, et pouvons-nous, sans une grossière ingratitude, en employer un seul instant à l'offenser ? (Du Pont, *Méditat.* 1. p. 7. médit. 1. point).

An omnes prorsus homines morientur ? — R. Deus homini post peccatum pœnam infligens, dixit, Gen. III, 19 : *Pulvis es, et in pulverem reverteris.* Paulus, Rom. V, 12, ait : *In omnes homines mors pertransiit.* Et Hebr. IX, 27 : *Statutum est hominibus semel mori.* Quæ verba generatim ad *omnes* homines post peccatum pertinere latini PP. consentiunt. S. vero Chrysostomus, cum Græcis non paucis, putat aliquos homines non morituros, innixus nempe verbis Pauli, I. Cor. XV, 51, quæ græci codices ita ferunt : *Non omnes quidem dormiemus : omnes tamen immutabimur.* — Licet Græcorum opinio fidei non adversatur, Ecclesia tamen magis alteram sententiam acceptat et merito. Nam lectio Vulgatæ : *Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur*, non solum a latinis PP. unanimiter, sed etiam a græcis nonnullis accipitur, ut a Didymo, qui probat legendum esse : *Omnes quidem dormiemus, sed non omnes immutabimur.* — Nec magis obstat, I. Thess. IV, 16 : *Mortui qui in Christo sunt, resurgent primi. Deinde nos, qui vivimus qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera ; et sic semper cum Domino erimus.* Quibus verbis innui videtur, justos tunc viventes non morituros, sed vivos obviam Christo esse sublevandos. Verum, ut S. Thomas, post s. Augustinum, docet, illi justi in ipso raptu, vel paulo ante, igne conflagrationis morientur, ut postea statim resurgent ; adeo ut mors eorum, seu dormitio, propter brevitatem non reputetur (Schouppe, loc. cit, n. 35-37).

l'éternité, bonne ou mauvaise, selon que nous aurons vécu ou non selon les commandements de Dieu. Nous le savons, tout nous le montre : nous le croyons, Dieu nous l'a solennellement déclaré. Dans cet état, la raison et la foi voudraient donc que nous nous occupassions des choses du temps et des choses de l'éternité selon leur importance respective. Elles voudraient, en conséquence, que nous ne nous occupassions des choses du temps, si fragiles et si passagères, qu'en vue des choses de l'éternité et pour en assurer le succès, ces dernières étant pour nous d'un intérêt souverain et devant durer toujours. Voilà ce que voudrait la foi, voilà ce que voudrait la simple raison. Eh bien, est-ce ainsi que nous agissons ? Donnons-nous toujours aux choses de l'éternité la prépondérance sur les choses du temps ? Hélas ! il n'y a pas à le contester, c'est tout le contraire que nous faisons. Nos peines, nos soucis, nos sollicitudes, tout est pour les choses du temps, pour notre nourriture, pour nos vêtements, pour nos maisons, pour nos champs, pour nos animaux, pour nos emplois, pour nos plaisirs, et en général pour la satisfaction de nos goûts et de nos passions. Au contraire, pour tout ce qui concerne notre âme et l'éternité, pour tout ce qui concerne les moyens d'éviter l'enfer et de mériter le ciel, nous n'avons qu'indifférence, ennui, dégoût, oubli. Est-ce possible, et ne voyons-nous pas dès lors l'aveuglement et l'aberration d'une telle conduite ? Pouvons-nous bien ne pas reconnaître notre inconséquence et n'en pas rougir ? Si un homme, je suppose, passait son temps à s'occuper d'une fourmi, et laissait son cheval périr d'inanition et ses champs se couvrir de ronces, ne serait-il pas taxé de folie ? Eh bien, nous sommes plus fous que cet homme, en nous absorbant dans les futilités de ce monde et en négligeant les suprêmes intérêts de l'éternité ; car notre âme immortelle, dont nous ne prenons nul soin, vaut infiniment plus qu'un cheval et un champ. Que si nous reconnaissons notre erreur et notre manque de réel bons sens, changeons donc enfin de conduite, et devenons des hommes de raison et de foi. Et puisqu'en mourant nous devons quitter ce monde pour toujours, et pour toujours entrer dans l'éternité, détachons-nous

sérieusement de plus en plus des choses de ce monde, et sérieusement aussi occupons-nous de plus en plus des choses de l'éternité (1). Si nous entrons sincèrement dans cette

1. *Le temps est court,* dit saint Paul, *il ne nous reste plus autre chose à faire, sinon à ceux qui vivent dans le mariage, d'y vivre comme n'y vivant pas,* et de n'être point attachés à une femme, encore qu'elle nous soit chère : c'est par les personnes chéries que doit commencer le détachement ; *que ceux qui pleurent vivent aussi comme ne pleurant pas, et ceux qui se réjouissent comme ne se réjouissant pas,* car ni la douleur ni la joie n'ont rien de fixe sur la terre ; de même, *que ceux qui achètent* ne croient pas avoir acquis la possession d'une chose, sous prétexte qu'ils en auront fait une acquisition légitime ; car ils ne possèdent rien, et ce mot de *possession* n'a rien de solide ; enfin, *que ceux qui usent de ce monde et de ces biens soient comme n'en usant pas, parce que la figure de ce monde passe.* Premièrement, le monde, pour ainsi parler, n'est rien de réel ; c'est une figure creuse ; et secondement, c'est une figure qui passe, une ombre qui se dissipe (BOSSUET, *Élévat.* 8. sem. 11, élév.).

Le chrétien, quand on l'avertit qu'il va mourir, que fait-il? D'abord, et c'est toujours par là qu'il faut commencer, il fait une confession générale de toute sa vie, s'excite au repentir de ses péchés, met ordre à ses affaires, paye ses dettes, fait son testament, recommande des suffrages pour son âme, et, remettant cette âme entre les mains de Dieu, il embrasse JÉSUS crucifié, disant avec lui : *Consummatum est,* et il attend la mort. Mais, comme alors on n'obéit qu'à la nécessité, et que des actes de contrition faits à la hâte ne sauraient déraciner les mauvaises habitudes de toute une vie, il s'ensuit qu'en pareil cas la mort est loin d'offrir toute garantie. « La contrition, dit saint Augustin, en la maladie, est souvent elle-même bien malade, et à l'heure de la mort, il est à craindre qu'elle aussi ne soit morte. » Cessons donc nos péchés avant que cesse en nous le pouvoir de les commettre. Qu'aurons-nous à donner à Dieu, si nous attendons le moment où il nous tirera tout de force?... — « Eh quoi ! dites-vous, que d'un seul coup nous brisions avec tous les agréments, tous les plaisirs de cette vie, c'est là ce que vous voulez de nous? Toutes ces pensées, ces espérances qui me sont si chères, il me faudrait y renoncer dès ce moment et pour toujours? En toute la force de l'âge, j'aurais à m'ensevelir vivant et de mes propres mains? C'est à moi que vous donnez un tel conseil ?... D'ailleurs, mes affaires ne sont-elles pas là? Tant de projets à poursuivre, de combinaisons à démêler ! Qui s'en occuperait? Laissez-moi d'abord bien régler tout cela, et ensuite je m'occuperai de me détacher des choses de ce monde. » — Oui, vraiment, chrétien qui parles ainsi, continue sur ce ton, et avec toi le démon aura beau jeu ; c'est par de telles illusions qu'il entraîne au mal ceux mêmes qui veulent le bien, et qu'il remplit l'enfer de bonnes intentions... Dites-moi, si au milieu de vos projets et de vos occupations vous survenait une fièvre maligne, que feriez-vous? Aussitôt ne couperiez-vous pas court à tout pour ne plus vous occuper que de votre âme? Or, ce que ferait en vous la fièvre, pourquoi la raison ne le ferait-elle pas? Aujourd'hui vous avez beaucoup d'obstacles, d'entraves, je le veux ; mais demain vous en aurez encore plus : on ne

voie, et si nous y persévérons sans nous démentir, à la mort nous quitterons sans déchirement les choses de ce monde, parce que nous aurons cessé d'y être attachés, et nous entrerons avec confiance dans l'éternité, parce que nous n'y emporterons que des œuvres agréables à Dieu. Ainsi soit-il.

TRAITS HISTORIQUES.

La Mort est la fin de tout.

1. *Le voyageur de Jéricho.* — Pour nous faire une juste idée du dépouillement absolu qui nous attend, remarquons que les accidents de la vie les plus désastreux ne peuvent en offrir qu'une faible image. On connaît l'histoire de ce voyageur de l'Évangile, qui fut dépouillé par les voleurs. *Un homme,* dit le Sauveur, *descendit de Jérusalem à Jéricho, et tomba entre les mains des voleurs qui le dépouillèrent, et, après l'avoir couvert de blessures, l'abandonnèrent à demi mort sur le chemin.* Voilà un malheureux à qui les voleurs ont tout enlevé; ils ne lui ont laissé qu'un souffle de vie. — La mort va bien plus loin, elle opère une spoliation bien plus radicale, puisqu'elle ne laisse absolument rien à ses victimes, les dépouille de tout, leur enlève tout, corps et biens.

2. *Le naufragé.* — Saint François-Xavier rencontra un jour un pauvre naufragé, qui avait tout perdu dans le naufrage, sauf la vie et quelques lambeaux de vêtements. Le naufrage de la mort engloutit tout, corps et biens. L'âme seule échappe avec ses œuvres.

3. *La mondaine mourante.* — « Oh ! quel malheur ! disait en

peut en finir avec tous ces embarras qu'en leur tournant le dos (Vieyra, 2. serm. pour le jour des Cendres, n. 5 et 6).

On pense à tout. On songe aux préparatifs d'un voyage, aux moyens de gagner un procès, et l'on ne fait rien pour se préparer au grand voyage de l'éternité, au jugement de Dieu, cette affaire capitale et tout à fait personnelle ; on ne voit presque personne se préoccuper de ce grave procès qui décide de tout. *Enfants des hommes, jusques à quand votre cœur sera-t-il appesanti?* Ps. iv, 3. Assurément, il y a là un piège de l'ennemi..... Voyez bien ce qui vous manque, ce que vous voudriez faire, avant qu'elle vienne, ce que vous désireriez avoir fait, quand elle viendra, et faites-le vite... Fuir le péché, ne pas s'exposer au mal, et se relever aussitôt, si on avait eu le malheur d'y tomber... Se hâter, par la pratique des vertus chrétiennes, d'amasser quelque trésor pour l'éternité, afin de ne pas se trouver les mains vides lorsqu'elle viendra (R. P. Lefebvre, *La science de bien mourir*, 1re ann. 1re et 2e leç.).

mourant une femme célèbre, de mourir et de laisser tout cela!... » Elle avait fait mettre sur son lit tous ses bijoux, des rivières de diamants, des bracelets, des colliers de perles précieuses, des diadèmes de brillants... Quel malheur!. . Et elle pleurait en voyant ce trésor, et elle touchait de ses mains tremblantes et déjà glacées tous ces souvenirs de vaine gloire. Quel malheur ! *Siccine separat amara mors* ? Oui, quel malheur! si, pour cet or et toutes ces richesses de la terre, on a perdu son Dieu, son âme, son éternité ! si on a préféré ces misérables biens à Dieu, à son âme, à son éternité !... Tandis que l'enfant de Dieu et le serviteur fidèle quitte la terre sans douleur et se réjouit d'espérance, ces malheureux, inquiets, tristes, effrayés et désespérés tremblent et reculent; on est obligé de les pousser, pour ainsi dire, dans leur éternité,... où ils arrivent les mains vides et comme des pauvres honteux (R. P. Lefebvre, loc. cit. 1e ann. 4. leç.).

4. *La beauté dans un cercueil.* — Un jeune homme, pour le salut duquel le pape saint Grégoire s'intéressait ardemment, avait conçu pour une personne du sexe une passion si violente, qu'il en était transporté, sans que les conseils, les avis, les prières de saint Grégoire eussent jamais pu l'arracher de son cœur. Dieu, par un de ses jugements redoutables qu'on ne peut qu'adorer, frappe d'un accident imprévu l'objet de cette passion malheureuse; une mort subite l'enleva de ce monde. Le jeune homme en fut dans le plus grand désespoir; mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que cette mort funeste, loin de détacher son cœur, ne fit qu'augmenter et allumer le feu qui le consumait. Saint Grégoire, sensiblement affligé de cet aveuglement déplorable, crut qu'il devait faire un dernier effort pour sauver cette âme. Un jour donc, après avoir prié le Seigneur de bénir son dessein, il prit ce jeune homme par la main, en lui disant : « Venez avec moi, je veux vous montrer l'objet de votre affection criminelle. » Il le conduisit dans le tombeau où cette personne était enterrée. Quel spectacle affreux vint se présenter à ses yeux ! Il recule de crainte et d'horreur. « Non, mon fils, lui dit saint Grégoire, ne fuyez pas, soutenez le spectacle que la mort vous présente, considérez ce qui s'offre à vos yeux ; voyez ce qu'est devenue cette beauté périssable, à laquelle vous étiez si éperdument attaché; voyez cette tête décharnée, ces yeux éteints, ces ossements livides, cet amas horrible de cendres, de pourriture et de vers: voilà l'objet de votre passion, pour lequel vous avez poussé tant de soupirs, sacrifié votre âme, votre salut, votre éternité, votre Dieu ! » Ces paroles touchantes, ce spectacle frappant, firent une impression si vive sur le cœur de ce jeune homme, que

connaissant enfin le néant de ce monde et la fragilité de toute beauté périssable, il renonça dès ce moment à toutes les vanités de la terre, et ne pensa plus qu'à se préparer, par une vie chrétienne, à une sainte mort (*Le Nouveau Pensez-y-bien*. La Mort).

5. ***Après cinq semaines.*** — Le P. Saint-Jure parle d'un seigneur allemand qu'on estimait le plus beau gentilhomme de son temps et que la mort moissonna à la fleur de son âge. Il mourut pendant un voyage qu'il fit en Italie, et fut enterré au lieu même où la mort l'avait surpris. Ses parents voulurent que le corps fut transporté en Allemagne et enseveli dans un caveau de famille. On procéda donc à l'exhumation. Il y avait cinq semaines que le jeune homme était mort. On trouva son visage à demi rongé par la pourriture et les vers ; en outre, on vit avec horreur plusieurs grands reptiles, logés dans sa poitrine entr'ouverte.

6, ***Les tombeaux de Saint-Denis.*** — Aux tristes jours de la Révolution française, des hordes impies profanèrent, dans les caveaux de St-Denis, les tombeaux des rois de France. Après qu'ils eurent brisé les cercueils, ils ne trouvèrent dans la plupart que des cendres fétides et quelques restes d'ossements. Un seul de ces cercueils attira particulièrement l'attention : une liqueur, noire comme de l'encre, suintait à travers les jointures du plomb. Il renfermait le corps du voluptueux Louis XV, qu'on trouva nageant dans une eau épaisse et putride.

7. ***Montagne de crânes.*** — Il y avait jadis à Gand une grande place, appelée la *Plaine Saint-Pierre*, où se trouvait, avant la Révolution française, le cimetière paroissial. En 1847, lorsqu'on voulut y bâtir un nouveau quartier, on déblaya ces vastes terrains, et on y fit de grands travaux de terrassement. En creusant la terre on trouva d'innombrables tombeaux, et l'on mit à nu de grands dépôts d'ossements humains, accumulés depuis des siècles. A mesure que ces débris de squelettes étaient retirés du sol, on les jetait ensemble comme des décombres et on les chargeait sur des tombereaux pour être transportés au nouveau cimetière. Là, on réunit tous les crânes, et on en forma un seul monceau, grand comme une montagne : spectacle horrible, qui resta longtemps exposé aux regards. Ces funèbres débris étaient tout ce qui restait des générations éteintes qui avaient précédemment peuplé une grande ville. — Rien de plus saisissant que cette montagne de crânes, qui semblaient regarder les passants et leur dire : Voici ce que nous sommes devenus, nous, vos devanciers, et ce que vous

deviendrez bientôt, vous qui formez la génération actuelle. Comme vous, nous avons couvert nos fronts de parures, nous avons possédé des richesses et des honneurs : où sont maintenant nos richesses, nos parures et toute notre gloire?...

La mort est le commencement de l'éternité.

Un pieux auteur rapporte qu'un jeune mondain, grâce à une simple réflexion sur l'éternité, renonça aux plaisirs du monde pour mener une vie chrétienne. Ce jeune homme, favorisé de tous les biens de la terre, ne songeait qu'aux jouissances et aux amusements. Un jour, dans un moment de calme et de silence, il se mit à réfléchir à son bonheur. « Ne suis-je pas le plus heureux des mortels ? Je possède une brillante fortune, je me procure tout ce que mon cœur désire ; j'ai de la santé, des amis, des jouissances à mon choix : tous les jours pour moi sont des jours de fête... L'unique mal, c'est que tout cela doit finir, tôt ou tard, par la mort. O mort ! que ton souvenir est amer ! Toi seule tu répands l'amertume sur mes joies, tu troubles le cours de mes plaisirs. O mort ! que ne puis-je te racheter ! Que ne puis-je prolonger éternellement cette vie délicieuse ! Hélas ! vains désirs : il faudra subir l'inévitable mort. Et alors, que deviendrai-je ? Qu'est-ce que la foi m'enseigne ? » — A cette question, il se rappelle la parole d'Abraham au mauvais riche : *Pendant la vie, tu as eu en partage les biens, et Lazare les maux ; mais maintenant il est consolé, et toi tourmenté.* — « Voilà donc la vicissitude qui m'est montrée comme nécessaire : la joie en cette vie, et les tourments dans l'autre ; ou la souffrance en cette vie, et les joies dans l'autre. Ah ! ne faut-il pas préférer le sort de Lazare à celui du mauvais riche ? Acheter un immense bonheur par un peu de peine, plutôt que d'encourir un immense malheur pour un peu de plaisir ? »

Ce raisonnement, si lumineux déjà, se revêtit dans son esprit d'une forme plus claire encore et surtout plus saisissante : « Si un ange, ajouta-t-il, venait me dire de la part de Dieu : Vous vivrez trois cents ans : si vous voulez passer les vingt-cinq premières années dans le travail et la peine, vous coulerez le reste de cette longue vie dans la jouissance de tous les biens ; au contraire, si pendant les vingt-cinq premières années vous cherchez les satisfactions de la vie, les deux cent soixante-quinze années qui viendront après, seront des années de misère et de gémissements. En présence d'une telle alternative, y aurait-il à balancer ? Et celui qui préfèrerait un peu de jouissance à cette longue vie de malheur, ne serait-il pas insensé ? Mais mille fois plus insensé serait celui qui préfèrerait

quelques plaisirs fugitifs à une éternité de supplices, et refuserait d'acheter par quelques peines passagères une félicité éternelle. » — Ces sages réflexions changèrent ce jeune homme : il renonça à sa vie de plaisirs, et devint un fervent chrétien (Schouppe, *Instr. relig. en exemples*, 41. leç.).

Nous mourrons tous.

1. ***Le chapitre V de la Genèse.*** — Il n'y a pas de bataille si meurtrière d'où n'échappent quelques soldats ; et en allant au feu, chacun peut se dire : peut-être en reviendrai-je. Quant à la loi de la mort et à la certitude que nous avons de mourir, il n'y a pas de peut-être. Quelle que soit la carrière de l'homme, éclatante ou obscure, courte ou longue, toujours elle aboutit à la mort. Rien ne fait ressortir cette vérité comme le chapitre V de la Genèse, où l'Écriture présente le tableau des anciens patriarches. Ce passage fit tant d'impression sur le célèbre Guerric, qu'il le décida à se consacrer à Dieu dans l'ordre de Citeaux. Il vivait au XII[e] siècle, et s'était fait une réputation comme savant et philosophe. Un jour, ouvrant les livres de Moïse, il tomba sur le chapitre dont nous venons de parler, et il lut ces paroles : *La durée totale de la vie d'Adam fut de 930 ans, et il mourut. Son fils Seth vécut 912 ans, et il mourut. Enos, fils de Seth, vécut 903 ans, et il mourut. Caïnan, fils d'Enos, vécut 910 ans, et il mourut. Malaleël, fils de Caïnan, vécut 895 ans, et il mourut. Jared, fils de Malaleël, vécut 962 ans, et il mourut. Hénoch, fils de Jared, marcha avec le Seigneur, et, à l'âge de 365 ans, il ne parut plus, parce que Dieu l'enleva. Mathusalem, fils d'Enoch, vécut 969, et il mourut.*

Il n'en fallut pas davantage à Guerric ; il ferma le livre en disant : « Si la vie humaine, si longue soit-elle, se termine par la mort, si l'homme disparaît de ce monde sans qu'il en reste rien, comme ces patriarches ont disparu ; mon existence qui sera bien plus courte ne disparaîtra-t-elle pas de même ? Oui, ma vie terrestre passera comme une flèche qui ne laisse aucune trace. Je dois donc me hâter de mériter l'immortalité qui m'est offerte par Jésus-Christ, et m'assurer sans retard une vie qui ne finira point. » Il exécuta cette sage résolution et se consacra au service de Dieu le reste de ses jours (Schouppe, *La mort et ses enseignem.* 2. fascic. n. 2).

2. ***La danse Macabre.*** — Tous les hommes sont égaux devant la mort : elle les domine tous, les mène comme un aveugle troupeau, et les jette tous indistinctement dans la tombe. C'est cette

idée qui donna naissance au tableau de la *danse Macabre*, ou danse de la Mort, qu'on rencontrait si fréquemment au moyen-âge. Ce tableau figuratif était une frappante image de la réalité, parlant aux yeux et rendant sensible l'irrésistible action du trépas sur tous les hommes. — On y voyait la mort sous la forme d'un squelette animé, entraînant les hommes de tous les états, depuis les plus élevés jusqu'aux plus infimes, dans une ronde immense. La plus célèbre danse Macabre, conservée jusqu'à nos jours, est celle qui est peinte à fresque sur les murs de l'église Sainte-Marie, à Lubeck, actuellement transformée en temple protestant. — Cette belle peinture présente un spectacle aussi saisissant que grandiose. Un long cortège dansant, dont la Mort est le coryphée, s'avance en tourbillonnant vers un vaste tombeau, où tous sont culbutés, les uns après les autres. On voit dans ce cortège des papes, des cardinaux, des empereurs et des rois, des impératrices et des reines. Viennent ensuite des hommes et des femmes de tout âge et de toute condition ; des riches ornés d'or, et des pauvres couverts de haillons ; des jeunes filles couronnées de fleurs, et des vieillards chancelants. Tous sont entraînés dans la danse fatale menée par la Mort, qui apparaît en reine, dominant tout de son terrible regard. Elle porte la couronne sur la tête, et tient en main un sceptre de fer : on voit qu'elle exerce sur l'humanité entière son irrésistible empire. Au bas du tableau on lit ces mots du psaume deuxième : *Tu les régiras avec un sceptre de fer, tu les briseras comme un vase d'argile* (Id. *ibid.*).

Conséquences pratiques.

1. ***Détachement du monde.*** — Réginald était un jeune seigneur de Bologne, possesseur d'une grande fortune. Il habitait un palais magnifique et ne se refusait aucune des jouissances de la vie. Un jour, ayant rencontré un religieux dominicain, son ami intime, il le fit entrer pour lui montrer ses riches appartements. Le religieux s'y prêta volontiers, et Réginald le promena par de vastes salles superbement meublées, lui fit voir sa galerie de tableaux, son cabinet et jusqu'à sa chambre à coucher. A la vue du lit mollet de Réginald, le religieux prononça ces paroles du prophète Isaïe, XIV, 11 : *Ta couche sera la poussière, et les vers formeront ton linceul.* Proférée sans emphase et comme en passant, cette sentence n'en fit pas moins sur Réginald la plus vive impression. Elle pénétra dans son esprit comme un dard, et il lui fut impossible de s'en défaire. — Après le départ du religieux, la parole tombée de sa bouche revenait sans cesse à la mémoire de Réginald et retentissait à ses

oreilles. Pour s'en distraire il parcourut ses jardins, sortit à cheval, visita ses amis ; mais à peine se retrouvait-il seul, que la sentence importune se faisait entendre à son oreille. Le soir venu, il espérait tout oublier par le sommeil ; mais son lit lui rappela plus vivement encore la parole du religieux : *Ton lit sera la pourriture, et les vers formeront ton linceul.* Il lui fut impossible de fermer l'œil, et dans son ennui, s'étant levé, il essaya de se calmer au moyen de la musique. Son instrument se trouvait suspendu dans sa chambre même : il le décroche, et commence à exécuter une joyeuse fantaisie. Vains efforts : les cordes sonores semblent lui dire et redire toujours la même parole... Enfin, subjugué, vaincu, il cessa de lutter ; et s'étant assis : Pourquoi, se dit-il, me fatiguer vainement à repousser cette parole ? N'est-ce pas après tout une vérité, une vérité qui me concerne ? Que me servirait-il de l'oublier ? Ne vaut-il pas mieux la regarder en face, comme la saine raison le commande ?... Il ouvre alors son esprit à de salutaires réflexions, et bientôt ses yeux se dessillent, il voit dans la plus vive clarté le néant des biens périssables... Il prie, il écoute les inspirations de la grâce, et se décide à quitter le monde à l'exemple du pieux ami qui lui avait rappelé la sainte pensée de la mort (Id. *ibid.*).

2. ***Zèle pour les bonnes œuvres.*** — Lorsque le serviteur de Dieu Benoît Joseph Labre, que le Pape Léon XIII a mis au nombre des saints, le 8 décembre 1881, se trouvait à Bari, dans le royaume de Naples, un pieux habitant de cette ville le reçut dans sa maison. Cet homme se sentit pénétré d'un si profond respect pour le saint mendiant, qu'il l'obligea d'entrer chez lui et d'accepter un repas qu'il lui fit préparer. Il le pria ensuite de lui adresser quelques avis salutaires, à lui, à sa femme et à ses enfants. Le saint s'en défendit longtemps ; mais enfin, comme en ce moment le marteau de l'horloge annonçait du haut du clocher que l'heure était écoulée, il dit ces simples paroles : « Toutes les fois que vous entendrez cette cloche sonner les heures, souvenez-vous que vous n'êtes pas maître de l'heure suivante, et songez à vous assurer par vos bonnes œuvres la bienheureuse éternité. » (Id. *ibid.*).

3. ***Conversion complète.*** — Un homme de grande condition, mais grand pécheur, résolut enfin de se convertir. Il vint pour cela à Rome et voulut avoir la consolation de se confesser au Pape même. Le Pape l'entendit et fut édifié de l'exactitude de sa confession, de la vivacité de ses regrets et de la générosité de ses résolutions. Mais quand il fut question de lui imposer la pénitence, le pénitent n'en pouvait accepter aucune, aucune ne se trouvait de son goût. Jeû-

ner! il n'en avait pas la force; lire, prier! il n'en avait pas le temps; employer les instruments de pénitence! il ne les avait pas et n'en connaissait pas l'usage; faire une retraite, entreprendre un pèlerinage! il avait des affaires; veiller, coucher sur la dure! sa santé ne le lui permettait pas; et puis, autre raison générale qu'il ne disait pas, un homme de sa condition! Que faire donc à un homme de sa condition? Le Pape lui donna un anneau d'or où étaient écrits ces deux mots: *Memento mori.* « Souvenez-vous que vous devez mourir. » Il lui imposa pour pénitence de porter cet anneau au doigt, et d'y lire les deux mots qui y étaient inscrits, au moins une fois chaque jour. — Le gentilhomme se retira fort content, se félicitant d'une aussi légère pénitence. Mais celle-ci amena toutes les autres. La pensée de la mort entra si fortement et si heureusement dans son esprit, qu'elle lui découvrit l'essentiel de sa condition d'homme mortel, et qu'il se dit à lui-même: Eh! puisque je dois mourir, qu'ai-je autre chose à faire dans ce monde que de me préparer à bien mourir? A quoi bon tant ménager une santé que la mort doit détruire? Pourquoi épargner un corps et une chair qui doivent pourrir dans la terre? Ces réflexions faites, il n'y eut genre de pénitence qui ne lui parut léger. Il les embrassa toutes et y persévéra jusqu'à la mort, qui fut précieuse devant Dieu, édifiante devant les hommes, et pleine de consolation pour lui. — Ah! si nous réfléchissions bien sur ce mot: *Je dois mourir!* si nous tirions bien les justes conséquences qui suivent de ce mot: *Puisque je dois mourir!* Si nous faisions une sérieuse attention à l'avertissement que nous donne ce mot: *Ne dois-je donc pas mourir?* Au reste, que ces terribles mots ne vous effrayent pas. Prenez seulement vos mesures, et la chose même ne vous effrayera point (*Paraboles du P. Bonaventure*).

DEUXIÈME INSTRUCTION

(Vendredi de la Semaine des Cendres)

C'est une vérité que nous ne mourrons qu'une fois.

I. Parce que Dieu l'a décrété. — II. Parce que l'expérience le démontre. — III. Parce qu'il suffit que nous mourions une fois. — IV. Parce qu'il serait contraire à la sagesse de Dieu que nous eussions à mourir plusieurs fois.

Nous mourrons, c'est-à-dire qu'un jour viendra où toutes les choses de ce monde ne seront plus rien pour nous, et où nous entrerons dans l'éternité, qui sera pour nous heureuse ou malheureuse, selon que nous aurons accompli des œuvres bonnes ou mauvaises en cette vie ; et cette mort qui nous dépouillera de tout ce que nous possédons présentement, et nous jettera dans une éternité de délices ou dans une éternité de tourments, tous nous la subirons et nul n'y échappera. Telles sont les vérités dont nous nous sommes occupés dans notre précédent entretien. Vérités singulièrement propres à nous inspirer de la terreur, surtout si nous sommes pécheurs, comme aussi à nous détacher des misérables biens de ce monde et à tourner nos regards vers notre éternité. Et cependant, si effrayant et si instructif qu'il soit pour nous de mourir, il y a quelque chose de plus effrayant et de plus instructif encore, et ce quelque chose, c'est de ne mourir qu'une seule fois. Il n'en est pas en effet du mal de la mort comme des autres maux de cette vie. Ce qui nous fait surtout redouter ces autres maux, c'est qu'on en est à peine guéri, qu'on est exposé à les souffrir encore. Au contraire, ce qui rend par dessus tout la mort redoutable, c'est qu'on ne la subit qu'une seule fois. Si nous avions à mourir plusieurs fois, nous pourrions réparer une première mauvaise mort par une bonne mort suivante. En d'autres termes, si, après une première mort où nous aurions mérité d'aller en enfer, nous avions à subir une autre mort, nous pourrions accomplir cette fois ce qu'il

faut pour mériter d'aller au ciel. Mais l'unité de notre mort ne permet pas de faire ces expériences. Bien plus terrible, sous ce rapport, est la mort de notre corps, que celle de notre âme elle-même. Morte par le péché, notre âme peut revivre par la contrition et la pénitence, et mériter le ciel après avoir mérité l'enfer. Mais Dieu n'a pas institué de remède pour faire revivre le corps, qui ne meurt qu'une fois jusqu'à sa résurrection pour l'éternité. Si donc, en mourant cette unique fois, nous sommes en état de grâce, tout est gagné pour toujours, à jamais le ciel sera notre demeure. Mais si, en mourant cette unique fois, nous nous trouvons en état de péché mortel, tout est perdu pour toujours, et l'enfer sera notre éternelle prison (1). Ainsi, pas de milieu : une seule mort, ou bonne, ou mauvaise ; pas de milieu : d'une seule mort dépend toute notre éternité. Pénétrons-nous donc de cette nouvelle vérité si redoutable, et à cet effet, voyons que nous ne mourrons qu'une fois : premièrement, parce que Dieu l'a décrété ; deuxièmement, parce que l'expérience le démontre ; troisièmement, parce qu'il suffit que nous mourions une fois ; quatrièmement enfin, parce qu'il serait contraire à la sagesse de Dieu que nous eussions à mourir plusieurs fois. O Dieu bon ! daignez éclairer et toucher vous-même nos cœurs, afin qu'ils comprennent pleinement d'aussi importantes vérités, s'y attachent et en tirent de solides règles de conduite (2).

1. Lorsque David marcha contre le géant philistin, il mit plusieurs pierres en sa ceinture, afin que, le premier coup venant à manquer, il eût la ressource de pouvoir en porter d'autres. Tous, bientôt il nous faudra entrer en champ clos contre ce grand géant, le Goliath de la mort ; mais que nous soyons vainqueurs ou vaincus, un seul coup en décidera. — Celui qui a dit : *Non licet in bello bis errare*, fit erreur. La faute qui se commet en une bataille, peut se réparer en une autre ; et ce qui se perd en une déroute, peut se recouvrer en une victoire. Seule, la mort est cette bataille en laquelle on ne se trompe pas deux fois. — *Nous nous sommes donc trompés*, disaient, après leur mort, ceux qui peu auparavant avaient dit : *Couronnons-nous de roses, avant qu'elles se flétrissent*. Sap. v. 6 ; II, 8. Si vous vous êtes trompés, pourquoi ne réparez-vous pas votre erreur ? Parce qu'il n'est plus temps, nous sommes morts. Sap. v, 13 (R. P. Vieyra, *Serm*. 2. pour le jour des Cendres, n. 2).

2. Il y a trois choses à considérer dans la mort : elle est inévitable, elle est incertaine, et quand elle est une fois venue, on ne peut plus

I. — Il est certain que nous ne mourrons qu'une fois, parce que Dieu l'a décrété. — Le décret divin est ainsi formulé : *Il a été arrêté que les hommes ne mourront qu'une fois* (1). C'est l'apôtre saint Paul qui a porté à notre connaissance ce décret, qui le promulgue, si l'on veut, au nom de Dieu, comme un ministre promulgue les lois de son roi. Mais c'est son Dieu lui-même qui, après en avoir délibéré dans sa souveraine sagesse, a décidé de le porter. Et cela, non pas après le péché d'Adam, qui provoqua ce châtiment ; mais de toute éternité. Car en Dieu, il n'y a pas proprement de succession, tout étant éternellement présent devant son regard. De même donc, de toute éternité, Dieu avait conçu la création du monde, et par conséquent de l'homme ; de même qu'il avait prévu la chute d'Adam, et résolu la rédemption du genre humain par l'incarnation du Verbe : de même il arrêta, de toute éternité, que les hommes, en punition du péché de leur premier père, et en conséquence de leur solidarité avec lui, mourraient tous, mais seulement une fois. Or, quand Dieu a arrêté une chose, elle s'accomplit infailliblement. Elle s'accomplit, d'un côté, parce que Dieu agit avec tant de sagesse, qu'il ne change jamais dans les desseins qu'il a formés ; et de

retourner sur la terre pour fournir une carrière nouvelle ; de ces trois principes, nous devons tirer ces trois conséquences : 1° Pensons souvent que la mort est inévitable, et nous conclurons que nous devons nous y disposer tous les jours, c'est la première partie ; 2° Pensons souvent que l'heure de la mort est incertaine, et nous conclurons que nous devons donc partout et en tous temps nous y disposer ; c'est la seconde. 3° Pensons souvent que les suites de la mort sont irréparables, et nous conclurons que nous ne pouvons prendre trop de sûretés pour nous y disposer ; c'est la troisième (Le P. Giroust, S. J., serm. pour le mercredi des Cendres. Ap. Houdry, *Biblioth. des prédic.* art. *Mort*, parag. 1, n. 6).

1° Il faut mourir, c'est une nécessité inévitable. C'est donc une folie de s'attacher aux choses de ce monde, qui périront avec nous ; et d'y établir notre bonheur, puisqu'elles ne peuvent que nous rendre malheureux un jour, et peut-être même dès cette vie. — 2° Il faut bientôt mourir et peut-être plutôt que nous ne pensons. Il faut donc penser de bonne heure à bien mourir, et nous hâter d'acquérir des mérites pour l'éternité, puisqu'après cette vie il n'y aura plus de temps pour mériter, pour faire pénitence et pour faire de bonnes œuvres (Houdry, loc. cit. n. 10).

1. Hebr. ix, 27.

l'autre, parce que sa toute-puissance étant infinie, rien ne saurait empêcher l'exécution de ses décisions. Il semble parfois, à nos faibles yeux, que Dieu rencontre des oppositions dans la réalisation de ses plans, et qu'il se trouve réduit, tantôt à ne pas faire ce qu'il avait voulu, et tantôt à faire ce qu'il n'avait pas voulu. Mais nous en jugeons ainsi parce que nous ne connaissons que très imparfaitement, et souvent pas du tout, les vues finales de Dieu, et qu'il se plaît ordinairement, par un jeu de sa toute-puissance, à les réaliser par des moyens qui semblaient tout d'abord devoir les combattre et les faire échouer. C'est ainsi que, voulant manifester les trésors de sa bonté et de son amour, il créa l'homme afin de le rendre heureux. Tout d'abord, il sembla que le démon, en entraînant l'homme dans le péché, avait fait avorter le plan divin. Mais Dieu avait permis cette chute précisément afin qu'elle lui fût une occasion de faire éclater sa bonté dans le degré suprême, en donnant son Fils unique pour la rédemption de l'homme (1). Sans le triomphe apparent de Satan, comment aurions-nous jamais connu l'immensité de l'amour divin ? C'est ainsi que les décrets de Dieu, quoi qu'il arrive, quoi qu'il paraisse et quoi que nous en pensions, s'accomplissent toujours de la manière la plus certaine et la plus infaillible. Et voilà pourquoi celui par lequel Dieu a décidé que nous ne mourrions tous qu'une seule fois, s'accomplira de la même manière. Nous devons d'ailleurs croire à l'accomplissement de ce décret avec d'autant plus de facilité et de fermeté, que non seulement nous ne voyons rien le contredire, mais que :

II. — **L'expérience le confirme expressément.** — L'expérience des siècles. Depuis six mille ans que le monde existe, que d'hommes qui ont passé de vie à trépas ! Ce n'est pas par millions et par centaines de millions qu'on pourrait les compter, c'est par milliards et par millions de milliards. L'histoire nous montre non seulement des indi-

1. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis (JOAN. XV, 13).

vidus, mais des peuples et de nombreux peuples, apparaissant sur la terre, puis en disparaissant pour toujours. Eh bien, tous les innombrables hommes qui ont formé ces peuples, dans toutes les contrées du globe, et pendant tous les siècles déjà écoulés, tous ces hommes, disons-nous, ne sont morts qu'une fois. L'histoire, qui nous les montre partout naissant et mourant, ne nous les montre jamais ressuscitant pour mourir de nouveau.

Nous n'oublions pas qu'il est parlé, dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, de plusieurs morts qui, après avoir été ressuscités miraculeusement, sont morts ensuite une seconde fois. Ce sont là des exceptions qui ne font, comme l'on dit, que confirmer la règle. Elles ne se sont pas produites selon l'ordre naturel, mais ont toutes été le résultat d'un miracle. Ce n'est d'ailleurs pas précisément pour leur avantage que ces morts ont été rappelés à la vie, et ont pu mourir une seconde fois. Ces faits hors nature ont eu pour but de récompenser la foi ou la charité de certains vivants, et par-dessus tout de faire éclater la toute-puissance de Dieu. Mais alors même que des morts auraient été rappelés à la vie pour mettre leur conscience en ordre, et mourir une seconde fois ensuite, comme on en voit quelques exemples dans les vies des saints, ces faits hors nature, nous le répétons, ne sauraient être allégués contre le décret divin, que les hommes ne mourront qu'une fois. En portant une loi, Dieu ne s'interdit pas la faculté d'y déroger dans certaines circonstances prévues ; ce sont ces dérogations qui constituent les miracles ; si Dieu s'interdisait ces dérogations, il s'interdirait par là même tout miracle. Mais il n'en est pas ainsi. Dieu. auteur de toutes les lois naturelles, les suspend quand il lui plaît. Hors de là, ces lois restent telles qu'il les a portées. Et voilà pourquoi, cette vérité révélée, que tous les hommes ne mourront qu'une fois, sauf miracle, est confirmée par l'histoire de tous les siècles.

Elle est aussi confirmée par notre expérience personnelle. Assurément, le témoignage de l'histoire, lorsqu'il est revêtu des conditions voulues, est tout à fait indubitable. Cependant nous croirons toujours plus volontiers et

plus fermement ce que nous savons par nous-mêmes, que ce que nous apprenons des autres. Eh bien, notre expérience personnelle elle-même nous confirme, elle aussi, disons-nous, cette vérité, que nous ne mourrons tous qu'une fois. Beaucoup d'entre nous ont sans doute vu mourir, hélas ! un plus ou moins grand nombre de leurs parents, de leurs amis, de leurs connaissances. Ah ! comme nous avons embrassé avec tendresse leur cher visage, comme nous avons pressé avec ardeur leurs chères mains, comme nous les avons appelés avec de grands cris ! Mais ils ne nous ont rendu ni nos caresses, ni nos étreintes, et ils n'ont rien répondu à nos appels désespérés. Ils n'étaient plus ; ils étaient morts, et ils ne sont plus revenus à la vie ; et ils n'y sont plus revenus, parce qu'on ne meurt qu'une fois. Eh bien, comme nous avons vu mourir les autres, on nous verra mourir à notre tour. A notre tour on nous embrassera, à notre tour on nous pressera les mains, à notre tour on nous parlera, on nous appellera. Mais à notre tour, nous ne sentirons plus rien, nous n'entendrons plus rien, nous ne répondrons plus rien. Nous serons glacés. Ce sera fini pour toujours, sans retour. Car Dieu l'a décrété, car toute l'histoire l'atteste, car nous le savons pour l'avoir vu de nos propres yeux, il est absolument certain que nous ne mourrons qu'une fois.

III. — **Il est certain que nous ne mourrons qu'une fois, parce qu'il suffit que nous mourions une fois.** — Dans l'Évangile, Dieu nous défend jusqu'aux paroles inutiles, et nous déclare que nous aurons à en rendre compte (1). Dire des choses inutiles, et à plus forte raison en faire, sont en effet des actes indignes d'un être raisonnable, qui ne doit jamais agir que pour des motifs légitimes et en vue d'une fin déterminée. Mais si Dieu nous défend les paroles et les actions inutiles, n'en devons-nous pas conclure qu'il se les interdit à lui-même, à lui-même qui est, non pas seulement un être jouissant d'une parcelle de raison, mais la raison elle-même dans toute sa plénitude ? Or, si Dieu ne

1. Matth. XII, 36.

peut se permettre rien d'inutile, en conséquence de sa souveraine raison, il a donc nécessairement dû décider que nous ne mourrons qu'une fois, puisqu'il suffit que nous mourions une fois, et qu'il serait inutile, par conséquent, que nous mourions plusieurs fois.

Mais qu'est-ce qui prouve qu'il suffit que nous mourions une fois? Ce qui le prouve, c'est d'abord la raison pour laquelle nous mourons. Pourquoi donc mourons-nous? Personne de nous l'ignore : nous mourons pour payer la dette qu'Adam a contractée, pour lui et pour toute sa postérité, en désobéissant à son Créateur. Placé par Dieu dans le paradis terrestre, notre premier père avait reçu la défense, sous peine de mort, de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Malgré cette défense et malgré cette menace, Adam, sollicité par Ève, mangea du fruit de l'arbre auquel il ne devait pas toucher. Que s'ensuivit-il? Il s'ensuivit qu'Adam encourut le châtiment qui lui avait été annoncé, c'est-à-dire qu'en désobéissant il mérita la mort, pour lui-même et pour toute sa postérité, comme nous l'avons déjà dit. Voilà pourquoi l'apôtre saint Paul dit que *la solde du péché*, c'est-à-dire le paiement du péché, *c'est la mort* (1). Ainsi en est-il de la loi humaine, qui punit de mort l'assassinat. Celui qui commet ce crime contracte en effet une dette, et cette dette, il la paie de sa vie, qui lui est prise. Pour lui aussi, la mort est le paiement de son crime. Or, de quelque dette qu'il s'agisse, quand on l'a payée une fois, cela suffit, on ne la doit plus, et il n'y a pas lieu de la payer une seconde fois. Cela étant, on voit maintenant avec évidence pourquoi, à cet égard, nous ne devons mourir qu'une fois, savoir, parce qu'en mourant une fois, nous payons la dette dont notre premier père nous a laissé le funeste héritage, et qu'il n'y a plus lieu dès lors pour nous de la payer une seconde fois. Une dette payée est une dette à jamais éteinte.

Ce qui prouve encore, avec non moins d'évidence, qu'il suffit que nous mourions une fois, c'est la raison pour laquelle nous vivons. Qu'est-ce à dire, et pour quelle raison

1. Rom., VI, 23.

la vie présente nous a-t-elle été donnée? Nous le savons tous également. La vie présente nous a été donnée, non pas pour que nous en usions à notre gré, et pour que nous y fassions ce que nous voulons, mais bien pour que nous y soyons mis à l'épreuve. Dieu, en nous créant, nous ayant tous destinés au ciel, a voulu cependant n'y admettre que ceux qui s'en montreraient dignes. Car il semble qu'il n'aurait pas été juste d'y recevoir indistinctement ceux qui étaient attachés à Dieu et ceux qui n'avaient pour lui aucune affection. Mais il fallait que les uns et les autres fissent ouvertement connaître eux-mêmes le fond de leurs cœurs, par leurs œuvres. Car si Dieu, qui connaît le fond des cœurs antérieurement à toute œuvre, avait fait le partage des bons et des méchants d'après sa seule connaissance, ceux qui auraient été rejetés auraient pu prétendre que, soumis à une épreuve, ils auraient prouvé leur fidélité. Ce fut pour éviter ces injustes réclamations que Dieu résolut de soumettre à une épreuve tous les hommes, afin que tous pussent en voir et en apprécier les résultats, et reconnaître la justice de ses jugements. Et voilà pourquoi, avant de recevoir les bons dans le ciel, et de rejeter les méchants dans l'enfer, il leur accorda à tous la vie présente et les plaça sur la terre. Telle est, encore une fois, la raison pour laquelle la vie présente nous a été donnée, savoir, afin que nous y subissions l'épreuve qui doit montrer si c'est le ciel ou l'enfer que nous méritons.

Or, pour que cette épreuve soit complète et décisive, il n'est nullement nécessaire qu'on la répète au gré de ceux qui la subissent ; il suffit qu'elle soit faite une fois, dans les mêmes conditions pour tous, et c'est ce qui a lieu. Tous, en effet, ont à observer les mêmes commandements ; tous ont à pratiquer les mêmes vertus ; tous ont à éviter les mêmes vices. D'un autre côté, personne ne pourra alléguer son ignorance, car Dieu a soin de mettre chacun à même d'apprendre, s'il le veut, ce qui lui est utile de savoir; en sorte que si quelqu'un ne le sait pas, il ne pourra s'en prendre qu'à lui-même. Tous sont de plus prévenus que l'épreuve sera unique, et qu'elle prendra invariablement fin à la mort. Personne non plus ne pourra se plain-

dre de manquer du temps nécessaire, puisqu'il en sera accordé à chacun autant qu'il lui en faudra dans les circonstances particulières où il pourra se trouver. Il en sera de même des grâces et des secours surnaturels dont chacun a besoin pour subir favorablement l'épreuve : si Dieu, pour des raisons de lui connues; en accorde davantage à quelques-uns, il ne laissera du moins personne manquer de celles qui lui seront nécessaires, Et dans ce cas d'inégalité apparente, il rétablira l'équilibre en demandant à chacun en proportion de ce qu'il aura reçu. En sorte que ceux qui succomberont, ne succomberont uniquement que par leur faute.

L'épreuve, se faisant dans ces conditions d'égalité et de justice, est donc absolument parfaite ; et si elle est parfaite, il est donc inutile de la recommencer ; et s'il est inutile de la recommencer, pourquoi, après une première mort, serions-nous rappelés à la vie présente, puisque la vie présente n'a pas d'autre but que de nous éprouver? Ah ! si l'épreuve était mal conduite, si nous ne savions pas ce que nous avons à faire, si nous manquions des secours dont nous avons besoin pour la subir favorablement, si nous n'étions pas prévenus qu'il n'y aura qu'une épreuve, alors il pourrait être permis d'en espérer une seconde. Mais nous le répétons, rien de tout cela ni rien autre chose ne pourra être allégué, parce que l'épreuve, conduite par Dieu dans toutes ses phases et dans toutes ses parties, sera parfaite, et par suite définitive. Encore une fois, il n'y aura donc pas sujet de la recommencer, de même qu'il n'y aura pas sujet de payer deux fois la dette de mort qui nous a été léguée par notre premier père. Puis donc qu'il suffit que nous mourions une fois, tant pour payer cette dette que pour atteindre le but de la vie présente, il est donc encore certain, par ces raisons, que nous ne mourrons qu'une fois.

IV. — **Il est certain enfin que nous ne mourrons qu'une fois, parce qu'il serait contraire à la sagesse de Dieu que nous eussions à mourir plusieurs fois.** — Que Dieu soit sage, et infiniment sage, c'est ce dont nous ne pouvons douter, puisqu'il est de son essence de posséder, dans

un degré infini, toutes les perfections. Le roi David proclame en particulier la sagesse de Dieu, lorsqu'il dit : *Seigneur, vous avez fait toutes choses avec sagesse* (1). Or, c'est parce que Dieu est infiniment sage, disons-nous, que nous ne mourrons qu'une fois, car il serait contraire à sa sagesse que nous eussions à mourir plusieurs fois. Comment cela ?

La sagesse consiste principalement, n'est-il pas vrai, à prévoir et à disposer les choses de manière à parfaitement atteindre le but qu'on se propose. Voilà pourquoi cet homme de l'Évangile qui, voulant bâtir une tour, la laisse inachevée parce qu'il n'a pas prévu la dépense à faire, se voit traité de fou et d'insensé (2). Dieu ne saurait tomber dans une pareille aberration. Ayant résolu d'éprouver les hommes avant de les admettre au ciel, il n'a pas manqué de se rendre compte s'il valait mieux les soumettre à l'épreuve une fois ou plusieurs fois. Or, nous le savons, c'est pour l'épreuve unique qu'il s'est prononcé ; car autant l'épreuve unique répond bien à son dessein, autant l'épreuve multiple y répondrait mal.

Supposons que nous devons être mis plusieurs fois à l'épreuve, deux fois, par exemple ; c'est-à-dire qu'après une première vie et une première mort, nous devons être rappelés à l'existence, pour mener une seconde vie et mourir une seconde fois. Qu'en résultera-t-il, tant pour les hommes de bonne volonté, que pour ceux de volonté perverse ?

Pour les hommes de bonne volonté, il en résultera que l'attente de la seconde épreuve les plongera, durant la première, dans la plus déplorable tiédeur, sinon dans la complète négligence de leurs devoirs. Ils se diront que la première épreuve n'étant pas définitive, ils peuvent jouir au moins un peu des biens et des plaisirs de la vie, puisqu'en somme cela ne compromet rien. Durant la première épreuve, ils ne feront que fort peu de bien, et beaucoup de mal, se promettant de tout réparer dans la seconde épreuve. Répareront-ils du moins, comme ils se le proposent, dans la seconde épreuve, les fautes de la première ?

1. Ps. CIII, 24.

2. Luc. XIV, 28-30.

Ne le croyons pas. Car le souvenir des jouissances qu'ils auront goûtées dans les biens de ce monde les portera à les rechercher encore, et l'habitude qu'ils auront prise de céder aux tentations les rendra d'autant plus faibles pour y résister. De même. ils auront beaucoup moins d'ardeur pour faire le bien, qu'ils se seront habitués à négliger et à ne pas accomplir. Ainsi, leur première épreuve leur sera une cause de subir leur seconde épreuve plus péniblement et moins avantageusement pour eux, puisqu'ils auront plus de peine pour faire moins de bien que s'ils n'avaient pas eu à subir une première épreuve. En résumé, s'il y avait une seconde épreuve, les bons se trouveraient, dans cette seconde épreuve, à peu près comme se trouvent les pécheurs convertis dans l'épreuve unique. Ces pécheurs convertis, après s'être abandonnés plus ou moins au péché, reviennent ensuite, il est vrai, à la vertu ; mais, en général, ils font alors beaucoup moins de bien, et avec beaucup plus de difficulté, que ceux qui ont toujours été rigoureusement fidèles à Dieu. Ainsi, dans le cas des deux épreuves, on ne verrait à peu près jamais de vrais justes dans la première épreuve. S'ils sont déjà si rares avec l'épreuve unique, qu'on juge en effet combien ils le seraient davantage dans une première épreuve, alors que chacun pourrait se dire, comme nous l'avons déjà remarqué, que cette première épreuve ne déciderait rien ! Voilà comment et pourquoi il eût été contraire à la sagesse de Dieu qu'il instituât deux épreuves, puisqu'il aurait par là favorisé le relâchement des hommes de bonne volonté, et qu'il les aurait même indirectement invités à s'égarer dans les sentiers du mal, au moins pendant la première épreuve.

Combien plus contraire encore à la sagesse de Dieu, s'il est possible, serait l'institution de deux ou plusieurs épreuves successives, si on les considère par rapport aux hommes de volonté faible ou perverse, aux hommes plongés dans les choses des sens, qui n'ont d'autre Dieu que leur ventre (1), et d'autre loi que leurs passions ! Bien que sous l'empire d'une épreuve unique et décisive, déjà ces hom-

1. Philipp. III, 19.

mes s'aveuglent à tel point, qu'ils ne distinguent pas entre le bien et le mal, croyant n'avoir jamais à rendre compte de leurs actions. A peine les événements les plus terribles, à peine la mort de leurs parents et de leurs amis les émeuvent-ils un moment, et interrompent-ils la chaîne de leurs iniquités. Il faut que leur propre vie soit manifestement en danger pour qu'ils rentrent un peu en eux-mêmes. Que serait-ce donc s'il y avait plusieurs épreuves ! Que serait-ce donc s'ils pouvaient espérer vivre une ou plusieurs nouvelles vies ! Quels débordements, surtout dans la première épreuve ! Quelle accumulation de crimes, d'infamies, de monstruosités ! Car bien que la crainte d'un Dieu vengeur ne les arrête présentement que fort peu, alors elle ne les arrêterait plus du tout, puisqu'elle ne leur apparaîtrait qu'au-delà d'une nouvelle épreuve, et qu'eux aussi pourraient se promettre de tout réparer dans cette épreuve nouvelle.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, il en serait de cette seconde épreuve comme de la première. Ceux qui ont été condamnés à la prison, aux travaux forcés, savent ce qu'il en coûte pour avoir violé les lois civiles ; lorsque leur peine est achevée, et qu'ils rentrent dans la vie, changent-ils de conduite ? ont-ils souci de ne plus commettre d'actes criminels qui leur vaudraient de nouveaux châtiments ? Presque toujours leur perversion n'a fait que grandir, et s'ils n'étaient que voleurs auparavant, souvent ils deviennent assassins après. Il en serait de même des méchants et des lâches de la première épreuve : au lieu de s'amender à la seconde épreuve, ils se montreraient, pour la plupart, encore plus méchants et plus lâches. Car l'habitude qu'ils auraient prise de céder à leurs passions, et la familiarité qu'ils auraient contractée avec le mal, durant la première épreuve, les entraîneraient beaucoup plus loin encore dans cette voie, durant la seconde. Le résultat certain de plusieurs épreuves, pour les méchants, serait donc une grande multiplication de crimes : multiplication dans la première épreuve, par l'assurance qu'elle ne serait pas décisive ; et multiplication dans la seconde, par suite des mauvaises habitudes contractées et des passions fortifiées, et par la plus grande difficulté de revenir en arrière,

Sur quoi d'ailleurs se baser pour imaginer qu'une seconde épreuve serait avantageuse aux hommes? Si nous devions avoir, dans cette seconde épreuve, plus de lumières et plus de secours, sans doute alors nous aurions plus de chances de la subir favorablement. Mais si les conditions en étaient les mêmes, cette seconde épreuve aurait infailliblement les résultats que nous venons de signaler. Or ces conditions devraient être les mêmes, autrement il faudrait en conclure que les conditions actuelles sont dures et injustes, ce qui serait incriminer tout à la fois la bonté et la justice de Dieu.

Dira-t-on qu'au moins, s'il y avait une seconde épreuve, on connaîtrait par sa propre expérience le résultat de la première, et qu'on serait plus prudent pour subir la seconde? Il est bien vrai, dans ce cas, qu'on connaîtrait par sa propre expérience le résultat de la première épreuve; mais que cette expérience doive nous rendre plus prudents pour la seconde épreuve, cela ne serait pas. Nous avons déjà remarqué que l'expérience acquise par les condamnés de la justice humaine ne les préserve nullement, en général, contre de nouveaux crimes. L'expérience est excellente pour achever d'éclairer ceux qui ne le sont qu'imparfaitement. Mais à ceux qui savent très bien une chose, l'expérience est tout à fait inutile, et ils n'y recourent pas. Voilà une personne qui n'a jamais vu de noyé; cependant elle ne laisse pas de très bien savoir qu'en se jetant à l'eau elle se noierait, et se garde bien, en conséquence, d'en faire l'expérience. Nous savons de même très bien que si nous sommes fidèles à Dieu, durant le temps de l'unique épreuve à laquelle il nous soumet, nous serons reçus dans le ciel; mais que si nous lui sommes infidèles, nous serons jetés en enfer. Nous le savons de la bouche même de Notre-Seigneur, c'est-à-dire de la manière la plus certaine et la plus infaillible qu'il soit possible. Qu'est-il besoin dès lors que nous en fassions personnellement l'expérience, et qu'est-ce que notre expérience personnelle nous apprendrait de plus? *Celui qui croira et sera baptisé*, dit le Sauveur, *sera sauvé; mais celui qui ne croira point sera condamné* (1). Ces paroles ne sont-elles pas aussi claires que

1. Marc. XVI, 16.

péremptoires? Qui donc pourrait prétendre en douter jusqu'à ce qu'il les ait expérimentées?

Non, il n'est pas vrai qu'une première épreuve rendrait plus prudent pour une seconde épreuve. Mais il est très vrai, au contraire, que plusieurs épreuves tourneraient tout à la fois au détriment des bons et au détriment des méchants eux-mêmes : au détriment des bons, en diminuant la somme de leurs mérites, et au détriment des méchants, en augmentant le nombre de leurs crimes. Voilà pourquoi il serait contraire à la sagesse de Dieu qu'il y eût plusieurs épreuves, et pourquoi aussi, par conséquent, une seule épreuve étant nécessaire, nous ne mourrons qu'une fois.

CONCLUSION. — Telles sont, chrétiens, les principales raisons pour lesquelles il est certain que nous ne mourrons tous qu'une fois, savoir : parce que Dieu l'a décrété, parce que l'expérience le démontre, parce qu'il suffit que nous mourions une fois, et enfin parce qu'il serait contraire à la sagesse de Dieu que nous eussions à mourir plusieurs fois. Chacune de ces raisons est tellement forte et décisive, qu'elle suffirait à elle seule pour produire en nous une conviction inébranlable. En effet, si Dieu a décrété que nous ne mourons qu'une fois, ses décrets ne sont-ils pas irrévocables? Et si l'expérience, une expérience de six mille ans, démontre que nous ne mourrons qu'une fois, est-il possible qu'on ne s'incline pas devant une telle expérience? Et s'il suffit d'une épreuve pour fixer notre sort éternel, pourquoi voudrait-on que Dieu en eût établi une deuxième? Dieu, qui est la raison même, peut-il faire des choses inutiles? Et s'il est contraire à la sagesse de Dieu que nous soyons deux fois éprouvés et que nous mourions deux fois, n'est-il pas évident que nous n'aurons à subir qu'une épreuve et qu'une mort, Dieu ne pouvant pas manquer à sa sagesse? Or, si chacune de ces preuves, prise à part, est capable, disons-nous, de nous convaincre que nous ne mourrons qu'une fois, quelle ne doit pas être la conviction produite dans nos esprits par ces quatre preuves réunies!

Il est donc vrai, il est donc certain, il est donc indubitable que nous ne mourrons tous qu'une fois. Il est donc certain

qu'un jour la vie nous sera ôtée, et qu'elle ne nous sera jamais rendue. Il est donc certain qu'un jour nous disparaîtrons de ce monde, comme le soleil à l'horizon, mais que nous n'y reparaîtrons jamais plus. Il est donc certain que notre épreuve, irrévocablement close par notre dernier souffle, notre sort se trouvera en conséquence, dans ce même moment, irrévocablement fixé aussi pour toujours. Pas plus de changement ensuite que de retour. *Du côté où l'arbre tombe quand on l'abat*, dit le Saint-Esprit, *que ce soit au midi ou au nord, il y demeurera à jamais* (1). L'arbre, c'est l'âme ; le midi, c'est le ciel ; le nord, c'est l'enfer. Là où l'âme entrera en sortant de son corps, que ce soit dans le ciel, si elle est en état de grâce; ou en enfer, si elle est en état de péché mortel, elle y demeurera à jamais (2).

Quand l'apôtre saint Paul, s'adressant aux Hébreux, leur disait que les hommes ne meurent qu'une fois, les Hébreux le savaient fort bien par expérience. Néanmoins l'Apôtre ne laissait pas de le leur dire, non afin de le leur apprendre, mais afin qu'ils y pensâssent. De même, avant cet entretien, nous n'ignorions pas non plus que nous ne mourrons qu'une fois ; mais il était à propos que nous y pensions nous-mêmes, que nous en réveillions en nous le souvenir, et que nous nous y affermissions fortement. Car bien que cette vérité soit l'une des plus propres à nous faire rentrer en nous-mêmes, vaincre nos mauvais penchants et résister aux tentations, elle ne nous servira pas plus, si nous l'oublions, que l'arme la mieux trempée qu'on laisse dormir dans son fourreau.

Que conclure donc de là, chrétiens, que conclure de cette

1. Eccl. XI, 3.

2. La mort fixera notre sort irrévocablement. 1° Plus de retour à une autre mort ; on ne meurt qu'une fois ; le temps accordé ne peut recommencer. — 2° Plus de retour à une autre volonté. Avant la mort, il n'est point de si heureuses ou de si malheureuses dispositions qui, absolument parlant, ne puissent changer ; mais par la mort, le cœur devient incapable du moindre changement. — 3° Plus de retour à une autre éternité. Il y a six mille ans que le juste Abel, que l'impie Caïn sont morts ; quel est aujourd'hui leur sort ? Le même précisément qu'il dut être au moment de leur mort (HOUDRY-AVIGNON, *Biblioth. des Prédic.* art. *Mort*, ch. 4, n. 2).

vérité, que nous ne mourrons qu'une fois, et que de l'instant de notre mort dépend toute notre éternité ? Ce que nous devons en conclure, entendons-le bien : c'est que, pour rien au monde, nous ne devons hasarder ni compromettre notre éternité. Pour rien au monde, disons-nous, car qu'y a-t-il dans le monde qui puisse entrer en comparaison d'une éternité de bonheur ou d'une éternité de malheur ? Qu'y a-t-il qui puisse nous être plus avantageux que le ciel ? Qu'y a-t-il qui puisse nous être plus funeste que l'enfer ? Et puisque c'est de notre mort unique que dépend notre éternité, puisque si elle est sainte nous irons au ciel, et que si elle ne l'est pas, nous irons en enfer, rien, absolument rien ne doit nous coûter pour que notre mort unique soit une mort sainte (1). — Pour assurer ce résultat suprême, pensons souvent, précisément, que nous ne mourrons qu'une fois, et que les conséquences de cette mort unique, si elles sont mauvaises, seront à jamais irréparables. Oui, armons-nous, comme d'un glaive

1. Quelle conclusion devons-nous tirer de cette parole *semel?* Heb. IX, 27. Donc ne jouez pas avec la mort, ne risquez jamais votre éternité, ne hasardez pas votre salut... C'est un jeu fatal, terrible... Vous pouvez être sûr de perdre avec la mort, elle est si perfide ! elle vous trompera. Imprudent que vous êtes, vous auriez déjà pu perdre bien souvent... Sans un miracle peut-être vous auriez déjà tout perdu. Ce jour, rappelez-vous donc ce jour... où vous avez manqué de mourir... dans les flammes... dans les eaux... dans ce combat meurtrier... dans cet accident imprévu... à la suite de cette maladie dont vous n'avez su le danger qu'après avoir été guéri. Il a fallu un miracle, vous dis-je, et vous avez attribué cet événement au hasard... Ingrat ! Et vous avez continué encore à jouer avec la mort. Et peut-être que vous voulez jouer ainsi jusqu'à la fin ! O malheureux ! mais il est impossible que vous ne perdiez pas un jour... Voyez donc, et comptez les chances que vous pouvez avoir dans ce jeu terrible... C'est épouvantable !... Vous ne devez mourir qu'un seul jour, *semel*, et vous vivez des années dans le péché... Mais je vous assure que vous n'avez pas une chance sur mille, sur dix mille, sur cent mille, de bien mourir, de vous sauver. Et ces pauvres pécheurs qui disent qu'ils se convertiront à la mort, ils ont juste une seule chance sur... combien... sur tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes de leur vie, puisqu'ils peuvent mourir chaque jour, à chaque heure, à chaque instant. Ah ! vraiment, comment peut-on espérer de jamais gagner, en jouant ainsi !... Ces réflexions ne suffiraient-elles pas pour expliquer la parole divine, *pauci electi,* et pour nous faire comprendre les cruelles inquiétudes, les larmes des mères chrétiennes, lorsqu'elles voient des âmes qui leur sont si chères engagées dans ce jeu terrible, et par conséquent exposées à se perdre pour toujours ! (R. P. Lefebvre, *La science de bien mourir*, I. p. I. ann. 3. leç.).

à deux tranchants, de cette vérité, que nous ne mourrons qu'une fois ; et si nous nous en servons avec persévérance, si nous avons soin de nous la répéter toutes les fois que nous aurons à faire le bien et à éviter le mal, notre mort unique sera une mort sainte, gage assuré d'une éternité bienheureuse (1). Ainsi soit-il.

1. Qu'on ne doive mourir qu'une fois, pour sûr, c'est là, en la mort, une circonstance bien terrible ; mais pour qui terrible ? pour celui qui ne meurt que quand il meurt. Quant à celui qui meurt avant de mourir, il se moque bien de cet épouvantail de la mort : *Ridebit in die novissimo.* Que m'importe à moi qu'il n'y ait qu'une mort, si je puis faire qu'il y en ait deux ? Après la mort, plus de remède ; mais avant, il y en a : *Constituisti terminos ejus, qui præteriri non poterunt.* Job XIV, 5. *Præteriri*, notez cette parole. La mort est un terme au-delà duquel on ne peut aller ; mais en-delà duquel on peut anticiper ; après, elle n'a plus de remède, parce qu'après être mort on ne meurt plus ; avant, elle en a, parce qu'avant de mourir, on peut mourir de mille manières. De par la loi et l'arrêt porté, je ne dois mourir qu'une fois ; mais, de par mon libre arbitre, je puis mourir deux fois, si je veux ; et c'est là le grand remède,..

... *Beati mortui qui in Domino moriuntur.* Mais quoi ! s'écrie à ce sujet saint Ambroise : « Quel est le mort qui puisse encore mourir ? Aucun », se dit-il à lui-même. D'où vient donc que saint Jean nous dit : « Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur ? » Des morts qui meurent, quels peuvent-ils être ? « Ce sont ceux, nous répond saint Ambroise, qui meurent au monde avant de mourir à la vie. » Oui, tels sont ceux qui meurent dans le Seigneur, et qu'une voix du ciel a canonisés à l'avance, en les appelant bienheureux : *Audivi vocem de cœlo dicentem mihi : Scribe : Beati mortui qui in Domino moriuntur.* Apoc. XIV, 13. Et si bienheureux sont ceux qui devancent ainsi la mort, ceux sur lesquels la mort tombe, sans qu'ils aient rien fait pour s'y préparer, ne peuvent être qu'infiniment malheureux, comme nous le dit assez le texte de David : *Veniat mors super illos, et descendant in infernum viventes.* Ps. LIV, 16.

... L'enfer, sort lamentable de ceux qui meurent mal, s'appelle, en l'Apocalypse, seconde mort. Et il est des âmes, nous dit saint Jean au même endroit, sur lesquelles n'a aucun pouvoir cette seconde mort : *In his secunda mors non habet potestatem.* Apoc. XX, 6. Et quelles sont ces âmes fortunées ? Nous tous, sujets que nous sommes à la première mort, qui est la mort temporelle, nous sommes exposés aussi à la seconde mort, qui est la mort éternelle, parce que tous nous pouvons nous damner et aller en enfer. Quelles sont donc ces âmes privilégiées qui se voient soustraites à la juridiction de la seconde mort ? Ce sont les âmes de ceux qui, par une volonté forte et persévérante, surent mourir avant de mourir. C'est ce qui peut se conclure des paroles mêmes de saint Jean. En effet, pourquoi appelle-t-il la mort éternelle mort seconde, et rien que seconde ? parce qu'elle ne peut être la mort que de ceux qui ne meurent qu'une fois. La seconde mort en suppose une première, mais seulement une seule ; parce que, s'il y en avait plusieurs avant elle, elle ne serait plus seconde, mais troisième mort. Et comme ceux qui

TRAITS HISTORIQUES

Épreuve unique.

1. *Épreuve des anges.* — Voici en quels termes l'apôtre saint Jean, dans son Apocalypse, XII, 7-9, raconte cette épreuve : « Il y eut un grand combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient le dragon ; le dragon de son côté combattait lui et ses anges. Mais ils n'eurent pas l'avantage, et il ne se trouva plus pour eux de place dans le ciel. Il fut précipité, ce grand dragon, ce vieux serpent, appelé le diable et Satan, qui séduit tout l'univers ; il fut précipité en terre et ses anges le furent avec lui. »

meurent à eux-mêmes pendant la vie, meurent deux fois, une fois quand ils meurent et une autre fois avant de mourir, la seconde mort ne saurait avoir prise sur eux. Pour ceux qui ne meurent qu'une fois, il y a en enfer une seconde mort ; mais pour ceux qui meurent deux fois, la seconde mort n'a aucun pouvoir : *In his secunda mors non habet potestatem.* Heureux sont-ils de s'épargner l'horreur éternelle de la seconde mort en sachant ainsi anticiper sur la première.

Chrétiens, mes frères, si tous, comme je n'en doute pas, vous désirez bien mourir, pour cela, n'attendez pas la mort, mourez pendant la vie ; n'attendez pas la maladie, mourez en pleine santé, mourez debout, et pour vous guider en cette grande entreprise, voulez-vous un emblème pris dans la nature et bien expressif ? Saint Jude vous le donne quand en son épître il nous dit : *Arbores autumnales, infructuosæ, bis mortuæ.* Jud. 12. Des arbres meurent une première fois debout, une seconde fois par terre ; une première fois quand ils se dessèchent, une seconde fois quand ils tombent. Platon dit que les hommes sont des arbres à l'envers (vu que ceux-ci ont leur racine en terre et ceux-là au ciel) ; j'ajouterai que, si les hommes savent mourir comme les arbres, ils seront des hommes à l'endroit. En l'arbre, tant qu'il est plein de vie, tout est beauté, variété, fraîcheur ; enfin, avec le temps, il meurt une première fois, et de tout ce corps si épanoui que revêtait le feuillage, qu'émaillaient les fleurs, qu'enrichissaient les fruits, il ne reste plus qu'un cadavre décharné et triste. Ainsi dépouillé de tout, mais retenu encore par ses racines, l'arbre se tient debout, attendant sa chute ; et celle-ci est la seconde mort, qui, lorsqu'elle survient, achève tout. Ainsi doit finir, avant de finir, quiconque tient à bien finir. Pour nous, combien déjà de printemps passés, combien d'étés et d'automnes, et le tout peut-être, avec beaucoup moins de fruits que de feuilles et de fleurs ! Ce que les années font pour les arbres, elles le font également pour nous ; mais qu'en nous aussi le fassent la raison et la prudence, notre intérêt le plus pressant l'exige, vu que nos racines sont aussi faibles que sont fortes celles des arbres. Morts à nous-mêmes, attendons la mort et attendons-la debout avant qu'elle-même nous étende en la sépulture. Heureux sépulcre ! ou plutôt heureux celui qu'elle recouvre lorsqu'on peut à bon droit graver sur elle cette épitaphe du grand Scot : *Semel sepultus, bis mortuus* (R. P. Vieyra, loc. cit.).

2. *Épreuve du premier homme.*— Après avoir créé Adam, Dieu le plaça dans un lieu de délices, appelé le paradis terrestre. Il lui permit de manger de tous les fruits qui s'y trouvaient, mais lui défendit de toucher à ceux de l'arbre de la science du bien et du mal, qu'il lui montra. *Si tu manges des fruits de cet arbre*, lui dit-il, *tu mourras*. Cependant Adam, cédant aux sollicitations d'Ève, son épouse, mangea de ce fruit. Aussitôt Dieu lui apparut, confirma sa sentence de mort et le chassa pour toujours du paradis terrestre.

3. *Guillaume Tell.* — Ce qui est décisif acquiert par là même une importance majeure, surtout si la fortune ou la vie est en jeu. Qui ne connait l'histoire de Guillaume Tell, et l'épreuve cruellement décisive à laquelle fut soumis ce père infortuné? — Devenu odieux au barbare Gessler, qui exerçait sa tyrannie sur les habitants d'Altorf, il fut, dit-on, condamné à abattre d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son propre enfant. Quel raffinement de cruauté pour tourmenter le cœur d'un père ! Et ce père n'était pas libre d'éluder l'épreuve en visant au-dessus d'un but si périlleux ; car, s'il manquait la pomme, une sentence de mort l'attendait. On frémit à la pensée de ce coup de flèche qui doit décider de la vie du père, et donner peut-être la mort à l'enfant... Tell tira juste, sa flèche enleva la pomme sans toucher la tête de son fils, qu'il courut embrasser dans un transport d'inexprimable joie. — Tout homme a un coup de flèche à tirer, un coup bien autrement décisif : c'est sa mort, qu'il doit faire bonne et chrétienne, sous peine de damnation éternelle (Schouppe, *La mort et ses enseign.* 2. fasc. n. 10).

4. *Parabole de la belle Julie.*— Un gentilhomme ruiné n'avait qu'une fille nommée Julie, et surnommée *la Belle*, à cause de sa rare beauté. C'était l'assemblage de toutes les perfections, tant pour le corps que pour l'esprit et le caractère. Ses charmes lui attiraient un grand nombre de courtisans, mais sa pauvreté écartait tous ses prétendants. Il ne se présenta, pour la demander en mariage, que le fils d'un riche paysan. Ce paysan s'appelait Brechet, mais son fils était plus communément nommé *le Noir* ou *le Vilain* ou *le Méchant*. Tous ces noms lui convenaient et exprimaient parfaitement les qualités de son corps et de son âme. Il était courtaud et trapu ; il avait les jambes grêles et recourbées en dedans, la poitrine élevée, les épaules grosses, la tête allongée en pointe, le teint noir et le visage défiguré de plus d'une façon. Il avait à la joue gauche une longue cicatrice d'une blessure qu'il avait reçue dans une

querelle. La petite vérole lui avait labouré et gercé tout le visage, lui avait fait perdre l'œil gauche, avait bardé l'œil droit d'un rouge très vif, et lui avait laissé sur ce même côté du front une large croûte horrible à voir. Le caractère du galant répondait à une si belle figure. Le jeune Brechet était grossier, brutal, colère, querelleur, avare, insolent, orgueilleux, débauché, jureur, ivrogne et jaloux. En un mot, il avait tous les défauts dont un seul peut rendre un homme odieux et sa femme malheureuse. Tel était celui qui prétendait épouser la belle Julie.

Quand le père de Julie lui en fit la première proposition, elle tomba évanouie, et on eut bien de la peine de la faire revenir de sa pâmoison. Alors le père lui dit : « Ma chère fille, tu ne l'épouseras qu'autant que tu le voudras ; je ne prétends point forcer ton inclination et te marier malgré toi. Mais enfin, il faut bien songer à te procurer du pain. Nous ne vivons que sur une modeste pension qui s'éteindra à ma mort : que deviendras-tu après ? — Mon père, dit Julie, j'aime mieux mourir de faim et de misère que de me voir livrée à un pareil monstre. Peut-être le Ciel aura-t-il pitié de moi. » En disant ces mots, elle versa un torrent de larmes. Son père l'embrassa et se retira pour cacher les siennes, et lui dit en sortant : « Ne crains rien, ma fille, il ne sera plus question de ce mariage. »

Cependant le méchant se tenait assuré d'épouser Julie ; il s'en vantait partout, et partout on en discourait. Ces discours passèrent du peuple à la noblesse, de la noblesse aux grands du royaume et parvinrent jusqu'à la cour. Le fils du roi, qui était un prince accompli, et qu'on parlait de marier à une princesse sa parente, entendant tout ce qu'on disait de Julie, fut curieux de la voir. Il vint la voir en effet ; et, dès le premier entretien qu'il eut avec elle, il fut épris de ses charmes. Les courtisans s'en aperçurent ; et comme il ne manquait point de bonnes langues en ce pays-là, quelqu'un dit au prince : « Ce serait bien dommage que Julie, étant si belle, eût les défauts qu'on lui reproche. — Quels défauts ? dit le prince. — On dit, continua le courtisan, qu'elle est fort volage et fort dissipée, qu'elle est sans cesse à courir de maison en maison, et qu'elle ne se tient jamais chez elle. » Comme l'amour excuse tout, le prince répondit : « Cela n'est pas surprenant : Julie n'a rien qui la fixe chez elle ; elle n'y voit que misère et pauvreté ; elle sort pour se distraire et dissiper son ennui ; dans une situation différente, elle tiendra une conduite différente. » Cependant le prince réfléchit sur ce qu'on lui avait dit, et, étant retourné vers Julie, il remarqua que, quand il arriva, elle n'était point à la mai-

son. Tandis qu'on l'allait chercher, il s'entretint avec le père et lui déclara le dessein où il était d'épouser Julie, si elle soutenait l'épreuve où il voulait la mettre. Julie étant arrivée, le prince lui dit : « Julie, je viens de vous demander à votre père en mariage ; mais je lui ai dit que je voulais auparavant mettre votre amour à une épreuve. — Seigneur, reprit Julie, la plus forte épreuve sera pour moi la plus agréable. Le fer et le feu n'ont point de dangers que je n'affronte pour vous témoigner les sentiments de ma reconnaissance et de ma tendresse. — Il ne s'agit ni de fer ni de feu, dit le prince. Je suis venu vous voir deux fois, et chaque fois je vous ai trouvée absente de la maison : il a fallu vous envoyer chercher. Voici l'épreuve où je mets votre amour : c'est qu'à la troisième fois où je viendrai, je vous trouve à la maison. Si je vous y trouve, ce jour-là même je vous épouse et je vous emmène avec moi à la cour; c'est ainsi que j'en suis convenu avec le roi mon père. Mais si je ne vous trouve pas, ce jour-là même je renonce à vous et j'en épouse une autre. — Et moi, dit le père, ce jour-là même je la marie avec Brechet. — A ce compte, dit Julie, mon bonheur est assuré. Fallût-il pour cela passer toute ma vie à la maison, je consentirais volontiers à n'en sortir jamais. » Sur cela, le prince se retira, et Julie resta bien contente.

Vous jugez bien que le lendemain elle ne sortit point ; elle ne sortit point non plus le second jour, ni le troisième, ni le quatrième ; le cinquième elle sortit un moment et rentra aussitôt ; le sixième elle sortit une demi-heure et revint d'abord ; le septième elle sortit une heure et retourna en hâte. Le huitième, son père, la voyant sortir, lui dit : « Ma fille, tu sors trop ; tu oublies ce que t'a dit le prince et ce que tu lui as dit, et tu ne penses pas qu'il s'agit de tout pour toi. — Oh ! mon père, répondit Julie, le prince ne viendra point aujourd'hui. Mais d'ailleurs quand il viendrait, de notre maison on voit au loin sur le grand chemin, et j'ai bien recommandé aux femmes qui sont là-haut, de venir m'avertir aussitôt que les équipages du prince commenceraient à paraître ; ainsi il n'y a rien à craindre. — Ma fille, reprit le père, le plus sûr serait de rester à la maison : c'est mal s'assurer que de compter sur les autres, et, dans une affaire de cette conséquence, je ne voudrais rien hasarder. » Julie le laissa dire et continua son chemin.

Elle avait à peine passé la porte que, du haut de la maison, les femmes aperçurent les équipages du prince ; mais comme il n'y avait qu'un moment qu'elles avaient vu Julie, elles crurent qu'elle n'était pas sortie, et ne se donnèrent aucun mouvement. Cependant

les équipages approchèrent : alors elles appelèrent Julie, et Julie ne répondit point. On la cherche dans sa chambre, on la cherche dans le jardin ; point de Julie. On s'alarme, on se trouble ; Julie est sortie. On court à la maison voisine, Julie n'y est point. On court à une autre : tandis que l'on court, le prince arrive, trouve Julie absente, remonte en carrosse et s'en va. Julie arrive assez à temps pour voir de loin les équipages du prince qui s'en retournaient.

O cris ! ô désespoir ! Julie se meurtrit le visage et s'arrache les cheveux ; les femmes pleurent, le père se désespère. « Malheureuse ! je te l'avais bien dit ; fallait-il rien risquer dans une affaire comme celle-là ? Tu me fais mourir ; mais dès ce soir tu épouseras celui que je t'ai promis. — Oui, je l'épouserai, dit Julie ; je l'ai bien mérité. Il ne saurait me faire tant souffrir que je n'en mérite davantage. Faites-le venir tout à l'heure et que je l'épouse. Il est digne de moi et moi digne de lui ». Sur-le-champ on fit venir Brechet, un notaire et le curé. Le mariage fut fait, et Brechet emmena chez lui la belle Julie.

O sort digne de larmes et de compassion ! Le père en mourut de chagrin quatre jours après. Pour Julie, elle eut tout le temps de pleurer sa folie avec des larmes de sang. Tout le monde la plaignait, et l'on ne pouvait s'empêcher de la condamner. Elle se condamnait elle-même. Au plus fort de ses peines, elle s'écriait : « Je l'ai bien mérité ! » Et c'était ce qui faisait son plus grand tourment.

Dès le lendemain de ses noces, elle parut le visage ensanglanté des coups que lui avait donnés son brutal mari, parce que, disait-il, elle ne paraissait pas réjouie et contente de l'avoir épousé. Julie dépérissait tous les jours et n'était plus reconnaissable. Tous les jours elle maudissait son sort et souhaitait la mort ; mais la mort se refusait à ses désirs. Ce qu'il y a de bien plus triste encore, c'est qu'elle devint bientôt toute semblable à son mari, aussi laide, aussi affreuse que lui, aussi méchante, aussi haïe, aussi détestée que lui : c'étaient deux démons, et leur maison était un enfer.

Ame chrétienne, rachetée du sang de Jésus-Christ et lavée dans les eaux du Baptême, c'est vous que représente ici la belle Julie. Vous n'ignorez pas que le démon, ce monstre horrible et détestable, a des prétentions sur vous, et qu'il se flatte d'unir un jour votre sort au sien, et qu'il prétend que vous n'avez tous deux qu'une même destinée. Cette pensée vous fait horreur ; mais ce n'est pas le tout : il faut prendre de justes mesures pour empêcher que cela n'arrive. Vous savez aussi bien que le Fils de Dieu, le

Roi du ciel et de la terre, vous demande pour son épouse ; que son dessein est de vous conduire un jour avec lui dans le ciel, de vous y couronner et d'y goûter avec vous les délices d'un amour éternel. Vous le désirez avec ardeur, et déjà vous voudriez y être. Mais ce n'est pas le tout, il faut vous montrer digne d'un tel Époux, et lui témoigner votre amour en gardant ses lois, et en soutenant l'épreuve à laquelle il veut vous mettre. Cette épreuve n'est pas bien difficile, mais elle est essentielle ; et il faut que, lorsqu'il viendra pour vous épouser, vous emmener avec lui et vous couronner, c'est-à-dire à votre mort, il vous trouve à la maison, c'est-à-dire dans la grâce, en état de grâce. Ah ! mettez-vous y donc promptement. Ah ! n'en sortez donc jamais. Recherchez tout ce qui peut vous y maintenir et vous y affermir. Fuyez tout ce qui pourrait vous en retirer, ébranler votre résolution et vous engager à en sortir, ne fût-ce que pour un instant. Ce n'est pas le tout de commencer, de continuer pendant quelque temps, il faut persévérer jusqu'à la fin, jusqu'à ce qu'il vienne.

Gardez-vous surtout de compter sur ce que vous pourrez faire à la mort. La mort n'avertit point, elle vient souvent tout à coup et sans qu'on la voie venir. Si d'autres fois elle annonce sa venue par les infirmités et les maladies, celui pour qui elle vient ne s'en aperçoit point ; et ceux qui sont chargés de l'avertir y sont quelquefois trompés eux-mêmes, ou plus souvent encore ils sont négligents et timides, et trop souvent enfin leur avertissement vient trop tard. Le nombre de ceux qui meurent tous les jours sans confession doit vous faire trembler.

Pour vous, âmes généreuses, épouses fidèles de Jésus-Christ, qui depuis longtemps demeurez dans sa maison et dans sa grâce, et vous tenez unies à lui par un continuel recueillement, n'oubliez pas le sort heureux qui vous est destiné ; occupez-vous de vos espérances, soupirez après le moment qui doit les remplir, et travaillez sans relâche à vous rendre dignes de ce grand jour (*Paraboles du P. Bonaventure*).

Du moment de la mort dépend l'éternité.

Un brave officier, qui s'était distingué dans les combats, eut le malheur de s'oublier, et de commettre une faute, contraire à son honneur, contraire aussi aux principes religieux qui lui avaient été jadis inculqués. Il avait reçu une éducation chrétienne, et son maître qu'il vénérait lui avait souvent répété ces mots : *Momentum unde pendet æternitas*, la mort n'est qu'un moment, mais il en dépend une éternité. Hélas ! il avait trop perdu de vue ces saintes

leçons, et se vit condamné à une prison déshonorante. Là, pour comble de malheur, il se livra à de noires pensées, à un sombre désespoir. Trois jours se passèrent et la porte s'ouvrit : un prêtre à qui l'on avait permis de le visiter, se présente à lui. Le prisonnier reconnaît son ancien maître, et, se jetant à son cou : « Mon Père ! lui dit-il avec des larmes, soyez béni mille fois ! C'est à vous que je dois la vie et le salut de mon âme : j'allais me précipiter du haut de ce rocher, lorsque je me suis rappelé la grande parole que vous m'avez répétée tant de fois : *Momentum unde pendet æternitas !* Cette parole m'a retenu sur le bord de l'abîme ; elle m'a rendu la lumière et la vie. De grâce, mon Père, écoutez la confession de mes fautes et réconciliez-moi avec mon Dieu. » (SCHOUPPE, loc. cit.).

TROISIÈME INSTRUCTION

(Dimanche de la Première Semaine)

C'est une vérité que nous pouvons mourir à tout instant.

I. Parce que la mort nous frappe de toutes parts et de toutes manières. — II. Parce que rien ne peut nous préserver de ses coups.

Nous mourrons tous, chrétiens, et nous ne mourrons tous qu'une seule fois. Telles sont les deux vérités dont nous nous sommes déjà occupés dans nos deux précédents entretiens. Or ces deux vérités, nous le savons, sont aussi certaines qu'effrayantes. Elles sont absolument certaines, puisque non seulement Dieu nous les a révélées, mais encore puisqu'elles sont confirmées par de très nombreux faits qui se sont passés sous nos propres yeux. Et elles sont absolument effrayantes, puisque la mort, d'un côté, met fin à notre vie présente, à laquelle nous sommes attachés par tant de liens qu'elle brise pour toujours ; et que de l'autre elle nous jette sans retour possible dans l'éternité, où nous serons à jamais heureux ou à jamais malheureux, selon qu'au moment de notre mort nous serons en état de grâce ou en état de péché. Ainsi, répétons-le, ces deux vérités sont absolument certaines, et très certainement effrayantes. D'où vient donc que, tout en les croyant sans le moindre doute, nous en soyons si peu touchés et si peu impressionnés ? Cela vient de ce que nous considérons la mort comme si elle était toujours très éloignée de nous, et comme si les dangers qu'elle entraîne à sa suite ne devaient nous menacer que dans un lointain et vague avenir. Nous nous imaginons qu'en quelque sorte elle nous oublie et ne s'occupera pas de nous de sitôt, par une espèce de privilège dont nous ne saurions donner la moindre raison ; mais qu'au surplus nous sommes toujours, nous, dans des conditions de jeunesse, de santé, de force, tout autres que ceux qu'elle frappe, et qui nous mettront longtemps à l'abri de ses coups. Telles sont les vaines

futilités dont nous nous servons presque tous, pour nous rassurer contre la mort et ses suites, et pour remettre sans cesse à nous préparer à bien mourir lorsqu'il n'en sera plus temps. C'est donc là une illuion des plus funestes, car elle conduit sûrement en enfer un grand nombre de chrétiens qui deviendraient les bienheureux habitants du ciel, si au lieu de se tromper plus ou moins bénévolement eux-mêmes, ils regardaient en face la vérité. Or, la vérité, ce n'est pas que nous ne mourrons que dans un avenir plus ou moins lointain, c'est que réellement nous mourrons bientôt, vu la brièveté de notre vie (1), et même que nous pouvons

1. Ecclesiasticus, III : *Omnia tempus habent, et suis spatiis transeunt universa sub sole, tempus nascendi, et tempus moriendi.* Cur, quæso, non dixit, *tempus vivendi* et *tempus moriendi ;* cur nullum spatium inter vitam, mortemque posuit, cum hic dicat : *suis spatiis transeunt universa sub sole ?* Num quia sæpe vix aliqui nati, jam vitam cum morte commutant ? Ita est, sed universalior est ratio quam Gregorius Nyssenus assignavit locum hunc exponens, quia profecto adeo breve est spatium vitæ nostræ, ut dies mortis, et dies nativitatis contigui, ac conjuncti esse videantur...

Hinc Apostolus, Hebr. III, totum tempus vitæ hujus usque ad finem mundi appellavit *hodie*, hoc est, unicum diem, dicens : *Adhortamini vos per singulos dies, donec hodie cognominatur*, hoc est, dum vita præsens durat. Id quod etiam confirmat S. Ambrosius, lib. de fide ressurrect. ex eo quod Christus, Matth. XX, una die conduxit omnes operarios vineæ suæ, et dixit : *Quid hic statis tota die otiosi ?* diem vocans omnia tempora mundi.....

Imo David inter ea, quæ pro nihilo reputantur, vitam nostram computavit dicens : *Et custodia in nocte quæ pro nihilo habetur eorum anni erunt ;* Ps. LXXXIX ; ubi sermo est de omnium hominum vita, et sensus est : eorum anni erunt ea, quæ pro nihilo habentur. In Hebræo sic habemus : tanquam somnium habentur. Somnium quidem repræsentare nobis solet ea, quæ solummodo esse imaginarium habent, unde sensus est : adeo velox et brevis est duratio vitæ hominum, ut potius duratio somniata, et imaginata, quam realis esse videatur. Somniet quis se habere præ manibus multas pecunias, et cum evigilaverit, nihil invenit : ad hunc modum in fine vitæ suæ cum ad præteritam durationem oculos converterit, mentis somnium potius quam vitam fuisse dicet.....

Hinc constat, quam inopes judicio sint, qui propter hanc brevissimam æternam illam, et sine fine vitam gloriæ amittere non verentur, etc. Et insuper constat, quanta cum diligentia, et fervore salutem æternam negotiari debeamus. Si longissima esset nobis concessa vita, stultum quidem esset in vanitatibus mundi aliquam etiam brevem ejus partem consumere : quanto magis, si cum ita brevis sit, eam prophanitatibus, delitiis mundi, et peccatis dicamus, vel otiose eam transigamus ?

Hinc etiam colligere licet quanta sit eorum stultitia, qui acquirendis opi-

mourir à tout moment. Oui, précisément à l'opposé de cette funeste erreur qui renvoie à une date toujours plus éloignée l'heure de notre mort, la vérité vraie, la voilà : c'est que nous pouvons mourir à tout moment ; et cela pour ces deux raisons, savoir : premièrement, parce que la mort nous frappe de toutes parts et de toutes manières ; et secondement, parce que rien ne peut nous préserver de ses coups. O Seigneur, notre Dieu, aidez-nous à soustraire notre âme aux illusions qui l'aveuglent et la perdent, en faisant briller à nos yeux la vive lumière des vérités qui nous éclairent et nous sauvent !

I. — **Il est certain que nous pouvons mourir à tout instant, parce que la mort nous frappe de toutes parts et de toutes manières.** — Quand deux armées s'avancent l'une contre l'autre pour en venir aux mains, la mort, n'est-il pas vrai, paraît imminente pour tous les soldats qui composent ces deux armées, et chacun d'eux a mille fois sujet de craindre que sa dernière heure va peut-être sonner à tout moment. Aussi tout ceux qui conservent une étincelle de foi ont-ils soin, avant de se mettre en marche, de régler les affaires de leur conscience, afin de ne pas s'exposer, en quittant la vie, à tomber en enfer. Eh bien, sachons-le, si ces soldats n'avaient à craindre la mort que de la part de leurs adversaires, ils seraient moins exposés à mourir à tout moment que nous ne le sommes tous dans le cours ordinaire de notre existence. Car la mort ne leur porterait ses coups que d'un seul côté, c'est-à-dire en avant, et seulement de deux manières, c'est-à-dire par le feu et par le fer de leurs adversaires ;

bus operam navant.... *Obversabit peccator justum*, inquit David, Ps. XXXVI, *et stridebit super eum dentibus suis, Dominus autem irridebit eum, quoniam prospicit quia veniet dies ejus*, hoc est, cum peccator persecutus fuerit justum, ut eum de medio tollat, vel ut eum opprimat, et confundat, quasi inde victoriam, et gloriam reportaturus, Dominus irridebit eum, tanquam qui recte novit insolentiam hanc cito morte finiendam. Vanum enim est sic insolescere, et gloriari hominem brevi tempore moriturum, id ipsum ergo de avaro, de ambitioso, de delitioso, et rebus perituris addicto dicendum est, si enim recto perpenderet judicio se quam citissime hinc migraturum, non ita rebus caducis, et perituris adhæreret, sed de æternis cogitaret, deliberaret, et curaret (LABAT, *Loc. comm.* art. *Mors*, proposit. 5).

tandis qu'elle nous frappe, au cours de la vie, de toutes parts et de toutes manières.

La mort nous attaque et nous frappe de toutes parts. Elle nous attaque et nous frappe au dedans de nous-mêmes, en altérant et en viciant les divers éléments qui entrent dans la composition de notre corps. Ces éléments, Dieu les avait rendus incorruptibles, lorsqu'il nous avait élevés à l'honneur de l'immortalité. Mais le premier homme ayant perdu cette prérogative par sa révolte contre son Créateur, les éléments de notre corps redevinrent corruptibles, et c'est là que la mort nous porte ses premiers et ses plus sûrs coups. Tantôt elle échauffe ces éléments, tantôt elle les refroidit, et ainsi les vicie et les altère, souvent sans que nous nous en apercevions. La mort agit avec nous comme un ennemi qui veut faire sauter une forteresse. Sans faire remarquer sa présence ni ses mouvements, il creuse le sol jusqu'à ce qu'il soit arrivé sous le point qu'il veut détruire. Là, toujours à l'insu des habitants de la forteresse, il amasse la quantité d'explosifs nécessaire, puis il y met le feu, et soudain tout vole en ruines et en poussière, tandis qu'il donne l'assaut et entre dans la place. Ainsi fait la mort à notre égard, disons-nous : elle mine plus ou moins secrètement notre vitalité, et ensuite survient une maladie qui nous emporte. Combien de personnes, qui se promettaient encore de nombreuses années, qui ne pensaient nullement à la mort, et qui ont succombé tout à coup, ou en peu de jours ! Cela est venu de ce que le travail de la mort en elles était arrivé à son terme sans qu'elles s'en doutassent. Où la mort en est-elle de son travail en nous ? Ce qui est absolument certain, c'est qu'elle nous mine, comme elle mine tous les hommes. Mais nous ne savons pas à quel point de son travail elle en est arrivée. Peut-être lui faudra-t-il encore un peu de temps pour en atteindre le terme, à l'égard d'un certain nombre d'entre nous. Mais en d'autres, assurément, elle est sur le point d'avoir fini. Qui sont ces autres, parmi nous, auxquels la mort est prête à donner son dernier coup ? Nul ne le sait, mais tous nous pouvons être de ceux-là, et personne ne peut dire qu'il n'en sera pas (1).

1. *Quotidie morior :* Hæc vita qua vivimus, magis mors est ; moritur

La mort nous attaque et nous frappe encore, au dedans de nous-mêmes, en empêchant le fontionnement régulier de nos organes. Nos organes sont à notre corps ce que les roues et les ressorts sont à une machine. Car, ne craignons pas de le dire, notre corps est une machine, et la plus merveilleuse des machines, plus merveilleuse même que la machine des cieux, qui pourtant excitait à si juste titre l'admiration du prophète-roi (1). Notre corps a été en effet formé sur le modèle de celui qui devait être donné au Verbe pour accomplir la rédemption du monde. Or, on ne saurait douter que Dieu ait voulu donner pour corps à son Fils le plus parfait chef-d'œuvre de ses mains. Notre corps donc est une machine, et, encore une fois, la plus parfaite des machines. Mais par là même qu'il est une machine, son existence dépend du bon fontionnement de ses organes, comme toute machine dépend du bon fonctionnement

homo, dicimus, quando morti certissime appropinquat; quod vero agimus, ex quo primum incipimus vivere, nisi morti propinquare, et incipere mori (S. Bern. sup. Ps. *Qui habitat*, serm. 17).

An vita mortalium mors potius, quam vita dicenda ? Ex quo enim quisque in isto corpore morituro esse cœperit, nunquam in eo non agitur, ut mors veniat... Quicquid temporis vivitur, de spatio vivendi demitur, et quotidie fit minus, minusque quod restat, ut omnino nihil sit aliud tempus vitæ hujus, quam cursus ad mortem. In quo nemo vel paululum stare, vel aliquanto tardius ire permittitur, sed omnes urgentur pari motu, nec diverso impelluntur accessu ; neque enim cui vita brevior fuit, celerius diem duxit, quam ille, cui longior, sed cum æqualiter et æqualia momenta raperentur ambobus, alter habuit propius, alter remotius, quo non impari velocitate ambo currebant. Aliud est autem, amplius viæ peregisse, aliud tardius ambulasse. Qui ergo usque ad mortem productiora spatia temporis agit, non lentius pergit, sed plus itineris conficit. Porro si ex illo quisque incipit mori, hoc est, esse in morte, ex quo in illa agi cœperit ipsa mors, id est, vitæ detractio, quia cum detrahendo finita fuerit, post mortem jam erit non in morte, profecto ex quo esse incipit in hoc corpore, in morte est. Quid enim aliud diebus, horis, momentisque singulis agitur, donec ea consumpta mors quæ agebatur, impleatur, et incipiat jam tempus esse post mortem, quod, cum vitæ detraheretur, erat in morte ? Numquam igitur in vita homo est, ex quo est in corpore isto moriente potius quam vivente, si et in vita, et in morte simul non potest esse. An potius et in vita, et in morte simul est, in vita scilicet, in qua vivit, donec tota detrahatur, in morte autem, quia jam moritur, cum vita detrahitur (S. Aug. *De civit. Dei,* lib. 13, c. 10).

1. Cœli enarrant gloriam Dei (Ps. xviii, 1).

de toutes ses pièces. Qu'une pièce d'une machine vienne à se fausser ou à se rompre, et la machine ne fonctionne plus, n'existe plus. De même, qu'un de nos organes vienne à ne plus fonctionner, et notre corps, ou aussitôt, ou en peu de temps, meurt et cesse d'exister. Or, non seulement nos organes sont très nombreux, mais ils sont de plus très délicats et très fragiles. Ce sont des veines, des artères, de petits canaux imperceptibles, qui pour un rien se brisent ou s'obstruent. On raconte qu'un anatomiste, qui s'était rendu un compte exact de la fragilité de ces vaisseaux, en avait conçu une telle crainte, qu'il n'osait presque plus faire un seul mouvement. Il n'est pas rare en effet que des personnes, soit en s'asseyant, soit en se levant, soit en faisant toute autre action, ou même sans rien faire du tout et en dormant, se brisent quelqu'un de ces délicats organes, et meurent sur-le-champ, ou peu après. Les journaux sont tous les jours remplis de ces faits, et il n'y a rien qui prouve d'une manière plus irréfutable et plus saisissante cette vérité dont nous nous occupons, que nous pouvons mourir à tout instant. Car il n'y a aucune raison pour que ce qui arrive tous les jours à tant d'autres ne nous arrive pas également à nous-mêmes. C'est d'une évidence absolue.

Cependant nous avons à considérer que la mort ne nous attaque pas et ne nous frappe pas seulement au dedans de nous-mêmes, mais qu'elle nous attaque et nous frappe encore au dehors. De combien de manières et par combien de moyens, c'est ce qu'il serait impossible de dire ! Et pourtant il est à propos d'entrer dans quelques détails. Ne parlons pas toutefois des guerres, où la mort moissonne parfois en quelques heures tant de milliers de vies humaines, et par suite desquelles tant d'autres malheureux périssent. Ne parlons pas non plus des famines et des pestes, qui dépeuplent en peu de jours, en peu de semaines au plus, des villes et des contrées entières. Ce sont là comme des tueries passagères de la mort. Sans doute, nous pourrions avoir à les subir ; mais elles ne sont pas moins exceptionnelles, et ne peuvent être alléguées à propos que dans les pays et les temps où elles éclatent. Oh ! alors, les effroyables ravages de la mort font assez entendre aux hommes qu'ils peuvent mourir à

tout moment, et les prédicateurs n'ont pas besoin de le leur rappeler.

Toutefois, les coups que la mort porte autour de nous dans les temps ordinaires, bien que moins précipités et moins épouvantables, suffisent très largement pour convaincre les gens prudents et sensés, qu'il n'y a pas lieu de se faire illusion et de s'endormir, et que même en ces temps ordinaires, nous pouvons aussi bien mourir à tout moment que dans les temps les plus calamiteux.

De quelque côté que nous jetions nos regards, au-dessus de nous, autour de nous, partout nous pouvons voir, avec un peu d'attention, la mort nous épier et nous viser. D'au-dessus de nous, elle jette à celui-ci une tuile, qui lui fend la tête, et fait s'effondrer sur celui-là un plafond ou un toit qui l'écrase ; sur un autre elle fait tomber une muraille, sur un autre un arbre, sur un autre un échafaudage, sur un autre le ciel d'une carrière, sur un autre la foudre, sur un autre une voiture, sur un autre un pont. Que d'hommes qui meurent ainsi, et qui nous assure que nous ne mourrons pas de cette manière, soit en sortant de cette église, soit en traversant la rue, soit en rentrant chez nous ?

La mort nous guette et nous vise pareillement d'au-dessous de nous. Elle fait glisser notre pied sur un pavé et nous étendre sous les roues d'un char qui passe ; elle rompt l'appui de notre fenêtre et nous précipite dans le vide ; elle nous attire sur le bord d'une rivière et nous y fait tomber. Que de charretiers se tuent en tombant de leur voiture, que de cavaliers en tombant de leur cheval, que de maçons en tombant de leur échafaudage, que de couvreurs en tombant des toits, que de marins en tombant dans la mer, que de personnes en tombant simplement dans un escalier ou sur un trottoir ! Qui nous dit que nous ne mourrons pas aussi d'une chute, aujourd'hui même, ou cette nuit, ou demain ? Songeons-y bien, ceux qui sont morts ainsi, une minute auparavant ne s'en doutaient même pas. Oh ! qu'il est vrai que nous pouvons mourir à tout moment par notre propre chute, ou par la chute de quelque chose sur nous !

Nous pouvons encore mourir à tout moment par une mort qui nous vienne d'autour de nous, c'est-à-dire par une

mort dont les hommes, les animaux, et en général toutes les créatures soient les instruments. Nous pouvons mourir de la main d'un assassin, ou de la main d'un fou, ou de la main d'un maladroit. Nous pouvons mourir d'un coup de feu, ou d'un coup de couteau, ou d'un coup de bâton. Nous pouvons mourir éventrés par un bœuf furieux, ou mordus par un chien enragé, ou piqués par un serpent ou un insecte venimeux. La mort peut nous frapper encore par le moyen de miasmes que nous respirerons, par le moyen d'aliments empoisonnés que nous mangerons, par le moyen d'eaux contaminées que nous boirons. Bien mieux, la mort peut nous frapper par les remèdes mêmes qu'on nous donnera pour la combattre et la chasser, et qui seront, ou trop forts pour notre tempérament, ou opposés à notre cas, ou autres que ceux qu'on aura prescrits, ou administrés intempestivement. Que d'erreurs mortelles de la part des médecins, que d'erreurs mortelles de la part des phamaciens, que d'erreurs mortelles de la part des malades et de leurs gardes ! Que d'erreurs connues, et surtout que d'erreurs inconnues !

Enfin, et pour nous borner, la mort peut nous frapper dans tous les lieux où nous nous trouvons et dans toutes les actions que nous faisons. Elle peut nous frapper à table ou dans notre lit ; sous notre toit ou dans nos champs ; en voyage ou chez nos amis. Combien qui ont franchi leur porte gais et dispos, et qui ne sont jamais revenus chez eux, ou qui n'y ont été rapportés que morts ou mourants ! La mort enfin, avons-nous dit, peut nous frapper encore dans toutes les actions que nous faisons ; elle peut nous frapper dans nos travaux, dans nos amusements, pendant que nous prions, oh bonheur ! et aussi, ô malheur ! dans le temps même que nous péchons. Combien de prêtres sont morts à l'autel, au confessionnal, en chaire ! combien de mondains ou de mondaines dans les danses et les spectacles ! combien de malheureux dans l'accomplissement de leurs crimes ! (1)

1. *Memor esto, quoniam mors non tardat.* Imminet enim in internis, imminet in externis : procedit manu regia quoad locum, quia ubique te potest comprehendere. Procedit manu regia, quoad tempus, quia

C'est ainsi que la mort nous frappe de toutes parts et de toutes manières, en tout temps et en tout lieu. C'est ainsi qu'elle a frappé tous ceux qui ont vécu avant nous, les uns d'une manière, les autres d'une autre manière. C'est ainsi que tous, un moment avant de mourir, ne savaient pas qu'ils allaient mourir, mais se promettaient encore plus ou moins de temps. Or, ce qui est arrivé aux autres nous arrivera aussi infailliblement à nous-mêmes. La mort n'a pas changé de tactique, ni nous de nature. A tout moment nous pouvons donc recevoir de sa main le coup qui nous emportera de ce monde. A tout moment, pensons-y, et pénétrons-nous-en sérieusement. A tout moment, c'est-à-dire, peut-être dans dix ans, peut-être dans vingt, ou trente, ou cinquante ans ; mais peut-être aussi dans un mois, dans huit jours, peut-être demain, peut-être cette nuit, peut-être aujourd'hui, peut-être dans moins d'une heure. Le terme le plus éloigné n'est pas plus sûr que le plus rapproché, et le terme le plus rapproché n'est pas moins sûr que le plus éloigné (1). Mais

quavis ætate et hora potest te opprimere. Procedit manu regia quoad modum ; quia non restringitur ad unum (non ad febres, catharros, etc. (SEGNERI, *Manna animæ*, 6 maii, 2).

Quod melancholia ac tristitia multos occiderit, rarum non est ; verum ipsa etiam lætitia multos in mortem dedit. Duæ fœminæ, dum filios intuentur quos mortuos credebant, præ gaudio extinguuntur. Philemon ex risu, Sophocles ex applausu, Chilon, Clidemo, Philippides, Diagoras præ exultatione moriuntur. In platea mortui sunt Quintus Quintilius, Lepidus, et Cago Aufidius. In domo Euripides a cane vulneratus. In campo Eschilus a testudine, quam aquila ex sublimi dejecerat, fracto cerebro extinctus. In mensa Anacreon, in lusu Drusus Pompeius, ex punctura acus Lucia Marci Aurelii filia, etc. (BARZ. *Mission.* serm. 15, n. 25 et seq.).

Non frustra dixit Ecclesiasticus, LI : *Pro morte defluente deprecatus sum*, ipsa enim vita nostra est mors fluida, semper aliquid transit : « Ipse quotidianus defectus corruptionis quid est aliud quam quædam prolixitas mortis », ait S. Gregorius, hom. 37. Certe hunc in modum Seneca scripsit ad Lucilium : Quotidie morimur, quia quotidie aliquid de vita perdimus, hæc etiam dum crescit, semper decrescit : transiit infantia, transiit pueritia, transiit juventus. Forsan hunc ipsum in sensum dixit Deus ad Adam : *Quacumque die comederis, morte morieris ;* quia illa die incepit mori. Sicut navigantes etiam cum comedunt, ludunt, dormiant, semper provehentur ; ita, ait S. Ambrosius, « etsi non videmur corporaliter ire, progredimur », etc. (STEPH. MENOCH. *Disc.* XI, 76.)

1. Je suis dans un danger continuel de la mort. Oui, et plus que si

cette vérité, que nous pouvons mourir à tout instant, n'est pas rendue certaine seulement par cette considération, que la mort nous frappe de toutes parts et de toutes manières ; sa certitude est rendue plus invincible et plus éclatante encore par cette autre considération,

II. — **Que rien ne peut nous préserver des coups de la mort.** — Lorsqu'on est attaqué par un ennemi puissant, il ne s'ensuit pas toujours qu'on doive succomber. Parfois il arrive qu'on peut se mettre à l'abri de ses coups. derrière des remparts imprenables. D'autres fois, l'ennemi qui attaque est lui-même accablé ou mis en fuite par un autre ennemi plus puissant. C'est ce que nous voyons en maints faits historiques inutiles à rappeler. Mais il n'en est pas de même de la mort par rapport à nous. Sa puissance sur nous est telle, que quand le moment est venu pour elle de nous frapper, nous n'avons rien qui puisse nous mettre à l'abri de ses coups, ou nous défendre contre elle. Sans doute, cela encore nous le savons, du moins théoriquement. Mais nous l'oublions dans la pratique, et nous nous efforçons même de nous faire à cet égard des illusions, en nous imaginant que, pour nous au moins, et dans les circonstances particulières où nous nous trouvons, nous n'avons présentement rien à craindre de la mort. Illusions intéressées, car nous nous les faisons toujours, ou bien pour retarder notre conversion,

vous étiez de verre, dit saint Augustin : « Si nous étions de verre, nous aurions moins à craindre ». Serm. 109, n. 1. — Comment et pourquoi cela ? Le verre n'est-il pas le symbole de la fragilité ? Ne se casse-t-il pas au moindre choc, ou à la première chute ? Il est vrai. Cependant un homme est plus fragile que le verre ; et la raison en est évidente. C'est que le verre n'a que la chute, ou la rencontre des corps solides à appréhender ; il ne craint rien du dedans de lui-même ; il ne craint ni la fièvre, ni la fluxion, ni les autres maladies ; il ne craint même pas la vieillesse. Le verre, nonobstant toute sa fragilité, se conservera plus de mille ans. Mais pour nous, nous avons à craindre du dedans et du dehors ; de toutes parts nous sommes corruptibles et mortels : au dedans, nous sommes pétris de la mort, et de mille morts ; au dehors, nous sommes de toutes parts assiégés par la mort, et par une infinité de morts. — O homme, plus fragile que le verre, à quoi donc penses-tu, quand dans la mortalité et la fragilité, qui t'est essentielle et inévitable, tu te flattes d'une longue vie ? Tu vis avec autant d'assurance que si tu étais immortel. Où est ta raison, ton bon sens ? (Bernard de Picquigny, *La vraie manière de sanctifier sa vie*, 3. exercice, n. 2).

ou bien pour ne pas nous astreindre à mener une vie aussi chrétienne et aussi fervente que nous ferions, si nous voyions les choses comme elles sont réellement, c'est-à-dire si nous étions pratiquement persuadés qu'à tout moment, véritablement, nous pouvons mourir et paraître devant Dieu. Illusions extrêmement pernicieuses, par conséquent, puisqu'elles nous exposent, dans le premier cas, à mourir en réprouvés, et dans le second, à vivre dans la tiédeur d'abord, à négliger les bonnes œuvres, et à finir par tomber ou retomber dans l'état du péché, prélude de la damnation éternelle. Illusions qu'il est donc très nécessaire de dissiper.

Quelles sont ces illusions ? Elles sont différentes, en général, selon les circonstances particulières où chacun se trouve.

L'illusion la plus commune aux personnes encore peu avancées en âge, c'est de croire que la jeunesse est une garantie contre la mort. Peut-on rien imaginer de plus contraire à la réalité ? Il est vrai, sans doute, que quelques jeunes gens deviendront vieillards, mais combien peu ! D'après les statistiques les mieux établies, le quart des enfants qui naissent meurt avant l'âge de sept ans, et la moitié avant l'âge de dix-sept ans. Sur cent nouveau-nés, six arrivent à soixante ans, et un à soixante-dix ans. Pour l'âge de quatre-vingts ans, un individu seulement sur cinq cents réussit à l'atteindre ! Ainsi, bien loin que la jeunesse soit une garantie contre la mort, c'est au contraire l'âge le plus exposé à ses coups, et de beaucoup. Et si l'on peut dire que, dans l'âge mûr et dans la vieillesse, la mort cueille les individus, on doit dire que, dans la jeunesse, elle les fauche et les moissonne. Ne soyons pas surpris d'ailleurs de cette moisson, car elle s'explique fort naturellement. Dans la jeunesse, en effet, les tempéraments ne sont pas encore formés, ils sont donc par conséquent encore faibles. En outre, ils ne sont pas non plus endurcis et aguerris contre les fatigues de la vie, ni contre les influences du froid et du chaud, ni contre les intempéries de toute sorte. La mort ne trouve donc pas, dans les personnes encore jeunes, une grande résistance à ses coups, et voilà surtout pourquoi elle en fait de si effroyables hécatombes. Nous disons surtout, car la jeunesse, par

son imprudence, par son inexpérience, par la vivacité de ses passions, va souvent elle-même au-devant des coups de la mort, et ainsi augmente encore le chiffre de sa mortalité. Ah ! jeunes gens et jeunes filles, c'est bien à tort, vous le voyez, que vous considérez votre jeunesse comme un rempart et une garantie contre la mort, puisque c'est tout au contraire dans vos rangs que la mort porte ses plus nombreux coups et multiplie davantage ses victimes. Cessez donc de vous faire une telle illusion, et au lieu de vous croire en assurance contre la mort, reconnaissez que vous y êtes véritablement plus exposés que tout le monde (1).

Tandis que les jeunes gens se croient en assurance contre la mort par leur jeunesse, ceux qui se portent bien se croient garantis contre elle par leur bonne santé et leur force. Garantie sérieuse en apparence, mais en réalité garantie infiniment fragile. Car si la force et la santé nous garantissent contre la mort, qu'est-ce qui nous garantit la conservation de la force et de la santé ? En ce moment, nous nous portons bien et nous nous sentons robustes. Mais qui nous assure que ce soir nous ne serons pas saisis de la fièvre, incapables de faire un mouvement et soudain réduits en

1. La jeunesse ! mais le fils de la veuve de Naïm était jeune ; la mort respecte-elle les âges et les rangs ? La jeunesse ! mais c'est justement ce qui me ferait craindre pour vous ; des mœurs licencieuses, des plaisirs extrêmes, des passions outrées, les excès de la table, les mouvements de l'ambition, les dangers de la guerre, les désirs de la gloire, les saillies de la vengeance ; n'est-ce pas dans ces beaux jours que la plupart des hommes finissent leur course ? Adonias eût vieilli, s'il n'eût été voluptueux ; Absalon, s'il eût été libre d'ambition ; le fils du roi de Sichem, s'il n'eût pas aimé Dina ; Jonathas, si la gloire ne lui eût creusé un tombeau sur les montagnes de Gelboë. La jeunesse ! mais faut-il renouveler ici la douleur de la nation, et redoubler les larmes qui coulent encore ? Faut-il aigrir la plaie qui saigne encore et qui saignera longtemps dans le cœur du grand prince qui nous écoute ? Une jeune princesse, les délices de la cour ; un jeune prince, l'espérance de l'État ; l'enfant même, le fruit précieux de leur tendresse et des vœux publics : la cruelle mort ne vient-elle pas de les moissonner tous ensemble en un clin d'œil ? Et cet auguste palais rempli, il y a quelques jours, de tant de gloire, de majesté, de magnificence, n'est-il pas devenu, ce semble, pour toujours une maison de deuil et de tristesse ? La jeunesse ! que la France serait heureuse, si l'on eût pu compter sur cette ressource ! Hélas ! c'est la saison des périls, et l'écueil le plus ordinaire de la vie. (Massillon, *Incertit. de la mort*, 1. p.),

danger de mort? C'est ce qui arrive tous les jours à une foule de gens solides et bien portants : pourquoi cela ne nous arriverait-il pas à nous-mêmes? Quel privilège avons-nous ici sur les autres? — Nous nous portons bien et nous nous sentons forts. Très bien ; mais les morts subites ne frappent-elles pas indifféremment tout le monde? Ce riche dont il est parlé dans l'Évangile, qui projetait d'abattre ses greniers et d'en bâtir de plus vastes pour y mettre ses moissons et ses richesses, qui se promettait ensuite de longues années de repos, où il boirait, mangerait et ferait grande chère, ce riche, lui aussi, était robuste et se portait bien, autrement il n'aurait pas fait tous ces calculs et formé tous ces plans. Cependant il n'en était pas moins à la veille de sa mort, car Dieu lui dit : *Insensé, cette nuit même on va te redemander ton âme. Et ce que tu as mis en réserve, pour qui sera-ce?* (1). Et bien, notre force et notre bonne santé nous mettent-elles à l'abri d'une mort subite plus que ce riche, plus que le président Félix Faure naguère, et plus que tant d'autres qui meurent ainsi chaque jour? — Nous sommes forts et nous nous portons bien. Parfait ! Mais tous ces accidents qui nous viennent du dehors, et dont nous parlions tout à l'heure, chutes, écrasements, noyades, empoisonnements, et mille autres semblables, ne frappent-ils pas les gens forts et bien portants aussi bien que les gens délicats et maladifs? Ne les frappent-ils même pas beaucoup plus? Car à qui la plupart de ces accidents arrivent-ils? N'est-ce pas à ceux qui voyagent, qui chassent, qui travaillent dans les champs, sur les chantiers, dans les usines, dans les fabriques, sur les canaux, sur les routes, sur les chemins de fer? N'est-ce pas par conséquent à ceux qui sont forts et se portent bien, puisque les autres ne peuvent pas se livrer à ces occupations? Que ceux qui ont la force et la santé ne croient donc pas non plus posséder, dans ces prérogatives, un préservatif contre la mort. Car ils ne sont préservés par là ni contre l'irruption des maladies, ni contre les morts subites, ni contre les accidents mortels, lesquels, comme nous venons de l'expliquer, sont plutôt leur lot propre. D'où il

1. Luc. XII, 20.

résulte que ces personnes sont peut-être moins à l'abri de la mort que celles qui ne jouissent ni de la force ni de la santé, mais qui, précisément à cause de cela, ne s'exposent jamais et se ménagent toujours (1).

Les ménagements et les précautions seraient-ils donc le vrai préservatif contre la mort? C'est ce dont cherchent à se persuader justement les personnes qui n'ont plus ni la jeunesse, ni la santé, ni la force. Elles s'imaginent qu'avec une bonne hygiène, et des soins bien entendus, elles peuvent en toute assurance braver la mort pendant de longues années. Qu'une hygiène attentive et un régime bien approprié et exactement suivi puissent prolonger une vie déjà

1. Qu'est-ce que la santé la mieux établie? Une étincelle qu'un souffle éteint : il ne faut qu'un jour d'infirmité pour détruire le corps le plus robuste du monde. Je n'examine pas, avec cela, si vous ne vous flattez point même là-dessus, si un corps ruiné par les désordres de vos premiers ans, ne vous annonce pas au-dedans de vous une réponse de mort ; si des infirmités habituelles ne vous ouvrent pas de loin les portes du tombeau ; si des indices fâcheux ne vous menacent pas d'un accident soudain : je veux que vous prolongiez vos jours au-delà même de vos espérances. Hélas ! mes frères, ce qui doit finir, peut-il vous paraître long? Regardez derrière vous : où sont vos premières années? Que laissent-elles de réel dans votre souvenir? pas plus qu'un songe de la nuit ; vous rêvez que vous avez vécu ; voilà tout ce qui vous reste : toute cette intervalle qui s'est écoulée depuis votre naissance jusques aujourd'hui, ce n'est qu'un trait rapide qu'à peine vous avez vu passer ; quand vous auriez commencé à vivre avec le monde, le passé ne vous paraîtrait pas plus long ni plus réel : tous les siècles qui ont coulé jusqu'à nous, vous les regarderiez comme des instants fugitifs ; tous les peuples qui ont paru et disparu dans l'univers, toutes les révolutions d'empires et de royaumes, tous les grands évènements qui embellissent nos histoires, ne seraient pour vous que les différentes scènes d'un spectacle que vous auriez vu finir en un jour. Rappelez seulement les victoires, les prises de place, les traités glorieux, les magnificences, les événements pompeux des premières années de ce règne ; vous y touchez encore : vous en avez été la plupart non seulement spectateurs, mais vous en avez partagé les périls et la gloire ; ils passeront dans nos annales jusqu'à nos derniers neveux ; mais pour vous, ce n'est déjà plus qu'un songe, qu'un éclair qui a disparu, et que chaque jour efface même de votre souvenir. Qu'est-ce donc que le peu de chemin qui nous reste à faire? Croyons-nous que les jours à venir aient plus de réalités que les passés? Les années paraissent longues quand elles sont encore loin de nous ; arrivées, elles disparaissent, elles nous échappent en un instant : et nous n'aurons pas tourné la tête, que nous nous trouverons, par un enchantement, au terme fatal qui nous paraît encore si loin, et ne devoir jamais arriver (Massillon, loc. cit.).

plus ou moins délabrée, c'est ce qu'on ne saurait nier. Mais fonder sur ces moyens un espoir assuré de longue vie, c'est s'illusionner et se tromper. Ces moyens ne peuvent pas plus donner l'assurance d'une longue vie que la jeunesse et la santé. Car toujours ils sont imparfaits par quelque endroit, qu'on ne connaît pas, et par cet endroit la mort peut passer. On se vêtira chaudement, par exemple, afin d'éviter les fluxions de poitrine. Mais un jour, sans qu'on le remarque, la température s'élèvera tout à coup, on aura trop chaud, puis l'on se refroidira. Alors on se rendra compte de ce qui vient de se produire, mais il sera trop tard ; et la fluxion de poitrine, occasionnée précisément par les chauds vêtements qui devaient nous en préserver, se déclarera et nous emportera. Ou bien on renouvellera scrupuleusement l'air de sa chambre pour donner à ses poumons des gaz plus vivifiants ; mais tandis que l'air pur y entrera, une poussière infectieuse y pénétrera également, et en l'aspirant sans même la voir ni la sentir, on aspirera la mort. C'est ainsi que toutes les précautions, même les plus sages et les plus minutieuses, c'est ainsi que la prudence, que la vigilance, que la science elle-même si vantée, non seulement peuvent demeurer inefficaces, mais encore tourner directement contre le but pour lequel on les prenait. Voilà pourquoi et comment l'on ne peut pas faire plus fond sur toutes ces choses, pour se préserver des coups de la mort, que sur la jeunesse et sur la santé. D'ailleurs les personnes dont nous parlons ne sont pas moins exposées que les autres à la plupart des dangers généraux qui menacent tous les hommes. Quelles précautions les préserveront, plus que les autres, de la rupture d'un vaisseau du cœur, d'une congestion du cerveau, ou de toute autre cause de mort imprévue ? Si la science et les précautions étaient des préservatifs de la mort, on en trouverait la preuve surtout auprès des riches et des puissants, auprès des princes et des rois, qui sont les plus en mesure d'en user, et qui par conséquent devraient toujours atteindre les dernières limites de la vieillesse. Cependant l'expérience fait voir que ces personnages vivent tout au plus aussi longtemps que les autres, et que les précautions dont ils s'entourent, non plus que les plus habiles

médecins qui veillent sans cesse sur eux, ne les préservent nullement des coups de la mort. Tout en en usant nous-mêmes comme il convient, gardons-nous donc bien d'y mettre plus de confiance qu'il ne faut. Reconnaissons au contraire, pleinement et sans la moindre réserve, que quand Dieu commande à la mort de frapper, il n'y a ni précautions, ni santé, ni force, ni jeunesse qui puissent nous garder de ses coups (1).

CONCLUSION. — Voilà donc, chrétiens, pourquoi il est certain que nous pouvons mourir à tout moment, c'est-à-dire, parce que la mort nous frappe de toutes parts et de toutes manières, et parce que rien ne peut nous préserver de ses coups. Et voilà aussi ce qui prouve la vérité de cette parole du roi prophète, disant ; *Entre moi et la mort, il n'y a pour ainsi dire qu'un pas* (2). Or, de cette certitude que nous sommes toujours sur le point de mourir, de cette certitude que nous pouvons mourir à tout instant, que faut-il conclure ? Il faut en conclure que nous devons agir, que nous devons vivre, que nous devons régler les affaires de notre conscience, absolument comme si nous allions réellement mourir (3).

1. Mors quando venit, resisti ei non potest, quibuslibet artibus, quibuslibet medicamentis occurras (S. AUG. *In Ps.* XLVII).

Rex Franciæ laborans ad mortem, et desperatus a medicis, et positus in cinerem, vocavit omnes astantes, dicens : Ecce ego qui ditissimus eram et nobilissimus de mundo, pro omnibus divitiis meis, et potentia, et amicis, non possum extorquere a morte inducias ab hac infirmitate per unicam horam. Quid ergo valent ista omnia ? Etc. (BELLOVAC. *Spec. mor.* p. 1, lib. 2, dist. 3).

Salomon rex profundissima et imperceptibili sapientia præditus thesauris inexhaustis opulentus erat quoad aromata similiter antidota, et remedia saluberrima, qualia, in toto reperiri vix potuissent universo, abundabat, invictos quoque armare potuisset exercitus, siquidem continuo quadraginta millia præsepia equorum plena habebat, et tamen expresse protestatur, quod appropinquante morte per omnem suam sapientiam et potentiam eidem nequaquam resistere potuisset ; dicit enim : *Non est in homines potestate prohibere Spiritum, nec habet potestatem in die mortis.* Eccl. VIII, 8. (MANSI, *Biblioth. mor.* art. *Mors*, disc. 12, n. 1).

2. I. Reg. XX, 3.

3. Quodcumque facere potest manus tua, instanter operare : quia nec opus, nec ratio, nec sapientia, nec scientia erunt apud inferos quo tu properas (ECCL. IX, 10).

Nous pouvons ne pas mourir dans un moment, ni aujour-

Quia quando vel qua hora de hoc sæculo rapiamur scire non possumus, sine ulla dilatione vel mora de sinistra jungere festinemus ad dexteram. Non sanitati, non ætati credendum est, non in remedium salutis suæ semper finis tardandus est, qui vitæ suæ semper incertus est, quia qui nos securos facit dicendo : *Peccator in quo die concursus fuerit, omnes iniquitates illius oblivioni traduntur*, ipso nos etiam cautos voluit, dicens : *Nolite tardare converti ad Dominum, et ne differatis*, etc. (S. Aug. serm. 59, *de diversis*).

Ne te vante point que tu verras le jour de demain, Prov. xxvi, 1, car tu ne sais ce qui doit arriver après celui-ci. Travaille au lieu de te reposer ; fuis les divertissements, et pratique le jeûne dans les larmes ; efforce-toi de mériter la vie éternelle, car après la mort tu ne le pourras plus. O Dieu éternel ! désabusez-moi, par votre infinie bonté, de ces misérables erreurs, avant que la mort ne vienne elle-même m'en détromper. Excitez vous-même mon âme à faire les œuvres qui vous plaisent, et à éviter celles qui vous offenseraient (Vén. P. Du Pont, *Méditat.* 1. p. 12. m. 1. point).

L'heure de la mort est incertaine, chaque année, chaque moment peut être le dernier de votre vie : donc c'est une folie de s'attacher à tout ce qui se passe en un instant, et de perdre par là le seul bien qui ne passera pas ; donc tout ce que vous faites uniquement pour la terre doit vous paraître perdu, puisque vous n'y tenez pour rien, que vous n'y pouvez compter sur rien, que vous n'emporterez rien que ce que vous aurez fait pour le ciel... — L'heure de votre mort est incertaine : donc vous devez mourir chaque jour, ne vous permettez aucune action dans laquelle vous ne voulussiez point être surpris ; regarder toutes vos démarches, comme les démarches d'un mourant qui attend à tout moment qu'on vienne lui redemander son âme ; faire toutes vos œuvres comme si vous deviez à l'instant en aller rendre compte ; et, puisque vous ne pouvez pas répondre du temps qui suit, régler tellement le présent, que vous n'ayez pas besoin de l'avenir pour le réparer. — L'heure de votre mort est incertaine : donc ne différez pas votre pénitence ; ne tardez pas de vous convertir au Seigneur ; le temps presse ; vous ne pouvez pas même vous répondre d'un jour, et vous renvoyez à un avenir éloigné et incertain ! Si vous aviez imprudemment avalé un poison mortel, renverriez-vous à un temps éloigné le remède qui presse, et qui seul peut vous conserver la vie ? la mort que vous porteriez dans le sein, vous permettrait-elle des délais et des remises ? Voilà votre état. Si vous êtes sage, prenez à l'instant vos précautions : vous portez la mort dans votre âme, puisque vous y portez le péché : hâtez-vous d'y rémédier, tous les instants sont précieux à qui ne peut se répondre d'aucun ; le breuvage empoisonné qui infecte votre âme, ne saurait vous mener loin : la bonté de Dieu vous offre encore le remède ; hâtez-vous, encore une fois, d'en user, tandis qu'il vous en laisse le temps. Faudrait-il des exhortations pour vous y résoudre ? ne devrait-il pas suffire qu'on vous montrât le bienfait de la guérison ? faut-il exhorter un infortuné que les flots entraînent, à faire des efforts pour se garantir du naufrage ? devriez-vous avoir besoin là-dessus de notre ministère ? (Massillon, loc. cit.).

d'hui, ni demain, cela est vrai ; mais si pourtant nous mourons, puisque nous pouvons mourir, et que notre conscience soit en mauvais état, n'est-il pas évident que nous allons être à jamais damnés, tout en ayant très bien su que cela pouvait nous arriver, et tout en ayant pu l'éviter ? Si un ange nous annonçait, de la part de Dieu, que dans un an, jour pour jour, nous mourrons, quel frémissement n'éprouverions-nous pas ! Comme nous deviendrions, à l'instant même, indifférents aux choses de la vie qui nous passionnent, aux entreprises que nous projetons, aux honneurs que nous poursuivons, aux richesses que nous ambitionnons ! Au contraire, avec quel soin nous purifierions notre conscience, nous réparerions les torts que nous avons causés, nous expierions nos péchés, nous pratiquerions les vertus, nous accomplirions toutes les bonnes œuvres que nous pourrions ! Voilà ce que nous ferions certainement si nous savions au juste que nous mourrons dans un an, dans six mois, dans un mois. Eh bien, nous savons sûrement, nous croyons fermement que nous pouvons mourir, non pas dans un an ou dans un mois, mais demain, mais aujourd'hui, et nous n'en sommes pas troublés du tout, et nous ne faisons rien pour nous préparer à bien mourir ! N'est-ce pas incompréhensible ? On dira que c'est l'incertitude du jour de notre mort qui nous rend imprudents, et qui nous fait croire que nous avons toujours le temps de nous y préparer. Soit. Mais alors, pourquoi raisonne-t-on, pourquoi agit-on d'une manière absolument opposée lorsqu'il s'agit des misérables intérêts de la vie présente ? Vous qui ne voulez pas vous occuper de votre salut, parce que vous ne savez pas quand viendra la mort, et que vous aurez, pensez-vous, toujours le temps d'y pourvoir ; pourquoi donc, tout en ignorant l'heure de votre mort, mettez-vous tant de soin à assurer, par des contrats, par des partages anticipés, par des donations, par des testaments, le sort de vos biens après votre mort ? S'il sera toujours temps de penser à votre âme, ne sera-t-il pas toujours temps aussi de penser à vos biens ? Mais non : on pense à ses biens, et on ne pense pas à son âme ; on pense à ce qui bientôt ne sera plus rien pour nous à jamais,

et on ne pense pas à soi-même et à son éternité ! Quelle inconséquence ! quelle aberration ! quelle folie ! Continuerons-nous donc d'être à ce point insensés ? Non, ce n'est pas possible. La raison, le plus simple bon sens veut que nous soyons au moins aussi prudents pour nos propres intérêts éternels, que nous le sommes pour les intérêts temporels de nos parents et de nos amis. Puis donc que, par la crainte que la mort nous surprenne, nous mettons en ordre nos affaires temporelles, mettons aussi en ordre, par la crainte que la mort nous surprenne, nos affaires éternelles. Ainsi soit-il.

TRAITS HISTORIQUES

La mort nous frappe de toutes manières.

1. *Piqûres d'abeilles.* — M. l'abbé Monclet, 71 ans, curé de Villiers-en-Prayères (Aisne), possédait depuis longtemps une nombreuse colonie d'abeilles. Ces jours derniers, il procédait à la récolte du miel, sans avoir pris la précaution de mettre un masque. Les abeilles, rendues furieuses sans doute par un mouvement trop brusque, se précipitèrent sur lui et le criblèrent de piqûres. Quelques heures plus tard, on le trouvait étendu sans connaissance auprès des ruches. Il est mort le lendemain (*La Croix*, 6 juillet 1899).

2. *Au bain.* — M. de Beaufond, de Quimper, sa fille aînée Alix, âgée de 18 ans, et son jeune fils se baignaient, dans l'après-midi d'hier, sur la plage de Plozevet, près Audierne. La mer et le temps étaient superbes. Tout à coup une de ces lames sourdes, si communes en ces parages, s'avance sur les baigneurs. M. Alavoine, conseiller général et maire de Pontcroix, oncle des enfants de Beaufond, la voit arriver. Il se jette tout habillé à la mer pour sauver sa nièce, pendant que M. de Beaufond essaie de ramener son fils. Ces deux derniers ont été sauvés ; mais la lame a emporté au large Mlle Alix et M. Alavoine, qui se sont noyés. Leurs cadavres ont été retrouvés (*La Croix*, 6 septembre 1895).

3. *En patinant.* — En 1865, les eaux qui recouvraient les vastes prairies d'Harpers-ville, dans les Etats-Unis, s'étant congelées, offraient une belle plaine de glace aux patineurs. Entre autres, trente-sept jeunes gens des deux sexes organisèrent une partie de patinage, et se livrèrent quelques temps à leurs exercices sans

aucun accident. Mais ayant voulu trop étendre le cercle de leurs évolutions, ils s'avancèrent en des lieux moins sûrs : la glace se brisa et tous disparurent sous les eaux. Dix seulement parvinrent à se sauver, les vingt-sept autres y périrent.

4. *En revenant du bal.* — Un tragique événement est arrivé à Lyon. M. Bénévent, juge de paix de Vaugneray et membre du Conseil général du Rhône, était allé, avec son fils, à un bal donné, place Bellecour, par un magistrat de ses amis. Vers le milieu de la nuit, il voulut se retirer ; son fils l'engageait à prendre sa voiture : « Non, répondit-il, le trajet est court, la nuit est douce, j'aime mieux m'en aller à pied. » Une demi-heure plus tard, son fils sortait à son tour du bal, et il regagnait son domicile. Arrivé vers le milieu de la rue de la République, il voit, étendu aux pieds du factionnaire, un homme immobile ; il s'approche et s'informe : « Oh ! ce n'est rien, répond le factionnaire : c'est un ivrogne qui n'a pu rentrer chez lui et qui s'est laissé tomber. — Ivrogne ou non, répond M. Bénévent fils, c'est un homme qui a besoin de secours. » Et il se penche aussitôt vers l'inconnu pour remplir un devoir d'humanité. La main couverte d'un gant blanc lui montre bientôt qu'elle n'est pas celle d'un homme attardé dans un cabaret et le frappe d'un lugubre pressentiment. En toute hâte il tire la montre du gilet : c'est celle de son père ! M. Bénévent, au sortir du bal, avait été foudroyé par une attaque d'apoplexie, et il était mort sans secours, victime peut-être d'une fatale méprise. Aux cris poussés par son malheureux fils, des personnes accoururent : mais tous les soins devaient être inutiles (*La Voix de la Vérité*, 2 mars 1851).

5. *En mettant la tête à la portière.* — En décembre 1882 arriva, à Paris, un tragique événement qui produisit une vive sensation. Pendant que le train de la ligne de ceinture, venant de Belleville-Villette, traversait le tunnel du Père-Lachaise, un voyageur commit l'imprudence de mettre la tête à la portière. Aussitôt la tête du malheureux heurta le mur et se détacha du tronc. Quand le train déboucha du tunnel, en gare de Charonne, les témoins poussèrent des cris d'horreur en apercevant, émergeant d'une portière, le corps décapité du voyageur. On sortit le cadavre, et on se mit à la recherche de la tête, qu'on trouva sous le tunnel.

6. *Assis.* — Le 10 décembre 1885, mourut subitement, à son domicile de New-York, le célèbre Vanderbilt, qui possédait un capital de deux milliards. Le matin de sa mort, il était en très

bonne santé et plus gai que de coutume. Après son déjeuner, il était allé à l'atelier du sculpteur Ward, qui travaillait à un buste du millionnaire. En revenant chez lui, il prit un lunch, et annonça qu'il voulait faire une promenade en voiture. Mais les chevaux n'étaient pas encore attelés, lorsqu'il tomba de sa chaise, frappé d'apoplexie. Trois minutes après, il n'était plus de ce monde.

Rien ne peut nous préserver de la mort.

1. *Ni la jeunesse.* — Ladislas V, roi de Hongrie et de Bohême, mourut à Prague en 1458, à l'âge de 17 ans. Ce jeune prince devait épouser Magdeleine, fille de Charles VII, roi de France. Une ambassade splendide, ayant à sa tête Udalric, évêque de Passau, fut envoyée à Paris pour amener la princesse. Le cortège se composait de sept cents gentilshommes et de quatre cents dames de la plus haute noblesse ; leurs vêtements, leurs équipages, tout était magnifique : l'or étincelait de toutes parts. Entrés à Paris, ils se rendirent à la cour. Mais avant d'arriver à la salle de réception où Charles VII les attendait, un courrier les avait devancés et annonçait au prince que le jeune roi de Hongrie et de Bohême venait de mourir subitement. Le monarque français n'eut pas la force de recevoir l'ambassade : la mort de Ladislas changea soudainement en deuil tout cet appareil de magnificence et de joie.

2.— Une jeune personne appartenant à une famille distinguée de Bruxelles, allait faire son entrée dans le monde. Ses parents préparèrent pour cette circonstance une salle de bal somptueuse : aucune dépense ne fut épargnée et la fête devait être des plus splendides. Trois jours auparavant, la jeune fille fut enlevée par une mort presque subite : au lieu de faire son entrée dans le monde, elle était entrée dans l'éternité !

3. *Ni la force.* — Goliath était un géant d'une force extraordinaire. Sa taille était de six coudées et d'une palme, c'est-à-dire d'environ neuf à dix pieds. Lorsqu'il se présenta devant l'armée des Hébreux pour provoquer l'un d'eux à un combat singulier, il avait en tête un casque d'airain, et était revêtu d'une cuirasse ou cotte de mailles d'airain pesant cinq mille cicles (deux cent huit livres). Ses jambes étaient couvertes de bottes d'airain, et ses épaules d'un bouclier d'airain. Il portait à la main une lance dont le bois était garni d'un fer pesant à lui seul six cents sicles (vingt-cinq livres). Plein de confiance en sa force prodigieuse et en sa puissante armure, ce colosse se croyait bien au-dessus des coups

de la mort. Cependant un jeune berger, David, avec une seule petite pierre de sa fronde, l'ayant frappé au front, l'étendit mort par terre.

4. *Ni les ressources de la science.* — Louis XI, roi de France, ne pouvait se résigner à quitter la vie. Quand il eut atteint l'âge de soixante ans, voyant sa santé dépérir de jour en jour, il se renferma au château de Plessis-lès-Tours, où l'on n'entrait que par une porte fort étroite et dont les murailles étaient hérissées de pieux de fer. Inaccessible à ses sujets, entourés de gardes, dévoré par la crainte de la mort, il fit venir de toutes parts les médecins les plus habiles, leur offrant ses trésors et ses faveurs s'ils lui rendaient la santé. Tous les remèdes, toutes les ressources de l'art furent épuisés, mais sans autre résultat que de constater l'impuissance humaine. Ayant entendu parler d'un pieux ermite, saint François de Paule, qui vivait alors au fond de la Calabre et opérait de grands miracles, il conçut l'espoir d'obtenir par lui la prolongation de ses jours, et envoya chercher le saint, en accompagnant sa demande de riches présents. Le serviteur de Dieu refusa de venir et ne voulut rien accepter de ce qu'on lui offrait. Loin de se rebuter de ce refus, le monarque ne fut que plus impatient de voir le saint homme, et, pour triompher de sa résistance, il s'adressa au Pape Sixte IV, qui envoya un ordre pontifical, enjoignant à François de se rendre au désir de l'auguste malade. François obéit aussitôt ; et comme il approchait du château de Plessis-lès-Tours, le roi alla au-devant de lui avec sa cour, et se jetant à ses pieds, le conjura de lui prolonger la vie. Le saint lui répondit ce qu'un homme sage pouvait répondre à une pareille demande : il lui fit entendre que la vie des rois a des bornes comme celle des autres hommes ; que les décrets de Dieu à cet égard sont immuables ; qu'un chrétien doit se soumettre avec résignation à la volonté du ciel, et se préparer à mourir saintement. « Sire, lui dit-il, votre heure est venue, et il faut mourir. Mettez ordre à votre état, et à ce que vous avez de plus précieux, votre âme et votre conscience. » Ses exhortations, jointes à de ferventes prières, produisirent leurs fruits. Le roi rentra en lui-même, prit des sentiments plus chrétiens, et mourut dans les bras du serviteur de Dieu, le 13 août 1483.

QUATRIÈME INSTRUCTION

(Mercredi de la Première Semaine)

C'est une vérité que nous ne savons rien des circonstances de notre mort.

Nous ne savons : I. Ni en quel temps nous mourrons. — II. Ni en quel lieu. — III. Ni de quelle manière. — IV. Ni en quoi faisant. — V. Ni en quel état.

Il est certain, chrétiens, que nous mourrons tous, certain que nous ne mourrons qu'une seule fois, certain enfin que cette mort, que nous ne subirons qu'une seule fois, nous pouvons la subir à tout moment. Telles sont les trois vérités que nous avons déjà étudiées ; vérités absolument certaines, qui ont dû produire en nous des impressions profondes, et nous inspirer plus d'une résolution salutaire. Continuant de méditer ce grave et fécond sujet de la mort, nous allons nous entretenir aujourd'hui de cette autre vérité qui fait suite aux précédentes, savoir, que nous ne connaissons absolument rien des circonstances au milieu desquelles nous mourrons. C'est-à-dire que nous ne savons ni en quel temps nous mourrons, ni en quel lieu, ni de quelle manière, ni ce que nous ferons alors, ni en quel état de conscience nous nous trouverons. Cette incertitude des circonstances de notre mort ajoute encore notablement aux vérités qui nous la rendent déjà si redoutable. Il est évident en effet que notre mort, tout en étant certaine et unique, et tout en pouvant arriver à chaque instant, serait cependant pour nous moins effrayante et moins terrible, si nous savions à quel âge, en quel lieu, et de quelle manière elle nous frappera. Car la connaissance de ces circonstances pourrait nous renseigner sur sa venue assez pour qu'elle ne nous surprenne pas complètement et que nous nous y préparions d'une manière suffisamment sérieuse. Mais nous sommes sur tous ces points dans l'ignorance la plus absolue, et en tournant autour de nous nos regards pour les

sonder, nous ne rencontrons partout que les plus épaisses et les plus impénétrables ténèbres. Ainsi Dieu tantôt nous éclaire et tantôt nous laisse dans l'obscurité. Tantôt il nous éclaire, en nous apprenant que nous mourrons tous, que nous ne mourrons qu'une fois, et que la mort peut nous frapper à tout moment. Et tantôt il nous laisse dans l'obscurité, en ne nous apprenant rien des circonstances dans lesquelles nous mourrons. Or, soit que Dieu nous éclaire, soit qu'il nous laisse dans l'ignorance, c'est toujours pour notre plus grand bien. Quand il nous éclaire, c'est parce qu'il nous est plus avantageux de connaître ce qu'il nous révèle que de l'ignorer. Et quand il nous laisse dans l'ignorance, c'est parce qu'il nous est plus avantageux de ne pas savoir ce qu'il nous cache que de le connaître. N'est-ce pas ainsi que fait à l'égard de ses enfants tout père sage et prudent, leur apprenant ce qu'il leur est utile de savoir, mais leur cachant ce qu'il leur est plus avantageux d'ignorer? En quoi donc l'ignorance des circonstances de notre mort nous est-elle avantageuse, et quelles instructions devons-nous en tirer? C'est ce que nous rechercherons successivement, après avoir d'abord fait voir, comme nous l'avons annoncé, que nous ne savons rien de chacune d'elles.

I. — **Il est certain que nous ne savons pas en quel temps nous mourrons.** — Les enfants ne savent pas si ce sera durant leur enfance, ou pendant leur jeunesse, ou lorsqu'ils seront hommes faits, ou lorsqu'ils seront vieillards. Les jeunes gens et les hommes faits ne savent pas davantage dans quelle période de leur vie ils mourront. Qui peut dire : Je mourrai jeune, ou je mourrai vieux. De qui peut-on dire : Il mourra jeune, ou, il mourra vieux. Combien d'enfants et de jeunes gens débiles et maladifs, qui sont parvenus aux dernières limites de la vieillesse ! Et combien aussi d'enfants et de jeunes gens robustes et vigoureux, qu'on aurait crus possesseurs d'un brevet de longue vie, et qui sont morts prématurément ! Que si nous ne savons même pas dans qu'elle période de notre vie nous mourrons, bien moins encore savons-nous en quelle année, en quel mois, en quel jour et à quelle

heure. Le Sauveur nous le déclare expressément : *Vous ne savez ni le jour ni l'heure* (1), nous dit-il. Ne sera-ce que dans dix, dans trente, dans cinquante ans et plus ? Dieu le sait, mais nous ne le savons pas. Sera-ce au contraire dans six mois, dans huit jours, ce soir ? Dieu encore le sait, mais nous ne le savons pas. Quelques saints, il est vrai, ont connu par révélation le temps de leur mort. Mais ce sont là des exceptions tellement rares, qu'il reste absolument vrai de dire que nous ne savons pas en quel temps nous mourrons. Il est aussi vrai de dire que nous ne savons pas en quel temps nous mourrons, malgré ces exceptions, qu'il est vrai de dire que nous ne mourrons tous qu'une seule fois, bien qu'il y ait eu dans le cours des siècles quelques résurrections (2).

1. Matth. xxiii, 15.

2. Est axioma in jure civili positum, quod « ubi tempus in obligatione non ponitur, præsente die debetur », remque creditam postulare potest creditor. Vita est nobis a Deo credita absque ullo determinato tempore ; idcirco vita in voluntate ejus, illamque potest omni tempore, prout voluerit, repetere. Quod non ignorans moralis philosophus, quamvis gentilis, christiane ait : « Tam debet esse mors juveni, quam seni, non enim citamur ex censu, sed deposito. Magnum sane est discrimen inter censum et depositum. Census semel in anno debet solvi ; at depositum semper debet reddi, quovis tempore a domino repetatur. Vitam reddere tenemur non tanquam censum semel in anno aliquo tempore determinato, sed tanquam depositum in omni tempore, quo illud requiret Deus, quod tamen nobis ignotum est ». (Vivien, *Tertull. prædic.* voc. *Mors*, conc. 2, p. 3, n. 3).

Mettez-vous dans telle situation qui vous plaira, il n'est point de moment qui ne puisse être pour vous le dernier, et qui ne l'ait été à vos yeux de quelques-uns de vos frères : point d'action d'éclat qui ne puisse être terminée par les ténèbres éternelles du tombeau ; et Hérode est frappé au milieu des applaudissements insensés de son peuple : point de jour solennel qui ne puisse finir par votre pompe funèbre ; et Jézabel fut précipitée le même jour qu'elle avait choisi pour se montrer avec plus de faste et d'ostentation aux fenêtres de son palais : point de festin délicieux qui ne puisse être pour vous une nourriture de mort ; et Balthasar expire autour d'une table somptueuse : point de sommeil éternel ; et Holopherne, au milieu de son armée, vainqueur des royaumes et des provinces, expire sous le glaive d'une femme d'Israël : point de crime qui ne puisse finir vos crimes ; et Zambri trouve une mort infâme dans les tentes mêmes des filles de Madian : point de maladie qui ne puisse être le terme fatal de vos jours ; et vous voyez tous les jours les infirmités les plus légères tromper les conjectures de l'art et l'attente des malades, et tourner tout d'un coup à la mort : en un mot, représentez-vous dans quelques circonstances de votre vie, où vous

Nous ne savons pas quand nous mourrons. Malgré la certitude de cette vérité, malgré son évidence, le plus grand nombre des chrétiens ne se conduisent-ils pas comme si, tout au contraire, ils savaient d'une manière certaine quand ils mourront ? S'ils ne faisaient que des projets et des entreprises temporels, on pourrait les excuser sans peine ; car après leur mort, d'autres se trouveraient pour achever ce qu'ils auraient commencé, pour exécuter ce qu'ils auraient préparé. Parfois même ils pourraient ne mériter que des éloges : tel David, amassant les riches matériaux dont son fils Salomon devait se servir pour construire le temple du vrai Dieu. Mais en quoi ils sont inexcusables, c'est en remettant à plus tard à s'occuper de leur conscience et du salut de leur âme. Ils ne savent pas s'il y aura pour eux un plus tard, puisqu'ils ne savent pas quand ils mourront ; et cependant c'est à ce plus tard si incertain, qu'ils remettent leur seule véritable affaire, leur affaire du temps et de l'éternité ! affaire qui, une fois gagnée, tout est gagné ; et qui, une fois perdue, tout est perdu, à jamais, pour toujours ! Une telle conduite est absolument incompréhensible. Qu'on y réfléchisse, et l'on sera forcé de le reconnaître. Non, l'on ne peut pas admettre qu'un chrétien instruit de sa religion, et qui a la foi, renvoie l'affaire de son salut à un temps qu'il n'est nullement sûr d'avoir. Pour faire un tel renvoi, il faut, ou ne pas connaître sa religion, ou n'y pas croire, ou n'avoir plus qu'une raison faussée et obscurcie par les passions (1).

puissiez jamais vous trouver, à peine pourrez-vous compter ceux qui y ont été surpris ; et rien ne peut vous garantir que vous ne le serez pas vous-mêmes. Vous le dites ; vous en convenez ; et cet aveu si terrible n'est qu'un discours que vous donnez à l'usage, et ne vous conduit jamais à une seule précaution, qui puisse vous mettre à couvert du péril (Massillon, *Incertitude sur le momemt de la mort*. 1. p.).

1. Il ne tient qu'à nous de changer en certitude l'incertitude de la mort : pour cela, il nous suffit de mourir avant de mourir. Ici fort à propos vient le mot vraiment romain de Caton. Il était en Afrique défendant, en bon citoyen, la République contre César ; comme là aussi était le fameux oracle de Jupiter Ammon, on lui dit d'aller le consulter ; et que répondit Caton ? Il répondit mieux que n'eût su faire Jupiter lui-même : L'oracle, dit-il, ne m'apprendrait rien de certain, que la certitude de ma mort y supplée. » *Me non oracula certum, sed mors certa*

Nous ne savons pas quand nous mourrons. En nous cachant le temps de notre mort, Dieu a usé à notre égard d'une grande miséricorde. Car si au lieu de nous le cacher il nous l'eût fait connaître, deux choses également funestes

facit. Parole brutale comme celle d'un païen, généreuse cependant comme celle d'un stoïcien. Il était reçu en l'école stoïcienne que, plutôt que de subir une mort indigne, mieux valait s'ôter la vie à soi-même, et ainsi fit Caton. Mais bien plus sage est le chrétien que le stoïcien : le stoïcien se tue pour qu'on ne le tue pas, le chrétien meurt pour bien mourir. Mourir mal pour mourir ensuite encore plus mal, comme fait le stoïcien, si courageux que cela paraisse, ce n'est que faiblesse et folie ; mais mourir bien pour mourir ensuite encore mieux, comme fait le chrétien, voilà le vrai courage, la vraie sagesse. Et si le stoïcien qui se tue, sait du moins avec certitude l'heure de sa mort ; le chrétien qui meurt à lui-même, a deux fois ce même avantage, vu que, par la certitude de sa première mort, il détruit l'incertitude de la seconde. Et qu'importe au chrétien que la mort soit incertaine, s'il dépend ainsi de lui de se la rendre certaine ? Écoutez saint Paul : Moi, nous dit-il, comme les autres hommes, je parcours la carrière de la vie, mais *je ne cours pas comme eux au hasard.* I. Cor. IX, 26. L'apôtre fait ici allusion aux jeux d'alors, dans lesquels les contendants, ayant en vue une certaine borne, placée à l'extrémité de la carrière, courraient à qui l'atteindrait le premier. La borne, c'est la mort ; la carrière, c'est la vie. Et pourquoi saint Paul nous dit-il qu'il ne court pas, comme les autres, au hasard avec incertitude d'arriver le premier ? Parce que les autres n'achèvent la carrière que lorsqu'ils arrivent à la borne ; tandis que lui, Paul, bien avant d'arriver à la borne, a déjà achevé sa carrière. Les autres n'achèvent leur vie qu'au moment de la mort ; tandis que Paul avait achevé sa vie bien avant de mourir. D'où le même apôtre, toujours poursuivant sa comparaison, nous dit : *Je suis sorti vainqueur du combat de la vie, ma course est achevée.* II. Tim. IV, 7. Déjà ? loué en soyez-vous, grand apôtre ; mais il me reste un petit scrupule : vous parlez ainsi en votre seconde épître à Timothée, laquelle, comme l'a vérifié le cardinal Baronius, vous avez écrite la cinquième année du règne de Néron, c'est-à-dire, huit ans avant que ce même Néron vous fît couper la tête ; or, s'il vous restait huit ans à vivre, comment pouviez-vous avoir déjà achevé votre carrière : *Cursum consummavi ?* Ah ! saint Paul ne serait pas ici en peine pour nous répondre, lui qui n'avait pas attendu la mort pour achever sa vie. Et de même que, longtemps à l'avance, en toute vérité il avait pu dire : *Cursum consummavi,* en toute vérité aussi il avait dit : *Ego curro non quasi incertum,* parce que déjà il avait changé en certitude l'incertitude de la mort. Pour celui qui n'achève qu'à la mort la carrière de la vie, la mort est incertaine ; mais pour celui qui sait l'achever d'avance, la mort perd toute son incertitude. Et, en effet, tandis que trop souvent la mort est incertaine pour le temps, ou le lieu, ou quelque autre circonstance ; cette incertitude disparaît tellement, lorsque d'avance on meurt à soi-même, que, si je prends bien ce parti (comme tous nous devons le faire), je serai certain non-seulement du lieu et du jour, mais aussi de l'heure et du moment

pour nous seraient arrivées. La première, c'est que, jusqu'aux approches de notre mort, nous nous serions abandonnés au péché sans la moindre retenue. Si présentement, alors que la mort peut nous surprendre à tout moment, nous ne laissons pas de nous abandonner au péché d'une manière vraiment affligeante ; combien ne nous y abandonnerions-nous pas davantage, si nous savions que nous n'avons rien à craindre jusqu'à telle époque, jusqu'à tel jour ! Ne serait-ce pas certainement, au moins pour le plus grand nombre, l'occasion d'un dévergondage véritablement abominable ? La connaissance de notre dernier jour serait très funeste également aux âmes bien disposées elles-mêmes. Car ces âmes, en se voyant devant elles un temps plus ou moins long pour se préparer à la mort, se laisseraient gagner par la négligence et la tiédeur, pratiqueraient peu la vertu, et n'accompliraient leurs bonnes œuvres qu'avec beaucoup d'imperfection. Augmentation de la culpabilité chez les méchants, diminution des mérites chez les justes, voilà donc les deux funestes effets que produirait la connaissance du temps de notre mort. Dieu, on le conçoit, ne saurait vouloir de tels effets, et voilà pourquoi, au lieu de nous faire connaître le temps de notre mort, il nous l'a caché.

Dieu nous a caché le temps de notre mort pour une autre raison encore, qui est la suite de la précédente, savoir, afin que ne sachant pas quand nous mourrons, nous nous tenions constamment en garde contre le péché, et soyons constamment aussi appliqués aux bonnes œuvres. C'est la pensée de saint Augustin, qui l'exprime en ces termes : « Notre dernier jour nous a été caché, dit-il, afin que nous observions tous les jours » (1), c'est-à-dire, afin que tous les jours nous évitions le mal et pratiquions le bien. Or, si c'est pour

de la mort. Cette différence était entrevue par Job quand il disait : *Breves dies hominis sunt; numerus mensium ejus apud te est.* Sans doute, la mort naturelle, par quelque côté, échappe toujours à nos prévisions, parce que le secret en est en Dieu seul, *apud te est* ; mais il est une autre mort dont le secret est en nous-mêmes, et qui, pour nous être connue d'avance avec pleine certitude, ne suppose de notre part que le courage de la subir (Vieyra, S. J. 2. Serm. pour le jour des cendres, n. 3).

1. Hom. 13, interrog. 50.

cela que Dieu nous a caché le temps de notre mort, savoir, pour que tous les jours nous évitions le mal et accomplissions le bien, afin d'être tous les jours prêts à mourir, c'est donc là ce que nous devons faire, et telle est l'instruction qui découle pour nous de l'ignorance où nous sommes du temps de notre mort. Observons-la donc, par conséquent, avec fidélité, et en quelque temps que nous mourions, nous n'aurons absolument rien à craindre, puisque nous serons toujours prêts à mourir (1). — Mais ce n'est pas seulement le temps de notre mort que nous ignorons.

1. Ne desperatione homines ejus viverent, promisit indulgentiæ portum ; item ne spe veniæ pejus viveremus, fecit diem mortis incertissimum, prudentissime utrumque constituens, scilicet ut esset revertentibus, quo reciperentur, et esset unde differentes terrerentur (S. Aug. *In Ps.* ci).

Distribuit tempora ; vocat te nunc ; exhortatur te nunc ; exspectat, donec resipiscas, et tu tardas ? Magna ejus misericordia, et in hoc, quod diem vitæ tibi incertum fecit, ut nescias, quando hinc emigrabis, et cum quotidie speras, te migrare, aliquando convertaris ; et in hoc magna ejus misericordia. Cæterum si statuisset diem, omnibus faceret abundare peccata de securitate (S. Aug. *In Ps.* cxliv).

Ideo voluit Omnipotens Deus, diem mortis nostræ nobis esse incognitum, ut semper ignoretur, semper esse proximus credatur, et tanto quis sollicitus sit in bono opere, quanto incertior est in sua vocatione (S. Bern. *serm.* 68, de modo bene vivendi).

Ad hoc Conditor noster latere nos voluit finem nostram, diemque nostræ mortis esse incognitum, ut dum semper ignoratur, semper proximus esse credatur, et tanto quisque sit ferventior in operatione, quanto incertior in vocatione. Propterea omnis dies velut novissimus ordinandus est, quia qualem invenerit unumquemque suus novissimus dies, cum de hoc sæculo egreditur, talis in die novissimo judicatur (S. Laur. Justin. *De ligno vitæ*, c. 4).

Sanctus Antoninus duas alias considerabiles hujus incertitudinis assignat rationes, inquiens : « Primo, ut homo operetur communius, et per consequens utilius. Si enim sciret homo, in brevi se moriturum, a multis bonis desisteret, quæ cedunt in utilitatem aliorum, ut sibi soli vacaret, quod tamen non congrueret. Unde cuidam sancto viro quando fuit ei revelata mors, inde ad certum tempus futura dictum est ei ab angelo : Age, quod agis, operare, quod operaris. » Quot enim futuri essent, qui intermitterent ædificare domos, plantare vinea, colere agros, si spes eis adempta esset, eorum gaudendi fructibus ? — Secunda ratio sancti Antonini est : « Ut conservetur homo humanius : si enim quis sciret, se diu victurum, prosequeretur odia, et vindictas, et injurias. Et sic, si scirent homines, se cito morituros, multi nimis melancolice viverent, et alios ex hoc amaricarent, et tædiarent. » Quot etiam futuri essent, qui mortem ab iis procul abesse scientes, differrent eleemosynas, orationes, opera misericordiæ corporalia et spiritualia, et cuncta

II. — **Il est encore certain que nous ne savons pas en quel lieu nous mourrons.** — On peut mourir en effet partout ; et comme il n'y a pas d'instant dans toute la vie où l'on ne puisse mourir, il n'y a pas non plus, dans toute la terre, de lieu où l'on puisse être à l'abri de la mort. On peut mourir chez soi ou hors de chez soi ; on peut mourir sur terre ou sur mer ; on peut mourir au milieu des airs dans un ballon, ou au fond d'une mine dans les entrailles de la terre. Tous les jours il y en a qui meurent dans leur lit, et d'autres à leur table. Tous les jours il y en a qui meurent sur la voie publique, et d'autres dans les champs. Il y en a aussi qui meurent dans les églises, et d'autres dans les lieux de plaisir. On a vu des personnes charitables mourir dans la mansarde des pauvres qu'elles étaient venues assister, et des mondains mourir dans des bals et dans des théâtres, et même dans des lieux encore plus mal famés. Vous qui m'entendez, moi qui vous parle, où mourrons-nous ? Sera-ce entourés des nôtres ? sera-ce dans un endroit écarté, sans personne qui nous assiste ? Dieu le sait, mais nous ne le savons pas ; car encore une fois nous pouvons mourir partout (1).

Cette ignorance du lieu où nous mourrons n'est pas moins effrayante ni moins redoutable que l'ignorance du temps où nous mourrons. Quiconque vient à penser, en effet, lorsqu'il sort de chez lui, que peut-être il n'y rentrera pas vivant ; et lorsqu'il y rentre, que peut-être il n'en sortira plus que mort ; quiconque pense à cela, disons-nous, ne peut se défendre d'une appréhension véritablement douloureuse et poignante. Ah ! si l'on savait en quel lieu l'on doit mourir, avec quel soin n'éviterait-on pas d'y aller ! Et comme on

alia bona opera, propter longævæ vitæ futuræ certitudinem ? Utique homines meliores vitæ suæ annos mundo, carni et dæmoni consecrarent, decrepitæ ætatis feces Deo reservando, et propriæ saluti (Mansi, *Biblioth. mor.* tract. 50, disc. 13, n. 6).

1. Magellanus, in terra Australi periit ; Sebastianus Portugalliæ rex, in Africa ; Crassus Romanus in Asia inferens Parthis bellum ; Amanus in patibulo ; Julius Cæsar in medio senatus, et plures alii quotidie extra suas domos vel in mari naufragantur, vel itinerantes a latronibus trucidantur, vel villas et patrimonia peragrantes ab hostibus interficiuntur, in venatione a feris enecantur, ut exemplo comitis de Serina apparet novissime ab apro enecati, vel alio fortuito casu, improvise domi, vel foris pereunt (Vivien, loc. cit. n. 2).

résisterait à ceux qui voudraient nous y conduire ! Avec quels efforts désespérés on s'accrocherait aux objets capables de nous retenir ! Tel le naufragé, qui sait qu'enfoncer sous les flots, c'est aller dans le lieu où il mourra, et qui se cramponne à l'épave flottante avec des bras de fer qu'on ne pourra plus ouvrir.

Toutefois, comme l'ignorance du temps de la mort est surtout à redouter par ceux qui vivent dans l'état du péché ; l'ignorance du lieu où nous mourrons est aussi principalement à redouter par ceux qui vont dans des endroits où ils ne voudraient pas être surpris par la mort. Certes, en entrant dans une salle de pestiférés, la sœur de charité ne sait pas sans doute si ce sera son tombeau, mais elle a de sérieuses raisons de le croire ; cependant elle ne craint pas d'y pénétrer, parce qu'elle s'y sent appelée par son désir de faire du bien. Pareillement, le missionnaire qui traverse les mers pour se rendre dans une île sauvage, ne sait pas si c'est en ce lieu qu'il mourra ; cependant, bien que cela soit probable, il ne laisse pas d'y courir avec transport, parce qu'il y va étendre le règne de Dieu et sauver des âmes. De même encore, le chrétien qui se rend à l'église n'est pas assuré d'en revenir, il est vrai, et cependant il y va avec confiance, car il serait bien plutôt bon et doux de mourir en ce saint lieu qu'en tout autre. Mais il n'en est pas de même de certains autres lieux, principalement de ceux où l'on ne fait guère que le mal, qui ne sont fréquentés que par des pécheurs. Quelle ne devrait pas être la crainte, par exemple, de ceux qui s'aventurent dans les bals, dans les danses, dans les théâtres, dans les cabarets suspects, dans les maisons mal famées ! Car s'ils venaient à mourir en ces lieux, ne se trouveraient-ils pas, à ce moment suprême, en territoire ennemi, et en quelque sorte sur les terres et sous la juridiction de Satan ? Quels secours pourraient-ils espérer pour se réconcilier avec Dieu, et espérer le salut ou le sauvetage de leur âme ? De même, quelle ne devrait pas être aussi la crainte de ces malheureux, de ces malheureuses, qui s'en vont à des rendez-vous criminels, ou bien en des maisons qu'ils savent leur être funestes ! Si c'était en ces lieux que la mort les attendît, leur

damnation ne serait-elle pas certaine ? Rappelons-nous telle démarche, rappelons-nous tel voyage, rappelons-nous telle visite, rappelons-nous telle promenade, avec ce que nous nous proposions d'y faire, et ce que nous y avons fait : si nous étions morts dans le lieu où nous nous sommes rendus alors, où serions-nous maintenant ? Ne serions-nous pas certainement dans l'enfer ? Si nous ne nous sommes jamais exposés à ce malheur, ne nous y exposons pas non plus à l'avenir ; et si nous avons eu l'affreuse imprudence de nous y exposer, pour rien au monde ne nous y exposons plus désormais. Car où nous mourrons, nous ne le savons pas ; et voilà pourquoi il est de la dernière importance de ne pas aller, pour offenser Dieu, dans un lieu où il est peut-être arrêté, de toute éternité, que la mort nous attend pour nous frapper (1).

III. — **Il est encore certain que nous ne savons pas de quelle manière nous mourrons.** — On peut mourir de beaucoup de manières (2). On peut mourir de mort naturelle, c'est-à-dire quand toutes les forces qu'on avait reçues de la nature sont épuisées par le fonctionnement normal des organes de la vie. Un grand nombre de personnes meurent ainsi. Pour nous, mourrons-nous de mort naturelle ? Dieu le sait, mais nous ne le savons pas. — On peut mourir de mort violente, c'est-à-dire sans que les forces vitales soient épuisées, mais par le fait d'une cause extérieure, comme par exemple lorsqu'on est assassiné, lorsqu'on est écrasé, lorsqu'on est noyé, lorsqu'on est brûlé. Innombrables sont les personnes qui meurent de mort violente. Est-ce de ce genre de mort que nous mourrons ? Dieu le sait, mais nous ne le savons pas. — On peut mourir de maladie. Ceux qui meurent ainsi sont encore plus nombreux que ceux qui meurent

1. Quoniam mors ubique te exspectat, tu quoque, si sapiens fueris, ubique eam exspectabis (S. Antonin. p. 4, tit. 14. c. 8. n. 4).

2. Importuna mors mille modis quotidie miseros homines rapit : hunc necat fabribus, illum opprimit doloribus ; hunc consumit fame, illum siti extinguit ; hunc suffocat aquis, illum interimit laqueo ; illum perimit flammis, alium dentibus bestiarum ferocium vorat ; hunc trucidat ferro, illum veneno corrumpit ; alterum repentino terrore miseram vitam finire compellit (S. Aug. *Soliloq.* c. 2).

de mort violente. Les maladies dont on meurt sont d'ailleurs variées presqu'à l'infini. Mourrons-nous de maladie, et de quelle maladie ? Dieu le sait certainement, mais nous l'ignorons complètement. — On peut mourir et l'on meurt subitement. Les morts subites sont même devenues beaucoup plus fréquentes en ces derniers temps qu'autrefois. C'est un fait que les statistiques attestent, et que la science cherche à expliquer, sans d'ailleurs donner un remède pour s'en préserver. Mourrons-nous de mort subite ? C'est toujours ce que Dieu sait très bien, mais ce que nous ignorons absolument (1). — Enfin l'on meurt souvent encore après une période d'acheminement plus sensible vers la mort, déterminée par des infirmités ou des maladies ; après des souffrances plus ou moins grandes et plus ou moins prolongées ; après une agonie plus ou moins longue. Dieu seul toujours le sait, mais toujours aussi nous l'ignorons. En résumé, de même que nous ignorons tout à fait en quel temps et en quel lieu nous mourrons, de même nous ignorons tout à fait de quelle manière nous mourrons (2).

1. La mort précipitée de tant de personnes qui sont surprises, lorsqu'elles y pensaient le moins, nous frappe d'abord ; mais on se rassure bientôt en cherchant la cause de cette mort précipitée, et en nous flattant que cette cause ne se trouve point en nous ; c'était un homme, dit-on, d'une santé caduque ; une trop grande application d'esprit a abrégé ses jours ; il a fait un excès ; il était menacé d'un pareil accident ; c'est-à-dire, je ne trouve point en moi, ce que je m'imagine avoir causé sa mort ; je n'ai donc rien à craindre ; au lieu de dire, cet homme paraissait se porter aussi bien que moi, et il est mort aujourd'hui ; qui peut m'assurer que je serai demain en vie ? (P. Croiset, *Retraites pour un jour de chaque mois).*

2. Quot milites in bello enecati ! quot scelerosi capitis pœna mulctati ! quot viatores a latronibus interempti ! quot navigantes in aquis sepulti ! quot veneno toxicati ! quot fortuito et funesto aliquo casu oppressi ! Nonnulli moriuntur apoplexia, ut Carolus Octavus, Galliarum rex ; quidam peste, ut S. Ludovicus ; alii quodam opprimuntur pondere, ut Pyrrhus in urbe Argos ; alii in dolio meri pleno, ut Georgius Clarentiæ dux ; quidam in terra sepeliuntur vivi, ut Dathan et Abiron ; quidam in aqua merguntur, ut Fredericus imperator ; non nulli in aere efflant animam, ut Absalon in quercu suspensus ; alii ab igne consumuntur, ut Valens imperator ; quidam præ tristitia moriuntur, ut impius rex Antiochus, I. Mach. vi ; alii præ gaudio, ut Chilon Spartiatanus conspiciens filium in ludis Olympicis victorem ; nonnulli ex fletu, ut Heraclitus ; alii ex risu, ut Zeuxis intuens Hecubam deformitate horribili depictam. Jovinianus imperator mortuus est come-

Or, cette ignorance où nous sommes relativement au genre de mort dont nous mourrons, quelle leçon nous donne-t-elle, et quelle résolution doit-elle nous inspirer ? La leçon qu'elle nous donne, la résolution qu'elle doit nous inspirer, c'est de nous tenir prêts à mourir de toutes les manières dont nous pouvons mourir. Par conséquent, c'est de profiter du temps présent, le seul qui soit à nous, et des forces que nous possédons, les seules sur lesquelles nous pouvons compter, pour mettre tout de suite en ordre notre conscience, si elle n'y est pas, ou pour l'y maintenir, si elle y est déjà ; en outre, et dans tous les cas, pour expier de notre mieux nos péchés, pour pratiquer le plus de bonnes œuvres que nous pouvons, en un mot, pour mener une vie parfaitement chrétienne. C'est à quoi nous exhorte le Sauveur, quand il nous dit : *Marchez*, c'est-à-dire travaillez, *tandis que vous avez de la lumière* (1), tandis que vous jouissez de la vie ; *car la nuit vient où l'on ne peut plus rien faire* (2) ; c'est-à-dire, dès que la mort est venue, on ne peut plus se sanctifier ni sauver son âme. En suivant ce conseil, en prenant cette résolution et en l'accomplissant avec fidélité, que nous mourions d'une mort naturelle ou d'une mort violente, de maladie ou subitement, cela sera sans conséquence, puisque dans tous les cas nous mourrons d'une sainte mort.

IV. — Il est certain que nous ne savons pas en quoi

dens, Archelaus bibens, Sisara dormiens, Ladislaus rex Neapolitanus cum pellice congrediens, Matthias Corvinus Hungariæ rex nuptiarum suarum festum agens. Claudius imperator fuit ab Agrippina uxore toxicatus ; crudelis Herodos a vermibus consumptus ; Boleslaus a muribus devoratus ; Valerianus imperator pelle decoriatus ; Carolus I. Angliæ rex decollatus, et innumeri alii morte violenta quotidie pereunt. Hos aliosque « varios exitus mortis diximus (Tertull.) », ut constet, homines ignorare modum mortis : quis enim potest scire quo genere mortis intereat in hoc sæculo, ubi amicus amico insidiatur, frater fratrem trucidat, uxor maritum toxicat, filius parentibus necem parat ? ubi sive comedentes, sive bibentes, sive dormientes, sive flentes, sive ambulantes, semper de vita periclitamur, et nescimus in quo loco moriemur ? (Vivien, loc. cit. n. 1).

1. Joan. xii, 35.

2. Joan. ix, 4.

faisant nous mourrons. — Il n'y a pas une de nos actions qui ne puisse être la dernière de notre vie. Bien plus, la dernière action de notre vie, nous ne l'achèverons pas. Tant qu'il vit, l'homme agit ; il passe d'une action à l'autre sans la moindre interruption. Il n'a pas fini de dormir qu'il est éveillé ; il n'a pas fini de travailler qu'il se repose ; il n'a pas fini de parler qu'il pense ; il n'a pas fini d'avoir peur qu'il est rassuré. C'est ainsi, encore une fois, que la trame de ses actions et de ses sentiments n'admet aucune interruption, comme celle de sa vie, tant qu'elle dure. Tout homme donc, au moment de sa mort, fait quelque chose. Il y en a qui travaillent, il y en a qui s'amusent, il y en a qui parlent, il y en a qui mangent, il y en a qui accomplissent une bonne œuvre, il y en qui commettent une mauvaise action, il y en a qui s'acquittent de leur devoir, il y en a qui le violent, il y en a enfin qui prient et ont confiance, et il y en a qui frissonnent et désespèrent. Pour nous, que ferons-nous au moment de notre mort? Sur ce point comme sur toutes les autres circonstances de la mort, incertitude absolue, ignorance complète, mystère impénétrable. Par suite, crainte profonde, inquiétude insurmontable. Car si, lorsque nous mourrons, nous sommes occupés à faire quelque mal, notre perte éternelle sera inévitable et certaine. C'est ainsi que Judas, qui consommait en mourant le crime de son suicide, fut précipité dans l'enfer.

Mais ici encore nous devons tirer, de notre ignorance elle-même, une leçon de sagesse. Puisque nous ne savons pas qu'elle action nous ferons quand nous mourrons, et que ce serait pour nous un malheur irréparable d'être frappés par la mort tandis que nous ferions une mauvaise action, ou que nous nous abandonnerions à de mauvaises pensées, à de mauvais desseins, à de mauvais sentiments, apprenons de là combien il nous est nécessaire d'éviter toute mauvaise action et toute mauvaise pensée. Car si nous ne faisons jamais une mauvaise action, et si nous ne nous arrêtons jamais à une mauvaise pensée, la mort ne pourra jamais nous surprendre en faisant le mal ou en pensant le mal. Apprenons aussi de là, par contre, combien il nous est avantageux d'être toujours occupés de bonnes actions et de

bonnes pensées ; car étant surpris par la mort dans de telles occupations, nous aurons beaucoup plus sujet d'être accueillis de Dieu favorablement.

V. — **Il est certain enfin que nous ne savons pas en quel état nous serons quand nous mourrons.** — En quel état, c'est-à-dire, si nous serons en état de grâce, ou en état de péché mortel. De toutes les circonstances incertaines de la mort, voilà sans nul doute la plus effrayante, la seule surtout qui importe. Si nous avions l'assurance d'être en état de grâce quand la mort tranchera le fil de notre vie, nous pourrions en effet très bien nous résigner, sans inconvénient, à ignorer en quel temps, en quel lieu, de quelle manière elle viendra, et ce que nous ferons alors. Mais cette assurance, nous ne l'avons pas, et nous ne pouvons pas l'avoir. Il n'y a d'exception que pour les seuls enfants qui meurent après avoir été baptisés et avant d'avoir commis un péché mortel. C'est pour cela que l'Église ne prie pas pour eux, mais qu'elle bénit le Seigneur de les avoir retirés de ce monde avant qu'ils aient pu en contracter les souillures. Tous les autres hommes ignorent au contraire, nous le répétons, s'ils mourront en état de grâce ou en état de péché, s'ils mourront pour le ciel ou pour l'enfer (1).

Cette incertitude a plusieurs causes. Elle vient d'abord de ceci : que nous sommes tous sûrs d'avoir péché, mais que personne n'est sûr d'avoir été pardonné. Il est tellement sûr que nous avons tous péché, que si quelqu'un prétend être exempt de péché, il se séduit lui-même, déclare l'apôtre saint Jean, et la vérité n'est pas en lui (2). Nous avons donc tous péché, et même *beaucoup péché*, hélas ! comme l'Église nous le fait dire dans la prière du *Confiteor*. Mais qui osera, répétons-nous, se croire sûrement pardonné ? Pour être pardonné, il faut qu'on se repente sincèrement et véritable-

1. Dans quel état mourrons-nous ? Sera-ce le lendemain d'une bonne confession, ou la veille d'une confession, hélas ! trop longtemps retardée et cependant bien nécessaire ? (Mgr Besson, *Les Mystères de la vie fut.* 7. conf. n. 2).

2. I. Joan. I, 8.

ment. Pas de repentir sincère et véritable, pas de pardon. Or, sommes-nous sûrs d'avoir toujours eu, dans nos chutes et nos rechutes si nombreuses, ce repentir sincère et véritable, condition rigoureuse du pardon ? Nous pouvons l'espérer, si nous nous sommes toujours approchés du sacrement de Pénitence avec les dispositions requises ; mais enfin nous n'avons pas l'absolue certitude d'avoir toujours eu ces dispositions, ni par conséquent d'avoir obtenu le pardon de nos péchés (1). Telle est la première raison pour laquelle nous ne savons pas si nous mourrons en état de grâce.

Mais quand même nous aurions présentement, par une révélation divine, l'assurance d'être en état de grâce, nous ne serions pas sûrs pour cela de mourir en ce saint état. Car tant que nous sommes ici-bas, nous pouvons pécher, et pour pécher, il ne faut qu'un instant. Combien qui, vraisemblablement, avaient conservé pendant plusieurs années leur innocence baptismale, ont cependant fini par se relâcher et par tomber, hélas ! dans le mal ! Combien plus encore qui, selon toute apparence, avaient recouvré cette précieuse innocence par un véritable repentir, et qui l'ont ensuite perdue de nouveau ! Or, ce qui leur est arrivé peut nous arriver à nous-mêmes. Nous n'avons pas moins qu'eux été conçus dans l'iniquité, et notre nature n'est pas moins portée au mal que la leur. Voilà encore pourquoi nous ne savons pas en quel état nous mourrons, si ce sera en état de grâce ou en état de péché (2).

1. De propitiato peccato, noli esse sine metu (Eccli. v, 5).

2. Quand même on pourrait s'assurer de vivre toujours dans la grâce, peut-on se répondre d'y mourir un jour ? La mort est un port, mais un port orageux ; plusieurs y ont fait naufrage. Nous n'en connaissons pas les écueils ; mais l'éternité du bonheur dont il s'agit, et qu'il faut mériter alors par quelque action héroïque ; l'habileté de l'ennemi à qui nous avons affaire, et qui redouble ses efforts ; la faiblesse de la nature qui est aux prises avec les douleurs, et que mille attentions partagent ; le renfort extraordinaire de grâce que Jésus-Christ a préparé, et pour lequel il a établi deux sacrements ; la ferveur des prières que fait alors l'Église, et où elle intéresse tout ce que le ciel a de plus puissant ; le saisissement de crainte qu'ont ressenti les plus grands saints, et qu'on ne peut lire sans frayeur : tout cela ne nous montre-t-il pas que le dernier moment est un moment bien critique, et le passage de la vie à la mort, un passage bien dangereux ? Eh quoi ! des Antoine, des Hilarion,

Nous ne savons pas ! Encore une fois, il n'y a pas d'incertitude aussi affreuse et aussi épouvantable : ne pas savoir si, en mourant, nous entrerons dans les joies éternelles du ciel, ou dans les supplices éternels de l'enfer ! Toutefois cette incertitude, qu'on ne peut pas détruire complètement, il est vrai, on peut du moins l'atténuer d'une manière très grande et très sensible, ainsi que la crainte terrible qui en résulte. Nous voyons en effet la plupart des saints, ou pour mieux dire, la plupart des bons chrétiens, aux approches de la mort, non seulement ne pas se troubler et ne pas s'effrayer, mais encore jouir d'un calme et d'une paix si suaves, qu'ils semblent être comme un avant-goût du calme et de la paix des cieux. D'où vient qu'au lieu d'être agités par la crainte, ces chrétiens ne respirent que la sécurité et la confiance ? Quel est le secret de sentiments si touchants et si enviables, alors que la plupart des mauvais chrétiens meurent dans un abattement morne qui fait frémir, ou dans des transes de désespoir qui épouvantent ? Ce secret, le voici. Il consiste en ce que ces chrétiens se sont efforcés de vivre constamment dans l'état où ils voulaient être en mourant. Voulant être en état de grâce lorsque la mort viendrait à eux, ils ont mis toute leur sollicitude à s'établir et à se maintenir en cet état, autant que le comporte la faiblesse humaine. Et ayant conscience d'avoir réellement fait tout ce qu'ils ont pu, ils se confient sans réserve à la bonté de celui qui est venu sauver les hommes de bonne volonté.

Ces chrétiens ne savaient pas plus que nous, dans le principe, en quel état ils seraient quand ils mourraient. Nous sommes donc, à cet égard, dans la même situation qu'eux. Il dépend donc de nous de nous trouver à notre mort dans l'état où ils se sont trouvés eux-mêmes, et de

des Arsène, ces soldats aguerris dans la milice spirituelle, tremblent aux approches de ce combat décisif ; et de prétendus esprits forts, cœurs vraiment faibles, vaincus presque autant de fois qu'attaqués par l'ennemi, ne tremblent pas ! Ah ! ce n'est point fermeté, dit saint Augustin, c'est léthargie. Qu'ils songent, ajoute-t-il, que le plus juste meurt incertain s'il est digne d'amour ou de haine. Qui ne s'éveille à ce coup de tonnerre, n'est pas endormi, il est mort : *Ad tam magnum tonitru qui non expergiscitur, non dormit, sed mortuus est* (Segaud, *Serm. sur la crainte de la mort*, 1. p.).

goûter le même calme et la même paix célestes. Nous connaissons leur secret. Ce qu'ils ont fait, nous pouvons le faire. Il ne faut que le vouloir, mais le vouloir résolument et sans se dédire jamais. Si nous nous dédisons seulement un jour, seulement une heure, si nous tombons et restons volontairement dans le péché seulement un moment, il peut se faire que ce soit à ce moment que vienne la mort, et nous mourrons dans l'état du péché. Il ne faut donc pas dormir, ni nous oublier (1). Il peut arriver que nous péchions. Si nous avons ce malheur, demandons aussitôt pardon à Dieu, et, le jour même, entendons-le bien, le jour même, aussitôt que nous le pouvons, faisons toute diligence pour aller confesser notre faute et en recevoir le pardon. C'est ainsi, et non autrement, c'est en nous conservant dans l'état de grâce, ou en nous y rétablissant tout de suite, c'est en nous y affermissant par la prière et les bonnes œuvres, que nous nous y trouverons sûrement quand viendra la mort. S'il nous en coûte d'agir ainsi, le résultat que nous obtiendrons ne nous dédommagera-t-il pas surabondamment de nos peines? Ah! combien nous nous en féliterons à notre dernier jour et dans toute l'éternité! Combien au contraire nous maudirons notre négligence, si quand la mort viendra nous sommes en état de péché mortel, et si nous mourons en réprouvés!

CONCLUSION. — Il est donc certain, chrétiens, nous venons de le voir, que nous ne savons rien des circonstances de notre mort; certain que nous ne savons : ni en quel temps nous mourrons, ni en quel lieu, ni de quelle manière, ni en quoi faisant, ni en quel état. Nous venons de voir également que Dieu, qui ne fait jamais rien que pour des motifs très sages, a voulu, en nous dérobant la connaissance de ces circonstances, nous donner autant de leçons souverainement salutaires. En nous cachant le temps où nous mourrons, il a voulu nous faire comprendre que nous devons être prêts à mourir en tout temps; en nous cachant le lieu

1. Qualis vis mori, talis vive; qualis vis inveniri in morte, talis esto in vita; nec in eo statu vivere præsumas, in quo mori non audes (JOAN. THRITH, *Reg. S. Bened*, c. 7, grad. 12).

où nous mourrons, il a voulu nous faire comprendre qu'en quelque lieu que nous nous trouvions, nous devons être prêts à mourir; en nous laissant ignorer de quelle manière nous mourrons, il a voulu nous faire comprendre que nous devons être prêts à recevoir la mort, de quelque manière qu'elle se présente ; de même, en ne nous laissant pas savoir ce que nous ferons à l'arrivée de la mort, il a voulu nous pénétrer de cette pensée, que nous ne devons jamais nous occuper que du bien ; enfin, en nous laissant ignorer en quel état nous serons quand la mort viendra à nous, il a voulu nous porter, autant qu'il le pouvait sans nuire à notre liberté, à vivre toujours en état de grâce. En résumé, Dieu, en nous laissant ignorer les circonstances de notre mort, a voulu que, simplement en tirant les conséquences de ce fait, nous pussions nous persuader nous-mêmes de la nécessité où nous sommes d'être prêts à mourir partout et toujours, si nous voulons être sauvés. C'est en effet ce que nous venons de faire, et il ne saurait y avoir en ce moment, dans tout cet auditoire, une seule personne qui pense pouvoir se sauver sûrement, sans être prête à mourir en tout temps, en tout lieu, de toute manière, dans toute action, et en l'état de conscience où elle se trouve. Si donc nous sommes bien persuadés de cela, et il est impossible que nous ne le soyons pas, il ne nous reste qu'à mettre notre conduite d'accord avec notre persuasion. Nous devons en conséquence, remarquons bien ceci, non pas seulement penser à nous apprêter, mais nous tenir toujours prêts. C'est, nous venons de le faire observer, la conclusion rigoureuse de nos réflexions de ce jour (1). C'est aussi le pressant conseil du divin Sauveur, lorsqu'il nous dit : *Soyez prêts, car le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas* (2). Si nous ne faisons que penser à nous apprêter, c'est donc que nous ne sommes pas prêts ; or, dans cet état, si la mort arrivait, nous serions damnés, malgré nos bons désirs et nos projets

1. Stultum autem est vivere in illo statu, in quo quis non vellet mori, et cum de momento in momentum hoc possit accidere, ratio debet urgere, ad pure vivendum, propter hujusmodi incertitudinem (S. Antonin. p. 1, tit. 5, c. 1, n. 9).

2. Luc. xii, 40.

de conversion. Les vierges folles dont il est parlé dans l'Évangile couraient chercher de l'huile pour leur lampe ; mais parce qu'elles n'étaient pas prêtes, elles furent exclues de la salle du festin, figure du ciel. Si nous ne sommes pas prêts, ne laissons pas de nous apprêter en toute hâte ; mais souvenons-nous bien que tant que nous ne sommes pas prêts, nous ne sommes pas en sûreté. Tournons-nous tout au moins, sans aucun délai, du côté de Dieu, en le suppliant de nous recevoir en grâce, et faisons ensuite le nécessaire avec le plus de diligence possible. Et quand le pardon sera descendu sur notre tête par la vertu du sacrement de Pénitence, c'est alors que nous serons vraiment prêts, et que toute notre sollicitude devra être employée à nous maintenir en cet état. Dieu daigne nous y aider par sa grâce, afin que, quand notre mort viendra, en dépit de ses incertitudes et à cause même de ses incertitudes, nous mourions sûrement, nous aussi, en prédestinés. Ainsi soit-il.

TRAITS HISTORIQUES

Nous ne savons pas en quel temps nous mourrons.

1. — Au milieu de la perplexité que lui causait l'incertitude de la mort, le prophète David adresse à Dieu cette prière : *Seigneur, faites-moi connaître ma fin, et le nombre de mes jours*. Ps. XXXVIII, 5. Telle était l'humble prière de David. Mais la loi de l'incertitude de la mort est tellement rigoureuse, que Dieu, même en faveur de son serviteur David, ne voulut pas y déroger. Et cependant David était bien cet homme qui, en toute vérité, avait bien pu dire de lui-même, parlant à Dieu : Seigneur, *les choses incertaines et secrètes de votre sagesse, vous me les avez manifestées*. Ps. L, 7. Ainsi, Dieu lui avait dévoilé des mystères d'un ordre bien plus élevé ; mais le secret de l'heure de sa mort est le seul qu'il ne lui révèle pas : tant l'incertitude de la mort entre dans les desseins de la Providence !

2. — Denys-le-Tyran, voulant guérir un esclave ambitieux, et lui faire sentir les inquiétudes attachées aux grandes fortunes, le fit asseoir près d'une table couverte de mets délicieux, mais sous un glaive nu, et suspendu à un fil. A la vue du péril, le misérable convié perdit le goût des délices, et attentif au glaive qui menaçait sa

tête, il n'osa toucher aux mets qui flattaient ses yeux. — Dieu, par bonté, pour nous ôter toute sécurité dangereuse, nous a placés de même entre la vie et la mort, et nous a réduits à dire le matin ; Verrai-je le soir ? Et le soir : Verrai-je le lendemain ? A l'entrée de chaque action : Finirai-je ce que je commence ? A chaque pas : Sortirai-je d'où je suis, et de ce lieu ne me portera-t-on pas au tombeau ? Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est qu'*entre la mort et moi, il n'y a qu'un point de distance*. I. Reg. xx, 3. Dans cette incertitude continuelle, quelle autre assurance puis-je avoir, que votre crainte, ô mon Dieu, et une crainte continuelle ?

Nous ne savons pas en quel lieu nous mourrons.

Le Pèlerin du 9 juillet 1899 donnait les édifiants détails qu'on va lire sur la mort de M. Boutin, qui venait de faire le pèlerinage de Jérusalem. Il était parti de France plein de santé et de force, environ six semaines auparavant, et déjà pensait au bonheur de revoir bientôt tous les siens. La veille même du départ des pèlerins, M. Boutin fut atteint d'une pneumonie violente, et dut rester à l'hôpital de Saint-Louis. « Les Sœurs de Saint-Joseph, dit le narrateur du *Pèlerin*, l'entourèrent des soins les plus délicats, mais la maladie, compliquée d'une fièvre ardente, fit de rapides progrès, et bientôt le docteur perdit l'espoir de sauver notre bon pèlerin. Au milieu de ses souffrances, M. Boutin restait calme et résigné ; il accepta avec joie de recevoir les derniers sacrements en pleine connaissance. Il s'unit aux prières de la liturgie, reçut Notre-Seigneur avec des sentiments d'une foi profonde. Quand la cérémonie fut terminée, il remercia M. le curé de Saint-Sauveur, et il ajouta, se faisant encore illusion sur son état : « Vous n'administrez pas souvent des malades aussi solides que moi. » Cependant les crises d'étouffement se multipliaient dans le cours de la seconde semaine. Je le voyais souvent, et je l'encourageais à supporter généreusement ses souffrances. Il me répondit : « Je ne souffre pas ; j'ai seulement un peu de peine à respirer. » Il disait encore souvent : « J'attends la miséricorde. » Un jour que Sœur Joséphine lui défendait de mourir à Jérusalem, il répondit vivement : « Mais pourquoi, ma Sœur, ne voulez-vous pas que je meure ici, en Terre-Sainte ? » — La pneumonie s'était changée en pleurésie purulente : il n'y avait donc plus d'espoir de guérison. Le jour du Saint-Sacrement, il put encore faire la Sainte Communion. Le lundi, 5 juin, il eut un peu de délire, dans la soirée. Je le voyais assez longuement, et, comme je lui proposais de se confesser, il me regarda fixement, et, souriant, il me dit : « Vous croyez donc,

mon Père, que je vais mourir bientôt ? » Je le quittai peu après, et je le laissai calme, résigné, offrant encore à Dieu le sacrifice de sa vie. A huit heures, il entrait en agonie : la respiration devenait très pénible. Quand je l'engageai à demander pardon au bon Dieu de toutes ses fautes, il ouvrit encore les yeux, et répondit : « Oui. » Je lui donnai l'absolution et lui appliquai l'indulgence plénière *in articulo mortis*. Il perdit complètement l'usage de la parole. Cependant il semblait encore répondre du fond du cœur, aux invocations suggérées. A huit heures et demie précises, il rendait le dernier soupir. » — En partant pour Jérusalem, il était bien loin de penser que ce serait le lieu de sa mort.

Nous ne savons pas de quelle manière nous mourrons.

En 1876, une troupe de jeunes filles, près de Visé, se rendait à une kermesse voisine. Elles étaient douze. Le temps était splendide, et leur annonçait une joyeuse excursion. Il fallait passer la Meuse : elles entrent gaiement dans la barque, ne se doutant d'aucun danger. Or voilà que, arrivée au milieu du fleuve, la barque vient à heurter un obstacle. Une forte secousse se produit, et la troupe des passagères, se rejetant brusquement du même côté, fait chavirer l'embarcation. Les douze jeunes filles, précipitées dans les eaux, disparaissent et périssent toutes, jusqu'à la dernière.

Nous ne savons pas en faisant quelle action nous mourrons.

Tandis que les Israélites étaient campés à Settim, les femmes et les filles Moabites s'introduisirent dans leurs quartiers, et les entraînèrent à commettre toutes sortes d'impiétés et d'abominations. Le Seigneur, extrêmement irrité, donna ordre à Moïse de faire périr tous les coupables. Moïse ayant assemblé les principaux des tribus, leur fit part des ordres du Seigneur. Or, tandis qu'à cette nouvelle une foule d'Israélites pleuraient à la porte du tabernacle sur les désordres de leurs frères, un particulier nommé Zambri, fils de Salu, un des chefs de la tribu et de la famille de Siméon, eut l'effronterie, à la vue de Moïse et de tout le peuple, de passer dans un lieu de débauche pour y satisfaire sa passion avec une Madianite nommée Cozbi, fille de Sor, un des rois de Madian. A cette vue, Phinéès, fils d'Éléazar alors souverain-pontife à la place d'Aaron, animé d'une sainte indignation et autorisé par les ordres du Seigneur donnés à Moïse, s'avance armé de son épée dans le lieu de la prostitution, et perce d'un seul coup les deux coupables... Quelle mort !... Dans l'action même du crime !

Nous ne savons pas en quel état nous mourrons, mais comment nous pouvons nous assurer contre cette incertitude.

1. — Saint François de Borgia disait que le meilleur exercice d'un religieux, et par conséquent d'un parfait chrétien, était de se mettre vingt-quatre fois le jour dans les termes d'un homme qui va mourir, et que, pour lui, il gardait son âme dans une disposition parfaite, quand il se disait fréquemment : « Je dois mourir aujourd'hui. » — Le saint homme Job se maintenait dans son admirable patience en attendant chaque jour l'arrivée de la mort, comme il le marque par ces paroles : *Chaque jour de cette vie de combat, j'attends l'heure de mon changement.* Job. XIV, 14.

2. — On demandait un jour au saint et savant P. Emmanuel Alvarez, auteur d'une célèbre grammaire latine, comment il voudrait se préparer à la mort, s'il devait mourir dans quelques instants : « En continuant, répondit-il, de faire ce que je fais pour obéir à Dieu. »

CINQUIÈME INSTRUCTION

(Vendredi de la Première Semaine)

C'est une vérité qu'ordinairement nous mourrons comme nous aurons vécu.

I. De la mort des justes, si nous avons vécu chrétiennement. — II. D'une mort douteuse, si nous avons vécu dans la tiédeur. — III. De la mort des pécheurs, si nous avons vécu loin de Dieu.

Nous l'avons vu, chrétiens, dans nos entretiens précédents : c'est une vérité que nous mourrons tous; une vérité que nous ne mourrons tous qu'une fois ; une vérité que cette mort unique, que nous devons subir, peut arriver à tout moment ; une vérité enfin que nous ne savons ni en quel temps, ni en quel lieu, ni de quelle manière, ni en quoi faisant, ni en quel état de conscience nous mourrons. Or, tous ceux qui connaissent et croient ces vérités si graves et si importantes, tous ceux qui ont vraiment la foi et qui se conduisent suivant les principes de la raison, tous ceux-là, nous l'avons également vu, devraient, non seulement se préparer avec la dernière sollicitude à recevoir la mort lorsqu'elle se présente, mais même se tenir constamment prêts à sa venue, suivant le conseil du divin Maître, conseil souverainement autorisé sans nul doute, puisque Notre-Seigneur connaît mieux que personne le suprême intérêt qu'il y a pour nous d'être toujours prêts à la mort (1). Tous, disons-nous, devraient s'apprêter à la mort comme à la plus importante affaire de leur vie, et même s'y tenir constamment prêts. Or, ce que tous devraient faire, tous le font-ils? Hélas! ceux qui le font sont le petit nombre, le très petit nombre. Pour la multitude des autres, non seulement ils ne se tiennent pas prêts à la mort, non seulement il ne s'y apprêtent pas, mais ils ne veulent même pas

1. Et vos estote parati : quia qua hora non putatis, Filius hominis veniet (Luc. XII, 40).

y penser. Renoncent-ils donc à faire une bonne mort et à sauver leur âme? Nullement; ils ont au contraire la prétention de faire une sainte mort sans s'y être préparés, ou du moins en ne se préparant à la recevoir qu'au moment de son arrivée. Eh bien, que ceux qui nourrissent cette pensée le sachent: ils se font la plus funeste des illusions. Et non seulement ceux-là s'illusionnent, qui espèrent bien mourir sans s'y être aucunement préparés durant leur vie; mais encore ceux-là qui espèrent aussi une bonne mort, tout en ne s'y préparant, durant leur vie, que d'une manière imparfaite. C'est ce qui résulte de cette autre vérité qu'il nous reste à expliquer, savoir, qu'ordinairement nous mourrons comme nous aurons vécu, suivant cet adage bien connu : « Telle vie, telle mort » (1). Cette vérité n'est d'ailleurs pas moins consolante pour les bons chrétiens, qu'effrayante pour les tièdes et les pervers. Mourant comme nous aurons vécu, nous mourrons donc, en effet : premièrement, de la mort des justes, si nous avons vécu chrétiennement; deuxièmement, d'une mort douteuse, si nous avons vécu dans la tiédeur; et troisièmement, de la mort des pécheurs, si nous avons vécu loin de Dieu. Ce sont ici les dernières leçons que nous demanderons à la mort, mais ce sont en même temps les plus décisives qu'elle puisse nous donner. Soyons-y donc tout particulièrement attentifs.

I. — Nous mourrons de la mort des justes, si nous

1. Nolite errare, fratres, Deus non irridetur ; quæ enim seminaverit homo, hæc et metet (Gal. vi, 7 et 8).

Mors echo est vitæ : ut enim echo voci, ita mors vitæ respondet (Vivien, *Tertull. prædic.* voc. *Mors*, conc. 5, p. 2).

Mors est echo vitæ ; si quis in sylvam inclamet *Nigrum*, est impossibile, quod echo respondeat *Album*. Mors est messis vitæ ; si quis seminet lolium, est impossibile, quod metat triticum. Mors est speculum vitæ ; si deformis Lia ad extra instrospiciat, est impossibile, quod formosa Rachel intus appareat. Mors est umbra vitæ ; si sordidum pecus solari lumini expositum stet, est impossibile, quod umbram hominis repræsentet. Mors est epilogus vitæ ; si bardus, et incultus actor in comœdia personam suam male agat, est impossibile, quod pro coronide plausum referat. Volo dicere : Si vita hominis peccatis et impietatibus plena sit, est impossibile (loquor de providentia Dei ordinaria), quod felicem ac bonam mortem post se trahat (Claus, *Spicil. Catech.* in f. S. Laurent. n. 3).

avons vécu chrétiennement. — Comment donc les justes meurent-ils ? Les justes, aux approches de leur mort, jouissent d'une triple joie : ils sont heureux du passé, heureux du présent, heureux de l'avenir (1).

Les justes en mourant sont heureux du passé, en ce que le passé leur offre surtout des sujets de satisfaction et de joie. Hâtons-nous de le dire, le passé offre aussi aux justes mourants des sujets de regrets et d'afflictions. Car si fidèles à Dieu qu'ils aient été, cependant la fragilité de leur nature

1. Bona mors justi propter requiem, melior propter novitatem, optima propter securitatem (S. Bern. in Epist.).

Pretiosa mors sanctorum, pretiosa plane, tanquam finis laborum, tanquam victoriæ consummatio, tanquam vitæ janua, et perfectæ securitatis ingressus (Id. *ibid.*).

Plura sunt, quæ placidam et tranquillam proborum efficiunt mortem. 1° Sacramentorum efficacia, nimirum Pœnitentiæ, quæ illos a peccatis absolvit ; Eucharistiæ, quæ sanctitatem augescit ; Extremæ Unctionis, quæ adversus diaboli tentationes munit. Nam « caro manus impositione adumbratur, ut et anima spiritu illuminetur ; caro corpore, et sanguine Christi vescitur, ut et anima de Deo saginetur ; caro ungitur, ut et anima consecretur ; caro signatur, ut et anima muniatur (Tertull. lib. de resurr. car. 8.).— 2° Mariæ protectio, ob id quod Christo nascenti, et morienti Maria adstitit, digna facta, quæ filiorum Dei generationem ut Mater pientissima foveat, atque morti nostræ, in qua Deo per gloriam nascimur, singulariter succurrat. Deiparæ auxilium implorant fideles, quoties ejus officium decantant, eamque verbis angeli salutant. Beatissima autem Virgo adjuvat in morte ab insidiis diaboli protegendo ; adjuvat etiam post mortem animas suscipiendo, et eas in cœlum deducendo. — 3° Angelorum defensio, qui probos morientes « satellitum more circum ambiunt (D. Chrysost.) ». — 4° Bonæ vitæ antecessio. « Mors mala putanda non est, quam bona vita antecesserit (S. Aug.). » — 5° Adstantium admonitio, qui eos hortantur, ut omni alia rejecta cura, de eliciendis dumtaxat virtutum actibus sint soliciti. « Dimitte ista, prius cogita de salute tua (S. Aug.). » — 6° Interna Spiritus Sancti consolatio, qui eos sancto replet gaudio, donec « ad laureatum triumphalemque finem (S. Dion.) pervenerint. — 7° Cœlestis beatitudinis expectatio : « Nam quod est aliud votum nostrum, quam quod et apostoli, exire de sæculo, et recipi apud Dominum ? Hic voluptas, ubi et votum (Tert.). » — Omitto plures alias rationes, quibus posset demonstrari probos viros, « absque ullo sensu molestiæ, ut suavi somno correptos, extingui (Diod. Sicil.). » (Vivien, *Op. cit.* conc. 6, p. 2).

Le juste meurt : 1° sans regret sur ce qu'il quitte ; 2° plein de confiance sur ce qu'il attend.

Moyens d'obtenir une sainte mort : S'y préparer, 1° par une sainte vie ; 2° par une véritable pénitence ; 3° par une parfaite conformité de notre mort avec celle de Jésus-Christ.

n'a pas laissé de les faire tomber plus ou moins dans le mal, puisque le Saint-Esprit assure que le juste lui-même pèche jusqu'à sept fois par jour (1). Or ce sont ces chutes, ce sont ces péchés dont ils se sont rendus coupables, qui sont pour les justes, à l'heure de leur mort, des causes de profonde douleur. Sans doute, ils n'ont pas attendu ce moment pour s'en repentir ; toute leur vie leur cœur en a souffert ; cependant c'est au moment de leur mort qu'ils en sont le plus affligés, parce qu'alors ils en comprennent encore mieux que jamais toute la malice. Mais à part cet unique sujet de douleur, le passé n'offre aux justes mourants que des sujets de satisfaction et de joie. Quel bonheur n'éprouvent-ils pas, par exemple, en se souvenant des bonnes œuvres accomplies, des vertus pratiquées, des tentations vaincues, des pardons accordés, des devoirs remplis, des mortifications embrassées, des humiliations subies, des persécutions endurées ! Oh ! tout cela ne s'est assurément pas fait sans luttes pénibles, sans déchirements cruels, sans larmes amères ! Mais enfin tout cela est heureusement fait, et des luttes, des déchirements, des larmes, des souffrances, c'est à peine s'il en reste seulement le souvenir. Quand le laboureur, au jour de la moisson, voit ses champs couverts de prairies et de blonds épis, se souvient-il de ses longs labeurs, des fatigues qui ont tant de fois épuisé son corps, des soleils qui l'ont brûlé, des froids qui l'ont glacé, des pluies qui l'ont mouillé ? Non, tout cela est passé et oublié ; il ne voit plus que ses splendides moissons, et son cœur est uniquement à la joie. Ainsi en est-il des justes au jour de leur mort. Eux aussi s'applaudissent de ne pas avoir ménagé leurs peines pendant leur vie, qui est le temps de l'ensemencement, et leur âme est remplie de joie à la vue des trésors de mérites qu'ils se sont amassés.

Les justes en mourant sont également heureux du présent. Il n'est pas douteux qu'ils peuvent éprouver et qu'ils éprouvent effectivement des souffrances plus ou moins vives, à l'égal des autres mourants. Toutefois ces souffrances sont considérablement adoucies par l'attention qu'ils ont

1. Prov. xxiv, 16.

de les endurer en union avec Notre-Seigneur dans sa passion et sur la croix, et de les offrir à Dieu en expiation de leurs péchés. De telles dispositions, en sanctifiant les souffrances, non seulement les rendent plus supportables, mais leur communiquent même une douceur qui les fait aimer. Aussi les justes sont-ils beaucoup plus heureux d'avoir à souffrir en mourant, que s'ils en étaient exempts. Quelle joie pour eux de ressembler au moins en ce point, en quittant la vie, à leur divin Maître ! C'est pourquoi, bien loin de se plaindre de leurs souffrances, ils ne font que soupirer après des souffrances plus grandes encore. Mais une joie sans mélange que la mort apporte aux justes, c'est l'assurance où ils vont se trouver enfin de n'être plus jamais exposés aux scandales du monde (1), aux tentations du démon, aux fragilités de la nature humaine, au danger d'offenser Dieu. Que de fois ils ont gémi des périls où ils se trouvaient d'être misérablement arrachés à l'amour de leur Dieu, et de commettre le mal pour lequel ils n'avaient que de l'horreur ! *Le bien que je veux*, disait avec amertume et confusion l'apôtre saint Paul, *je ne le fais pas ; au contraire, le mal que je ne veux pas, je le fais* (2). Cruelle situation, état profondément affligeant ! Mais la mort vient, et les soustrait enfin à cette honteuse servitude. Quelle délivrance, et quelle joie délicieuse en est la conséquence ! N'être plus exposé à offenser Dieu, n'est-ce pas déjà le ciel (3) ?

1. Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte, dum dicitur mihi quotidie ; Ubi est Deus tuus ? Hæc recordatus sum, et effudi in me animam meam (Ps. XLI, 4).

2. Rom, VII, 15.

3. Cæterum quid aliud in mundo, quam pugna adversus diabolum quotidie geritur, quam adversus jacula ejus, et tela continuis afflictionibus dimicatur ? Cum avaritia nobis, cum impudicitia, cum ira, cum ambitione congressio est ; cum carnalibus vitiis, cum illecebris sæcularibus assidua, et jugis, et molesta luctatio est. Obsessa mens hominis, et undique diaboli infestatione vallata vix occurrit singulis, vix resistit. Si avaritia prostrata est, exurgit libido ; si libido compressa est, succedit ambitio ; si ambitio contempta est, ira exasperat, instat superbia, vinolentia invitat, invidia concordiam rumpit, amicitiam zelus abscindit. Cogeris maledicere, quod lex divina prohibet ; compelleris jurare, quod non licet. Tot persecutiones animus quotidie patitur, tot periculis pectus urgetur. Et delectat hic inter diaboli gladios diu stare, cum magis

Cependant ce qui, à la mort, procure le plus de joie aux justes, ce n'est pas le passé, ni le présent, c'est l'avenir. Il est bien vrai qu'ils ne savent pas, d'une manière absolue, s'ils s'en vont aller au ciel, puisque nul ne peut dire, rigoureusement parlant, *s'il est digne d'amour ou de haine* (1); mais ils en ont du moins une certitude morale qui suffit pour remplir leur cœur de la plus délicieuse confiance (2).

concupiscendum sit, et optandum ad Christum, subveniente velocius morte, properare? (S. Cyprian. lib. *De Mortal.*).

Ce qui fait le désespoir du pécheur mourant, lorsqu'il considère tout ce qui se passe à ses yeux, sont ses surprises, ses séparations, ses changements ; et voilà précisément toute la consolation de l'âme fidèle dans ce dernier moment. Rien ne la surprend ; elle ne se sépare de rien ; rien ne change à ses yeux (Massillon, loc. cit.).

1. Eccle. IX, 1.

Si quis sermonem meum servaverit, mortem non videbit in æternum. Joan. VIII. Esto de morte æterna intelligatur locus iste, quidni pariter de temporali. Hanc non videt quatenus mortem, nam mors quatenus mors horrorem inducit, at quatenus est janua cœli spem excitat, et lætitiam. Non videt igitur justus moriens mortem secundum quod mors est, sed secundum quod transitus est ad gloriam, unde et sanctus Joannes cum de morte Christi ageret non mortem, sed transitum eam vocavit, dicens, Joan. XIII : *Sciens* Jesus *quia venit hora ejus, ut transeat ex hoc mundo ad Patrem,* talis est mors filiorum Dei (Labat. *Loc. com.* voc. *Mors,* prop. 15).

2. S. Thomas Aquinas, in morbo explicuerat Cantica et ad illa verba pertigerat ; *Veni, dilecte mi, egrediamur in agrum;* quæ verba repetens et toto spiritus fervore pronuntians, in floridum Ecclesiæ triumphantis agrum et paradisum anima ejus *innixa super dilectum suum, deliciis affluens, de deserto* hujus mundi feliciter ascendit (Ap. Martin, *Panor. des Prédic.*, mercr. des Cendres).

At, inquies, et justi in morte solent pavere, nam omnium terribilium terribilior est mors, et judicia Dei abyssus multa. Ita est, sed adest Dominus, et astat angelus ejus justo morienti, animum ejus corroborans, et metum excludens. Etenim, cum filii Israël de Ægypto recederent, exiit adversus eos rex Pharao cum exercitu multo. Dixit inimicus : *Persequar, et comprehendam, dividam spolia, implebitur anima mea.* Exod. XV. *In magno conflictu constitutus fuit tunc Israël,* nam ante se videbant mare rubrum, post se fortissimos, et armatos hostes, ab utroque autem latere montes inaccessibiles. Timuerunt igitur timore magno, refugium nullum humanum videntes, quibus sic Moyses : *Nolite timere, state, et videte magnalia Domini, quæ facturus est hodie. Ægyptios enim quos nunc videtis, nunquam ultra videbitis, usque in sempiternum, Dominus pugnabit pro vobis, et vos tacebitis.* Et Dominus aperuit illis viam per medium mare. *Ex aqua,* ait Salomon, *quæ ante erat, terra arida apparuit ;* imo addit : *Et campus germinans de profundo nimio.* Sap. XIX, 7. — Ecce imaginem quandam divini favoris, quo favit

Sans l'avoir jamais lue peut-être, ils sont pénétrés de cette pensée de saint Augustin, que celui-là ne peut pas mal mourir, qui a bien vécu » (1). Ils ont l'intime persuasion qu'ayant aimé et servi Dieu toute leur vie, au moins du mieux qu'ils ont pu, Dieu, qui est juste et bon, ne peut pas les traiter comme ceux qui l'ont, toute leur vie, volontairement et obstinément dédaigné et outragé, et qu'il jette pour cela en enfer. Ils sentent, avec une intensité irrésistible, que s'étant séparés des méchants pour demeurer fidèles à Dieu, Dieu, qui est juste et bon, ne peut pas les rejeter avec les méchants et les condamner à rester avec eux dans l'enfer durant toute l'éternité. Si Dieu condamnait aussi à l'enfer

justis in morte; grave quidem est periculum nostrum tempore illo, id est Pharao ille infernalis qui dicat, *persequar, et comprehendam*, et mors ipsa abyssus est profunda, sed tamen in medio hujus abyssi aperit Deus justis facilem viam. Lactantius, lib. de vera sapient. cap. 10, ingressum esse ait populum Israël per medium maris, præcedente angelo, et scindente aquam ut populus per siccum gradi posset. Ecce quoque officium angeli custodis justi, in ejus morte adest, tanquam dux, qui animam per abyssum mortis ducat, et a Pharaone isto crudeli eam tueatur, et in paradisum ducat, ô felices justi et in vita, et in morte! (LABAT. *Loc. comm.* voc. *Mors*, prop. 15).

Que la foi, mes frères, rend le fidèle grand au lit de la mort! Que le spectacle de l'âme juste en ce dernier moment est digne de Dieu, des anges et des hommes! C'est alors que le fidèle paraît maître du monde et de toutes les créatures; c'est alors que cette âme, participant déjà à la grandeur et à l'immutabilité du Dieu auquel elle va se réunir, est élevée au-dessus de tout : dans le monde, sans y prendre part; dans un corps mortel, sans y être attachée; au milieu de ses proches et de ses amis, sans les voir et sans les connaître; parmi les larmes et les gémissements des siens, sans les entendre; au milieu des embarras et des mouvements que sa mort fait naître à ses yeux, sans rien perdre de sa tranquillité : *Elle est libre parmi les morts;* Ps. LXXXVII, 6; elle est déjà immobile dans le sein de Dieu au milieu de la destruction de toutes choses. Qu'il est grand, encore une fois, d'avoir vécu dans l'observance de la loi du Seigneur, et de mourir dans sa crainte! Que l'élévation de la foi se fait bien sentir en ce dernier moment de l'âme fidèle! C'est le moment de sa gloire et de ses triomphes, c'est le point auquel se réunit tout l'éclat de sa vie et de ses vertus. Qu'il est beau de voir le juste marcher d'un pas tranquille et majestueux vers l'éternité! Et que ce prophète infidèle avait bien raison autrefois, en voyant Israël entrer dans la terre de promesse, le triomphe de sa marche et la confiance de ses cantiques, de s'écrier : *Que mon âme meure de la mort des justes, et que ma fin leur soit semblable.* Num XXIII, 10 (MASSILLON, loc. cit.).

1. De Discipl. Christ. c. 2.

ceux qui se sont efforcés de le servir, ceux qui ont accompli ses commandements autant qu'ils l'ont pu, qui ont fait profession de lui appartenir, qui l'ont glorifié quand les méchants l'insultaient, qui ont sincèrement regretté et pleuré les fautes qu'ils ont eu le malheur de commettre ; si Dieu condamnait aussi tous ceux-là à l'enfer, qui donc recevrait-il dans son ciel ? Et comment donc s'accompliraient alors les paroles du divin Maître, promettant le pardon au repentir, et le salut aux observateurs de sa loi ? N'y a-t-il pas aussi cette autre promesse du Sauveur bien-aimé, déclarant qu'il reconnaîtra pour siens, devant son Père, ceux qui, devant les hommes, se seront donnés pour ses serviteurs ? Voilà ce que les justes se disent à la mort, et ce qui les remplit de confiance et de joie. Car ils voient que les promesses divines vont s'accomplir en eux, que le Maître approche, et qu'à tout instant va se faire entendre sa voix divine, disant : *Bien, serviteur bon et fidèle, entrez dans la joie de votre Seigneur* (1). Oh ! que cette attente leur est douce, et qu'il leur tarde d'en voir et d'en éprouver la consommation ! « Mon Seigneur, s'écriait sainte Thérèse, l'heure que j'ai si désirée est maintenant venue, il est temps que nous vous voyions : mon Seigneur, il est temps de marcher. A la bonne heure, et que votre volonté soit faite. L'heure est maintenant venue, qu'il faut que je sorte de ce bannissement, et que mon âme jouisse avec vous de ce qu'elle a tant désiré (2). »

C'est donc ainsi que meurent les justes, remplis de joie, heureux tout à la fois du passé, du présent et surtout de l'avenir. Eh bien, c'est par conséquent ainsi que nous mourrons nous-mêmes, si nous vivons chrétiennement. Car si nous vivons chrétiennement, par là même nous serons justes. Les saints n'ont pas fait autre chose, pour aller au ciel, que de vivre chrétiennement. Voulons-nous donc sincèrement mourir, comme les justes, dans la paix, dans la confiance, dans la joie ? menons comme eux une vie véri-

1. Matth. XXV, 21.

2. Ribadénéira, *Vie des Saints*, 15 oct. Vie de sainte Thérèse. — Quando veniam, et apparebo ante faciem tuam (Ps. XLI). — Desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo (PHILIPP. I, 23).

tablement conforme aux enseignements et aux maximes de notre divin Maître, Jésus-Christ (1). Et ne craignons pas les fatigues que nous pourrons rencontrer, pour mener une vie chrétienne, dans nos luttes contre le monde, contre nous-mêmes et contre le démon. Car ces luttes seront bientôt terminées, et Dieu nous aidera, en outre, à les supporter victorieusement. Ce sont d'ailleurs ces luttes victorieuses, remarquons-le bien, et elles seules, qui nous vaudront de mourir de la mort des justes, puisque la vie chrétienne n'est autre chose que la lutte victorieuse contre tous les ennemis du salut.

II. — **Nous mourrons d'une mort douteuse, si nous avons vécu dans la tiédeur.** — Qu'est-ce que mourir d'une mort douteuse? Mourir d'une mort douteuse, c'est mourir sans avoir l'espoir probable qu'on ira au ciel, mais avec la crainte motivée qu'on pourrait très bien aller en enfer. En d'autres termes, mourir d'une mort douteuse, c'est être sérieusement incertain, à l'heure de la mort, si l'on a vécu de manière à être élu ou réprouvé.

Incertitude cruelle entre toutes! S'agit-il d'un procès dont dépend notre fortune ou notre honneur? De quelle

1. Sur les moyens de se disposer pendant la vie à faire une sainte et heureuse mort : 1° Il faut faire présentement ce qu'on ne pourra peut-être pas faire à la mort, soit faute de temps, soit des moyens pour s'acquitter de certaines obligations indispensables, qu'il est dangereux de différer à ce temps-là, comme de restituer le bien d'autrui, de réparer le tort qu'on a fait à la réputation du prochain, et enfin de satisfaire à plusieurs autres devoirs de justice, qu'une mort imprévue et précipitée ne nous permettrait pas d'accomplir. — 2° Il faut faire présentement et volontairement ce que nous serons obligés de faire nécessairement à la mort, comme de rompre les attachements criminels, les liaisons dangereuses que nous pourrions avoir contractées, quitter les occasions du péché, détacher son cœur des biens de la terre, et, en un mot, faire maintenant ce que nous voudrions avoir fait à la mort, et ce que nous ne serons pas en état de faire, du moins si sincèrement (Houdry, *Biblioth. des Prédic.* voc. *Mort*, § 1. n. 4).

Autre plan. — 1° Pour rendre bonne et sainte la mort naturelle que nous ne pouvons éviter, il faut mourir au monde en se séparant de cœur et d'affection de toutes les créatures. 2° Pour éviter les suites et les malheurs d'une mauvaise mort, il faut expier ses péchés par une véritable pénitence. 3° Pour obtenir la grâce d'une sainte mort, il faut pratiquer les vertus chrétiennes, et amasser un trésor de bonnes œuvres (R. P. Grasset, ap. Houdry, loc. cit. n. 18).

inquiétude ne sommes-nous pas tourmentés, si nous sommes gravement incertains au sujet de son dénouement! Mais quelle inquiétude plus terrible encore pour un malade, lorsqu'il en vient à ne pas savoir, d'après ce qu'il voit et entend dire, s'il sera encore en vie ou non le lendemain! Cependant ces sortes d'inquiétudes ne sauraient être comparées à celle qui résulte d'une mort douteuse. Car il ne s'agit, dans un procès, que d'intérêts temporels, et dans une maladie, que d'une existence condamnée, quoi qu'il arrive, à prendre bientôt fin. Mais pour celui qui va mourir d'une mort douteuse, il s'agit de son âme immortelle, et du sort qui sera le sien pendant l'éternité ; il s'agit du ciel qu'il peut être sur le point de perdre à jamais, et de l'enfer où il va être précipité peut-être pour toujours dans un instant ; il s'agit, en un mot, de son bonheur ou de son malheur éternel, tout le reste n'étant plus rien. C'est pourquoi nul trouble, nulle anxiété, nul effroi occasionnés par les choses de la terre et du temps ne sauraient donner une idée de son trouble, de son anxiété, de son effroi. Sans doute, il se rappelle bien avoir parfois résisté aux tentations, combattu ses mauvais penchants, pratiqué les vertus chrétiennes, fréquenté les sacrements, donné l'aumône aux pauvres, prêté son concours aux bonnes œuvres, et c'est ce qui lui conserve encore un peu d'espoir. Mais tout cela, comment l'a-t-il fait, dans quelles vues et pour quels motifs? Ses bonnes actions n'ont-elles pas été trop souvent suivies d'actions coupables? Et au lieu de s'y proposer la gloire de Dieu, ne les a-t-il pas trop souvent faites uniquement par orgueil? Ne les a-t-il pas faites aussi avec cette négligence qui attire la malédiction de Dieu? (1) Naguères, ces remarques échappaient à sa distraction, et il ne se donnait la peine de rien examiner attentivement ; mais au moment de la mort, la lumière qui déjà lui vient de l'éternité rend ses yeux plus clairvoyants, et il se demande s'il n'est pas un de ceux dont parle l'apôtre saint Jean, qui paraissent vivants dans leur âme, mais qui sont véritablement morts (2). Oh! que les

1. Jer. XLVIII, 10.

2. Apoc. III, 1.

incertitudes et les appréhensions d'une mort douteuse sont terribles et effrayantes !

Eh bien, ces incertitudes et ces appréhensions seront inévitablement les nôtres, si nous passons notre vie dans la tiédeur. C'est-à-dire si, tout en ayant l'air de servir Dieu, tout en nous disant même que nous le servons, cependant nous ne le servons pas comme il commande qu'on le serve. Pour servir Dieu comme il veut être servi, deux choses sont essentielles : accomplir tous ses préceptes sans exception, et les accomplir en tout temps et sans relâche. Rien de plus facile donc que de se rendre compte si l'on sert Dieu comme il faut. Accomplit-on ses commandements avec une sollicitude égale pour tous, sans en négliger aucun comme moins important que les autres ? et les accomplit-on en tout temps et en toute circonstance, sans jamais s'autoriser d'aucune raison, quelle qu'elle soit, pour violer l'un ou l'autre ? C'est bien, on sert Dieu comme il veut être servi. Mais y a-t-il des préceptes divins dont on croit pouvoir se dispenser, au moins en certaines circonstances, parce qu'on les croit trop difficiles à accomplir, ou parce que d'autres les violent, ou parce qu'on prétend n'avoir pas le temps, ou parce qu'on craint les railleries, ou parce qu'on ne veut pas se gêner, ou pour tout autre prétexte semblable ? Alors, qu'on le sache bien, on ne sert pas Dieu comme il veut être servi, et c'est en ces divers cas que l'on vit dans la tiédeur, c'est-à-dire sans ardeur, c'est-à-dire sans une volonté résolument décidée pour le bien et contre le mal (1).

Il faut le reconnaître, hélas ! il n'y a malheureusement que

1. Voici les symptômes ordinaires de la tiédeur, et à quels signes on peut reconnaître si une âme en est atteinte. La négligence habituelle de tout ce qui tient au service de Dieu. Le dégoût des exercices spirituels, de la prière, de la lecture, des sacrements. Le mépris des petites choses, soit des petites fautes que l'on commet presque sans remords, soit des petites grâces auxquelles on résiste presque sans regrets. Le partage du cœur ; on voudrait bien être à Dieu, mais on ne veut pas renoncer au monde ni à ses vains plaisirs, comme si l'on désirait réconcilier Jésus-Christ avec ce monde qu'il maudit, comme si on espérait rapprocher le ciel de la terre. Dans cet état de langueur, il n'y a presque pas de lutte ni de remords ; l'âme suit mollement une pente douce qui la conduit comme insensiblement à sa mort (R. P. Lefebvre, *La science de bien mourir*, 1. an. 7e leç.).

trop de chrétiens qui vivent dans cet état de tiédeur, même parmi ceux qui font profession de pratiquer leur religion. Tant que la mort leur paraît éloignée, ils se flattent d'être à peu près en règle avec leur conscience, qu'ils n'interrogent d'ailleurs jamais que superficiellement. Comparant leur conduite demi régulière avec celle des impies et des pécheurs déclarés, il se rassurent et se tranquillisent, se promettent sans cesse, au surplus, de mener toujours bientôt une vie plus chrétienne. Cependant la mort arrive, et les surprend au milieu de leurs projets de perfection non encore réalisés. C'est alors, comme nous l'avons déjà dit, qu'éclairés par les approches de l'éternité, ils voient avec netteté tout ce que leur vie contient de défecteux, et tombent dans les plus cruelles incertitudes au sujet de leur salut, ne sachant pas si la mort va leur ouvrir le ciel ou les jeter en enfer.

Pour éviter ces horribles incertitudes, il n'y a qu'un seul moyen, mais un moyen assuré et infaillible : c'est d'en supprimer la cause, qui est une vie imparfaitement chrétienne. Puisque c'est pour n'avoir pas vécu bien chrétiennement, qu'à la mort nous aurons sujet de craindre de mal mourir; menons une vie chrétienne en tout et toujours, et à la mort, au lieu de craindre et de trembler, nous serons calmes, confiants, joyeux, heureux. Mais ne nous faisons pas d'illusion, et ne nous bornons pas à nous promettre que nous commencerons bientôt, ni même demain, notre vie vraiment chrétienne. Si, aujourd'hui, nous remettons à demain pour commencer, demain, nous remettrons encore au jour suivant, et ainsi de jour en jour et de semaine en semaine. Ne le savons-nous pas par notre propre expérience? C'est donc aujourd'hui, c'est donc en ce moment même, qu'il faut entrer de cœur et de volonté en une vie sincèrement et vraiment chrétienne. C'est à partir de ce moment que tous nos actes et toutes nos pensées doivent être rigoureusement conformes à notre croyance. A cette condition, la mort pourra nous surprendre, mais non pas nous troubler, ni nous causer aucune inquiétude, car nous serons toujours prêts à la recevoir. Si au contraire nous continuons de mener une vie qui, sans être ouvertement pécheresse, ne soit

pas non plus véritablement chrétienne, tenons pour certain que nous mourrons d'une mort douteuse, et que nous en subirons toutes les conséquences (1).

III. — Il est certain enfin que nous mourrons de la mort des pécheurs, si nous avons vécu loin de Dieu. — Mourir de la mort des pécheurs! qui pourra jamais peindre avec vérité les horreurs de cette mort? Le Saint-Esprit nous apprend que c'est une chose suprêmement affreuse (2). Par conséquent, qu'on imagine tout ce qu'on voudra de plus funeste et de plus effroyable, qu'on réunisse ensemble tous les maux connus, et qu'on y ajoute en outre tous ceux qu'on peut concevoir, et l'on n'aura point encore une idée même approximative de ce qu'est la mort du pécheur. Pour se former cette idée, il faudrait pouvoir comprendre et apprécier les choses comme le pécheur mourant les comprend et les apprécie. Or c'est ce que nous ne pouvons pas faire, n'étant pas dans son état, et ne connaissant par expérience rien qui en approche. Disons et expliquons pourtant que, comme le juste mourant trouve des motifs de confiance et de délicieuse joie dans le passé, dans le présent et dans l'avenir; ainsi le pécheur mourant trouve, dans le passé des motifs d'une inexprimable amertume, dans le présent des motifs d'une inexprimable douleur, et dans l'avenir des motifs d'une inexprimable épouvante (3).

1. Quels seront les remèdes à la tiédeur? Il y en a trois. Le premier, c'est précisément la méditation de la mort. Consultez-la souvent, son souvenir suffira pour vous réveiller de cet assoupissement et vous faire sortir de cette léthargie. La deuxième, c'est la prière, mais la prière surtout au Cœur sacré de Jésus; il suffira d'une goutte du sang précieux qui tombe de sa plaie d'amour pour vous faire renaître, et d'une étincelle de feu brûlant qui le consume pour vous embraser des plus saintes ardeurs. Dites-lui souvent : Seigneur mon Dieu, celui que vous aimez est malade : *Ecce quem amas infirmatur*. Joan. xi, 3. Le troisième enfin, et le plus puissant de tous, c'est le sacrifice même de l'amour. Offrez à Dieu un de ces petits sacrifices aujourd'hui, deux demain, puis trois, quatre,... allant ainsi de victoires en victoires, et vous vivrez et vous aimerez bientôt! *Hoc fac et vives!* Luc. x, 28. (R. P. Lefebvre, loc. cit.).

2. Mors peccatorum passima (Ps. xxxiii, 22).

3. Mors peccatorum pessima : mala siquidem est in mundi amissione, pejor in carnis separatione, pessima in vermis ignisque duplici contritione (S. Bern. in Epist.).

Le pécheur mourant trouve dans le passé des motifs d'une inexprimable amertume. Ce n'est pas que le pécheur interroge le passé, car il fait au contraire tous ses efforts pour en détourner sa pensée ; mais le passé se présente à lui avec une inexorable ténacité, lui remettant sous les yeux tout ce qui est capable de déchirer le plus cruellement son cœur. Il lui rappelle surtout les satisfactions qu'il s'est accordées en violation de la loi de Dieu, satisfactions d'orgueil, satisfactions d'avarice, satisfactions de vengeance, satisfactions de gourmandise, satisfactions de luxure, et il lui pose cette question : Que t'en reste-t-il ? Que te reste-t-il de ces honneurs achetés au prix de tant de tromperies et de tant d'injustices ? Que te reste-t-il de ces richesses, amassées en profanant les saints jours du Seigneur, ou bien en trompant ceux avec qui tu as traité des affaires ? Que te reste-t-il d'avoir nui aux biens ou à la réputation de ton prochain, pour te venger de torts fictifs ou même réels ? Que te reste-t-il de ces orgies, de ces actions honteuses, de ces débauches, de ces relations coupables ? Pour te procurer ces jouissances, tu comptais pour rien d'offenser Dieu. Mais voilà que tout cela est passé, passé comme un éclair ou comme un mauvais rêve, et il ne t'en reste plus rien, si ce n'est les crimes

Undique erant tibi angustiæ : hinc erunt accusantia peccata, inde terrens justitia. Subtus patens horridum chaos inferni : desuper iratus judex, intus urens conscientia, foris ardens mundus. Si justus vix salvabitur, peccator sic deprehensus in quam partem se premet ? Latere erit impossibile, apparere intolerabile (Id. Lib. *De inter. dom.* c. 38).

Improborum mors est anxia, dura, infelix, lugenda ; torquentur enim : 1. amore ; 2. dolore ; 3. timore (VIVIEN, Op. cit. conc. 6, p. 2).

Mort des pécheurs. I. Ils meurent comme ils ont vécu. 1° L'écriture sainte, 2° les saints Pères, 3° les raisons les plus solides et l'expérience de tous les jours concourent également à nous démontrer cette effrayante vérité. — II. Ils meurent dans le désespoir. 1° Dans le passé, ils voient des péchés énormes qu'ils ne peuvent plus réparer. 2° Dans le présent, ils voient les faux biens qu'ils ont trop aimés et qu'ils ne peuvent plus retenir. 3° Dans l'avenir, ils voient des maux infinis qu'ils n'ont pas assez craints et qu'ils ne peuvent plus éviter (BRYDAINE).

La mort du pécheur est terrible : 1° A cause du trouble qui l'agite ; il se rappelle qu'il n'a rien fait, ou presque rien, pour Dieu et le salut de son âme. 2° A cause du désespoir de la divine miséricorde où il tombe. 3° A cause des surprises de la mort, et des coups subits qui l'enlèvent souvent au moment où il y pense le moins. 4° Enfin, à cause de l'impénitence où il meurt (HERBET, *Imitat. méditée*).

que tu as commis, et que tu vas maintenant expier pendant toute l'éternité. — Satisfactions maudites! pense le pécheur mourant en grinçant des dents, faut-il que pour si peu de chose j'aie perdu le ciel et mérité l'enfer! Oh! cette vie, qui aurait pu être pure, et que je n'ai su que souiller! Oh! ces grâces de Dieu, qui auraient pu me sanctifier, et auxquelles j'ai obstinément résisté! Passé. passé, qui pourrait m'être si doux et si cher, je t'ai en horreur, car tu me déchires affreusement par tout ce que tu me rappelles! (1).

Le pécheur, à la mort, n'est pas moins déchiré par le présent que par le passé. Ce qu'il souffre, il le souffre tout seul, sans adoucissement. Car à cet instant suprême, les consolations humaines sont sans nulle valeur. Le chrétien fidèle trouve de la force en contemplant la croix, et en pensant que ses souffrances, qu'il offre à Dieu, achèvent de purifier son âme et lui méritent un accroissement de gloire dans le ciel. Mais le pécheur n'ose même pas regarder la croix, parce qu'il craindrait d'entendre le Sauveur lui reprocher le mépris qu'il en a fait toute sa vie. Et quant à ses souffrances, il les regarde déjà comme le prélude de l'éternel châtiment : aussi repousse-t-il parfois, avec une sorte de rage sombre, les soins empressés des personnes qui l'entourent. Déchiré en outre par des pensées de conversion qui traversent tumultueusement son esprit. Car il n'a pas oublié que Dieu a promis au pécheur de lui pardonner ses fautes, à quelque moment qu'il se convertisse. Mais endurci dans le mal, c'est en vain maintenant qu'il s'efforce de renoncer aux inclinations de toute sa vie. Avec des élans qui ne procèdent que de la peur, il voudrait détacher son cœur du péché; mais le pli est pris, et ce cœur, qui a toujours aimé le péché, ne peut réussir à le détester en si peu de temps. C'est alors que s'accomplissent ces effrayants oracles divins : *Le pécheur verra, et il entrera en fureur; il grincera des dents, et sèchera de dépit; mais le désir des pécheurs,* le

1. Le souvenir du passé forme une des plus terribles situations du pécheur mourant, parce qu'il n'y trouve que des peines perdues, des plaisirs qui n'ont duré qu'un instant et des crimes qui vont durer éternellement (Massillon, *Mort du juste et du pécheur*, 1, p.).

désir qu'ils avaient de se convertir, *périra* (1). *Celui qui habite dans les cieux se rira d'eux* (2). *Il se rira d'eux au jour de leur mort* (3). *Vous me chercherez*, dit le Sauveur lui-même, *et vous ne me trouverez point, et vous mourrez dans votre péché* (4). Ainsi le pécheur, alors même qu'il se borne, à la mort, à arrêter ses regards sur sa situation présente, est tellement troublé et effrayé, qu'il entre en fureur, grince des dents et sèche de dépit, nous dit le Saint-Esprit. Qu'il est aisé de le comprendre, lorsqu'on se représente ce malheureux, voulant se convertir, mais ne le pouvant plus, parce qu'il est rivé au péché, et que la mesure des miséricordes divines à son égard est comble !

Cependant, comme l'avenir est ce qui donne le plus de joie au juste mourant, ainsi l'avenir est également ce qui inspire le plus d'épouvante au pécheur dont la dernière heure est venue. Puisqu'il paraît bien définitif que son cœur, trop enfoncé dans les choses de ce monde, ne saurait plus se tourner vers Dieu, dédaigné à l'excès, que va donc, dans un moment, devenir son âme? Car si sa charité est éteinte, sa foi s'est réveillée avec une vivacité étonnante. Oui, que va devenir son âme ? Tant que la mort paraissait éloignée, le pécheur ne se faisait pas faute de rire de l'autre vie, et de répéter que personne n'en était jamais revenu pour nous apprendre ce qui s'y passe. Mais aux approches de la mort, ses doutes intéressés se dissipent. Il reconnaît qu'il a seulement voulu se tromper, mais que la vérité ne subsiste pas moins, et il la voit maintenant avec effroi. Il la voit, car comme Dieu, pour donner à ses élus, dès ce monde, un avant-goût du ciel, dont ils vont jouir éternellement, leur en entr'ouvre plus ou moins les portiques ; ainsi, pour que les réprouvés aient aussi dès ce monde une certaine connaissance du sort qui les attend dans l'éternité, Dieu leur entr'ouvre également, à l'heure de la mort, l'affreux abîme de l'enfer. Oui, il y a des pécheurs mourants qui ont

1. Ps. CXI, 10.
2. Ps. II, 4.
3. Prov. I, 26.
4. Joan. VII, 34 ; VIII, 21.

le spectacle des flammes éternelles, et qui entendent les hurlements des damnés ; leurs regards effarés, les cris d'effroi qu'ils poussent, la peur effrayante qui paraît sur leurs traits, les efforts qu'ils tentent de faire comme pour fuir et se dérober, sont autant d'indices qui ne permettent pas d'en douter. Mais alors même que les pécheurs mourants n'ont à aucun degré cette effrayante vision, leur conscience tout au moins les pénètre, nous le répétons, de la certitude que l'éternel châtiment va fondre sur eux, et qu'ils n'en sont plus séparés que par quelques instants. Horreur ! damnation ! rugissent-ils en eux-mêmes. Dans moins d'une heure peut-être, je serai pour toujours dans l'enfer, pour toujours avec les démons, pour toujours avec les damnés, damné moi-même, pour toujours enfin dans les flammes et dans les tourments ! Pour toujours ! pour toujours ! Ah ! qu'il m'eût été plus avantageux de ne pas naître ! (1) Ou bien, pourquoi ne m'a-t-on pas jeté, une meule de moulin au cou, au fond de la mer (2)? Terrorisé par ces pensées, et le front couvert d'une froide sueur, le pécheur, ayant reçu le dernier coup de la mort, exhale son âme qui entre frémissante dans l'éternité, où elle tombe entre les mains des démons (3).

Eh bien, chrétiens, cette mort affreuse du pécheur, cette mort empoisonnée par les amertumes du passé, déchirée par les douleurs du présent, épouvantée par les menaçantes certitudes de l'avenir ; cette mort affreuse, disons-nous, sera certainement, sachons-le bien, la nôtre, si nous vivons loin de Dieu, c'est-à-dire si nous vivons nous-mêmes en pécheurs. Par conséquent, ne tombons pas dans l'illusion de croire que nous nous convertirons à la mort, et qu'après avoir vécu en pécheurs, nous mourrons en justes. Assurément, il y a des pécheurs qui se convertissent à la mort, et le bon larron en fournit un exemple à jamais mémorable (4). Oui,

1. Matth. XXVI, 24.

2. Matth. XVIII, 6.

3. Mortuus est... et sepultus est in inferno (Luc. XVI, 22).

4. Multi sunt inter impios peccatores, qui ut in peccatis suis persevcrent, boni latronis exemplo sese animant. Verum tales considerare merito

en principe, le pécheur peut se convertir à la mort, si Dieu lui en accorde la grâce. Mais quel est le pécheur qui puisse espérer cette grâce? Quel est celui qui ne s'en est pas mille et mille fois rendu indigne par son ingratitude, ses résistances et ses mépris? Aussi saint Augustin n'hésite pas a affirmer « qu'il est extrêmement rare de voir bien mourir celui dont la vie a été mauvaise » (1). Saint Jérôme, plus précis, s'exprime en ces termes : « Sur cent mille hommes, dit-il, dont la vie a toujours été mauvaise, à peine en trouverez-vous un qui mérite à la mort de trouver grâce devant Dieu (2). Sur cent mille pécheurs, à peine un élu ! Combien

deberent, quod licet bonus hic latro ab æterno sacerdote Christo canonizatus fuerit, hic tamen non sine mysterio disposuerit, ne nomen dicti latronis in Scriptura sacra exprimeretur, neque in ejus honorem erigerentur ecclesiæ, siquidem de nulla in ejus honorem erecta Ecclesia constat. Eheu quot sunt, quibus bonus hic latro cœlum eripuit, non quidem per culpam suam, sed per obstinatorum et cæcorum peccatorum malitiam, qui ejus exemplo sese animant ad perseverandum in peccatis, absque eo quod multas examinent circumstantias et merita, quæ in ipso concurrerunt ! Cur oculos suos in malum et damnatum latronem non conjiciunt, cui bonus latro in vita confœderatus fuerat, quique cum ipso in crucem agebatur ; hic enim licet cum Salvatore eo tempore, quo hic pretiosum suum sanguinem, specialiter pro redemptione impiorum effundebat, ejusdem passionis et supplicii collega et socius fuerit, licet ante faciem suam Beatissimam Virginem, quæ peccatorum est refugium, positam videret, denique licet a collega suo, bono scilicet latrone moneretur de resepiscentia, nihilominus obstinatus permansit, et desperate mortuus fuit. Verum ad bonum latronem revertamur, de hoc enim sanctus Bernardus ait : « Si bene memini, in toto canone Scripturarum unum latronem invenio sic salvatum : noli ergo huic tam periculosæ exspectationi credere temetipsum. » Quia enim dubitari ab aliquibus, vel impossibile aut incredibile censeri poterat, quod impius aliquis in extremo vita salvaretur, Christus boni latronis salvationem toti mundo mediante juramento notificare his verbis voluit : *Amen, amen dico tibi, quia hodie mecum eris in paradiso*. Aliquorum est opinio bonum hunc latronem nullam antea habuisse de Christo notitiam ; sed subito ut aliquantum luminis eidem affulsit, cordis sui oculos in ipsum defixisse, adimplendo præceptum illud : *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra*. Unde Eusebius Emissenus de illo his verbis scribit : « Nec religionem antea, nec Christum scivit, quod si scivisset, fuisset forsitan inter apostolos non postremus in numero, qui prior est factus in regno ; ergo etiam ex hoc in extremo placuit Deo, quia ad consequendam fidem non fuit extrema hora illa, sed prima. » (MANSI, *Biblioth. mor.*, tr. 50, disc. 22, n. 8).

1. S. Aug. *De civ. Dei*, lib. 1.

2. S. Hieron. moriens, ex Eusebia Epist. ad Damasum.

véritable est donc notre proposition, que ceux-là mourront de la mort du pécheur, qui auront vécu en pécheurs! En effet, à peine une exception sur cent mille. Qui donc, encore une fois, oserait se promettre d'être cette exception? Or, si personne ne peut se le promettre, il demeure évident que, quiconque ne veut pas mourir de la mort du pécheur, ne doit pas vivre en pécheur, puisque quiconque vit en pécheur mourra presque certainement en pécheur (1).

1. Sanctus propheta Job admirabundus interrogat, an fieri possit, quod Deus clamorem auscultet peccatoris in mortis angustia constituti, illius nimirum peccatoris, qui Deo ad pœnitentiam vocanti surdassemper aures exhibuit; unde ait, XXVII, 9 : *Nunquid Deus audiet clamorem ejus cum venerit super eum angustia, aut poterit in omnipotente delectari?* Pro hujus igitur intelligentia sciendum est imprimis indubitatum hoc principium, videlicet nullam animam ad Deum converti posse, nisi ab eo vocetur, pro qua quidem vocatione Deus partibus suis implendis nunquam deest. Unde ait, Prov. I, 20 : *Vocavi et renuistis, extendi manum meam.* Imo, quia per multos annos ex omnibus viribus suis obstinatum peccatorem vocavit, ideo apud Psalmistam protestatur, inquiens, Ps. LXVIII, 4 : *Laboravi clamans, raucæ factæ sunt fauces meæ*, ac proinde ab eodem Psalmista invitamur, dicente, Ps. XCIV, 8 : *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.* Nam si peccator ad mortis usque articulum vocanti respondere distulerit, cum eo tempore peccator vel maxime surdus sit (*sicut aspidis surdæ, et obdurantis aures suas*, Ps. LVII, 5), vocem Dei audire difficulter poterit, utpote cujus fauces ex continuo clamore raucæ factæ sunt. Et ideo mirum non est, quod Deus quoque ad clamorem impii surdum quoque se exhibeat, ideoque dicat, Prov. I, 28 : *Tunc invocabunt me, et non exaudiam.....*

At vero dices, fortasse Deum regem Ezechiam mortali infirmitate correptum per Isaiam hortatum fuisse, dicendo, Is. XXXVIII : *Disponi domui tuæ, quia morieris tu et non vives.* Ex quo manifeste colligitur, Deum ipsummet censuisse, quod Ezechias ea, quæ ad animam suam salvandam spectabant, in brevi illo mortis tempore sufficienter disponere potuerit. Respondeo igitur primo vitiosam esse illam consequentiam, quia Ezechias non erat de numero impiorum, sed jam dudum sancte ac perfecte Deo inservierat. Prosterea Deus hoc Ezechiæ monitum per Isaiam annunciari fecit, probe sciens, quod paulo post meritis orationis suæ, et lacrymarum suarum hic a se factus ordo revocari deberet quindecim vitæ annos eidem superadjiciendo.....

Salvator noster impiis hebræis, et una cum ipsis omnibus nobis prædixit inquiens, Joan. VIII, 21 : *Ego vado, et quæretis me, et in peccato vestro moriemini.* Porro ly *vado* juxta Origenis expositionem idem significat, quod *peccatoribus dorsum verto*, iis nimirum, qui conversionem suam ad extremum usque spiritum differunt : « Præsens verbum, inquit Origenes, minatur Christi recessum. » At vero ex quo idem Salvator noster promisit, *qui quærit invenit, et pulsanti aperietur,* Matth. VII, 8, cur igitur nunc omnino oppositum dicit? Respondeo in puncto mortis non jam amplius esse tempus quærendi Deum, sed tunc Deus a nobis inven-

CONCLUSION. — Ainsi se trouve démontrée cette vérité pour nous si capitale, chrétiens, que, sauf d'extrêmement rares exceptions, nous mourrons comme nous aurons vécu, savoir : de la mort des justes, si nous avons vécu chrétiennement ; d'une mort douteuse, si nous avons vécu dans la tiédeur ; et enfin de la mort des pécheurs, si nous avons vécu loin de Dieu. Or, cette vérité étant démontrée, disons-nous, aussi bien par l'expérience et la raison, que par l'autorité des saints docteurs et surtout celle des Livres sacrés, nous serions donc désormais inexcusables de n'en pas faire à l'avenir une des principales règles de notre conduite. Il en est peu, en effet, dont l'usage soit aussi facile et aussi efficace. Aussi facile, puisqu'il suffit de nous rappeler, dans toutes nos actions et dans tous nos projets, qu'en vivant chrétiennement, nous mourrons saintement, mais qu'en faisant le mal, nous mourrons en réprouvés. Aussi efficace, avons-nous dit encore ; car quel est celui qui, s'il pense à cette vérité, n'en sera pas puissamment aidé pour faire le bien, afin de ne pas mourir en réprouvé? D'où viennent toutes nos erreurs et toutes nos illusions? Ne viennent-elles pas de ce que nous nous imaginons pouvoir faire, plus tard, le bien que nous devrions faire tout de suite, et réparer avant de mourir le mal que nous avons la faiblesse de commettre? Eh bien, ces erreurs et ces illusions sont radicalement détruites par cette vérité, que nous mourrons comme nous aurons vécu. Car si présentement nous ne vivons pas en chrétiens,

tus esse debet. Virgines fatuæ ad fores quidem cœlorum pulsarunt dicentes, Matth. xxv, 10 : *Domine, Domine, aperi nobis,* sed durum hoc retulerunt responsum : *Clausa est janua.* Hugo Cardinalis inquit : « Quæretis me sero pœnitentes » ; ac proinde Isaias monebat dicens, LV, 6 : *Quærite Dominum, dum inveniri potest, invocate eum, dum prope est. Derelinquat impius viam suam, et vir iniquus cogitationes suas, et revertatur ad Dominum, et miserebitur ejus, quoniam multus est ad ignoscendum.* Is porro qui articulo mortis peccatum detestatur, non derelinquit peccatum, sed peccata et iniquitates derelinquunt ipsum, et ideo quanto Deus per indulgentiam suam, per multos annos diutius exspectavit impium, ut faceret pœnitentiam, tanto rigorosior et implacabilior in fine vitæ erit, ut his verbis monet S. Augustinus, serm. 102. de temp. : « Quanto enim diutius exspectat, tanto gravius vindicat, et quando prolixis temporibus peccamus, et nihil mali a Domino sustinemus, patientia est non negligentia. Non ille potentiam perdidit, sed ad pœnitentiam reservavit. » (MANSI, Op. cit. disc. 22, n. 1, 3, 5).

mais en tièdes ou en pécheurs, nous mourrons donc aussi, non d'une mort sainte comme nous nous l'imaginons, à tort, mais bien d'une mort douteuse ou d'une mort de réprouvés, puisque, encore une fois, nous mourrons comme nous aurons vécu. Pénétrons-nous donc profondément de cette vérité, répétons-nous-la souvent chaque jour, et tenons pour certain que, si nous sommes fidèles à cette pratique, elle nous fera vivre chrétiennement, et par suite, mourir saintement. Ainsi soit-il.

TRAITS HISTORIQUES

Mort des justes.

1. L'apôtre saint Paul, qui depuis sa conversion n'avait vécu que pour JÉSUS-CHRIST, n'avait fait que travailler, combattre et souffrir pour ce divin Maître, éprouvait le plus ardent désir de mourir pour aller le rejoindre. *Je voudrais*, disait-il, *être dégagé de mes liens pour être avec* JÉSUS-CHRIST. Phil. I. 23, Lorsqu'il vit enfin approcher le terme heureux de ses travaux, le cœur débordant de joie, il écrivit à son disciple Thimothée : *Voilà que je suis prêt d'être immolé* par le martyre, *et le temps de ma délivrance approche. J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur, comme un juste juge, me donnera en ce grand jour*. II. Tim. IV. — Quel bonheur, d'avoir ainsi *consumé* sa vie pour Dieu ! Quel bonheur de pouvoir se rendre un tel témoignage ! Quelle douce perspective que cette couronne de gloire qu'on va recevoir !

2. Nous lisons, dans la vie des Pères du désert, qu'un solitaire très avancé en âge, étant sur le point de mourir, regardait avec un doux sourire, ses frères qui pleuraient autour de lui. Comme ils en témoignaient leur étonnement : « Et vous, leur disait-il, pourquoi vous attristez-vous ? Vous voyez bien que mes travaux sont finis et que je vais au repos » : *Ex labore ad requiem vado, et vos ploratis !*

3. Un saint anachorète, après une vie de veilles et d'austérités, touchait à la fin de ses jours. Ses frères, qui l'entouraient pour recueillir ses suprêmes avis et son dernier soupir, l'entendirent proférer ces paroles avec la joie d'un bienheureux : « Mon Dieu,

vous m'avez trompé ! Vous m'avez dit que le chemin de la sainteté était le chemin de la croix. J'ai cru n'y trouver que des épines, des clous, des fatigues, des amertumes ; mais vous y avez répandu tant d'onction, tant de saintes consolations, tant de miel, que j'ai goûté et que je goûte encore en ce moment moins d'amertume que de douceur, jusque dans les bras de la mort. Oui, mon Dieu, vous m'avez trompé ! »

4. Le savant François Suarez, de la Compagnie de Jésus, qui reçut du pape Paul V le titre de *Docteur éminent et pieux*, avait une telle estime pour la prière, qu'il aurait préféré perdre toute sa science que de négliger une heure d'oraison. Il mourut à Lisbonne, en 1617, avec une rare tranquillité : Je ne pensais pas, disait-il, qu'il fût si doux de mourir ! »

5. Un des plus beaux exemples de la paix, de la joie même des véritables chrétiens aux approches de la mort, au delà de laquelle commence pour eux la vraie vie, est celui que nous lisons dans l'histoire de saint François de Sales. Ce saint évêque, faisant la visite de son diocèse, fut averti qu'un bon paysan malade souhaitait recevoir sa bénédiction avant de mourir. Il y alla aussitôt et trouva un vénérable vieillard parvenu à sa dernière heure, avec un jugement fort sain : « Monseigneur, lui dit cet homme en le voyant, je bénis Dieu de pouvoir, avant de fermer les yeux, recevoir votre sainte bénédiction. » Puis il demanda à se confesser. Chacun se retira ; et après la confession, tandis qu'il était seul avec le prélat, il lui demanda simplement : « Monseigneur, mourrai-je ? — Mon cher ami, répondit François, un médecin pourrait vous le dire mieux que moi. — Je demande votre avis, Monseigneur, qu'en pensez-vous ? mourrai-je ? — Tous les hommes doivent mourir, et le moment est incertain. Pour vous, il n'est pas certain du tout que votre heure soit arrivée : on en a vu revenir de plus loin. — Monseigneur, reprit le bon homme, ne croyez pas que je vous fasse cette question parce que j'ai peur de mourir ; au contraire, je crains plutôt de ne pas mourir. » Le saint fut surpris de ce langage : il savait que le désir de la mort ne vient qu'aux âmes très parfaites, ou bien à celles qui sont très imparfaites et plongées dans un profond découragement. « Vous n'avez donc aucun regret de quitter la vie ? dit-il au malade. — J'en ai si peu de regret, que si Dieu ne m'eût commandé de rester au poste jusqu'à ce qu'il m'appelle, il y a longtemps que je n'y serais plus. — Mais, dites-moi, d'où vous vient ce dégoût de la vie ? Êtes-vous affligé de peines secrètes, de souffrances corporelles, de pertes dans vos biens ? — Nullement : j'ai soixante-dix ans, et jusqu'à ce jour j'ai joui d'une

excellente santé. Des biens temporels, je n'en ai que trop : Dieu m'a laissé ignorer ce que c'est que la pauvreté. — Avez-vous peut-être quelque chagrin de famille, quelque déplaisir de la part de votre femme ou de vos enfants ? — Au contraire ; tous les contentements qui se peuvent souhaiter. Jamais ils ne m'ont causé le moindre chagrin ; et si j'avais peine à quitter ce monde, ce serait parce que je dois me séparer d'eux. — D'où donc peut vous venir, mon frère, ce désir de mourir ? — Monseigneur, dit enfin le bon vieillard, dans les prédications de la parole de Dieu, j'ai toujours entendu dire tant de merveilles de la vie future, et des joies du paradis, que la vie présente me semble être une vraie prison..... » Alors, parlant de l'abondance de son cœur sur les magnificences du ciel, sur le néant des grandeurs et des biens périssables, il en dit des choses si merveilleuses et si touchantes, que le saint évêque en fut ravi jusqu'à verser des larmes de tendresse. Il le confirma dans ses sublimes sentiments, lui fit faire des actes de résignation et d'abandon à la volonté de Dieu pour la vie ou la mort, puis il lui administra l'Extrême-Onction de ses propres mains. Peu de temps après, le vertueux vieillard expira doucement, sans se plaindre d'aucune douleur. Après sa mort, son visage conserva une douce sérénité mêlée d'une joie céleste, comme si son âme en partant y eût laissé l'empreinte de sa béatitude.

6. Le jeune André de l'Héraule, élève de l'école Saint-Ignace, à Paris, étant tombé malade, fut emmené par ses parents à Nancy. Cet enfant avait vécu comme un ange. Une notice qui lui a été consacrée raconte ainsi les derniers jours de sa vie mortelle : « Les derniers jours commencèrent, assombris par d'extrêmes souffrances, mais illuminées par des reflets anticipés du ciel. Le 18 octobre (1880), André, s'adressant à sa mère, témoigna le désir de s'approcher des sacrements. Le P. Vautier vint le confesser, et le lendemain le pieux enfant communia en viatique. Les jours qui suivirent furent extrêmement pénibles : les souffrances devinrent cruelles et le danger apparut menaçant. Le 22 octobre, André voulut revoir son confesseur. Malgré les tortures physiques qu'il endurait, son visage rayonna de joie quand le Père lui annonça qu'il pourrait recevoir de nouveau Notre-Seigneur. Toute la nuit il redit sa joie à ceux qui l'entouraient. Quand le lendemain on lui apporta la sainte communion, il eut la gracieuse pensée de faire bénir des roses par l'attouchement du saint ciboire, et après son action de grâces, il les distribua aux siens. Toute la journée il demeura recueilli, l'esprit doucement occupé de l'Hôte divin qui était venu

à lui. Dans la soirée, vers quatre heures, quand il jouissait de toute sa connaissance et d'un calme parfait, son visage s'illumina tout à coup, ses yeux regardèrent en haut, et il s'écria d'un ton ravi : « Je vois des anges, un grand nombre d'anges ; leurs mains portent des fleurs et des guirlandes. Oh ! que c'est beau et que je suis heureux ! Mon ange gardien est là près de moi : ne le voyez-vous pas ? » Etait-ce une vision surnaturelle, et Dieu voulait-il annoncer à cet ange de la terre que l'heure était venue pour lui de se réunir à ses frères du ciel ? Tout permet de le croire et lui-même sembla le comprendre..... Il demanda ensuite l'Extrême-Onction. Avant l'arrivée du prêtre, il dit à ses parents : « Vous tous qui m'entourez, vous m'avez rendu bien heureux. Et cependant je ne regrette rien. Je vais voir le bon Dieu, la sainte Vierge. Ah ! comme elle paraît contente, la sainte Vierge. Je ne souffre plus, je ne ressens plus même de fatigue. » Ce disant, il tenait les yeux presque fermés, et semblait contempler en lui-même du regard de l'âme une radieuse apparition. Le prêtre survint. André reçut l'Extrême-Onction avec une satisfaction et une ferveur visibles, répondant lui-même aux prières liturgiques..... La nuit et le lendemain se passèrent sans crise et presque sans douleur ; une paix surnaturelle rayonnait sur son visage pâle et amaigri. De temps en temps il levait les yeux vers le ciel et souriait avec une expression de bonheur. Ce jour-là, 26 octobre, vers six heures du soir... sans agonie et comme une lampe qui s'éteint, il rendit le dernier soupir entre les bras de son père et de sa mère ; sa belle âme, nous l'espérons, fut recueillie par les anges venus à sa rencontre, et portée par eux dans le sein de Dieu (R. P. DIDIERJEAN, *Jeunes chrétiens de notre temps*. André de l'Héraule).

Mort des tièdes.

1. Le ministre d'un grand roi était à son lit de mort, et ceux qui l'entouraient essayaient de l'encourager et de le consoler, en lui rappelant les importants services qu'il avait rendus à son auguste maître, et les hautes distinctions qu'il avait reçues en récompense de son dévouement. « Ah ! laissez cela, s'écria-t-il, car c'est cela même qui m'accable. Si j'avais fait pour mon Dieu la moitié de ce que j'ai fait pour mon roi, je serais en paix à cette heure, et j'attendrais avec confiance la récompense que j'aurais méritée. Mais j'ai malheureusement fort négligé Dieu, et ne sachant pas l'accueil qu'il va me faire, je suis troublé par une horrible inquiétude.

2. Mme Thècle B... était merveilleusement connue pour sa charité,

en la ville de Tours ; sa bourse était ouverte à tous les malheureux, et elle faisait partie, en outre, de la plupart des œuvres de bienfaisance. C'était de plus l'une des personnes les plus assidues aux offices et à toutes les cérémonies de sa paroisse, où on la voyait s'approcher des sacrements aux grandes fêtes. Mais Mme Thècle B... ne fréquentait pas moins les réunions mondaines que les assemblées charitables, pas moins les bals que les églises. Or, étant tombée dangereusement malade, une de ses plus intimes amies l'alla voir et la trouva agitée par les plus affreuses transes. Elle lui avoua que ses mondanités en étaient la cause. Son confesseur avait bien essayé de la retirer de la voie fausse où elle était, mais, tout en appréciant ses avis, elle ne les avait jamais suivis, les considérant comme un peu entachés de rigorisme. Mais maintenant que la mort était proche, il lui semblait qu'un voile était tombé de devant ses yeux, et les choses lui apparaissaient tout autrement qu'auparavant. Elle se rendait donc bien compte des inconséquences et des vices de sa conduite, et elle avait une peur affreuse que Dieu ne la châtiât de sa présomption et de l'abus qu'elle avait fait de ses grâces. Son confesseur, qui vint ensuite sur sa demande lui administrer les derniers sacrements, ne put lui-même réussir à la rassurer, et elle mourut, non dans le désespoir il est vrai, mais pourtant au milieu des plus vives terreurs, ne sachant pas quelle allait être sa demeure pour l'éternité, et craignant horriblement que ce ne fût l'enfer.

Mort des pécheurs.

1. Saint Grégoire rapporte dans ses Dialogues, livre IV, chapitre 36, l'histoire effrayante que voici : Il y avait un homme riche, nommé Chrysacrius, qui vivait depuis longtemps dans un libertinage scandaleux. C'était une âme sensuelle et terrestre, dont toutes les affections étaient partagées entre l'avarice et la débauche. Ses excès fatiguèrent la justice divine. Chrysacrius fut frappé d'une maladie qui le réduisit insensiblement à l'extrémité. Avant que son âme s'arrachât de son corps, par un juste châtiment de Dieu, qui voulait punir ce pécheur dès ce monde, ses yeux s'ouvrirent tout à coup, et il aperçut autour de son lit une foule de démons d'un aspect hideux et effrayant, qui menaçaient de l'entraîner vivant dans les enfers. A cette vue, Chrysacrius fut saisi d'épouvante, tous ses membres tremblèrent, une sueur froide couvrit son front ; il ranima avec peine un reste de voix mourante, et se mit à appeler son fils Maxime à son secours. « Maxime, mon fils, s'écriait-il dans son effroi, Maxime, venez à mon aide. » Maxime

vole au lit de son père ; bientôt toute la famille l'entoure : « Mon fils, dit le mourant, prends-moi sous ta protection. — Rassurez-vous, mon père, personne ne vous veut de mal. — Vous ne voyez donc pas ces démons affreux qui me menacent ? » Vainement on regarde de tous côtés, les démons ne se rendent visibles qu'aux yeux de Chrysacrins. Les assistants ne s'aperçurent de leur présence que par la terreur du coupable. Cherchant à se dérober à cette foule furieuse, il se tournait tantôt du côté des assistants, tantôt du côté de la muraille ; mais partout il rencontrait ces ennemis acharnés à le poursuivre. Enfin il se mit à crier : « Trève, trève, jusqu'à demain matin... » Ce fut au milieu de ces clameurs que le malheureux rendit l'esprit.

2. Deux jeunes gens, Eugène et Alexandre, condisciples d'abord et amis de collège, se revirent plus tard après une longue séparation. Eugène, étant resté dans sa famille, s'occupait d'œuvres de charité, selon l'esprit de la Société de Saint-Vincent de Paul, dont il était membre. Alexandre était entré dans l'armée, où il avait obtenu le grade de colonel ; mais, malheureusement, il y avait perdu tout sentiment de religion. Ayant demandé un congé de quelques jours, il était revenu dans sa famille et voulut voir son ami Eugène. L'entrevue eut lieu un dimanche. Après qu'ils eurent parlé longuement ensemble : « Ami, dit Eugène, c'est l'heure où je dois vous quitter. — Où voulez-vous aller ? Sans doute il n'y a rien de si pressant. — Je vais d'abord au salut ; puis, il me faut assister à une réunion de bienfaisance. — Pauvre Eugène, je le vois, vous croyez encore au paradis et à l'enfer ! Chimère que tout cela, superstition, fanatisme. — Cher Alexandre, ne parlez pas ainsi : vous avez appris, comme moi, que les dogmes de la foi reposent sur des faits irrécusables. — Chimères, vous dis-je, auxquelles je ne crois plus. S'il y a un enfer, je consens à y aller aujourd'hui... Venez avec moi au théâtre... — Cher ami, usez de votre liberté ; mais ne bravez pas la justice de Dieu. » Eugène parlait à un sourd, qui ne voulait pas écouter les avis salutaires. Il le quitta le cœur navré. Le même jour, au soir, Eugène était déjà au lit, lorsqu'on vint l'éveiller : « Vite, lui dit-on, levez-vous, allez chez Alexandre. On vient de le ramener du théâtre, en proie à un mal effrayant. » Eugène y court, et le trouve agité de violentes convulsions, l'écume à la bouche, roulant des yeux effarés. Dès qu'il aperçoit Eugène : « Tu dis qu'il y a un enfer, s'écrie-t-il, tu dis vrai. Il y a un enfer, et j'y suis. J'y suis déjà, et j'en ressens les supplices et la rage. » Vainement Eugène essaie de le calmer, le malheureux ne répond que par des hurlements et des blasphèmes. Dans les trans-

ports de sa fureur, il s'arrachait la chair des bras avec les dents, et en rejetait les morceaux sanglants vers Eugène, vers sa mère et vers ses sœurs. C'est dans ces horribles accès qu'il expira. — Sa mère est morte de douleur, ses deux sœurs sont entrées en religion, et Eugène a pareillement quité le monde : maître d'une brillante fortune, il a renoncé à tout pour se consacrer à Dieu.

SIXIÈME INSTRUCTION

(Dimanche de la deuxième Semaine)

C'est une vérité qu'après notre mort nous comparaîtrons devant Dieu pour être jugés.

I. Ce qui le prouve. — II. Où et comment se fera cette comparution. — III. Quels seront alors nos sentiments.

Telle est notre vie, telle sera notre mort, avons-nous dit dans notre dernier entretien. C'est-à-dire que si, durant notre vie, nous faisons le bien, nous resterons attachés au bien en mourant ; et si au contraire nous faisons le mal durant notre vie, nous resterons aussi attachés au mal jusque dans les bras de la mort : car on ne peut pas, en quelques instants, changer les sentiments de toute une vie, mépriser et haïr ce qu'on a toujours estimé et aimé, ou bien estimer et aimer ce qu'on a toujours méprisé et haï. Or, tout n'est pas fini quand on est mort comme on a vécu. Une seule chose est finie, c'est le temps de l'épreuve, c'est l'épreuve elle-même, l'épreuve à laquelle Dieu avait voulu nous soumettre, afin que nous pussions, dans toute la plénitude de notre liberté, choisir entre obéir à ses lois ou les fouler aux pieds. Mais ce n'est là que le premier acte de notre destinée. Après que la mort aura mis fin à notre vie et clos notre épreuve, alors s'accomplira le second acte ; nous comparaîtrons devant Dieu, pour qu'il juge l'usage que nous aurons fait de notre vie, et de quelle manière nous aurons subi notre épreuve. Comme dans les drames bien conduits, ce second acte de notre destinée présentera donc un intérêt encore beaucoup plus puissant que le premier. En effet, tandis que notre vie ici-bas ne fait que préparer, dans une incertitude toujours plus ou moins grande, le sort heureux ou malheureux qui sera le nôtre durant l'éternité ; notre comparution devant Dieu, au contraire, fixera ce sort ouvertement et irrévoca-

blement. Elle délivrera définitivement les justes des dernières craintes qu'ils ont au sujet de leur salut jusqu'à leur heure suprême, et fera écrouler pour toujours les présomptueuses espérances que les pécheurs avaient conservées de se convertir avant leur mort. Il sera donc extrêmement utile aux uns et aux autres, c'est-à-dire à nous tous, de considérer un tel sujet avec la plus profonde attention (1). C'est ce

1. De judicio particulari. — Punctum I. Considera personas in hoc judicio concurrentes, et totis artubus treme. 1° Est *persona Judicis*, summe terribilis, quia est : 1. summe sapiens, omnisciens, infallibilis ; 2. summe justus et incorruptibilis ; 3. in sententia perstans et immutabilis ; 4. offensus et implacabilis ; 5. supremus, a quo non est appellatio ; 6. omnipotens, cui nulla fieri potest oppositio, vel resistentia ; 7. immensus et ubique præsens, a quo non est evasio. *Quo ibo a spiritu tuo, et quo a facie tua fugiam.* Ps. CXXXVIII. Dum tempus est, placa illum, tibique propitium redde. *Rex tremendæ majestatis... Juste Judex ultionis, donum fac remissionis ante diem rationis.* Off. defunct. — 2° *Persona rei.* Ego ipse, et non alius ; ibi stabo attonitus et confusus, nudus, solitarius, ab omnibus desertus, cum solis operibus bonis et malis, *ingemiscens tanquam reus.* Quam longe aliter de omnibus judicabo ! quam longe aliter affectus ero erga omnia ! *Quid sum, miser, tunc dicturus, quem patronum rogaturus, cum vix justus sit securus ?* — 3° *Accusatores.* Angelus malus de omnibus et singulis quæ, vel propria malitia aut negligentia, vel ejus instigatione commisi, vel omisi ; et de aliis pluribus etiam calumniose. Bonus, de iis quæ ipso contra admonente, suggerente, aut dirigente, feci vel omisi. *Noli locum dare diabolo.* Ephes. IV. Utinam cum S. Martino illi dicere possis : *Nihil in me funesti reperies, Neque* angelum Dei *contemnendum putes, quia non dimittet cum peccaveris.* Exod. XXIII. — 4° *Testes omni exceptione majores.* 1. Creaturæ omnes quibus indigne abusus es. 2. Divina sapientia. 3. Propria conscientia, quæ meridiana luce clarius ostendent tibi pudenda tua, et cogent te agnoscere, sentire et fateri quod non vis. Sequere nunc ductum conscientiæ tuæ, ne tunc insurgat contra te, teque condemnet. *Esto consentiens adversario tuo in via, ne forte tradat te judici, et judex ministro.* Matth. V.

Punctum II. — Perpende examen ibi futurum, quod rursus summe terribile est ; nam : 1° erit exactissimum et accuratissimum. Omnia expendentur, nihil omittetur, nec unicum *verbum otiosum*, Matth. XII ; districta dati et accepti ratio exigetur, omnium omnino donorum, talentorum, momentorum, occasionum boni, omnium item cogitationum, verborum, operum, omissionum. O homo christiane, religiose, sacerdos ! *redde rationem villicationis tuæ*, Luc. XVI, tot gratiarum, sacramentorum, mediorum salutis et sanctitatis propriæ et alienæ quæ habuisti aut neglexisti, aut quibus forte abusus es. — 2° Erit severissimum. Omnia et singula extremo cum rigore examinabuntur et appendentur in statere divini judicii. Non substantia solum operum, sed et modus et intentio cujuslibet operis exigetur ad regulam. *Ego*, inquit, *justitias judicabo*, Ps. LXXIV ; quanto magis iniquitates ! *Scrutabor Jerusalem in lucernis*, Sophr. I ; de Babylone quid fiet ? Quam multa opera, in quibus

que nous allons faire, d'abord en étudiant ce qui prouve qu'après notre mort nous paraîtrons devant Dieu pour être jugés ; ensuite en examinant où et comment se fera cette comparution ; enfin en considérant quels seront alors nos sentiments.

I. — Ce qui prouve qu'après notre mort nous paraîtrons devant Dieu pour être jugés. — On aurait grand tort de s'imaginer que, si l'on parvient à échapper à la justice humaine pour les méfaits que l'on a commis, cela suffit, et qu'il n'y a rien à craindre au-delà de la tombe. Volontiers les méchants et les pécheurs se forment ces idées, parce qu'ils y ont intérêt, afin de n'être pas gênés dans leurs œuvres criminelles et dans la satisfaction de leurs passions, par la pensée qu'ils devront rendre compte à Dieu, après leur mort, de tout ce qu'ils auront fait (1). Mais ces idées des méchants et des pécheurs, dont ils font grossièrement parade, sont d'une fausseté et d'une inanité absolue, puisqu'au contraire notre comparution devant Dieu, pour être jugés après notre mort, est une vérité aussi invinciblement démontrée que l'existence même de Dieu. Trois choses principalement concourent à cette démonstration, savoir :

confidebas, apparebunt *argentum reprobum !* Jer. VI ; quam multa, quæ lævia putabas, apparebunt gravia ! quam multa, quæ putabas deleta, cernentur remanere secundum totum pœnæ debitum ! *Quid sum, miser, tunc dicturus ?*

Punctum III. — Hac cognitione causæ momento facta, audi sententiam illico perferendam. 1° Duplex omnino est, utraque in Evangelio præscripta, Matth. XXV. Altera, summe optabilis; altera, summe terribilis ; ambas compara cum suis motivis. Utramque seorsim expende quoad verba, intimationem et executionem, ipso mortis momento factam. — 2° Alterutram dubio procul excipies, sed utram ? omnino incertum est ; utram tamen voles, excipies, optio tibi nunc datur ; *elige quod placet*, Jos. XXIV, dum tempus est. — 3° Vis excipere tremendam illam damnationis sententiam ? res est facilis, *lata via est*, Matth. VII ; sequere multitudinem, perge quo cœpisti pede, quo natura et concupiscentia vergit. — 4° Vis excipere optabilem illam ? *fac* primum *dignos pœnitentiæ fructus*, Luc. III, deinde contende *intrare per angustam portam*, Matth. VII, ambula cum paucis *in sanctitate et justitia omnibus diebus* vitæ tuæ, Luc. I. — Colloquium ad Christum judicem, aut potius salvatorem. *Recordare, Jesu pie, quod sum causa viæ tuæ*, etc. (PETITDIDIER, *Exercit. spirit.* dies 7, med. 1).

1. Sap. II, 1-25.

les traditions de l'humanité, les lumières de la raison, et par-dessus tout les enseignements de la sainte Écriture.

Les traditions de l'humanité ne sont pas toujours pures et exactes dans leurs détails ; ce sont des restes plus ou moins mutilés, plus ou moins défigurés des révélations faites par Dieu aux hommes dans l'origine du monde. En se dispersant par toute la terre, les hommes en emportèrent le souvenir, qui naturellement ne tarda guère à s'obscurcir et à s'altérer, principalement par l'effet des passions. Mais le fond de ces révélations ne laissa pas cependant de se conserver, et ce qui le prouve, c'est qu'on le retrouve chez tous les peuples du monde, soit barbares, soit civilisés. La tradition d'un jugement après la mort, en particulier, est universelle. Les Indiens et les Chinois n'y croient pas moins que les Égyptiens et les Grecs. Les juges ne sont pas partout les mêmes, il est vrai ; cette fonction est attribuée tantôt à des faux-dieux, tantôt à des rois ou à des sages qui se sont rendus illustres par leur équité pendant leur vie. Mais nous le répétons, la croyance elle-même à un jugement futur, subi après la mort, est partout conservée et professée (1). Or, toute

1. Les musulmans, comme les chrétiens, admettent un jugement particulier et un jugement général. L'un et l'autre sont pour eux des articles de foi. L'ange Gabriel, disent-ils, tiendra une balance réelle et véritable, dont les bassins seront plus larges que la superficie des cieux. Les œuvres des hommes y seront pesées par la puissance de Dieu, et avec une telle précision, que la balance fera connaître jusqu'aux atômes, afin qu'il puisse s'ensuivre une connaissance précise et une parfaite justice. Le livre des bonnes œuvres sera déposé dans le *bassin de la lumière*, plus brillant que les étoiles, et le livre des mauvaises œuvres sera déposé dans le *bassin des ténèbres*, qui est d'un aspect horrible ; le fléau ou balancier fera connaître à l'instant lequel des deux l'emporte et à quel degré...

Quelques nègres de la Côte-d'Or, en Afrique, paraissent avoir une idée vague du jugement dernier. Ils prétendent qu'après leur mort ils seront transportés sur la rivière de Bosmanque, qui coule dans l'intérieur de leur pays. Là ils seront obligés de rendre compte à l'idole de toutes les actions qu'ils auront commises pendant leur vie. S'ils ont été fidèles à observer les devoirs de leur religion, ils passeront la rivière et iront aborder un séjour délicieux, où tous les plaisirs leur seront permis ; si au contraire ils se sont attiré la colère du fétiche, ils seront précipités dans les eaux et y resteront engloutis, pour jamais (Bertrand, *Diction. des Relig.)*.

Les philosophes les plus sages pensent sur ce sujet comme les poëtes les plus illustres. Sénèque, tout courtisan qu'il était, redoutait encore plus les yeux du souverain Juge que les yeux de Néron : « Chaque jour,

croyance universelle doit être considérée comme véritable. Car son universalité indique qu'elle vient nécessairement d'une même source, qui ne peut être autre qu'une révélation primitive de Dieu aux hommes, et par conséquent infaillible. Sa perpétuité indique également sa véracité. Car une croyance qui n'est pas véritable finit toujours par être reconnue comme fausse et par périr. L'histoire nous en fournit d'innombrables exemples. Mais quand une croyance subsiste au milieu de toutes les autres choses qui changent. c'est une preuve certaine et irréfutable de sa solidité et de sa vérité. Or telle est, encore une fois, la croyance à un jugement futur après la mort.

Cette croyance n'a pas pour elle seulement les traditions des peuples, elle a encore, avons-nous ajouté, les lumières de la raison. Que nous apprend la raison au sujet du jugement des hommes après leur mort ? La raison nous apprend, la raison nous démontre, que le jugement est convenable, qu'il est nécessaire, tant au regard de l'homme qu'au regard de Dieu.

Il est incontestable qu'il y a ici-bas, parmi les hommes, des bons et des méchants ; des bons qui font le bien, des méchants qui font le mal ; des bons qui honorent Dieu et assistent leurs semblables, et des méchants qui blasphément Dieu, maltraitent et dépouillent ceux qui ne peuvent se défendre. Il est également incontestable qu'ici-bas les bons ne reçoivent pas la récompense du bien qu'ils font, et qu'ils y vivent au contraire très souvent dans les peines et les revers ; tandis que les méchants, de leur côté, ne sont pas non plus châtiés comme ils le méritent, mais au contraire aussi voient plutôt leurs affaires prospérer. Or, qui peut

dit-il, je me fais à moi-même mon procès, je considère avec attention de quelle manière j'ai employé ma journée, je repasse dans mon esprit tout ce que j'ai fait de bien ou de mal. » Pourquoi un examen si minutieux ? Il l'avouera lui-même : « Je m'observe, dans l'attente de ce jour qui jugera toute ma vie. » Platon avait attendu et tremblé comme Sénèque, au milieu de ce beau siècle dont il fut la gloire. Il le confesse dans la langue la plus harmonieuse qu'aient parlée les lèvres humaines et avec les nobles images de sa belle philosophie : « L'âme, après avoir été délivrée de son corps comme d'un tombeau, subira un jugement dans le champ de la vérité : ἐν πεδίῳ ἀληθείης. » (Mgr Besson, *Les Myst. de la vie future*, 9e confér.).

soutenir que cette absence de récompense ici-bas pour les bons, et cette absence de châtiment pour les méchants, ne choquent pas profondément le sentiment de justice qui est en nous ? C'est pourquoi la raison déduit, de cet état de choses, la nécessité qu'il y ait une autre vie après celle-ci, afin que les apparentes injustices de la vie présente soient réparées, et que chacun soit définitivement traité selon ses mérites. Autrement, ne serait-ce pas une folie de faire le bien en ce monde, et qui voudrait se donner la peine de pratiquer la vertu ? Mais pour que chacun, après la mort, soit traité selon ses œuvres et ses mérites en cette vie, n'est-il pas indispensable que le compte en soit établi ? Or, l'unique moyen d'établir le compte des œuvres et des mérites de chacun, c'est d'en faire un examen exact et complet. Et voilà comment la raison démontre la nécessité d'un jugement après la mort, en considérant les choses du côté des hommes.

Cette nécessité d'un jugement après la mort, la raison la démontre encore en considérant les choses du côté de Dieu. N'est-ce pas lui qui a créé le monde moral aussi bien que le monde physique ? Car il n'existe rien en effet, en dehors de lui, qu'il ne l'ait fait. Or, si c'est Dieu qui a fait toutes choses, l'ordre doit donc régner partout ; car on ne peut pas admettre que Dieu fasse quoi que ce soit de désordonné. Et en effet, en considérant le monde physique qui est devant nos yeux, nous voyons l'ordre le plus admirable régner dans toutes ses parties, les saisons se succéder toujours invariablement, et les astres suivre avec la plus rigoureuse exactitude la route qui leur a été tracée à chacun par leur Créateur. Mais l'ordre régnerait-il dans le monde moral, s'il n'y avait pas un jugement après la mort ? Serait-ce un ordre digne de Dieu, que les bons se sacrifiâssent pour faire le bien en ce monde, que les méchants s'y livrâssent à leurs passions au mépris de ses défenses, comme nous voyons que cela arrive, et que tout finît là ? Si les choses avaient été ainsi réglées par Dieu, elles seraient contre lui une irréfutable accusation d'imprévoyance et d'injustice. Mais parce que Dieu ne peut être ni imprévoyant ni injuste, voilà pourquoi il est nécessaire qu'il y ait après la mort un

jugement dans lequel soient examinées avec impartialité les actions de chacun, afin qu'ensuite chacun reçoive d'une manière définitive la récompense ou le châtiment qu'il mérite. C'est ainsi que la raison, en considérant les choses tant du côté de l'homme que du côté de Dieu, démontre doublement la nécessité d'un jugement après la mort (1).

1. Que de crimes, que de désordres dans le monde qui sont à l'abri des rigueurs et même des poursuites de la justice humaine, et qui, par là même, sont une preuve irrécusable et triomphante d'un jugement ultérieur, d'une réparation définitive de l'ordre que se réserve à elle seule la justice de Dieu ! Un malheureux, dans l'emportement d'une passion violente, sous l'empire d'une vengeance qui n'armait sa main qu'en égarant sa raison, trempe ses mains dans le sang de l'un de ses concitoyens ; bientôt un acte d'accusation est formulé, un tribunal s'assemble, une sentence est prononcée ; puis on dresse une potence, on élève un échafaud où l'on enverra expirer ce misérable ; voilà le crime puni, voilà la conscience publique satisfaite, voilà la société vengée. Mais un tyran inhumain, un conquérant barbare, ou un simple aventurier, s'en ira, avec autant d'ambition que d'audace, escorté d'une horde de brigands comme lui, mettre à feu et à sang de vastes provinces, immoler à sa fureur des milliers de citoyens et ravager des continents entiers dont il se dit le libérateur, quand il n'en est que le fléau ; quel châtiment subira-t-il pour prix de ses brigandages et de ses forfaits ? Où irez-vous chercher et atteindre ce monstre, pour venger l'humanité dont il est la honte et l'effroi ? Trouverez-vous au fond de sombres cachots, trouverez-vous sur la roue ou sur l'échafaud, l'auteur de tant de crimes et de malheurs ? Ah ! bien loin de là : il siège sur le trône qu'il a érigé à son orgueil ; il se promène de triomphe en triomphe au milieu des ruines sanglantes dont il a jonché le chemin de son indigne fortune ; il jouit dans l'opulence et la volupté du fruit de ses atrocités, de ses déprédations et de ses rapines. Et la justice humaine, où est-elle ? et la vengeance des hommes, que fait-elle ? Ah ! soit impuissance ou complicité, la justice d'ici-bas fermera les yeux, et loin d'infliger l'expiation méritée, peut-être elle sera la première à sanctionner l'usurpation sacrilège et à applaudir au passage le tyran sanguinaire et l'odieux triomphateur. Mais la justice de Dieu, elle aussi, que fait-elle, où est-elle ? Ah ! elle regarde en silence ; mais elle a tout vu, tout entendu, et elle arrête l'heure où elle demandera compte de tout ; car il est écrit qu'*il faut mourir, et après cela être jugé.*

Voyez encore : cet autre malheureux, poussé par le besoin et la misère, a-t-il porté une main imprudente sur quelques pièces de monnaie ou même sur quelque autre objet de moindre valeur ? la justice humaine, avec le cachet d'une flétrissure indélébile, lui inflige le châtiment d'une détention plus ou moins prolongée : voilà la faute cruellement expiée ; voilà le droit de propriété vengé de l'attentat qui avait été commis contre lui. Mais que la mauvaise foi spécule sur la confiance et la crédulité d'un client indignement trompé ; que l'avarice, que l'égoïsme et la cupidité s'engraissent chaque jour des sueurs du pauvre et du merce-

Mais ce qui prouve par-dessus tout la certitude de ce jugement, ce sont les enseignements de la sainte Écriture. S'adressant au peuple de l'ancienne loi, les prophètes faisaient entendre ces paroles solennelles et précises : *Dieu demandera compte à son tribunal de toutes les actions de la vie, bonnes ou mauvaises* (1). Quoi de plus formel qu'un tel langage ! D'autres fois le Seigneur, parlant lui-même par la bouche de ses prophètes, disait ouvertement : *Je jugerai chacun selon sa conduite passée* (2). Et encore : *Je les traiterai selon leurs mérites et selon les œuvres de leurs mains* (3). Dans le Nouveau Testament, le divin Maître ne s'exprime pas d'une manière moins claire ni moins affirmative : *Je vous le déclare*, nous dit-il, *au jour du jugement, les hommes rendront compte de toute parole oiseuse qui sera sortie de leurs lèvres* (4). Et voulant graver aussi profondément que possible dans le cœur de ses disciples cette vérité du jugement, Notre-Seigneur la leur rappela plusieurs autres fois, notamment dans

naire, des larmes de la veuve et de l'orphelin, la justice humaine, incapable de tout voir comme de tout punir, laissera paisiblement couler dans l'opulence une vie qui n'aura été qu'une suite de déloyales manœuvres, qu'un tissu de fraudes et d'injustices. Et la justice divine, que fait-elle ? Rien pour le moment ; mais l'arrêt est porté : *Il faut mourir, et après cela être jugé*. Que d'autres iniquités ! que d'autres désordres encore se multiplient de toutes parts, se produisent même au grand jour sans avoir à craindre d'être pesés dans la balance, ni frappés par le glaive de la justice humaine ! Cette épouse vertueuse pleure amèrement sur les écarts d'un époux livré à des penchants criminels ; ce faux ami a trahi la foi jurée et a compromis l'honneur ou la fortune de son ami ; cet ingrat abreuve de chagrins et d'amertume le cœur généreux qui s'était épuisé en sacrifices pour lui ; ce fils débauché fait mourir de douleur un vieux père dont il devait être la consolation et l'appui ; ce libertin a plongé dans l'affliction et la honte cette honorable famille, ce père, cette mère désolés, atteints dans ce qu'ils avaient de plus cher au monde. La justice humaine se tait en face de ces désordres, passe son chemin sans s'arrêter à venger ces douleurs ; mais la justice divine est là, siégeant sur son tribunal, et attendant le moment d'accomplir toute justice, de faire triompher tout cri d'opprimé et de confondre tout orgueil ; car *l'arrêt est porté : il faut mourir, puis être jugé* (GRISON, *L'Apôtre missionnaire*, 3. vol. 3. instr. 1. p.).

1. Eccl. XII, 14.

2. Ezech. XXXIII, 20.

3. Jer. XXV, 14.

4. Matth. XXII, 36.

la parabole de l'intendant que son maître fit comparaître devant lui, et à qui il dit : *Rendez-moi compte de votre administration* (1). Ce maître, c'est Dieu ; l'intendant, c'est nous-mêmes ; sa reddition de compte, c'est le jugement, où nous devrons nous-mêmes rendre compte de toutes nos actions. Fidèle et infatigable propagateur des enseignements de son divin Maître, l'apôtre saint Paul s'écrie : *C'est une chose décrétée* par Dieu de toute éternité, *qu'après la mort il y aura un jugement* (2). Oui, répète-t-il une autre fois, *il faut que nous paraissions tous devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive selon ce qu'il a fait ou de bien ou de mal* (3). Devant ce tribunal du Christ, insiste encore ailleurs le même apôtre, *chacun portera le fardeau de sa conscience* (4), et *le Seigneur rendra à chacun selon ses œuvres* (5), et *chacun recevra son propre salaire selon son travail* (6).

Telles sont les choses qui prouvent, et qui prouvent jusqu'à la plus irrésistible évidence, qu'après notre mort nous paraîtrons tous devant Dieu pour être jugés, savoir, les traditions de tous les peuples, les lumières de la raison, et par-dessus tout, encore une fois, les enseignements de la sainte Écriture, c'est-à-dire de Dieu lui-même. Devant de telles preuves, que pèsent et que valent les négations ou seulement les doutes intéressés des impies et des pécheurs ? Et quel est l'homme sensé qui puisse s'y arrêter ? Quel est au contraire l'homme sensé qui puisse ne pas adhérer désormais avec une foi entière à une vérité aussi bien démontrée ? Pour refuser son adhésion à cette vérité, ne faudrait-il pas en effet tenir pour des mensonges les convictions unanimes de tous les peuples, les lumières de la raison, et les enseignements divins eux-mêmes ? Mais il n'y a qu'un fou qui pourrait faire cela. Tout homme raisonnable est donc forcé de croire qu'après notre mort nous compa-

1. Luc. XVI, 2.
2. Heb. IX, 27.
3. II. Cor. V, 10.
4. Gal. VI, 5.
5. II. Tim. IV, 14.
6. I. Cor. III, 18.

raîtrons devant Dieu pour être jugés. — Le premier point établi, il s'agit de savoir maintenant,

II. — Où et comment se fera cette comparution. — Ici, nous n'avons plus la même certitude que pour la question précédente. L'Écriture sainte et toute la tradition catholique, si positives et si unanimes pour nous attester un jugement à venir, ne nous apprennent rien de formel sur les circonstances de ce jugement. De foi certaine, nous ne savons donc pas au juste ni où il se fera, ni quand il se fera, ni comment il se fera. Cependant il y a dans l'Église, sur ces divers points, des opinions qui sont regardées comme plus ou moins probables par les personnages les plus autorisés par leur science et leur sainteté; opinions dont il serait imprudent, tout au moins, de s'écarter, et qu'il est par conséquent utile de connaître.

Or, en ce qui concerne le lieu où se fera le jugement, on admet communément que ce ne sera pas dans le ciel. Il est bien vrai que le ciel est le séjour propre de Dieu, et qu'à un certain égard les âmes devraient lui être amenées pour qu'il n'eût pas à se déranger afin d'aller les juger, comme on amène les inculpés devant le tribunal du juge. Mais nous savons qu'il est expressément écrit du ciel : *Il n'y entrera rien de souillé, ni personne qui s'engage dans l'abomination ou dans la fausseté, mais seulement ceux qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau* (1). Or, si le jugement se faisait dans le ciel, les âmes des pécheurs devraient donc y entrer comme les âmes des justes, ce qui serait contraire à l'oracle sacré que nous venons de rappeler. Et voilà pourquoi l'on croit que le jugement ne se fera pas dans le ciel.

Mais où se fera-t-il? On admet communément que ce sera dans l'endroit même où nous mourrons. A l'instant de la mort, l'épreuve que nous avions à subir sera terminée, et il ne paraît pas qu'il y ait aucune raison de retarder le jugement sur la manière dont nous aurons vécu. Que ferions-nous, d'ailleurs, durant le temps qui s'écoulerait depuis notre mort jusqu'au jugement? Selon toute probabilité, c'est donc, nous

1. Apoc. xxi, 27.

le répétons, au moment même de notre mort, et dans le lieu même où nous mourrons, que nous serons jugés. Par conséquent, ce sera près de notre corps, qui aura été le complice de notre âme dans tout le mal qu'elle aura fait, ou son aide et son associé dans tout le bien qu'elle aura accompli. Ainsi les juges ont-ils coutume, lorsqu'ils instruisent une affaire, d'interroger l'inculpé en présence de ceux qui tiennent à cette affaire d'une manière ou d'une autre. — Nous serons jugés dans le lieu où nous mourrons, c'est-à-dire dans notre chambre même, où nous aurons passé une si grande partie de notre vie, où par conséquent nous aurons tant de fois offensé Dieu si nous avons vécu en pécheurs, et où, au contraire, nous l'aurons tant de fois prié et honoré, si nous avons mené une vie chrétienne. — Nous serons jugés dans l'endroit même où nous mourrons, c'est-à-dire au milieu de nos parents et de nos amis, rassemblés autour de notre dépouille mortelle, et que si souvent nous aurons scandalisés par nos paroles ou nos actions mauvaises, ou bien édifiés par nos bons conseils et nos vertus. En sorte que tout ce qui nous entourera, soit personnes vivantes, soit objets inanimés, sera témoin pour nous ou contre nous, déposera à notre charge ou en notre faveur. C'est alors en effet que s'accomplira cette parole du prophète : *La pierre de la muraille criera, et le bois qui entre dans la construction des édifices répondra* (1). Oui, sachons-le bien, les pierres mêmes de nos maisons, qui auront vu nos bonnes œuvres, déposeront pour nous, et notre âme trouvera du réconfort dans leur présence. Mais sachons-le également, si nous avons fait le mal, ces mêmes pierres en auront aussi été les témoins incorruptibles, et leur vue jetterra notre âme, au sortir de notre corps, dans l'épouvante. Mais ce qui épouvantera davantage encore notre âme alors, ce sera la présence de ces statues, de ces images, de ces livres indécents et corrupteurs, de ces vêtements et de ces parures immodestes, de cet argent mal acquis entassé dans des tiroirs ou des cachettes, de ces complices ou de ces victimes de nos passions. Que de voix ne sortiront pas de toutes ces personnes et de toutes ces

1. Habac. II, 11.

choses, rappelant à notre âme ses lâchetés, ses prévarications, ses infamies, ses crimes, et la couvrant d'une inexprimable confusion ! Quel lieu plus convenable donc, pour être le théâtre de notre jugement, que l'endroit même où nous mourrons ! C'est pourquoi veillons, durant notre vie, à ne faire et à n'amasser dans notre maison rien qui fasse d'elle un accusateur contre notre âme au jour de son jugement ; mais ayons soin, tout au contraire, de la rendre témoin de beaucoup de bonnes œuvres et de vertus ; car c'est pour les bons comme pour les méchants que le Saint-Esprit nous a donné cet avertissement, que *la pierre de la muraille criera* : elle criera miséricorde pour ceux qui se seront efforcés de faire le bien, et vengeance contre ceux qui n'auront pas craint de faire le mal.

Le lieu du jugement étant l'endroit même où nous mourrons, de quelle manière se fera ce jugement, et dans quel appareil ? Il paraît plus probable, à certains théologiens, que le jugement particulier que nous subirons à la mort, se fera par une certaine illumination de notre âme, qui lui montrera clairement toutes nos actions, avec leur véritable perversité ou leur véritable justice ; perversité et justice dont nous n'avons ici-bas qu'un sentiment très faible et très imparfait. Mais nous pouvons aussi croire, avec plusieurs saints Pères, et cette croyance est peut-être la plus communément admise, que notre âme, en sortant de notre corps, se trouvera aussitôt devant le tribunal de Notre-Seigneur, jugeant en sa double qualité de Dieu et d'homme. A l'appui de cette croyance viennent les paroles suivantes du Sauveur, parlant de lui-même : *Le Père*, dit-il, *ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils* (1). Le Père a donné tout jugement au Fils, c'est-à-dire qu'il lui a donné le pouvoir de juger tous les hommes. Or, pour que le Fils juge tous les hommes, il est nécessaire que tous les hommes paraissent devant lui, chacun à son tour. L'apôtre saint Paul semble bien rappeler le même enseignement, lorsqu'il dit : *Observez les commandements d'une manière sainte et irréprochable, jusqu'à la venue de* JÉSUS-CHRIST *Notre-Seigneur* (2),

1. Joan. v, 22.
2. I. Tim. vi, 14.

c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il vienne pour nous juger. Au surplus, dans plusieurs paroboles figuratives du jugement, nous voyons les serviteurs, soit fidèles, soit infidèles, comparaître devant leur maître pour lui rendre compte de ce qu'ils ont fait (1). Ainsi donc comparaîtrons-nous nous-mêmes devant Notre-Seigneur au moment de notre mort (2).

Et qu'on ne s'imagine pas que Notre-Seigneur a besoin, pour nous juger, de quitter le ciel, et d'aller précipitamment et successivement à tous les morts, de l'un à l'autre. Notre-Seigneur quitte-t-il donc le ciel pour venir dans l'adorable Eucharistie, et se hâte-t-il pour se rendre successivement à tous les autels où la voix de ses prêtres l'appelle? Non, assurément; mais que mille prêtres, que cent mille prêtres prononcent en même temps les paroles de la consécration eucharistique, et dans le même instant il est présent en tous

1. Matth. xxv, 14 et seq.; Luc. xvi, 1 et seq.

2. En quelque lieu que ce puisse être, je n'aurai pas plutôt rendu mon dernier soupir et cessé de vivre, que je serai comme investi de la majesté de Dieu. Je ne l'apercevrai, ni ne le verrai point; mais sans se montrer à mes yeux, il se fera sentir à moi, et m'imprimera une vive idée de sa grandeur. Tellement que la parole de Job s'accomplira à mon égard : *J'ai craint le Dieu tout-puissant, et dans le juste effroi qu'il m'inspirait, je me le représentais comme une mer d'une étendue infinie, dont les flots grossis de tous côtés, et semblables à de hautes montagnes, venaient fondre sur ma tête et m'accabler.* Voilà comment Dieu m'enveloppera, pour ainsi dire, et comment il se rendra maître de moi, sans qu'il ait besoin de nul autre que de lui-même pour me saisir et pour m'arrêter. Que ferai-je? Quelle sera ma ressource? En vain penserais-je à m'échapper et voudrais-je m'enfuir de devant la face du Seigneur : il me tiendra en ses mains, et dès qu'une fois on tombe dans les mains du Dieu vivant, on n'en peut plus sortir. En vain compterais-je sur les hommes et sur leurs secours : à qui pourrais-je me faire entendre, étant seul avec Dieu? Et quand je serais en état d'appeler toutes les créatures à mon aide, que serviraient tous leurs efforts contre leur Créateur et le mien? Peut-être des personnes charitables, des amis viendront-ils auprès de mon corps, me rendre certains devoirs, témoigner leurs regrets, m'accorder leurs suffrages et offrir des vœux en ma faveur : mais ces prières, ces vœux mettront-ils mon âme en assurance, si Dieu ne les écoute; et les écoutera-t-il, si tout cela n'est soutenu par les mérites et la sainteté de ma vie. Je me trouverai donc en ce terrible moment abandonné à Dieu et à moi-même : à Dieu, de qui dépendra ma destinée pour l'éternité toute entière, et qui sera sur le point d'en décider; à moi-même, qui, dépourvu de tout le reste, et dans le dépouillement le plus universel, n'emporterai avec moi que mes œuvres et n'aurai point d'autre soutien ni d'autre fonds (Bourdaloue, *Retraite spirit.* 4. jour, 2. médit.),

ces lieux à la fois. Et non seulement il ne quitte pas le ciel pour se trouver présent dans tous ces lieux divers, mais il ne quitte pas davantage les hosties déjà consacrées en nombre incalculable, sur tous les points de la terre. Et par suite, il est présent à tous les fidèles qui le reçoivent en si grand nombre et en tant de lieux extrêmement éloignés les uns des autres, accordant à chacun d'eux des grâces en proportion de leurs dispositions, absolument comme s'il n'était présent qu'à un seul. Eh bien, c'est d'une semblable manière, et avec la même facilité, que Notre-Seigneur se rend présent à tous ceux qui viennent de mourir, pour juger chacun en particulier, absolument comme s'il n'avait qu'un seul mort à juger. Ce mystère de la présence de Notre-Seigneur en plusieurs lieux à la fois, si incompréhensible qu'il soit, doit cependant nous étonner d'autant moins, qu'il a été incontestablement établi, de quelques saints, qu'ils se sont aussi trouvés simultanément présents en divers lieux, et diversement occupés. Or, si Notre-Seigneur a pu accorder ce privilège à des hommes mortels, il est impossible de mettre en doute qu'il le possède lui-même, nul ne pouvant donner ce qu'il n'a pas (1).

1. Christus hoc judicium particulare aliquando exercet more quodam visibili, et forma judicii hominibus accommodata, ad terrorem. Sic habes quomodo judicium exercuerit contra Udonem, archiepiscopum Magdeburgensem. Hic cum Virginis intercessione, ingenium felix, doctrinamque eximiam impetrasset, ob quam ad archiepiscopatum promotus fuit, initio quidem ipse pie vixit, sed postea vitiis carnis se addixit, pessime conversatus cum quadam abbatissa monasterii Vallis Lilii, tunc Oosterholt. Deus ejus vitæ scandalosæ finem volens imponere, tribus continuo noctibus eum monuit : « Fac finem ludo, quia satis lusisti Udo. » At cum nec sic resipisceret, voluit Deus judicium suum toti orbi innotescere. Orabat in ecclesia Magdeburgensi venerabilis canonicus Fredericus, ut Deus huic scandalo occurreret, et ecce ipso orante, media nocte ventus vehemens omnia luminaria extinxit, ingressique sunt mediis tenebris, duo adolescentes cum facibus ardentibus, qui ad utrumque latus altaris substiterunt. Secuti sunt et alii duo, cum tapete pretioso et duobus sedilibus, quæ tapeti superposuerunt. Post hæc alius veniens cum gladio evaginato, inclamavit : « Omnes sancti Dei, quorum hic sunt reliquiæ, surgite ad judicium. » Et, statim adimpletum est templum. Tum Christus venit cum apostolis, et B. Maria cum virginibus, sederuntque in duobus illis thronis. Accessit quoque B. Mauritius Ecclesiæ patronus, cum sociis martyribus, et conquestus est apud Judicem de Udone. Unde statim jussus est adduci. Avulsus enim a latere concubinæ, Judici est præsentatus. Cumque accusationibus respondere nihil posset, capite

Voilà donc où, quand et comment nous serons jugés après notre mort : au moment même où nous expirerons, et dans le lieu même où nous nous trouverons, notre âme, seule (1) avec ses œuvres, bonnes ou mauvaises, comparaîtra devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ne sera plus pour nous, comme maintenant, un Sauveur et un Père, mais seulement un Juge.

III. — **Quels seront alors nos sentiments.** — Ils seront très différents, selon que nous aurons été fidèles ou pécheurs, où, en d'autres termes, selon que nous nous serons acquittés de nos devoirs avec exactitude, ou que nous les aurons négligés et violés (2).

En comparaissant devant le souverain Juge, l'âme du

plexus est, ita ut sanguine ejus pavimentum respersum fuerit. Et antiquitus quoties aliquis ad archiepiscopatum illum promovebatur, dum in ejus inauguratione hymnus *Te Deum* cantabatur, solebat locus ille discooperiri, qui tapetibus tegebatur, ut ibi novus episcopus, antecessoris sui judicium conspiceret, et sibi præcaveret (Marchant. *Hort. Past.* tr. 3, lect. 28, pr. 1).

1. Credibile est, quod circa tribunal judicantis Beatissima Virgo Maria, custodes angeli, et nominis aut patriæ patroni sint adstituri, tanquam testes, aut executores sententiæ. Dico tanquam testes, aut executores; neque enim peccatori fas erit, in horum patrocinio spem ullam reponere. Non, non ! *Absorpti sunt juncti petræ judices eorum*, ait sanctus psalmista David. Quemadmodum de pisce polypo dicitur, quod petræ marinæ adhærens illius colorem perfectissime induat; ita conjudices Christi, id est, sancti judicio adstantes illius furorem æmulabuntur, voluntas eorum penitus absorpta, et transfusa est in voluntatem Numinis, ait sanctus Bernardus, in Ps. civ : tantum abest, ut terribili sententiæ sua intercessione se sint opposituri, ut potius illam suo suffragio confirmaturi sint ; quia vehementer gaudent, quod divina gloria a peccatoribus turpiter læsa rebellium illorum exterminio reparetur (Claus, *Spicileg. catech.* conc. 107, n. 4).

2. Le pécheur cité au jugement de Dieu. 1° La surprise où se trouve dans ce moment l'âme qui se voit séparée de tout, de ses parents... elle est seule et n'a pour compagnie que ses actions, qui font le sujet de sa crainte. 2° La frayeur dont elle est saisie dans ce moment ; elle est semblable à celle de Balthazar. 3° Alarmes que donne alors au pécheur une conscience criminelle, qui l'accuse et le condamne déjà par avance, surtout qu'il sait qu'il n'y a plus de moyen de fléchir le juste Juge. 4° Quand il pense à l'importance de l'affaire, qu'il s'agit de son bonheur ou de son malheur éternel ; il a beau demander : *Inducias usque mane...* il ne peut rien obtenir (*Plans d'instruct.*, par un curé du diocèse de Liège, ch. 18).

chrétien fidèle ne sera peut-être pas, tout d'abord, exempte de saisissement et de trouble; car avant le jugement, *nul ne sait* d'une manière certaine *s'il est digne d'amour ou de haine* (1). Mais son inquiétude sera très promptement dissipée. L'autre vie devant être consacrée tout entière à récompenser les bons et à châtier les méchants, Notre-Seigneur ne voudra pas retarder la récompense qu'auront méritée ses fidèles serviteurs ; il aura bien plutôt hâte de la leur accorder. C'est pourquoi, dès que l'âme fidèle aura vu son Juge, elle comprendra aussitôt sur quelle sentence elle pourra compter. Notre-Seigneur l'accueillera en effet avec un sourire rempli de bonté, de tendresse et de joie, et, allant à elle, il lui ouvrira ses bras pour la presser sans retard sur son divin Cœur. Le roi Assuérus, s'empressant d'aller avec sollicitude au devant de son épouse Esther, que la vue de son époux, assis sur son trône et environné de ses officiers et de ses gardes, avait d'abord troublée, n'était qu'une bien faible et bien imparfaite image du souverain Juge allant à la rencontre de l'âme fidèle, et lui disant : *Vous êtes toute belle, mon amie, et il n'y pas de tache en vous. Venez, mon épouse, venez recevoir votre couronne* (2). Nous voudrions savoir quels seront les sentiments de l'âme fidèle en présence de son Juge : mais qui peut les exprimer, ou seulement les concevoir? Ce sera une félicité toute céleste, un enivrement de douceur dont rien ne peut nous donner une idée ; de même que rien ne peut donner l'idée, à un aveugle de naissance, de la beauté des champs et des cieux de notre exil. Comme l'aveugle manque du sens qui le mettrait en rapport avec les choses visibles, et lui permettrait de les apprécier ; ainsi nous manquons de la faculté qui pourrait nous mettre en rapport avec les choses invisibles, et nous en donner une connaissance exacte. Mais nous pouvons tout au moins comprendre que l'âme fidèle s'applaudira sans mesure d'avoir méprisé le monde, résisté à ses passions et accompli tous ses devoirs, et que la joie qu'elle en éprouvera sera plus grande que toutes les joies qu'on peut éprouver sur la terre. Son salut,

1. Eccle. IX, 1.
2. Cant. IV, 7 et 8.

qui l'aura tant inquiétée jusqu'alors, sera enfin assuré, Dieu sera son partage pour toute l'éternité, tous ses désirs et tous ses vœux seront comblés.

Combien autres seront les sentiments des impies et des mauvais chrétiens ! Eux non plus n'auront pas besoin d'attendre la fin du jugement pour en connaître le résultat, ni pour commencer de subir le supplice qu'ils auront mérité. Dès qu'ils apercevront le souverain Juge, les regards qu'il lancera sur eux les glaceront de terreur. Si un homme avait déchiré et foulé aux pieds les édits de son roi, s'il avait renversé et souillé ses statues, s'il avait vomi contre lui toutes sortes d'outrages et d'infamies, et si, apprenant qu'un rapport exact et complet de tous ses crimes de lèse-majesté avait été dressé, il était amené devant le roi pour en rendre compte et en recevoir le juste châtiment, quelle ne serait pas sa frayeur, quelle ne serait pas son épouvante ! Cependant la frayeur et l'épouvante du pécheur, lorsqu'il comparaîtra devant Notre-Seigneur pour être jugé, seront encore infiniment plus terribles. Car ce criminel, d'ailleurs moins coupable à l'égard de son roi que ne le sera le pécheur à l'égard de Dieu, pourrait encore conserver, dans une certaine mesure, l'espoir d'obtenir sa grâce, ou au moins de n'être condamné qu'à une peine plus ou moins longue. Le plus grand châtiment qu'on pourrait lui infliger serait de lui ôter la vie, et dans ce cas il lui resterait encore le pouvoir de sauver son éternité. Mais le pécheur, en voyant la figure irritée et menaçante de son Juge, comprendra aussitôt que tout espoir sera perdu à jamais pour lui, et qu'il ne pourra même pas se réfugier dans la mort, puisque dès lors *il n'y aura plus de mort* (1), dit l'apôtre saint Jean. — Le roi Balthazar, qui venait de profaner dans une orgie les vases sacrés du temple de Jérusalem, ne vit qu'une main tracer sur la muraille trois mots inconnus ; et tout brave qu'il était, et tout entouré qu'il fût de nombreuses troupes qui gardaient son palais, il fut néanmoins si épouvanté de cette vision, qu'il pâlit affreusement, et que tous ses membres furent saisis d'un violent tremblement. Ce n'est pas

1. Apoc. XXI, 4.

seulement une main que le pécheur verra au jour de son jugement, c'est le Sauveur lui-même, *dont le visage,* dit saint Jean, *sera éclatant comme le soleil dans sa force, dont les yeux seront comme une flamme de feu, la parole comme un glaive à deux tranchants, la voix comme le bruit d'un torrent qui se déborde* (1). Balthazar, disons-nous, ne vit qu'une main, et, étant païen, il ne connaissait pas toute la grandeur du crime qu'il venait de commettre en profanant les vases sacrés du temple de Jérusalem ; cependant, il faillit mourir de terreur. Le pécheur au contraire saura, lui, toute la malice des milliers de crimes qu'il aura commis ; il aura conscience d'avoir fait le mal au mépris des appels de la grâce, et d'avoir crucifié son Sauveur des milliers de fois par ses péchés ; et ce Sauveur dédaigné, outragé, moqué, flagellé, mis en croix, ce sera lui que le pécheur apercevra comme Juge, dans l'appareil le plus effrayant ! Combien donc sa terreur ne sera-t-elle pas encore plus grande que celle de Balthazar (2) ! Comprenant que les prétextes misé-

1. Apoc. I, 14-16.

2. Olim cum Deus supra verticem montis Sinai descendit Hebræis legem daturus, magnifico curru, atris nubibus, tantoque fulminum ac tonitruorum sonitu stipatus adfuit, ut non solum debiles Israelitæ, sed et ipsi contigui montes contremuerint. Si tantus fuit majestatis terror, cum legem tulit, quantus erit, cum legem contemptam vindicabit ? Insuper, ut veritati locus sit, supra montem Sinai non ipse Deus in propria persona comparuit, sed aliquem archangelum tanquam suum locum-tenentem misit. Quis igitur exprimere poterit, qualis futura sit personalis Dei majestas, si talis fuit illa, quam ministro suo tribuerat ? etc. — Recordor hic mirabilis illius eventus, qui dominicæ passionis exordio contigit : cum tumultuans lictorum turba in hortum Oliveti irrumpens jam laqueis, et fustibus, in benignissimum Salvatorem involaret, quæsivit iste, quem quærerent. Reposuit turba : Quærimus Jesum Nazarenum ! Christus gravitatem Deo dignam indutus subentulit : *Ego sum !* Et ecce ! hac voce audita una omnes tanquam fulmine exanimes in terram prostrati conciderunt. Miratur hanc potentiam sanctus Gregorius, et a Christo mortali, ad immortalem, a judicando, ad judicantem argumentum formans, ait, Moral. lib. 27, c. 21 : « Quis ejus iram tolerabit, cujus mansuetudo non potuit tolerari ? » Ah ! verissime dictum ! quis iram ejus tolerabit, cujus mansuetudo non potuit tolerari ? Nunc quamdiu in hac vita agimus. Christus mansuetissimus est, et peccatorem facile ad gratiam et veniam recipit : at post hanc vitam erit implacabiliter iracundus, atque injurias et offensiones severissime vindicaturus non excusationes, non preces, non lacrymas, non submissiones admittet (Claus, loc. cit. n. 3).

rables dont il s'autorisait pendant sa vie pour violer la loi de Dieu, seront sans valeur aux yeux pénétrants du souverain Juge, et qu'il n'aura aucune raison à alléguer pour sa défense, il sera déchiré de rage en pensant à ses péchés, et il maudira avec horreur les satisfactions grossières qu'il y aura goûtées (1). Car, que lui restera-t-il de ses injustices qui l'auront rendu riche, de ses félonies par lesquelles il se sera élevé aux honneurs, de ses haines, de ses vengeances,

Crescet in immensum hæc ipsa erubescentia et desperatio, ex eo, quia Deus peccatoris animo supernæ lucis radium infundet, quo malitiam peccati vivacissime cognoscet ex causis altissimis, videlicet ex majestate offensi, et vilitate offendentis. Si homini cæco monstrosa deformitas explicatur alicujus draconis, quales hinc inde extitisse legimus in historiis, parum ille exhorresceret ; at si contingeret, illum reddito visu in conspectum talis venenosæ belluæ meridiana propinquius adduci, tunc enimvero metu fere exanimis concideret. Ita se res habet in nostro proposito : Peccator in hac vita cæsus est, quin imo quia hanc ipsam cæcitatem amat, et quotidie auget ; ideo deformem malitiam peccati non agnoscit. O quanto horrore perculsus trepidebit, cum superna luce tanquam solari radio collustratus monstrositatem peccati et simul excellentissimam offensi Numinis dignitatem perfectissime coram intuebitur ? Utinam ejusmodi cœlestis radius nunc animis nostris illaberetur, certe impossibile foret a nobis committi peccatum ! (Claus, loc. cit. n. 6).

Imaginare tibi Isaacum in monte Moria solum, ligatum, sine auxilio, sub paterno ense in momenta singula exspectantem fatale momentum, et audi Osorium : « Si, qualis sis futurus, nosse cupis, memor esto Isaaci ligati supra ligna prope ignem, et gladium evaginatum patris, etc. » (Barz. *Mission.* serm. 19, n. 6).

Augebit timorem peccatoris, quod videat se in illius ipsius Domini manus incidisse, quem offendit. Cur fratres Josephi adeo trepidabant, cum audierunt : *Ego sum Joseph, frater vester ?* nempe quia memores erant injuriæ fratri illatæ, ait Pererius, in Gen. XLV, 3 : « Timorem illis maximum faciebat contemplatio potentiæ Joseph, a quo facile quocumque supplicio vellet, puniri possent. » (Id. op. cit. serm. 22, n. 6).

1. Excusationes in hoc mundo ordinarie fiunt cum ignorantia, et cum fragilitate. Neutrum ibi sufficiet. Non ignorantia, quia vixisti in medio orbis christiani inter tot monita. Non fragilitas, quia non adhibuisti remedia firmandi fragilitatem (Segneri, *Man. an.* 3. mart. n. 3).

Scrutabitur Jerusalem in lucernis. Lucernæ sunt vita Christi et sanctorum, sic sanctus Joannes Baptista vocatur : *Lucerna ardens et lucens.* Ideo sancti intererunt judicio, ut suis virtutum exemplis confundant peccatores. Cum igitur dicet peccator, excusare se volens, non potui servare castitatem, divinus Judex ostendet ei sanctum Augustinum in libidinem propensissimum ; ostendet Magdalenam, Pelagiam, aliosque dicendo : Potuisses vincere per eamdem gratiam, quam tibi præparavi, et dedissem, si eamdem humiliter et instanter petiisses (Corn. a Lap. *Comm. in Sophon.* I, 12).

de ses impudicités, de ses débauches, de ses mensonges, de ses parjures, si ce n'est d'en rendre compte et d'en recevoir le châtiment ?

CONCLUSION. — Nous venons donc d'apprendre ou de nous remémorer, chrétiens, ces trois points d'une si grande importance, savoir : la certitude qu'après notre mort nous comparaîtrons devant Dieu pour être jugés, le lieu, le temps et la manière dont se fera cette comparution, enfin les sentiments qui seront alors les nôtres. Ce qui prouve d'une manière absolument certaine notre jugement futur, c'est que tous les peuples l'ont cru, c'est que la raison le démontre, c'est que Dieu nous l'a révélé. Le moment où se fera ce jugement, c'est celui de notre mort ; l'endroit où il se fera, c'est celui où nous mourrons ; la manière dont il se fera, c'est que nous comparaîtrons, seuls avec nos œuvres, bonnes ou mauvaises, devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, devenu notre Juge après avoir été notre Sauveur. Enfin, on le comprend sans peine, si nous avons vécu chrétiennement, en comparaissant devant Notre-Seigneur, que nous aurons servi et aimé de tout notre cœur, nous serons remplis de confiance et de joie ; au contraire, si nous avons vécu dans l'indifférence et dans l'impiété, en comparaissant devant Notre-Seigneur, que nous aurons dédaigné et offensé, c'est d'effroi et de désespoir que sera rempli notre cœur. Chrétiens, mes frères, pesons bien toutes ces choses, elles sont certaines, elles s'accomplissent à tout moment pour un grand nombre d'âmes, et s'accompliront infailliblement aussi pour nous un jour, peut-être bientôt, peut-être demain, peut-être aujourd'hui. Pour combien de nos parents, pour combien de nos connaissances ne sont-elles pas déjà accomplies ! Si donc nous-mêmes étions appelés en ce moment à comparaître devant le souverain Juge, avec quels sentiments nous présenterions-nous ? Serait-ce avec confiance et joie, ou bien avec terreur et désespoir ? Interrogeons-nous, et répondons-nous. Si notre réponse est favorable, persévérons dans notre voie avec un invincible courage, quelques difficultés que nous y trouvions. Si au contraire notre réponse ne nous satisfait pas, hâtons-nous de réformer ce qui nous paraît

défectueux dans notre conduite, dûssions-nous pour cela nous arracher l'œil ou la main. Car c'est seulement en persévérant dans le bien et en renonçant à tout mal, que nous éviterons de tomber entre les mains d'un Dieu justement vengeur, et mériterons au contraire d'être accueillis par les ineffables sourires d'un Juge clément. Ainsi soit-il.

TRAITS HISTORIQUES

Certitude d'un jugement futur.

Joannes in vinculis. — Matth. XI, 2. Jean-Baptiste en prison ! donc il doit y avoir un autre jugement, une autre vie. Cette conséquence, en voici la preuve : s'il y a un Dieu, il est juste ; s'il est juste, il faut qu'il y ait récompense pour les bons et châtiment pour les méchants : or, dans le jugement de ce monde, nous voyons les méchants, comme Hérode, exaltés ; les bons, comme Jean-Baptiste, opprimés ; donc, nécessairement, il doit y avoir un autre jugement, un autre monde ; un autre jugement dans lequel se redressent tant d'injustices ; un autre monde dans lequel les bons reçoivent la récompense de leurs vertus, et les méchants le châtiment de leurs vices. Oh ! que la divine Providence est admirable en ses voies ! de nos propres désordres elle fait des témoins de notre foi : ainsi, l'un des principaux fondements de notre foi, c'est l'immortalité des âmes ; et nos injustices sont une des plus évidentes preuves de cette immortalité. Si les hommes n'étaient pas si injustes, on pourrait douter qu'ils fussent immortels ; mais Dieu permet qu'il y ait des injustices dans le monde, afin que l'innocence ait sa couronne et l'immortalité sa garantie. Qui peut douter de l'immortalité en une autre vie, lorsqu'en celle-ci il voit la malice d'Hérode élevée sur un trône, et l'innocence de Jean-Baptiste gisante en un cachot : *Joannes in vinculis ?* (VIEYRA, *Serm.* 2. dim. de l'Av. n. 1).

Quand nous serons jugés.

1. On l'a vu plus haut, c'est au moment même où notre âme quittera notre corps, qu'elle comparaîtra devant le tribunal du souverain Juge. Cependant l'histoire ecclésiastique rapporte plusieurs faits, d'après lesquels il serait permis de croire que le jugement particulier se fait aussi quelquefois un peu avant la mort, Tel serait le cas d'une dame romaine nommée Galla, et dont saint Gré-

goire fait mention comme ayant été jugée avant sa mort. Encore que cette dame fût d'une complexion si bouillante, que les médecins lui prédirent de très grandes incommodités, si elle ne se mariait, néanmoins elle voulut garder la continence pour l'amour de Jésus. Elle se renferma dans un cloître de vierges, où elle fit très rigoureusement pénitence toute sa vie, pour expier les petites fautes de sa jeunesse. Saint Pierre lui apparut un peu avant sa mort. Sitôt qu'elle le vit, elle lui dit : « Mes péchés me sont-ils pardonnés ? c'est à quoi j'ai aspiré toute ma vie. » Le saint apôtre lui répondit d'un visage riant : « Oui, ma sœur, ils vous sont pardonnés ; venez, vous n'avez rien à craindre. » — Au dix-septième siècle, l'évêque de Marseille, le bienheureux Jean-Baptiste Gault, fut jugé avant sa mort. Il était en mission, avec les Pères de l'Oratoire de Jésus, aux forçats de galère, les prêchant lui-même et les écoutant en confession. Étant tombé malade par les travaux de ce saint exercice, le dernier jour de sa vie, qui fut la veille de la Pentecôte, il tomba en extase, d'où étant retourné à soi, il dit au supérieur de la maison des Oratoriens où il se trouvait, et qui était auprès de lui : « Je suis jugé, Dieu me veut sauver ! » Étant mort un peu après, dès le lendemain, son corps commença à éclater en miracles, guérissant les malades, les bossus, les boîteux, les paralytiques, les aveugles, et faisant d'autres merveilles si irréprochables et si signalées, que toute la Provence, le Vivarais, le Lyonnais et d'autres provinces y coururent en foule pour visiter son sépulcre (Le P. Le Jeune, *Le Missionn. de l'Orat.* serm. 39).

2. D'autres fois, Dieu ne fait pas le procès à une âme immédiatement après sa mort, mais il suspend son jugement pour quelque temps, ou parce qu'elle doit être ressuscitée par les prières de quelques saints, comme ceux qui ressuscitèrent à la prière de sainte Agnès, de saint Julien, martyr, de saint Dominique, de saint Martin et du bienheureux Pierre de Luxembourg ; ou parce qu'il veut tenir l'âme dans l'incertitude de son salut et la purifier dans un purgatoire d'obscurité et d'inquiétude très pénible. C'est en ce sens que quelques docteurs entendent ces paroles qu'on dit à la Messe des morts : *Ne absorbeat eas Tartarus, ne cadant in obscurum* (Id. *ibid.*). — Cf. Sainte Brigitte, liv. 4, ch. 7 et 8, et liv. 5, ch. 59 ; Dyon. Carthus. Op. de 4 noviss. lib. 1, c. 47.

Terreur que causera au pécheur la vue de ses péchés.

La bienheureuse Catherine de Gênes disait : « O mon Dieu ! je vous supplie qu'à l'heure de ma mort vous me montriez plutôt tous les démons avec toute leur fureur et supplices, que de me

faire voir le moindre de mes péchés. » En confirmation de ces paroles, le P. Le Jeune raconte le fait suivant :

« J'ai eu autrefois, dit-il, le bonheur de converser familièrement avec un saint personnage qui avait été converti miraculeusement, et qui, depuis, a mené une très sainte vie et tout apostolique. Dieu lui fit voir, à l'âge de vingt ans, par un rayon de lumière, toutes ses fautes passées, comme il nous les fait voir à l'heure de notre mort ; il n'avait pas commis de grands crimes, mais seulement quelques friponneries de jeunesse ; et, néanmoins, cette vue le gêna tellement, qu'il en fut malade et réduit à l'agonie l'espace de quatre mois. La moëlle de ses os en devint toute bouillante, sa chair devint si brûlée, que les cicatrices y demeurèrent en plusieurs endroits. Il nous les a montrées et fait toucher, il suait d'horreur si abondamment de toutes parts, même du bout des doigts, qu'il trempait les draps, les couvertures, le matelas, la paillasse ; mettant la main sur des charbons ardents, il n'en sentait point la chaleur, à comparaison de la peine intérieure qu'il avait, tant elle était cuisante. Il m'a assuré avec grande sincérité, que s'il eût vu une grande fournaise ardente, et qu'on lui eût dit qu'il y faudrait entrer et y demeurer éternellement pour être délivré de la peine intérieure qu'il ressentait à la vue de ses péchés, il eût choisi cette fournaise comme un grand rafraîchissement (Le P. Le Jeune, loc. cit.).

Le pécheur devant le souverain Juge.

Au dix-septième siècle, un Péruvien, récemment converti au Catholicisme, s'était procuré un très grand et très beau crucifix. Le gouverneur, de la ville qu'il habitait en eut connaissance. Or, ce gouverneur, qui désirait depuis longtemps voir le Dieu des chrétiens, par le secours duquel les Espagnols avaient remporté tant de victoires dans le royaume du Pérou, fit demander au chrétien de lui apporter son crucifix. Et pour recevoir dignement un si grand et si puissant Dieu, le gouverneur, ayant fait orner son palais le plus magnifiquement qu'il put, l'attendit entouré de ses ministres et de ses gardes. Le chrétien arrive, et présente au prince son crucifix : « Quoi ! est-ce là votre Dieu ? demanda le prince.— Oui, répondit le chrétien, c'est notre Dieu. » Alors le prince idolâtre, faisant la grimace, se mit à en parler avec mépris : « Mais c'est là l'image d'un misérable, d'un homme de rien, d'un supplicié ! » Et, en disant ces mots, il crachait sur la face adorable de la divine image. Ses officiers et ses serviteurs, jaloux d'imiter leur chef, chargèrent à l'envi l'image sacrée de leurs insultes, de leurs crachats et même de leurs coups. Mais tout à coup, ô pro-

dige ! ce Dieu attaché au bois, ce Dieu blasphémé, outragé, conspué, frappé, tournant les yeux vers ses insulteurs, se mit à les regarder avec sévérité. A cette vue, le prince barbare et tous ceux qui l'entouraient, au nombre d'environ trois cents, furent tellement épouvantés, qu'ils tombèrent soudain à terre comme morts. Au bout de trois heures, ils reprirent peu à peu leurs sens, et le prince prononça solennellement ces paroles : « Le Dieu des chrétiens est grand et adorable. » Peu de temps après, s'étant fait instruire, il demanda et reçut le saint Baptême, et fut inscrit au nombre des croyants (P. Franc. Sacchin. *Histor. Societat.*, p. 5).

Faisons maintenant cette réflexion : Si un crucifix de bois, en fixant de ses regards ces barbares, les a frappés d'une telle terreur ; quelle ne sera pas l'épouvante des pécheurs, lorsqu'ils paraîtront, pour être jugés, en la présence du Dieu vivant lui-même !

SEPTIÈME INSTRUCTION

(Mercredi de la Deuxième Semaine.)

C'est une vérité qu'avant d'être jugés nous serons examinés.

I. Examinés d'une manière complète. — II. Examinés d'une manière convaincante.

Aussitôt après notre mort, dans l'endroit même où nous mourrons, nous comparaîtrons devant Notre-Seigneur, siégeant sur son tribunal en sa qualité d'Homme-Dieu, pour être jugés ; et cette seule comparution, qui causera de l'appréhension aux justes eux-mêmes, remplira les pécheurs du plus indicible effroi. Voilà ce que nous avons considéré dans notre précédente réunion. Cette comparution ne sera pourtant que le prélude de notre jugement, qui commencera par l'examen de notre conscience. Car pour juger, il faut connaître les faits ; et pour connaître les faits, il faut les examiner, c'est-à-dire les rechercher, ainsi que toutes leurs circonstances, soit atténuantes, soit aggravantes. C'est ce que font les hommes, lorsqu'ils ont à rendre un jugement : ils commencent par instruire l'affaire, selon le langage consacré. Et c'est aussi ce que Dieu fera, lorsque nous comparaîtrons devant lui pour être jugés : il commencera par instruire notre affaire, c'est-à-dire par examiner notre conduite durant toute notre vie. Toutefois, l'examen que Dieu nous fera subir sera bien autrement redoutable que celui qu'un juge d'instruction peut avoir à nous faire subir. Car lorsqu'un inculpé est traduit devant un juge d'instruction, il n'a à rendre compte que de certains actes de sa vie ; et, d'un autre côté, très souvent le juge, faute de preuves, ne peut convaincre de son crime le coupable, qui échappe ainsi au châtiment qu'il mérite. Au contraire, devant le tribunal de Notre-Seigneur, nous devrons rendre compte, non pas de quelques actes de notre vie, mais bien de tous nos

actes et de leurs conséquences ; et nous devrons en rendre compte de telle sorte, que nous serons forcés de reconnaître et de confesser nous-mêmes notre culpabilité. C'est ce que nous allons démontrer, en expliquant les deux vérités suivantes : premièrement, que nous serons examinés au tribunal de Notre-Seigneur, d'un manière complète ; et secondement que nous y serons examinés d'une manière convaincante. O Dieu miséricordieux, daignez-nous éclairer vivement sur la sévérité du compte que nous aurons à vous rendre après votre mort, afin que nous en concevions, tandis qu'il en est temps encore, une crainte salutaire, et que cette crainte nous fasse vivre de telle sorte que nous puissions nous présenter avec plus de confiance devant votre tribunal.

I. — Avant d'être jugés, nous serons examinés d'une manière complète. — Le jugement que nous subirons après notre mort n'aura pas pour but d'établir seulement si nous aurons mérité d'être reçus dans le ciel ou précipités en enfer. Si tel était le but de ce jugement, Dieu n'aurait qu'à relever, à la charge d'une âme, un seul péché mortel, pour fixer le sort de notre âme, puisqu'un seul péché mortel suffit pour fermer à tout jamais la porte du ciel. *Rien de souillé,* dit l'apôtre saint Jean, *n'entrera dans la cité sainte* (1). Mais il s'agira alors de déterminer, en outre, quelle place nous occuperons, soit dans le ciel, soit dans l'enfer. Car il y a dans le ciel *beaucoup de places* (2), dit notre-Seigneur, et les plus rapprochées de Dieu, par conséquent les plus glorieuses, seront données aux élus qui auront acquis le plus de mérites. De même, il y a aussi en enfer beaucoup de places, dans lesquelles les plus réprouvés souffrent en proportion des fautes dont ils se sont rendus coupables. Il est juste, en effet, que ceux qui ont fait plus de bien soient récompensés plus magnifiquement que ceux qui en ont moins fait ; et que ceux qui ont commis de nombreux crimes soient châtiés plus sévèrement que ceux qui en ont commis moins. Voilà pourquoi

1. Apoc. XXI, 27, 10.

2. Joan, XIV, 2,

nous serons tous examinés d'une manière rigoursusement complète, afin que chacun reçoive exactement la récompense ou le châtiment qu'il mérite.

Nous serons examinés, en conséquence, d'abord sur toutes nos actions, c'est-à-dire, sur les actions de toute notre vie, sur les actions de notre enfance, sur les actions de notre jeunesse, sur les actions de notre âge mûr, sur les actions de notre vieillesse ; sur toutes nos actions, c'est-à-dire, sur nos actions se rapportant à Dieu, sur nos actions se rapportant à notre prochain, sur nos actions se rapportant à nous-mêmes et à nos devoirs d'état ; sur toutes nos actions, c'est-à-dire sur nos actions publiques et sur nos actions écrites ; sur toutes nos actions, c'est-à-dire sur nos actions faites avec mûre délibération, et sur celles faites à la légère, et dont nous ne serons cependant pas moins responsables. Que d'actions dans toute une vie, diverses ou contradictoires, et par conséquent, quel compte à rendre à Dieu pour le pécheur ! Nous en aurons oublié le plus grand nombre, mais Dieu s'en souviendra, et il nous les remettra sous les yeux, et nous les reverrons plus nettement même qu'au jour où nous les aurons commises. Quelle consolation pour les bons, mais aussi quelle inexprimable confusion pour les méchants !

Nous serons examinés ensuite sur nos paroles, sur nos pensées, sur nos désirs, sur nos calculs, sur nos projets, sur nos tentatives avortées. Quel nouveau compte à rendre ! Compte plus vaste que celui des actions, car pour une action qu'on accomplit, combien de paroles ne dit-on pas, combien de pensées et de désirs ne conçoit-on pas, combien de projets ne forme-t-on pas ! Et que de surprises ce compte ne nous réserve-t-il pas ! Car, tandis que les actions laissent encore plus ou moins de traces dans la mémoire, les paroles, les pensées, les désirs, les projets s'oublient beaucoup plus vite, et le souvenir s'en efface avec une extrême rapidité. Mais Dieu, qui les voit tous et toutes, les inscrit d'une manière ineffaçable sur le livre de notre jugement ; et quand nous paraîtrons devant lui, il mettra sous nos yeux ce livre, et tout notre passé nous apparaîtra avec la plus saisissante netteté. Que si nous devons alors *répondre même d'une*

parole inutile que nous aurons dite (1), comme Notre-Seigneur nous en avertit, combien plus ne devrons-nous pas répondre de toutes les injures et de tous les mensonges, de toutes les médisances et de toutes les calomnies, de tous les propos corrupteurs et de tous les blasphèmes que notre langue aura proférés ! combien plus de tous les crimes que notre cœur aura conçus et désiré consommer ! Et quelle honte pour nous, que ces grossièretés viles et ces crimes nous soient remis sous les yeux ! Ici-bas, quand nous les avons commis, souvent nous rougissons et tremblons à la pensée que des hommes comme nous ne viennent à nous en soupçonner ; et au jugement, Dieu, nous regardant en face, nous dira : Celui qui a dit, pensé et désiré ces infamies, c'est toi !

Nous serons examinés, en troisième lieu, sur ce que nous n'aurons pas fait et que nous aurions dû faire, c'est-à-dire sur nos péchés d'omission. Peut-être ces péchés nous semblent-ils moins graves et moins dangereux que les autres. Gardons-nous bien de tomber ou de demeurer dans une illusion aussi funeste. Remarquons d'abord que les péchés d'omission sont les plus faciles à commettre, puisqu'on les commet précisément en ne faisant rien. Ils sont par suite ceux qu'on remarque le moins, ceux dont on se repent le moins, ceux dont on prend le plus aisément l'habitude, enfin ceux dont on se corrige le plus rarement. Voilà pourquoi les péchés d'omission sont la cause la plus ordinaire de la damnation des réprouvés. Impossible d'en douter, si nous nous reportons aux enseignements de notre divin Maître. Pour quels motifs, en effet, maudira-t-il les réprouvés, et les chassera-t-il dans le feu éternel ? C'est, leur dira-t-il, parce que *vous ne m'avez pas donné à manger, ni à boire*, que *vous ne m'avez pas recueilli chez vous*, que *vous ne m'avez pas donné d'habits*, et que *vous ne m'avez pas visité* (2). Ainsi, toutes les charges qu'il relèvera contre eux seront autant de péchés d'omission. N'y a-t-il pas là de quoi nous éclairer et nous instruire ? N'y a-t-il pas là de quoi appeler notre attention sur les péchés d'omission, et nous faire travailler tout spé-

1. Matth. XII, 36.

2. Matth. XXV, 41

cialement à les éviter ? La logique démontre d'ailleurs comment les péchés d'omission, même légers en eux-mêmes, deviennent pernicieux. Voici, par exemple, un chrétien qui omet plus ou moins souvent ses prières. Par suite de cette omission, il ne reçoit pas de Dieu les grâces dont il aurait besoin, et bientôt il tombe dans des manquements de plus en plus graves. Encore une fois donc, souvenons-nous bien que nous serons sévèrement examinés sur nos péchés d'omission, et que si nous ne nous appliquons pas à les éviter, nous les regretterons amèrement au jour de notre jugement, mais tout à fait inutilement (1).

Nous serons examinés encore, en quatrième lieu, sur les conséquences de tous nos péchés, soit d'action, soit d'omission. Ce père de famille, en travaillant le dimanche et en s'abstenant d'aller à la messe, croit n'engager que lui, s'il envoie son enfant aux offices de l'Église. Il se trompe complètement.

1. Vous vous flattez quelquefois, et vous vous croyez bien juste, quand vous vous abstenez des grands crimes que d'autres commettent ; comme si la justice chrétienne consistait à ne faire point le mal, et qu'elle ne vous obligeât pas à faire le bien. Vous ne faites point de grand mal, dites-vous, mais aussi vous ne faites pas le bien que Dieu demande de vous dans votre état ; vous serez condamné au jugement de Dieu, non pour le mal que vous n'aurez pas fait, mais pour le bien que vous aurez négligé.

Combien d'actions de piété que vous avez dû faire et que vous avez omises ! offices, oraisons, confessions et communions, etc. Combien d'instructions et de corrections que vous n'avez pas faites ! Pères, mères, magistrats, supérieurs, faites-y réflexion. Combien d'actions de miséricorde corporelle et spirituelle, négligées par un défaut de miséricorde ! Avez-vous fait l'aumône ? Avez-vous pardonné les injures ? Vous êtes-vous réconcilié sincèrement avec ceux que vous avez offensé ? — Pensez-y, car au jour du jugement, Dieu vous rendra la pareille et vous mesurera à la mesure que vous aurez mesuré les autres.

Combien de mortifications et de pénitences omises, de temps misérablement perdu à dormir, à causer, à mille bagatelles ! Ce sera pour lors, au moment de notre mort, que Dieu, selon la parole d'un prophète, *rappellera contre nous tous le temps qu'il nous a donné*. Thren. I, 15. Je t'ai donné tant d'années à vivre pour faire ton salut : où est l'usage de ce temps ? où sont tes bonnes œuvres ? qu'as-tu fait pour mériter l'éternité ?

Que dites-vous ? Que répondez-vous ? Si vous mouriez aujourd'hui et qui vous fallût comparaître à ce jugement décisif de votre éternité, quel serait votre sort ? Serait-ce l'éternité bienheureuse, serait-ce l'éternité malheureuse ? Sondez votre cœur : est-il en assurance ? Examinez votre conscience : ne vous reproche-t-elle rien ? (BERNARDIN DE PICQUIGNY, *La vraie manière de sanctifier sa vie*, 2. jour, 3. exercice).

Car son fils, devenu grand, voudra imiter son père, et sera imité lui-même par ses enfants. Il y aura ainsi des générations de profanateurs du dimanche, et c'est le père et l'ancêtre qui en sera responsable. Dieu lui en demandera donc compte, et lui imputera tous les péchés dont le sien aura été la cause. Cette mère de famille, par un orgueil qu'elle croit pardonnable, donne à sa fille des parures qui la font remarquer, et deviennent pour la malheureuse et pour d'autres le point de départ d'une foule de péchés, d'une foule de crimes peut-être. Que la coupable mère le sache bien, ce n'est pas de son orgueil seulement qu'elle rendra compte, c'est de toutes les fautes qui sont nées de sa propre faute, c'est des vols, des suicides, des assassinats peut-être qui en auront été les conséquences. Vous, jeune homme, vous ne rendrez pas compte seulement de votre temps perdu en des amusements trop souvent criminels, temps perdu qui vous empêche de vous rendre capable de remplir convenablement les devoirs de la carrière à laquelle vous vous destinez; mais vous rendrez compte encore des malades que vous laisserez languir ou mourir si vous devenez médecin, des procès que vous ferez perdre injustement si vous devenez avocat ou magistrat, des batailles que vous perdrez si vous devenez officier, des industries dont vous causerez la ruine si vous devenez ingénieur. Et vous, artiste, et vous, homme de lettres, ce n'est pas d'avoir fait une statue immodeste, ce n'est pas d'avoir écrit un roman impudique, que vous aurez seulement à rendre compte, mais encore de tous les péchés que votre statue et votre roman auront fait commettre. Nous tous enfin, nous n'aurons pas à répondre seulement de nos fautes personnelles, mais encore de toutes celles qui auront été les conséquences de ces fautes. Ah! nous n'y pensons pas, et nous sommes chaque jour une pierre d'achoppement pour ceux qui nous entourent. Mais rien n'échappe à Dieu, il voit jusqu'à la dernière les conséquences de nos fautes, les note toutes, les mettra toutes sous nos yeux au jour du jugement, et nous les imputera toutes. Quelle aggravation énorme du compte que nous aurons à lui rendre! (1)

1. La théologie et l'Écriture nous enseignent que nous pouvons coo-

Et pourtant ce ne sera pas encore tout, car Dieu nous examinera jusque sur nos bonnes œuvres et sur nos vertus

pérer, ou contribuer au péché d'autrui, en trois manières : avant qu'il se commette, quand il se commet, après qu'il est commis. Avant qu'il se commette, par commandement, par conseil et mauvais exemple ; quand il se commet, y consentant, ne l'empêchant, ne le corrigeant ; après qu'il est commis, l'approuvant, y participant, le célant ou le recélant. En voici les preuves par des exemples tirés de la parole de Dieu.

1° Par commandement. Saint Pierre, Act. IV, 10, parlant aux princes du peuple et aux anciens des Juifs, dit : Ce n'est pas en notre nom que nous avons redressé ce boîteux, mais au nom de JÉSUS que vous avez crucifié. Cela est-il vrai ? ne sont-ce pas les soldats romains et non les princes du peuple qui attachèrent JÉSUS en la croix ? Non, les princes ne l'ont point crucifié par eux-mêmes : ils disaient : *Nobis non licet interficere quemquam ;* mais parce qu'ils commandèrent aux soldats de le crucifier, on leur dit : Vous l'avez crucifié. On vous dira au jugement : Vous êtes accusé d'avoir travaillé aux jours de fêtes, d'avoir fait des œuvres serviles et mécaniques les jours du dimanche. Qui, moi, fils d'un conseiller ? des œuvres serviles ? moi, une demoiselle, des œuvres mécaniques ? Je ne travaillais pas ès jours ouvriers, comment eussé-je travaillé ès jours de fête ? Non ; mais vous avez commandé de travailler, vous avez fait faire votre barbe, empeser vos rabats, obligé le tailleur à faire votre habit, sachant qu'il ne le peut sans travailler les fêtes.

2°. Par conseil. Il est assuré que le premier homme et la première femme commirent un même péché en mangeant du fruit de l'arbre défendu ; d'où vient qu'ils furent punis si diversement, et l'un plus grièvement que l'autre ? L'homme ne fut condamné qu'à la mort et au travail corporel ; la femme fut condamnée à la mort, au travail corporel, à l'assujettissement sous son mari, aux incommodités de grossesse, aux douleurs d'enfantement ; c'est que la femme ne se contenta pas de pécher, mais elle conseilla à son mari de faire de même, *mulier dedit mihi de ligno.* — Vous êtes homme de justice, un villageois vous va consulter avant que d'entreprendre un procès : il s'en retire en vous, vous voyez bien qu'il a tort et qu'il ne peut avoir gain de cause que par des souplesses et des ruses de chicane, qu'en trompant ou corrompant les juges ; vous lui dites qu'il a bon droit, vous êtes comme le vautour qui aime la guerre pour faire curée des vaincus ; vous êtes coupable de toutes les haines que la partie vexée concevra contre votre client, vous êtes obligé à restitution de tous les frais de ce procès mal entrepris et mal poursuivi.

3° Par mauvais exemple. N'avez-vous jamais admiré la rigueur que Dieu a exercée envers ceux qui ont fait faute au commencement de la loi de Moïse, Num. XV, 35, en l'établissement de la loi de grâce ? Incontinent après la promulgation du Décalogue, le peuple étant encore dans le désert, on trouve un pauvre homme qui recueillait un peu de bois en un jour de fête, on le présente à Moïse, il le fait jeter en prison jusqu'à ce qu'il ait consulté l'oracle. Dieu répond : *Que tout le peuple l'assomme à coups de pierre.* Et ès Actes, V, 1, il est dit qu'Ananias ayant vendu son héritage, il en apporta une partie aux pieds des apôtres,

elles-mêmes. Il nous en a avertis, en effet, en ces termes,

Saint Pierre lui dit : Pourquoi mentez-vous au Saint-Esprit ? Qui vous contraint d'être ainsi dissimulé ? Vous pouviez retenir tout l'argent... Il tomba raide mort sur la place. Trois heures après, sa femme Saphira arrive, ne sachant rien de ce qui s'était passé ; elle dit le même mensonge ; elle est frappée de mort comme son mari. Voilà, ce semble, une grande sévérité d'être condamné à mort pour avoir recueilli un peu de bois et pour avoir dit un mensonge qui ne portait préjudice à personne. C'est qu'en l'établissement d'une loi, les premiers qui la transgressent donnent mauvais exemple aux autres et font qu'à leur imitation leurs successeurs ont plus de hardiesse de la mépriser et enfreindre. Vous jurez, vous faites des menaces de vengeance, vous prononcez des paroles déshonnêtes en présence de vos enfants et serviteurs, ce n'est pas assez de dire à votre confesseur : J'ai juré... il faut ajouter que vous l'avez fait en présence de vos domestiques.

4° Le péché d'autrui nous est imputé par coopération, quand nous y aidons, quand nous lui servons d'objet, d'amorce et d'instrument, ou que nous lui en fournissons pour commettre le péché. Moïse descendant de la montagne, Exod. XXXII, 21, et trouvant que le peuple avait idolâtré, brisa le veau d'or et le réduisit en poudre ; il punit les idolâtres, mais il s'en prit premièrement à son frère Aaron qui avait formé l'idole : *Quid tibi fecit hic populus, ut induceres super eum peccatum maximum?* Vous n'avez point de pensées ni d'affections impures ; mais vous avez des tableaux où il y a des nudités, des romans ou des autres livres d'amour, vous êtes coupable de toutes les mauvaises pensées que concevront ceux qui verront ces peintures et ceux qui liront ces livres. Votre âge ne porte plus que vous découvriez votre sein, et que vous ajustiez votre corps, parce que ce n'est plus qu'un squelette, un peu de peau ternie et ridée ; mais vous présentez à la ville une idole de chair, vous obligez ou vous permettez à votre fille de se garder, de se parer mondainement, de montrer sa gorge. Si vingt jeunes hommes, alléchés par cette annonce, la convoitent, vous êtes coupable de vingt péchés ; si vingt hommes mariés la convoitent, vous êtes coupable de vingt adultères.

5° Par consentement. Quand vous êtes bien content de voir commettre le péché, quand on n'empêche pas le péché le pouvant faire, quand on n'avertit pas, quand on ne précautionne pas, quand on ne menace pas : *Est enim consentire, silere cum arguere possis*, dit Sénèque : *Qui non vetat peccare cum possit, jubet.* — Le Sage, dit saint Bernard, en l'Ecclésiastique, XLIX, 5, parlant des rois de Juda, dit : Tous avaient commis le péché, excepté David, Ézéchias et Josias. Cela est difficile à entendre, et il semble n'être pas véritable, vu qu'Ézéchias pécha par vanité et ostentation, montrant les trésors de son palais aux ambassadeurs du roi de Babylone, dont il fut repris et châtié de Dieu, Is. XXXIX, 2, et David commit les deux énormes péchés que tout le monde sait : l'adultère et l'homicide. Le vrai sens de ces paroles, selon ces saints docteurs, c'est que par ce mot de *péché*, le Saint-Esprit entend l'idolâtrie, qu'il appelle péché par antonomase, parce que c'est le plus grand et le plus détestable de tous les crimes. Mais la difficulté n'est pas épuisée pour cela ; car il est évident en l'Écriture, qu'entre David, Ezéchias et Josias,

parlant par la bouche d'un de ses prophètes : *Je jugerai les*

il y a eu d'autres rois en Judée qui ne sont pas tombés en idolâtrie, comme par exemple le roi Asa, III. Reg. xv, 11, et son fils Josaphat, III. Reg. xxii, 43... Cependant les rois Asa et Josaphat sont compris au nombre de ceux qui ont commis le péché d'idolâtrie, encore qu'ils n'aient jamais adoré les faux dieux, parce qu'ils n'ont pas empêché leurs sujets de les adorer : ils n'ont renversé les idoles, ni ruiné les forêts des montagnes où le peuple se cachait pour idolâtrer. III. Reg. xxii, 44. — Plusieurs pères de famille, qui sont estimés des hommes, et sont en effet dévots, justes, consciencieux, sobres, modestes, sont inscrits au livre de Dieu parmi les blasphémateurs, impies, larrons, ivrognes, débauchés, parce qu'ils ne châtient pas leurs domestiques qui commettent ces crimes.

6° Par tolérance. Non seulement vous devez avertir, reprendre, et menacer pour empêcher le péché, mais vous devez châtier ceux qui le commettent quand vous avez autorité sur eux, à faute de quoi Dieu vous châtiera vous-même. Héli avertissait ses enfants, il leur montrait leur devoir, les reprenait ; que pouvait-il faire davantage, lui qui était nonagénaire et aveugle, eux qui étaient jeunes et dispos ? comment pouvait-il les châtier ? Il devait faire ce que Dieu commandait, les faire venir en justice, les accuser devant le juge, Deut. xxi, 29 : Voici mes enfants qui sont revêches et rebelles à mes commandements, je ne puis rien gagner sur eux, ils s'adonnent aux ivrogneries et aux impudicités, nonobstant mes remontrances. Le juge les eût condamnés à être lapidés par le peuple ; et parce que Héli ne le fit pas, Dieu lui dit : *Quare calce abjecisti victimam meam, et magis honorasti filios tuos, quam me ?* I. Reg. ii, 29.

7° Par approbation. Le roi Achab, III. Reg. xxi, 24, étant tombé malade de tristesse, parce que le pauvre Naboth avait refusé de lui vendre sa vigne, la reine Jézabel sa femme s'adresse à lui, et lui dit : Certes, vous êtes un beau prince, il vous appartient bien de porter la couronne ; levez-vous et faites bonne chère ; et si je ne vous fais avoir la vigne du bonhomme, dites que je ne mérite pas d'être reine. Elle écrit des lettres aux consuls de Jesraël, où était Naboth, elle leur commande de susciter de faux témoins contre cet innocent et de le faire mourir. Elie va trouver le roi Achab de la part de Dieu, et lui dit : *Occidisti et possedisti :* Vous avez tué le bonhomme et envahi sa vigne. Si vous lisez tous le texte, vous verrez qu'il ne commande pas de tuer Naboth, il ne dit, ni n'écrivit un seul mot, il ne s'en mêle point du tout ; mais parce que sa femme se servit de son autorité, scella ses lettres de son petit cachet, on lui dit : *Occidisti.* Quand elle lui dit qu'elle lui ferait avoir la vigne, il la devait tancer, lui défendre de rien faire pour cela, la menacer aigrement : Si vous faites mal contre ce bon homme, je vous montrerai que je suis roi, non pour envahir le bien d'autrui, mais pour protéger les oppressés contre quelque puissance que ce soit ; parce qu'il ne le fit pas, on lui dit : *Occidisti.* — Vous ne prenez rien pour faire justice, vous n'opprimez personne en l'exécution de votre charge ; mais par faute de veiller sur vos gens, vous permettez que votre substitut, votre commis, votre vicaire, votre clerc ou votre serviteur rançonne les pauvres gens,

justices mêmes (1). C'est-à-dire, comme il l'explique par un autre prophète, *qu'il prendra un flambeau à la main, et qu'il scrutera Jérusalem* (2), c'est-à-dire l'âme fidèle. Aussi l'apôtre

8° Par participation. Le vénérable Tobie, II, 21, étant tombé en extrême pauvreté par la permission de Dieu qui le voulait éprouver, sa femme allait tous les jours à sa journée pour gagner de quoi avoir un peu de pain. Retournant un jour le soir en sa maison, elle apporta un chevreau. Le saint homme, entendant la voix de ce petit animal : Je crains fort, dit-il, que vous ne l'ayez dérobé, nous n'avons pas le moyen d'acheter de la viande, rendez-le promptement à son maître, il ne nous est pas permis de manger, ni même de toucher quoi que ce soit qui ait été dérobé. — Vous ne dérobez point les fruits des vignes ou des jardins, le blé des champs de votre prochain, les volailles des métairies ; vous recevez ce que votre enfant a dérobé en glanant, ce que votre muguet ou votre camarade a dérobé çà et là.

9° En recélant. Les enfants de Jacob, Gen. XLII, 21, pressés de la famine, contraints de sortir de leur pays pour acheter un peu de blé en Égypte, se trouvant en danger de mort ou de captivité, dirent : *Merito hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum.* Il est assuré que Ruben n'avait aucunement trempé dans la conspiration qu'ils firent de faire mourrir ou de vendre leur frère Joseph ; au contraire, quand le coup fut fait en son absence, il se lamentait : *Puer non comparet, et ego quo ibo?* Comment pouvait-il donc dire avec les autres : *Peccavimus in fratrem?* C'est qu'il devait le dire à son père ; il devait accuser ses frères d'une cruauté si dénaturée, comme Joseph avait fait en une autre occasion. Jacob les eût châtiés, et eût envoyé des gens pour avoir des nouvelles de son fils Joseph, et pour le racheter des Ismaélites. — Achan, Jos. VII, 24, ayant retenu et conservé quelques meubles du sac de Jéricho, contre le commandement de Dieu, Josué ne le condamne pas seulement à être lapidé, il punit grièvement tous ses enfants, ses garçons et ses filles, il les dépouille de tous leurs biens, jette dans le feu tous les meubles et tout ce qu'ils avaient en ce monde. Il est évident que les enfants n'avaient pas trempé au larcin, lui seul aurait retenu un manteau d'écarlate, une règle d'or et quelques pièces d'argent ; mais il les apporta en sa hutte, ses enfants ne les devaient pas garder, ils lui devaient dire : Mon père, ce n'est pas bien fait, Dieu a défendu de rien retenir. Et parce qu'ils ne le firent pas, ils furent punis. Vous n'êtes pas larronnesse, vous aimeriez mieux mourir ; mais vous gardez l'argent, le linge, les marchandises que cette veuve a soustraites à l'hérédité de son mari défunt ; vous gardez le blé, l'étain, les serviettes que ce fils de famille a dérobées à son père, ou vous les prenez en paiement de ce qu'il a dépensé dans un cabaret (Le P. LE JEUNE, *Le Mission. de l'Oratoire*, De la Pénitence, serm. 30, p. 1).

1. Ps. LXXIV, 3.

2. Soph. I, 12. — *Scrutabitur Jerusalem in lucernis.* Deus judex scrutabitur arcana mentium, revelabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium, hactenus studiose celata. Lucerna scrutans et illuminans est : 1° Ipsa mens Dei omniscii. 2° Angeli et dæmones tes-

saint Paul, à cette pensée, ne se sentait-il nullement rassuré par l'héroïsme de ses vertus et l'immensité de ses travaux, et il disait : *Ma conscience, il est vrai, ne me reproche rien, mais je ne suis pas justifié pour cela* (1). Or, si le grand et saint apôtre avait sujet de tenir ce langage, combien plus n'avons-nous pas sujet de le tenir nous-mêmes ! Nos vertus et nos bonnes œuvres ont-elles en effet la perfection qu'elles devraient avoir ? Sont-elles en proportion des grâces que nous avons reçues ? Faisons-nous fructifier réellement autant que nous le pouvons les talents qui nous ont été confiés, les biens naturels ou surnaturels qui ont été remis entre nos mains ? C'est ce que le souverain Juge examinera sous nos yeux (2). Que de défectuosités n'apercevrons-nous

tes. 3° Ratio et conscientia. 4° Lex et verbum Dei. 5° Vita Christi et sanctorum (CORN. A LAP. *Comm. in Soph.* I, 12).

1. I. Cor. IV, 4.

2. Au jugement, nous répondrons de tous les biens que nous avons reçus de Dieu : des dons spirituels, des dons corporels et des dons temporels.

1° *Des dons spirituels naturels.* De votre âme créée à l'image de Dieu, rachetée du sang adorable de JÉSUS-CHRIST. Quelle estime en faites-vous ? quel soin en avez-vous ? Combien de temps lui donnez-vous chaque jour, pour sa nourriture et pour sa perfection spirituelle, par la prière, par la lecture et la méditation de la parole de Dieu ? Etes-vous fidèle à vos exercices spirituels ?

Des facultés de votre âme. De votre entendement que Dieu vous a donné par préférence à toutes les créatures corporelles, pour le connaître, pour penser à lui. A quoi l'employez-vous ? Est-ce à penser à Dieu, à méditer sa loi, à vous entretenir en sa présence ?

De votre liberté. Dieu vous l'a donnée, afin que vous l'aimiez et le serviez librement, comme un enfant et non comme un esclave, et afin que, dans cet esprit, vous lui sacrifiiez vos passions déréglées, et tout ce qui est contraire à la vertu. Est-ce l'usage que vous faites de votre liberté ? Au contraire, ne vous en servez-vous pas trop souvent pour offenser Dieu avec plus de choix et de détermination, et par conséquent avec plus de malice ?

Des talents spirituels. Ces talents que Dieu vous a donnés, les faites-vous valoir selon son intention, et pour sa gloire ? Ou plutôt, ne vous les appropriez-vous pas à vous-même, à votre intérêt, à votre propre estime ? Au moins ne les rendez-vous pas inutiles ? Craignez la condamnation que JÉSUS-CHRIST a prononcée contre le serviteur inutile : *Qu'on lui ôte le talent qu'il a, et qu'on jette ce serviteur inutile dans les ténèbres extérieurs ; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.* Matth. XXV, 28-30.

Des dons spirituels acquis. Par exemple, des connaissances acquises

pas alors dans ces vertus et dans ces bonnes œuvres, que par les lectures saintes, par les instructions que vous avez reçues. A quoi vous servent toutes vos 'connaissances? Est-ce pour aimer Dieu plus parfaitement? ou bien est-ce seulement pour en parler dans l'occasion et pour acquérir par vos discours quelque réputation devant les hommes? Si cela est, votre science sera votre condamnation. *Un serviteur qui sait la volonté de son maître, et qui ne la fait pas, en sera plus rigoureusement châtié,* Luc. XII, 47, dit Jésus-Christ. Je sais ce qu'il faut faire pour plaire à Dieu, je l'enseigne aux autres et je ne le fais pas; ma science est ma condamnation.

Des dons spirituels gratuits. De la grâce sanctifiante reçue au Baptême : qu'est-elle devenue? — De la grâce reçue depuis le Baptême par le sacrement de Pénitence, par la sainte Eucharistie et par tous les autres sacrements, où sont toutes ces grâces? Quel profit avez-vous fait de tant et tant d'absolutions, de tant et tant de communions? — De toutes les grâces actuelles, de toutes les bonnes pensées que Dieu vous a données; de tous les bons mouvements par lesquels il a excité votre cœur à quitter le péché, à tendre à la perfection. Comment y avez-vous répondu? Pensez-y sérieusement, puisqu'un jour vous en répondrez à Dieu. — Que ce compte est grand, qu'il est terrible pour un chrétien, pour une âme religieuse, qui vit au milieu des grâces de Dieu, puisque c'est avec justice que l'apôtre saint Paul nous exhorte à bien prendre garde *de ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu!* II. Cor. VI, I. Faites-y réflexion, et faites-en pénitence.

2° *Des dons corporels.* Du corps que Dieu vous a donné pour son service : quel usage en faites-vous? Au lieu de l'employer au service de Dieu, n'en faites-vous pas une idole, à qui vous servez, à qui vous consacrez vos soins, à qui souvent vous avez sacrifié Dieu même?

De la santé et des forces corporelles : à quoi vous servent-elles? Peut-être à offenser Dieu avec moins de retenue.

De la beauté : à quoi sert-elle? à s'y complaire par vanité et à se rendre un sujet de scandale et d'offense de Dieu.

Des biens temporels, des richesses, des plaisirs, des honneurs, des richesses mal acquises, mal employées, en superfluités, en vanités, en choses criminelles. Dieu vous en fera rendre compte jusqu'au dernier sou. Faites bien réflexion sur la manière dont vous les avez acquises, sur l'attachement avec lequel vous les possédez, sur l'usage que vous en faites.

Des plaisirs. La sentence est déjà prononcée; les tourments de l'autre vie seront proportionnés aux plaisirs de celle-ci. Examinez donc bien votre vie et tous vos plaisirs : sont-ils innocents?

Des honneurs, des charges, des emplois. Comment y êtes-vous parvenus? dans quel esprit, par quel moyen? Comment y avez-vous vécu : examinez bien tous ces points, dans le souvenir que *le jugement de Dieu sera très rigoureux, principalement à ceux qui auront été élevés au-dessus des autres.* Sap. VI, 6.

Tout ce qui est dit ci-dessus n'est qu'un article du compte que nous avons à rendre à Dieu, et sur lequel la plupart font peu de réflexion; cependant, que cet article est grand, qu'il est vaste et étendu, et qu'il est par conséquent terrible à tout homme qui le pénètre! (Bern. de Picq. loc. cit. 2. exercice).

nous considérons peut-être maintenant avec trop de complaisance ! Et quelle déception n'éprouverons-nous pas, en entendant Notre-Seigneur nous reprocher comme des péchés ces prières, ces aumônes et jusqu'à ces communions, parce que nous les aurons mal faites, sans préparation, sans attention, ou pour nous en glorifier en nous-mêmes, ou pour attirer l'estime et les louanges des hommes ! Au lieu d'hommages rendus à Dieu, que de pechés d'irrévérence ! Au lieu d'œuvres méritoires, que de péchés d'orgueil ! Au lieu d'actes de condescendance et de charité, que de péchés de faiblesse et de complicité (1).

C'est donc ainsi, chrétiens, que nous serons examinés, par le souverain Juge, sur tout le mal que nous aurons fait, soit en actions, soit en paroles, soit en pensées ou en désirs ; sur tout le bien que nous aurions dû faire et que nous n'aurons pas fait ; sur tous les péchés dont nous aurons été la cause par nos propres fautes ; enfin sur le bien même que nous aurons fait, mais mal fait, et par des motifs qui l'auront transformé en iniquité (2). Ah ! que de fautes et de

1. Sæpe justitia nostra, ad examen divinæ justitiæ deducta, injustitia est (S. Greg. *Moral.* lib. 5).

Enfin je considérerai que dans cet examen Dieu découvrira aussi à l'âme juste toutes ses bonnes œuvres, tous ses discours édifiants et tous ses bons désirs. Il la fera même ressouvenir de quantité de saintes œuvres qu'elle avait entièrement oubliées, ou de la valeur desquelles elle avait toujours douté. Elle verra alors avec joie les grands mérites qu'elle aura acquis par sa soumission à la volonté divine, par ses oraisons et par ses mortifications continuelles. Voilà pourquoi la voix du ciel a dit : *Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur, parce que leurs œuvres les suivront dans l'éternité.* Apoc. xiv, 12. Comparant ensuite l'examen que Dieu fera des bons avec celui qu'il fera des méchants, je m'encouragerai à vivre de telle sorte que mes actions soient approuvées de Dieu en ce dernier jugement (Le Bienh. P. Louis Du Pont, *Méditat. sur les mystères de notre sainte foi,* i, p. 9. médit. 3. point, n. 5).

2. Institores et nundinarii habent id genus cistas, in quas pecuniam ex mercibus redactam acervatim conjiciunt, et non nisi singulis septimanis aut mensibus recludunt : tunc enimvero, cum recludunt, varias monetas, cupreas, argenteas, aureas et sæpe thesaurum spe longe majorem inveniunt. Parem in modum peccator ad infrunitæ libertatis genium victitans peccata peccatis accumulat, eaque in scrinio divinæ justitiæ coacervat. *Thesaurizat sibi iram,* prout loquitur sanctus Paulus ; at veniat *dies iræ, et revelationis justi judicii Dei,* Rom. ii, pro quam terribilem damnationis thesaurum coram se videbit ! patebunt peccata omnia, et quidem non summatim et confuse, sed per partes et claris-

péchés, chrétiens, dont nous aurons à rendre compte; si nous ne sommes pas continuellement sur nos gardes pour les éviter et si nous n'avons pas le courage d'effacer, par une sincère pénitence, ceux que nous avons déjà eu le malheur de commettre! Cet examen de nos fautes, que nous subirons avant d'être jugés, sera d'ailleurs d'autant plus redoutable qu'il sera fait, non seulement d'une manière absolument complète, mais encore

II. — **D'une manière absolument convaincante.** — Ce qu'il y a de plus terrible, lorsque l'on comparaît devant un tribunal, ce n'est pas d'être accusé de plus ou de moins de fautes, ou de fautes plus ou moins graves, mais c'est d'être convaincu de les avoir commises, et réduit à en faire l'aveu. Tant qu'on n'est qu'accusé, on n'est pas pour cela coupable; et tous les jours il arrive que des innocents sont traduits

sime: sit exempli causa patebit injectio oculorum impudentissimæ illius fœminæ in Joseph, patebit assidua illa molestia, quam juveni fecit; patebunt artes illæ, preces illæ, munera illa, lacrymæ illæ, et importuna sollicitatio, qua pallium ejus apprehendit: hæ circumstantiæ, inquam, in omnibus peccatis minutim apperebunt, nec poterit miser peccator, quantumcumque velit, vel unicam occultare (Claus, *Spicileg. catech.* concept. 107, n. 7).

Une telle discussion me coûterait maintenant des soins infinis; et encore avec tous mes soins et toutes mes réflexions n'y pourrais-je suffire, parce que je ne puis avoir une connaissance assez claire ni assez présente de toute ma vie. S'il était même seulement question de me retracer une idée bien juste de tout ce que j'ai fait, dit et pensé dans l'espace d'une journée, je n'y réussirais pas, tant il y a eu de choses ou que je n'ai pas d'abord remarquées, ou qui se sont évanouies de mon esprit. Mais il n'en est pas ainsi de Dieu, ni d'une âme dégagée des sens et capable après la mort de connaître et de voir par elle-même. Car Dieu, depuis le premier instant de mon être, ne m'ayant jamais perdu de vue, et d'ailleurs n'étant sujet à nul oubli, il n'aura pas besoin de temps pour rappeler et pour me remettre devant les yeux toute ma conduite et tout ce qu'il y aura eu dans moi de plus intérieur. D'un seul trait de sa lumière divine, il rapprochera les objets les plus éloignés; et, sans nulle confusion, il les réunira tous dans un même point et me les présentera, chacun aussi distinctement que s'il était séparé des autres, et que je n'eusse en particulier que celui-là à considérer. Je les verrai donc tous deux dans le même moment; et, malgré leur innombrable variété, mon âme d'un coup d'œil les démêlera tous, parce qu'elle ne dépendra plus des organes qui l'arrêtaient, et qu'elle agira selon toute l'étendue de ses puissances et toute leur activité (Bourdaloue, *Retraite spirit.* 4. jour, 2. médit. 2. point).

devant les tribunaux sur de fausses accusations, comme le fut Notre-Seigneur lui-même, et après lui un si grand nombre de ses disciples, selon qu'il l'avait prédit (1). Et même lorsqu'on est coupable, il reste aux accusateurs à faire la preuve et à établir la culpabilité ; et parce qu'il est parfois impossible d'y parvenir, les coupables n'en échappent pas moins, à cause de cela, au châtiment qu'ils méritent. Mais lorsqu'on peut démontrer que l'accusé est coupable, lorsqu'on a de son crime des preuves certaines, évidentes, irréfutables, à tel point qu'il est forcé d'en faire lui-même l'aveu, alors sa cause est de droit perdue, et sa condamnation inévitable, si le juge est juste et incorruptible.

Or, c'est là, disons-nous, ce qui arrivera aux pécheurs, lorsqu'ils paraîtront devant le tribunal du souverain Juge ; c'est-à-dire qu'ils ne seront pas seulement examinés sur les fautes qu'ils auront commises, mais qu'ils en seront convaincus, selon cette parole du Saint-Esprit : *A la fin, l'homme verra toutes ses œuvres mises à découvert* (2).

Les pécheurs seront convaincus par la vive lumière dans laquelle Dieu mettra leurs fautes sous leurs yeux. Durant cette vie, les pécheurs s'aveuglent, et ne s'arrêtent jamais à considérer le mal qu'ils font, s'efforçant même d'en détourner leurs regards. Aussi finissent-ils par se persuader plus ou moins confusément, qu'en somme ils ne sont pas aussi coupables qu'on voudrait le leur faire croire, mais qu'au contraire ils sont plutôt d'honnêtes gens, puisqu'ils peuvent se rendre le témoignage de n'avoir ni tué ni volé. Ainsi raisonnent-ils, et ainsi s'aveuglent-ils de plus en plus. Mais quand ils paraîtront devant Dieu, toutes ces vaines et puériles tentatives pour étouffer l'éclat de la lumière se dissiperont soudain comme un brouillard devant le lever du soleil. Et alors ils verront, dans une évidence irrésistible, ce qu'ils affectent maintenant de méconnaître, savoir, la criminelle ingratitude de créatures refusant de rendre à leur Créateur l'hommage et l'obéissance qu'ils lui doivent. Oui, ces violations de leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain, et

1. Matth. x, 17.

2. Eccl. xi, 29.

envers eux-mêmes, dont ils ne se font maintenant nul scrupule, ou qu'ils regardent tout au plus comme des peccadilles ; ces violations dont ils vont parfois jusqu'à s'applaudir, et à se glorifier, ils verront, à la lumière de l'éternité, que ce sont vraiment des crimes, et même des crimes horribles : horribles par le mépris du souverain Maître et Bienfaiteur qu'ils impliquent, et par les effroyables conséquences qu'ils ont déjà engendrées et qu'ils auront encore éternellement.

En ce jour du jugement, le pécheur sera encore convaincu de sa culpabilité par la loi divine, qui lui sera aussi mise sous les yeux dans une lumière non moins fulgurante que ses péchés. Ici-bas, il affecte de la méconnaître, afin de pouvoir n'en pas tenir compte ; ou bien il l'accuse d'être trop sévère, afin de pouvoir la violer sans remords ; ou bien encore il l'interprète selon les circonstances, afin de se donner l'air de la respecter, tout en l'accommodant à ses passions. Mais devant le souverain Juge, cette loi sacrée apparaîtra au pécheur dans toute sa précision, dans toute sa sagesse, dans toute sa majesté. Il la verra, et il reconnaîtra qu'elle lui avait été imposée pour qu'il l'observe, Dieu ne pouvant donner des ordres et tolérer ensuite qu'on les foule aux pieds. Il la verra, et il reconnaîtra son absolue justice, car Dieu qui l'a imposée étant notre Créateur, sait par là même qu'elle est l'étendue exacte de nos forces, et nul n'oserait jamais dire qu'il nous a demandé plus que nous ne pouvions faire. Le pécheur verra enfin la loi divine dans sa majesté inviolable, disons-nous, et il rougira de l'hypocrisie avec laquelle il aura essayé de la corrompre, pour lui faire amnistier ses vices et le parer de fausses vertus. Il la verra, et il baissera la tête, en reconnaissant que cette honnêteté dont il se targuait n'était qu'apparente, et qu'en réalité il aura bien des fois enfreint les défenses du vol et du meurtre elles-mêmes, en dépouillant les âmes du trésor de leur innocence et de leurs mérites, et en leur donnant même la mort par tous ses scandales meurtriers.

Le pécheur enfin sera convaincu par la voix de sa propre conscience. Au milieu de ses désordres, et grâce à la pression et aux sophismes de ses passions, il aura pu la fausser et l'étouffer dans une certaine mesure. Il l'aura faussée,

d'abord en opposant à ses réclamations l'exemple de personnes passant pour chrétiennes, mais n'ayant du Christianisme que les dehors et l'écorce ; ensuite en faisant valoir les maximes du monde et les caprices de la mode, qui vont plus ou moins à l'encontre de l'esprit de l'Évangile ; enfin, en alléguant les habitudes prises, les obligations contractées, les nécessités de la vie. C'est ainsi en effet que la conscience, sans cesse combattue et offusquée par mille prétextes spécieux, se fausse et s'altère de plus en plus, jusqu'au point de devenir tout à fait muette, et de laisser le pécheur, pour son plus grand châtiment, s'égarer désormais sans guide dans les sentiers qui aboutissent à l'éternelle damnation. Mais devant le tribunal du souverain Juge, cette conscience retrouvera sa rectitude et sa vigueur. Et plus le pécheur aura voulu lui imposer silence, plus haut alors elle élèvera la voix pour le confondre. Non, s'écriera-t-elle, ce n'est pas par ignorance que tu as fait le mal, ni par manque de connaissance que tu n'as pas fait le bien. Tes devoirs, je te les ai rappelés ; tes fautes, je te les ai reprochées. Si tu avais été docile à mes inspirations, tu aurais fui le mal et pratiqué le bien, et présentement tu serais aussi brillant de vertus que souillé de vices. Mais au lieu de m'entendre, tu t'es bouché les oreilles et m'as tourné le dos. Et comme je criais encore plus fort, tu m'as raillée, tu m'as aveuglée, tu m'as fermé la bouche. Ces choses, tu les sais, et tu les sais si bien que tu ne peux les nier. Et parce que tu sais ces choses, tu sais également que, si tu es en ce moment chargé de crimes devant ton Dieu et ton Sauveur, c'est uniquement par ta faute, uniquement parce que tu l'as voulu (1).

1. Conscientia erit garrula nimis proditrix, nec patietur sibi os obtundi, Beatus Joannes Vicentinus familiaris erat cuidam nobili Paduano, qui picam habebat articulate loqui edoctam. Ea volucris cum domino, præcipue autem cum beato Joanne verba miscebat, eique ad interrogata singula non sine speciali delectatione respondebat. Contigit aliquando, ut famulorum aliquis ex mera voracitate volucrem occiderit, et assam clam devorârit. Postliminio beatus vir in domum illam rediens qærit de dilecta sibi pica, auditque perditam esse, nec sciri quo devenisset. Lugebat Dei famulus jacturam, et gemebundo cum clamore domum integram pervestigans identidem interrogabat ; « O mia pica ! ubi es ? O mia pica, ubi es ? » Ita clamanti occurrit famulus, qui picam devoraverat, et ecce prodigium ! volucris ex stomacho famuli clamosa

Le pécheur, au tribunal de Dieu, sera tellement convaincu de sa culpabilité, par l'évidence des fautes qu'il aura commises, par la précision de la loi divine qu'il aura violée, par la voix de sa conscience qu'il aura refusé d'entendre, qu'il

voce reposuit : « Hic sum ! Hic sum ! » Indicibile est, quantum hæc confessio voracem famulum in ruborem dederit, præsertim, cum ea vox a populi multitudine, quæ miraculi causa concurrerat, per aliquot dies ex illius stomacho fuerit audita. — Conscientia in judicio non minus erit loquax, quam hæc pica, et vel invito peccatore prodet arcana scelera, quæ complectitur : quæret iratus Judex, ubi estis vos injusta lucra, et pauperum oppressiones ? Respondebit conscientia : « Hic sunt ! Hic sunt ! » Quæret Judex, ubi estis vos fraudes, et rapinæ ? Respondebit conscientia : « Hic sunt ! Hic sunt ! » Quæret Judex, ubi estis vos lasciviæ et adulteria ? Respondebit conscientia : « Hic sunt ! Hic sunt ! » Quæret Judex, ubi estis vos turpos abortus, et infanticidia ? Respondebit conscientia : « Hic sunt ! Hic sunt ! » Pari ratione publice proclamabit alia quævis flagitia, O quanta tunc erit confusio, quanta consternatio peccatoris, præsertim illius, qui coram mundo suam perversitatem artificiose novit occultare, eaque simulatione hominis honesti et probi nomen conscivit ! Profecto tanti opprobrii rubor intolerabilius illum, quam ipse inferni ignis uret ; propterea desiderabit cito accelerari sententiam, ut possit se irati Numinis, et venerandi consessus aspectui quantocius subducere (Claus, loc. cit. n. 8),

Ma conscience concourra avec Dieu pour me convaincre, et malgré moi elle m'arrachera ce triste aveu ; et cette courte, mais cruelle confession : *J'ai péché*. Que ne le dis-je dès à présent ? Je le dirais avec fruit. Que ne vais-je le reconnaître aux pieds de Dieu dans le sentiment d'un humble repentir, afin de n'être pas obligé de le reconnaître au pied de son tribunal dans un mortel désespoir ? Que ne suis-je plus attentif au reproche de ma conscience, et selon l'avertissement de Jésus-Christ, que n'ai-je soin de l'apaiser, et *de m'accorder promptement avec elle, tandis que je marche encore dans le chemin, afin qu'elle ne me livre pas au juge ?* Matth. v. Dès que je l'aurai satisfaite, elle se rendra mon avocat auprès de Dieu. Elle lui représentera ma pénitence, mon retour sincère, mes bonnes résolutions et les effets salutaires dont elles auront été suivies. Elle effacera des livres de la justice éternelle tout ce qui était écrit contre moi, et elle m'en obtiendra l'entière abolition (Bourdaloue, loc. cit.).

Cet hypocrite s'était égaré dans les détours et les voies obliques, et, comme il observait certains devoirs, comme il ne violait les autres qu'avec une honnête discrétion, il avait fini par se dissimuler lui-même à lui-même et par porter, avec un naturel admirable, le masque de la fausse conscience. Sous le masque du zèle, il attaquait la charité. Sous le masque de la prudence, il outrageait dans le mariage les lois de la morale. Sous le masque de la bienséance et de la politesse, il persuadait le vice et faisait commettre l'adultère du sourire et du regard. Sous le masque de la piété, il apportait au temple et à l'autel un esprit qui ne refusait rien à ses pensées, un cœur qui s'adonnait à tous ses désirs, une imagination qui avait reculé dans son délire les

demeurera sans parole, semblable à ce malheureux qui, non revêtu de la robe nuptiale, était néanmoins entré dans la salle du festin des noces, et se laissa, tout confus, jeter dehors par les serviteurs (1). Il demeurera sans parole, car il n'aura absolument rien à alléguer pour sa défense, ni bonne raison, ni même mauvaise excuse. C'est ce que l'Église nous fait entendre dans son Office des Morts, quand sur les lèvres du pécheur qui va paraître devant Dieu, elle met ces paroles lugubres : *Quid sum, miser, tunc dicturus?* ce qui signifie : Misérable que je suis ! qu'aurai-je à dire, quand le livre de mes fautes va être ouvert sous mes yeux?

bornes de toutes les hontes et de toutes les infamies possibles à l'homme. Et sur tout cela, la conscience avait d'abord hésité, puis elle avait capitulé à certaines conditions qui semblaient encore chrétiennes, puis elle s'était rendue à discrétion. Voilà le masque qui va tomber à votre dernier jugement, voilà le vain mérite qui va s'évanouir. Vos erreurs réfléchies vous apparaîtront dans toute leur laideur. Vous pénétrerez les motifs que vous cachiez non seulement à votre confesseur, mais à vous-même. Vos fausses vertus, vos qualités chimériques, votre christianisme imaginaire, tout croulera, tout tombera comme un masque usé, et vous ne serez plus que des murailles blanchies dont l'intérieur apparaîtra plein de pourriture et de corruption.

Vous aviez débattu dans le secret à quel taux vous pouviez déguiser votre usure et sous quels noms honnêtes vous pouviez cacher vos spéculations ruineuses pour le prochain. Aujourd'hui, plus de débat, voici la loi dans sa concision : Point de vol : *Non furaberis*, et voilà votre conscience dans toute sa lumière : Rendez compte de votre fortune : *Redde rationem villicationis tuæ.*

Vous aviez débattu ce que vous pouviez sacrifier de votre pudeur à l'immodestie des parures, à la licence des bals, à la fureur des spectacles, à l'entraînement de la mode. Vous aviez allégué votre jeunesse, le besoin de vous amuser, l'ennui du foyer. Déjà la raison s'en offense, l'Église s'en plaint, la conscience publique en demande compte. Que sera-ce, que sera-ce le jour où vous irez tout seul en rendre compte au Seigneur ? Je vous le demande, serez-vous tranquille en lisant dans la loi : Point d'impureté. *Non mœchaberis.* Serez-vous tranquille en entendant le cri de votre conscience : Rendez compte de vos fêtes et de vos plaisirs : *Redde rationem villicationis tuæ.*

Vous aviez débattu dans le secret le nombre de vos enfants. Ces enfants, vous les avez tués dans leur germe et refoulés loin de la lumière. Vous vivez paisiblement sous le masque, mais le masque tombera au tribunal de Dieu, mais vous lirez bien clairement dans la loi : Point de meurtre : *Non occides.* Mais vous entendrez bien distinctement ce cri de votre conscience : Rendez compte des lois du mariage que vous avez violées : *Redde rationem* (Mgr Besson, *Les Mystères de la Vie future,* 9. confér. n. 2).

1. Matth. xxii, 12 et 13.

Il n'en sera pas alors, en effet, comme présentement. En ce monde, quoi qu'on dise au pécheur pour le détourner de la voie du mal et le ramener dans celle du bien, il a réponse à tout, et toutes les raisons qu'il donne sont à ses yeux valables et de bon aloi. S'il fait ceci, c'est à cause de cela. Et s'il ne fait pas cela, c'est à cause de ceci. S'il ne sanctifie pas les saints jours des dimanches et des fêtes, c'est parce qu'il n'a pas le temps ; et s'il va ces mêmes jours, dans les cabarets et dans les danses, c'est parce qu'on ne peut pas toujours travailler, et qu'il faut bien un peu se distraire S'il donne dans certains écarts, c'est à cause de la fougue de son tempérament, et d'ailleurs, en cela, il ne fait de mal à personne ; et s'il n'observe ni le jeûne ni l'abstinence, c'est parce qu'il a besoin de conserver sa santé et d'entretenir ses forces. S'il mène une vie mondaine, c'est parce qu'il n'a pas fait les vœux religieux ; et s'il ne se confesse pas et ne communie pas, c'est parce qu'il connaît des personnes qui se confessent et communient, et qui ne valent pas mieux que les autres. Ainsi le pécheur n'est jamais embarrassé ici-bas, disons-nous, pour justifier sa conduite ; il se contente à cet égard des plus mauvaises raisons, et c'est même pour cela qu'il tombe si aisément dans tant de fautes et qu'il y demeure avec une si funeste indifférence. Mais au tribunal du souverain Juge, et dans toutes les lumières dont il sera entouré alors, il méprisera si profondément toutes ces mauvaises raisons et toutes ces indignes excuses, qu'il n'aura même pas l'idée de les faire valoir à nouveau. Encore une fois il sera sans parole, tellement l'évidence de sa culpabilité lui fermera la bouche et l'accablera de confusion.

CONCLUSION. — Chrétiens, voilà donc comment, avant d'être jugés, nous serons examinés, savoir, d'une manière complète et d'une manière convaincante. Nous serons examinés d'une manière complète, c'est-à-dire sur tous les péchés que nous aurons commis et sur tous ceux que nous aurons fait commettre. Et nous serons examinés d'une manière convaincante, c'est-à-dire d'une manière qui établira, avec la dernière évidence, et sans excuse possible, que nous serons véritablement coupables et responsables de

tous les péchés qui nous seront imputés. Chrétiens, qui peut considérer ces vérités et n'en pas frémir? L'homme qui, accusé d'un seul délit, comparaît devant un juge et est convaincu de culpabilité, en éprouve parfois tant de honte, qu'il cherche à s'y soustraire en se donnant la mort. Mais ce n'est pas d'un délit que nous serons accusés et convaincus devant le tribunal du souverain Juge, c'est de milliers de péchés et de crimes, dont beaucoup seront si humiliants, que nous n'y pourrons même pas penser sans rougir. Et celui devant qui seront étalées nos infamies ne sera pas un homme pécheur comme nous, ce sera Dieu, la pureté même. L'humiliation que nous éprouverons alors sera d'ailleurs infiniment plus profonde que tout ce que nous pouvons concevoir. Car nous comprenons à peine, en ce monde, ce qu'il y a d'avilissant pour nous à commettre le péché ; tandis qu'aux clartés de l'éternité, nous le verrons d'une manière saisissante. Un enfant, un homme grossier, un sauvage, se reprocheraient à peine une action dont rougirait un homme bien élevé, parce que celui-ci se rend compte de l'indignité de cette action, ce que ne peuvent faire l'enfant, l'homme grossier, le sauvage. Ainsi nous ne sommes en ce monde que des enfants, des hommes grossiers et des sauvages, relativement à la connaissance que nous avons du péché et de sa monstruosité ; tandis qu'en présence du souverain Juge, nous serons, à ce égard, comme des hommes éclairés, instruits et bien élevés. Et voilà pourquoi, quand Notre-Seigneur mettra sous nos yeux la multitude de nos péchés, notre honte et notre confusion seront si grandes que rien ne peut nous en donner présentement une idée. Ah ! quels regrets n'aurons-nous pas alors de nos faiblesses et de nos lâchetés ! Quels regrets d'avoir fait le mal, et quels regrets de ne l'avoir pas réparé ! Ces regrets, nous ne pouvons le mettre en doute, nous les éprouverons certainement à cette heure, et non moins certainement ils nous seront alors tout à fait inutiles. Eh bien, voulons-nous nous les épargner? Profitons du temps que Dieu nous donne encore. Profitons-en pour effacer par la pénitence les péchés que nous avons eu le malheur de commettre, et pour les remplacer par des bonnes œuvres. Et quand le souverain

Juge, siégeant sur son tribunal, ouvrira sous nos yeux le livre de notre vie, nous n'aurons plus à rougir de ce qui s'y trouvera écrit, mais bien à nous en féliciter et à nous en réjouir. Ainsi soit-il.

TRAITS HISTORIQUES.

Les reptiles. — Comparaison.

Représentez-vous, si vous le pouvez, la frayeur et l'épouvante d'un homme qui, surpris, dans un lieu désert, par la nuit et le sommeil, se serait endormi sur un tas de serpents, et qui, le matin, se réveille, aux sifflements de ces reptiles hideux, qui dressent contre lui leurs têtes menaçantes. Eh bien, pécheurs, tel et mille fois plus terrible encore sera votre réveil lorsque, cités tout à coup au tribunal de Dieu, vous verrez se dresser contre vous, comme autant de dragons furieux, tous les crimes qui auront souillé votre âme. Ils vous apparaîtront alors dans toute leur laideur et leur difformité. Aucune circonstance, aucune particularité de vos péchés n'échapperont à la connaissance de votre Juge (Un prêtre du diocèse de Rodez, *Le Petit Missionnaire*, tome 4, page 57).

Les démons dénonciateurs.

Saint Jean l'Aumônier, qui joignait la pratique des vertus les plus austères à une charité inépuisable, puisqu'il nourrissait journellement jusqu'à sept mille cinq cents pauvres, était néanmoins sans cesse préoccupé de son sort futur, et vivait à cet égard dans une sainte inquiétude. Il ne pouvait songer sans frémir à ce que lui avait dit saint Siméon Stylite, du jugement par lequel nous devons tous passer au sortir de cette vie.

« Il m'a raconté, disait-il, les choses les plus étranges et les plus terribles, qu'il avait connues par révélation divine, et dont il parlait avec un accent qui vous glaçait d'effroi. Ainsi, à peine la mort a-t-elle rempli son lugubre ministère, que tous les démons accourent pour signaler, dans la vie de celui qu'on va juger, les actions et les paroles qui sont de leur ressort et que chacun d'eux lui a inspirées. Le démon de l'orgueil dénoncera les œuvres et les discours dont cette passion coupable fut le principe ; le démon de la cupidité, de l'ambition, toutes les rapines, les vexations et les injustices qu'il a fait commettre ; le démon de la médisance et de

la calomnie, toutes les haines, les désunions, les vengeances qu'il suscita, les victimes qu'il a faites, les innocents qu'il a perdus d'honneur et de réputation ; le démon de l'impureté, le plus acharné de tous, étalant au grand jour la vie de ce malheureux dans ses détails les plus intimes et les plus mystérieux, publiera tout ce qu'il a dit ou fait pour contenter les instincts grossiers de la brute, les infamies et les abominations dont il a souillé le temple de l'Esprit-Saint... Ainsi le démon de chaque passion, de chaque vice capital, vient à son tour examiner le coupable, fait ressortir ses crimes et l'accuse avec la persistance et l'acharnement du tigre qui déchire sa proie... Rien n'est omis, rien n'est oublié de ce qui peut faire monter la mesure et grossir le poids fatal qui doit l'entraîner dans l'abîme....»

Péchés d'omission.

L'omission est un péché qui se fait sans agir ; or, à l'endroit d'un péché qui jamais n'est une mauvaise action, et qui quelquefois peut être une bonne œuvre, les plus scrupuleux eux-mêmes ne se tiennent guère en garde. Le prophète Élie, dans le désert, s'était réfugié au fond d'une caverne ; il priait. Dieu lui apparaît, et lui dit : *Quid hic agis, Elia ?* III. Reg. XIX, 9. Hé bien ! Élie, vous ici ? Oui, Seigneur, ne suis-je pas bien ? ne suis-je pas au fond d'une caverne ? ne suis-je pas retiré loin du monde ? ne suis-je pas enseveli tout vivant ? — Oui, mais *quid hic agis ?* — Ce que je fais ? est-ce que je ne jeûne pas ? est-ce que je ne me mortifie pas ? est-ce que je ne vous prie pas, Seigneur ?...» — En effet, c'est ce que faisait Élie ; mais alors, pourquoi Dieu le reprend-il si fort ? C'est que, si les œuvres qu'il faisait étaient bonnes, meilleures encore étaient celles qu'il omettait. Celles qu'il faisait étaient de pure dévotion ; celles qu'il omettait étaient de stricte obligation. Dieu avait établi Élie prophète en Israël, il lui avait conféré une mission solennelle ; et, pour Élie, fuir au désert lorsqu'il aurait dû se montrer à la cour, se tenir blotti en une caverne lorsqu'il aurait dû paraître sur les places publiques, rester à contempler le ciel lorsqu'il aurait dû purger la terre de ses vices, c'était une très grande faute. La raison en est facile à comprendre. Élie, en effet, en ce qu'il faisait sauvait son âme ; et, en ce qu'il ne faisait pas, il perdait son âme et celle des autres : celles des autres, parce qu'il les privait de ses enseignements ; la sienne, parce qu'il manquait à son obligation (VIEYRA, *Serm.* I. dim. de l'Avent, n. 8).

Péchés de conséquence.

Caïn. — Après que Caïn eût tué Abel, Dieu lui dit, selon le texte original : *Vox sanguinum fratris tui clamantium ad te.* Gen. IV, 10. « Caïn, la voix *des sangs* de ton frère crie vers moi. » Expression bien remarquable ! Le sang d'Abel étant unique, comment Dieu dit-il *les sangs* d'Abel ont crié vers moi : *Vox sanguinum* ? Ce mystère, la paraphrase chaldaïque nous le dévoile par ces mots : *Vox sanguinum generationum quæ futuræ erant de fratre tuo, clamat ad me.* Si Abel n'eût pas été tué par Caïn, de lui devaient naître une infinité de générations ; et le sang ou les sangs de tous ces hommes qui devaient naître d'Abel, et n'en sont point nés, étaient ceux qui criaient vers Dieu contre Caïn, parce que celui-ci, en détruisant la source généalogique de laquelle ils devaient naître, leur avait fait autant de tort que s'il les avait détruits eux-mêmes. Ainsi donc Caïn ne paraissait être homicide que d'un seul homme, et il était homicide d'une grande partie du genre humain ; il n'y avait qu'un seul péché, mais les conséquences en étaient infinies. Ah ! si, au tribunal de Dieu, même les hommes qui ne doivent jamais naître ont sang et voix pour crier vengeance, quels ne seront pas les cris de tant de sang qui n'est que trop réellement versé ! quelles ne seront pas les voix de tant de larmes, de tant de soupirs, de tant de gémissements ! Et toutes ces conséquences, multipliées en tant de personnes, pendant tant de générations, quel amas de griefs ne présenteront-elles pas aux regards du souverain Juge ! (Id. loc. cit. n. 9).

Zachée. — Job disait à Dieu : *Vestigia pedum meorum considerasti.* Job XIII, 27. Il ne dit point : *Vous avez considéré* mes pas, mais bien, *les traces de mes pas.* C'est que les pas passent, tandis que les traces restent ; et ce qui reste après le péché, voilà ce que Dieu examine plus particulièrement. Ainsi il nous sera demandé compte, non seulement de nos pas, mais aussi de leurs traces ; c'est-à-dire, non seulement de nos péchés, mais aussi de leurs conséquences. Oh ! quel terrible compte ce sera ! Notre-Seigneur convertit Zachée, qui était un riche négociant ; et la résolution que fit prendre cette conversion, fut celle-ci : *Ecce dimidium bonorum meorum do pauperibus ; et, si aliquem defraudavi, reddo quadruplum.* Luc. XIX, 8. La loi de la restitution n'ordonnant que de rendre autant que l'on a pris, d'où vient que Zachée veut rendre trois fois plus : *Reddo quadruplum* ? Si une part suffit, pourquoi les trois autres parts ? Ce pourquoi, le voici : la première part, c'est

pour satisfaire au péché ; les autres parts, c'est pour satisfaire à ses conséquences. Zachée, s'examinant scrupuleusement sur ce qu'il avait volé, fit en lui-même ce calcul : « Tel individu, si je ne l'avais pas volé, eût conservé tout son bien ; et s'il l'eût conservé, il n'eût pas perdu ce qu'il a perdu, il eût acquis ce qu'il n'a pas acquis, il n'eût pas souffert ce qu'il a souffert... Eh bien, alors, pour que ma satifsaction soit égale à mon péché, que je rende à chacun quatre fois autant que je lui ai volé : avec la première part, se payera ce que je lui ai pris ; avec la seconde, ce qu'il a perdu ; avec la troisième, ce qu'il n'a pas acquis ; avec la quatrième, ce qu'il a souffert. » Voici ce que dit Zachée ; et que s'ensuivit-il ? *Hodie salus huic domini facta est.* « Cette maison a reçu aujourd'hui le salut. » Et si la maison de Zachée, par ce moyen, se mit en voie de salut, en quelle voie sont tant de maisons, dans lesquelles il y a tant de dettes, tant de dépenses, tant de frais, et où rien ne se paye ? (Id. *ibid.*).

Le moine relâché.

O rigueur effroyable du compte que nous aurons à rendre à Dieu ! Je ne veux pas que vous m'en croyiez moi-même, écoutez plutôt l'histoire rapportée par saint Jean Climaque, témoin oculaire. Je n'ai rien lu de plus effrayant.

Il raconte que, dans un monastère de son temps, vivait un moine fort relâché. Arrivé à l'article de la mort, il eut une longue extase pendant laquelle il fut transporté au tribunal de Dieu, et vit dans toute sa rigueur le jugement particulier. Ayant obtenu de Dieu que, par une disposition particulière de sa providence, ses jours fussent prolongés pour lui laisser le temps de faire pénitence, il pria tous les religieux qui l'entouraient de sortir de sa cellule ; il en fit aussitôt murer la porte, et s'y renferma jusqu'au jour de la mort, qui n'arriva que douze ans après, sans proférer, pendant tout ce temps, une seule parole, sans prendre d'autre nourriture que du pain et de l'eau. Absorbé par la pensée de ce qu'il avait vu, il se tenait au fond de sa cellule, immobile et comme stupéfait ; ses yeux fixes comme ses pensées étaient devenus comme deux sources intarissables d'où s'échappaient jour et nuit des torrents de larmes. L'heure de sa mort étant venue, continue saint Jean Climaque, nous enfonçons la porte de sa cellule. Tout ce que le désert renfermait de religieux se rassemble autour de lui. Nous le prions en toute humilité de nous adresser au moins une parole d'édification ; nous n'en tirons que ces seuls mots : « En vérité, en vérité je vous le dis, mes frères, si les hommes savaient combien est terrible le moment de la mort, combien est épouvantable le

moment qui la suit, jamais, jamais ils n'oseraient offenser Dieu. »

Voilà dans quels termes saint Jean Climaque raconte cette histoire. Quelque incroyable qu'elle paraisse d'abord, il n'est pas permis d'en douter sur la foi d'un historien aussi grave qui rapporte ce qu'il a vu de ses propres yeux. Mais de quelle frayeur ne devons-nous pas être saisis en considérant la vie de ce saint solitaire, et plus encore les motifs, la vision qui la lui fit embrasser (Louis de Grenade, *Guid. du Péch.*).

HUITIÈME INSTRUCTION

(Vendredi de la Deuxième Semaine)

C'est une vérité que notre jugement sera sans appel.

I. Parce que le souverain Juge ne se trompera pas. — II. Parce qu'il ne prévariquera pas.

Un des caractères les plus effrayants de la mort, nous l'avons vu dans l'un de nos précédents entretiens, c'est qu'on ne meurt qu'une fois ; et que si cette mort unique est mauvaise, elle est à jamais irréparable. De même, ce qui rend plus particulièrement terrible le jugement que nous subirons après la mort, c'est qu'il sera sans appel. Vainement l'examen qui le précède serait-il aussi complet et aussi convaincant que nous l'avons expliqué ; s'il y avait lieu d'espérer que la sentence pourrait en être revisée et réformée, on aurait quelque sujet de considérer ce jugement avec moins d'effroi. C'est ainsi que les condamnés devant la justice humaine ne sont pas absolument abattus du premier coup ; il leur reste la faculté d'en appeler à d'autres juges pour faire reviser la sentence qui les frappe, et même après que toutes les juridictions sont épuisées, ils ont encore le droit d'introduire un recours en grâce auprès du chef de l'état. Or, dans toutes ces phases d'une si longue procédure, que d'incidents peuvent survenir, et adoucir plus ou moins la première sentence, lorsqu'elle n'est pas totalement cassée ! Mais il n'en sera nullement ainsi de la sentence que prononcera sur nous le souverain Juge. Une fois rendue, elle sera définitive, irréformable et sans aucune sorte d'appel. Car qui est au-dessus de Dieu, pour reviser et réformer les jugements de Dieu ? C'est lui qui revise, confirme ou annule, suivant les cas, tous les jugements quels qu'ils soient ; mais personne n'a autorité sur les siens. On ne pourrait donc appeler de ses jugements qu'à

lui-même. Mais c'est ce qu'il sera impossible de faire. Pour appeler d'un jugement, il faut qu'on puisse établir que le juge à mal connu l'affaire, ou bien qu'il l'a mal jugée ; en d'autres termes, qu'il s'est trompé, ou bien qu'il a prévariqué. Car si le juge ne s'est pas trompé et n'a pas prévariqué, sa sentence est vraie et juste, et par conséquent il n'y a pas lieu d'en appeler. Or, voilà précisément pourquoi notre jugement par Dieu sera sans appel, savoir, premièrement parce que le souverain Juge ne se trompera pas, et secondement, parce qu'il ne prévariquera pas (1). Ces deux vérités sont évidemment indiscutables, et n'ont besoin d'aucune démonstration. Cependant nous allons les méditer et nous en pénétrer, afin de comprendre avec plus de force l'intérêt suprême qu'il y a pour nous de n'encourir pas une sentence de condamnation à notre jugemennt, puisque ce jugement sera définitif et irréformable. O Dieu souverainement bon, parlez vous-même à nos cœurs, et faites-y entrer si profondément les considérations dont nous allons nous occuper, qu'elles nous soient un nouveau secours pour mener une vie vraiment chrétienne, et ainsi mériter que notre sentence définitive soit une sentence favorable.

I. — **Notre jugement sera sans appel, parce que le souverain Juge ne se trompera pas.** — L'erreur du juge est la première et la plus fréquente cause d'appel. Certes, les juges sont ordinairement des hommes instruits et prudents. Mais parce qu'ils sont juges, ils ne laissent pas pour cela d'être des hommes ; et les hommes, par leur nature, sont tous essentiellement susceptibles de se tromper. Aussi les anciens disaient-ils : « L'erreur, c'est l'homme » (2). Et le prophète royal, inspiré de Dieu, disait également : *Tout*

1. Sententia condemnans peccatorem : 1° Est justa, quia reprimit causam peccati quæ est mala voluntas. 2° Est justa quoad quantitatem pœnæ, habita ratione objecti peccati. 3° Justa quoad qualitatem pœnæ damni sensus, et habita ratione essentiæ peccati, quæ consistit in aversione et conversione. 4° Justa quoad durationem, habita ratione effectuum peccati, qui in æternum durat (Le P. Le Jeune, *Le Missionn. de l'Oratoire*, serm. 32).

2. Errare, humanum est.

homme est menteur (1), ce qui signifie, ici, tout homme se trompe dans ce qu'il dit. En effet, sans cesse nous modifions, nous rectifions, le lendemain, comme étant inexact, ce que nous avions cru véritable la veille. C'est même à cela que se réduit tout le progrès de l'homme et toutes les conquêtes de la science. Rien d'étonnant donc que les juges se trompent, et que leurs sentences, par là même, fournissent matière à appel et à révision. Et quand même on appellerait encore des jugements d'appel, on y trouverait de nouveau à reprendre et à améliorer, tellement il est difficile, pour ne pas dire impossible, aux juges mortels de ne se tromper aucunement.

Une foule de choses en effet contribuent à les faire tomber dans l'erreur. C'est d'abord l'ignorance des lois, au moins dans leur application. Les lois humaines sont si nombreuses, qu'il n'est pas impossible que les juges oublient parfois quelques-unes de leurs dispositions, ce qui équivaut à ne pas les connaître, puisque oublier c'est ne pas savoir actuellement. Mais en admettant que les juges ne fassent jamais aucun oubli, toujours est-il qu'ils ne savent pas, dans toutes les circonstances, quelles lois il faut appliquer, ni dans quelle mesure il faut les appliquer. Pour faire une juste application des lois, il faudrait connaître avec exactitude les vues et les intentions de ceux qui les ont rédigées et votées. Or, c'est ce que les juges ne savent que bien imparfaitement. De là vient que, dans un tribunal, les juges, après avoir entendu, sur une affaire, les mêmes explications, ne tombent pas toujours d'accord sur la sentence à formuler. De là vient encore que la sentence formulée par la majorité des juges d'un premier tribunal, portée en appel devant un autre tribunal, est souvent cassée et remplacée par une sentence différente, et parfois tout à fait opposée ; ce qui ne veut pas dire que cette nouvelle sentence soit plus juste que la première, les nouveaux juges n'étant pas plus que les premiers à l'abri de se tromper dans l'application des lois. C'est ainsi que les juges trouvent une première cause d'erreur dans les lois elles-mêmes, dans leur interprétation et dans leur application.

1. Ps. CXV, 11.

Or, il n'en sera certainement pas de même pour le souverain Juge, lorsque nous comparaîtrons devant lui pour être jugés ; c'est-à-dire qu'il ne se trompera certainement pas dans l'interprétation de ses lois et dans l'application qu'il nous en fera. Car c'est lui-même qui a fait ses lois, dans la plénitude de sa sagesse et de sa souveraineté. Il en connaît donc l'esprit et la portée, et sait d'une manière précise les actes qu'elles prescrivent et ceux qu'elles défendent. Nous n'avons pas naturellement de ces lois, nous, une connaissance aussi parfaite, et il peut nous arriver de les violer sans le savoir. *Ma conscience,* disait l'apôtre saint Paul, *ne me reproche rien, mais je ne suis pas pour cela justifié* (1) ; c'est-à-dire, il peut très bien se faire que j'aie violé les lois divines sans m'en apercevoir et sans le remarquer. *Quel est celui qui connaît ses fautes ?* avait dit de même le prophète David. C'est pourquoi il ajoutait : Seigneur, *purifiez-moi de mes péchés inconnus* (2). Mais si nous ne connaissons pas toujours très bien les lois divines, et ne savons pas toujours jusqu'où elles vont, le Juge souverain les connaît, lui, encore une fois, de la manière la plus parfaite, et il nous en fera l'application avec l'exactitude la plus rigoureuse. L'apôtre saint Paul le proclame hautement, en disant : *Nous savons que le jugement de Dieu est rendu selon la vérité* (3).

Une autre cause d'erreur pour les juges d'ici-bas, c'est l'ignorance des faits. Un crime a été commis et a été découvert : mais qui en est l'auteur ? On cherche, on fait des enquêtes, on relève des indices contre celui-ci et celui-là, on les met en état d'arrestation, quelquefois même on les condamne, et cependant ils sont innocents, tandis que le coupable reste libre et indemne de toute punition. D'autres fois, on tient le coupable, mais parce que les juges n'ont pas de preuves contre lui, ils sont forcés de l'acquitter et de le relâcher. D'autres fois encore, les faits sont tellement embrouillés et impénétrables, que les juges les plus perspicaces ne peuvent les démêler, et qu'ils

1. I. Cor. IV, 4.

2. Ps. XVIII, 18.

3. Rom. II, 2.

sont exposés à se tromper, soit en acquittant, soit en condamnant les inculpés. Tel le cas célèbre des deux mères qui vinrent demander justice à Salomon, toutes les deux réclamant un même enfant comme leur appartenant à chacune. Salomon, il est vrai, trouva le moyen de dénouer la difficulté, et de faire reconnaître avec certitude quelle était la vraie mère de l'enfant. Mais la sagesse de Salomon en cette circonstance a été tellement exceptionnelle, qu'elle n'a cessé d'être célébrée depuis dans tous les siècles. Pour les autres juges, l'ignorance plus ou moins complète des faits, dans laquelle ils sont le plus souvent par eux-mêmes, les entraîne inévitablement dans une foule d'erreurs, qui motivent et autorisent des appels, tantôt pour casser leurs arrêts, tantôt pour les modifier.

Mais le souverain Juge devant lequel nous comparaîtrons au sortir de cette vie ne saurait pas plus se tromper par l'ignorance des faits que par l'ignorance de la loi. Les faits, nul ne les connaît aussi bien que lui, pas même ceux qui les ont accomplis. Le pécheur peut se cacher autant qu'il lui plaira : il ne saurait échapper à Dieu, qui voit tout ce qu'il fait, entend tout ce qu'il dit, scrute tout ce qu'il pense (1). *Ne dites point*, s'écrie le Sage ; *Je me déroberai aux regards de Dieu, et qui songera à mes œuvres dans les hauteurs des cieux?* (2). Car, ajoute-t-il, *les œuvres de tous les hommes sont présentes à Dieu, et rien n'est caché à ses yeux* (3). Oui, tout ce que nous faisons est sous les regards de Dieu, non seulement au moment même où nous le faisons, mais encore au moment où il nous jugera ; car s'il y a pour nous succession de moments, pour Dieu il n'y en a pas. Étant immuable par sa nature, il voit d'un regard unique et simple, ce qui est pour nous le passé, le présent et l'avenir. Il n'y a pour lui qu'un éternel présent. Quand donc il nous jugera, il verra sous ses yeux, comme si nous le faisions à ce moment-là même, toutes les fautes que nous aurons

1. Rerum testis est Deus, et cordis scrutator est verus, et linguæ auditor (Sap. I. 6).

2. Eccle. XVI, 16.

3. Eccle. XXXIX, 24.

commises durant toute notre vie. Dès lors, comment pourrait-il se tromper sur ces fautes ? Si un juge avait lui-même vu, dans toutes ses circonstances, un crime qu'il aurait ensuite à juger, assurément son jugement ne pourrait pas être erroné par suite de l'ignorance du fait. Combien moins donc Dieu pourra-t-il se tromper, lui qui aura vu et continuera de voir comme présentes toutes les fautes que nous aurons commises !

Une troisième cause d'erreur pour les juges, et peut-être la plus féconde de toutes, ce sont les témoignages qu'on produit devant eux sur le fait qu'ils ont à juger. Si ces témoignages étaient sincères, ils éclaireraient les juges, et les mettraient à même de rendre une sentence conforme à la vérité et à la justice ; mais souvent ils ne sont apportés, tout au contraire, que pour empêcher la manifestation de la vérité, et amener les juges à prononcer un arrêt injuste, ou contre un innocent, ou en faveur d'un coupable. Qu'il s'agisse du coupable lui-même, ou de ses parents et de ses amis, il n'est rien qu'il ne fasse pour tromper les juges. Mensonges, calomnies, faux rapports, parjures, rien ne lui coûte. Et souvent, hélas ! leurs menées ne réussissent que trop bien. Voyons le rôle des témoignages dans la touchante histoire de Suzanne, femme de Joachim. Sur la dénonciation calomnieuse de deux infâmes vieillards, qui juraient l'avoir vue commettre un crime, cette vertueuse épouse avait été condamnée à mort, et déjà était conduite au supplice. Il fallut l'intervention miraculeuse de Dieu, par le ministère du prophète Daniel, pour l'arracher aux conséquences du faux jugement qui la frappait. Combien d'autres innocents ont été et sont encore faussement condamnés sur des témoignages criminels, comme la chaste Suzanne, et pour lesquels, par conséquent, il y a lieu d'interjeter appel de la sentence qui les frappe !

Mais au tribunal suprême, les témoignages non plus ne pourront pas être une cause d'erreur pour le souverain Juge. Si Dieu, comme on peut le croire d'après des révélations faites à quelques saints, admet des témoins, tels que les anges ou les démons, à déposer en faveur de ceux qui paraîtront devant lui, ou contre eux, ces témoins ne pour-

ront s'écarter de la vérité, à cause de la présence de Dieu. Mais quand même on supposerait que les témoins pourraient mentir, alors, leurs mensonges ne laisseraient pas d'être sans la moindre influence sur le jugement que Dieu prononcerait ensuite. Car si les témoignages influent sur les jugements des juges d'ici-bas, c'est parce que ces juges ne connaissent pas par eux-mêmes les faits apportés à leur barre, et ne peuvent les apprécier que d'après ce qu'on leur en apprend. Au contraire, Dieu connaîtra par lui-même tous ce que nous aurons fait ; il aura été le premier et principal témoin, souvent même l'unique témoin de nos fautes, soit extérieures, soit intérieures ; et, comme nous l'expliquions tout à l'heure, non seulement il les aura vues au moment où nous les faisions, mais il les verra encore comme présentes lorsqu'il les jugera, tandis que les anges et les démons, comme nous-mêmes. ne feront plus que s'en souvenir. Les témoignages qu'on pourra rendre pour ou contre nous n'apprendront donc rien à Dieu, qui en saura plus sur nous que tous les autres témoins possibles ; par conséquent, ces témoignages ne pourront avoir la moindre influence sur les jugements de Dieu, ni occasionner la moindre erreur.

Ainsi, ni l'ignorance des lois, ni l'ignorance des faits, ni les dépositions mensongères des témoins, ni rien de ce qui fait tomber dans l'erreur les juges de ce monde, ne pourront y faire tomber Dieu (1). La sentence qu'il pronon-

1. *Non secundum visionem oculorum* (hoc est, secundum apparentiam externam), *judicabit*, inquit Is. XI, 3, *neque secundum auditum aurium arguet. Sed judicabit in justitia pauperes, et spiritu labiorum suorum percutiet impium. Et erit justitia cingulum lumborum ejus*, etc. Falleris, o impie et superbe, si tibi persuadeas, quod Christus judex tuus attendet ad ea, quæ oculi hominum magnifaciunt, et quod judicabit sicut homines, qui judicant secundum apparentiam externam, quæ ordinarie fallit, hypocritæ enim per eam judicibus faciunt. se bonos simulantes, at Christus plenus spiritu sapientiæ, et consilii, et qui omnia novit, non judicabit secundum apparentiam externam, neque ex relatione aliorum, quia visus et auditus in his sæpe falluntur, sed secundum causæ æquitatem, quam inveniet in ipsa causa, quam solam discutiet ; videbit intima rei, scrutabitur corda et renes. Filius enim hominis scit quid sit in homine, Joan. II. Et idcirco fucum deteget, et in velata malitia iniquitatem et fraudem, in fallaci sermone et lingua duplici dolum

cera sur nous sera donc conforme à la vérité, et, de ce premier chef, définitive et sans appel. Elle sera encore définitive et sans appel, comme conforme à la plus rigoureuse justice.

II. — Parce que le souverain Juge ne prévariquera pas. — Les sentences des tribunaux humains ne sont pas, en effet, susceptibles d'appel, seulement parce qu'elles sont erronées par suite des erreurs des juges ; elles sont susceptibles d'appel encore pour cette autre raison, savoir, parce qu'elles sont viciées par la prévarication des juges. Loin de nous la pensée de dénigrer cette respectable classe de magistrats, qui compte dans ses rangs tant d'hommes de la plus haute honorabilité ! Mais la vérité ne saurait perdre ses droits ; et si l'Église ne nie pas qu'il y ait des Judas parmi ses ministres, la magistrature ne saurait contester qu'il y a aussi dans ses rangs des hommes indignes du siège qu'ils occupent. Oui, il y a des juges qui rendent des arrêts fautifs et révocables, non par erreur, mais volontairement, en opposition avec leur conscience et en violation de leur devoir. Oui, il y a des juges qui savent d'une manière certaine que tel accusé, qu'ils ont devant eux, est coupable, et qui l'acquittent ; ou bien qui savent, d'une manière certaine, que tel autre accusé est tout à fait innocent, et qui le condamnent. Comment de tels jugements, lorsqu'on peut en démontrer l'iniquité, ne seraient-ils pas cassés et annulés? Mais jamais Dieu n'en rendra de semblables, parce que les causes qui font prévariquer les juges humains, ne sauraient avoir le moindre empire sur son intégrité souveraine (1).

deprehendet, et palam faciet et impietatem multorum manifestabit (Jac. Tiran. *Missionar.* conc. 23, p. 2).

1. Ille est judex æquissimus, qui semper judicat in æquitate ; atqui Christus judicat in æquitate. *Statuit*, ait D. Paulus, Act, XVII, *diem in quo judicaturus est orbem in æquitate*. Idem dicendum de die judicii particularis. Et. Rom. XII, *judicium Dei est secundum veritatem*. Quia Christus est ipsa veritas. *Ego sum via, veritas*, etc. Statera dolosa in ejus manu esse non potest, et cum sit expers omnis motus inordinati, sola ratio et sola æquitas ejus judicium dirigunt, et ideo *judicia Domini vera, justificata in semetipsa*, Ps. XVIII, et *cognovi, Domine, quia æquitas*,

Quelles sont ces causes? La plus commune peut-être est l'intérêt et l'avarice. Les plaideurs peu délicats le savent bien. Certes, ils se garderont avec soin d'aller offrir directement de l'argent au juge qu'ils ont entrepris de se rendre favorable; mais ils le lui feront parvenir par une voie détournée qui choque moins sa délicatesse, ou bien sous une forme qui voile dans une certaine mesure son infamie et la leur. D'autres fois, on ne lui donnera rien à lui-même, mais on offrira des présents de plus ou moins grande valeur à sa femme, à ses enfants, à ses parents. On aura cherché à connaître les goûts, les désirs, parfois les besoins du juge et des siens, et les présents acceptés seront payés par un arrêt inique, qui donnera raison au coupable et tort à l'innocent, qui dépouillera le vrai propriétaire de son bien, et affermira dans les mains du voleur le fruit de ses rapines.

Mais qui fera prévariquer le souverain Juge par un tel moyen? Être essentiellement spirituel, il n'a nul désir ni nul besoin de l'or, de l'argent et des autres biens matériels que nous pouvons posséder. Il est d'ailleurs lui-même le souverain maître de tous ces biens. C'est lui qui les a faits, c'est lui qui les entretient et les conserve; et s'il nous en abandonne l'usage dans une certaine mesure, il en conserve la pleine propriété, ainsi que la complète liberté de nous les reprendre quand il lui plaira, de les donner à qui il voudra, et même de n'en faire jouir personne s'il le juge à propos. Dans ces conditions, il nous est donc doublement impossible de faire prévariquer Dieu par intérêt et avarice: impossible parce qu'il est, de sa nature, inaccessible à la passion de l'intérêt comme à toute autre, et impossible parce que, fût-il accessible à cette passion, nous n'avons rien à lui offrir pour la satisfaire.

Ce qui fait encore souvent prévariquer les juges, c'est

Ps. CXVIII. *Mira et summa judicia tua.* Et inferius : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.* Et Ps. X, *quoniam* semper *justus* est *Dominus* Christus omnium judex, *et justitiam dilexit.* Unumquemque secundum opus proprium dijudicans *æquitatem vidit*, et semper videbit. *Vultus ejus*, in examen vocans opera hominum, ut justis præmia, et injustis pœnas rependat debitas, juxta solam æquitatis et veritatis normam, nulla enim ignorantia, nullisque dolis decipi aut falli, nec flecti miseria, nec adulationibus, vel muneribus corrumpi potest (JAC. TIRAN, loc. cit.).

l'orgueil et l'ambition. Un juge ambitieux n'est jamais content du poste qu'il occupe ; toujours il est tourmenté du désir de monter sur un siège plus élevé que le sien. Il ne le laisse pas ignorer à ceux qui sont en position de l'aider d'une manière ou d'une autre. Or ceux-ci se gardent bien de refuser les services qu'on sollicite plus ou moins ouvertement d'eux, mais à une condition toujours bien comprise, bien que non exprimée : c'est qu'en cas de besoin, le juge, de son côté, emploie son autorité et son crédit au profit de ceux qui lui auront été utiles. En conséquence, ce juge, une fois engagé dans cette voie, se voit continuellement assailli, soit par ses protecteurs, soit par des personnes qui viennent en leur nom. Et non seulement, tant pour payer les services déjà rendus, que pour en obtenir de nouveaux, il doit faire fléchir lui-même la justice au gré de ceux dont il est la créature ; mais il doit encore s'employer autant qu'il le peut, auprès de ses confrères proches ou éloignés, afin qu'ils rendent des arrêts en faveur de ceux qui lui sont recommandés. Peu de juges, sans doute, nous le répétons, se rendent coupables de pareilles forfaitures ; mais enfin il y en a, et les sentences rendues dans ces conditions sont incontestablement susceptibles d'appel.

Eh bien, jamais non plus le souverain Juge ne rendra de sentences viciées par son ambition. La raison en est bien simple, c'est qu'il n'y a pas d'ambition en Dieu. Quelle ambition pourrait-il avoir ? Où pourrait-il vouloir s'élever, lui qui est au-dessus de tout ? Satan a pu avoir l'ambition de s'élever jusqu'à Dieu, car Dieu était au-dessus de lui ; mais au-dessus de Dieu, il n'y a rien ni personne ; il ne peut donc désirer de s'élever plus haut qu'il n'est, car ce serait désirer l'impossible, et Dieu étant infiniment sage ne peut pas désirer l'impossible. Mais supposons que Dieu ait cette ambition ; pourrait-on craindre, dans ce cas, que ce fut là pour lui une cause de rendre des jugements injustes, au profit de ceux qui l'aideraient à s'élever au-dessus de lui-même ? Nullement ; car, en réalité, s'il n'est au pouvoir d'aucun homme, quel qu'il soit, d'*ajouter seulement une coudée à sa taille* (1), ainsi que le Sauveur nous l'a fait remar-

1. Luc. XII, 25.

quer, combien moins pourra-t-il contribuer en quoi que ce soit à l'élévation de Dieu ! Or, si l'homme ne peut pas favoriser en Dieu une ambition qui d'ailleurs n'existe pas, comment Dieu aurait-il à fausser ses jugements pour payer des services qui n'existent pas non plus ?

Qu'est-ce qui fait encore prévariquer les juges d'ici-bas ? C'est encore quelquefois l'affection, et d'autres fois la haine. Un juge voit paraître à son tribunal un parent, un ami : que va-t-il faire ? Il peut se récuser, pour n'avoir pas à le condamner. Mais s'il veut le sauver, il retient l'affaire, et innocente un coupable par un faux jugement. C'est un cas qui n'est peut-être pas rare. Ou bien c'est un homme haï du juge qu'on amène à la barre. Oh ! alors, si bonne que soit sa cause, et si innocent qu'il soit, tout est à craindre pour lui. Son juge ne songera qu'à profiter de la circonstance pour satisfaire sa haine. Il ne mettra pas son habileté à discerner la vérité au milieu des accusations qui pèseront sur le malheureux ; mais il l'emploiera à donner de la consistance à ces accusations, et à en découvrir de nouvelles. Caïphe est un exemple à jamais mémorable de ces juges haineux. Ivre de joie et de rage en voyant le Sauveur enchaîné devant lui, son unique souci est de trouver un motif quelconque pour le condamner. Et les faux témoins suscités contre le divin Accusé n'ayant pu se mettre d'accord entre eux, ce fut sur une de ses paroles, qui aurait dû faire tomber Caïphe à ses pieds, que ce juge prévaricateur trouva moyen de baser sa sentence de mort contre Celui qui était l'innocence même. Que de Caïphes dans tous les temps, et que de jugements dignes d'être cassés !

Mais le Juge souverain ne sera pas plus accessible à la haine, qu'il ne le sera à l'ambition et à l'intérêt. L'apôtre saint Paul l'a proclamé : *Il n'y a point acception de personnes auprès de Dieu* (1). Tous ceux qui comparaîtront devant son tribunal seront traités de la même manière, c'est-à-dire strictement selon leurs œuvres. En dehors des sentiments que lui inspireront ces œuvres, Dieu n'aura, ni pour les uns une faiblesse capable d'amoindrir la peine qui leur sera due,

1. Rom. II, 11.

ni pour les autres une hostilité capable d'aggraver la leur. Tous les pécheurs sans doute ne seront pas condamnés aux mêmes châtiments, mais tous seront condamnés aux châtiments mérités par leurs fautes, aux châtiments correspondant à la gravité de leurs fautes. Si les uns seront traités avec plus de rigueur que les autres, ce sera uniquement parce qu'ils se seront rendus plus coupables, et non pas parce que Dieu aura contre eux, leurs fautes mises à part, une haine plus grande que contre les autres. Ainsi ses jugements ne seront encore viciés par aucune partialité ni aucune hostilité (1).

1. Neque precibus exorari et flecti (poterit Christus judex), clamabunt (peccatores) et non audiet, *cum irruerit repentina calamitas*, etc. *Tunc invocabunt, et non exaudiam*. Prov. I. Neque emolliri blanditiis, nam iratum blanditiæ ad iracundiam potius provocant, quam leniant, et placatum efficiant ; et ideo *percutiet eos in ore gladii, et non flectetur, neque parcet, nec miserebitur*. Jer. XXI. Ratio autem, cur Christus omnium humanissimus et mitissimus, futurus est adeo severus, et ita inexorabilis est, *primo*, quia, ut dicitur Thren. III, 42, *nos inique egimus, et ad iracundiam provocavimus ; idcirco tu*, o Domine, *inexorabilis es*. Et hinc, *secundo*, quia in eo judicio particulari, ulciscetur injurias Patri æterno illatas, et gratiarum, quas nobis omnibus contulit et quas neglexímus, exactam rationem exposcet ; unde quantus est in Patrem amor illius, et quantum est gratiarum pretium, tantus erit zelus ejusdem, et iræ furor in peccatores. *Tertio*, quia persequetur violata jura divina, et leges in summum contemptum suæ misericordiæ, quæ exigit, ut contumeliæ sibi illatæ, qua æquum erit pœna resarciantur, atque ita cum in hoc judicio misericordia sit accusatura peccatores et supplicium deprecatura, judicium futurum est sine illa misericordia, etc. *Quarto*, quia Christus ulciscetur contemptum et usum perversum proprii sanguinis et suorum meritorum, ejus sanguis veniam et misericordiam, omnibus omnino hominibus obtinuit, nam Christus, ut asserit Apostolus, Hebr. I, *effusione* proprii sanguinis *purgationem peccatorum fecit*, et misericordiam obtinuit. Sed in judicio idem sanguis justitiam exposcet, non misericordiam, et ideo judicium erit sine misericordia. *Et superexaltabit misericordia judicium*, Jac. II, id est, ut exponit Hugo cardinalis, misericordia faciet altius graviusque judicium (JAC. TIRAN, loc. cit.).

Telle est la faiblesse ou l'incompétence des tribunaux humains, qu'on échappe à leurs regards tantôt par la force et la violence, tantôt par la ruse ou par l'intrigue, tantôt par la séduction ou par la faveur. Nous avons beau élever nos magistratures au-dessus des intérêts, des préjugés et des passions, il y a mille circonstances où l'on décline leur justice et où l'on évite leurs arrêts. Nous avons beau niveler les rangs et passer sur toutes les têtes ce niveau égalitaire si cher à la révolution, il y a mille et mille têtes qui ne se courbent pas. Il a fallu inventer, dans l'intérêt de l'autorité humaine, des réserves et des degrés, instituer des tribunaux particuliers pour juger certains dépositaires de la puissance publique,

Enfin les juges ici-bas prévariquent encore par crainte et par défaillance. Ils ont peur qu'en jugeant selon la justice, il n'en résulte des inconvénients plus ou moins graves pour eux ou pour d'autres. Par exemple, ils craignent que le coupable n'en devienne plus dangereux, et qu'il ne se venge sur tous ceux qui auront contribué à sa condamnation. Ou bien encore ils craignent qu'en renvoyant tel innocent, ou en condamnant tel coupable, leur sentence ne froisse ou n'atteigne en même temps des personnages qu'ils tiennent à ne pas compromettre, ou à ménager. Tel fut Pilate. Convaincu de l'innocence de Jésus, qu'on avait amené devant son tribunal, il déclara d'abord qu'ayant étudié sa cause, il ne trouvait rien à reprendre en lui, et qu'il allait le remettre en liberté. Mais les ennemis de Jésus ayant fait intervenir le nom de César, Pilate prit peur, craignant d'encourir la disgrâce de son souverain, et *il leur remit* Jésus *entre les mains pour qu'il fût crucifié* (1). Défaillance vraiment honteuse et méprisable, vraiment criminelle et indigne d'un juge ! Et cependant, comme nous disions tout à l'heure : Que

élever certaines barrières pour mettre les représentants de la souveraineté à l'abri des poursuites, et créer ainsi des exceptions qui deviennent parfois de dangereuses et coupables immunités. Pauvre justice humaine, que tu es à plaindre ! Misérables tribunaux de la terre, combien votre autorité est affaiblie, et qui lui rendra jamais quelque privilège ? Ah ! du moins, là où on croit encore à Dieu et à son Christ, y a-t-il quelque espoir de voir rendre, autant que la faiblesse de l'homme le permet, des arrêts consciencieux. Là où les rois sentent au-dessus de leur tête ce Roi du ciel qui juge et fait mourir les rois de la terre, eussent-ils méconnu toutes les lois, il leur restera encore au lit de la mort une salutaire frayeur, et ils se retourneront vers leur peuple pour lui dire : « Encore que le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il se repent et s'accuse publiquement d'avoir scandalisé ses sujets. » Mais quand la raison et la foi se sont affaiblies, quand la force prime le droit, quand les criminels usurpent le pouvoir et qu'ils traduisent à leur barre la piété, le courage, la fidélité, l'honneur, que reste-t-il, sinon d'attendre et pour soi et pour les autres ce tribunal de Dieu où il n'y a plus ni usurpation d'autorité, ni prévention contre les personnes, ni exception pour le titre et les rangs, ni faveur pour le crime qui triomphe, ni haine pour la vertu que l'on persécute ? O mon Dieu ! comme cette vérité s'impose à notre siècle, et qu'il en coûte peu de la comprendre, tant nous en avons besoin en face de l'iniquité si persévérante dans ses audaces, dans ses entreprises et dans ses victoires ! (Mgr Besson, *Les Mystères de la Vie future*, 9. confér.).

1. Joan, XIX, 16.

de Caïphes ! Nous pouvons de même ajouter ici : Et que de Pilates ! Que de juges qui font passer, avant la justice, des considérations étrangères à la justice ! Que de juges qui condamnent, ô douleur ! un innocent à la peine et à l'infamie, pour ne pas encourir la disgrâce ou seulement la froideur d'un personnage influent, parfois d'une personne digne de tout mépris !

Ah ! ce n'est pas non plus par crainte que prévariquera le souverain Juge ! Que craindrait-il ? Quel inconvénient pourrait-il appréhender de ses arrêts ? Au commencement des siècles, d'immenses légions d'anges se révoltèrent, voulant se soustraire à sa souveraineté et s'égaler à lui. Mais soudain il les condamna tous à l'abîme, et dédaignant d'employer la puissance de son bras pour les y précipiter, il se contenta d'envoyer contre eux son archange Michel, dont le seul cri ; *Qui est comme Dieu ?* les mit tous en déroute. Or, s'il a condamné les anges révoltés eux-mêmes, pourtant si puissants, en ne s'inspirant que de la seule justice, et sans redouter quoi que ce soit ; à plus forte raison n'a-t-il rien à craindre des hommes, et les jugera-t-il aussi uniquement selon la plus rigoureuse justice, fermant par conséquent, ici encore, la voie à tout appel (1).

1. In dictanda et ferenda illa sententia ad solam attendet (Judex supremus) justitiam, adeoque nullis precibus, nullis lacrymis, nullis promissis, nullo emendationis et pœnitentiæ proposito, nulla sanctorum intercessione, ab æquo dimovebitur ; nullius terrebitur nobilitate, nullius eruditione, nullius auctoritate, potentia, divitiis ; nullius admittet excusationes. In humanis quidem judiciis solent sæpe ista vim habere ad flectandos, vel etiam ad pervertendos judices. Absolvuntur et liberantur e vinculis aliqui ob eorum preces et lacrymas, alii ob magnatum intercessiones, alii propter generis splendorem, quia reges, principes, nobiles ; alii ob doctrinam et eruditionem, alii ob divitias. Sed nihil horum proderit, aut juvabit quidquam coram illo judice. Sic enim cum peccatoribus iratum alloquitur in persona eorum Jeremias, Thren. III : *Nos inique egimus et ad iracundiam provocavimus : idcirco tu inexorabilis es. Operuisti in furore* (hoc est, operuisti ira quasi velo faciem tuam, ne quemquam agnosceres, videres vel audires lacrymantem, obsecrantem, genua flectentem, sed ut sine respectu omnes reos cæderes), *et percussisti nos ; occidisti, non pepercisti ; opposuisti nubem tibi, ne transeat oratio* (Faber, *Op. conc.* dom. 4. Adv. conc. 3. n. 1).

Le dernier jugement sera sans appel... C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous l'enseigne expressément. Il nous avertit de nous accorder avec notre conscience tandis que nous marchons encore dans le

CONCLUSION. — De quelque côté donc que nous considérions le jugement que nous subirons après notre mort, tout nous démontre qu'il sera véritable et juste. Il sera véritable, parce qu'aucune des causes d'erreur qui font se trom-

chemin, de peur que cette conscience ne nous livre au juge, le juge au bourreau, le bourreau à la prison d'où l'on ne sort plus. Il marque la sentence et il la prononce : c'est pour le juste une sentence de bénédiction : *Venite benedicti ;* c'est pour le méchant une sentence de malédiction : *Ite maledicti.* Et la sentence s'exécutera de suite et pour toujours : aux méchants l'éternité de la mort : *Ibunt hi in ignem æternum;* aux justes l'éternité de la vie : *Justi autem in vitam æternam.*

Voilà la sentence sans appel du jugement particulier. Cette sentence n'a ni appareil ni témoins ; elle se rend sur place ; elle frappe l'âme du même coup que la mort frappe le corps ; elle la frappe en un clin d'œil, comme d'un trait de foudre, en moins de temps que je n'en mets, moi à vous le signaler et vous à m'entendre, et à la minute même où je vous parle il y a sur plusieurs points du globe, dans cette cité peut-être, peut-être dans votre maison, un jugement qui se prononce et une éternité qui se décide. Et, il faut bien se le dire, ce jugement ne sera jamais revisé, jamais ! jamais !

Et comment le reviserait-on? L'homme ne peut être jugé qu'une fois; Dieu ne peut qu'une fois juger lui-même.

L'être moral qui mérite et qui démérite est composé d'un corps et d'une âme, de sorte qu'on ne conçoit en nous ni une action ni un sentiment, ni une pensée, sans que l'âme en soit la cause et le corps l'instrument, tant l'union du corps et de l'âme est étroite, et tant le secours de l'un est nécessaire à la liberté de l'autre. Voilà la voie où l'on pratique le vice et la vertu, où l'on peut perdre et obtenir sa grâce, où l'on se sauve et où l'on se damne. On y marche jusqu'à la dernière heure et au dernier souffle ; la dernière heure sera encore comptée, le dernier souffle sera encore jugé, mais arrivé au terme, on ne peut plus ni pécher ni mériter, l'union du corps et de l'âme est dissoute, la course est finie et ne se recommencera plus ; il faut juger l'homme, car l'homme est fini.

Qu'attendriez-vous donc au delà du tombeau pour faire reviser votre jugement? Ce n'est pas votre corps, car il se dissout, il tombe en lambeaux, il est rendu à la terre, il change de nature, il devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue. Serait-ce un autre corps? Mais en s'associant à votre âme, cet autre corps formerait un être nouveau qui fournirait une autre carrière, offrirait la matière d'un autre jugement, et qui ne serait plus responsable de la vie précédente. Serait-ce, au jour de la résurrection générale, le corps que vous auriez animé dans votre première existence? Mais depuis leur séparation, ni votre corps ni votre âme n'ont rien mérité. Tels que la mort les a séparés, tels la résurrection les réunira. Tout a été dit sur eux, eussent-ils été séparés pendant des millions de siècles, ils se rapprocheront dans l'état où ils se sont quittés, ou pour l'ignominie, ou pour la gloire. Rien ne peut être changé dans leur état, puisqu'ils n'ont point renoué de rapports. L'âme est retournée à Dieu, le corps est retourné à la terre,

per les juges de la terre, ne fera se tromper le souverain Juge, qui sait tout, qui voit tout et entend tout par lui-même. Notre jugement sera en outre juste, parce que Celui qui le

Peuvent-ils se retrouver, sinon pour partager le même jugement comme ils avaient partagé la même destinée ? Il n'y a donc pas de revision possible après le fatal arrêt. Tout est dit, car l'âme est sortie du corps ; si elle en reprenait un autre, ce serait un autre jugement à rendre, et le jour où le corps et l'âme se réuniront, ce sera pour ne plus se séparer. Quelle autre sentence peut-on prononcer sur eux, si ce n'est la sentence qui glorifiera ou qui flétrira leur commerce et leurs relations pendant la vie présente ?

Cette revision, que l'homme ne peut obtenir, Dieu ne peut-il la donner ? Pas davantage. Dieu est toute vérité, toute justice, toute sainteté, toute miséricorde. Sa vérité, c'est de demeurer éternellement : *Veritas Domini manet in æternum ;* Ps. CVI, 2 ; et nous voudrions, insensés que nous sommes, qu'il révoquât son arrêt pour nous absoudre de nos trahisons, de nos mensonges et de nos impostures ! Sa justice est de juger les justices mêmes : *Justitias judicabo ;* Ps. LXXIV, 15 ; et nous voudrions qu'il démentît les Écritures pour nous absoudre de nos usures et de nos rapines ? Sa sainteté est d'apercevoir des taches et des imperfections jusque dans ses plus beaux ouvrages ; et nous voudrions qu'il l'oubliât jusqu'à excuser un jour la fornication, l'adultère, l'inceste et le sacrilège ? Sa miséricorde est de poursuivre le pécheur de ses importunités jusqu'au dernier soupir, et d'offrir au prodigue l'anneau de la réconciliation tant que le prodigue pourra dire, sinon de la voix, du moins du geste, du regard, de la dernière pensée ébauchée dans son esprit et du dernier regret à peine commencé au fond de son cœur : *Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ;* Luc. XV, 18 ; et nous voudrions que cette miséricorde, offensant et contredisant tous les autres attributs de Dieu, allât jusqu'à élever sur le même trône Abel et Caïn, Judas et saint Pierre, Néron et saint Louis, Voltaire et Jeanne d'Arc, les martyrs et les bourreaux, le Christ et l'Antechrist ! Ah ! autant vaudrait dire que Lucifer peut obtenir la revision de son jugement et qu'un jour cet ange de ténèbres, remontant avec les démons jusqu'au plus haut des cieux, ira d'un vol hardi railler les anges fidèles et faire absoudre son orgueil. Ce jour-là, l'invincible archange ne ferait plus retentir le cri de guerre avec lequel il a remué les tribus fidèles et proclamé la cause de l'obéissance. Qui est semblable à Dieu : *Quis ut Deus ?* s'est-il écrié, et à ce mot les Séraphins, les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Puissances, accourant à sa voix, ont combattu le bon combat, Satan a été vaincu, Satan a été jugé, et jugé pour l'éternité. Non, non, ni Satan, ni ses anges, ni les damnés, ni les démons, n'obtiendront la revision de leur arrêt ; non, ni la justice, ni la sainteté, ni la vérité, ni la miséricorde, ne recevront le moindre démenti ; non, ces divins attributs ne seront jamais ni reniés, ni contredits, ni altérés ; non, le cri de saint Michel ne s'affaiblira jamais dans les hauteurs célestes : *Quis ut Deus ?*

Et vous aussi, vous serez jugés, et jugés sans retour, pauvres déshérités de la terre et du temps, justes abandonnés, vous que les hommes ignorent et que le monde dédaigne, vous que la générosité et le dévoue

portera sera la justice elle-même, inaccessible à tout ce qui fait prévariquer les juges de ce monde, à l'intérêt, à l'ambition, à la haine et à la crainte. Or, c'est parce que notre jugement sera véritable et juste, qu'il sera par là même définitif et sans appel. Car, quelle raison invoquerait-on pour le faire modifier ou casser, puisqu'il sera parfait sous

ment ont conduits à l'infortune, vous qui n'avez rencontré que la persécution, la calomnie et l'insulte. C'est votre espoir d'être jugés, et jugés sans retour, au sortir de ce monde. Non, vous ne recommencerez pas une épreuve, une vie d'un jour suffit, et le Dieu que nous prêchons veut récompenser cette fidélité passagère par une rétribution éternelle. Écoutez comme il vous anime à la pratique des plus saints devoirs : *Courage, serviteur bon et fidèle, parce que tu as été trouvé fidèle dans les petites choses, tu seras établi sur de grandes possessions.* Dans cette vie, un verre d'eau froide donné au nom de Jésus-Christ suffit pour acheter le ciel ; au bout de cette vie, un acte sincère de repentir suffit pour le reconquérir quand on l'a perdu. Voilà donc ce jugement si redoutable au méchant, mais si favorable à l'innocence, à la vertu, à la charité, au repentir. Et vous demandez qu'on le retarde et qu'on en appelle ! Et vous accusez Dieu de cruauté et d'injustice parce qu'il le rend sans délai et sans retour ! Mais j'en appelle à mon tour à la raison, à l'honneur, à la justice, à l'histoire. Que peut souhaiter la raison, si ce n'est le bel ordre où, dès que l'épreuve est finie, les combattants sont appelés devant le juge ? Que demande l'honneur, si ce n'est la gloire pour le brave et l'ignominie pour le lâche ? Qu'exige la justice, sinon que chacun soit traité selon le bien ou le mal qu'il aura fait ? Et l'histoire, qui n'a guère trouvé dans l'antiquité qu'un Tacite pour flétrir les scélératesses ignorées et les infamies triomphantes, l'histoire, qui dans les temps modernes n'a guère trouvé qu'un Bossuet pour faire aux peuples et aux rois une leçon trop peu écoutée, ne sollicite-t-elle pas comme d'elle-même un jugement sans exception, sans débat et sans appel ? Oui, l'histoire le provoque, la justice l'exige, l'honneur le réclame, la raison y compte, la vertu l'attend. C'en est assez pour justifier l'Évangile ; c'en est trop pour laisser la moindre excuse ou le moindre prétexte à l'incrédulité de l'impie et aux désordres de la corruption.

Grand Dieu, si à la place de votre indigne ministre vous paraissiez vous-même dans cette chaire pour prononcer sur chacun de nous la sentence de son dernier jour, quels cris, quel effroi, quelle horreur ! Comme chacun de nous sècherait dans l'attente ! Eh bien ! vous leur donnez encore un jour, encore une heure, pour adoucir cette irrévocable sentence, à force de crier : Grâce ! pitié ! pardon ! Mon Dieu ! m'écrierai-je, épargnez-nous ! épargnez-nous ! *Parce, Domine !* Épargnez votre peuple et vos enfants : *Parce populo tuo !* Suspendez les coups de votre juste colère : *Ne in æternum irascaris nobis.* Nous le dirons trois fois chaque jour, nous le dirons cent et cent fois durant cette sainte quarantaine, nous le dirons à la vie, nous le redirons à la mort, heureux si vous répondez au cri de notre repentir par la sentence de votre absolution (Mgr Besson, loc. cit.).

tous les rapports, et qu'on n'y trouvera rien à reprendre? Ah! jugement définitif, jugement sans appel, que tu es donc terrible et redoutable! Terrible et redoutable, disons-nous, maintenant que nous sommes à l'attendre, car quel en sera le résultat, nous ne le savons pas. Terrible et redoutable maintenant, mais combien doux et délectable pour les justes, lorsqu'ils entendront la sentence, puisqu'elle mettra fin pour toujours à leurs craintes; car pour eux aussi la sentence du jugement divin sera définitive. Terrible et redoutable maintenant, disons-nous encore, mais combien horrible, combien effroyable pour ceux qui le subiront dans l'état du péché, lorqu'ils entendront la sentence qui mettra le sceau à leur damnation, sans leur laisser aucun espoir de la voir jamais revisée et modifiée (1). Chrétiens, cette sentence définitive et sans appel, nous l'entendrons tous, personne ne peut l'éviter. Mais sera-ce l'indicible allégresse, ou bien sera-ce l'indicible horreur, qu'elle apportera? Cela dépend uniquement de nous (2). La sen-

1. « Irregressibilis est illa sententia, inquit S. Cyprianus, serm. de Ascens. Christi, et immutabile judicium, stabit damnationis hujus immobile constitutum. » Nullæ sufficient lacrymæ ad decretum hoc eluendum, vel ignem illum extinguendum. Si Deus diceret, Judæ vel cuilibet damnato : Singulis millenis annis pro tuis peccatis emittes unam tantum lacrymam, et quando hoc modo per tanta annorum intervalla tot lacrymas emiseris ut iis totam mundi capacitatem impleas, miserebor tui, teque ex inferni ignibus eripiam, gauderet sane Judas gaudio ineffabili, eo quod haberet salutis quamdam spem. Sed quam longa hæc spes foret? Quam vasta annorum spatia in pœnis emetienda forent? Quot millena annorum millia ei expectanda, antequam lacrymis suis vel scyphum unum impleret? Quot milliones annorum ut amphoram? Quot cubi millionum ut dolium? Quando ergo cubiculum? Quando domum? Quando urbem? Quando unan provinciam? Quando terram? Quando aerem? Quando cœlum lacrymis suis compleret? At jam infelix Judas ne quidem hanc spem habet, sed etiamsi hac ratione totum mundum lacrymis implevisset, necdum finis, necdum medium, necdum principium esset ejus miseræ æternitatis, quia novus ei mundus lacrymis implendus pararetur a Deo, et post hunc tertius, quartus, quintus et deinceps sine numero. Idem dicendum ex adverso de gloria electorum (Faber, loc. cit. n. 3),

2. Alterutram (sententiam) dubio procul excipies, sed utram? omnino incertum est; utram tamen voles, excipies, optio tibi nunc datur : *Elige quod placet*, Jos. xxiv, dunc tempus est. — Vis excipere tremendam illam damnationis sententiam? res est facilis, *lata via est*, Matth. vii; sequere multitudinem, perge quod cœpisti pede, quo natura

tence de notre jugement sera ce que nous aurons mérité, ce que nous mériterons, par notre conduite, qu'elle soit. Vivons-nous dans l'oubli de Dieu et de nos devoirs? Ce que la sentence de notre jugement nous apportera, ce sera le désespoir sans remède de l'enfer. Au contraire, si nous menons une vie fidèlement chrétienne, la sentence de notre jugement nous apportera les célestes joies qui n'ont jamais de fin. Quiconque donc possède l'usage de la raison agisse en conséquence, se souvenant bien qu'une fois jugé par Dieu, ce sera pour toujours.

TRAITS HISTORIQUES

La sentence du Juge suprême sera juste.

L'histoire du mendiant Lazare et du mauvais riche nous en fournit un remarquable exemple. Devant des juges d'ici-bas, Lazare aurait eu beaucoup de chances pour être condamné, et le mauvais riche beaucoup de chances pour être justifié. Lazare était pauvre, méprisé de tous, et naturellement sans aucune influence. Le mauvais riche au contraire avait beaucoup de biens, il devait avoir de nombreux amis et jouir d'un grand crédit, par les faveurs qu'il était à même de pouvoir accorder. Mais devant Dieu, ils furent jugés bien différemment. Quand Lazare, qui avait pratiqué de grandes vertus au sein de son dénuement, vint à mourir, il fut placé par le souverain Juge dans le sein d'Abraham, ce qui veut dire dans le ciel. Et quand le mauvais riche, après une vie de délices, et sans doute de péchés, mourut à son tour, il fut condamné, par le souverain Juge, aux tourments de l'enfer (Luc. XVI, 19-22).

La sentence du souverain Juge sera irrévocable.

Plusieurs auteurs voient une image de cette inflexibilité du souverain Juge dans le refus qu'opposa Isaac aux instances que lui adressait Esaü pour obtenir sa bénédiction. On sait qu'en sa quali-

et concupiscentia vergit. — Vis excipere optabilem illam? *fac* primum *dignos pœnitentiæ fructus*, Luc. VIII, deinde contende *intrare per angustam portam*, Matth. VII, ambula cum paucis *in sanctitate et justicia omnibus diebus* vitæ tuæ. Luc. I (PETITDIDIER, *Exercitia spirit.* dies 7, medit. 1, p. 3).

té d'aîné de Jacob, Esaü avait le droit de recevoir la bénédiction paternelle, à laquelle étaient attachées les promesses divines. Mais Esaü avait démérité devant Dieu cette bénédiction, qui fut accordée à Jacob dans les circonstances que l'on connaît. Et quand Esaü vint la réclamer à Isaac son père, celui-ci, intérieurement éclairé sur les jugements de Dieu, déclara qu'il ne pouvait plus la lui donner. En entendant ce refus, Esaü éclata en sanglots, et poussait des cris semblables à des rugissements. Dans son désespoir, il s'écriait : O mon père, je suis votre fils comme Jacob, et même votre premier-né : n'avez-vous donc qu'une bénédiction à donner, et ne m'avez-vous rien réservé ? Isaac demeura inflexible : « Tu vivras sous la puissance de ton frère, et tu le serviras », lui dit-il. Ainsi le souverain Juge ne répondra aux supplications des pécheurs que par le maintien de son arrêt.

Accusé, jugé, condamné.

Dans la vie de saint Bruno, fondateur des chartreux, on trouve un fait étudié à fond par les très doctes Bollandistes, et qui présente à la critique la plus sérieuse tous les caractères historiques de l'authenticité : un fait arrivé à Paris, en plein jour, en présence de plusieurs milliers de témoins, dont les détails ont été recueillis par des contemporains, et enfin qui a donné naissance à un grand Ordre religieux. Voici ce fait :

Un célèbre docteur de l'Université de Paris, nommé Raymond Diocres, venait de mourir, emportant l'admiration universelle et les regrets de tous ses élèves. C'était en l'année 1082. Un des plus savants hommes du temps, connu de toute l'Europe par sa vaste science, ses talents et ses vertus, et qu'on appelait Bruno, se trouvait alors à Paris avec quatre compagnons ; il se fit un devoir d'assister aux obsèques de l'illustre défunt.

On avait déposé le corps dans la grande salle de la chancellerie, proche de l'église de Notre-Dame, et une foule immense entourait le lit de parade, où, selon l'usage de ce temps-là, le mort était déposé, couvert d'un simple voile.

Au moment où l'on vint à lire une des leçons de l'office des morts qui commence ainsi : « Réponds-moi », une voix sépulcrale sortit de dessous le voile funèbre, et toute l'assemblée entendit ces paroles : « Par un juste jugement de Dieu, j'ai été accusé. » On se précipite, on lève le drap mortuaire : le pauvre mort était là, immobile, glacé, parfaitement mort. La cérémonie fut un instant interrompue ; tous les assistants étaient dans la stupeur, et pénétrés de crainte. On reprend l'office, et on arrive bientôt à la susdite

leçon : « Réponds-moi. » Cette fois, à la vue de tout le monde, le mort se soulève, et d'une voix plus forte, plus accentuée encore, il dit : « Par un juste jugement de Dieu, j'ai été jugé. » Et il retombe. La terreur de l'auditoire est à son comble. Des médecins constatent de nouveau la mort. Le cadavre était froid, rigide. On n'eut pas le courage de continuer, et l'office fut remis au lendemain.

Les autorités ecclésiastiques ne savaient que résoudre. Les uns disaient : « C'est un réprouvé, il est indigne des prières de l'Église. » D'autres disaient : « Non, tout cela est sans doute fort effrayant ; mais enfin, tous, tant que nous sommes, ne serons-nous pas accusés d'abord, puis jugés par un juste jugement de Dieu ? » L'évêque fut de cet avis. Or, le lendemain, le service funèbre recommença à la même heure. Bruno et ses compagnons étaient là comme la veille. Toute l'Université, tout Paris était accouru à Notre-Dame.

L'office recommença donc. A la même leçon : « Réponds-moi », le corps du docteur Raymond se dresse sur son séant, et, avec un accent indescriptible qui glace d'épouvante tous les assistants, il s'écrie : « Par un juste jugement de Dieu, j'ai été condamné ». Et retombe immobile. Cette fois, il n'y avait plus à douter. Le terrible prodige, constaté jusqu'à l'évidence, n'était pas même discutable. Par ordre de l'évêque et du chapitre, on dépouille, séance tenante, le cadavre des insignes de ses dignités, et on l'emporte à la voirie de Montfaucon.

Au sortir de la grande salle de la Chancellerie, Bruno, alors âgé de quarante-cinq ans, se décida irrévocablement à quitter le monde, et alla chercher, avec ses compagnons, dans les solitudes de la grande Chartreuse, près de Grenoble, une retraite où il pût faire plus sûrement son salut, et se préparer aux justes jugements de Dieu, à jamais irréformables lorsqu'ils ont été prononcés.

NEUVIÈME INSTRUCTION

(Dimanche de la Troisième Semaine)

C'est une vérité qu'à la fin du monde nous subirons un jugement général.

I. Vérité de ce jugement. — II. Sa nécessité. — III. Ses circonstances. — IV. Son exécution.

Le jugement que nous subissons tous aussitôt après notre mort, devant le tribunal de Dieu, sur nos bonnes et sur nos mauvaises actions, sera suivi, nous le savons tous, d'un autre jugement, qui n'aura lieu qu'à la fin du monde. A la différence du premier jugement, où chaque âme paraît seule devant Dieu, ce qui le fait appeler jugement particulier ; le jugement qui aura lieu à la fin du monde sera public, c'est-à-dire que tous les hommes y seront jugés ouvertement, devant tout l'univers rassemblé, ce qui lui a fait donner le nom de jugement général. Or, ce jugement général, nous n'ignorons pas, disons-nous, que nous aurons à le subir ; on nous l'a appris lorsque nous fréquentions le catéchisme, et depuis, nous en avons sans doute encore entendu parler plus d'une fois dans la chaire chrétienne. Nous comprenons très bien en outre que ce jugement, par cela même qu'il sera public et général, est beaucoup plus redoutable encore pour les pécheurs que le jugement particulier lui-même ; car plus grand est le nombre de ceux devant qui sont étalées nos infamies, plus atroce et plus écrasante est notre honte et notre humiliation. Aussi est-ce pour éviter les péchés qui occasionneront cette honte et cette humiliation, que tant de chrétiens se sont autrefois retirés loin du monde, dans les déserts, et que tant d'autres, depuis, se sont réfugiés et se réfugient encore dans ces maisons religieuses qui forment comme autant de petits déserts au milieu même du monde. D'où vient donc que ce jugement nous touche si peu nous-mêmes ? D'où vient qu'il

ne nous fait pas éviter le péché comme ces chrétiens, et comme eux pratiquer la pénitence et les bonnes œuvres? Cela vient uniquement, sachons-le bien, de ce que nous n'y pensons pas. C'est pourquoi nous allons réparer en ce jour une négligence aussi funeste, en méditant avec l'attention la plus sérieuse le grand et terrible mystère du jugement dernier. Nous commencerons par ranimer notre foi sur la vérité de ce jugement, et nous parlerons ensuite de sa nécessité, de ses circonstances et de son exécution (1).

1. Judicium extremum et universale terribile erit et maxime metuendum pro impiis ; honorabile autem et optabile pro justis. *Prima pars.* Probabitur : 1° Quia sapientia judicis omnia examinabit severe sine ulla exceptione ; 2° quia justitia omnia dijudicabit sine ulla acceptione personarum ; 3° quia potestas ejusdem judicis omnia justissime puniet sine oppositione. — *Secundo pars.* Probabitur : 1° quia dies illa judicii pro justis erit dies securitatis, dum impii arescent præ timore ; 2° quia dies illa, erit dies gaudii pro justis, dum impiis acerbissimum mœrorem et dolorem afferet ; 3° illa dies, erit dies summæ gloriæ pro justis, et dies confusionis et opprobrii pro impiis. *Respicite et levate capita vestra,* inquit Christus, Luc. XXI, 28, alloquens suos discipulos, et omnes qui eos imitantur, *quoniam appropinquat redemptio vestra.* Redemptio, scilicet, seu liberatio : 1° a morte ; 2° a concupiscentia ; 3° a calumnia et persecutionibus dæmonis et impiorum ; quæ sunt tres durissimæ et continuæ captivitates, seu servitutes justorum in hac vita, a quibus tunc eximentur. Et dum impii audient : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum,* ite ad carcerem inferorum, futuri per totam æternitatem captivi mortis et dæmonum, etc. ; justi in cumulum lætitiæ suæ audient : *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum,* in quo nec mors erit ultra, nec tristitia, nec ulla servitus, sed vita beata, sed gaudium plenum, sed libertas perfecta (TIRAN. *Missionarius*, conc. 34).

In judicio universali : 1° Omnia numerabuntur perquam accurate ac coram omnibus manifestabuntur ; 2° omnia æqua lance perpendentur et ponderabuntur ; 3° omnia peccata punientur severe et inmisericorditer ; 4° omnia bona opera remunerabuntur magnificentissime (Id. loc. cit. al. argum).

L'Église et les Pères donnent ordinairement deux noms à ce grand jugement ; c'est le jugement universel, disent-ils, c'est le jugement dernier. 1° Il est universel, parce que tout y doit être jugé. 2° Il est le jugement dernier, parce qu'ayant été précédé du jugement particulier, il ne doit être suivi d'aucun autre. Attachons-nous donc ici à ces deux pensées qui naissent naturellement de cette double expression des Pères. C'est un jugement universel : on y jugera donc tout ce qui n'a point été jugé par les hommes. C'est le sujet d'un discours capable d'intimider les plus intrépides.

1° La matière sur laquelle s'exercera la pénétration d'un Dieu dans ce jugement universel, sera tout ce que nous aurons dérobé à la connaissance des tribunaux légitimes, qu'il avait établis sur la terre pour tenir

Seigneur notre Dieu, daignez faire vous-même retentir si profondément dans nos cœurs les enseignements de votre jugement suprême, que même au milieu du monde, où nous sommes retenus par votre Providence, nous menions une vie si chrétienne, qu'elle nous permette de paraître devant vous, en ce grand jour, non seulement sans crainte, mais encore avec allégresse.

I. — **Vérité du jugement dernier.** — Ce qui peut nous donner une certitude absolue sur une chose, c'est la parole de Dieu. Nos sens, notre raison, le témoignage des hommes, leur science, dont ils sont si fiers, rien de tout cela ne saurait nous donner cette certitude, car rien de tout cela n'est à l'abri de l'erreur et ne saurait nous y mettre. Seul Dieu sait tout, seul il est parfaitement intègre ; par conséquent, seul il ne peut ni se tromper ni nous tromper, Quand donc Dieu nous révèle une chose, qu'il s'agisse d'une vérité permanente, ou d'un fait passé, ou d'un évènement à venir, nous devons tenir cette chose pour absolument certaine, et y croire plus fermement que si un savant nous la disait, plus fermement que si nous la connaissions par nous-mêmes, que si nous la voyions de nos propres yeux. Or, tel est le fait du jugement général : Dieu nous l'a ouvertement et expressément annoncé comme devant avoir

sa place. 1. Le tribunal de la conscience du pécheur. 2. Le tribunal de la justice humaine. 3. Le tribunal de la pénitence et de la réconciliation chrétienne. Le Seigneur viendra donc porter la lumière sur tout ce qu'on aura enveloppé de ténèbres dans ces trois tribunaux ; c'est en quoi consiste l'universalité de ce jugement.

2° Quand je dis que le jugement dernier sera la réformation de tous les autres jugements, je ne parle point du jugement particulier, qui se fera à la fin de nos vies ; c'est le même Dieu qui doit prononcer dans l'un et dans l'autre. Mais je prétends dire que nous avons été dans l'illusion en cette vie, à l'égard de trois choses sur lesquelles nous avons porté un faux jugement : 1. A l'égard de Dieu, nous n'avons pas eu un jugement équitable de sa providence, de sa justice, de sa bonté ; il le réformera. 2. Il réformera le jugement que nous avons fait de notre prochain, soit en bien, soit en mal ; il nous fera connaître la vertu de l'un et l'hypocrisie de l'autre. 3. A l'égard de nous-mêmes, il nous fera connaître au vrai qui nous sommes, et rien ne réformera mieux les jugements bizarres que l'amour-propre nous a inspirés sur nos perfections et sur nos vertus (Houdry, *Biblioth. des Prédic.* art. *Jugem. dern.* § 1. n. 4).

lieu à la fin du monde. Et il ne nous l'a pas annoncé seulement une fois, ce qui suffirait assurément ; mais il nous l'a annoncé un grand nombre de fois, par tous les organes dont il s'est servi pour communiquer officiellement avec les hommes, c'est-à-dire par les prophètes, par notre Seigneur, par ses apôtres et par l'Église.

Dès l'ancienne loi, en effet, Dieu avait commencé de jeter un premier rayon de lumière dans les ténèbres lointaines des derniers jours. *Les ennemis du Seigneur,* avait-il dit par la mère de son prophète Samuel, *apprendront à le redouter ; du haut des cieux, il fera retentir son tonnerre et viendra pour juger toutes les parties de la terre* (1). Un peu plus tard, il renouvelait l'annonce de ce même évènement, en mettant sur les lèvres du prophète David ces autres paroles encore plus expresses : *le Seigneur est le roi de l'univers ; que les continents et les îles de la mer bondissent de joie. Il viendra un jour sur la terre, entouré d'épais nuages; son trône sera soutenu par la justice et la sagesse. Il sera précédé d'un feu dévorant qui enveloppera et consumera ses ennemis. Ses foudres brilleront dans les airs, la terre sera consternée à sa vue. Les montagnes fondront comme la cire devant sa face, la terre entière fondra en sa présence. Les cieux, par une foule de prodiges, annonceront aux hommes que le temps de sa justice est venu, et alors tous les peuples seront témoins de sa gloire* (2). Plus tard encore, afin qu'un évènement d'une aussi grande importance ne fût pas perdu de vue, Dieu faisait dépeindre en ces termes par son prophète Sophonie, à l'occasion des châtiments qui allaient fondre sur les Juifs, le grand jour du jugement : *Ce jour-là*, disait le prophète inspiré de Dieu, *sera un jour de colère, un jour d'affliction et d'angoisse, un jour de calamité et de misère, un jour de ténèbres et d'obscurité, un jour de nuages et de tempêtes* (3).

Mais arrivons à la loi nouvelle. Nous lisons dans l'Évangile qu'un jour Notre-Seigneur, après avoir proposé au peuple la parabole de la bonne et de la mauvaise semence

1. I. Reg. II, 20.
2. Ps. XCVI, 1-6.
3. Sophon. I, 15.

qui croissent ensemble dans le même champ jusqu'au moment de la moisson, l'expliqua ensuite à ses disciples en particulier, en leur disant : *Celui qui sème le bon grain, c'est le Fils de l'homme. Le champ, c'est le monde. La bonne semence, ce sont les enfants du royaume. La mauvaise ou l'ivraie, ce sont les méchants. L'ennemi qui l'a semé, c'est le démon. La moisson, c'est la consommation des siècles. Les moissonneurs, ce sont les anges. Or*, ajoute le Sauveur, *de même qu'on ramasse l'ivraie et qu'on la jette au feu ; ainsi en sera-t-il à la fin du monde. Alors le Fils de l'homme enverra ses anges, et ils enlèveront de son royaume tous les scandales et tous ceux qui commettent l'iniquité, et ils les précipiteront dans la fournaise. C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de mon Père* (1). — Une autre fois, Notre-Seigneur annonça le jugement général avec plus de précision encore, et en marqua toutes les circonstances (2), comme nous le dirons tout-à-l'heure. Et dès qu'il fut remonté au ciel, le jour de l'Ascension, les premières paroles qui se firent entendre de la sainte montagne, et qui furent prononcées par deux anges, eurent encore pour objet de rappeler le dogme du jugement général : *Ce* Jésus, *qui vient d'être enlevé d'avec vous au ciel*, dirent les deux anges aux apôtres, *viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter* (3). — Instruits par le divin Maître et inspirés par le Saint-Esprit, qui leur fut envoyé le jour de la Pentecôte, pour leur enseigner toute vérité (4), les apôtres ont fait du jugement général un des principaux points de leurs prédications. Saint Pierre leur chef, en particulier, décrit avec une grande vigueur les phénomènes qui l'accompagneront : *Le jour du Seigneur*, dit-il, ce qu'il faut entendre par le jour du jugement général, *viendra comme vient un voleur, et en ce jour les cieux disparaîtront avec une extrême vitesse ; les éléments se dissoudront par l'activité du feu, et la terre, avec les ouvrages qui y sont, sera*

1. Matth. XIII, 37-43.
2. Matth. XXV, 31-46.
3. Act. I, 11.
4. Joan. XIV, 26 ; XVI, 13.

toute brûlée (1). — Parlant au milieu de l'aréopage, à Athènes, le grand apôtre saint Paul n'a garde d'omettre, parmi les vérités qu'il proclame, celle du jugement général : *Dieu*, s'écrie-t-il, *a déterminé un jour où il jugera le monde, dans les règles de la justice* (2). L'Église enfin, organe infaillible de Dieu parmi les nations, a fait du jugement général un article de son Symbole, disant du Sauveur, maintenant assis dans le ciel à la droite du Père, qu'*Il viendra de nouveau plein de gloire, juger les vivants et les morts* (3).

Ainsi donc, redirons-nous, Dieu, par ses prophètes, par son propre Fils, par ses anges, par ses apôtres, par son Église, nous a révélé et annoncé, pour la fin du monde, un jugement général, que nous subirons tous publiquement. Ce jugement général n'est donc pas une supposition plus ou moins probable ; c'est une vérité révélée, une vérité de foi, et par conséquent plus certaine, s'il est possible, que l'existence du soleil, qui nous éclaire et nous réchauffe. Oui, nous pourrions douter de l'existence du soleil, qui ne nous est connu que par nos sens faillibles, mais nous ne pouvons douter du jugement général, qui nous est connu par l'infaillible parole de Dieu. Quand le jour de ce jugement sera venu, nous y comparaîtrons donc certainement tous, vous qui m'entendez, moi qui vous parle. Ah ! qu'une telle certitude doit nous rendre attentifs à tout ce qui concerne un événement d'une aussi extrême importance ! Souvent la moindre éventualité nous préoccupe et nous absorbe. Comprenons combien ces soucis sont indignes de nous, en face du jugement général qui nous attend, et qui, lui, mérite si hautement de fixer toutes nos pensées. Il le mérite en effet non seulement par sa certitude absolue, mais encore par

II. — **Sa nécessité.** — Lorsqu'on sait qu'aussitôt après notre mort nous paraîtrons devant Dieu pour être tout de

1. II. Petr. III, 10.

2. Act. XVII, 31.

3. Dies judicii nondum est, sed quia prædictus est, implebitur. An fieri potest ut qui in tantis verax apparuit, in die judicii mendax sit ? Promissorum suorum nobis chirographum Christus fecit (S. Aug. serm. 33, *de Verb. Dom.*).

suite jugés sur le bien et sur le mal que nous aurons fait, on pourrait être tenté de mettre en doute le jugement général, comme étant inutile. En effet, si ce jugement était vraiment inutile, Dieu ne l'aurait certainement pas institué, parce qu'étant infiniment sage, il ne fait jamais rien d'inutile. Mais bien loin d'être inutile, le jugement général est au contraire indispensablement nécessaire, même après le jugement particulier, et c'est justement pour cela que Dieu a décrété qu'il aurait lieu, et pour cela, par suite, qu'il est si certain. Oui, c'est parce que le jugement général est absolument nécessaire, qu'il est absolument certain. Or, pourquoi le jugement général est-il absolument nécessaire ?

Le jugement général est absolument nécessaire, d'abord pour la réhabilitation et l'exaltation des justes. Ici-bas, les justes n'occupent pas, en général, la place qu'ils méritent d'occuper. Par leurs vertus, par leurs bonnes œuvres, ils devraient toujours être aux premiers rangs, entourés de respect et de considération. On ne saurait contester, en effet, que ceux-là doivent être les plus honorés, qui en sont les plus dignes, et que ceux-là en sont les plus dignes, qui sont les plus justes et les plus vertueux. Cependant qu'arrive-t-il ? C'est qu'ici-bas, nous le répétons, les justes, au lieu d'occuper les premières places auxquelles ils ont droit, au lieu de recevoir les honneurs qui leur sont dus, sont tout au contraire rejetés aux derniers rangs, et couverts de mépris et d'insultes, de railleries et de dérisions. C'est ce que nous pouvons aisément constater en jetant les yeux autour de nous, et en voyant comment sont traités ceux qui font profession de servir Dieu et d'être fidèles aux préceptes de son Église. Or, s'il n'y avait qu'un jugement particulier et secret, Dieu pourrait sans doute très abondamment dédommager ses serviteurs des dénis de justice et des mépris qu'ils auraient subis ; mais il resterait toujours que leurs humiliations devant les hommes ne seraient pas réparées, et que la justice ne serait pas complètement satisfaite. Pour que leurs humiliations devant les hommes soient réparées, pour que la justice à leur égard soit parfaitement satisfaite, il faut que, devant les hommes, la place à laquelle ils ont droit leur soit donnée, et que les honneurs qui leur sont dus leur soient

rendus. Eh bien, c'est ce qui aura lieu au jugement général, alors que Notre-Seigneur les mettra à sa droite, et les proclamera les bénis de son Père. Alors en effet, mais alors seulement, les justes seront pleinement rétablis dans leurs droits. Et telle est, encore une fois, la première raison qui rend nécessaire le jugement général. Chrétiens fidèles, qui vivez ici-bas dans l'obscurité, et ne recevez que des avanies de la part des hommes, prenez patience et consolez-vous : les réparations auxquelles vous avez droit ne vous manqueront pas, elles seront même éclatantes ; car ce n'est pas à la droite des grands et des rois que vous serez placés, et ce n'est pas par leur bouche que vous serez loués, c'est à la droite du Fils de Dieu que vous serez élevés, et ce sont ses lèvres qui proclameront votre gloire, devant toutes les générations rassemblées (1).

Mais ce n'est pas seulement pour la réhabilitation et l'exaltation des justes devant les hommes, que le jugement général est nécessaire, c'est encore pour la déchéance et la confusion des pécheurs, aussi devant les hommes. Les honneurs dus aux bons en ce monde, et dont ils sont dépouillés, ce sont les méchants qui s'en emparent et se les attribuent. Ainsi, tandis que les saints et vénérables apôtres Pierre et Paul sont jetés en prison et chargés de fers, l'infâme Néron, pourri de vices, se fait adorer comme un dieu sur le trône impérial. Ainsi encore, tandis que les chrétiens

1. Scimus sane Susannam innocentem, primo quidem de adulterio turpiter accusatam et inique condemnatam, jamque ad necem ductam, sed postea majori gloria reductam et in alio judicio absolutam tanquam innocentem maxima sua gloria : siquidem Daniel interveniens aliud instituit judicium, in quod innocentem apprehendit et absolvit, falsos vero accusatores reos deprehendit et condemnavit, Dan. XIII. Maximus inde honor advenit Susannæ, *quod non esset inventa in ea res turpis.* Idem etiam eveniet electis, præsertim iis, qui multa inique passi sunt, vel seipsos hic humiliarunt, major enim restituetur illis honor, quam si nunquam eum perdidissent. Hoc est, quod dicit Dominus, Luc. XIV, de eo, qui in mensa conviviali ultimo se posuit loco, et postea evectus est ad digniorem : *Tunc erit tibi gloria,* inquit, *coram simul discumbentibus.* Similiter ergo quisquis in hac mundi mensa, vel seipsum ex humilitate ultimo ponit loco, vel a potentioribus præter jus et fas deprimitur, ibi exaltabitur tanto magis, *et tunc illi erit gloria coram* toto mundo, ut Apostolus, I. Cor. IV, ait : *Tunc laus erit unicuique a Deo* (FABER, *Op. conc.* fest. s. Nicol. conc. 2, n. 3).

fidèles sont souillés par la calomnie et livrés en pâture à la grossièreté publique, les impies, tout en multipliant leurs infamies et leurs bassesses, posent en intègres, et jouissent d'une considération dont personne n'est plus indigne qu'eux. Ils sont les premiers partout, dans l'État, dans les assemblées, dans les académies, dans les tribunaux, alors qu'ils ne devraient être admis nulle part. Leurs louanges retentissent de tous côtés, alors qu'ils sont au-dessous de tout mépris. Si donc il n'y avait qu'un jugement particulier et secret, cette gloire dont ils jouissent à tort en ce monde, ils la conserveraient éternellement dans la pensée de ceux qui ne connaîtraient pas leur damnation, et qui par conséquent ne sauraient jamais d'une manière certaine qu'ils en étaient indignes. Il faut donc qu'ils en soient dépouillés publiquement; il faut que tout le monde sache qu'ils n'étaient que des imposteurs, que des larrons de bon renom et d'honneur. Ah ! si tous les impies étaient dépouillés, avant leur mort, de leur masque d'honneur, comme le furent les deux misérables vieillards qui avaient voulu perdre la vertueuse Suzanne, on pourrait contester, du moins à leur égard, la nécessité d'un jugement général ; mais il n'en est presque jamais ainsi, et voilà pourquoi le jugement général est nécessaire aussi pour les démasquer et les confondre, comme la justice l'exige. Ah! dirons-nous aux pécheurs, à leur tour, ne vous confiez pas dans votre impunité présente. La justice divine marche lentement, parce qu'elle est sûre d'arriver ; mais elle marche, et elle arrivera au jour marqué. Malheur à ceux qui ne l'auront pas auparavant apaisée ! En voyant leur hypocrisie étalée au grand jour, principalement sous les yeux de ceux qui auront eu pour eux une sincère estime, leur honte sera véritablement inexprimable (1).

1. O quantum confundentur (reprobi), qui hic primi esse contenderunt, et cæteros cubito truserunt ! Cum ibi deponentur et audient : *Amice, da huic locum*. Ob hanc puto confusionem dicent montibus : *Cadite super nos*, et collibus : *Operite nos*. Luc. XXIII. Inter alios etiam merito pudefient etiam hypocritæ, qui cum opinione sanctitatis moriuntur, cum vere sint impii, quales sunt anabaptistæ, et multi calvinistæ, erantque olim martyres diaboli, quo Cyprianus, in lib. de Unitate Ecclesiæ, scribit pro hæresi mortem varie passos esse. His omnibus larva detrahetur,

Nécessaire pour l'honneur des bons et pour la confusion des méchants, le jugement dernier sera nécessaire encore pour la glorification publique de Notre-Seigneur Jésus-Christ. S'il est juste que les serviteurs de Dieu, qui ont été abaissés

et ovina pellis, qua lupi cum essent, tecti incedebant. Hoc enim eis comminatur Deus Nahum, III : *Revelabo pudenda tua in facie tua, et ostendam gentibus nuditatem tuam, et regnis ignominiam tuam.* Justum enim et æquum est, ut quando homo Deum inhonoravit, et hominum potius quam Dei oculos offendere timuit ; ab eo confundatur, quemadmodum per Nathan exprobratur adulterium Davidi, quod occultare ab hominibus maximopere studebat, non item coram Deo : *Tu enim fecisti abscondite,* inquit, *ego autem faciam verbum istud in conspectu omnis Israel, in conspectu solis.* II. Reg. XII (Faber, loc. cit. n. 3).

(Alix ratio ex parte judicandorum), ut non solum anima, sed simul etiam corpus, adeoque homo integer sententiam suam a judice accipiat, quod non fit in particulari cujusque judicio, ubi animæ tantum judicantur. Hanc causam indicat Apostolus, II. Cor. v, cum ait : *Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis prout gessit sive bonum, sive malum.* Quia enim simul cum corporibus animæ vel male, vel bene egerunt, ideo, oportet, ut aliquando simul judicentur et præmium accipiant, aut pœnam. Contingit etiam sæpius, ut anima in judicio condemnetur, corpus vero ejus compars magno honore deferatur ad sepulturam, et splendido condatur mausoleo. Vicissim multorum sanctorum corpora jacent insepulta vel avibus objecta fuere, quorundam electorum pendent in patibulis. Denique, pascunt hic reprobi corpus suum deliciis ac voluptatibus, tenerrime vestiunt, plus quam Deum amant, omnia aspera ab illo longe removent : justi contra in corpore multa tolerant, ipsumque insuper affligunt operibus pœnitentiæ. Non patietur ergo Dei justita, ut corpus injudicatum maneat, quod ex eodem calice bibit cum anima conjuge, vel amaritudinem afflictionis, vel dulcedinem voluptatis. Hoc significat ex parte condemnandorum, gladius ille bis acutus, de ore judicis Christi prodiens, quem vidisse se scribit sanctus Joannes, Apoc. I. Gladius enim hominum, corpus tantum ferire potest, non animam ; gladius vero Dei, et corpus et animam feriet, Domino testante, Matth. xx : *Timete eum qui potest et animam et corpus perdere in gehennam.*

(Adhuc), ut non solum bona vel mala quæ gessimus in vita, sed etiam illorum proles seu fructus, qui ex illis prodeunt, et in posteros propagantur usque ad mundi consummationem, in mundi fine, laudem aut vituperationem publice sortiantur. Hoc sensu exponit S. Basilius, lib. de virginit. quod Apostolus, I. Tim. v, ait : *Quorumdam hominum peccata manifesta sunt præcedentia ad judicium, quorumdam autem et subsequuntur.* Nam exempli gratia, multi homines pii extruxerunt xenodochia, monasteria, et gymnasia, in quibus plurini vel convalescunt, vel instituuntur ad pietatem, vel erudiuntur in disciplinis ; alii scribunt libros utiles, ad sapientiam et alias artes, vel ad pietatem propagandam, quibus multi singulis ætatibus proficiunt, et adjuvant proximos suos. Vicissim multi improbi libris suis lascivis, vel hæreticis, malis institu-

et méprisés à cause de leur foi, soient publiquement réhabilités et honorés, combien n'est-il pas plus juste encore que le Sauveur soit, lui aussi, publiquement glorifié ! Car bien qu'étant Dieu, et par conséquent infiniment au-dessus de tous les hommes, cependant il n'est pas d'homme qui ait été autant abaissé et autant méprisé que lui. Car il n'a pas été abaissé et méprisé seulement par Judas qui l'a vendu pour le prix d'un esclave de ce temps-là, par les Juifs qui l'ont acheté, par les soldats qui l'ont attaché de cordes comme un voleur, et ensuite moqué et maltraité avec la plus cruelle barbarie pendant toute une nuit ; il n'a pas été abaissé et méprisé seulement par le valet de Caïphe qui l'a souffleté, par les bourreaux qui l'ont couvert de crachats, par Hérode qui l'a fait revêtir d'une robe d'insensé, par les soldats du prétoire qui l'ont déguisé en roi de théâtre ; il n'a pas été abaissé et méprisé seulement par Pilate qui l'a mis en comparaison avec Barabbas, voleur et assassin, par les princes des prêtres juifs qui le firent condamner au supplice infamant de la croix ; il a été, il est et sera encore abaissé et méprisé par tous les impies, qui se sont arrogé, s'arrogent et s'arrogeront le droit de discuter sa personne et sa doctrine, de rire de ses miracles, de tourner en dérision l'Église qu'il a fondée, de traiter d'impostures les œuvres qu'il continue d'accomplir par sa grâce. Or, nous le demandons, Notre-Seigneur peut-il rester sous ce monceau d'abaissements et de mépris ? Ne faut-il pas qu'il en sorte, comme il est sorti, de dessous la pierre de son tombeau ? Oui, il le faut, sa gloire l'exige, et c'est au jugement général qu'il en sortira. Car, tandis qu'aux jours de sa résurrection, il ne s'est fait voir qu'à un petit nombre de

tionibus et exemplis alios pervertunt in longum tempus post obitum suum. Quia ergo in fine mundi, omnium merita ac demerita consummabuntur, æquum est, ut tunc in omnes justissima, et integra pronuncietur sententia. Crescit in hodiernum gloria S. Augustini, exempli gratia, qui doctissimis suis libris Ecclesiam illustravit, crescit similiter damnatio Lutheri, qui pessimis suis dogmatibus Germaniam pervertit. De his itaque dicit Dominus, Matth. XIII : *Sinite utraque crescere usque in messem, in tempore messis, dicam messoribus : Colligite primum zizania et alligate ea in fasciculos ad comburendum, triticum autem congregate in horreum meum* (FABER, loc. cit.).

ses disciples pour affermir leur foi ; au jour du jugement général, il se montrera, dans toute sa majesté, devant tous les hommes réunis, pour juger ses ennemis et ses blasphémateurs, et triompher d'eux publiquement et solennellement. Qu'ils seront petits alors ! C'est en ce jour *qu'ils lui serviront comme de marchepied* (1), selon que Dieu l'a fait annoncer par son prophète. Ah ! combien la gloire de leur divin Maître ne rejaillira-t-elle pas sur ses fidèles serviteurs ! Et quelle joie pour eux de contempler sa souveraine et inaccessible puissance ! Comme ils triompheront eux-mêmes en lui, de voir ses ennemis, malgré leur nombre, tremblants et abattus sous ses regards vainqueurs ! (2).

Le jugement général sera nécessaire enfin pour justifier le gouvernement de Dieu lui-même. Il se passe sur la terre beaucoup de choses que nous ne comprenons pas. Par exemple, nous ne comprenons pas que, dans la distribution des biens de ce monde, la part des méchants soit égale, et même souvent supérieure à celle des bons ; et qu'au contraire les bons aient en général plus de maux à souffrir que les méchants. Il semble que tout soit conduit par le hasard, et que Dieu reste indifférent aux outrages de ses ennemis et

1. Ps. cix, 2.

2. Propterea judicii hujus locus erit vallis Josaphat propre Jerusalem et montem Olivarum, Joel. i, ut quo loco ipse inique captus, judicatus et damnatus, necnon genu flexo ludicre adoratus erat, in eodem videant omnes, cum summo cum honore judicem vivorum et mortuorum, et non jam ludicre, sed serio et cum tremore venerentur et adorant. Tunc adimplebitur, quod dixit Dominus, Luc. xix, de civibus illis, qui oderant dominum suum et dicebant : *Nolumus hunc regnare super nos.* Rediens enim accepto regno dicet illis : *Verumtamen inimicos meos illos, qui noluerunt me regnare super se, adducite huc et interficite ante me.* Ante se jugulari præcipiet, quia hoc spectaculo pascet oculos suos et recuperabit honorem suum, illis vero reddet ignominiam. Nimirum sicut olim triumphantes, postquam captos hostes duxerunt in triumphum ante currum, mandarunt eos vel mox interfici, vel abduci per lictores in carcerem perpetuum, Cic. in Verr. 7, tunc adimplebitur etiam quod de seipso, Luc. xx : *Lapidem, quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli. Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conquassabitur, super quem autem ceciderit, comminuet eum.* Reprobatus hic lapis a Judæis et peccatoribus, ibi constituetur loco honoratissimo, omnibus conspicuus : impingunt hic in eum, velut humi jacentem peccatores et conquassantur in anima ; sed ibi conterentur cum de cœlo in eos decidet (Faber, *Op. conc.* fest. S. Nicol. conc. 2, n. 2).

aux prières de ses adorateurs. A la vue de ce désordre apparent, le roi prophète lui-même était tenté de se plaindre : *Mes pieds*, disait-il, *ont chancelé ; j'ai été sur le point de succomber au murmure ; témoin de la paix des impies, j'en ressentais de l'envie* (1). Une autre fois il disait encore, s'adressant à Dieu : *Voilà des hommes impies et libertins, et cependant tout leur réussit dans la vie, ils regorgent de richesses. C'est donc en vain que j'ai conservé mon cœur pur, et que j'ai lavé mes mains au milieu des hommes les plus intègres, puisque je ne cesse pas d'être flagellé et que votre main est si prompte à me châtier* (2). Ces plaintes douloureuses, que d'autres, tout en se résignant humblement, sont aussi tentés de les faire, car le spectacle est toujours le même ! Dieu doit donc à ses serviteurs qui en gémissent, il se doit à lui-même pour la confusion des impies qui en triomphent, de justifier sa conduite dans le gouvernement de ce monde. Mais ce n'est que dans un jugement général qu'il peut le faire (3). Ce n'est en effet qu'en voyant à découvert toutes les actions des hommes, qu'on pourra se rendre compte de la conduite de Dieu à l'égard des uns et des autres. On verra que s'il a accordé tels succès et tels avantages temporels à ce pécheur, c'était pour le récompenser de telle et telle bonne action qu'il avait faites, et qui sans cela seraient injustement restées sans récompense, ce pécheur ne pouvant être admis dans le ciel. On verra d'un autre côté que si Dieu a envoyé telle et telle peine à ce chrétien fidèle, c'était pour lui faire expier ici-bas les fautes qu'il avait eu le malheur de commettre, afin qu'il n'eût plus qu'à entrer dans le ciel aussitôt après sa mort. Voilà ce que tous verront, et voilà comment la justice divine paraîtra en ce jour dans son plus grand éclat. Aussi les élus et les réprouvés s'écrieront-ils tous d'une voix unanime, les premiers avec une joie indicible, les seconds avec une inexprimable rage :

1. Ps. LXXII, 3.

2. Ps. LXXII, 12-14.

3. Vidi sub sole in loco judicii impietatem, et in loco justitiæ iniquitatem ; et dixi in corde meo : Justum et impium judicabit Deus (Eccle. III, 16 et 17).

Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont la vérité même (1).

Tels sont les principaux motifs qui rendent indispensable le jugement général, et pour lesquels il aura certainement lieu. — Mais comment se fera-t-il, et quelles seront

III. — **Ses principales circonstances ?** — Nous savons qu'il ne se fera qu'à la fin du monde, après que tous les

1. Ps. CXVIII, 137. — Vous, esprit fort, ne cessiez de censurer ma conduite et mes ouvrages ; vous demandiez pourquoi je laissais tant de peuple dans la nuit de l'erreur et du mensonge ; pourquoi le flambeau de la foi n'éclairait pas toutes les nations ? Paraissez, peuples infidèles, à qui un petit nombre d'ouvriers apostoliques ont été, à travers les mers, annoncer les vérités de la foi, et qui en avez mieux profité ; paraissez, philosophes, sages du paganisme, qui, dans les ténèbres de l'idolâtrie, avez eu plus de mœurs, plus de sagesse et moins de vices que les chrétiens mêmes. Chrétiens, les voilà devant vous qui vous accusent, qui vous condamnent : j'ai voulu vous confronter avec eux, vous mettre en parallèle avec eux, opposer une nation à l'autre, Ninive à Jérusalem, et vous confondre par les exemples de ceux qui, avec moins de secours et de lumières, ont été plus vertueux que vous. Vous demandiez pourquoi tant de sectes et d'hérésies dans le sein de l'Église ? pourquoi la vérité y était sans cesse flottante et combattue ? Et vous ne sentiez pas que c'était là une preuve invincible qu'elle était la colonne de la vérité, de subsister ainsi toujours inébranlable à tous les assauts de l'enfer. Voyez-les maintenant frémissant à mes pieds, ces enfants de Pélage, d'Arius, de Luther, cherchant, d'une vue inquiète et égarée, leurs docteurs et leurs prophètes. Ils ont servi à accomplir mes prophéties, et contribué eux-mêmes, par leur révolte, au triomphe de mon Église, qui, sortie plus brillante du choc des opinions et des systèmes, va voir en ce jour tomber sous ses clefs triomphantes l'orgueil de ses rivaux (CAMBACÉRÈS, *Sur le Jugement*).

Le prophète célèbre la sagesse du Seigneur et le félicite de tout *dispoposer avec force et avec suavité*. Sap. VIII, 1. Mais, cet ordre si parfait, qui le voit ici-bas ? Qui l'a vu dès le commencement du monde ? Qui le verra avant le dernier jugement ? Cette Providence est tous les jours mise en doute, raillée, niée, accablée ou par de grossières injures, ou par de superbes démentis. Son plan nous échappe, nous l'accusons de nos propres défaillances, nous la croyons entravée dans ses desseins, nous lui prêtons nos préjugés étroits, nos passions folles, nos courtes vues. Tantôt nous voyons en elle un destin aveugle qui pèse sur nos actions de tout le poids de la fatalité, tantôt nous la reléguons dans un ciel lointain où elle ne prend aucun souci de l'homme et d'où notre conduite échappe à sa vigilance. Vienne, vienne enfin ce jour où elle apparaîtra dans toute la lumière et dans toute la profondeur de ses conseils éternels ! Il faut voir qu'elle a respecté la liberté de l'homme, mais sans cesser de l'incliner vers le bien. Il faut voir qu'elle a brisé les obstacles pour arriver à ses fins, mais qu'elle a laissé à chacun la responsabilité de sa vie (Mgr BESSON, *Les Mystères de la Vie future*, 10e confér.).

hommes, étant morts, seront ressuscités au bruit de la trompette de l'ange envoyé par Dieu pour les réveiller de leurs tombeaux (1).

Aussitôt ressuscités, les hommes devront donc se rendre tous dans la vallée de Josaphat, car c'est là qu'auront lieu les suprêmes assises, et le rassemblement de tous les hommes qui s'y fera en sera le premier acte (2). Car le jugement général ne sera pour personne un jugement rendu par contumace, c'est-à-dire en l'absence des intéressés, mais il sera rendu en leur présence, et après que leurs causes auront été pleinement élucidées. Ah ! les réprouvés ne seront pas sans connaître dès lors la sentence qui les attend puisqu'elle leur aura déjà été signifiée à leur jugement particulier, et ils voudront désespérément fuir ; mais ils ne le pourront pas, une force supérieure les contraindra de se rendre sans délai au fatal rendez-vous. Quant aux justes, ils s'y rendront avec allégresse, comme des héros vont au lieu de leur triomphe.

Venus de tous les points de la terre, de toutes les profondeurs des mers, les hommes sont donc tous réunis. Soudain, la croix apparaîtra resplendissante dans le ciel, pénétrant de terreur les impies et les faux sages, qui l'auront méconnue, dédaignée, méprisée, blasphémée. Dans une lumière plus éclatante encore, et environné d'une innombrable multitude d'esprits célestes, le Fils de l'Homme descendra à la suite de son divin étendard, avec une majesté incomparable. C'est lui-même qui l'a annoncé en disant : *Alors on verra le Fils de l'Homme venant sur les nuées, dans l'éclat de sa majesté, et tous les anges avec lui* (3). Epouvantés par la seule appa-

1. I. Thess. IV, 15.

2. Congregabo omnes gentes, et deducam eas in vallem Josaphat : et diceptabo cum eis ibi super populo meo, et hæreditate mea Israel (JOEL. III, 2).

3. Matth. XXV, 31 ; Marc. XIII, 26. — *Cum potestate magna*, Luc. XXI, 27. Sicut enim Christus in primo suo in carnem mundumque adventu, venit in magna carnis infirmitate, vilitate et contemptu ; sic eodem meruit, ut in secundo veniat cum magno robore, gloria et majestate. Robur ejus et fortitudo apparebit in eo quod, ipso jubente, omnes mortui a morte resurgent in momento ; quod omnes homines, angeli et dæmones ipsum ut Deum, Dominum et Judicem suum suspicient et venerabuntur ; quod in omnes pro meritis feret sententiam, eamque

rition de la croix, quel effroi plus grand encore n'éprouveront pas les méchants, lorsqu'ils verront s'approcher le Juge suprême lui-même! Bien que voilé par les vapeurs du Sinaï, et encore qu'il ne vînt qu'en législateur ou en protecteur, Dieu glaçait d'effroi les Juifs réunis au pied de la montagne; mais dans la vallée de Josaphat, alors qu'il viendra comme juge et comme vengeur, qui peut imaginer de quelle terreur seront pénétrés ses ennemis et ses insulteurs? Caïn le fratricide, effrayé des regards que Dieu lui lançait après son crime, put du moins *se retirer de devant sa face* (1), nous dit la sainte Écriture; mais les ennemis du Sauveur, forcés de venir devant lui au jour du jugement général, seront forcés d'y rester: la même puissance qui les y aura amenés, les y maintiendra.

Elles les y maintiendra, non toutefois mêlés aux justes, dont le voisinage serait encore pour eux un appui et une sauvegarde. Le Sauveur nous a appris en effet qu'aussitôt que les nations seront rassemblées devant le Fils de l'homme, *il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs. Il placera les brebis*, c'est-à-dire les justes, *à sa droite, et les boucs*, c'est-à-dire les pécheurs, *à sa gauche* (2). Quel coup nouveau que cette séparation pour les méchants, car elle sera plus terrible que la séparation de la mort elle-même! En effet, lorsqu'on dit adieu à un mourant, ou lorsqu'un mourant dit adieu à ceux qui lui survivent, tous conservent encore l'espérance de se retrouver, de se revoir et de s'aimer dans un monde meilleur. Mais la séparation qu'opèrera le souverain Juge entre les justes et les pécheurs sera vraiment sans aucun espoir, les liens de parenté et d'amitié seront véritablement rompus pour toujours. Pour toujours le père sera séparé de son enfant, et l'enfant de son père! Pour toujours les époux seront séparés

efficacem, cui nullus resistere aut contradicere audeat. Majestas apparebit in immenso corporis splendore, in angelorum omnium ipsum stipantium multitudine et decore, in nubis coruscantis amictu, item in præviis tubis, tonitribus, fulguribus, terræ motibus, etc. (CORNEL. A LAP. *Comm. in Matth.* XXIV, 30).

1. Gen. IV, 16.

2. Matth. XV, 32-33.

l'un de l'autre ! Pour toujours le frère sera séparé de sa sœur, et la sœur de son frère ! Ah ! quel déchirement cruel, et à jamais irréparable ! (1)

Mais cette séparation horrible sera à peine terminée, qu'aussitôt le souverain Juge procèdera à la manifestation des consciences. Un rayon de la lumière divine, pénétrant dans le cœur de chacun, fera voir à tous les yeux ce qui s'y trouvera, comme un flambeau placé dans une chambre de cristal fait voir tous les objets qu'elle renferme. *Le Seigneur*, dit l'apôtre saint Paul, *éclairera ce qui est caché dans les ténèbres, et manifestera les pensées secrètes des cœurs* (2). On ne verra dans le cœur des justes que leurs seules vertus, les fautes qu'ils auront commises ayant été effacées par leur repentir et leur pénitence. Ou bien si l'on voit encore quelque trace de ces fautes, ce sera sous forme de cicatrices, qui n'auront rien que de glorieux, comme celles qui embellissent le front des héros au retour des combats dont ils sont

1. Ad dexteram Christi tunc stabunt sanctissima Dei Genitrix, cum illustri sanctarum virginum choro, Abraham cum sanctis patriarchis, Isaias cum prophetis, David cum regibus justis, Petrus cum apostolis, Stephanus cum martyribus, Nicolaus et Martinus cum confessaribus, Antonius cum anachoretis, Magdalena cum pœnitentibus, atque omnium ordinum fundatores cum suis filiis. Quinimo, prout discurrit S. Gregorius, hom. 10, in Evang. tunc viri apostolici animas, quas a peccato ad pœnitentiam converterunt, ad Christum adducent : apparebit Petrus cum conversa Judæa, Andreas cum Achaia, Joannes cum Asia, Thomas cum India, Philippus cum Phrygia, et omnes dominici gregis pastores cum animabus, quas Christo lucrati sunt. — E diverso a sinistris stabunt Cain cum omnibus parricidis, Judas cum omnibus apostatis, Pilatus cum iniquis judicibus, Herodes cum tyrannis, Simon cum hæreticis, Jezabel cum adulteris, et hi quidem omnes, prout S. Augustinus, serm. 39 de sanctis, innuit, in fasciculos ad comburendum colligati ; ligabuntur enim « rapaces cum rapacibus, adulteri cum adulteris, fornicatores cum fornicatoribus, homicidæ cum homicidis, stimiles cum similibus. » O bone Deus ! quanta unc erit confusio, quanta rabies, quanta desperatio multis divitibus, multis nobilibus, innumeris sapientibus et potentibus hujus sæculi, cum ex adversa parte suos subditos, famulos, fratres, conjugem, pauperes, illiteratos, eosque, quos in hoc mundo nec aspectu dignati sunt, in amicorum Dei numerum, ad gloriam et triumphum recipi, conspexerint, se vero olim magnos et adoratos rejici, despici, conculcari, et ad iram Dei reservari ! Heu ! quanta hæc erit consternatio ! Capiat, quisquis capere potest ! (Claus, *Spicil. catech.* conc. 71, n. 5).

2. I. Cor. iv, 5.

revenus vainqueurs (1). — Mais le cœur des pécheurs offrira le spectacte le plus repoussant ; car on y verra grouillants, comme des vers dans une chair en putréfaction, ou entassés, comme de hideux bandits dans une caverne, tous les crimes et tous les vices dont ils seront souillés. Et on les y verra, non pas confusément, mais distinctement, chacun comme s'il était seul, avec toutes les circonstances d'ignominie, de lâcheté, de bassesse, qui l'auront accompagné. Et ce sera de tout le monde que le pécheur sera ainsi vu, principalement toutefois de ceux qu'il aura trompés, de ceux dont il aura abusé, de ceux qui l'auront connu et estimé. Ah ! si du moins il pouvait mourir pour échapper à cette honte ! Mais il ne le pourra pas, et il faudra qu'il la subisse jusqu'à complet rassasiement (2).

1. Que ne puis-je vous exposer ici quelle sera la gloire et la consolation du véritable juste, lorsqu'on étalera aux yeux de l'univers les secrets de sa conscience et tout le mystère de son cœur ; de ce cœur dont toute la beauté, cachée aux yeux des hommes, n'était connue que de Dieu seul ; de ce cœur, où il avait toujours cru voir des taches et des souillures, et dont son humilité lui avait dérobé toute la sainteté et l'innocence ; de ce cœur, où Dieu seul avait toujours fait sa demeure, et qu'il avait pris plaisir d'orner et d'enrichir de ses dons et de ses grâces ! Que de nouvelles merveilles va ouvrir aux yeux des spectateurs ce sanctuaire divin, jusque-là si impénétrable, lorsque le voile en sera ôté ! que de fervents désirs ! que de victoires secrètes ! que de sacrifices héroïques ! que de prières pures ! que de tendres gémissements ! que de transports amoureux ! que de foi ! que de grandeur ! que de magnanimité ! que d'élévation au-dessus de tous ces vains objets qui forment tous les désirs et toutes les espérances des hommes ! On verra alors que rien n'était plus grand et plus digne d'admiration dans le monde qu'un véritable juste, que ces âmes qu'on regardait comme inutiles, parce qu'elles l'étaient à nos passions, et dont on méprisait tant la vie obscure et retirée. On verra que tout ce qui se passait dans le cœur d'une âme fidèle avait plus d'éclat et de grandeur que tous ces grands évènements qui se passent sur la terre, méritait seul d'être écrit dans les livres éternels, et offrait aux yeux de Dieu un spectacle plus digne des anges et des hommes que les victoires et les conquêtes qui remplissent ici-bas la vanité des histoires, auxquelles on élève des moments pompeux pour en éterniser le souvenir, et qui ne seront plus regardées alors que comme des agitations puériles, ou le fruit de l'orgueil et des passions humaines (Massillon, *Serm. sur le Jugement universel*).

2. Non confuse, aut summatim, aut indigeste peccata nostra cernentur ; sed singula per partes, ut sese habent, velut in pictura noscentur. Sic videbitur injectio illa oculorum impudentissimæ illius fœminæ in Joseph ; assidua illa molestia, quam mulier illi dabat ; ars illa, preces

Les consciences manifestées, et chacun étant publiquement connu pour ce qu'il vaudra, il ne restera plus au souverain Juge qu'à prononcer la solennelle sentence. Toujours plus porté à récompenser qu'à punir, Notre-Seigneur, ainsi

llæ, munera illa, lacrymæ illæ, quomodo pallium ejus apprehenderit, etc., quæ omnia ad amussim, ut acciderunt, cœlum et terra videbit (S. Basil, lib. *de vera Virg.*).

Qui pourra soutenir cette manifestation terrible (des consciences) ! Ici tombent en même temps et le masque de l'hypocrite, et toute l'audace du pécheur effronté. Ah ! que vois-je ? cet homme qui semblait si délicat sur l'honneur et la probité, qui en avait sans cesse le nom à la bouche, qui..... *Ostendam gentibus nuditatem tuam, et regnis ignominiam tuam*. Nah. iii, 5. — Ce magistrat qu'on croyait incorruptible, qui..... *Ostendam*. — Cette épouse, qui passait pour un modèle de tendresse et de fidélité conjugale, qui..... *Ostendam*. — Cette jeune personne dont on vantait la modestie..... *Ostendam*.

Ainsi seront démasqués et confondus tous les hypocrites. Mais vous, hardi pécheur, audacieux libertin, qui semblez faire gloire de vos dissolutions mêmes, qui bravez ouvertement le ciel, et, comme pour vous affranchir de toute honte, niez jusqu'à la distinction du vice et de la vertu : vous vous flattez peut-être qu'il vous sera plus facile de soutenir la confusion accablante de ce jour. Ah ! vous n'y pensez pas. Eh quoi ! n'avez-vous donc pas, vous aussi, votre hypocrisie ? N'avez-vous pas vos mystères d'iniquité et d'opprobre, dont, avec toute cette audace, vous êtes forcé de rougir en secret, que vous renfermez avec soin dans le fond de votre cœur, et ne voudriez pas laisser apercevoir à vos plus intimes confidents ? Parlons de bonne foi. Dans les occasions même où vous vantez le plus effrontément vos excès et vos désordres, vous arrive-t-il jamais de tout dire, de vous montrer tel que vous êtes, et tout entier, sans restriction et sans voile ? Ah ! s'il plaisait à Dieu de m'ouvrir en ce moment le fond de votre conscience, et qu'il m'ordonnât de raconter, en présence de cette assemblée, non l'histoire entière de votre vie, mais seulement vos œuvres de tel mois, de tel jour, de telle heure en particulier ; si je dévoilais, non tout ce que vous avez fait et pensé depuis que vous êtes au monde, mais seulement (écoutez bien ceci) tel sentiment bas et odieux que vous avez conçu et nourri dans votre cœur, telle perfidie, telle lâcheté que vous avez commise, tel goût, tel penchant qui vous domine ; la situation abjecte, infâme, révoltante où la passion vous a fait descendre, dans telle circonstance : c'en serait assez pour vous faire mourir de confusion et de dépit. Eh ! que parlez-vous de votre force, vous qui avez le plus faible et le plus lâche orgueil qui fût jamais ; vous qui n'auriez pas même le courage de découvrir les plaies de votre âme, sous le plus inviolable de tous les secrets, à un seul homme, et au ministre de la charité d'un Dieu ; vous dont toute l'incrédulité, dont tout l'éloignement pour la religion de vos pères n'a peut-être pas d'autre principe, ni d'autre fondement que la terreur où vous jette la seule pensée de confesser une fois vos crimes, pour en obtenir le pardon, dans le tribunal de la miséricorde ? (R. P. de Mac-Carthy, *Serm. sur le jugement dernier*).

qu'il l'a annoncé, se tournera d'abord vers ceux qui seront à sa droite, et, les regardant avec une tendresse infinie et satisfaite, il leur dira : *Venez, vous les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès la création du monde* (1). Quelles paroles ! et que de joie elles porteront dans le cœur des élus ! Maintenant, sur l'invitation du Sauveur, ils le suivent en portant leur croix, dans le chemin étroit et difficile du devoir. Mais alors le temps des peines et des pleurs sera passé, et celui des délices arrivé. Combien ils s'applaudiront d'avoir été fidèles à Dieu, d'avoir méprisé le monde, surmonté les tentations et vaincu leurs mauvais penchants ! — Ils s'en applaudiront davantage encore, s'il se peut, lorsqu'ils entendront le Sauveur dire aux réprouvés ces paroles qui auraient pu s'adresser à eux-mêmes s'ils avaient cédé à leurs passions : *Allez, maudits, loin de moi, dans le feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour ses anges* (2). Quel coup de foudre pour les méchants ! Les

1. Matth. xxv, 34. — *Venite* de tenebris ad lucem, de servitute ad libertatem filiorum Dei, de labore ad requiem perennem, de bello ad pacem, de morte ad vitam, de malorum societate ad angelorum consortium, de agone ad triumphum, de solo et salo tentationum ad solem gloriæ et juge cœlum gaudiorum æternorum... O quam suavis et beata electis accidet hæc vox Christi ! Quantas illi agent gratias ! quomodo jubilabunt ! Non dubium quin profundissima reverentia se demittent, ac prostrati vel genuflexi illum adorabunt, confitentes et exultantes se ejus sanguine et meritis ad tantam felicitatem evectos, ut pater Apoc. v et vii, ubi videre est et audire eorum jubilos, doxologias et epinicia quæ Deo et Christo pleno ore et corde accinent (Corn. a Lap. *Comm. in Matth.* xxv, 34).

2. Matth. xxv, 41. — Hæc Christi verba pathetice exaggerat S. Hippolytus martyr, tract. *De Consumm. sæculi*, sub finem, ubi Christum beneficia sua impiis, qui iis abusi sunt, ita exprobrantem inducit : « Ego vos formavi, et adhæsistis alteri. Ego terram, mare et omnia propter vos creavi, et vos iis in mei contumeliam abusi estis. Discedite a me, operarii iniquitatis, non agnosco vos ; alterius domini operarii facti estis, hoc est diaboli. Possidete cum eo tenebras, atque ignem qui non extinguitur, et vermem qui non dormit, ac stridorem dentium. » Et nonnullis interjectis : « Aures vestras condidi, ut audiretis Scripturas, et vos parastis eas ad cantica dæmonum, citharas et ridicula. Oculos vestros creavi, ut perspiceretis lumen præceptorum meorum eaque exsequeremini ; at vos ad stupra, impudicitias, et ad reliquam immunditiam ipsos aperuistis. Os vestrum composui ad glorificandum et laudandum Deum, et psalmos cantionesque spiritales pronuntiandas, lectionisque continuam meditationem ; at vos aptastis illud ad convicia, pejerationes et blasphe-

criminels qui comparaissent devant la justice humaine ont beau s'attendre à leur condamnation : lorsqu'ils entendent retentir à leurs oreilles une sentence de mort, ils en sont ordinairement si fortement frappés, qu'ils en deviennent comme stupides, et qu'il faut les emporter tout défaillants. Ah ! combien les réprouvés seront autrement encore frappés lorsqu'ils entendront l'implacable Juge les condamner, non pas à un supplice rapide et passager, mais à un supplice qu'aucune mort ne viendra jamais terminer. Ah ! qu'ils se maudiront alors eux-mêmes d'avoir, durant leur vie, perdu pour si peu de chose leur éternité ! Mais regrets et malédictions seront inutiles. Le jugement sera prononcé, il n'y aura plus qu'à subir

IV. — **Son exécution.** — Devant les tribunaux des hommes, il y a toujours un intervalle plus ou moins long entre le prononcé de la sentence et son exécution. Par suite, les condamnés sont encore un peu de temps sans subir leur peine, un peu de temps où ils s'appartiennent encore d'une certaine manière, où ils peuvent avoir la consolation d'exprimer leurs derniers sentiments, de faire connaître leurs suprêmes désirs. Au jugement dernier, il n'en sera pas ainsi. A peine prononcée, la sentence sera exécutée. Tout de suite, sans le moindre retard, les réprouvés, dit Notre-Seigneur, *iront dans les supplices éternels* (1). Le trajet qu'ils auront à faire ne sera pas long. Comme au temps de Coré, Dathan et Abiron, la terre s'entrouvrira sous leurs pas, et ils seront engloutis dans ses abîmes, d'où sortiront les éternelles flammes qui les entoureront et les pénètreront de toutes part (2).

mias, dum sedentes obtrectabatis proximis vestris. Manus vestras feci, ut ad preces et obsecrationes extenderetis eas ; at vos ad rapinas, cædes et mutuas occisiones expandistis, » etc. (Corn. a Lap. loc. cit. 41).

1. Matth. xxv, 46.

2. Aperta est terra, et deglutivit Dathan, et operuit super congregationem Abiron (Ps. cv, 17).

Incorruptibiles flammæ nudum corpus allembent : ardebit purpuratus dives... In proprio adipe frixæ libidines bullient, et inter sartagines et flammas miserabilia corpora cremabuntur (S. Cyprian. serm. *de Ascens. Dom.*).

En même temps s'accomplira aussi la sentence des justes qui de leur côté iront, dit encore Notre-Seigneur, *dans la vie éternelle* (1). Soutenus par la puissance divine, leurs corps glorieux et glorifiés s'élèveront majestueusement dans les airs, comme celui du Sauveur au jour de son Ascension. Ils parcourront ainsi d'immenses régions de plus en plus magnifiques et de plus en plus lumineuses, jusqu'à ce qu'ils arrivent enfin dans la cité de la vie éternelle, qui sera désormais le lieu de leur séjour, de leur repos et de leur félicité.

Mais il ne monteront pas ainsi dans le ciel sans être vus des damnés, qui descendront dans les enfers. Les damnés verront en effet les justes dans leur triomphe, et les justes verront pareillement les damnés dans leur châtiment. En voyant s'élever dans le ciel les justes, qu'il auront persécutés et méprisés, dont ils se seront joués et moqués, les damnés en concevront un dépit et une rage qui ne seront pas le moindre de leurs tourments (2). Pour les justes, ils se féliciteront plus que jamais d'avoir fui durant leur vie la société des méchants, et de n'avoir pas partagé leur incré-

1. Matth. xxv, 46. — Nomine vitæ æternæ omnem sanitatem, omne robur, omnem honorem, omnem gloriam, omnem satiem, omnem voluptatem, omnem gaudium, omnem bonorum omnium affluentiam accipe. Hæc enim gustant viventes in vera vita ; nam qui in fame, siti, morbo, ignominia, dolore vivunt, non tam vivunt quam moriuntur assidue (Corn. a Lap. *Comm. in Matth.* xxv, 46).

2. Videntes turbabuntur timore horribili, et mirabuntur in subitatione insperatæ salutis, præ angustitia spiritus gementes, et dicentes intra se : Hi sunt, quos aliquando habuimas in derisum : Ecce quomodo computati sunt inter filios Dei. Ergo erravimus, lassati sumus in via iniquitatis, ambulavimus vias difficiles... Quid nobis profuit superbia, aut divitiarum jactantia, transierunt tanquam umbra (Sap. v).

Ils s'écrient en hurlant : Oh ! pourquoi nous sommes-nous laissés aller aux séductions du siècle ? A quoi nous a-t-il servi d'obéir au monde ? Où sont les parents de qui nous avons reçu le jour ? Où sont et nos enfants et nos amis ? Où sont et les biens et les plaisirs ? Adieu ! adieu pour jamais, saints et justes, âmes bienheureuses, dont nous avons refusé de suivre l'exemple ! Adieu, parents, famille, enfants, que nous ne reverrons plus jamais ! Adieu, saints apôtres, prophètes et martyrs du Seigneur ! Auguste Mère du Dieu Sauveur, qui nous invitiez à la pénitence, qui nous engagiez par de si tendres prières à penser à notre salut, et que nous avons refusé d'écouter ! Adieu, délices du paradis, Jérusalem céleste ! Adieu, royaume immortel des cieux ! (S. Ephrem, *Homélie sur le second avènement de* Jésus-Christ).

dulité et leurs plaisirs, en voyant dans les damnés le sort affreux qu'ils auront évité.

CONCLUSION. — Voilà donc, chrétiens, le jugement que nous subirons tous à la fin du monde ; voilà quelle est sa vérité et sa nécessité, voilà quelles seront ses circonstances et son exécution. Insensés furent les hommes qui vivaient avant le déluge, et qui, malgré les avertissements répétés de Noé, continuèrent de marcher dans leurs mauvises voies jusqu'au jour où le châtiment éclata sur leurs têtes. L'événement leur prouva leur folie. Mais ils n'avaient voulu rien entendre, tant que la situation n'était pas devenue sans remède. A ce moment, ils reconnurent la vérité des paroles de Noé, mais le temps était passé d'en pouvoir profiter. Chrétiens, depuis plus longtemps que ces hommes pécheurs nous sommes avertis qu'un jugement général nous attend à la fin du monde, cataclysme infiniment plus redoutable encore que le déluge universel ; et nous en sommes avertis, non seulement par des prophètes, mais par le Fils de Dieu lui-même, par celui-là même qui doit présider ce formidable jugement. Attendrons-nous, comme les aveugles et endurcis contemporains de Noé, pour renoncer au mal et faire le bien, pour résister à nos passions et servir Dieu, attendrons-nous le moment même où nous serons appelés devant son tribunal ? Ne nous y trompons pas à notre tour, quand ce moment sera venu, il ne sera plus temps non plus pour nous. On pourra taxer aussi notre conduite de folie, car si nous sommes à jamais perdus, ce sera uniquement par notre faute, puisque nous sommes prévenus comme ils le furent. Chrétiens, est-il possible que nous fassions ces raisonnements, et que nous ne réformions pas notre conduite ! Est-il possible que nous blâmions les contemporains de Noé, et que nous soyons encore plus insensés qu'eux ! Ah ! puisque nous voyons qu'une vie de péché aboutit à la confusion suprême et à la suprême réprobation, renonçons à tout péché, notre raison et notre intérêt nous le crient. Et puisque nous voyons qu'une vie chrétienne recevra la suprême glorification et la suprême félicité, notre raison et notre intérêt nous le crient encore avec non moins de force,

vivons chrétiennement. Dieu nous en fasse la grâce ! Ainsi soit-il.

TRAITS HISTORIQUES

Nécessité d'un jugement universel.

Dans un village non loin de Bastogne, vivait un jeune homme plein de dévouement pour sa mère qui était pauvre et âgée. Par malheur, étant tombé au sort, il fut obligé de se séparer d'elle et de partir pour l'armée. Grâce à son excellente conduite et à ses aptitudes, il obtint un grade de sous-officier ; et au bout d'un certain temps, à force d'économies, il eut amassé une somme de deux cents francs, qu'il destinait à sa mère. Quelques jours de congé lui furent accordés pour porter cet argent. Arrivé à Bastogne, il entra dans une auberge, où dans l'expansion de sa joie, il eut l'imprudence de dire qu'il allait rendre sa mère heureuse, qu'il avait une jolie somme à lui remettre. Un scélérat avait entendu cette parole. Il sortit aussitôt, et alla se poster dans un bois, où le jeune homme devait passer ; et dès qu'il le vit à sa portée, il se jeta sur lui, l'étrangla, prit l'argent dont il était porteur et suspendit son corps à un arbre. On l'y trouva en cet état le lendemain ; et aussitôt le bruit se répandit que ce jeune soldat, après avoir perdu tout son argent, s'était pendu de désespoir. Sa mère, en apprenant ces affreuses nouvelles, pensa tomber morte, et peu après elle mourut en effet de l'excès de sa douleur. Ceci arriva vers 1845. Treize ans se passèrent et on ne parlait plus de l'infortuné soldat que pour l'appeler un infâme suicidé. Cependant l'assassin tomba malade, et, aux approches de la mort, effrayé des jugements de Dieu, il avoua son crime. — L'exemple d'un semblable aveu est bien rare. Pour un coupable qui avoue son crime, combien d'autres, non moins criminels, n'avouent rien, et meurent sans subir devant les hommes la honte qu'ils ont méritée ! L'aveu même de celui dont nous venons de parler, n'était qu'une réparation bien incomplète du mal qu'il avait fait, et ne pouvait nullement rendre à ses victimes la vie qu'il leur avait ôtée. Il n'y a donc pas de justice parfaite en ce monde, et il faut un jugement universel pour que chacun reçoive selon ses œuvres, récompense ou châtiment, gloire ou confusion (Schouppe, *Instruct. relig. en exemples*, 10e leç.).

Le plus effrayant tableau.

Bogaris, roi des Bulgares, demeurait attaché au paganisme avec

tout son peuple malgré les efforts que faisait sa sœur, qui était devenue chrétienne comme captive à la cour de Byzance, pour le convertir. Farouche et belliqueux de sa nature, il cherchait volontiers les impressions terribles ; il aimait à séjourner dans les contrées sauvages, et se récréait à la chasse aux bêtes féroces. Ce goût pour ce qui est horrible devait, selon quelques historiens, servir de moyen à la Providence pour l'amener au Christianisme. Or, il arriva à la cour de Bogaris un moine grec, du nom de Méthode, et qui passait pour un peintre distingué. Le roi lui demanda une preuve de son talent, et lui ordonna de peindre le sujet le plus terrible qu'il pourrait imaginer. Méthode peignit le jugement dernier. Il représenta d'abord sous les plus vives couleurs, le trouble et la lutte des éléments, les sépulcres ouverts et les corps ressuscités. En haut du tableau, on voyait le soleil obscurci, la lune couverte de stries sanglantes et les étoiles tombant du ciel avec des traînées de feu. Le souverain Juge apparaissait sur les nuages ; les pécheurs, pâles et tremblants, se plaçaient à gauche du trône, tandis que les justes, satisfaits et heureux, se rangeaient à droite. Les démons étaient représentés sous des figures horribles, prêts à entraîner leur proie dans l'abîme béant, d'où s'échappaient des tourbillons de flammes. La vue de ce tableau impressionna vivement Bogaris. Il en demanda l'explication, que Méthode s'empressa de lui donner. Touché par la grâce, il embrassa la foi chrétienne et travailla à la répandre parmi ses sujets. Une révolte ayant éclaté contre lui, il marcha contre les rebelles, avec la croix empreinte sur sa poitrine et les vainquit. A partir de ce moment, le Christianisme ne rencontra plus d'obstacles chez les Bulgares et fit de rapides progrès. (BARONIUS, *Ann. Eccles.* an. 845).

Crainte du jugement dernier.

Saint Éphrem, mort en 378, docteur de l'Église, fut, dès l'âge de dix-huit ans, vivement frappé de la crainte des jugements de Dieu. Toujours il avait présent à l'esprit le compte rigoureux que nous rendrons de toutes nos actions, et cette pensée tirait des larmes continuelles de ses yeux. Il gémissait amèrement sur ses fautes, même les plus légères, invitant tous les hommes à prier pour lui, afin de lui en obtenir le pardon ; il passait lui-même une partie des nuits en prières, couchant sur la dure et s'imposant de rudes pénitences pour fléchir la colère divine qu'il croyait toujours voir armée contre lui. Ses discours sur le jugement dernier sont pleins du même esprit de pénitence et de componction, et, au rapport de saint Grégoire de Nysse, les fidèles ne pouvaient les entendre sans

fondre en larmes, tant il y avait de force et de vérité dans les peintures qu'il en faisait.

Saint Éphrem était si pénétré de la pensée du jugement, que chaque chose lui en rappelait le souvenir. Regardant, un matin, les cieux parsemés d'étoiles, il dit : « Si l'éclat de ces globes lumineux est si éblouissant, quelle sera la gloire dont les saints seront environnés au dernier avénement de Jésus-Christ. Mais je tremble, s'écria-t-il tout à coup, quand je pense à ce jour terrible, je tremble de tous mes membres. » Effectivement, la crainte le jeta dans une angoisse extrême ; il soupirait et versait un torrent de larmes. « Hélas ! continua-t-il, en quel état serai-je alors trouvé ? Comment paraîtrai-je devant le tribunal de mon juge ? moi qui serai un monstre rempli d'orgueil parmi les humbles et les parfaits, un bouc parmi les brebis, un arbre stérile et sans fruit. Les martyrs montreront leurs tourments, les moines leurs vertus ; et vous, pécheur, âme vaine et arrogante, vous n'aurez à présenter que votre tiédeur et votre négligence. » Ceux qui l'accompagnaient virent couler ses larmes et ne purent s'empêcher de pleurer avec lui. La même pensée, qui lui revenait souvent, le touchait toujours de la manière la plus vive.

Or, on conçoit qu'avec une telle foi et de tels sentiments sur le jugement de Dieu, Éphrem ait acquis toutes les vertus qui font les grands saints. Il craignait jusqu'à l'apparence du péché, et il réprimait rigoureusement les plus légers mouvements des passions. Né avec un caractère violent et altier, il avait remplacé la colère naturelle par une douceur angélique, et l'orgueil par une humilité si profonde, qu'il voulait que tout le monde le méprisât comme indigne de vivre, bien que tout le monde s'empressât de louer son mérite et ses talents.

Confusion des pécheurs devant le souverain Juge.

1. — Saül, ayant été blessé et vaincu par les Philistins, craignait tellement de tomber vivant entre leurs mains, qu'il aima mieux se percer lui-même de son épée et mourir en désespéré au milieu des plus cruels supplices, que de s'exposer à la honte et au danger d'être pris par de semblables ennemis. — Les pécheurs aussi, au dernier jour, essaieront de se donner la mort pour échapper aux vengeances du Seigneur. Mais ils seront privés de cette ressource d'ailleurs criminelle, ils tomberont entre les mains de Dieu qui exercera sur eux les plus terribles châtiments.

2. — Lorsque Joseph, devenu gouverneur de l'Égypte au nom du roi, dit à ses frères qui l'avaient vendu et ne le reconnaissaient

pas : « Je suis Joseph, ne craignez pas ! » ils pâlirent, une sueur froide coula sur leur visage, leurs genoux fléchirent. — Quand Jésus, seul, abandonné dans le jardin des Oliviers, eut dit aux Juifs : « C'est moi ! » ils tombèrent la face contre terre. — Comment les pécheurs soutiendront-ils les regards foudroyants du souverain Juge, qui sera pour eux impitoyable.

3. — Un roi d'Agleterre s'étant égaré dans une forêt, alla demander asile à un grossier artisan, qui, n'ayant pas reconnu le monarque, le traita avec dureté. Le roi, rentré dans son palais, fit appeler ce méchant hôte, et lui dit d'un ton sévère : « Me connais-tu, maintenant ? » Ces paroles furent pour ce malheureux comme un coup de foudre, il tomba et mourut sur-le-champ. — Quelle ne sera pas la frayeur des pécheurs, lorsqu'ils entendront le souverain Juge leur dire : Me connais-tu maintenant, toi qui m'as si souvent méprisé, outragé, blasphémé ?

4. — On raconte de l'empereur Charles-Quint, qu'il était grand amateur d'horlogerie. Il avait dans son cabinet une riche collection d'horloges portatives et de montres, parmi lesquelles quelques-unes étaient munies d'un mécanisme spécial, qui faisait jouer une sonnerie par manière de réveil-matin. Un jour, en rentant, il s'aperçut qu'une de ses plus belles horloges portatives, une de celles qui avaient une sonnerie, ne s'y trouvait plus : elle avait été volée. Aussitôt, sans perdre un moment, l'adroit empereur ayant assemblé tous les officiers de sa cour et tous ses serviteurs, leur déclara qu'on lui avait volé une horloge. « Il faut, ajouta-t-il, que vous m'aidiez à découvrir le voleur, ou du moins l'objet volé. Que pensez-vous ? Qui pourrait avoir commis ce larcin ? » Tous paraissaient surpris, et se regardaient les uns les autres, lorsqu'après quelques moments de silence, l'un des officiers prit la parole : « Prince, dit-il, il entre dans le palais beaucoup d'étrangers ; un voleur se sera glissé parmi eux. » — Il parlait encore, lorsque l'horloge volée qu'il tenait cachée sous ses vêtements le trahit. Soudain, le ressort se détend et fait jouer les rouages ; le petit marteau s'ébranle, et la sonnerie fait entendre un bruit assourdissant. Aussitôt cet officier est arrêté, on ouvre son habit, et devant l'empereur et toute sa cour on en retire l'horloge volée. Qu'on juge de la confusion du coupable !... — Elle sera bien autrement accablante, la honte qui couvrira les pécheurs, lorsque, semblables à des sépulcres blanchis qu'on brise et qu'on ouvre, ils apparaîtront avec toutes leurs turpitudes.

Les justes et les pécheurs au jugement dernier.

L'histoire des martyrs de Lyon, en l'an 177, nous présente une image assez fidèle de ce qui doit se passer au jugement dernier pour les justes et les pécheurs ; et nous y voyons de plus un motif pour nous ranimer dans la ferveur afin de mériter le sort des justes.

Il est dit que ceux qui avaient renié la foi au moment qu'on les avait arrêtés furent conduits en prison avec les confesseurs, et y partagèrent leurs souffrances. Mais il y avait une grande différence entre les uns et les autres. Les confesseurs étaient simplement emprisonnés comme chrétiens, et leur religion faisait leur crime. Les apostats, au contraire, étaient détenus comme des malfaiteurs et des homicides, et ils avaient infiniment plus à souffrir que les premiers. Les uns étaient consolés dans leur peine par l'avantage de verser leur sang pour Jésus-Christ, par la magnificence des promesses divines, par les charmes du saint amour, et par l'esprit du Père céleste qui les animait. Les autres souffraient sans consolation, et trouvaient encore un surcroît de douleur dans les remords de leur conscience : à leur air seul on les distinguait aisément. Quand les martyrs paraissaient, on les reconnaissait à un certain mélange de sérénité et de majesté qui éclatait sur leurs visages ; leurs chaînes mêmes semblaient leur donner une nouvelle grâce, et les ornaient plutôt qu'elles ne les faisaient passer pour des malfaiteurs ; et il s'exhalait de leur corps une agréable odeur qui donnait lieu de croire qu'ils avaient sur eux des parfums. Pour les renégats, ils étaient tristes et abattus ; leur extérieur même avait quelque chose de désagréable. Les païens les épargnaient encore moins que les autres. « Vous n'êtes que des lâches, leur disaient-ils ; en renonçant au titre de chrétien, qui vous avait fait mettre au nombre des malfaiteurs, vous vous êtes avoués coupables des crimes qu'on vous imputait. Votre conduite sert de preuve contre vous. »

La vue de ce traitement fut utile à plusieurs ; elle les affermit dans leur foi, et les rendit vainqueurs de tous les assauts qui auraient pu ébranler leur constance. — Hâtons-nous de les imiter pendant que nous en avons le temps et les moyens. Représentons-nous la différence du traitement qui distinguera, au dernier jour, les justes des réprouvés, et nous serons bientôt des saints sur la terre.

Séparation suprême.

Au jugement dernier, le Seigneur renouvellera et accomplira

l'événement figuratif qui arriva lorsque son peuple sortit de l'Égypte : l'armée du Pharaon fut submergée dans les flots de la mer Rouge, tandis que les enfants d'Israël poursuivaient leur route vers la terre promise. On voyait, d'un côté, un peuple élu qui, échappé à mille périls, et guidé par une nuée lumineuse dans la nuit, faisait retentir les airs des hymnes de sa reconnaissance qu'il adressait au Tout-Puissant. De l'autre côté, un peuple maudit de Dieu périssait englouti dans les gouffres de la mer. — Telle sera l'éternelle séparation entre les bienheureux et les réprouvés. Les élus s'élanceront rapidement au ciel au milieu des chants d'allégresse et des concerts des anges ; au même instant, l'enfer s'ouvrira sous les pieds des damnés pour les engloutir à tout jamais.

DIXIÈME INSTRUCTION

(Mercredi de la Troisième Semaine)

C'est une vérité que nous pouvons prévenir la rigueur des jugements de Dieu, et même nous les rendre favorables.

I. En pensant souvent à ces jugements. — II. En nous jugeant nous-mêmes dès cette vie.

Les deux jugements que nous devons subir de la part de Dieu, l'un à la fin de notre vie, l'autre à la fin du monde, seront tous les deux souverainement terribles et souverainement redoutables. Souverainement terribles et redoutables à cause du Juge, qui sera aussi clairvoyant qu'inflexible ; à cause de l'examen de nos actions, qui sera aussi complet que rigoureux ; à cause enfin de la sentence, qui sera aussi juste qu'irrévocable. Nous ne saurions donc trop craindre ces jugements, à l'exemple des saints, qui n'y pensaient jamais sans trembler. Toutefois ces jugements, que nous devons craindre par dessus tout, tant que nous sommes en ce monde, ne seront terribles, lorsqu'ils auront lieu, que pour ceux qui n'auront pas eu soin d'en prévenir la rigueur en s'y préparant. Pour ceux qui s'y seront préparés avec toute l'application qu'exige une si grande affaire, ces jugements n'auront en effet rien d'effrayant. Ils n'auront rien d'effrayant, car si Dieu est rigoureusement juste, il ne l'est pas aveuglément, et il tiendra compte à chacun de sa vraie bonne volonté et de ses sincères efforts, alors même qu'il aurait à se reprocher quelques légers manquements. C'est pour cela qu'on a vu beaucoup de saints personnages qui, après avoir tremblé toute leur vie à la pensée des jugements de Dieu, recouvraient la tranquilité de l'esprit et

la paix de l'âme aux approches de la mort (1). C'est ce qui se remarque encore en tous les bons et fidèles chrétiens. Or, comment pourrons-nous à notre tour arriver à cet heu-

1. *Timenti Deum bene erit in extremis*; *et in die defunctionis suæ benedicetur*. Eccli, I. 13. Hoc est : in die obitus et judicii sui audiet : *Venite, benedicti*, ut exponit Paulus de Palatio et Hugo cardinalis. Imo S. Chrysostomus, hom. 2. in II ad Thessal. scribit : « Nemo eorum qui gehennam ob oculos habent, in gehennam incidet : nemo gehennam contemnentium effugit. Quemadmodum enim apud nos qui quidem judicia metuunt judicis, non damnabuntur ; qui vero contemnunt, illi potissimum in ea incidunt : ita et hic. Nisi subversionem veriti fuissent Ninivitæ, utique subversi fuissent. Quia vero illam metuebant, non subvertebantur. Si diluvium veriti fuissent, qui temporibus Noe vixerunt, submersi sane non fuissent. » Carolus V, imp. cum ad præliandum egressurus armaretur laminis thoracibusque ferreis, initio dum armis indueretur, non parum corpore horrebat, ac toto vultu albescebat quasi pavescens : sed armatus jam et loricatus atque galeatus leone animosior erat : in prælio ad bombardarum ictus nusquam, caput inclinabat, nusquam pedem movebat, nusquam expallescebat. Guilielmus Zenocatus, lib. 5, de vita Caroli. Hunc in modum quisque ante judicium illud severissimum, dum hic ad subeundum armatur et præparatur, timet : in ipso postea judicio nihil trepidabit, sed leone cordatior erit. Hujus rei specimen deprehendimus in ipso summo imperatore nostro, Christo. Hic enim ad montem Oliveti pergens cœpit pavere, tædere et mœstus esse ; ibique se ad passionem et mortem per orationem armans, etiam dum ab angelo confortatur et quasi armatur, timet ac præ timore sanguinem sudat. At in prælio jam passionis suæ, ipsaque cruce constitutus nihil amplius trepidat, sed quasi extra omnem teli jactum in summa securitate et libertate potius agit, prodit obviam cohorti, proditorem excipit osculo, amicum vocat, cohortem prostratam surgere permittit, aurem Malcho restituit, Petrum reprehendit, cohortem docet et redarguit, imperat ut suos abire sinant : abhinc bajulans sibi crucem, docet et solatur in via mulieres, in cruce orat pro inimicis, latroni promittit paradisum, Matri assignat Joannem, etc. Advertit hoc S. Chrysostomus hom. 84, in Joannem : « Considera, inquit, quomodo omnia sine perturbatione transegit. Matrem discipulo commendavit, prophetias implevit, latroni spem bonam dedit, qui antequam crucifigeretur, sudavit, turbatus est, timuit. » Pari ratione, si ante diem illum decretorium per timorem Dei et judicis ilius tremendi nos jam armaverimus non erit quod metuamus, sed gaudeamus potius in conflictu illo ultimo. Id quod sane deprehensum in vitis plurimorum justorum, uti in fratre sancti Bernardi Gerardo, qui in morte jubilabat : *Laudate Dominum de cœlis, laudate eum in excelsis*. In sancto Francisco, qui morti vicinus in gravissimis doloribus laudes Deo canebat : dicens sibi non licere aliter facere. In Bernardo, primo ejus socio, qui moriens dicebat : « Nunc sentio quid sit in Dei timore vixisse. Nunc enim pro toto mundo nollem me aliam vitam instituisse. Nunc gaudeo et exulto, etc. » Ut in chronic. S. Francisc. In Godefrido ex comite Coppenbergensi, canonico Præmonstrat. qui moriens gaudio perfusus : « Jam pro toto mundo paulo diutius in hoc nollem morari exilio », apud Sur. 13. januar. In

reux résultat, de n'avoir plus sujet de craindre, aux approches de la mort, la rigueur des jugements de Dieu? Nous le pourrons en employant les mêmes moyens qu'ont employés ceux dont nous venons de citer l'exemple, savoir : premièrement, en pensant souvent à ces jugements, et secondement, en nous jugeant nous-mêmes dès cette vie (1). Seigneur, mieux que nous vous savez combien il nous est important de ne paraître devant vous, pour être jugés, qu'après nous y être préparés ; daignez donc nous éclairer sur les moyens à employer pour y parvenir, afin qu'aux jours de vos jugements. Vous n'ayez point à nous maudire et à nous rejeter loin de vous avec les démons et les autres réprouvés, mais à nous accueillir dans vos bras et dans votre paradis, avec vos anges et vos autres élus.

Le premier moyen, disons-nous donc, à employer pour prévenir la rigueur des jugements de Dieu, c'est de

I. — **Penser souvent à ces jugements.** — En quoi et comment la pensée des jugements de Dieu peut-elle nous être utile pour en prévenir la rigueur? Ce qui nous rendra ces jugements redoutables et funestes, ce sera uniquement, n'est-il pas vrai, nos péchés. Quiconque serait sans péché, n'aurait aucun sujet de les craindre. En paraissant au tri-

sancto Laurentio Justiniano, Venetorum patriarcha, qui dum viveret sæpe in profundum sese humilitatis abjiciens pertimescere videbatur a suis judicium divinum. Morti vero proximus lætus fuit et hilaris, dicens ad nos circa lacrymantes : « Abite hinc cum vestris lacrymis, tempus lætitiæ est, non lacrymarum. » Rursum tam sacro oleo inunctus alios consolans : « Pudeat vos, inquit, mortem timere, cum Dominus noster propter nos mori voluerit. » Sed audi causam hujus confidentiæ et hilaritatis : Hunc diem, subdit, semper ante oculos habui, tu scis, Domine. » Ita refert Bernardus Justinianus, testis oculatus, apud Surium, 8 januarii (Faber, *Op. conc.* Dom. 1. Advent. conc. 4. auct. n. 4).

1. Media ad judicii sententiam malam evitandam : 1° Passio Christi. 2° Vita et conscientia bona. 3° Spes et fiducia in misericordia Dei. 4° Frequens contritio et confessio. 5° Vigilantia sollicita. 6° Conciliatio patronorum. 7° Frequens memoria judicii. 8° Assiduum misericordiæ exercitium. 9° Timor judicii. 10° Examinis frequens usus. 11° Pœnitentia seria. 12° Non judicare alios. 13° Misericordiæ exercitum. 14° Fiducia erga Christum passum. 15° Amor sincerus B. Virginis. 16° Sanctorum constans veneratio. 17° Paupertas voluntaria (Lohner, *Biblioth.* voc, *Judicium extremum*).

bunal de son divin Fils, la très sainte Vierge, qui ne commit jamais la moindre faute, ne dut certainement éprouver aucune crainte ; et elle n'en éprouvera certainement aucune non plus lorsqu'aura lieu le jugement dernier. Il n'y a donc que nos seuls péchés, nous le répétons, qui puissent faire que les jugements de Dieu soient mauvais pour nous. D'où il suit que tout ce qui est propre à nous préserver du péché, peut nous aider par là-même à nous rendre les jugements de Dieu moins défavorables, et partant moins à craindre.

Or, parmi les choses propres à nous préserver du péché, l'une des plus efficaces est certainement la pensée des jugements de Dieu. Que celui qui ne pense pas à ces jugements se laisse aller à commettre des péchés, cela, du moins aux yeux de la raison, n'a rien qui puisse beaucoup étonner : il goûte une certaine douceur dans la satisfaction de ses passions, et ne se rend pas compte du tort qu'il se cause ; et voilà précisément pourquoi il pèche. Mais celui qui pense aux jugements de Dieu, celui qui pense que l'action mauvaise qu'il est tenté de faire, il devra en rendre compte à Dieu lorsqu'il paraîtra devant lui au sortir de cette vie ; celui qui pense que cette action, qu'il ne ferait pas si quelqu'un le voyait, sera exposée, au jugement général, sous les yeux de ses parents, de ses amis et de ses bienfaiteurs, qui rougiront de lui, de ses ennemis, qui se réjouiront à cause de son humiliation, de tous ceux qui le connaissent et de tous les hommes en général, qui le mépriseront ; celui qui pense que, pour cette action, il sera séparé à jamais de tous ceux qu'il aime, placé à la gauche du souverain Juge avec les démons et les réprouvés, et avec eux maudit et jeté pour toujours en enfer ; celui qui, tenté de faire une mauvaise action, disons-nous, pense à ces choses, n'est-il pas évident qu'il sera détourné de faire cette mauvaise action, en voyant tous les maux qu'elle lui attirerait s'il la faisait? Souvent la seule pensée de son déshonneur ou du déshonneur des siens, la seule pensée du garde ou du gendarme, la seule pensée de l'amende ou de la prison, surtout la pensée de l'échafaud, suffit pour arrêter un malheureux sur la route du crime ; combien plus la pensée des jugements de Dieu

n'arrêtera-t-elle pas, sur la route du mal, le chrétien qui a la foi, puisque les conséquences éternelles du péché sont infiniment plus terribles que ses conséquences temporelles ! Eh bien, si la pensée des jugements de Dieu nous détourne du mal et du péché, c'est donc ainsi qu'elle adoucit, qu'elle annule même la rigueur de ces jugements, puisqu'il n'y a que nos péchés, avons-nous dit, qui les rendent redoutables (1).

Mais la pensée des jugements de Dieu n'est pas seulement pour nous un moyen d'en prévenir, d'en adoucir et d'en supprimer les rigueurs ; elle est encore un moyen de nous les rendre favorables. De même, en effet, que ce qui nous rendra redoutables les jugements de Dieu, ce seront les péchés que nous aurons commis ; de même, ce seront les bonnes œuvres que nous aurons faites qui nous rendront favorables ces jugements. Or, autant la pensée des jugements de Dieu est efficace pour nous détourner du mal, autant elle est efficace pour nous porter au bien. N'est-il pas vrai que l'un des plus puissants mobiles du bien que nous faisons, c'est l'espoir de l'avantage, matériel ou moral, que nous en retirerons ? Les anciens n'avaient-ils pas coutume

1. Singulis diebus et horis, oportet ante oculos nostros proponere Dei judicium (S. Joan. Chrysost. hom. 4. *in Gen.*).

Semper cor et lingua tua de extremo judicio meditentur. Sive igitur operi, sive orationi intentus sis, sive ambules, sive sedeas, sive comedas, sive jejunes, sive in cubili tuo vigil jaceas, sive quid aliud agas, non desistat mens tua cogitare, et os tuum loqui de judicio (S. Ephrem. tom. 2, par. an. 47).

Rogo vos, fratres carissimi, ut lectionem istam attento corde audiatis, et memoriter retineatis ; qui enim istam lectionem diligenti mente attendit, etiamsi reliquas Scripturas minime intelligat, ista sola lectio sufficere potest ad omne opus bonum faciendum, et ad omne opus malum fugiendum (S. Cæsar. Arel. hom. 35).

In omni vitæ nostræ genere memoria divini judicii inserenda et continenda est, ut cum aliquid agimus, residente in nobis judicii memoria, vel nunquam potius abeunte, præceptis Dei opera nostra famulentur. Beatus erit, quisquis non sine memoria divini judicii omnia gesserit ; quod de se profitetur propheta, dicens : *Memoratus sum judiciorum tuorum a sæculo, Domine, et consolatus sum* (S. Hilar. *In Ps.* cxviii).

O anima, nunquam excidat a tua memoria : *Ite, maledicti, in ignem æternum ! Venite, benedicti, percipite regnum !* O ! quid potest lamentabilius et terribilius cogitari, quam, *Ite* ? Quid delectabilius exprimi, quam, *Venite* ? Duæ sunt voces, quarum nihil horribilius una, et nihil jucundius altera poterit audiri (S. Bonav. *Soliloq.* c. 3).

de dire, que la perspective de la récompense fait surmonter les difficultés de l'entreprise (1) ? Quel est le savant, quel est le magistrat, quel est le soldat, dont le dévouement n'est pas stimulé par l'espérance des honneurs que lui rendront ses concitoyens ? Ne savons-nous pas qu'autrefois, pour donner à leurs armées le courage de supporter les fatigues des combats, leurs chefs leur promettaient de se partager les dépouilles des vaincus ? Cependant qu'étaient et que sont ces avantages frivoles et passagers, pour lesquels on donne son temps, ses veilles, sa vie, en face de ceux que le chrétien recueillera de ses bonnes œuvres au tribunal de Dieu ? Par conséquent, n'est-il pas évident que le chrétien qui considérera ces avantages, qui pensera à l'honneur que Dieu lui fera, au jour du jugement général, en le plaçant à sa droite parmi ses anges et ses élus, aux louanges publiques qu'il fera de ses bonnes œuvres et de ses vertus, surtout à l'éternelle félicité qu'il lui accordera dans le ciel ; n'est-il pas évident que ce chrétien, disons-nous, se trouvera fortement encouragé, par ces pensées, à s'acquitter de ses devoirs, à se dépenser pour faire le bien et acquérir le plus de mérites qu'il lui sera possible ? N'est-il pas évident qu'il surmontera toutes les difficultés pour donner à manger à ceux qui auront faim, à boire à ceux qui auront soif, pour recueillir ceux qui ne sauront où loger, pour vêtir ceux qui manqueront d'habit, pour visiter les malades, pour aller voir ceux qui seront en prison (2) ?

C'est donc ainsi qu'en pensant aux jugements de Dieu, nous pouvons non seulement en prévenir la rigueur et nous les adoucir, mais encore nous les rendre favorables. Oh ! la bonne et précieuse pensée que celle des jugements de Dieu ! Elle nous fait trembler, il est vrai ; mais c'est précisément en nous faisant trembler qu'elle nous aide à nous sauver. Heureuse frayeur, devons-nous dire, qui nous éloigne du mal et nous fait pratiquer le bien ! *Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement* (3), nous dit saint Paul.

1. Si labor terret, merces invitet.
2. Matth. xxv, 35 et 36.
3. Philip. ii, 12.

C'est surtout en pensant aux jugements de Dieu, que nous observerons le mieux cette recommandation du grand apôtre.

Il est toutefois essentiel de remarquer maintenant que cette pensée des jugements de Dieu, pour avoir vraiment toute son efficacité, doit être fréquente et approfondie. Ce n'est pas tout en effet d'avoir une arme entre les mains, et même une excellente arme ; il faut encore savoir s'en servir, et s'en servir effectivement. Or, nous disons d'abord de la pensée des jugements de Dieu, qui est entre nos mains comme une arme à deux tranchants, puisqu'elle produit deux effets différents, qu'elle doit être fréquente, si nous voulons véritablement qu'elle nous adoucisse ces jugements et nous les rende favorables. Nous savons tous avec quelle malheureuse facilité nous oublions les choses du salut, ces choses étant spirituelles, tandis que, à cause de nos sens, nous sommes dominés et absorbés principalement par les choses matérielles. Cependant, il est hors de doute que, si nous ne pensons pas aux jugements de Dieu, ils ne nous seront pas plus utiles, pour la réforme et le gouvernement de notre conduite, que s'ils ne devaient pas avoir lieu, ou si nous ne le savions pas. Que nous servirait-il d'avoir dans notre maison une arme pouvant nous défendre contre les voleurs et les assassins, si, quand les voleurs et les assassins se présentent pour nous dévaliser et nous tuer, nous ne pensions pas à nous servir de notre arme ? C'est ainsi qu'il ne doit pas nous suffire de savoir que nous serons jugés par Dieu sur toutes nos actions, sur toutes nos paroles, sur toutes nos pensées, sur tous nos désirs, sur toutes nos omissions ; il est absolument nécessaire, en outre, que le souvenir de ces jugements nous soit sans cesse présent, afin qu'il nous serve à nous défendre contre les suggestions mauvaises, et à nous animer pour suivre et accomplir les inspirations de la grâce. Il faut qu'en toute circonstance nous nous disions : Cette bonne pensée qui me vient, cet édifiant exemple que je vois ou qu'on me rapporte, Dieu me demandera compte du profit que j'en aurai retiré ; cette action que je fais, cette parole que je dis, ce projet que je forme, Dieu les jugera, Dieu les manifestera, Dieu m'en récompen-

sera ou m'en châtiera éternellement. Telle était la pratique de saint Jérôme, et c'est avec son secours qu'il a pu résister aux affreuses tentations dont il était continuellement assailli, accomplir tant d'œuvres méritoires et s'élever à une aussi haute perfection. « Soit que je mange ou que je boive, ou que je fasse quelque autre chose, nous apprend-il lui-même, il me semble entendre toujours le son de la terrible trompette faire retentir à mes oreilles ces mots : Levez-vous, morts, et venez au jugement » (1).

Cependant il ne suffit pas encore que nous pensions souvent aux jugements de Dieu, pour que cette pensée nous soit vraiment et pleinement salutaire ; il faut de plus, avons-nous ajouté, que nous y pensions sérieusement, et que nous nous en pénétrions profondément. Pour rester dans notre comparaison, la pensée des jugements de Dieu, si nous ne l'approfondissons pas, si nous ne nous l'appliquons pas sérieusement, serait comme une arme qu'on aurait bien sous les yeux, mais qu'on laisserait se rouiller, et dont on n'apprendrait pas à se servir. Quand viendrait le voleur, ou l'assassin, cette arme nous serait encore à peu près inutile, elle ne pourrait pas nous défendre. Ainsi en serait-il, disons-nous, de la pensée des jugements de Dieu, alors même qu'on la rappellerait souvent à sa mémoire, mais seulement d'une manière superficielle ; c'est-à-dire que, quand nous aurions besoin de nous en servir pour nous préserver de tomber dans le mal ou nous exciter à faire une bonne action, elle ne serait pas en quelque sorte assez affilée et assez pénétrante pour produire le résultat désiré, ou bien nous ne connaîtrions pas la manière de l'employer pour le lui faire produire. Voilà pourquoi nous devons penser aux jugements de Dieu, non pas seulement souvent, mais encore sérieusement, nous rappelant leur vérité et leur certitude, l'instant de notre mort et la fin du monde où ils auront lieu, l'impossibilité d'y échapper, la rigoureuse justice avec laquelle Dieu y procèdera, l'irrévocable sentence qui y sera prononcée, les récompenses éternelles et les éternels châtiments qui en seront la suite. Il est impossible en effet que celui qui

1. In Matth. xxv.

se sera bien pénétré de ces vérités, qui se les sera assimilées, qui en aura fait en quelque sorte la vie et la respiration de son âme, comme nous le devons tous ; il est impossible, disons-nous, que celui-là se laisse jamais aller à commettre une faute grave, ou à omettre un grave devoir. Et voilà comment la pensée des jugements de Dieu, à la condition qu'elle soit fréquente et sérieuse, nous est un premier moyen, non pas seulement de prévenir avec certitude la rigueur de ces jugements, mais encore, avec non moins de certitude, de nous les rendre favorables.

Mais nous avons ajouté qu'il y a encore un autre moyen pouvant nous aider à nous procurer ces deux mêmes avantages, et cet autre moyen, c'est de

II. — **Nous juger nous-mêmes dès cette vie.** — Ce second moyen nous est indiqué par le grand apôtre saint Paul, en ces termes : *Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés* (1) par Dieu. Qu'est-ce à dire, *nous ne serions pas jugés* par Dieu ? Cela veut dire ceci, que si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas *condamnés* par Dieu. L'apôtre parle ici selon ce qui se passe parmi les hommes, où l'on ne fait comparaître devant les juges que ceux qui sont censés coupables ; en sorte que quand on dit d'eux qu'ils sont *jugés*, cela signifie, en réalité, qu'ils sont *condamnés*. Le Sauveur a lui-même employé le mot *jugé* dans le même sens, quand parlant de quiconque ne croit pas en lui, il a dit que *déjà il est jugé* (2), c'est-à-dire *condamné*. Nous le répétons donc, dans le texte que nous venons de citer, l'apôtre saint Paul veut dire proprement et rigoureusement que, *si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas condamnés* au tribunal de Dieu. En d'autres termes, pour que nous ne soyons pas condamnés aux jugements de Dieu, il faut que nous nous jugions nous-mêmes dès cette vie.

Il est facile en effet de comprendre ceci. En nous jugeant nous-mêmes dès ici-bas, nous condamnons ce qu'il y a de mal en nous, nous le regrettons par là même, et le regret-

1. I. Cor. xi, 31.

2. Joan. iii, 18.

tant, nous l'effaçons autant que nous le pouvons par une sincère pénitence. Notre conscience se trouve dès lors purifiée, et lorsque nous paraîtrons devant Dieu, il ne trouvera plus rien à condamner en nous (1). D'un autre côté, en

1. Ascendat homo contra se tribunal mentis suæ, et constituat se ante se ; testis sit conscientia, carnifex timor, inde quidam cordis sanguis confitentis per lacrymas fluat. Denique versetur ante oculos ejus imago judicii futuri, et quidquid in se videat, quod a judice venturo reprehendi possit et puniri, ipse hic in se puniat et reprehendat. Peccata enim sive magna sive parva impunita esse non possunt ; quia aut homine puniente, aut Deo judicante plectuntur. Cessat autem vindicta divina, si conversio præcedat humana, quia ut ait Apostolus : *Si nos ipsos dijudicaremus, non utique a Domino judicaremur* (S. Anselm. in h. l.).

Qui semetipsum perfecte dijudicat, judicium non expectat. Perfecte autem semetipsum judicare est, et reprehendenda non agere, et quæ irreprehensibiliter acta sunt, timide retractare (S. Damian. lib. 4. *Epistol.* epist. 15).

Secundum judicandorum conscientiam, Judex in se unus, varius apparebit, probis Agnus, improbis Leo. Quo quisque districtior fuerit in se ipsum peccatorum vindex, eo illi mitior tunc apparebit Judex. Felix, qui dicere poterit in illo die : Feci judicium et justitiam, Domine, non tradas me calumniantibus me. Judicium facit contra se, qui se reum agnoscit, et confitetur, et judicat. Justitiam facit, qui peccata, quæ sententia damnat, pœnitentia punit (S. Thom. Vill. *conc.* 1. *in Dom.* 1. *Adv.*).

Non consurget duplex tribulatio. Septuaginta vertunt : *Non vindicabit bis in idipsum in tribulatione.* Unde emanavit theologorum axioma : « Deus non punit bis in ipsum. » Quicumque ergo seipsos in hoc sæculo puniunt ob peccata sua, sperare utique poterunt, non puniendos se in altera. Qua de re audiamus Chrys. hom. 43. in Matth. : « Assidue, inquit, mentem ad hunc terrorem revoca (teipsum scilicet judicando), deinde si causam suam dicere non possit, sed subterfugiat et detrectet : quasi superbam ancillam et fornicatione corruptam cæde, verberibus ac flagellis dilania, etc. » Et mox : « Quod si hæc audiens doleat, non subtrahas manum : non enim moritur percussa, sed mortem effugiet, etc. » Et infra : « Id si quotidie diligenter facies, terribili futuri judicis tribunali lætus assistes. » Certe Ninivitæ, quando se ciliciis operuerunt et cinere consperserunt, Dei gladium in se vibratum suspenderunt : ita ut quem prius severum judicem expectarunt, postea defensorem et advocatum contra Jonam habuerint. Hinc S. Paulinus, ep. 10 : « Ninivitæ, inquit, meruerunt denuntiatum evadere excidium, qui se spontaneis luctibus cruciando divinam sententiam prævenerunt sua. » Pari modo, Achab iratum sibi ob flagitia sua Deum placavit, quando induit carnem suam cilicio, jejunavitque et dormivit in sacco, et ambulavit demisso capite, ita ut mutaret etiam Deus sententiam in ipsum latam, et in ejus pœnitentia complacentiam haberet. III. Reg. xxi. « Quod si Achab (inquit Petrus Damianus epist. 8. ad clericos Florent. lib. 5. epist.), reprobi videlicet regis, cilicium divina pietas non contempsit, quam benigne, quam misericorditer illum desuper aspectare credendus est,

nous jugeant encore nous-mêmes sur le bien qui devrait se trouver en nous, mais qui ne s'y trouve pas, ou ne s'y trouve pas comme il devrait s'y trouver, nous sommes amenés à accomplir les bonnes œuvres qui nous manquent, à pratiquer les vertus qui nous font défaut, où à les pratiquer mieux que nous ne le faisons ; en sorte que, quand Dieu nous jugera, non seulement il ne nous condamnera pas, puisque nous aurons fait ce qu'il nous commande, mais encore il nous récompensera, à cause de notre obéissance et de nos efforts.

Mais pour que Dieu ne nous condamne pas, pour qu'au contraire il nous récompense, lorsque nous paraîtrons devant lui. soit au jugement particulier, soit au jugement général, remarquons bien ceci, qu'il faut que nous nous jugions nous-mêmes ici-bas, comme lui-même nous jugera lorsque nous comparaîtrons devant son tribunal. Car si nous ne nous jugeons pas nous-mêmes comme Dieu nous jugera, comme Dieu doit nous juger, il cassera avec dédain notre jugement, volontairement fautif, et nous fera subir le sien. Il est donc rigoureusement essentiel, comprenons-le bien, de nous juger nous-mêmes, autant que nous le pouvons, absolument comme Dieu nous jugera, si nous voulons qu'il ratifie notre jugement.

De là pour nous, par conséquent, la nécessité de savoir avec précision comment Dieu nous jugera, puisqu'il faut que nous nous jugions, dès ici-bas, de la même manière. Or, nous l'avons déjà expliqué dans un de nos précédents entretiens : Dieu nous jugera d'une manière complète, et avec une rigoureuse justice.

Dieu nous jugera d'une manière complète, c'est-à-dire que son jugement s'étendra à tous les âges et à toutes les années de notre vie, et portera sur tout le mal que nous aurons fait nous-mêmes ou fait faire aux autres, en actions, en paroles, en désirs et en pensées, ainsi que sur le bien que nous aurions dû faire et que nous n'aurons pas fait, ou

qui se velut in atrocissimo crimine deprehensum, nudum divinis aspectibus obtulit, accusatorem pariter et tortorem : reum simul et testem : censorem nihilo minus et carnificem fecit. » (FABER, *Op. conc*, dom. I, Adv, conc. 4, auct. n. 2).

que nous aurons mal fait. Voilà quelle sera la matière du jugement de Dieu sur nous, et par conséquent voilà quelle doit être aussi la matière de notre jugement sur nous-mêmes. N'ayons pas l'imprudence d'en retrancher ou d'en omettre aucune partie, comme font certains chrétiens. Tel, en effet, se juge et se condamne avec exactitude sur ses manquements à l'égard de Dieu, fait ses prières matin et soir, assiste aux offices de l'église, se confesse même et communie à Pâques, et cependant ferme les yeux sur ses péchés de langue, sur ses injustices à l'égard du prochain, sur ses négligences à remplir les devoirs de son état. Tel autre, au contraire, se juge et se condamne sur tous les points qui regardent l'honnêteté à l'égard du prochain, ainsi que sur l'obligation où nous sommes de l'assister dans la mesure de notre pouvoir, mais ne tient aucun compte de ses devoirs à l'égard de Dieu. Ne tombons pas dans une si grossière erreur. Une conduite aussi peu régulière ne trouve pas grâce même devant les hommes, qui la condamnent ouvertement, malgré leur condescendance intéressée ; à plus forte raison sera-t-elle condamnée par Dieu, qui n'a pas besoin qu'on ait de l'indulgence pour lui. — En ce qui nous concerne, voulons-nous sincèrement et sérieusement nous juger comme Dieu nous jugera ? Prenons en main ses commandements et ceux de son Église, et les suivant les uns après les autres, voyons si nous les avons observés, de quelle manière et pour quel motif nous les avons observés. N'en passons pas un seul. Devant les tribunaux humains eux-mêmes, ne suffit-il pas d'avoir violé un seul article des codes pour être passible d'une condamnation ? Il en sera de même devant le tribunal de Dieu : une seule infraction à ses lois suffira pour nous faire condamner. Mais parce que nous ne serons condamnés au tribunal de Dieu, que si nous ne nous sommes pas jugés et condamnés nous-mêmes, à l'avance, voilà pourquoi il est indispensable que nous nous jugions et condamnions sur tous nos péchés sans aucune exception. Encore une fois, qu'il s'agisse de péchés d'actions, ou de péchés de paroles, ou de péchés de désirs, ou de péchés de pensées, ou de péchés d'omissions, ou de péchés que nous avons fait commettre soit directement soit

indirectement, ou de péchés que nous devions empêcher et que nous avons laissés volontairement commettre : nous devons les juger, les condamner, les regretter, les réparer et les expier tous. Une seule exception volontaire donnerait lieu, devant le tribunal de Dieu, à la révision et à l'annulation de notre jugement, et, par suite, à notre condamnation définitive. L'histoire de la vie des saints en présente plus d'un exemple. On y lit que des malheureux, que des malheureuses, dont on croyait le salut assuré, parce qu'ils avaient vécu dans la pratique des vertus et des œuvres de la pénitence, apparurent après leur mort en disant qu'ils étaient damnés, à cause d'une seule faute qu'ils n'avaient pas eu le courage de juger et d'abjurer. Quel affreux malheur, chrétiens, et quelle leçon pour nous de juger et de condamner tous nos péchés sans exception, puisque c'est sans exception que Dieu doit lui-même les juger et les condamner.

Mais ce n'est pas seulement d'une manière très complète que Dieu nous jugera, c'est encore, avons-nous ajouté, avec une rigoureuse justice. Non dans ce sens qu'il nous jugera selon sa justice propre, car alors nul homme n'échapperait à la condamnation (1), comme le déclare le prophète royal ; ce qui lui faisait adresser à Dieu cette prière : Seigneur, *n'entrez point en jugement avec votre serviteur* (2). Dieu nous jugera avec une rigoureuse justice, en ce sens qu'il nous jugera rigoureusement selon les lumières que nous aurons eues, les grâces qu'il nous aura accordées, et les circonstances où nous nous serons trouvés. Il nous jugera avec une rigoureuse justice, en nous demandant tout ce que nous pouvions faire dans les conditions où nous étions, rien de moins, rien de plus. De là vient que tel péché, commis par une personne ignorante, ou ayant eu de mauvais exemples, sera plus grave s'il est commis par une personne instruite et non scandalisée. De même telle bonne œuvre, faite par une personne à qui elle coûte beaucoup, sera moins méritoire si elle est faite par une personne à laquelle

1. Non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens (Ps. CXLII, 2).

2. Ps. CXLII, 2.

elle ne coûte que peu ou rien. C'est pourquoi nous ne devons jamais dire, lorsqu'il s'agit d'une chose mauvaise : Je puis bien la faire, puisque telle personne la fait. Telle personne fait cette chose, mais nous ne savons pas si cette personne est instruite comme nous le sommes, ni si elle se rend bien compte de ce qu'elle fait, ni si elle a des raisons qui l'excusent plus ou moins d'agir comme elle fait. Ce qui est certain, c'est que Dieu nous jugera, cette personne et nous, en toute justice, selon nos lumières respectives, selon l'advertance que nous aurons apportée, selon les conditions particulières dans lesquelles nous nous serons trouvés. Il en sera de même pour les bonnes œuvres : Dieu en appréciera le mérite selon les dispositions plus ou moins parfaites avec lesquelles nous les aurons accomplies. Jugeons-les donc ainsi nous-mêmes, et ayons bien soin, par conséquent, de les faire de telle manière qu'elles aient le plus de valeur possible aux yeux de Dieu, afin qu'il puisse nous en accorder une abondante récompense.

Dieu nous jugera avec une rigoureuse justice, c'est-à-dire sans ménagement pour nos passions et notre délicatesse. Il connaît leur force et notre faiblesse, mais il sait aussi qu'avec le secours de sa grâce nous pouvons toujours leur résister, ainsi qu'aux scandales du monde et aux tentations du démon. C'est lui-même qui a permis que nous soyons en butte à ces passions, à ces scandales et à ces tentations, précisément afin qu'en y résistant nous lui prouvions notre fidélité. Ces passions, ces scandales, ces tentations entrent dans ses vues pour contribuer, avec ses commandements, à notre épreuve. C'est pourquoi gardons-nous bien de recourir à aucune excuse qui s'appuierait sur l'un ou l'autre de ces points. Autant vaudrait nous excuser en nous en prenant à ses commandements eux-mêmes. Un soldat serait-il admis à s'excuser d'avoir fui devant l'ennemi, parce que l'ennemi marchait contre lui ? Mais c'est précisément parce que l'ennemi marchait contre vous, lui dirait-on, que vous deviez marcher contre lui. Vous n'êtes soldat que pour cela, c'est votre seule raison d'être. Ainsi le devoir du chrétien est de résister aux ennemis de son salut, de vaincre ses passions, de fuir le monde et ses maximes,

de surmonter les tentations, et non pas de chercher des prétextes pour les ménager. Ces prétextes, Dieu ne les admettra pas à son tribunal, et il nous jugera sans en tenir compte. Par conséquent, ne nous faisons pas illusion, et ne les mettons pas non plus en avant pour nous juger. Si nous avons eu le malheur de nous laisser entraîner au mal par nos passions, de suivre les pernicieuses maximes du monde, de succomber aux tentations du démon, jugeons-nous sans ménagements, sans détours, sans excuses, condamnons-nous, repentons-nous, faisons pénitence, ne retombons plus, et c'est encore ainsi que nous échapperons aux jugements de Dieu.

Jugeons-nous encore en toute justice pour nous assurer en outre, auprès de Dieu, un jugement favorable. Dieu jugera-t-il dignes des éternelles récompenses ces vertus superficielles, qu'on ne pratique que par convenance ou pour se faire valoir, et ces œuvres bonnes en elles-mêmes, mais auxquelles on ne se livre que par un mouvement naturel, ou par bon ton et pour faire comme les gens distingués ? Non, ces vertus et ces œuvres n'iront pas jusqu'au tribunal de Dieu. Pratiquées et faites pour ce monde, elles recevront en ce monde leur récompense, et tout sera fini. Pour que nos vertus et nos bonnes œuvres parviennent jusqu'au tribunal de Dieu, et nous y méritent une récompense dans l'éternité, il faut que nous les jugions avec une juste sévérité, comme Dieu les jugera lui-même. C'est-à-dire qu'il faut ne les regarder comme des vertus véritables, et comme des bonnes œuvres véritables, que si elles sont pratiquées et faites par un motif de foi, et en vue d'obéir à Dieu et de lui plaire. Dieu ne récompensera dans l'éternité que ces vertus et ces bonnes œuvres. Si donc nous tenons à nous assurer cette récompense, ne pratiquons que les vertus, ne faisons que les bonnes œuvres que Dieu jugera dignes de la recevoir.

CONCLUSION. — Tels sont donc, chrétiens, les deux moyens à employer non seulement pour prévenir la rigueur des jugements de Dieu, mais encore pour nous les rendre favorables ; savoir, le premier, penser souvent et sérieuse-

ment à ces jugements, afin que cette pensée nous les fasse craindre, et que cette crainte à son tour nous fasse éviter le mal et pratiquer le bien ; et le second, nous juger nous-mêmes dès cette vie, sur nos péchés pour nous les faire condamner et expier, et sur nos vertus et nos bonnes œuvres, pour nous les faire pratiquer et accomplir en vue des récompenses éternelles. Un seul de ces moyens, bien employé, suffirait assurément pour atteindre les deux résultats que nous avons indiqués ; cependant l'emploi des deux moyens ne peut que nous faire atteindre encore plus sûrement ces deux résultats si souverainement importants : ne pas être condamnés aux jugements de Dieu, et mériter d'y recevoir d'éternelles récompenses. Pouvons-nous assez admirer, chrétiens, la bonté de Dieu à notre égard, d'avoir ainsi mis entre nos mains, grâce à ces deux moyens, le pouvoir de régler nous-mêmes, dès maintenant, les dispositions de ses futurs jugements ! le pouvoir de lui en rédiger à l'avance les sentences ! Oui, reconnaissons-le, chrétiens, si extraordinaire que cela puisse nous paraître, ce pouvoir, nous l'avons. Il dépend véritablement de nous de mettre, sur les lèvres de Dieu, tel jugement que nous voulons, un jugement qui nous condamne, ou un jugement qui nous glorifie. Oui, répétons-le, cela dépend véritablement et uniquement de nous. Quel usage allons-nous faire d'un pouvoir si terrible ? Sachant que si nous nous présentons au tribunal de Dieu avec nos péchés, nous serons inévitablement condamnés aux éternels supplices de l'enfer, allons-nous nous résoudre à les y porter, tout en ayant la possibilité de nous en décharger et de nous en purifier ? Y a-t-il, dans cet auditoire, quelqu'un d'assez endurci pour s'arrêter à ce parti affreux ? Non, j'en suis bien sûr, il n'y a personne. Tous, au contraire, nous avons le désir et l'espoir d'éviter une sentence de condamnation, et d'en obtenir une de bénédiction. Mais tous verront-ils leur espoir se réaliser ? Hélas ! combien il est à craindre qu'il ne se réalise que pour un petit nombre ! Tous nous voulons bien nous sauver, mais beaucoup ne veulent même pas qu'il leur en coûte la peine d'y penser. C'est un aveuglement inconcevable ! Pour essayer de se procurer des futilités, qu'on ne

réussit que bien rarement à se procurer, on se donne d'immenses soucis, on affronte d'immenses fatigues, on ne cesse d'y penser et de s'en occuper. Pour se procurer avec certitude la vie éternelle, le seul bien qui soit digne de nos désirs, le seul qui nous soit nécessaire, on ne veut pas s'en occuper, on ne veut pas même y penser ! Et pourtant nous ne l'ignorons pas, on n'obtient rien qu'il n'en coûte. Ah ! chrétiens, j'en appelle donc à votre raison et à votre foi. Puisque nous savons, d'un côté, combien il est affreux de paraître chargé de fautes devant le tribunal de Dieu ; et que de l'autre, nous connaissons les moyens de nous adoucir ses jugements, et même de nous les rendre favorables : je vous le demande, est-il possible que nous ne veuillions pas prendre ces moyens ? Ah ! nous ne serons pas insensés à ce point. Nous penserons souvent et sérieusement aux jugements de Dieu, pour nous encourager à éviter le mal et à faire le bien ; et nous nous jugerons nous-mêmes en ce monde afin que, dans l'autre, Dieu ne trouve rien en nous à condamner, mais beaucoup à récompenser. Et quand ce grand ouvrage de notre salut sera heureusement achevé, éternellement nous nous féliciterons des quelques légères peines qu'il nous en aura coûté.

TRAITS HISTORIQUES

La parabole des talents.

Le Sauveur, dans son saint Évangile, nous parle maintes fois du jugement. Dans sa parabole des talents, il nous apprend tout à la fois : comment nous devons nous préparer tout le temps de notre vie, et quel sera le sort bien différent de ceux qui se seront donné la peine de s'y préparer et de ceux qui n'auront rien fait dans cette vue. Voici cette parabole :

« Un homme, partant pour un long voyage, appela ses serviteurs, et leur mit son bien entre les mains. A l'un il donna cinq talents, à un autre deux, à un autre un, selon la capacité de chacun, et aussitôt il partit. Celui qui avait reçu cinq talents, s'en étant allé, les fit valoir et en gagna cinq autres. De la même manière celui qui en avait reçu deux en gagna deux autres. Mais celui qui n'en avait reçu qu'un s'en alla creuser la terre et y cacha

l'argent de son maître. Longtemps après, le maître de ces serviteurs étant revenu, leur fit rendre compte. Celui qui avait reçu cinq talents s'approcha et lui en présenta cinq autres, en disant : Seigneur, vous m'aviez remis cinq talents, en voici de plus cinq autres que j'ai gagnés. Son maître lui dit : Bien, serviteur bon et fidèle ; parce que vous avez été fidèle en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup : entrez dans la joie de votre maître. Celui qui avait reçu deux talents vint aussi, et dit : Seigneur, vous m'aviez remis deux talents, en voici deux autres que j'ai gagnés. Son maître lui répondit : Bien, serviteur bon et fidèle, parce que vous avez été fidèle en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup. S'approchant à son tour, celui qui n'avait reçu qu'un talent, dit : Seigneur, je sais que vous êtes un homme dûr, vous moissonnez où vous n'avez pas semé, et recueillez où vous n'avez pas vanné. Craignant donc, je m'en suis allé, et j'ai caché votre talent dans la terre ; le voici, je vous rends ce qui est à vous. Son maître lui répondit : Serviteur mauvais et paresseux, vous saviez que je moissonne où je n'ai pas semé, et que je recueille où je n'ai pas vanné ; il fallait donc remettre l'argent aux banquiers et, à mon retour, j'eusse retiré avec usure ce qui est à moi. Otez-lui donc le talent qu'il a, et... jetez ce serviteur inutile dans les ténèbres extérieures : là seront les pleurs et le grincement des dents (S. Matth. xxv, 14-30).

Penser aux jugements de Dieu pour nous les rendre propices.

1. — On voit, par les écrits des saints Pères, que les fidèles de la primitive Église ne perdaient jamais de vue les jugements de Dieu, et c'est là, selon saint Jean Climaque, le caractère du véritable disciple de Jésus-Christ. Par là ils s'entretenaient continuellement dans la crainte et la componction, ils devenaient extrêmement attentifs à veiller sur eux-mêmes et à rapporter à Dieu toutes leurs actions ; ils s'animaient au mépris des faux biens du monde ; ils s'excitaient à souffrir avec joie les tourments et la mort la plus cruelle, plutôt que de consentir au péché. Cette pensée les soutenait surtout dans les temps de tentation, conformément à cette maxime de saint Basile : « Si vous êtes tenté de péché, pensez à ce tribunal redoutable devant lequel tous les hommes paraîtront. »

2. — Saint Julien, moine, pleurait presque continuellement ses péchés à la pensée des jugements de Dieu. Il tremblait dans l'attente de ce dernier jour, où il lui faudrait rendre compte au souverain Juge ; aussi les vertus les plus solides furent-elles le fruit de

cette disposition. Une humilité qui paraissait dans tous ses discours et dans toutes ses actions ; un esprit de mortification qui le portait jusqu'à s'interdire la pensée même des sacrements ; une patience et une résignation telles que, dans tout ce qu'il avait à souffrir de la part du prochain, il s'estimait heureux d'avoir trouvé une occasion de racheter ses péchés, de pratiquer la douceur et la charité ; un esprit de retraite tel, qu'il s'était fait de sa cellule une espèce de tombeau, où il se renfermait lorsque les devoirs de la communauté ne demandaient point sa présence ailleurs ; enfin une prière presque continuelle et un recueillement si profond que, quand il était à l'office divin, il tenait son corps immobile, ayant une attention aussi parfaite que s'il eût été devant le tribunal du Juge suprême de tous les hommes : tels furent pour saint Julien les heureux fruits de la pensée du jugement de Dieu. Ne sont-ils pas un motif bien capable de nous porter à la méditation de cette grande vérité, si nous avons à cœur l'œuvre de notre sanctification ?

3. — « Si les hommes savaient ce que sont les jugements de Dieu, disait jadis sur son lit de mort un pieux solitaire qui, pendant douze années consécutives, s'était sanctifié en les méditant sans cesse, si les hommes savaient ce que sont les jugements de Dieu, ils ne pourraient jamais pécher ! » Que ne pensons-nous à cette salutaire vérité ? Elle modifierait infailliblement notre vie, et de négligents que nous sommes, peut-être même de libertins et de mauvais, elle nous rendrait solidement chrétiens, elle ferait de nous des hommes de devoir, de foi et de conscience. Quelquefois nous disons : « C'est trop difficile ! Je ne peux pas ! » Mais pourrons-nous donc habiter dans un feu dévorant, et demeurer dans des ardeurs éternelles ?... Oh ! que nous verrons clairement alors que nous *pouvions*, que nous pouvions facilement, qu'il aurait fallu simplement un peu de résolution, de courage, pour nous sauver ! Mais il ne sera plus temps... « Je n'ai pas le temps de faire mes prières », disions-nous encore. — Je n'ai pas le temps de me confesser. — Je n'ose pas me montrer à la sainte Table devant tout le monde. » Misérables mensonges qui nous auront perdus ! (Mgr de Ségur, *Instruct. fam.* Le Jugem.).

4. — Quand le célèbre Thomas Morus prévit que la fermeté avec laquelle il s'opposait au changement de religion que Henri VIII voulait introduire en Angleterre, finirait par le faire traduire comme criminel devant les tribunaux, il recommanda à un ami, qui vivait à la cour, de lui dire de temps à autre, à table comme pendant le travail, qu'il était cité devant la justice. Cet avertissement répété fit qu'il entendit ensuite avec le plus grand calme son

assignation à comparaître devant la haute cour. — Plus nous aurons présente la pensée du jugement dernier, plus aussi nous nous y préparerons avec soin, et moins nous en serons effrayés.

Nous juger nous-mêmes comme Dieu nous jugera.

1. — Nous apprenons de saint Jean Chrysostome que de pieux anachorètes voisins d'Antioche, parmi lesquels il passa plusieurs années, terminaient toujours la prière du soir par de sérieuses réflexions sur le jugement dernier, afin de s'exciter à la vigilance chrétienne, et de se préparer de plus en plus au compte rigoureux que nous rendrons tous au Seigneur. Saint Jean Chrysostome retint lui-même cette pratique, dont l'expérience lui avait démontré l'utilité : chaque soir, en faisant son examen de conscience, il jugeait ses actions avec la même sévérité qu'il lui semblait que Dieu devait les juger ; et il prévoyait ensuite, autant qu'il le pouvait, celles qu'il aurait à faire le lendemain, en essayant de se rendre compte à l'avance quel jugement Dieu pourrait en porter.

2. — Le trait suivant est rapporté par trois auteurs des plus graves, Sulpice-Sévère, Cassien et saint Jérôme. Un jeune homme, touché de la grâce et voyant les dangers que son âme courait dans le monde, voulait embrasser la vie monastique. Sa mère s'y opposa ; elle essaya, par ses larmes, ses prières, ses promesses, de le détourner de son dessein ; mais il lui opposa invariablement cette raison sans réplique : « Je veux sauver mon âme à tout prix, je veux assurer mon salut. » Il surmonta donc tous les obstacles, et entra en religion. Malheureusement, après avoir montré tant de courage il se laissa vaincre par l'esprit de négligence et tomba bientôt dans un grand relâchement, s'imaginant qu'il lui suffisait d'être en religion, et que Dieu le jugerait avec complaisance. Sur ces entrefaites, sa mère vint à mourir ; et, comme il priait pour elle, il fut ravi en esprit, se vit traduit devant le tribunal de Dieu, et rangé parmi les réprouvés, qui attendaient leur condamnation. En même temps il aperçut sa mère, qui venait assister à son jugement. « Quoi ? lui dit-elle avec étonnement, toi aussi tu es réprouvé ? Etait-ce pour cela qu'il te fallait entrer en religion ? Etait-ce pour cela que tu disais : « Je veux assurer mon salut, je veux sauver mon âme à tout prix ! » Malheureux ! qu'as-tu fait de toutes les grâces de Dieu ?... » A ces paroles, il demeura muet, interdit, couvert de honte et de confusion. Revenu à lui, profondément impressionné, il fit des réflexions salutaires, et profita si bien de cet avis du ciel, qu'on le vit comme changé en un autre homme, animé de sa première ferveur, et pratiquant des pénitences sans bornes. Comme

on l'engageait à modérer ses rigueurs, qui pourraient abréger ses jours : « Je fais trop peu, répondit-il, pour me rendre mon Juge favorable. Si je n'ai pu soutenir les reproches de ma mère, comment soutiendrai-je ceux de Jésus-Christ et des saints, au jour du jugement ? C'est pourquoi je veux désormais juger toutes mes actions avec la même rigueur qu'elles le seront par Dieu lui-même, afin de n'être pas condamné par lui comme j'ai failli l'être, ayant présumé à tort, de sa part, un jugement trop bénévole à mon égard. »

ONZIÈME INSTRUCTION

(Vendredi de la Troisième Semaine)

C'est une vérité qu'il y a un ciel.

I. Sa nécessité. — II. Son existence. — III. Ce qu'il est.

Depuis le commencement de ce Carême, nous n'avons parlé que de la mort et du jugement : de la mort, par laquelle, en même temps que nous sortons de la vie présente du temps, nous entrons dans le redoutable inconnu de l'éternité ; du jugement, où Dieu nous fait rendre rigoureusement compte de toutes nos actions et de toute notre conduite, et dont la sentence fixe irrévocablement notre sort pour toujours. Ces vérités, chrétiens, si nous les avons méditées avec l'attention vraiment sérieuse qu'elles méritent, ont dû produire en nous des impressions aussi profondes que salutaires. La mort, en nous rappelant qu'elle nous dépouillera irrésistiblement de tout ce que nous possédons en ce monde, a dû nous faire comprendre la nécessité de ne pas nous y attacher, et la criminelle folie que nous commettons quand nous offensons Dieu pour nous les procurer. De son côté, le jugement a dû nous pénétrer de cette pensée, que nous devons apporter la plus extrême vigilance pour ne jamais commettre le mal, et au contraire pour accomplir toujours de notre mieux toutes nos actions, puisque nous devons rendre à Dieu un compte rigoureux de tout ce que nous aurons fait. Mais la mort et le jugement ne sont que les deux premiers actes de nos éternelles destinées : par la mort, nous y entrons ; par le jugement, elles sont fixées. Nous y entrons par la mort, impossible de revenir en arrière. Elles sont fixées par le jugement, impossible de les jamais modifier. Or, quelles seront-elles ? Nous l'avons appris dans notre précédent entretien : c'est le souverain Juge lui-même qui les proclamera dans la sentence de son jugement. A ceux qui auront fait le bien sur la terre,

et auront sincèrement regretté et expié leurs fautes, il dira : *Venez, vous qui êtes bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès la création du monde* (1). Quant à ceux qui auront fait le mal, et ne s'en seront pas réellement repentis, le souverain Juge leur dira : *Allez, maudits, loin de moi, dans le feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour ses anges* (2). Après nous être entretenus de la mort et du jugement, il nous reste donc, chrétiens, à méditer successivement les destinées des élus et celles des réprouvés, en commençant naturellement par celles des élus. Et parce que les destinées des élus s'écouleront dans le ciel, et que c'est sous ce nom de ciel qu'on les désigne plus communément, c'est donc aussi sous ce nom que nous allons en parler. Nom doux entre tous, assurément, et qui, à lui seul, remplit l'âme de lumière et de joie. Et cependant, combien plus doux, plus lumineux et plus joyeux que ce nom est le mystère qu'il nous désigne ! Nous démontrerons ce soir sa nécessité et son existence, et, autant que nous le pouvons, nous dirons ce qu'il est. — Dieu souverainement bon, qui avez vous-même fait le ciel, aidez-nous à comprendre pourquoi vous l'avez fait, à nous pénétrer de la certitude de son existence, et à nous en former une juste idée, afin que nous soyons fortement encouragés à travailler de tout notre cœur pour nous rendre dignes d'y être appelés par vous après notre jugement (3).

I. — Nécessité du ciel. — Volontiers on croit ce qui plaît, on croit ce qu'on désire. Ainsi l'avare croit volontiers

1. Matth. xxv, 34.

2. Matth. xxv, 41.

3. L'attente d'un bonheur éternel après la mort, est le seul motif qui puisse nous faire supporter patiemment les maux de cette vie, et nous exciter efficacement à la vertu. Exposé ici-bas à des afflictions de toute espèce, l'homme serait la plus malheureuse de toutes les créatures, s'il n'avait rien à espérer au-delà du tombeau. Il n'est donc pas étonnant que les incrédules qui ont renoncé à la foi d'une autre vie, ne cessent de déplorer la triste condition de l'humanité, et partent de là pour blasphémer contre la Providence (Bergier, *Dictionn. de théol.* art. *Bonheur éternel*).

qu'il s'enrichira, et le malade qu'il guérira, parce que l'argent plaît au premier, et que le second désire la santé. De même nous croirions volontiers tous au ciel, parce que nous désirons tous d'être heureux (1). Mais parce que, pour aller au ciel, il faut préalablement le mériter par de durs travaux, de là vient que beaucoup de personnes, qui croiraient fermement au ciel s'il n'en coûtait rien pour y aller, n'y croient plus que faiblement, ou même pas du tout, dès lors qu'il faut l'acheter à grand prix, comme tout ce qui a beaucoup de valeur. De là vient que ces personnes, qui ne croient que peu ou pas au ciel, tiennent des discours et des propos qui répandent l'incrédulité et l'indifférence parmi ceux qui les entourent, ou qui tout au moins ébranlent la foi et font naître des doutes dans l'esprit des chrétiens peu éclairés, toujours trop nombreux, et par suite refroidissent leur ardeur et diminuent leur bonne volonté. C'est pourquoi, afin de montrer leur erreur à ceux qui nient l'existence du ciel ou en doutent, et de rassurer et de raffermir ceux qui sont tentés de chanceler, nous allons faire voir sur quelles bases inébranlables repose ce dogme, si consolant pour tous ceux qui s'appliquent à faire le bien.

Nous disons donc d'abord que le ciel est nécessaire. Si le ciel n'était pas nécessaire, et qu'il n'y eût rien qui prouve son existence, on pourrait en rejeter la croyance, alors même qu'il y aurait en sa faveur certaines probabilités plus ou moins spécieuses. C'est ainsi qu'on peut rejeter, par exemple, la croyance que le ciel soit au-dessus de nos têtes, bien que cette croyance soit probable, parce que, n'ayant pas été expressément révélée, il n'y a pas nécessité rigoureuse qu'il en soit ainsi (2). Mais si nous démontrons l'indispensable

1. Nemo est qui non expectat beatitudinem ; quis enim unquam vel potest, vel potuit, vel poterit inveniri, qui nolit esse beatus ? (S. Aug. *in Ps.* CXVIII).

2. Quel est donc enfin le lieu de la félicité ? Quel est hors de nous et avec nous le foyer inépuisable où nous trouvons le repos vivant de toutes nos facultés ? Ah ! ne le voyez-vous pas ? Vous pensez l'infini, vous disais-je tout à l'heure, vous aimez dans l'infini, comment pourriez-vous hors de l'infini rencontrer le repos de votre pensée et de toutes vos

nécessité du ciel lui-même, on ne pourra pas faire autrement que d'admettre son existence, puisque ce qui est absolument nécessaire ne peut pas ne pas exister, tel qu'un principe de vie, par exemple, dans un être animé.

Eh bien, ce qui prouve l'indispensable nécessité du ciel, c'est premièrement parce que l'homme a besoin qu'il y en ait un. En créant l'homme, on ne peut le mettre en doute, Dieu, qui est la bonté même, a voulu qu'il fût heureux. Nous, dont la bonté est si loin de celle de Dieu, est-ce que, si nous avions le pouvoir de créer un être capable d'être heureux ou malheureux, est-ce que nous voudrions le créer pour qu'il fût malheureux ? A plus forte raison donc Dieu n'a-t-il pas créé l'homme pour qu'il soit malheureux, mais

facultés ? C'est là qu'est votre principe ; c'est là qu'est aussi votre centre et votre terme. Aucun objet borné, si beau soit-il, ne saurait apaiser la faim intérieure qui vous dévore, parce qu'au moment où vous le possédez, vous l'avez épuisé. Une invincible énergie vous pousse au delà du temps et de l'espace, et le bonheur s'enfuit devant vous dans les régions immesurées que vous ouvre votre intelligence et où le suit nécessairement votre volonté ; mais l'infini n'est pas une abstraction sans réalité vivante ; il vit, il pense, il aime, il est libre, il a un nom célèbre inscrit au front de toute vie comme le nom propre de la vie elle-même : il s'appelle Dieu. C'est en Dieu qu'est la félicité, parce que c'est en lui qu'est la plénitude.

Chose digne d'un éternel étonnement ! Quand les anciens, par l'organe de leurs poètes, se représentaient au delà du monde le séjour des bienheureux, ils se le peignaient comme une ombre tranquille de l'univers, une sorte d'image sans substance des choses passées, et Virgile animant de son souffle cette étrange demeure de la félicité, lui infligeait le nom de « Royaume du vide » : *Inania regna*. Il y montrait à ses contemporains les mânes fortunés regrettant la lumière du jour et s'essayant dans des jeux sans bruit à feindre leurs combats d'autrefois. C'est que nos pères d'avant le Christ n'avaient pas cette idée si simple pour nous, que le bonheur est en Dieu. Ils croyaient à la justice divine, aux récompenses et aux peines d'une autre vie ; ils croyaient peut-être aussi à la disparition de la matière sensible, dans cette autre vie qu'ils se figuraient par delà le tombeau ; mais que Dieu fût cette vie, mais que l'âme, être vivant et substantiel, fût en rapport avec sa source, et puisât dans la contemplation de l'éternelle beauté la rémunération de sa beauté personnellement acquise par la vertu, cela n'était pas de leur temps. L'ombre de la vérité les couvrait, et ils faisaient de la vérité même comme une ombre mélancolique et silencieuse. Mahomet venu plus tard, Mahomet initié à l'Évangile, n'a pas même eu ce mérite ; il a revêtu de chair la félicité souveraine, et ce fantôme de son paradis persécute encore la honteuse imagination de ses croyants, seul peuple qui n'ait pas connu la pudeur (Lacordaire, *Confér. de Toulouse*, conf. 1).

bien au contraire pour qu'il soit heureux. Cependant l'homme, ici-bas, n'est pas heureux et ne l'a jamais été. Même dans le paradis terrestre, où Dieu avait réuni pour lui tant de biens, l'homme n'était pas parfaitement et pleinement heureux, puisqu'il avait des désirs qu'il ne pouvait satisfaire, entre autres, ceux de connaître le bien et le mal, et de devenir comme un Dieu, ce qui l'amena à manger du fruit défendu, et à se faire chasser de ce jardin de délices. Depuis cette catastrophe à jamais funeste, l'homme n'a cessé d'être encore beaucoup moins heureux qu'auparavant, tellement que la terre qu'il habite a pu être appelée une vallée de larmes. D'où vient donc que l'homme, créé par Dieu pour être heureux, ne l'est pas ? Cela vient de ce que l'homme a été créé non seulement pour être heureux, mais pour être heureux par Dieu seul, par la pleine possession et la pleine jouissance de Dieu seul. Voilà quelle a été la délicatesse et la magnifique bonté de Dieu, de vouloir que l'homme ne dût son bonheur qu'à son Créateur directement. Si l'homme avait été fait pour recevoir son bonheur des autres créatures, il leur aurait été inférieur d'une certaine manière, puisqu'il leur aurait dû son bonheur et n'aurait été heureux que par elles. Mais il lui a été donné un cœur si exquis et si grand, que ce cœur ne peut être satisfait et rempli que par Dieu seul. L'expérience, encore une fois, atteste qu'aucune créature, ni même toutes les créatures réunies, ne peuvent rendre l'homme heureux.

L'homme donc ne peut être heureux que par la possession et la jouissance de Dieu. Mais cette possession et cette jouissance de Dieu ne peuvent lui être accordées ici-bas, parce que ce monde est le lieu de son épreuve, le lieu où précisément il doit travailler à se rendre digne, par l'exacte observation des commandements qui lui sont imposés, de posséder Dieu et d'en jouir. La terre donc étant pour l'homme le lieu de son épreuve, il faut qu'il y ait un autre lieu où il puisse, en récompense de sa fidélité à subir cette épreuve, posséder Dieu et jouir enfin du bonheur pour lequel il a été fait. Et voilà comment, l'homme ayant besoin qu'il y ait un lieu où s'accomplisse sa destinée, qui est d'être heureux par la possession et la jouissance de

Dieu, il est indispensablement nécessaire que ce lieu existe. Or, c'est ce lieu que nous appelons le ciel (1).

Ce lieu, le ciel, est indispensablement nécessaire encore pour cette autre raison, que Dieu lui-même en a besoin. Ce n'est pas seulement pour rendre l'homme heureux, en se donnant à lui, que Dieu l'a créé ; c'est aussi pour ajouter, à son propre bonheur essentiel, un certain bonheur accidentel. Nous savons, par les livres saints, que *Dieu a fait toutes choses pour lui-même* (2) ; et la raison confirme cette parole sacrée, Dieu devant se proposer dans ses œuvres le plus haut but possible, et ne pouvant s'en proposer un plus élevé que lui-même. Comme donc Dieu a fait toutes choses pour lui-même, c'est-à-dire pour ajouter, à sa gloire essentielle, une certaine gloire accidentelle ; ainsi, répétons-nous, il a fait l'homme en particulier, comme il l'a fait, pour ajouter, à son bonheur essentiel, un certain bonheur accidentel. C'est encore ce que nous apprennent les saints

1. Dans une de ses *Conférences* de 1854, le R. P. Félix réfute le système du paradis sur la terre, par le progrès rêvé par les économistes modernes et contemporains. Ce système I, est contraire : 1° à notre destinée ; 2° à l'inspiration que nous en avons ; 3e et à l'histoire. II • Il doit produire les plus grands désordres après avoir anéanti ce qui fait la vie de l'homme intelligent : Dieu, le ciel, l'immortalité. Voici quelques points de vues de ce discours pouvant être, devant certains auditoires, produits utilement :

« Je dis d'abord que la doctrine qui met sur la terre le paradis est une doctrine fausse et profondément contradictoire.....

« En supposant que ce paradis soit véritablement le dernier, quel sera dans ce paradis de nos rêves la réalité du bonheur ?...

« Voilà six mille ans que l'humanité cherche ce paradis sans le trouver jamais...

« La tendance de notre être nous porte au delà de la terre, vers un paradis invisible, immortel, infini. L'humanité, depuis six mille ans, regarde le ciel comme sa vraie patrie, et l'humanité ne se trompe pas. Si elle peut se tromper dans une erreur qui suit le penchant de la nature, elle ne le peut dans une erreur qui serait en contradiction manifeste avec la tendance humaine...

« La vie présente sans l'espérance du ciel dans une autre vie est en horreur. Cette vie, resserrée entre les deux frontières tristes de la matière et du temps, c'est une prison noire où l'homme se roule dans ses doutes, dans ses désespoirs, semblable à un condamné qui, la veille de son exécution, frémit à l'approche de son supplice et frappe de sa tête les murs de son cachot... »

2. Prov, XVI, 4.

livres, lorsqu'ils mettent sur les lèvres de Dieu ces paroles : *Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes* (1). Nous l'entendons, ses délices ne sont pas seulement de se contempler dans ses infinies perfections, elles sont encore d'être avec les enfants des hommes. Et de fait, depuis le jour où il a créé l'homme, il s'est toujours plu avec lui, il s'est toujours plu à se communiquer à lui. Dans le paradis terrestre, il aimait à converser avec lui. Et que de fois n'est-il pas venu parler aux patriarches, aux prophètes, et jusqu'à son peuple élu, malgré ses continuelles révoltes ! Ne s'était-il pas fait construire un tabernacle pour se mettre officiellement en communication avec eux ? Mais ce fut surtout en venant en ce monde en la personne incarnée de son Fils unique, que Dieu marqua une nouvelle et immense étape dans l'accomplissement de son désir de se communiquer aux hommes. Avec quel bonheur il se donnait à tous ceux qui ne le repoussaient pas ! Et comme il gémissait et pleurait sur la dûreté de ceux qui lui fermaient leur cœur ! Aussi depuis ce jour n'a-t-il plus voulu nous quitter, et partout où il y a un autel, il s'y tient attendant et sollicitant nos visites, dans le sacrement qu'il a institué expressément dans ce but, et qui est si bien appelé le sacrement de son amour. Cependant ce sublime sacrement lui-même est bien loin de satisfaire son désir de se donner à nous. Ici comme dans le tabernacle de l'ancienne loi, comme dans le paradis terrestre, comme dans toutes les autres circonstances, Dieu ne se communique qu'avec plus ou moins de réserve et de retenue, et toujours sous des figures qui ne sont pas la sienne et sous de simples symboles, alors qu'il voudrait se donner ouvertement et complètement, pour être heureux du bonheur qu'il nous donnerait.

Pourquoi donc, demandera-t-on, Dieu ne se communique-t-il pas ainsi, s'il désire le faire ? C'est, répondrons-nous, parce qu'il ne le peut pas en ce monde, et cela pour la même raison que l'homme n'y peut pas être parfaitement heureux, c'est-à-dire, parce que ce monde est pour l'homme le lieu de son épreuve. La possession de Dieu par

1. Prov. VIII, 31.

l'homme ne peut être que la conséquence et la récompense de sa fidélité à subir son épreuve. Tant que dure l'épreuve, comme l'homme ne peut pas entrer en possession de Dieu, pour qui cependant il a été fait ; ainsi Dieu ne peut pas se communiquer ouvertement et pleinement à l'homme, bien que ce soit pour se communiquer ouvertement et pleinement à lui que Dieu l'a créé. Si Dieu se communiquait complètement à l'homme ici-bas, l'homme serait si irrésistiblement attaché à Dieu, qu'il ne pourrait pas faire autrement que de lui être fidèle en tout, et que son épreuve cesserait d'être libre. Pour respecter la liberté de cette épreuve, d'un côté, et de l'autre, pour se communiquer à l'homme comme le désire son immense charité, Dieu a donc indispensablement besoin, lui aussi, d'un autre lieu que la terre, c'est-à-dire du ciel. De sorte que le ciel est également nécessaire à l'homme et à Dieu : à l'homme pour posséder Dieu et être pleinement heureux, à Dieu pour se donner à l'homme dans toute l'étendue de son désir.

Or, s'il est nécessaire à Dieu et à l'homme que le ciel existe, on ne peut pas mettre en doute que Dieu l'a créé. L'ouvrage de la création ne saurait être un ouvrage imparfait, et l'ouvrier infiniment puissant, infiniment sage et infiniment prévoyant qui l'a exécuté, ne saurait avoir oublié de le pourvoir de toutes les parties qui lui sont essentielles. C'est pourquoi, le ciel étant une de ces parties essentielles de la création, tant au regard de l'homme qu'au regard de Dieu, on doit en conclure que certainement il existe. Cette conclusion, tirée de la nécessité du ciel, va d'ailleurs se trouver confirmée par ce que nous allons maintenant dire pour prouver directement

II. — **Son existence.** — En effet, nous ne savons pas que le ciel existe seulement parce qu'il est nécessaire ; nous le savons encore par des preuves directes, au premier rang desquelles on peut citer les traditions des peuples. Tous ceux dont l'histoire nous parle, qu'ils aient été policés ou barbares, croyaient en un séjour où les âmes de ceux qui avaient fait le bien durant leur vie, goûtaient une félicité plus ou moins parfaite. Les Champs-Élysées sont en parti-

culier célèbres et bien connus; les poètes grecs et latins nous en ont laissé des descriptions fort détaillées. On pourra objecter que ces traditons sont erronées. Il est vrai; mais leur universalité ne laisse pas de prouver qu'elles sont des lambeaux des révélations primitives, emportées du berceau du genre humain, lors de la dispersion des hommes sur tous les points du globe. Autrement, comment expliquer cette croyance partout constatée, d'un lieu de récompense pour les bons après leur mort? Les philosophes de l'Inde, de la Grèce, de Rome, auraient peut-être pu s'élever à cette conception, en la déduisant de l'idée de Dieu et de sa justice. Mais les peuples ignorants et barbares, comment auraient-ils pu avoir les mêmes idées? Cependant on les retrouve, nous le répétons, chez ceux-ci comme chez ceux d'une civilisation très avancée. Encore une fois, on est donc forcé de reconnaître que ces croyances viennent des révélations que Dieu fit aux hommes dans les premiers âges du monde, et qui se sont ensuite diversement altérées.

Nous avons d'ailleurs autre chose pour prouver l'existence du ciel. Si les nations infidèles n'avaient que des lambeaux altérés des révélations primitives, nous avons dans les livres saints, nous, des textes authentiques et sacrés de ces divines révélations. Ouvrons ces saints livres, et consultons-les. Sur le sujet qui nous occupe, voici d'abord les paroles du fidèle serviteur de Dieu par excellence, Tobie : *Nous sommes les enfants des saints*, dit-il, *et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui lui demeurent inviolablement fidèles* (1).

Le roi David fait connaître en ces termes ses plus intimes aspirations : *Je n'ai demandé qu'une chose au Seigneur*, dit-il, *et je ne cesserai de la demander : habiter dans la maison de mon Dieu* (2) après ma mort. De son côté, le prophète Isaïe, tout en reconnaissant qu'il ignore ce qui se trouve dans le ciel, confesse par là même qu'il y croit. S'adressant à Dieu, il s'écrie : *Jamais jusqu'ici personne, excepté vous, ô mon Dieu, n'a su, ni compris, ni vu, les biens que vous préparez à ceux*

1. Tob. II, 18.

2. Ps. XXXI, 4.

qui ont mis en vous leur espoir (1). *C'est là seulement*, dans le ciel, ajoute-t-il ailleurs, *que Dieu se montre dans toute sa magnificence* (2). Des textes semblables se lisent par centaines dans l'Ancien Testament. Dans le Nouveau, ils sont plus nombreux encore : la pensée du ciel est toujours présente. Que ce soit le Sauveur lui-même qui parle, ou que ce soient ses apôtres, le ciel est presque toujours le sujet de leurs discours, ou au moins le but et la fin. L'existence du ciel est donc affirmée à toutes les pages et presqu'à toutes les lignes de l'Évangile (3).

1. Is. LXIV, 4.

2. Is. XXXIII, 21.

3. Il n'y a point eu de fidèle, depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour, qui n'ait cru que la vertu devrait être récompensée d'un bonheur éternel. Ça été en vue de l'obtenir, ce bonheur, que tous les patriarches se sont attachés au culte du vrai Dieu et qu'ils ont toujours été attentifs à ne rien faire qui pût lui déplaire, et s'ils avaient le malheur de commettre quelque faute capable de mettre obstacle à ce bonheur, ils ne croyaient pas que leur vie fût assez longue, pour se concilier par leurs larmes et leurs gémissements un Dieu offensé. Adam a pleuré une seule désobéissance pendant plus de neuf cents ans. Caïn n'eut pas plus tôt assassiné l'innocent Abel, qu'il ne douta pas un moment que son péché ne lui eût fermé la porte du paradis. Abraham avait tant de crainte de se rendre indigne du bonheur qui lui était promis dans l'autre monde, qu'il ne fit aucune difficulté de se mettre en devoir d'immoler au Seigneur un fils unique et bien-aimé, préférant l'obéissance aux ordres de Dieu, à tout ce qu'il avait de plus cher sur la terre, persuadé qu'il était, que tout ce que le monde a de plus éclatant et de plus désirable, n'est que boue et poussière en comparaison des biens qui nous sont préparés au ciel. Gen. IV, 13 ; XXII, 3, XXII, 4. Ce fut pour mériter de si grands avantages qu'il abandonna sa patrie, ses parents, et tout ce qu'il pouvait avoir, pour aller mener une vie errante dans une terre étrangère. A peine David fut-il devenu adultère et homicide, qu'il sentit au fond de son cœur qu'il avait perdu son âme, et s'était rendu indigne de l'héritage qui lui était promis dans l'autre vie. II. Reg. XII, 13 ; Ps. L. Preuve certaine qu'il croyait qu'il y avait un paradis ; car d'où seraient venues les craintes et les agitations de sa conscience ? Rien sur la terre ne pouvait les lui causer. Il était roi, par conséquent à couvert de toutes recherches et de toute punition de la part des hommes ; mais il savait qu'il avait perdu par son péché un royaume éternel ; et ce fut pour réparer cette perte, qu'il pleura, qu'il gémit et qu'il s'affligea aux yeux de Dieu pour en obtenir miséricorde. — Tous les livres saints, inspirés du Saint-Esprit même, nous annoncent la vérité du paradis, Ps. XXXIX, 6, en nous disant que nous serons plongés dans un torrent de délices, où tous nos désirs seront pleinement rassasiés, et que la vaste étendue de notre cœur sera remplie, lorsque nous aurons vu la gloire

Mais il y a dans l'Évangile, sur le ciel, plus que des discours et des maximes, qui supposent et prouvent son existence ; il y a des faits qui l'établissent et la montrent. Il y a en particulier l'histoire du pauvre Lazare, que les anges emportèrent dans le ciel après sa mort (1). Il y a également l'histoire du bon larron, qui implora la miséricorde du Sauveur, crucifié à côté de lui, et à qui le Sauveur répondit ouvertement : *Aujourd'hui même, vous serez avec moi dans le paradis* (2). S'il n'y avait pas de ciel, est-ce que le Sauveur nous y aurait montré le pauvre Lazare au sein de la joie ? est-ce qu'il aurait fait au bon larron cette réponse si claire et si précise ? (3).

de Dieu. Tous les saints de l'Ancien Testament soupiraient vers ce lieu de délices, avec autant d'ardeur qu'un cerf longtemps fatigué d'une longue course, désire de trouver une claire fontaine pour s'y rafraîchir. Ps. XLIV, I. JÉSUS-CHRIST même, dont les paroles sont autant d'oracles, nous assure de la vérité du paradis, d'une manière si précise et si convaincante, que personne ne peut s'y refuser sans renoncer aux premiers principes du Christianisme. Car s'il n'y avait pas de paradis, que voudraient dire ces paroles de cet aimable Sauveur : *Venez, les bénis de mon Père, posséder un royaume qui vous est préparé dès le commencement du monde ?* Si ce royaume n'est pas véritable et réellement existant, c'est donc une chimère, et par conséquent toute notre religion n'est donc qu'une illusion et un fantôme. De le penser seulement, ce serait un blasphème horrible (RENAULT, *Les Quatre Fins de l'homme*, chap. 3, art. 4).

1. Luc. XVI, 22.

2. Luc, XXIII, 43

3. Pour bannir toute inquiétude et toute défiance, Notre-Seigneur met, pour ainsi dire, le bonheur éternel sous les yeux de ses disciples, ne les quittant que pour en aller prendre possession : *Je vais*, dit-il, *vous préparer une place ; l'Esprit consolateur que je vous enverrai demeurera avec vous jusqu'à ce que je vienne vous chercher ; si vous m'aimez, réjouissez-vous de ce que je retourne à mon Père.* Joan. XIV, 2, 16, 18, 28. — Après des promesses aussi positives et des assurances aussi certaines, il n'est plus étonnant que JÉSUS-CHRIST ait eu des disciples capables de se sacrifier pour lui, et que ses leçons aient fait éclore parmi les hommes des vertus dont on n'avait pas encore vu d'exemple. Par là même JÉSUS-CHRIST a justifié les maximes de morale qui pouvaient paraître trop rigoureuses à des âmes faibles et corrompues ; nous devons en conclure, comme saint Paul, que tout ce que nous pouvons faire ou souffrir en ce monde pour Dieu n'a point de proportion avec la gloire qui nous est réservée. Rom. VIII, 18. — Nous ne sommes donc pas embarrassés de répondre aux incrédules, lorsqu'ils viennent nous dire que l'espérance dont nous nous flattons n'est fondée que sur notre orgueil ; que, puisque Dieu ne

L'existence du ciel, pour un chrétien, lui est encore prouvée par la divine autorité de l'Église. Dans le symbole de sa croyance rédigé au concile général de Nicée, et qu'elle nous fait chanter chaque Dimanche à la Messe, elle nous met sur les lèvres cette double profession de foi, d'abord, que Notre-Seigneur Jésus-Christ « est descendu du ciel », pour venir opérer notre salut ; et ensuite, qu'après être ressuscité, « il monta au ciel ». Or, comment notre Sauveur serait-il descendu du Ciel, et comment y serait-il remonté, s'il n'y avait pas de ciel ? S'il en est descendu, et s'il y est remonté, c'est donc une preuve nouvelle et éclatante qu'il y a un ciel.

nous rend pas heureux en ce monde, rien ne peut nous assurer qu'il nous réserve un bonheur futur ; que si d'un côté la religion nous console par de belles promesses, de l'autre elle nous épouvante par des idées terribles de la justice divine, et nous rebute par la sévérité de ses maximes. — Nous les invitons à considérer : 1° qu'un noble orgueil sied très bien à des âmes qui se croient rachetées par le sang d'un Dieu ; que ce sentiment les empêche de s'avilir par de honteuses passions, et leur inspire le courage de se sacrifier comme Jésus-Christ au salut de leurs semblales ; que quand cette croyance ne serait qu'un préjugé, il serait encore utile de l'entretenir parmi les hommes ; mais qu'elle est solidement fondée sur la parole, sur les souffrances, sur la résurrection et sur l'ascension du Fils de Dieu. 2° Que notre état sur la terre ne peut plus paraître malheureux, dès que nous sommes assurés de jouir d'un bonheur éternel après cette vie ; que c'est la faute des incrédules si elle leur semble insupportable depuis qu'ils n'espèrent plus rien ; que c'est encore de leur part un trait de cruauté d'ôter aux autres le seul motif capable de les consoler, et sans lequel les trois quarts du genre humain seraient réduits au désespoir. Il est démontré par la notion même d'être nécessaire, que Dieu est essentiellement bon ; les maux de cette vie sont donc une preuve que sa bonté veut nous en dédommager. 3° Loin de nous effrayer par les notions de la justice divine, notre religion nous apprend que cette justice a été satisfaite par la mort de Jésus-Christ, et que, par son sacrifice, la paix a été rétablie entre le ciel et la terre ; II. Cor. v, 19 ; Eph. I, 10 ; II, 14 ; Coloss. I, 20, etc. ; que notre salut n'est plus une affaire de justice rigoureuse, mais de grâce et de miséricorde. 4° Une preuve que les maximes de notre religion ne sont ni impraticables, ni trop sévères, c'est qu'elles ont été suivies à la lettre par tous les saints, et qu'elles le sont encore aujourd'hui par une infinité d'âmes vertueuses, au milieu même de la corruption du siècle, et malgré les sarcasmes de l'incrédulité. Or, nous demandons qui est le plus en état de juger de la sagesse et de la douceur de ces maximes, ou ceux qui n'ont jamais essayé de les suivre, ou ceux qui en font la règle de leur conduite ? (Bergier, *Dictionn. de théol.* art. *Bonheur éternel*).

Au surplus, le chrétien trouve encore une preuve de l'existence du ciel dans la prière que le Sauveur nous a lui-même apprise. Cette prière commence en effet par les sublimes paroles que voici : « Notre Père, qui êtes aux cieux. » Si Dieu, notre Père, dirons-nous encore ici, est dans le ciel, c'est donc que le ciel existe, autrement Dieu n'y pourrait pas être. Et si le ciel n'existait pas, est-ce que Notre-Seigneur, qui est la vérité même, encore une fois, nous ferait prier ainsi ?

Si pourtant il se trouve des auditeurs qui n'en veuillent croire que des témoins oculaires, que des personnes qui sont allées au ciel et en sont revenues, nous pouvons satisfaire leur exigence si extraordinaire qu'elle soit, en leur citant le ravissement de l'apôtre saint Paul, que lui-même rapporte en ces termes : *Je sais*, dit-il, *qu'un homme qui est à* Jésus-Christ, *fut ravi, il y a quatorze ans, jusqu'au troisième ciel (si ce fut avec le corps ou sans le corps, c'est ce que je ne sais pas, Dieu le sait). Je sais même que cet homme là (si ce fut avec le corps ou sans le corps, c'est ce que je ne sais pas, Dieu le sait), a été en paradis, et qu'il a entendu des choses pleines de mystères* (1). On demande un homme qui soit allé au ciel, et qui l'ait vu : en voilà un, et quel homme ! le grand apôtre saint Paul. Et ce qui augmente encore la valeur de son témoignage, c'est tout à la fois la réserve et la précision de son récit, n'affirmant que ce qu'il sait avec certitude, s'en remettant pour le reste à Dieu.

— Mais ce n'est qu'une vision passagère, dira-t-on peut-être, et l'on voudrait avoir le témoignage d'une personne morte, qui soit allée au ciel réellement, et qui en ait joui.— Dieu a voulu qu'on pût contenter même une demande si excessive, en permettant à quelques-uns de ses élus de quitter momentanément le ciel, et de revenir sur la terre pour dire leur félicité, et ainsi consoler ceux qui les pleuraient. Qu'il nous suffise de rapporter l'apparition de la douce vierge martyre sainte Agnès. Huit jours après son glorieux trépas, ses parents, toujours inconsolables de l'avoir perdue, la virent venir à eux, entourée d'une grande

1. II. Cor. XII, 2-4.

multitude d'autres vierges, toutes magnifiquement parées et couronnées ; et elle leur dit : « Je vous prie, ne me pleurez plus comme morte ; au contraire, réjouissez-vous avec moi de ce que j'ai acquis au ciel la couronne de gloire avec une si sainte compagnie, et que je suis parvenue à Celui que j'aimais pendant ma vie de tout mon cœur, de toute mon âme, et de toute mon affection. » Ce qu'ayant dit, elle disparut avec son céleste cortège (1).

Après toutes ces preuves en faveur de l'existence du ciel, preuves tirées des traditions des peuples, de l'Écriture sainte, des enseignements du Sauveur et de ses apôtres, des faits évangéliques, du symbole de la foi de l'Église, des prières que nous avons sans cesse sur les lèvres, des visions des saints, des apparitions des élus ; après toutes ces preuves, disons-nous, que pourrait-on demander encore, et ne doit-on pas être enfin convaincu ? Oui, le ciel existe, impossible d'en douter. Sa certitude est aussi absolue que celle de l'existence de Dieu. Le ciel existe, et c'est même l'un des premiers ouvrages de la création. En même temps que Dieu décidait qu'il appellerait les hommes à l'existence, en même temps il décidait de créer le lieu où il recevrait ceux qui lui demeureraient fidèles. C'est ce que le Sauveur nous apprend expressément, par ces paroles qu'il adressera aux élus le jour du jugement dernier : *Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès la création du monde* (2).

Entendons-le bien, *dès la création du monde*, le ciel a été préparé pour ceux qui devaient être fidèles à Dieu. Chrétiens qui servez le Seigneur dans toute la sincérité de votre âme, ayez confiance, ne vous laissez pas aller au découragement au milieu de vos épreuves, ni intimider par les sarcasmes des méchants : le ciel existe, et c'est précisément pour vous récompenser de vos peines, de vos vertus et de vos bonnes œuvres, qu'il a été préparé dès la création du monde. Quant à vous, malheureux qui seriez assez obstinés pour continuer à nier le ciel malgré l'évidence, sachez-le

1. Cf. Ribadénéira, *Vies des Saints*, 21 janv.

2. Matth. xxv, 34.

bien aussi, vos négations ne l'anéantiront pas, et vous regretterez un jour, amèrement mais inutilement, de n'avoir pas eu le courage, vous aussi, de le mériter.

Le ciel existe ; mais pour la consolation plus grande encore des chrétiens fidèles, et l'instruction de tous, il nous reste à expliquer

III. — Ce que c'est que le ciel. — Disons tout de suite qu'expliquer ce que c'est que le ciel, d'une manière absolument exacte, est une chose impossible (1). Cette récompense que Dieu, dès le commencement du monde, a préparée pour ses fidèles serviteurs, est si grande et si belle, qu'aucune parole humaine ne peut l'exprimer ni la faire comprendre parfaitement. L'apôtre saint Paul, à qui elle fut montrée dans une vision, comme nous le disions tout à l'heure, ne peut s'en expliquer qu'en ces termes impuissants : *L'œil de l'homme,* dit-il, *n'a point vu, ni son oreille entendu, ni son cœur jamais senti, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment* (2). Déjà le prophète Isaïe, autrefois, avait parlé du ciel

1. Cœlum est locus, ubi Deus gloriam suam manifestat, et semet ipsum clare ac intuitive conspiciendum præbet electis suis, qui ibidem perfecta felicitate fruuntur. Hunc locum existere, Scriptura docet ; ubi autem situs sit, non docet ; indicat tamen, ad eum tanquam ad altitudinem ascendi. Status animarum in cœlo, a Patribus concipitur veluti libertas ab omni miseria, abundantia bonorum omnium, intima cum Deo conjunctio, visio clara, immediata et intuitiva Dei sicuti est, in unitate et Trinitate sua ; plena veritatis cognitio, consummatio charitatis : hic autem status vocatur beatitudo (SCHOUPPE, *Elem. theol. dogm.* tr. 19, c. 1, n. 87 et 88).

2. I. Cor. II, 9. — Josephus Egyptius, si Hebræorum traditioni fides adhibenda est, ut populum in illa annonæ caritate ad coëmendum frumentum a se collectum invitaret, magnam palearum copiam in Nilum projici jussit, ut secundo descendens flumine testis esset, et nuntius abundantiæ in granariis pro salute publica reconditæ. Dominus Deus tanquam ex primario fine terram hanc tot visibilibus bonis locupletavit, ut ex illis in agnitionem ascendamus invisibilium bonorum, quibus anima in cœlis beatur. Quantumcunque autem magna ac pretiosa videantur bona illa, quibus in hoc mundo fruimur, certe in comparatione ad cœlestia sunt inanes paleæ. Conferentur in unum cumulum omnes deliciæ, divitiæ, et felicitates, quas hactenus hominum corda in hoc mundo possederunt, et dicam quod nec minimam cœlestis alicujus gaudii portionem adæquent. S. Apostolus Paulus videtur id quodammodo insinuasse per decantatam illam gnomen, qua de cœlesti gloria ait : *Nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit.*

à peu près dans les mêmes termes : *Jamais jusqu'ici*, avait-il dit, *personne excepté vous, ô mon Dieu, n'a su, ni compris, ni vu, les biens que vous avez préparés à ceux qui ont mis en vous leur espoir* (1). Impossible donc, encore une fois, de dire au juste, dans les langues de ce monde, ce que c'est que le ciel, qui est une chose de l'autre monde (2). Toutefois la sainte Écriture désigne ce divin séjour sous divers noms, qui pourront nous aider à nous en former une idée plus ou moins approchante. Étudions-en donc rapidement quelques-uns (3).

L'un des noms dont Notre-Seigneur lui-même se sert le plus volontiers pour désigner le ciel, c'est celui de *royaume* (4). En effet, le ciel est un royaume, et même un très

Ubi bene advertendum venit, quod gentium Doctor tribus amplissimis mensuris utatur ad explicandam cœli gloriam, videlicet oculo, aure, et corde. Quid non capit oculus? Capit firmamentum, solem, sidera, montes, ædificia, campos, flumina, quorum omnium pulchritudo aspicienti ingentem causat delectationem. Et tamen vult dicere Apostolus, quod hæc omnia respectu cœli nihil sint. Quid non capit adhuc capacior auris? Capit præterita, præsentia, et futura quorum auditu immensam sentit admirationem, et tamen vult dicere Apostolus, quod hæc omnia respectu cœli nihil sint. Quid non capit omnium capacissimum cor? Capit cuncta creata, quæ unquam fuerunt, et etiam possibilia, quæ nunquam futura sunt, et tamen vult dicere Apostolus, quod hæc omnia respectu cœli nihil sint. Ita est ! nihil sunt æstimanda ! (Claus, *Spicileg. catech.* conc. 108, n. 3).

1. Is. LXIV, 4.

2. Voy. plus loin, aux Traits Historiques : *Les habitants de la cité céleste*, n. 1.

3. Quanta sit beatorum, qui in cœlesti patria vivunt, felicitas, eaque ab ipsis tantum, præterea a nemine, comprehendi possit, hæ ipsæ voces, cum vitam beatam dicimus, satis demonstrant ; nam cum ad rem aliquam significandam eo nomine utimur, quod cum multis aliis, commune est, facile intelligimus deesse propriam vocem, qua res illa plane exprimatur. Cum igitur felicitas in vocibus declaretur, quæ non magis in beatos, quam in omnes, qui perpetuo vivant, recte conveniunt, hoc nobis argumento esse potest, altiorem, et præstantiorem quamdam rem esse, quam ut proprio vocabulo perfecte significare ejus rationem possimus ; nam etsi plurima alia nomina cœlesti huic beatitudini in sacris litteris tribuantur, cujusmodi sunt, regnum Dei, Christi, cœlorum, paradisus, sancta civitas, nova Hierusalem, domus patris : Marc. IX, 46 ; Act. XIV, 21 ; I. Cor. VI, 9 ; Ephes. V, 5 ; II. Petr. I, 11 ; Matth. VII, 21 ; Luc. XXIII, 43 ; Apoc. III, 12 ; XXI, 2, 10 : tamen perspicuum est, nullum ex iis ad ejus magnitudinem explicandam satis esse (*Catech. Conc. Trid.* Symb. n. 12, n. 5).

4. Cf. Matth. V, 3, 10, 19, 20 ; VII, 21 ; XI, 12 ; XVIII, 3 ; et al. pass. mult.

grand royaume, par l'immensité de son étendue. Grand était le royaume d'Assuérus, qui renfermait jusqu'à cent vingt-sept provinces. Mais combien plus grand le royaume du ciel, qui est destiné à renfermer les élus de tous les peuples et de tous les siècles, dont la réunion formera une multitude que personne ne pourra compter ! (1). Que de trésors, que d'avantages, dans un si vaste royaume ! et c'est pour une motte de terre, pour une satisfaction éphémère, que nous nous exposerions à le perdre ! — Le ciel est encore un royaume par l'immense multitude et la variété de ses habitants. Car il y a dès maintenant des millions d'anges de différents ordres, et à la fin du monde il y aura d'autres millions d'élus de tous les peuples, de toutes les tribus, de toutes les langues, ainsi que saint Jean en a eu la vue anticipée (2). Ah ! si la vue d'un seul ange, d'un seul élu, est capable de faire éprouver une joie supérieure aux joies de la terre, quelle joie ne procurera pas la vue de tant d'anges radieux et de tant d'élus transfigurés ! — Le ciel enfin est un royaume d'une splendeur unique, parce que tous les bienheureux qui s'y trouvent sont rois, sous la suzeraineté suprême de Notre-Seigneur Jésus-Christ, si justement appelé le *Roi des rois* (3). Nous qui sommes ici-bas si avides d'honneurs misé-

1. Apoc. vii, 9.

2. Apoc. vii, 4-9.

3. Apoc. xix, 16. — Omnes beati in cœlo reges sunt ; nec quales sunt terreni reges, qui habent quidem potestatem in subditos, sed ab illorum viribus et voluptate dependentem ; uti et a satellitio, armis, muris, et munitionibus : habent honorem, sed fere in præsentia tantum, cum absentes sæpissime lacerentur conviciis et maledictis ; habent divitias, sed egestati mixtas, ærique alieno obnoxias, quam qui maxime ; ad hæc a subditis expressas et quasi emendicatas, citoque deficientes, si vel unum exercitum sustinere velint : habent delicias, sed innumeris curis, laboribus, suspicionibus, molestiis, morbis permixtas. Non, inquam, tales sunt reges cœlestes : quia habent potestatem sine infirmitate, honorem sine ignominia, divitias sine indigentia, delicias sine molestia ac dolore. Potuit unus angelus uno impetu interficere 185 millia Assyriorum, IV. Reg. xix ; potuit unus Jacobus major innumerabilem Maurorum exercitum sternere et fugare. Quid de honore ipsorum dicam ? Nonne mundi imperatores genua ipsi curvant et vel ad piscatoris Petri pedes sepulcra sibi fieri ambitiose curant ? Quid de opibus et deliciis, qui, hæredes Dei et cohæredes Christi, torrente voluptatis potantur ? (Faber, *Op. conc.* in fest. SS. Philip. et Jac. conc. 5. Auct. n. 1).

1° Le ciel est un royaume dont nous aurons la possession ; mais un

rables, que nous ne pouvons d'ailleurs obtenir que bien rarement, ne ferons-nous rien pour mériter cette dignité royale, qu'il ne dépend que de nous d'acquérir ?

Un autre nom que les saintes Écritures donnent au ciel est celui de *Cité*, car le ciel en est une en effet très belle et très magnifique, par toutes les splendeurs qui s'y font voir. L'apôtre saint Jean, à qui elle fut montrée dans l'une de ses visions de Pathmos, en fait une description merveilleuse : *Elle avait*, dit-il, *une grande et haute muraille avec douze portes, et douze anges aux portes... La muraille était bâtie de pierre de jaspe ; pour la ville, elle était d'un or pur semblable à du verre fort net. Et les fondements du mur de la cité étaient enrichis de toutes sortes de pierres précieuses... Les douze portes sont douze perles, une pour chaque porte ; et chaque perle faisait une porte. La place publique de la ville était d'un or pur semblable au verre le plus transparent. Je n'y vis point de temple : car le Seigneur, le Dieu tout-puissant en est le temple ; et l'Agneau l'est aussi. La cité n'a besoin ni de soleil, ni de lune qui l'éclairent : parce que l'éclat de la Divinité l'a remplie de lumière, et que l'Agneau y sert de flambeau* (1). Quelle magnificence dans

royaume où toutes les richesses, toute la gloire et tous les plaisirs imaginables se rencontrent : *Gloria et divitiæ in domo ejus*. Ps. III. — 2° C'est un royaume de paix : rien n'est capable de troubler la paix dont on y jouit, ni le bonheur qu'on y possède. — 3° C'est un royaume éternel, qui ne sera point sujet aux révolutions de la terre : *Regni ejus non erit finis*. Luc. I (HOUDRY, *Biblioth. des Prédic.* art. *Béatitude*, § 1, n. 3).

1. Apoc. XXI, 10-23. — Certains docteurs seraient portés à croire que toutes ces choses existent au ciel, d'autres le nient absolument, et ces derniers, selon moi, ont pour eux l'évidence ; jugez-en plutôt vous-mêmes. Dites-moi, avez-vous déjà vu de l'or, avez-vous déjà vu des perles, des pierres précieuses plus ou moins semblables à celles que saint Jean nous dépeint en la cité de gloire ? — Oui, me répondez-vous. — Donc il est certain, il est évident que la cité de gloire ne consiste ni en ces pierres précieuses, ni en cet or, ni en ces perles, etc. ; et pourquoi ? parce que saint Paul, qui fut au ciel et vit ce qu'il y avait là-haut, nous dit que ce que Dieu a préparé à ses élus est tel, que jamais aucun œil ne l'a vu : *Oculus non vidit*. Donc, pouvons-nous conclure, ce n'est pas d'or, de diamants et de pierres précieuses qu'est faite la cité de la gloire. On me dira peut-être que, bien que nous ayons déjà vu tous ces métaux de prix, nous n'avons jamais vu une ville entière qui en fût construite comme celle que nous décrit saint Jean. L'objection est bonne ; mais, vous demanderai-je encore, en votre imagination pouvez-vous concevoir, et même bâtir une ville aussi vaste en ses dimensions et aussi précieuse

cette cité divine, auprès de laquelle les plus opulentes cités humaines ne sont que comme la boue, et combien il est agréable de l'habiter ! — Cette cité en effet n'est pas déserte, elle possède d'innombrables citoyens, qui tous parlent la même langue, sont régis par les mêmes lois, et unis par une amitié qui ne connaît ni les susceptibilités, ni les froideurs, ni les ruptures, malgré les différences qui les distinguent. Ces citoyens, est-il besoin de le dire, ce sont les anges et les élus. Quel homme ici-bas pourrait ne pas désirer devenir l'un de ces bienheureux citoyens ?

Le ciel est encore appelé, par Notre-Seigneur, une *maison*. *Dans la maison de mon Père*, dit-il, *il y a beaucoup de demeures* (1). Au ciel, en effet, tous les bienheureux sont les serviteurs et les familiers de Dieu. Dans un royaume, tous les sujets ne connaissent pas toujours le roi, et surtout ne l'approchent pas. C'est afin qu'on ne croie pas qu'il en est ainsi dans le ciel pour les élus, qu'on l'appelle non seulement un royaume, mais aussi une maison. Dans une maison, en effet, tous ceux qui l'habitent en connaissent le maître et le voient sans cesse. Or Notre-Seigneur nous apprend qu'il en est de même dans le ciel, en particulier pour les anges, dont il dit : *Ils voient toujours la face de mon Père.* (2). Mais il n'en saurait être autrement de tous les élus, qui, étant les enfants et les héritiers de Dieu, mangent naturellement à la table de leur Père et ont part à tous ses biens. Oh ! la délectable maison qu'est le ciel, où l'on jouit continuellement de

en ses matériaux ? Oui, sans doute, notre imagination, sans être celle d'un grand architecte, peut aller jusque-là. Donc la cité de la gloire n'est pas telle que la décrit saint Jean ; puisque saint Paul nous dit que ce que Dieu a préparé à ses élus, non seulement les yeux ne l'ont pas vu, mais même l'imagination ne saurait le concevoir : *Oculus non vidit, nec in cor hominis ascendit.* Cela étant, comment donc l'évangéliste saint Jean nous dépeint-il la cité du ciel comme étant toute faite de pierres précieuses, d'or, de diamants ?..... La vérité est que saint Jean, en sa description, dit tout ce que l'on peut dire ; mais les choses du ciel sont si différentes de tout ce qui se voit ici-bas, et si supérieures à tout ce qu'on imagine, que, si bien qu'on les décrive, on en dit toujours moins qu'elles ne sont (VIEYRA, *Serm.* 2. dim. de Car. n. 4).

1. Joan. XIV.

2. Matth. XVIII, 10.

la présence et de la vue de Dieu, Père bien-aimé de toute la famille céleste ! (1). Aussi le roi David était-il transporté de joie, à la seule pensée qu'un jour *il irait dans la maison du Seigneur* (2). Quel chrétien, à la pensée d'aller au ciel, n'éprouverait pas la même allégresse ?

Beaucoup d'autres noms, également très expressifs, sont encore donnés au ciel ; mais le temps ne nous permet plus que de dire un mot de celui de *paradis,* sous lequel il est encore désigné par Notre-Seigneur lui-même, disant au bon larron : *Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le Paradis* (3). C'est de ce nom de paradis que Dieu avait appelé le lieu où il avait placé le premier homme après l'avoir formé (4). Ce lieu était rempli de tout ce qui pouvait rendre la vie agréable à Adam et à ses descendants, pendant le temps de leur épreuve. Mais il n'était que la figure du lieu où tous les hommes devaient être réunis, après le temps de leur épreuve, pour recevoir la récompense de leur fidélité (5). Or, si

1. Si, mi Domine, pro hoc corpore ignobili et corporali tam magna et innumera beneficia præstas a cœlo et aere, a terra et mari, etc., qualia, quæso, et quam magna et innumerabilia erunt illa bona, quæ præparasti diligentibus te, in illa cœlesti patria ubi te videbimus facie ad faciem ? Si tanta facis nobis in carcere, quid ages in palatio ? Si tanta solatia in hac die lacrymarum, quanta conferes in die nuptiarum ? (S. Aug. *Soliloq.* c. 21).

2. Ps. cxxi, 1.

3. Luc. xxiii, 43.

4. Gen. ii, 8.

5. Appellatur (cœlum) paradisus, propter lignum vitæ, quod incolis paradisi vitam et vires corporis semper conservasset. Id vero in cœlo est Christus, qui batorum mentes sua divinitate, corpora sua hamanitate pascit, roborat, conservat. De quod Apocal. ii, dicitur : *Vincenti dabo edere de ligno vitæ quod est in paradiso Dei mei ;* et, xxii : *In medio plateæ ejus* (Jerosolymæ cœlestis) *ex utraque parte fluminis lignum vitæ afferens fructus duodecim, per menses singulos reddens fructum suum.* Beda, Rupertus, Ansbertus et Ribera, Christum gloriosum hoc ligno vitæ describi asserunt, qui in medio beatorum constitutus, sui visione et fruitione dat illis vitam immortalem ex utraque parte fluminis, h. e. corporis et animæ. Ad hæc duodecim fert fructus per menses singulos, quia novas semper ac recentes voluptates et gaudia illis affert, ita ut sine ullo fastidio nova semper aviditate satientur et satietate famescant... Paradisus in proverbium abiit, significans hortum, in quo omnia sensuum oblectamenta reperiuntur, qualem describit S. Basilius, in hom. de paradiso, fuisse paradisum illum a Deo conditum, ubi nullæ

le lieu de l'épreuve était déjà si beau et si charmant, qu'on juge de ce que doit être le lieu de la récompense ! qu'on juge de ce que Dieu, dans sa puissance et sa bonté infinies, a dû créer et rassembler dans ce lieu béni, pour faire la joie et le bonheur de ceux qui lui seront demeurés fidèlement attachés dans les durs et longs travaux de l'épreuve !

Ainsi, d'après les enseignements de Notre-Seigneur et de toute l'Écriture divinement inspirée, le ciel est tout à la fois un royaume, une cité sainte, la maison de Dieu, et le paradis véritable. C'est en effet sous ces figures qu'il a plu à Dieu de nous le faire connaître. N'en est-ce pas assez pour nous le rendre souverainement désirable, et nous inspirer le courage de surmonter toutes les difficultés possibles pour nous le mériter ? Oui, alors même que le ciel ne serait que cela, c'en serait assez pour que rien au monde ne nous coûtat pour le gagner. Mais toutes ces choses, si grandes et si merveilleuses qu'elles soient, ne sont que d'imparfaites images du ciel, et le ciel les surpasse toutes, comme la réalité surpasse l'image. O ciel ! il est donc vrai, *jamais le cœur de l'homme n'a compris ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment !*

CONCLUSION. — Chrétiens, nous voici donc en possession de ces trois vérités, que le ciel est nécessaire, qu'il existe, et qu'il est le séjour le plus désirable. Le ciel est nécessaire, parce que l'homme en a besoin pour jouir de Dieu qui est sa fin, et parce que Dieu aussi en a besoin pour se communiquer pleinement à l'homme et le rendre heureux selon qu'il le veut. Le ciel existe, parce que son existence est démontrée, non seulement par sa nécessité, mais encore par les traditions unanimes des peuples, par les témoignages multiples de la sainte Écriture, par les ensei-

tempestates erant, injuriæ, sed perpetua amœnitas ; flores, arbores, fructus omnivarii nunquam decidui ; aquæ irriguæ, limpidissimæ et murmurantes rivi ; florulenta prata, jucundissima spectacula ; avicularum omnigena genera, quæ nativa musica miram dabant recreationem, ita ut per omnes sensus mire afficerent hominem, alia visu, alia auditu, alia tactu, quædam olfactu, aliqua gustu. Denique, ex ea paradisi specie consurgere nos jubet in considerationem cœlestis paradisi, tanto pulchrioris, quanto spiritualia præstant corporalibus (FABER, loc. cit. n. 5).

gnements et les faits de l'Évangile, par la profession de foi officielle de l'Église, enfin par de nombreuses visions ou apparitions. Le ciel enfin est le séjour le plus désirable, parce qu'il est à la fois le plus grand et le plus noble des royaumes, la plus merveilleuse de toutes les cités, la maison du meilleur des pères de famille, le véritable paradis des éternelles délices. Armés de ces trois vérités, nous devons, chrétiens, travailler avec une force et une constance nouvelles à l'ouvrage de notre salut. Si des hésitations touchant la récompense qui nous attend, provoquées par l'incrédulité qui nous entoure, ont pu parfois paralyser notre énergie, désormais elles ne sauraient plus trouver place dans notre âme éclairée et réconfortée. Et si d'autre part, la violence des combats que nous avons à soutenir a pu parfois aussi jeter dans nos âmes certains germes de découragement, la magnificence du prix que recevra le vainqueur, remise sous nos yeux, nous doit préserver également à l'avenir de toute défaillance. Souvenons-nous donc sans cesse de ces vérités. Opposons-les à nos ennemis pour les mettre en fuite. Quelle tentation, quel assaut triompherait d'une âme qui s'attacherait à cette pensée : Il y a un ciel, il sera la récompense de celui qui ne fera pas le mal ? Quelle vertu, quelle bonne œuvre serait au-dessus des forces d'une âme qui se répèterait : Il y a un ciel, il sera la récompense de celui qui fera le bien ? Encore une fois, armons-nous donc sans cesse de ces vérités, et elles contribueront puissamment à nous faire accomplir l'ouvrage de notre salut (1).

1. Ex occasione thematis : *Peto, nate, ut aspicias ad cœlum*, II. Mach. VII, 28, ostendi potest, quomodo per beatitudinis memoriam se quivis contra duplicem tentationem, scilicet concupiscentiam et timorem inordinatum, armare et tueri queat. Et 1° quidem, quoties aliquid delectabile in terra occurrit, recordando, quanto melius olim in altera vita id habituri simus, ideoque imitemur illos, qui ad convivium ituri a vilioribus cibis abstinent, melioribus se reservantes. Id quod David fecit dicens : *Renuit consolari anima mea* (in rebus creatis), *memor fui Dei, et delectatus sum*. Ps. LXXVI, 3.— 2° Quoties adversitas occurrit, oculos iterum sursum ad cœlos elevando, exemplo illorum, qui super ponticulum aquis rapacibus imminentem ambulant, et vertiginem timent. Sic mater Machabæorum, filium natu minimum, verbis in themate citatis animavit. Et Christus discipulos, dum dixit : *Beati estis, cum maledixerint vobis homines*, etc. *Gaudete et exultate quoniam merces vestra copiosa est in cœlis*. Matth. VII, 11 (LOHNER, *Biblioth. man.* voc. *Beatitudo*),

TRAITS HISTORIQUES

Existence du ciel.

Le ciel existe, puisque de saints personnages y sont allés et en sont revenus. C'est ce qui est arrivé à la bienheureuse Lidwine en particulier.

Le soir d'une fête, lisons-nous dans sa vie, étant tombée en extase, elle fut conduite par son ange, d'abord à l'autel de la très sainte Vierge dans l'église de Schiedam, sa ville, puis dans les prisons du purgatoire, et enfin au ciel, dans l'assemblée des saints. Elle vit tous les chœurs, et entendit leurs sacrés cantiques. Quelques martyrs l'encouragèrent à supporter courageusement les souffrances que Dieu lui envoyait. La très sainte Vierge daigna alors s'approcher de la bienheureuse : « Ma très chère fille, lui dit avec bonté cette grande Reine, comment êtes-vous venue ici dans un état si négligé, n'ayant pas même un voile sur la tête ? — O glorieuse Souveraine, répondit la bienheureuse, vous savez que c'est mon ange qui m'a prise en cet état pour m'amener dans ce saint lieu. Accoutumée à lui obéir sans observation, je l'ai laissé faire. Je veux toujours ce qu'il veut et rien de plus. — Voulez-vous, reprit la Reine du ciel, accepter ce voile que je vous offre et en couvrir votre tête ? » La bienheureuse parut embarrassée ; elle regardait son ange, ne sachant ce qu'elle devait faire ; elle craignait en acceptant de suivre son orgueil. Elle répondit donc : « Il me semble, ma Mère, que je ne dois avoir ici aucune volonté. » Lorsqu'elle allait revenir sur la terre, la très sainte Vierge, qui s'était retirée, reparut accompagnée d'une multitude de vierges, tenant toujours le voile dans ses mains. Elle s'approcha de la bienheureuse et lui dit : « Je vous ai demandé, ma chère fille, si vous désiriez avoir ce voile, et vous n'avez pas voulu m'indiquer votre volonté à cet égard. Eh bien, je vais moi-même le mettre sur votre tête. De retour sur la terre, vous le donnerez à votre confesseur, comme un gage des faveurs que le ciel vous accorde, et vous lui direz d'en couvrir mon image dans l'église de Schiedam ». Quand la bienheureuse fut revenue de son extase, elle porta la main à sa tête, et sentit que le voile y était encore. Elle fit venir son confesseur, et lui raconta ce qui lui était arrivé. Celui-ci prit le voile pour le considérer plus attentivement. Il était d'un tissu blanc magnifique, d'une finesse admirable et exhalant une odeur vraiment céleste. Le confesseur, s'étant rendu à l'église, déposa le voile sur la statue. Mais peu après son départ,

un ange le vint reprendre et le rapporta dans le ciel (RIBADÉNÉIRA, *Vies des Saints*, 14 avril).

Impossibilité de parler dignement du ciel.

Saint Augustin, le plus sublime des docteurs de l'Église, le plus puissant génie, la plus profonde intelligence peut-être que Dieu donna jamais au monde, avait entrepris d'écrire sur l'éternelle gloire, et il prenait la plume, lorsqu'il vit soudain son cabinet rempli d'une éclatante lumière ; il sentit en même temps un parfum si suave, qu'il en fut comme enivré et hors de lui. Alors une voix se se fit entendre, disant : « Augustin, à quoi songes-tu ? Pourrais-tu compter toutes les gouttes d'eau de la mer, tous les grains de sable du rivage, ou les étoiles du firmament ? Pourrais-tu mesurer les espaces célestes ou serrer dans ta main le globe de la terre ? Sache que tout cela te serait plus facile que d'expliquer le moindre reflet de la gloire des bienheureux. Comment pourrais-tu raconter ce que nul œil n'a vu, ce que nulle intelligence créée ne saurait comprendre ? Comment pourrais-tu redire ce qui est ineffable, mesurer ce qui est sans mesure ?... » En entendant ces paroles d'en haut, le grand docteur comprit qu'il était impuissant à parler dignement du ciel : il déposa la plume (SCHOUPPE, *Instruct. relig. en Exemples*. Leçon 41e).

Ombres, images, reflets du ciel.

Un pieux écrivain, pour faire sentir l'impuissance du langage humain quand il s'agit du paradis, emploie plusieurs comparaisons. Si un homme, dit-il, né dans un souterrain obscur, y eût constamment vécu sans autre lumière que la lueur d'une lampe, et qu'il vint à apprendre que hors de sa caverne, il y a de vastes espaces, des campagnes fleuries, des vignes magnifiques, éclairées par un soleil resplendissant ; que cet astre illumine toute la terre et répand ses rayons à des millions de lieux à l'entour ; n'est-il pas vrai que tous les discours suffiraient à peine pour lui donner quelque idée de l'éclat du jour et des merveilles de la nature ? De même, et plus encore, toutes les paroles des anges et des hommes seraient impuissantes à nous donner la moindre idée des merveilles du paradis.

Regardez les nids que se construisent les oiseaux du ciel, voyez surtout la demeure de l'hirondelle : vous en admirez l'art et la structure ; mais quelque admirable que soient ces petits édifices, si vous n'aviez jamais vu autre chose, pourraient-ils vous donner une idée du palais d'un roi ? Moins encore toute la magnificence

des princes de ce monde saurait vous faire comprendre les ineffables splendeurs de la cour céleste où habite le Roi des rois.

Le peintre le plus habile, en retraçant sur la toile le disque du soleil, ne produira jamais qu'une image morte, bien au-dessous de celle que présente un miroir. Pareillement, tout ce que le langage humain peut inventer pour dépeindre le ciel, approchera moins encore de la réalité. S'il nous était donné de contempler un ange dans sa gloire, ou un élu dans sa splendeur, alors nous verrions comme un rayon du ciel réfléchi dans ces miroirs vivants.

Celui qui voit à l'extérieur un temple majestueux, une magnifique cathédrale, mais qui n'y est jamais entré, ne saurait se faire qu'une idée bien imparfaite des beautés de l'intérieur, de la grandeur des vitraux, des sculptures, des tableaux, des vases précieux qu'on y admire. Celui qui, sans voir ce bel édifice que le soleil inonde de ses rayons, en verrait seulement l'ombre, se dessinant sur le sol, ne saurait guère comprendre par cette figure imparfaite, la beauté de sa structure, et moins encore les beautés intérieures qu'il renferme. Semblablement, par toutes les ombres que la nature nous offre du ciel, par toutes les figures, les images, les reflets que nous en présente l'Écriture et la foi, nous ne saurions nous en former qu'une idée infiniment imparfaite (Id. *Ibid.*).

Une image du Paradis.

Une ombre du ciel fut montrée au pieux prince Josaphat, comme on le lit dans son histoire, attribuée à saint Jean Damascène. Étant un jour en oraison, Josaphat entra dans une douce extase, et vit deux hommes d'un port majestueux qui le transportèrent par des contrées inconnues dans une campagne splendide : elle était couverte de fleurs d'une rare beauté qui exhalaient un parfum délicieux, et d'arbres chargés de fruits admirables, qu'il n'avait jamais vus auparavant. Les feuilles des arbres, agitées par un doux zéphir, rendaient des sons harmonieux ; et à l'ombre de leur feuillage étaient placés des sièges d'or, étincelants de pierreries, dont le lustre avait un éclat tout nouveau. Un ruisseau d'une onde cristalline rafraîchissait la verdure et ajoutait aux charmes de cette belle campagne. Tandis que le serviteur de Dieu admirait ces merveilles, il se vit conduit à une cité superbe, dont les murs étaient d'un or transparent, les tours et les créneaux, de pierres précieuses ; les rues et les places rayonnaient d'une lumière mille fois plus pure que celle du soleil ; là passaient et repassaient des armées brillantes d'anges et de séraphins, chantant des cantiques que n'entendit jamais oreille mortelle. Comme il désirait savoir quel était cet

admirable séjour, ses guides mystérieux lui dirent : « C'est ici le repos des justes, la demeure de ceux qui ont apporté au tribunal de Dieu des œuvres saintes et louables. » Le prince Josaphat revint de son extase profondément impressionné de ces merveilles : il avait vu une image du Paradis (Id. *Ibid.*).

Les habitants de la cité céleste.

Il existe une proportion matérielle entre la maison et ceux qui l'habitent : plus une maison est riche, plus ses habitants sont distingués par leur richesse et leur magnificence. Si donc la demeure céleste est aussi magnifique, si notre langue n'en saurait raconter les merveilles, que dirons-nous de ses habitants ? *Les justes,* dit le Sauveur, *brilleront comme des soleils dans le royaume de leur Père.* Matth. xiii, 43. Cette lumière, cette splendeur dont brillent les élus et qui est comparée au soleil, surpasse infiniment la beauté de cet astre, qui n'en est qu'une faible image. C'est là ce qu'attestent ceux qui ont eu le bonheur de voir dans une apparition soit un saint, soit un ange, ou la très sainte Vierge, Mère de Dieu. Bien que, dans ces apparitions, la gloire des personnages célestes soit toujours couverte d'un voile, elle est encore tellement ravissante que lorsqu'on en veut parler, « on éprouve, comme dit sainte Thérèse, une impuissance qui tue. »

Dans une brochure publiée en 1866 par Maximin Giraud, qui avait été témoin, avec Mélanie Mathieu, de l'apparition de la très sainte Vierge sur la montagne de la Salette, en 1846, on lit ce qui suit, sur notre sujet : « Lorsque je dois parler de la Belle Dame qui m'est apparue sur la sainte montagne, j'éprouve l'embarras que devait éprouver saint Paul en descendant du troisième ciel. Non, l'œil de l'homme n'a jamais vu, son oreille n'a jamais entendu ce qu'il m'a été donné de voir et d'entendre. — Comment des enfants ignorants, appelés à s'expliquer sur des choses si extraordinaires, auraient-ils rencontré une justesse d'impression que des esprits d'élite ne rencontrent pas toujours pour peindre des objets vulgaires ? Qu'on ne s'étonne donc pas si ce que nous avons appelé *bonnet, couronne, fichu, chaînes, roses, tablier, robe, bas, boucle* et *souliers*, en avait à peine la forme. Dans ce beau costume, il n'y avait rien de terrestre ; des rayons seuls, et de nuances différentes, s'entrecroisant, produisaient un magnifique ensemble, que nous avons amoindri et matérialisé. — Une expression n'a de valeur que par l'idée qu'on y rattache ; mais où trouver, dans notre langue, des expressions pour rendre des choses dont les hommes n'ont nulle idée ? C'était une lumière, mais lumière bien différente de

toutes les autres : son éclat, plus resplendissant que le soleil, n'éblouissait pas nos yeux, et nous regardions sans fatigue. C'était une parole, mais parole bien différente de toutes les autres : elle allait directement à mon cœur sans passer par mes organes, et cependant avec une harmonie que les plus beaux concerts ne pourraient reproduire; que dis-je ? avec une saveur que les plus douces liqueurs ne sauraient avoir. — Je ne sais quelles comparaisons employer, parce que les comparaisons, prises dans le monde sensible, sont atteintes du défaut que je reproche aux mots de notre langue : elles n'offrent pas à l'esprit l'idée que je veux rendre. Lorsque, à la fin d'un feu d'artifice, la foule s'écrie : « Voici le bouquet ! » y a-t-il un rapport bien grand entre une réunion de fleurs et un ensemble de fusées qui éclatent ? Non assurément. Eh bien ! la distance qui sépare les comparaisons que j'emploie et les idées que je veux rendre, est infiniment plus considérable encore. » (Id. *Ibid*).

2. — Il plut un jour à Dieu de montrer à sainte Catherine de Sienne une âme qui devait occuper un rang infime dans le ciel, puisqu'elle avait à peine échappé à la damnation. Or, la beauté de cette âme était ineffable. Une femme, appelée Palmérine, qui avait été l'objet des charités de Catherine, allait mourir sans sacrements, parce qu'elle refusait de déposer une haine. La sainte, effrayée du danger de cette âme, fit tant par ses prières, ses jeûnes et ses larmes, qu'elle obtint sa conversion. La pécheresse s'humilia, fit de tout cœur ce que demandait d'elle la charité chrétienne, reçut les sacrements, puis remit son âme à Dieu. Notre-Seigneur, dit le bienheureux Raymond, dans la Vie de sainte Catherine, montra cette âme sauvée à son épouse. Elle était si brillante, m'a-t-elle dit elle-même, qu'aucune expression n'était capable de rendre sa beauté. Elle n'avait pas encore cependant revêtu la gloire de la vision béatifique, et n'avait que sa perfection naturelle rehaussée par l'éclat de la grâce sanctifiante. « Voici, ma fille, dit Notre-Seigneur à sa servante, voici cette âme perdue que tu m'as fait retrouver. Ne te semble-t-elle pas bien précieuse ?... Si je t'ai montré cette âme, c'est pour que tu sois de plus en plus ardente à procurer le salut du prochain, et que tu y portes les autres, selon la grâce que je t'ai donnée. » Si telle est la beauté des âmes revêtues de la grâce sanctifiante, que sera-ce quand elles seront ornées du vêtement de la gloire ? (Id. *Ibid.*).

Le ciel est notre véritable patrie.

Dans l'histoire du martyre de saint Pamphile, il est parlé de

plusieurs jeunes gens païens qui se convertirent à la doctrine de Jésus-Christ. Ils furent bientôt reconnus comme chrétiens, et traînés à Césarée devant le tribunal. Lorsqu'on leur demanda entre autres choses, quelle était leur patrie, l'un d'eux répondit au nom de tous : « Le ciel est notre patrie ; là-haut, au-dessus des astres, demeure notre Dieu et notre Sauveur ; il nous a précédés pour nous y préparer des places : ainsi notre patrie est où il demeure. » Et tous les autres d'applaudir avec joie et de s'écrier : « Oui, oui, notre patrie est là-haut, c'est l'unique objet de tous nos désirs ! » Quand on leur fit subir les plus affreuses tortures, ils ne cessèrent de lever les yeux au ciel et de s'encourager mutuellement par ces paroles : « Au ciel est notre Dieu et Sauveur ; au ciel est notre glorieuse et éternelle patrie. Elançons-nous-y, afin d'y être à jamais ! »

La pensée du ciel rend invincible pour faire le bien et éviter le mal.

1. — Lorsque saint Symphorien fut condamné à mort pour sa foi, sa mère courut sur les remparts de la ville, et lorsqu'elle aperçut son fils allant au supplice, elle lui cria : « Courage ! mon enfant bien-aimé, ne tremble pas, regarde le ciel, qui dans un moment sera ta récompense ! » Et l'héroïque enfant, les yeux au ciel, marcha sans défaillir, et donna glorieusement sa vie pour son Dieu.

2. — Lorsque les croisés marchaient à la conquête de Jérusalem, l'espérance de voir et de vénérer les lieux sanctifiés par la présence de l'Homme-Dieu, soutenait leurs belliqueux désirs à travers les périls et les obstacles qu'ils rencontraient sur leurs pas. Et lorsque vaincus par la fatigue, les privations et les combats, ils s'arrêtaient exténués, leurs chefs ranimaient leur courage abattu en leur montrant l'Orient, ce sol embaumé, d'où jaillit la lumière ; tous s'écriaient d'une voix unanime : Jérusalem ! Jérusalem ! Et pleins d'une nouvelle ardeur, ils avançaient encore à travers la poussière du désert et sous un soleil de feu. Et quand au milieu de la nuit ils aperçurent, à la lueur des flambeaux, les remparts de Jérusalem, leur joie fut immense et leur fatigue fut à l'instant oubliée. Ils livrèrent un dernier assaut, et entrèrent en vainqueurs dans la cité sainte, qui devait être pour eux le terme de leur fatigue et le commencement de leur félicité. — Et nous aussi, mes frères, nous marchons à la conquête d'une Jérusalem céleste. Or lorsque, abattus par la pauvreté et les souffrances, par le découragement et les passions, par les malheurs et les épreuves de la vie, nous nous arrêtons, nous nous décourageons, regardons le ciel et disons : Jérusalem ! Jérusalem ! auguste cité du repos et du bon-

heur, tu seras un jour ma patrie ! C'est là que je veux planter le drapeau de la victoire, dans les plis duquel je trouverai la félicité.

3. — Le chancelier d'Angleterre Thomas Morus, dont nous avons déjà parlé, après avoir méprisé toutes les plus flatteuses promesses, plutôt que de forfaire à sa conscience et à sa foi, fut livré à toutes sortes de tourments, et enfin à la mort (6 juillet 1535), par les ordres du roi Henri VIII. Sa femme étant venue un jour, pendant qu'il était en prison, pour vaincre sa résistance par tous les moyens les plus capables de l'ébranler, il lui répondit avec douceur : « Combien de temps jouirons-nous de tous ces honneurs et de toutes ces richesses que le roi nous promet ? — Au moins encore vingt ans », reprit-elle. Alors Morus irrité : Retire-toi, insensée, lui dit-il. Quoi ! voudrais-je, pour vingt années de richesses temporelles, perdre les biens de la félicité éternelle ? A Dieu ne plaise que je fasse une pareille convention ! Je veux que tu saches que j'aime mieux endurer toute ma vie cette prison, souffrir la confiscation de tous mes biens, toutes sortes de tourments, la mort même, que de compromettre mon bonheur éternel, et de perdre la gloire céleste. »

DOUZIÈME INSTRUCTION

(Dimanche de la Quatrième Semaine)

C'est une vérité qu'on ne peut être heureux qu'au ciel.

I. Parce qu'on n'y souffre aucun mal. — II. Parce qu'on y jouit de tous les biens.

Ce matin, nous avons tous pu le remarquer, l'Église, dans tout son office de la sainte Messe, encore que nous soyons au cœur même de la pénitence quadragésimale, cependant ne laissait pas de nous inviter à la joie. Dès l'introït, elle nous faisait chanter : *Réjouis-toi, Jérusalem*, et toutes les autres prières exprimaient le même sentiment. Pourquoi cette invitation de la sainte Église ? C'est qu'en mère attentive, qui connaît la faiblesse de ses enfants, elle sait qu'une application trop prolongée aux austères pensées de la pénitence finirait par nous accabler, et changerait en poison, par son excès, cette excellente médecine de l'âme. Tel est le motif pour lequel, détournant un moment notre esprit des dures observances du Carême, elle porte nos regards vers la solennité pascale qui approche, laquelle, en mettant fin à nos travaux de pénitence, nous en fera recueillir les fruits, dans un fervent renouvellement de notre vie chrétienne, et dans une communion saintement faite.

Par une coïncidence heureuse, le cours de nos instructions nous amène à nous entretenir aussi, aujourd'hui, d'un sujet rempli d'allégresse, c'est-à-dire du ciel. Depuis le commencement de la sainte quarantaine, notre attention était restée fixée sur les redoutables mystères de la mort et des jugements de Dieu. La méditation de ces mystères a certainement dû jeter en nous de vives lumières, réformer nombre de préjugés funestes, et nous faire prendre de sérieuses et utiles résolutions pour sanctifier nos âmes et assurer notre salut. Cependant il était devenu à propos de porter

un peu nos pensées sur des sujets moins terribles, afin de ne pas surcharger et abattre nos esprits sous le poids de vérités très salutaires sans doute, mais aussi très accablantes. C'est pourquoi, une fois déjà, nous avons parlé du ciel, dont nous avons démontré la nécessité et l'existence, essayant ensuite d'en donner une idée aussi approchante que possible, en expliquant quelques-uns des noms sous lesquels la sainte Écriture le désigne. Entrant plus avant ce soir dans un sujet si intéressant et si doux, nous allons démontrer cette vérité capitale, qu'on ne peut être heureux qu'au ciel ; vérité dont la connaissance, d'un côté nous mettra à l'abri d'une foule d'illusions funestes, et de l'autre nous affermira de plus en plus dans la voie du salut. Oui, disons-le hautement, hors du ciel, il n'y a que des apparences de bonheur, apparences qui nous attirent puis nous trompent, comme nous en faisons sans cesse la triste expérience, malgré nos continuelles déceptions. Au ciel au contraire se trouve le véritable bonheur, premièrement parce qu'on n'y souffre aucun mal, secondement parce qu'on y jouit de tout bien (1).

1. Bona cœlestia, quæ Deus offert, qualia : 1° Sunt vera ac solida, uti ostendit transfiguratio, quæ nequaquam fuit phantastica aut somnium, quia non dormiente, sed de somno evigilantes eam viderunt discipuli, uti ait Lucas... 2° Sunt pura et sincera, nullis permixta malis, curis, periculis, laboribus. 3° Sunt secura et stabilia per omnem æternitatem... 4° Perfecta sunt et ita omnia possidentur, ut nihil prætera appetere electi possint, sed omnes contenti, omnes satiati, imo inebriati sint, juxta id Ps. xxxv : *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ...* 5° Reipsa exhibentur, non promittuntur aut monstrantur solum... 6° Vili emuntur pretio, et adeo quidem, ut nemo sit tam pauper, qui emere ea nequeat (Faber, *Op. conc.* dom. 2. Quadrag. conc. 2).

Ex occasione thematis : *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, et torrente voluptatis potabis eos*, Ps. xxxv, 9, possunt enarrari quinque fontes, ex quibus inexplicabilis voluptas, et gaudium sanctorum oritur. Videlicet : 1° *Ex loci amœnitate et magnitudine*, de quo David dixit, Ps. lxxxiii, 1 : *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum ; concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.* Et Baruch, iii, 24 : *O Israet, quam magna est domus Domini, et ingens locus possessionis ejus !* — 2° *Ex societate sanctorum*, tam *multorum*, juxta illud Joannis testimonium, Apoc. vii, 9 : *Vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat ;* tam *concordium*, erit enim, tunc maxime eorum cor unum et anima, quia nihil proprium possidebunt ; et hoc ipso, quod perfectissime unum erunt, cum tertio, nempe Deo, etiam inter se unum erunt ; tam *speciosorum* tunc enim *justi fulgebunt sicut sol*, Matth. xiii, 43, quorum omnium gaudium commune erit. — 3° *Ex oblectatione sensuum ;* quæ breviter enarrari possunt. — 4° *Ex corporis glorificatione*, quod, teste S. Paulo surget

O notre Dieu, dont la bonté est infinie, vous qui dès le commencement du monde, avez généreusement préparé pour tous ceux qui vous seront fidèles la récompense céleste, daignez venir en ce moment à notre aide, pour nous faire com-

in virtute, surget spirituale, surget incorruptibile, I. Cor. xv, 52, ideoque etiam quatuor dotibus impassibilitatis, agilitatis, subtilitatis, et incorruptibilitatis ornatum. — 5° *Ex visione beatifica*, de qua David locutus est, dum dixit, Ps. xx, 7 : *Lætificabis eum in gaudio cum vultu tuo* (Lohner, *Biblioth. man.* voc. *Beatitudo*).

Ex occasione thematis : *Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis*, Matth. v, 12, potest magnitudo beatitudinis ex septem testium testimoniis probari. 1° Ex testimonio *Dei* dicentis Abrahamo, Gen. xv, 1 : *Ego protector tuus sum, et merces magna nimis.* Item Moysi dicentis, Exod. xxxiii, 19 : *Veni, ostendam omne bonum tibi.* — Ex testimonio *Christi*, in citato themate, et alibi dicentis, Matth. xxiii, 44 : *Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito in agro, quem, qui invenit homo, abscondit, et præ gaudio illius vadit, et vendit universa, quæ habet, et emit agrum illum.* Id quod ipse abunde implevit, dum vitam et sanguinem infiniti pretii pro eo obtulit. — 3° Ex testimonio *sanctorum*, de quibus canit Ecclesia : Omnes sancti, quanta passi sunt tormenta, ut securi pervenirent ad palmam martyrii et præmium felicitatis æternæ, qui omnes nunc, cum sancto Paulo, testantur, non esse condignas passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis. Et quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis, qui diligunt eum. I. Cor. vi, 9. — 4° Ex testimonio *cœlorum*, qui enarrant gloriam Dei. Hinc merito Baruch exclamavit, iii, 24 : *O Israël, quam magna est domus Dei, et quam ingens locus possessionis ejus.* Et S. Ignatius : « Heu, quam sordet terra, cum cœlum aspicio ! Et si exterior cœli facies talis est, quid intus latebit ? » — 5° Ex testimonio *terræ*. Si enim, ut olim S. Porphyrius, Græcorum episcopus, visa pompa, qua Theodosius Junior baptizabatur, dicebat, ea, quæ paulo post evanescunt, tantum gloriæ splendorem habent, quantum habitura sunt cœlestia, quæ parata sunt sanctis et electis Dei ! Et ut S. Bernadus dixit : Quid erit in patria, si tantum est delectationis in via ? — 6° Ex testimonio *malorum et reproborum hominum*. Si enim in hoc sæculo datur tanti honoris dignitas diligentibus vanitatem, qualis præstabitur sanctis diligentibus veritatem ? ut recte discurrit S. Fulgentius. — 7° Ex testimonio *dæmonis* quondam fatentis, si columna ferrea, eaque ignita novaculis, acutisque calamis undequaque instructa, atque a terra ad cœlum usque pertingens staret, se assumpto humano corpore libenter per illam usque ad extremum judicii diem volvi et revolvi velle, si cœlo potiri per hæc tormenta liceret. Imo alias dicere auditus est, se omnia damnatorum tormenta libenter usque ad judicii diem toleraturum, si unico momento Deum aspicere liceret (Id. *ibid.*).

Cœli gloria est ingens, sive consideremus locum ubi habitant beati, sive beatos, cum quibus habitant, sive ipsam gloriam, qua fruuntur (Claus, *Spicil. catech.* conc. 75).

Bona mundana parva sunt ; quamvis enim a cæcis mundi amasiis æstimentur, et ambiantur, tamen a Deo, ab angelis, a sanctis cælitibus,

prendre l'excellence de cette récompense, afin que, la désirant avec une force solidement raisonnée, nous travaillions de tout notre cœur à nous en rendre dignes.

I. — On ne peut être heureux qu'au ciel, parce que là seulement on ne souffre aucun mal. — La première condition pour être pleinement et parfaitement heureux, c'est, on le reconnaîtra sans peine, de n'éprouver aucune souffrance. La souffrance est essentiellement exclusive du bonheur. Quiconque souffre, si peu que ce soit, ne saurait être parfaitement heureux. Et voilà d'abord pourquoi il n'y a, sur la terre, personne qui soit parfaitement heureux, c'est-à-dire personne qui ne souffre quelque chose, soit dans son corps, soit dans son esprit, soit dans son cœur.

Dans son corps. Que de maladies, que d'infirmités, que de souffrances, que de fatigues, dont notre corps est travaillé et tourmenté ! Il y en a qui sont propres à chaque membre et

imo ab hominibus perfectis, qui spiritui deserviunt, pro nihilo reputantur. Bona mundana mista sunt, id est, innumeris tædiis, fastidiis, doloribus, anxietatibus, et angustiis obnoxia ; et quamvis aliquandiu animum hominis imaginaria voluptate afficiant, in fine tamem aculeum figunt, dicente Sapientissimo, Prov. XIV : *Extrema gaudii luctus occupat.* Bona mundana, si cætera desint, transitoria sunt, transeunt, sicut umbra, evanescunt, sicut fumus, marcescunt, sicut flosculus, certumque est, quod cito illa relinquamus, aut ab iis relinquamur. — E contra, bona cœlestia revera magna sunt, et a nemine prudenter contemptibilia ; pura sunt, et ab omni molestia ac fastidio defæcata ; æterna sunt, et per infinita annorum, sæcula non amplius possunt amitti (Id. op. cit. conc. 77).

Suivons saint Augustin et élevons-nous avec lui du règne de la grâce au règne de la gloire, pour entrevoir quelque chose du bonheur qui nous sera réservé un jour : 1° Ici-bas, nous cherchons Dieu dans le travail ; au ciel, nous le trouverons dans le repos : *Vacabibus.* — 2° Ici-bas, nous voyons Dieu dans l'ombre ; au ciel, nous le verrons dans la lumière : *Vacabibus et videbimus.* — 3° Ici-bas nous aimons Dieu d'un amour commencé ; au ciel, nous l'aimerons d'un amour parfait : *Videbimus et amabimus.* — 4° Ici-bas, nous adorons Dieu dans la langue de la prière ; au ciel, nous le chanterons dans la langue de la louange : *Amabibus et laudabimus.* — 5° Ici-bas, nous travaillons, nous croyons, nous aimons, nous prions dans le temps ; au ciel, notre repos sera sans terme, notre science sans ombre, notre amour sans langueur, notre louange sans fin. Le ciel, c'est l'éternité : *Et quod erit in fine sine fine.* — Conclusion : Réjouissons-nous, parce que nous irons un jour dans la maison du Seigneur (Mgr Besson, *Les Mystères de la vie future*, 16. Confér.).

à chaque organe en particulier, propres au cerveau, propres à l'estomac, propres à la gorge, propres aux poumons, propres aux yeux, propres aux dents et à la bouche, propres aux oreilles, et le reste. Il y en a qui sont propres à la jeunesse, d'autres qui sont propres à l'âge mûr, d'autres qui sont propres à la vieillesse. Il y en a qui sont propres aux riches et d'autres qui sont propres aux pauvres. Il y en a qui sont propres à certains états, et d'autres qui sont propres à certains lieux. La plupart sont communes à tous les membres, à tous les organes, à tous les âges, à toutes les conditions, à tous les états, à tous les lieux. Aussi, combien est vraie cette parole du saint homme Job : *L'homme, né de la femme, bien qu'il ne vive que peu de temps, est rempli de beaucoup de misères* (1). Il ne sort d'une maladie que pour tomber dans une autre, il ne se guérit d'une infirmité que pour en contracter une autre, il ne cesse de souffrir d'un mal que pour commencer de souffrir d'un autre. Souvent même il est tourmenté à la fois par plusieurs maladies, par plusieurs infirmités, par plusieurs maux, dont le dernier, et non le moins cruel, est la mort. Tel est le lot de tous les hommes durant cette vie, quant à leur corps : la souffrance.

Le lot de leur esprit est également la souffrance. Quel est ici-bas le désir et le besoin de notre esprit ? Ce désir, ce besoin, c'est de connaître, et en particulier de connaître la vérité. Les connaissances, et en particulier celle de la vérité, sont à l'esprit ce que le pain est au corps : elles sont son aliment. Comme donc le corps souffre lorsqu'il n'a pas assez de pain pour son appétit ; ainsi notre esprit souffre lorsqu'il manque de vérité, ou lorsqu'il n'en a pas assez pour satisfaire le besoin qu'il éprouve. Or, tandis que notre corps, à force de mouiller la terre de ses sueurs, parvient à se procurer à peu près le pain nécessaire à apaiser sa faim ; notre esprit, au contraire, a beau chercher, travailler, se fatiguer, il n'arrive jamais à atteindre la pleine vérité après laquelle il aspire. Dans sa miséricorde, Dieu lui en a bien révélé quelques parcelles, afin qu'il ne succombât pas d'inanition. Mais saint Paul le reconnaît, *nous ne savons les choses qu'à*

1. Job. XIV, 1.

demi, nous ne les voyons que comme dans un miroir, sous des figures enigmatiques (1). De là vient que notre esprit, qui voudrait voir la vérité à découvert, la saisir et s'en nourrir, demeure dans un état de souffrance plus ou moins vive, selon la mesure dans laquelle il communie aux révélations divines. David, qui cependant communiait abondamment à ces révélations, n'a pas laissé de connaître cette souffrance, car il disait : *Seigneur, je serai rassasié quand vous me découvrirez votre gloire* (2), mais jusque-là, je serai tourmenté par la faim de la voir et de vous connaître parfaitement. Cette parole est le cri de l'humanité entière. N'est-il pas bien douloureux, en effet, de ne *connaître qu'à demi*, comme dit saint Paul, tant de vérités qui se rattachent à nos immortelles destinées ? Et dans cet état de douloureux tourments, comment pourrions-nous être heureux sur la terre ? Comment pourrions-nous être heureux quand, malgré tous nos efforts, nous ne savons pas si nous sommes dignes d'amour ou de haine, si nous sommes dans l'amitié ou dans l'inimitié de Dieu ? Comment pourrions-nous être heureux quand, sachant que ceux-là seuls seront sauvés qui auront persévéré jusqu'à la fin, nous ignorons si nous-mêmes nous persévérerons ? Encore une fois, dans notre esprit aussi nous souffrons, et de beaucoup de manières, sur la terre, et par conséquent, pour cette seconde raison encore, nous n'y sommes pas heureux.

Nous n'y sommes pas heureux enfin à cause des souffrances que nous endurons également dans notre cœur. Ces souffrances sont peut-être même les plus douloureuses de toutes. Car de ce que nous avons été tirés du néant principalement par l'amour de Dieu, il en résulte que l'amour joue dans notre existence personnelle un rôle prépondérant. Toutes nos actions ont en effet l'amour pour principe ou pour fin, soit directement, soit indirectement. Mais parce que nos actions sont très loin d'atteindre toujours les résultats que nous avions en vue, de là vient que notre amour, qui nous les inspire, est presque toujours contrarié, et notre

1. I. Cor. XIII, 9 et 12.

2. Ps. XVI, 17.

cœur presque toujours blessé. Ainsi voilà des parents qui, par amour pour leur enfant, s'imposent de grandes fatigues et de durs sacrifices, afin de pouvoir le mettre à même d'entrer dans une position où ils espèrent qu'il sera heureux. Mais l'enfant ne répond pas à leur affection, et tourne mal ; ou bien, ayant atteint le but convoité, il meurt : dans l'un et l'autre cas, quelle blessure pour ces cœurs ! Et dans le monde, que de blessures plus ou moins semblables ! Et qui de nous n'en porte pas en soi un nombre toujours très grand ! Et pour les cœurs chrétiens, quelles blessures surtout que les péchés qu'ils ont eux-mêmes commis, et les péchés qu'ils voient commettre ! Et toutes ces blessures, que de gémissements ne font-elles pas pousser, que de larmes ne font-elles pas répandre ! Le roi David nous apprend que pour son compte *il s'est épuisé à gémir, et que chaque nuit il a lavé son lit de ses pleurs et arrosé sa couche de ses larmes* (1). Et comment, au milieu de ces blessures du cœur et de ces larmes, jointes aux aspirations inassouvies de l'esprit vers la vérité, et aux multiples maux du corps, serions-nous heureux ici-bas ? (2).

1. Ps. VI, 7.

2. Depuis la désobéissance de l'homme, Dieu a voulu retirer à lui tout ce qu'il avait répandu de solide contentement sur la terre, dans l'innocence des commencements ; il l'a voulu retirer à lui, pour le rendre un jour à ses bienheureux ; et la petite goutte de joie qui nous est restée d'un si grand débris, n'est pas capable de satisfaire une âme dont les désirs ne sont point finis, et qui ne peut se reposer qu'en Dieu (BOSSUET, *Serm.* 3ᵉ dim. après Pâques).

Je serai rassasié quand vous me découvrirez votre gloire. Grande parole qui retentit sans cesse au cœur de l'homme que la faim torture, que le labeur écrase, dont la vie entière est un martyre de tous les jours, et qui trouve à la fois, dans cette espérance, un baume pour ses meurtrissures et un pain surnaturel pour les clameurs de sa faim. — *Je serai rassasié quand votre gloire m'aura apparu.* Jusque-là, Seigneur, quoi que le monde fasse pour moi, je serai toujours affamé et altéré ; jusque-là, ennuyé de ce que je suis, je voudrai toujours être ce que je ne suis pas ; jusque-là mon cœur, plein de vains désirs et vide des biens solides, sera toujours dans l'agitation et le trouble. Mais quand vous m'aurez fait part de votre gloire, mon cœur rassasié commencera à être tranquille : je ne sentirai plus cette soif ardente de la cupidité qui me brûlait ; je n'aurai plus cette faim avide d'une ambition secrète qui me dévorait dans votre gloire. Tous mes désirs cesseront, parce que je trouverai dans votre gloire la plénitude du bonheur, la plénitude du

Non, nous n'y sommes pas heureux, cela n'est que trop évident. Nous n'y sommes pas heureux, puisque tout le monde s'y plaint et gémit (1) ; nous n'y sommes pas heureux, puisque tout le monde y pleure (2) ; nous n'y sommes pas heureux, puisqu'on voit des infortunés, succombant lâchement et criminellement à leur fardeau, en sortir par la porte honteuse du suicide (3). — Mais d'où vient que nous ne sommes pas et ne pouvons pas être heureux en ce monde ? Cela vient d'une seule et unique cause, et cette seule et unique cause, c'est que le péché, en entrant en ce monde par la désobéissance de notre premier père, a amené après lui tous les maux dont nous souffrons et qui

repos, la plénitude de la joie ; parce que cette gloire, quand je la posséderai, sera pour moi l'affranchissement de tout mal, et la jouissance de tout bien (Bourdaloue, *Rec. des Saints*).

Cette terre n'est pas le lieu du bonheur complet. Mon intelligence rêve autre chose, mon cœur attend un autre bonheur dont celui de la terre, quelque pur, quelque doux qu'il soit, n'est que l'imparfaite image ; il me faut votre gloire, et votre gloire complète ; alors seulement je serai rassasié. Je veux bien de cette nourriture transitoire, de ce breuvage d'un jour que vous m'accordez ici-bas, mais à condition que ce soit un à-compte, que ce soient les arrhes de l'avenir. Ce qu'il me faut, c'est votre gloire elle-même, c'est votre essence divine pour nourriture, c'est votre sagesse infinie que je réclame comme breuvage d'immortalité, et encore cette sagesse, ce breuvage, je les veux par torrents, car votre parole y est engagée (Mgr Landriot, *Béatit.* II, 225).

1. Quoniam die ac nocte conversus sum in ærumna mea dum configitur spina (Ps. XXXI, 4).

2. Gementes et flentes in hac lacrymarum valle (Ant. *Salve Regina*).

3. Marcioni similes plurimi christiani, despicientes cœlum, et felicitatem in terra collocantes ; verum frustra beatitatem quærunt in terra, quibus dicendum est : « Non est beatitudo ubi quæritis eam. » S. Aug. Confess. IV, 12. Quod trina ratione ex d. Augustino mutuata demonstro : 1° Beatitudo perfecta cordis satiat desiderium. « Quomodo ergo quæro vitam beatam quæ non est mihi donec dicam sat est ? Conf. X, 20. — 2° Beatitudo perfecta tristitiam et mœrorem excludit : « Nec miseria, et beatitudo simul in uno homine habitare consueverunt. » De mor. Eccl. I. — 3° Beatitudo mutationem, mortem et finem nescit. « Vitam beatam quæritis in regione mortis, non est ibi. Quomodo enim beata vita, ubi nec vita ? Confes. IV, 12. — Bona autem terrena : 1° satietatem non afferunt ; 2° tristitia et mœrore permixta sunt ; 3° mutationi et fini obnoxia sunt (Vivien, *Tertull. prædic.* verb. *Beatitudo,* conc. 1).

Mundana felicitas tripliciter miseros onerat : labore, timore, dolore. Cum labore siquidem pervenit homo ad id quod cupit, cum timore possidet, cum dolore amittit (Gotfrid. In cap. 13, *Esa.*).

ne s'y trouvaient pas auparavant. Or, — soyons bien attentifs à ceci, — puisque la cause qui fait que nous ne pouvons pas être heureux en ce monde, c'est d'abord parce que nous souffrons toutes sortes de maux apportés par le péché ; par une raison tout opposée, nous serons heureux dans le ciel, d'abord parce que le péché n'y étant jamais entré, il ne s'y trouve aucun mal dont on ait à souffrir.

Aucun mal dont on ait à souffrir dans le corps. Souvenons-nous que, présentement, les corps des saints ne se trouvent pas dans le ciel ; ils n'y entreront qu'après la résurrection. Or, après la résurrection, les corps des élus seront doués d'impassibilité, comme disent les théologiens, c'est-à-dire qu'ils seront revêtus d'une force qui les mettra à l'abri de toute sensation désagréable et fâcheuse, de toute souffrance, de toute incommodité, de toute fatigue et de la mort elle-même. *Le corps*, dit l'apôtre saint Paul, *est semé* ici-bas *dans la corruption*, et c'est pour cela qu'il y est sujet aux souffrances et à la mort ; mais *il ressuscitera dans l'incorruption*, et voilà pourquoi il ne pourra plus ni souffrir ni mourir. L'impassibilité des corps dans le ciel vient d'ailleurs de cette loi d'après laquelle l'homme, selon qu'il est l'ami ou l'ennemi de Dieu, trouve dans les créatures des amis ou des ennemis. C'est en exécution de cette loi que l'homme, tant qu'il demeura soumis à Dieu dans le paradis terrestre, se trouva à l'abri des atteintes des animaux et des éléments. C'est en vertu de cette loi qu'après sa révolte il vit se révolter pareillement contre lui les éléments et les animaux. Et ce sera toujours en vertu de cette loi que les élus, redevenus complètement fidèles à Dieu, de nouveau verront leurs corps préservés de toute souffrance. Au surplus, comprendrait-on que le corps de l'homme eût été à l'abri des souffrances dans le paradis terrestre, qui n'était qu'un lieu d'épreuve, et qu'il ne jouisse pas de la même faveur dans le ciel, qui est le séjour de l'éternelle récompense ? Non, il n'en sera pas ainsi, et l'apôtre saint Jean, à qui les mystères de la vie future ont été dévoilés, le proclame formellement, en disant des élus : *Dieu essuiera les larmes de leurs yeux ; pour eux, il n'y aura plus désormais de mort, ni de deuil, ni de gémissement ; pour eux, il n'y aura plus*

de douleur, parce que tout cela est passé (1). Et non seulement les corps des élus seront dans le ciel à l'abri de toute souffrance, mais ils seront même dépouillés des défauts et des difformités qu'ils auront pu avoir durant la vie présente, et à jamais établis dans une éternelle jeunesse.

Au ciel, dès l'instant qu'ils y entrent, les élus n'ont rien non plus à souffrir dans leur esprit. A peine ont-ils franchi la porte du bienheureux séjour, que les ténèbres et les incertitudes qui les avaient affligés tout le temps de leur pèlerinage ici-bas, soudain se dissipent et disparaissent. Ce qu'ils avaient entrevu, ils le contemplent; ce qu'ils avaient soupçonné, ils le voient; ce qu'ils avaient ignoré, ils le découvrent. Le soulagement qu'ils éprouvent est semblable à celui qu'éprouverait un homme qui, né dans un souterrain, et après y avoir longtemps cheminé, en sortirait enfin au milieu d'une belle campagne éclairée par un doux soleil. Semblable est leur soulagement, disons-nous, mais pourtant combien plus complet et plus agréable! car cet homme ne verrait que les beautés bornées et périssables de ce monde, tandis que les élus aperçoivent les beautés infinies et immortelles de l'éternité. C'est alors que s'accomplit pour eux cette parole de David, déjà citée tout à l'heure : Seigneur, *je serai rassasié*, *quand vous me découvrirez votre gloire*. La faim de savoir et de connaître leur destinée, qui les tourmentait si douloureusement, est maintenant épuisée, et leur esprit pleinement satisfait et pleinement en repos.

Leur cœur enfin n'éprouve plus, lui également, aucune souffrance. Ce qui fait souffrir le cœur ici-bas, nous l'avons dit, ce sont les déceptions. On aime une chose, et cette chose, ou bien on ne peut pas la posséder, ou bien, la possédant, on la perd. De là des souffrances et des déchirements. Et c'est à acquérir, à posséder et à perdre que se résument toutes nos actions, toutes nos affections, toutes nos aspirations. Or, au ciel, les élus ne souffrent pas dans leur cœur, parce qu'ils n'éprouvent aucune déception. Et ils n'éprouvent aucune déception, parce que leurs affections sont rigoureusement réglées sur la volonté de Dieu. C'est-à-dire

1. Apoc. XXI, 4.

qu'ils n'aiment que ce que Dieu veut qu'ils aiment, et ce qu'ils aiment, Dieu le leur accorde. Ainsi, par dessus tout, les saints aiment Dieu : que fait Dieu? il se donne complètement à eux, et se met en leur possession. Les saints aiment à contempler les infinies perfections de leur Créateur : que fait leur Créateur? il met sous les yeux des saints ses perfections infinies, et se laisse contempler à leur gré. Les saints ont horreur du péché plus que de l'enfer : que fait Dieu? il les en préserve d'une manière absolue. Voilà comment tous les désirs des saints étant accomplis, et toutes leurs affections satisfaites, ils n'éprouvent aucune déception, et par conséquent n'ont rien à souffrir dans leur cœur, où ils goûtent au contraire, d'une manière suréminente, *cette grande paix dont jouissent*, dit le prophète David, *ceux qui aiment* exclusivement *la loi de Dieu* (1).

Tandis donc que, sur la terre, nous avons sans cesse à souffrir dans notre corps, dans notre esprit et dans notre cœur, et que c'est pour cela d'abord qu'on ne peut pas y être heureux ; au ciel, au contraire, les saints n'ont et n'auront jamais rien à souffrir, si peu que ce soit, pareillement dans leur corps, dans leur esprit et dans leur cœur, c'est-à-dire dans tout leur être, et telle est aussi la première raison pour laquelle ils y sont heureux. Toutefois, le bonheur du ciel ne consiste pas seulement en ce qu'on n'y souffre aucun mal, ce qui constituerait simplement un bonheur négatif ;

1. Ps. CXVIII, 165. — Quamdiu homines degunt in terra, « sunt in penuria mundi. » Tertull. de pat. 13. Quænam, quæso, major egestas, quam nihil sibi proprium habere, uti tantum modica re, et uti adhuc ad breve tempus? Ea est conditio mortalium, qui, 1. Nullius rei sibi, proprietatem possunt vendicare. 2. Qui dumtaxat usum habent rerum. 3. Qui usum modicum, et brevi duraturum habent. — Non est æqua sors beatorum, qui in cœlo, 1. Deum possident. 2. Omnia in Deo possident. 3. Æternaliter Deum possident (VIVIEN, op. cit. conc. 2. p. 2).

On se lasse d'aimer les choses les plus agréables de la terre, parce qu'elles paraissent toujours les mêmes ; mais comme Dieu est si immense, qu'il ne peut jamais être compris, il paraît toujours nouveau : ce qui fait qu'on ne se lasse jamais de l'aimer. Le cœur ne peut avoir assez d'étendue ni d'amour pour aimer tout ce qui y est d'aimable. Après l'avoir aimé pendant des millions d'années, il découvrira des perfections qu'il n'avait encore jamais aperçues, et à cette nouvelle connaissance, il redoublera son amour (ROUHAULT, *Les Quatre Fins de l'homme*, chap. 3, art. 6).

mais il consiste surtout en ce qu'on y jouit de tous les biens véritables. De là notre seconde proposition :

II. — **On ne peut être heureux qu'au ciel, parce que là seulement on jouit de tous les véritables biens.** — Comme il y a des maux qui regardent le corps, et d'autres qui regardent l'âme ; ainsi il y a également des biens qui regardent le corps, et d'autres qui regardent l'âme. Or, de même que le premier obstacle à notre bonheur, sur la terre, c'est que nous y souffrons tous les maux du corps et de l'âme, et que l'exemption de tous ces maux est ce qui commence le bonheur des bienheureux dans le ciel ; de même, ce qui achève de nous empêcher d'être heureux sur la terre, c'est que nous n'y jouissons ni des vrais biens du corps ni des vrais biens de l'âme, tandis que la jouissance de tous ces biens est ce qui met le comble au bonheur de ceux qui sont dans le ciel (1).

Nous ne jouissons pas en ce monde, disons-nous, des vrais biens du corps. Quels sont ces biens ? C'est avant tout, n'est-il pas vrai ? la santé. Eh bien, jouissons-nous vraiment de la santé ? Sommes-nous toujours très bien portants ? N'éprouvons-nous jamais de maladies, jamais d'accidents, jamais de fièvres, jamais de malaises, jamais de douleurs, jamais de rhumes, jamais de migraines ? Hélas ! qui pourrait contester que ce premier et principal de tous les biens du corps, nous n'en jouissons que fort imparfaitement, quand nous en jouissons ? Combien qui recourent sans cesse aux médecins et aux pharmaciens ! Mais combien plus encore qui n'y recourent pas, et qui se soignent comme ils peuvent, traînant leurs maladies et leurs infirmités la plus grande partie de leur existence, résignés à en mourir !

Les autres biens de notre corps sont nos organes et nos sens. En jouissons-nous de manière à ce qu'ils nous procurent les satisfactions pour lesquelles ils nous ont été donnés ? Très souvent ils ne nous sont fournis par la nature que dans un état déjà plus ou moins défectueux. Les uns ne reçoivent qu'une constitution faible et délicate ; les autres qu'un corps

1. Beatitudo est status omnium bonorum aggregatione perfectus Boet. *De Consolat.* 3 ; S. Thom. *Sum. theol.* 1. 2. q. 3. pass.).

et des membres mal conformés; ceux-ci qu'une vue courte et incertaine; ceux-là qu'un estomac débile. En tout cas, ces membres et ces organes s'usent et se détériorent très rapidement par l'usage, et ne peuvent plus exercer leurs fonctions que d'une manière très imparfaite. Dans ces conditions, la jouissance si restreinte qui nous est accordée de ces biens ne peut réellement pas nous rendre heureux en ce monde.

Jouissons-nous mieux ici-bas des biens de l'âme ? Nullement. Ces biens de l'âme, nous l'avons indiqué précédemment, sont surtout les deux facultés de l'intelligence et de l'amour. Dans l'origine, elles nous ont certainement été données par Dieu, comme tout le reste, pour contribuer à notre bonheur. Mais dans l'état actuel du monde, tel qu'il existe depuis la chute d'Adam, les deux facultés de comprendre et d'aimer, dont nous sommes doués, contribuent-elles à nous rendre heureux ? Très peu, et assez rarement. Cela n'arrive en effet que quand nous appliquons notre intelligence à connaître nos devoirs, et notre amour à les accomplir. Mais le plus souvent, elles contribuent tout au contraire à nous rendre malheureux, même en ce monde. C'est ce qui se produit toujours lorsqu'au lieu d'appliquer notre intelligence à nous éclairer sur les choses de salut, nous l'appliquons à trouver les moyens de favoriser nos passions ; et lorsqu'au lieu d'appliquer notre amour à nous affectionner à nos devoirs, nous l'appliquons à se complaire dans les frivoles et criminels plaisirs de ce monde. Alors, en effet, par là même que nos facultés de comprendre et d'aimer contribuent à nous précipiter dans le mal, par là même elles contribuent à nous éloigner du bonheur. Et voilà comment, ni les biens de notre corps, ni ceux de notre âme, ne peuvent nous rendre heureux en ce monde, parce que ce monde est dans un état de déchéance, et parce que nous y sommes nous-mêmes dans un état d'épreuve, inconciliable avec l'état du bonheur.

Mais au ciel, il en sera tout autrement. Là, au lieu de souffrir dans nos corps comme ici-bas, nous n'y éprouverons que des satisfactions et des plaisirs, en récompense des douleurs que nous y aurons endurées saintement en ce monde. Notre Seigneur nous apprend en effet que *les justes*

brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père (1). En descendant du Sinaï, Moïse avait le visage environné d'un brillant éclat, et cependant il n'avait fait que converser peu de temps avec Dieu. Dans le ciel, où les saints seront éternellement en présence de Dieu, de quelle lumière et de quelle gloire leurs corps ne seront-ils pas imprégnés, et quels rayons ne s'en échapperont-ils pas ! Le Sauveur, nous dit l'apôtre saint Paul, les rendra semblables à son propre corps brillant de clarté (2). Or, nous savons, par l'Évangile, tout le bonheur qu'éprouva l'apôtre saint Pierre sur le Thabor, bien que Notre-Seigneur n'ait laissé voir alors en son corps divin qu'un rayon de gloire (3). Quelle joie donc pour les saints, dans le ciel, de voir leurs propres corps encore plus brillants que ne parut celui du Sauveur sur la montagne de la Transfiguration ! Et quelle allégresse aussi pour chacun d'eux, de contempler les corps glorifiés des autres élus, dont l'éclat sera d'ailleurs varié suivant la mesure de leurs mérites, ainsi que nous le font entendre encore ces autres paroles de saint Paul, disant : *Autre est l'éclat du soleil, autre celui de la lune, autre celui des étoiles. Or, de même qu'une étoile diffère d'une autre en clarté, ainsi en sera-t-il de la résurrection des morts* (4), c'est-à-dire, des corps saints après leur résurrection.

Brillants comme des astres, les corps des élus seront en outre subtils comme des esprits (5). C'est encore l'apôtre saint Paul, inspiré de Dieu, qui nous l'apprend. Ici-bas, nos corps sont épais et compacts. Il suit de là qu'il nous est tout à fait impossible de les faire traverser d'autres corps. Pour que nos corps, lorsqu'ils rencontrent un autre corps devant eux, passent au-delà, il faut, ou contourner ces autres corps, comme lorsqu'il s'agit par exemple d'une maison, ou les déplacer, comme lorsqu'il s'agit d'une porte. Dans le ciel, au contraire, grâce à la subtilité dont ils seront doués,

1. Matth. XIII, 43.
2. Philipp. III, 21.
3. Matth. XVII, 4.
4. I. Cor. XV, 41.
5. Seminatur corpus animale, surget spiritale (I. Cor. XV, 44).

nos corps traverseront les objets matériels avec la même facilité qu'ils traversent maintenant l'air, avec la même facilité que le son traverse l'espace, et que le rayon de soleil traverse les vitres d'une fenêtre. Encore sous ce rapport ils seront comme le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui sortit de son tombeau sans en ôter ni en briser la pierre qui le fermait, et peu après entra dans le lieu où se trouvaient les apôtres sans en ouvrir les portes.

Enfin, dans le ciel, les corps des saints seront doués d'agilité (1). Non seulement nos corps, ici-bas, sont compacts, ce qui les empêche de passer à travers les autres corps ; mais ils sont en outre lourds et pesants, ce qui ne nous permet de les transporter d'un lieu dans un autre qu'avec lenteur et difficulté. A cet égard, nos corps sont même inférieurs, présentement, à ceux de beaucoup d'animaux, qui sont plus forts, plus souples et plus rapides que les nôtres. Mais au ciel, ils seront à leur tour supérieurs à tous les corps créés, et plus rapides que le fluide électrique lui-même. Comme notre esprit transporte sa pensée, en un seul instant, là où il veut ; ainsi notre âme transportera son corps, en un seul instant, là où elle voudra, fût-ce aux extrémités du monde. Les élus profiteront de cette agilité de leurs corps pour parcourir en tous sens les nouveaux cieux et la nouvelle terre en lesquels Dieu transformera le monde présent, et faire partout retentir les louanges du Tout-Puissant.

Dans leurs corps ainsi transfigurés et ainsi spiritualisés, les saints éprouveront des sensations d'une nature si délicieuse qu'on ne peut les exprimer. *La bénédiction entrera jusque dans leurs os*, dit l'Écriture, *et le fond de leur être tressaillera d'allégresse* (2). Chacun de leurs sens goûtera avec

1. Seminatur (corpus) in infirmitate, surget in virtute (I. Cor. xv, 43).

2. Ps. L. 10. — Ex ipsa beatitudine animæ fiet quædam refluentia in corpus et in sensus corporeos ut in suis operationibus perficiantur (S. Aug. *Epist. ad Dion.*).

Omnes vires sensitivæ, id est sensus et sensitivus appetitus, perfectissimas operationes exercebunt, et oblectationes sibi congruentes experientur. « Beati, ait S. Thomas, utentur sensibus ad delectationem, secundum illa quæ statui incorruptionis non repugnant. » Etenim ; 1° Sensus omnes erunt perfectissime dispositi suis organis et spiritibus,

plénitude, mais d'une manière qui n'engendrera jamais l'ennui et la satiété, les délectations qui lui seront propres. La vue contemplera avec un ravissement sans cesse renouvelé les merveilles de la cité céleste, ainsi que la beauté des corps des saints, mais par dessus tout la divine humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1) L'ouïe sera charmée par les célestes mélodies qu'exécuteront tous les élus à la gloire du Très-Haut, et dont la douceur sera si suave et si pénétrante que rien ici-bas n'en saurait donner une idée (2). Le goût

neque deerunt consentanea objecta ; ergo. — 2° Singuli sensus summæ cujusdam atque honestissimæ perfectionis, ad ordinem suum pertinentis, capaces sunt : quæ singulorum est beatitudo, seu vita beata ; ea porro facile, sine incommodo aut dedecore, possunt in patria frui. Cur igitur ea non fruantur. — 3° Sancti, ob amorem Dei et virtutis, vexationes ac mortificationes plurimas sensibus perpessi sunt ; ergo æquum est, ut pariter solatia atque oblectamenta sensibus percipiant. — 4° Damnatorum sensus omnes maximis tormentis afficientur ; ergo contra, beatorum sensus maximo solatio, deliciis maximis. Non enim severior Deus in puniendo, quam in remunerando benignior censendus est. — 5° Anima humana non solum est rationalis, sed etiam sensitiva : ergo non solum debet beari in parte rationali, quod visione et fruitione Dei fiet ; sed etiam in parte sentiente, quod fiet perceptione objectorum sensibilium, et delectatione inde hausta (Schouppe, *Elem. theol. dogm.* tr. 19, c. 3, n. 232-237).

1. Magne Deus ! si olim terris Beatissima Virgo Maria tam admirabili venustate naturali excelluit, ut S. Dionysius, qui eam Hierosolymis videret, sancto gentium Apostolo scripserit, se illam, nisi fides resisteret, pro Dea habituram ; quanta erit illius pulchritudo in cœlis, ubi Dei et Deiparæ Filius fere omnem suam gloriam in eam transfudit ! Quid dicam de beatifico aspectu, quo beati Christum Redemptorem, et in eo sacratissima vulnera, redemptionis nostræ pretia intuentur ? Si discipuli in monte Thabor unica beatitudinis guttula adeo inebriati sunt, ut apostolorum princeps sibi jam nil amplius desiderandum esse putàrit : *Bonum est nos hic esse* ; quid efficiet totum pulchritudinis mare, quo beati intuitu Christi Salvatoris fruuntur ? Dic, mi Christiane, nonne hæc visionis felicitas digna est, ut modo oculos a periculosis aspectibus refrænes ? (Claus, *Spicileg. catech.* conc. 76, n. 4).

2. Bone Deus ! si ille Dei famulus, de quo in vitis Patrum agitur, ad unius aviculæ cantilenam, quam se vix dimidia hora audivisse putabat, trecentis omnino annis absorptus et extra se raptus e monasterio abfuit ; et Guilielmus comes Juliacensis, qui in festo Nativitatis Domini sub canone trium Missarum audiens concentum angelorum dicere dein solitus sit : Si adhuc semel talia mihi concederentur audire, omnibus meis paratus essem renunciare ; quanta erit angelici concentus amœnitas, et quanta lætitia in audiendis sanctorum discursibus et colloquiis, quorum neminem unquam tædium aut fastidium subibit ? (Claus, loc. cit.).

éprouvera une saveur qui les comprendra toutes à la fois, mais dans un degré célestement exquis (1). L'odorat s'enivrera des parfums les plus doux et les plus délicieux, tels que n'en sauraient exhaler les plantes et les fleurs de ce lieu d'exil (2). Enfin, le toucher sera perpétuellement flatté par le souffle caressant des zéphirs, dont la fraîcheur printanière ne sera jamais altérée (3). Pour comprendre dans une certaine mesure quelle sera la plénitude et la perfection de ces plaisirs dont jouiront les corps des bienheureux, nous n'avons qu'à nous souvenir que c'est Dieu qui nous accorde ceux dont nous jouissons ici-bas. Or, s'il en accorde de tels même lorsqu'il éprouve, n'est-il pas évident qu'il en accordera de bien plus parfaits lorsqu'il récompensera ? Et s'il en accorde de tels même à ceux qui l'offensent et le haïssent, n'est-il pas certain qu'il en accordera de plus délicieux à ceux qui l'auront servi et aimé ? Ainsi les saints jouiront-ils dans leurs corps, au ciel, de tous les biens et de tous les plaisirs qu'on y peut goûter, biens et plaisirs infiniment supérieurs, en outre, à tous ceux de ce monde (4).

1. Odoratus satiabitur ex fragrantia gloriosorum corporum, præsertim Christi, et Beatissimæ Virginis : *Sicut odor balsami erunt ante te.* Eccles. in Offert. Mort... Si sanctorum cadavera in terris relicta nonnunquam mirificam sparsere fragrantiam, qua adstantes oblectati prægustum cœli se sentire arbitrabantur ; quantam dabunt corpora beatorum in cœlis ! (Claus, loc. cit.).

2. Gustus in nuptiali cœlorum convivio, quamvis beati alimento non indigeant, nihilominus dulcissimo manna, seu liquore satiabitur, quem Deus in oblectationem suorum amicorum prodigiose producet. Si enim unica Virginei lactis guttula, qua Beatissima Virgo sanctum Fulbertum episcopum Carnutensem adeo recreavit, ut illum gravi infirmitate decumbentem in momento sanaverit ; quantæ virtutis et dulcedinis erit ille liquor immortalitatis, quo beati in cœlis recreantur (Claus, loc. cit.).

3. Tactus, qui toti corpori, cæterisque sensubus communis est, purissima voluptate in cœlis repletur. In hac vita mortale corpus, millenis incommodis obnoxium, nunc frigore obstringitur, nunc calore exuritur, nunc fame aut siti torquetur, et tandem ab infirmitate, et senectute destruitur. In cœlis autem, ait S. Augustinus, Soliloq. c. 35, juventus nunquam senescit, decor nunquam pallescit, gaudium nunquam decrescit, gemitus nunquam auditur, et triste nihil videtur. O mi christiane ! quid interest, mortale corpus modica mortificatione affligi in terris, si illud beata immortalitate, et incorrupta juventute fruatur in cœlis (Claus, loc. cit.).

4. Les plus grands plaisirs de ce monde causent bientôt de l'ennui

Mais que dire surtout des biens et des plaisirs qu'ils goûteront, au ciel, dans leur âme ! Là, toutes ses aspirations seront surabondamment satisfaites, en particulier son double besoin de connaître et d'aimer, auquel peuvent se ramener à peu près tous les autres.

Le besoin que nous avons de connaître sera surabondamment satisfait dans le ciel, disons-nous, parce que nous y verrons Dieu *face à face* (1), selon l'expression de saint Paul, et *tel qu'il est* (2), comme ajoute saint Jean. En voyant Dieu, nous connaîtrons en effet tout ce que nous pouvons désirer connaître, c'est-à-dire tout ce qui existe, puisque Dieu est le principe de tout. Si nous pouvions voir parfaitement l'intelligence d'un homme qui a inventé une machine, nous y verrions cette machine elle-même dans sa forme la plus parfaite. Ainsi, en voyant Dieu, nous verrons et nous connaîtrons tout ce qu'il a conçu, tout ce qu'il a exécuté. Nous verrons la création telle qu'il l'avait voulue et telle qu'il l'avait faite, et ensuite telle qu'il l'a réparée à la suite de la déchéance originelle. Nous verrons dans tous ses détails cette réparation merveilleuse, la part que chaque Personne divine y a prise, comment le démon a été vaincu par ses propres armes, et comment la mort du Créateur a réparé la vie de sa créature. Nous verrons la conduite de la divine Providence dans le gouvernement des empires, et comment

et de la langueur à ceux qui les goûtent, parce que leur continuelle et longue jouissance fait qu'ils ne sont plus sensibles, ou s'ils flattent encore, la crainte qu'ils ne manquent ou qu'on ne leur manque, les remplit d'amertume. Si on est dans la fleur de l'âge, on aperçoit la vieillesse qui accourt à grands pas, ou une mort précoce qui nous enlève au milieu de notre course. Si on est dans une parfaite santé, on craint que la maladie ne vienne la troubler. La fidélité des amis dégénère souvent en indifférence, la faveur des protecteurs en négligence, et les honneurs sont passagers. Mais Dieu qui est immuable fera que toute l'éternité ne pourra apporter aucun changement au bonheur des saints. Leurs plaisirs ne languiront jamais un moment, leur jeunesse sera éternelle, leur santé à couvert de toutes les intempéries, et la mort n'aura aucun accès dans leur aimable séjour. Leur joie sera toujours nouvelle, parce que les objets qui la causeront seront toujours nouveaux ; et ce sera cette constance dans leur bonheur qui fera que leur béatitude sera continuellement sans aucun trouble (ROUAULT, loc. cit.).

1. I. Cor. XIII, 12.

2. I. Joan. III, 2.

il fait tourner tout à l'accomplissement de ses desseins, les fléaux des peuples et les malheurs des particuliers, les vertus des bons et les crimes des méchants. C'est alors que nous comprendrons les raisons du mélange des uns et des autres, et pourquoi si souvent les pécheurs sont triomphants et les justes humiliés. Nous verrons en Dieu ce qui nous concernera personnellement, les miséricordieux motifs de nos afflictions et les heureux résultats qu'auront eus nos revers. Avec quelles effusions nous le remercierons de ses sévérités paternelles et bénies ! Mais nous verrons en Dieu plus que ses pensées et plus que ses œuvres, nous le verrons lui-même, ainsi que ses infinies perfections. Peut-on douter que la contemplation d'une seule perfection divine suffirait pour jeter l'âme dans une délicieuse ivresse pendant toute l'éternité ? Combien donc ne sera pas plus grande l'ivresse des bienheureux, qui auront à contempler toutes les perfections divines et Dieu lui-même ! On rapporte du grand Condé, mourant, qu'il se donnait des extases anticipées en se répétant de temps en temps : « Nous allons voir Dieu tel qu'il est. » Quelle n'aura pas été son extase en le voyant véritablement ! (1).

1. Voilà la pleine béatiude et l'entière glorification de l'homme : voir la face de son Dieu, voir celui qui a fait le ciel et la terre, voir celui qui l'a fait, qui l'a sauvé et qui l'a glorifié ; il le verra en le connaissant, il l'aimera en le préférant à tout, il le louera en le possédant. Dieu est en effet l'héritage de son peuple, peuple de saints, peuple qu'il a racheté ; il est la possession de leur félicité, il est la récompense et le comble de leur attente. Je serai, dit-il, ta récompense infinie, car de grandes choses conviennent aux grands. Vraiment, Seigneur mon Dieu, vous êtes bien grand au-dessus de tous les dieux, et bien grande est votre récompense. En effet, vous n'êtes pas grand, tandis que petite serait votre récompense ; mais comme vous êtes grand, ainsi est grande votre récompense ; car vous n'êtes pas autre chose que votre récompense. C'est vous, à la fois, qui couronnez et qui êtes la couronne ; vous êtes la promesse, le rémunérateur et le présent ; vous donnez et vous êtes le don de l'éternelle félicité. C'est donc vous qui couronnez et qui êtes la couronne, mon Dieu, et le diadème de mon espérance, tout resplendissant de gloire, lumière réjouissante, lumière renouvelante, ornement de grâce et de beauté, ma grande espérance, désir du cœur des saints et leur désiré. Votre vision est donc toute la récompense, tout le salaire, toute la joie que nous attendons. Car c'est la vie éternelle, de vous connaître, seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ. Lors donc que nous vous verrons, seul Dieu, Dieu véritable, Dieu vivant, tout-puissant, simple, invisible,

Le besoin que nous avons d'aimer ne sera pas moins pleinement satisfait, au ciel, que notre besoin de connaître. Car l'objet de notre amour, ce sera encore Dieu. Or, si nous ne trouvons pas de bonheur ici-bas dans nos affections, cela vient, nous l'avons déjà dit, de ce que nous n'y éprouvons que des déceptions. Ou les objets de nos affections nous sont enlevés, ou ils sont indignes de notre amour, que ces objets soient des personnes ou seulement des choses. Mais en aimant Dieu les élus n'éprouveront jamais la plus légère déception. Éternellement il sera tout à eux ; éternellement, faut-il le dire ? il sera digne de leur amour. Éternellement il sera avec eux, puisque le péché, qui seul pourrait l'éloigner d'eux, ils seront dans l'heureuse impossibilité de le commettre (1). Éternellement il sera digne de leur amour, puisqu'éternellement il sera bon, et qu'éternellement il les aimera lui-même. Ainsi sera assurée la perpétuité de l'amour des bienheureux ; et non seulement la perpétuité, mais encore la plénitude. Car en aimant Dieu ils n'auront pas à modérer leur amour, comme il arrive dans les attachements dont l'objet ne mérite qu'une affection restreinte. Mais ils

incirconscrit, incompréhensible, et votre Fils unique, coéternel et consubstantiel, Notre-Seigneur Jésus-Christ, que vous avez envoyé dans le monde pour notre salut, dans la vertu de l'Esprit-Saint, Dieu trine en personnes et un en essence, seul Dieu saint, hors lequel il n'est pas de Dieu ; alors nous possèderons ce que nous cherchons, la vie éternelle, la gloire infinie que vous avez préparée à ceux qui vous aiment, qui vous craignent, et que vous donnerez à ceux qui cherchent toujours votre face adorable (S. Aug. *Soliloq.* xxvii, 3, 4).

1. Beatorum sanctitas amitti nequit : 1. Quia sunt in termino, in gratia consummati, et gloria confirmati. 2. Quia Deo inseparabiliter uniti. 3. Quia nullis amplius cupiditatibus, et passionibus obnoxii. 4. Quia nullum erit illicium peccandi... Mortales cadunt in peccatum, vel ignorantia, vel malitia, vel infirmitate, vel passione, vel timore : nullo autem ex his modis beati possunt peccare : non ignorantia, quia Deum intuitive vident, et cuncta ad suum statum pertinentia perfecta cognoscunt ; non malitia, quia voluntas est omnimode conformis divinæ voluntati, quæ est perfecta rectitudinis regula ; non infirmitate, quia possunt quidquid volunt, et nihil volunt, quod non sit rationi conveniens ; non passione, quia pacatissimi sunt, nec ullis inordinatis agitantur motibus ; non timore, quia, ut ait S. Augustinus, lib. de spir. et an. c. 64 : « Certe ita certi erunt nusquam illud bonum sibi defuturum, sicut certi erunt, nec se sua sponte illud amissuros, nec dilectorem Deum illud dilectoribus suis invitis ablaturum. » (Vivien, *Tertull. prædic*, voc. *Beatitudo*, conc. 2, p. 3).

l'aimeront de toute la force de leur cœur, heureux de le donner sans réserve au Dieu qui se donnera lui-même tout à eux. Et voilà comment ce cœur, que le besoin d'aimer aura vainement tourmenté en ce monde, trouvera enfin au ciel sa complète satisfaction dans un amour parfait et éternel (1).

1. Objectum beatitudinis debet esse infinitum, immutabile, et seipso sufficiens ad perfecte beandum. Debet, 1. esse infinitum, etenim si esset limitatum et finitum, plura ei deessent, nec cordis appetitum valeret satiare. 2. Debet esse immutabile, et immortale, quia si mutationi, et morti esset obnoxium, voluntas perpetuo illud amittendi angustiaretur timore. Deinde anima rationalis cum sit immortalis, ad suam felicitatem objectum desiderat incorruptibile. 3. Debet esse sufficiens ad plene beandum ; quia si egeret, nec se, nec alia a se posset beare. Nihil est in mundo, quod habeat tres illas conditiones ad objectum beatificum requisitas. Nam : 1. præstantiora quæque bona non sunt infinita, cum sint effectus a prima causa producti, et dependentes ; dependentia autem limites, et finitatem importat. 2. Non sunt immutabilia, quia corporalia peritura sunt, et spiritualia possunt absolute loquendo annihilari a Deo. 3. Non sunt seipsis sufficientia ad beandum, quia pluribus indigent : Deus solus has tres objecti beatifici conditiones habet, quia, 1. est infinitus, 2. immutabilis, 3. sufficiens (Vivien, op. cit. conc. 3).

Anima Dei capax ad suam beatitudinem Deum naturaliter desiderat ; quomodo intelligit s. Antoninus istud davidicum, *abyssus abyssum invocat* : « Abyssus, cui non datur fundus, est Deus infinitus, cujus magnitudinis non est finis. Abyssus est anima nostra infinitæ capacitatis, appetit Deum nobilissimum, et summum bonum. » 2. p. 5, tit. c. 14. Abyssus abyssum exoptat, neque nisi abysso repleri potest, nam si quis (si esset possibile) cunctas in sua potestate haberet creaturas, numquam ejus anima absque Dei possessione esset satiata. Quod probe intelligens s. Augustinus sic Deum alloquitur : « Mala mihi est præter te, et omnis copia, quæ Deus meus non est, mihi inopia est. » Confess. xiii, 8. Solus Deus abyssus infinitæ magnitudinis, animam abyssum infinitæ capacitatis valet replere ; qui idcirco dicitur *saddai,* quia, ut ait Tertul. lib. de pœn. 3 : « Deus in omnia sufficit, qui dicit argentum, sub hoc nomine cunctas exprimit divitias ; qui dicit Deum, omnia in universum complectitur bona. Unde si per impossibile Deus solus esset in mundo, nullæque essent creaturæ, anima solo Deo absque ullis creaturis, perfecta frueretur felicitate : « Et quid aliud quærimus, ubi solus sufficit, per quem facta sunt omnia ? » S. Aug. in Ps. lxxxvii. Ex Tertull. lib. adv. Prax. : « Ante omnia enim Deus erat solus ipse sibi, et mundus, et locus, et omnia. » Deus tamen ab æterno, seipso, essentiali fruebatur felicitate, quæ nullo modo incrementata fuit creaturarum productione : « Beatitudo Dei nec minor fuerat sine nobis, nec fit major ex nobis. » S. Aug. tr. 85, in Joan. Deus solus ad beatitudinem essentialem sufficiens, sufficiens est etiam ad participatam felicitatem. « Certe quod Deo sufficit, tibi sufficit », ut ad propositum Venantius Fortunatus (Id. *ibid.* p. 2. n. 2).

La claire vue de Dieu ne sera pas de ces lumières stériles, que nous

CONCLUSION. — Chrétiens, nous venons de démon-

ressentons souvent en cette vie, où nous connaissons Dieu sans l'aimer. Ce sera une connaissance féconde, qui nous fera goûter ce que nous sentirons, et qui, après s'être répandue dans notre esprit par l'effusion de ses lumières, remplira nos cœurs, par l'épanchement de son amour, de toutes les douceurs de son onction. De sorte que non seulement nous connaîtrons Dieu, en voyant cette beauté qui est la source de toutes les beautés, mais nous l'aimerons souverainement. Et cet amour, tout parfait qu'il sera, se perfectionnera encore de plus en plus, à mesure que nous entrerons dans la jouissance de Dieu pour pénétrer la vérité de ses mystères. L'ardeur de nos cœurs croîtra en proportion des lumièacs dont nos esprits seront éclairés, et nous entrerons dans toutes les douceurs de son amour, en entrant dans tous les secrets de sa sagesse (F. Rapin, *La Vie des Prédest. dans la bienh. éternité)*.

La charité a été comparée à une sorte d'union conjugale entre Dieu et l'âme, dont les fiançailles se célèbrent sur cette terre, mais dont la consommation n'aura lieu qu'au ciel. Oui, c'est là, nous dit le Seigneur, que je vous épouserai à jamais : *Sponsabo te in æternum.* Et le fait de ces éternelles épousailles est si peu contestable, que les théologiens appellent dots de l'âme les félicités que Dieu leur constitue ; de telle façon que si la foi a pour dot la vision, si l'espérance a pour dot la possession, la charité aura pour dot la délectation de Dieu. Que nos lèvres soient purifiées, pour raconter avec la langue des anges, pour exprimer ces noces éternelles dans lesquelles Dieu tend les bras à une âme obscure qui peut répondre au monarque des cieux : Je viens, Seigneur. Salomon a assisté à ces félicités de l'amour couronné, et a levé un coin du voile tendu sur ses fêtes nuptiales. Salomon a étonné le monde, mais il ne l'a pas séduit, et l'intelligence de l'homme, en présence du Cantique des cantiques, a prouvé qu'il était trop loin du ciel pour en comprendre les accents. A quel ordre d'idées, à quel ordre d'images recourrons-nous, en effet, pour exprimer ces épanchements d'un Dieu se versant en torrents dans cette âme de mortel ? Cette béatitude sera-t-elle un étonnement sublime, comme celui d'Adam ouvrant pour la première fois les yeux sur les merveilles de la création ? Non, l'homme n'a jamais rien vu de pareil : *Nec oculus vidit.* Cette béatitude sera-t-elle une émotion profonde comme celle du grand contemplatif quand il recevait de Dieu des confidences, et qu'il disait qu'il avait peur d'en mourir ? Non, l'oreille de l'homme n'a jamais rien entendu de pareil : *Nec auris audivit.* Cette béatitude sera-t-elle un grand tressaillement de cœur comme celui de Jacob embrassant sans cesse l'enfant retrouvé, comme celui de la veuve de Naïm embrassant sans cesse l'enfant ressuscité ? Non, le cœur de l'homme n'a jamais rien senti de pareil : *Nec in cor hominis ascendit.* Il n'est pas besoin que la cité des saints ait des murailles de jaspe, des portes d'or et des parvis de saphir : j'oublie toutes ces choses quand je me rappelle que Dieu sera son temple : *Ejus est templum Deus.* Mais quand l'Esprit saint ajoute que je serai le temple de Dieu, je me perds dans un ravissement sans terme. Oui, Dieu sera mon temple, et je serai le temple de Dieu ; il habitera en moi, et j'habiterai en lui. La voilà l'union de nos éternelles épousailles... (R. P. Caussette, *Serm. sur le Paradis,* 2. p.).

trer, pensons-nous. cette grande et importante vérité, qu'on ne peut être heureux qu'au ciel, d'abord, parce qu'au ciel seulement on ne souffre aucun mal, ensuite, parce qu'au ciel seulement on jouit de tous les vrais biens. On ne peut être heureux qu'au ciel : on ne peut donc pas l'être sur la terre? Non, nous l'avons aussi démontré, par ces deux raisons contraires, que sur la terre on souffre toutes sortes de maux, et qu'on n'y goûte aucun bien sérieux et véritable, aucun bien capable de rendre vraiment heureux. Personne ne viendra nous contredire ; personne ne viendra soutenir qu'il est vraiment heureux en ce monde. Or, que déduire d'abord de cette vérité secondaire, qui découle de notre vérité principale? Il en faut évidemment déduire ceci, que si le bonheur ne se trouve pas en ce monde, il n'y a pas lieu de l'y chercher. Quand on a acquis la certitude qu'une chose ne se trouve pas dans un endroit, par exemple, qu'une clef ne se trouve pas dans tel tiroir, continue-t-on de l'y chercher? Ce serait de la sottise. Que dire donc de ceux qui continuent de chercher le bonheur en ce monde, alors qu'il est péremptoirement démontré qu'il ne s'y trouve pas? Qu'en dire surtout, lorsqu'il est démontré que ce qu'ils cherchent sur la terre se trouve au ciel, et que malgré cela, ces personnes continuent de le chercher là où il est démontré qu'il ne se trouve pas, et dédaignent de le chercher là où il est démontré qu'il se trouve? (1) Oui, chrétiens, que dire de ces personnes, et ne sommes-nous pas de leur nombre? Examinons-nous avec sincérité, et si nous reconnaissons notre erreur, ayons le bon sens d'y renoncer. Que gagnerions-nous de persévérer dans une voie qui, nous le savons, ne conduit qu'à des déceptions? Et quel aveuglement insensé ne serait pas le nôtre si, sachant que le vrai bonheur se trouve au ciel, nous ne nous efforcions pas d'y arriver? (2)

1. Duo mala fecit populus meus : me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi cisternas, cisternas dissipatas, quæ continere non valent aquas *(Jerem.* II, 13). — Heu! miseria super miseriam : mundus clamat, deficio ; tu, Domine, clamas, reficio. Et miseria mea prava magis sequitur deficientem, quam reficientem (S. Aug. *Soliloq.)*.

2. Si tam decumani labores tolerantur pro re vana et transitoria, quæ post pauculos annos per mortem eripitur, quid non tolerandum est

C'est ici, en effet, la conclusion rigoureuse de la grande vérité que nous avons exposée, qu'on ne peut être heureux qu'au ciel. Puisqu'on ne peut être heureux qu'au ciel, c'est donc à mériter d'être reçus dans le ciel que nous devons travailler. Soyons logiques, chrétiens, et ne faisons pas le contraire de ce que nous dicte notre raison. Notre illogisme serait ici d'autant plus funeste que, si nous n'arrivons pas au ciel où se trouve le véritable bonheur, le bonheur qui a été fait pour nous et pour lequel nous avons été faits, nous tomberons inévitablement dans les flammes de l'enfer. Puissions-nous, chrétiens, être tous logiques et sensés, et tous parvenir dans l'heureux séjour du ciel !

TRAITS HISTORIQUES

Le bonheur ne se trouve pas sur la terre. — Apologue.

Le calife Aboul Abbas ne pouvait trouver le bonheur au milieu des honneurs et des richesses que lui enviait le vulgaire. Quelquefois il quittait ses palais enchantés où les hommes obéissaient à ses caprices, pour courir, seul et libre, à travers les bois, les champs et les montagnes, demandant à la nature le bonheur que lui refusait la puissance ; mais partout il se sentait poursuivi par une inquiétude secrète, dont il ignorait la cause. La vie lui était devenue insupportable ; et, comme il ne voulait pourtant pas la quitter, il appela à sa cour un de ces sages, révérés en Orient, qui avaient le don de lire l'avenir dans les astres et de guérir les maladies incurables. « Mon père, dit le calife, enseigne-moi l'art d'être heureux, et la moitié de mon empire est à toi. Rien de plus simple, répondit le sage. Procure-toi, n'importe par quel moyen, la chemise d'un homme heureux ; que ce précieux vêtement soit appliqué sur ta royale personne, et aussitôt tu sentiras, comme par enchantement, tes esprits se ranimer, ton sang courir rapidement dans tes veines, et ton cœur bondir comme le jeune chevreau à côté de sa mère. »

Aussitôt qu'il eut entendu cet oracle, Aboul Abbas prit à part son grand vizir, l'homme le plus habile de l'empire, et sur lequel il se reposait avec confiance des soins du gouvernement : « Trève

pro mercede illius beatitudinis, quæ ibi in cœlis æterna, et nulla amplius morte auferibilis est ? (S. Aug. tract. 49. *in Joan.*).

d'affaires d'État, lui dit le calife, il s'agit de bien autre chose. Tu vas parcourir toutes les parties de mon empire ; observe attentivement tout ce qui se présentera sur ton passage, et rapporte-moi la chemise du premier homme heureux que tu rencontreras. Ami, ajouta le calife, si tu étais toi-même cet homme heureux, tu n'aurais pas besoin d'aller si loin. » Le ministre, après s'être incliné profondément, prend congé du prince et va commander ses chevaux.

Il commença par chercher dans la ville qui servait de résidence au calife ; il alla frapper à la porte d'un ancien négociant qui avait amassé des monceaux d'or en trafiquant avec les Indes, et qui possédait les richesses d'un souverain sans avoir les ennuis du pouvoir ; mais c'était précisément ce qui manquait à son bonheur. Le pauvre homme avoua au vizir qu'il ne savait que faire de ses trésors ni de ses loisirs, et que toute son ambition était d'obtenir un modeste emploi à la cour du calife. « Ah ! disait-il, s'il m'était seulement permis d'ouvrir ou de fermer une de ces portes d'or qui conduisent au trône de votre auguste maître ! Le bonheur n'est qu'auprès de lui, j'en suis certain. — Insensé ! » dit le vizir. Et comme il se retirait sans répondre, il rencontra dans la rue un juge qui revenait de son tribunal, causant avec un guerrier qui avait été élevé au plus haut grade dans la dernière campagne. La foule les saluait tous deux de ses acclamations, portant jusqu'aux nues la justice de l'un et le courage de l'autre. « Assurément, se dit le vizir, je n'aurai ici que l'embarras du choix. » Et les prenant à part quand la foule se fut dissipée : « Avouez, leur dit-il, que vous devez bénir votre destinée, et qu'il ne vous reste rien à désirer sur cette terre. — Parlez pour lui, dit le magistrat en montrant le guerrier. Quelle existence brillante et animée ! mais pour moi, que de dégoûts et de fatigues ! quelle monotonie dans mes occupations ! — Moi heureux ! dit le guerrier, quand tous les jours je souffre de mes blessures, quand, à chaque instant, la mort peut m'enlever richesses, honneur, famille ! C'est lui qui est heureux, ajouta-t-il en montrant le magistrat. »

« Allons, dit le vizir, je le vois bien, ce n'est pas dans les cités, c'est dans les champs qu'il faut chercher le bonheur. — Et il franchit la porte de la ville. Mais que trouva-t-il à la campagne ? un laboureur qui s'ennuie du silence et de l'obscurité, qui rougit de sa charrue, et qui n'aspire qu'à marier ses filles à de riches citadins, « afin, dit-il, qu'elles soient plus heureuses que leur père. » Le vizir va chercher dans une maison isolée, au milieu des bois, un poète dont il avait lu les ouvrages, mais dont il ne connaissait

point la personne. Ces ouvrages, c'étaient des contes, des apologues qui cachaient sous un langage aussi correct qu'harmonieux, la morale la plus douce et la plus pure. L'auteur, perdu de dettes, après avoir consumé toute sa fortune en folles dépenses, ne savait comment échapper à ses créanciers, et quand il vit approcher le ministre et sa suite, il s'imagina qu'on venait l'arrêter, et demanda grâce en sanglotant.

« Voilà, dit le vizir, des gens bien malades. Voyons donc ceux qui font profession de guérir les autres : ceux-là du moins doivent avoir trouvé le bonheur. » Et il alla aussitôt trouver un médecin qui s'était approprié tous les secrets des Arabes, et qui était célèbre dans tout l'empire par ses cures merveilleuses. Mais ce médecin ne savait guérir que les maux du corps, et son âme était malade d'ambition, d'avarice et de bien d'autres passions dont il ignorait le remède. Après le médecin, le vizir vit un marabout, qui avait toujours sur les lèvres Dieu, le prophète et la vie future ; mais il ne songeait lui-même qu'à plaire au prince, à briller parmi les courtisans et à jouir de la vie présente. Comme l'envoyé du calife cherchait encore, en sortant de chez le marabout, il lut, au-dessus de la porte d'une médiocre apparence, une inscription ainsi conçue : *Ici on apprend l'art d'être heureux*. C'était la demeure d'un philosophe qui avait fait un gros livre sur le bonheur, et qui, apercevant le grand vizir, entama un long discours sur ce sujet. « C'est fort bien, dit le ministre en l'interrompant ; mais est-il permis de vous demander si vous êtes heureux vous-même ? » Ici, le philosophe poussa un soupir, et avoua qu'il espérait l'être un jour, mais qu'il ne l'était pas encore.

Désespérant de trouver ce qu'il cherchait, le vizir retournait tristement au palais, lorsqu'il aperçut, au milieu d'une vaste prairie, un jeune pâtre, brillant de force et de santé, qui tantôt chantait de toute la force de ses poumons, tantôt sautait et bondissait comme le troupeau qu'il était chargé de garder. « Voilà mon homme tout trouvé ! s'écria-t-il. Qu'on le saisisse, qu'on lui enlève sa chemise sans lui faire aucun mal ; mais, s'il refuse de la donner, qu'on la lui prenne de force. » Le jeune homme ne voulait point se laisser approcher, et il appliqua un vigoureux coup de poing au premier qui porta la main sur lui. Une lutte s'engage ; mais bientôt il succombe sous le nombre. On s'empare de ce robuste lutteur, on le renverse à terre, on le dépouille de ses vêtements : hélas !... cet homme heureux n'avait point de chemise.

Les joies du ciel.

Les corps des élus. — 1. Sainte Thérèse, obligée de parler de l'humanité sainte de Jésus-Christ, qui lui était apparue, s'exprime en ces termes, au chap. 28 de sa Vie : « Le jour de la fête de saint Paul, pendant la Messe, Jésus-Christ daigna m'apparaître dans sa très sainte humanité, avec une beauté et une majesté ineffables... Quand bien même je me serais efforcée, durant des années entières, de me figurer une beauté si ravissante, je n'aurais jamais pu en venir à bout, tant sa seule blancheur et son éclat surpasse tout ce qu'on peut s'en imaginer ici-bas. C'est un éclat qui n'éblouit point ; c'est une blancheur ineffablement pure et suave tout ensemble ; c'est une splendeur infuse qui cause à la vue un indicible plaisir, sans l'ombre de fatigue. C'est une clarté qui rend l'âme capable de voir cette beauté si divine. C'est une lumière infiniment différente de celle d'ici-bas, et auprès de ses rayons qui inondent l'œil ravi de l'âme, ceux du soleil perdent tellement leur lustre, qu'on voudrait ne les plus regarder... » C'est ainsi que sainte Thérèse parle de la beauté des élus. Or, elle n'en avait pas vu toute la splendeur ; ce qui lui en avait été montré n'était, comme elle dit elle-même, qu'une image de la réalité.

2. — Les corps des élus, dans le ciel, seront doués, en outre de leur éclat, d'agilité, de subtilité et d'impassibilité. Dieu nous a montré comme une ombre de ces prérogatives dans quelques-uns de ses saints. L'histoire rapporte en particulier de sainte Christine l'admirable, que durant cette existence merveilleuse de quarante ans, qui suivit sa première mort d'où elle revint à la vie, son corps était particulièrement doué des qualités des corps glorieux. Elle avait l'agilité des oiseaux du ciel ; on la voyait se transporter en un clin d'œil au sein des forêts, sur la cime des arbres, sur les clochers des églises, et s'y tenir des nuits entières en oraison. De là vient qu'on l'a nommée la *sainte volante*, et qu'on la représente avec des ailes, comme les esprits célestes.

Vue et possession de Dieu. — 1. Ouvrant de nouveau la vie de sainte Thérèse, nous y lisons, au chapitre 27, ce qui suit : « Le jour de la fête du glorieux saint Pierre, écrit-elle, étant en oraison, je vis, ou pour mieux dire, — car je ne vis rien ni des yeux du corps ni de ceux de l'âme, — je sentis près de moi Notre-Seigneur Jésus-Christ, et je voyais que c'était lui qui me parlait... Dans cette sorte de vision, Notre-Seigneur se montra présent à l'âme par une connaissance plus claire que le soleil. Je ne dis pas qu'on voie ni soleil, ni clarté, non ; mais je dis que c'est une

lumière qui, sans qu'aucune lumière frappe nos regards, illumine l'entendement, afin que l'âme jouisse d'un si grand bien... Alors le divin Maître enseigne l'âme, et lui parle sans paroles en la façon que je viens de dire. C'est un langage tellement du ciel, que nul effort humain ne le peut faire comprendre, si Dieu ne nous l'enseigne par expérience... Par ce langage, le Seigneur veut, selon moi, donner à l'âme une certaine connaissance de ce qui se passe au ciel. Il l'initie à ce parler sans paroles qui est le langage de la patrie... Ce que j'écris ici n'est qu'un point du tableau que je pourrais mettre sous les yeux... Je me suis bornée à faire comprendre, comme je puis, la nature de ce langage céleste que Dieu adresse à l'âme. Mais dire ce que l'on éprouve lorsque le Seigneur nous parle ainsi, et nous dévoile ses perfections adorables, je ne le puis. C'est un plaisir tellement élevé au-dessus de tous ceux que la pensée peut concevoir ici-bas, qu'il nous inspire, à juste titre, une souveraine horreur pour les plaisirs de la vie qui, tous ensemble, ne sont que de la fange. La jouissance de ces plaisirs du temps, fût-elle assurée pour une éternité, ils n'exciteraient qu'un profond dégoût dans l'âme qui a savouré ces joies célestes ; et Dieu, cependant, ne fait tomber sur elle qu'une goutte du grand fleuve de délices qu'il nous prépare. »

2. — Saint Joseph de Cupertin, interrogé par un supérieur et obligé de dire ce qu'il voyait dans ses extases : « Quelquefois, répondit-il, je vois les attributs de Dieu ensemble, réunis, sans que mon esprit les puisse distinguer ni diviser ; d'autres fois, je les vois séparés et distincts. Je découvre des beautés toujours nouvelles ; mes yeux plongent en une galerie de merveilles, dont chaque partie aussi bien que le tout étonne mon intelligence. »

3. — « On ne croirait pas, écrivait saint François-Xavier à ses frères d'Europe, combien de consolation on trouve dans les souffrances et les travaux endurés pour l'amour de JÉSUS-CHRIST. Il m'arrive fréquemment d'entendre un homme soupirer et s'écrier : *C'est assez, Seigneur, c'est assez ! Tant de bonheur n'est pas pour cette vie. Otez-moi ces délices, ou retirez-moi de ce corps mortel...* » — C'était de lui-même qu'il parlait ainsi ; et son historien ajoute qu'il était obligé, en ces moments, d'ouvrir sa soutane sur la poitrine, pour rafraîchir son cœur brûlant de l'amour divin. Ce grand serviteur de Dieu avait reçu une goutte de cet océan de délices où les élus sont plongés.

Voir plus haut : *Une image du paradis*, et *Les habitants de la cité céleste*, page 269 et suivantes.

TREIZIÈME INSTRUCTION

(Mercredi de la Quatrième Semaine)

C'est une vérité que nous pouvons tous aller au ciel.

I. Dieu a fait de son côté ce qu'il fallait. — II. Nous pouvons faire ce qui est exigé de nous.

Dans nos précédents entretiens sur le ciel, nous avons déjà démontré ces deux grandes vérités, que le ciel existe certainement, et que certainement il est le seul séjour où nous puissions être heureux. Vérités non seulement grandes, mais encore éminemment propres à nous faire penser et travailler à notre salut. Car si le ciel existe certainement, certainement aussi, par là même, nous ne devons pas nous absorber exclusivement dans les choses de ce monde, et ne nous occuper que d'elles seules, puisqu'il en existe d'autres, et que ces autres sont même infinement plus dignes de fixer notre attention que les choses terrestres. Et s'il est certain, en outre, que le ciel est le seul séjour du bonheur, il devient semblablement certain, par là même encore, que le ciel doit être naturellement le principal, et même l'unique objet de nos désirs. N'est-il pas naturel, en effet, de désirer surtout ce qui doit nous rendre parfaitement heureux, et même de ne désirer que cela ? Car si nous obtenons ce qui doit nous rendre parfaitement heureux, qu'avons-nous besoin de désirer autre chose ? Mais ce ciel, seul capable de nous rendre heureux, et qu'à cause de cela nous devons désirer avant tout, plus que tout, et même uniquement, est-il en notre pouvoir de l'obtenir ? Certes, un trône terrestre n'est en rien comparable au ciel pour la valeur ; cependant nous le désirerions volontiers, au point de vue humain, à cause des avantages temporels qu'il procure, et il y a des hommes qui le désirent en effet passionnément ; toutefois, pour nous, nous ne le désirons pas, et la raison, c'est qu'il n'y a aucune appa-

rence que nous puissions en obtenir un, si minuscule qu'il soit. Or, il y a des chrétiens, trop nombreux, hélas ! qui se conduisent à l'égard du ciel à peu près comme à l'égard d'un trône terrestre. En théorie, ils reconnaissent qu'il n'y a rien de plus désirable que le ciel, parce qu'il n'y a rien d'aussi précieux ; cependant en pratique ils ne le désirent pas, parce qu'ils ne croient pas pouvoir l'obtenir. Erreur funeste entre toutes ! chrétiens. Car celui qui s'endort dans cette pensée, qu'il lui est impossible d'obtenir le ciel, celui-là naturellement ne fait rien pour l'obtenir, et naturellement aussi il le perd sans le moindre doute. Ainsi celui qui se mettrait en tête qu'il ne récoltera rien dans son champ, naturellement ne s'en occuperait pas, et par suite très certainement ne récolterait rien. Mais il n'est nullement vrai qu'il nous soit impossible d'obtenir le ciel, comme cherchent à nous l'insinuer le démon et nos passions, afin que ce nous soit un prétexte précisément pour ne pas travailler à notre salut. Tout au contraire, c'est une vérité absolument certaine que nous pouvons tous aller au ciel, d'abord parce que Dieu, de son côté, a fait ce qu'il fallait pour que nous puissions y aller; et ensuite parce que, de notre propre côté, nous pouvons parfaitement faire ce qui est exigé de nous dans ce but. — Seigneur, qui n'avez fait le ciel que pour nous le donner, daignez pénétrer nos cœurs de cette conviction, qu'il ne dépend absolument que de nous d'y parvenir, afin que d'une part, notre lâcheté ne trouve pas d'excuse dans une prétendue impossibilité d'y aller, et que de l'autre, nous soyons encouragés à travailler à notre salut, par la certitude de le faire si nous le voulons.

I. — **Nous pouvons tous aller au ciel, parce que Dieu a fait de son côté ce qu'il fallait.** — La première chose qu'il fallait, pour que nous pussions aller au ciel, c'était qu'il y eût un ciel. Eh bien, ce ciel, Notre-Seigneur lui-même nous apprend que Dieu l'a fait *dès l'origine du monde* (1).

1. Matth. xxv, 34. — Cum dicatur regnum cœleste *beatis paratum a constitutione mundi,* ambigitur. Respondet Lyranus, a constitutione dici paratum sanctorum regnum, quia a creatione mundi conditum est cœlum empireum et paratum in quo sanctorum est regnum. Eodem

De cette manière de parler, *dès l'origine du monde*, nous devons déduire que le ciel a été fait avant l'homme lui-même ; car de l'homme il n'est pas dit qu'il a été fait dès l'origine du monde, mais seulement le sixième jour de la création, après les animaux eux-mêmes (1). En quoi nous devons admirer la parfaite sagesse de Dieu qui appela chaque chose à l'existence, non confusément, mais selon l'ordre de ses éternels desseins. Laissant de côté les anges, l'homme fut sans doute, de toute la création visible, le premier être qui se présenta à la pensée de Dieu ; mais Dieu ne conçut le dessein de créer l'homme que pour le rendre heureux en le plaçant dans le ciel. Or il était à propos qu'avant de créer l'homme, Dieu créât déjà le lieu où il devait être placé (2). Ce lieu ayant été créé, Dieu jugea qu'avant d'y admettre l'homme, il devait le soumettre à une épreuve, et ce fut dans ce but qu'il créa la terre à son tour, avec tout ce qui l'accompagne, c'est-à-dire les astres, et tout ce qui, en quelque sorte, la meuble, c'est-à-dire les plantes et les animaux. Tout étant ainsi préparé pour recevoir l'homme, d'abord pendant le temps de son épreuve, ensuite dans l'éternité, qui est sa véritable destination, Dieu appela enfin à l'existence sa créature de prédilection, et de ses mains augustes, le forma à son image et à sa ressemblance (3). Ainsi, la première chose

modo respondet Abulensis. Alio quoque sensu aiunt idem episcopus Abulens. et alii, dici regnum paratum sanctis a creatione mundi : nimirum, per prædestinationem paratum est, hoc est decretum per prædestinationem... Tribus modis, ait Carthusianus, paratum esse sanctis regnum : cœlestis, inquit, patria, ante mundi constitutionem parata est sanctis, secundum prædestinationem. A principio mundi parata est per creationem. In Christi passione et ascensione parata est, quantum ad meritum introeundi et januæ apertionem... (BARRAD. *Comm. in Conc. Evang.* lib. 9, c. 19).

1. Gen. I, 26.

2. Contrairement à l'habitude des hommes qui établissent les fondements avant le faîte de l'édifice, Dieu construit, tout d'abord, le ciel comme le couronnement de son œuvre, et ensuite la terre qui en est comme la base (S. JOAN. CHRYSOST. ap. *Sem. du Clergé*, tome 2, p. 439).

3. Gen. I, 26, 27 ; II, 7. — Mi christiane, sentire debes de me, de te, de nobis omnibus, quos Dominus Deus jam ab æterno, non generatim et confuse, sed singillatim et distincte respexit et dilexit ; an putas, quod Dom nus Deus tunc primum inceperit te amare, quando tu incepisti esse ? Falleris ! Necdum fuit pater, avus et abavus tuus, necdum fuit

qu'il fallait, pour que nous allions au ciel, étant que le ciel existât, Dieu créa le ciel.

Le ciel créé, nous pouvions donc y aller, à la seule condition qu'Adam respectât la défense à lui imposée, à titre d'épreuve. Malheureusement, Adam viola cette défense et perdit le droit d'aller au ciel, non seulement pour lui-même, mais encore pour tous ses descendants. En présence de ce désastre, qu'a fait Dieu ? A-t-il abandonné le coupable à son châtiment, ainsi que sa postérité, et leur a-t-il fermé à tous, pour jamais, la porte du ciel ? C'était par un mouvement de son infinie bonté que Dieu avait fait le ciel pour les hommes ; par un mouvement de son infinie miséricorde, il le leur rendit après qu'ils l'eurent perdu, ou plutôt il le leur racheta, après qu'ils l'eurent vendu. Car nous savons que ce fut une véritable vente qu'Adam fit au démon, dans le paradis terrestre, de son droit d'aller au ciel. En échange de ce droit, le démon avait promis à Adam qu'il connaîtrait le bien et le mal, et serait comme un Dieu (1). Promesse mensongère sans doute, mais contre laquelle Adam, encore une fois, ne laissa pas de céder son droit au ciel. Or, disons-nous, ce droit au ciel, vendu au démon, Dieu nous l'a racheté, et à quel prix, nous le savons encore. A cet effet, il a donné son Fils unique, et ce Fils unique, s'étant fait homme afin de payer pour les hommes, a lui-même donné en paiement son sang et sa vie humaine, au milieu des plus affreux tourments. C'est ainsi que ce très bon Sauveur, nous dit saint Paul, *a effacé l'acte qui était contre nous*,

hoc templum, hic mundus, hi campi, hæc flumina, hæc ædificia ! Necdum fuit hic sol, hæc luna, hoc firmamentum cœli, et jam tum Deus de te misericorditer cogitavit, de tua salute, ejusque consequendæ remediis solicitus fuit, decrevit que tibi dare omnia illa beneficia, tam corporalia, quam spiritualia, quæ nunc in tempore recipis : decrevit tibi dare hanc vitam, hoc sensus, hunc intellectum, hanc voluntatem ! decrevit te collocare in hoc statu, in quo vivis ? decrevit tibi toties ac toties peccata commissa condonare, et quæ sunt similia. *In charitate perpetua dilexi te*, Jerem. XXXI, ita Deus tibi loquitur per prophetam, additque s. Bonaventura, serm. 2, fer. 2. Pentec. : « Dilexit, antequam tu, vel aliquis, vel homo, vel angelus, vel cœlum, vel terra esset. » (CLAUS, *Spicileg. catech.* t. 2. conc. 1, n. 3).

1. Gen. III, 5.

l'arrêt qui nous condamnait ; c'est ainsi qu'*il l'a annulé en l'attachant à la croix* (1). C'est ainsi, ajouterons-nous, que nous a été rendu notre droit au ciel, que nous sommes rentrés en sa possession. Et telle est la seconde chose que Dieu a faite pour que nous puissions y aller. Ah ! combien ne faut-il pas qu'il désire nous faire jouir du bonheur qu'il nous y tient apprêté, pour avoir accompli une rédemption qui lui a coûté un tel prix !

Ce désir se voit encore dans l'épreuve qu'il nous fait subir avant de nous admettre dans le séjour du céleste bonheur. Cette épreuve pourrait être très dure, comme s'il fallait torturer notre corps et affliger notre âme ; ou très longue, comme si elle devait durer trente ou quarante siècles, et même davantage. S'il en était ainsi, Dieu ne laisserait pas d'être infiniment bon de nous recevoir dans le ciel même à ces conditions, car elles seraient encore infiniment douces et avantageuses, comparées à la grandeur de la félicité céleste. Cependant Dieu n'a pas voulu nous imposer une semblable épreuve. Il ne nous demande que des choses très douces, et si légitimes que nous devrions les faire alors même qu'il ne nous le demanderait pas. Que nous demande-t-il, en effet ? Il nous demande de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit, et d'aimer également notre prochain comme nous-mêmes. Toutes ces prescriptions, nous déclare-t-il expressément, se réduisent à ces deux commandements (2). Or, nous le répétons, pouvait-il nous soumettre à une épreuve plus douce, plus agréable, plus noble ? Quoi de plus doux, quoi de plus juste que d'aimer Dieu, notre créateur, notre rédempteur, notre bienfaiteur de tous les instants ! Quoi de plus doux, quoi de plus juste que d'aimer aussi notre prochain, c'est-à-dire nos frères, c'est-à-dire les créatures de Dieu comme nous, rachetées comme nous au prix du sang d'un Dieu, destinées comme nous au bonheur du ciel ! Quoi de plus doux, quoi de plus grand, que de nous initier ici-bas à ce qui sera précisément notre plus grande occupation dans le céleste séjour ! Nous trou-

1. Coloss. II, 14.

2. Matth. XXII, 37, 39, 40

vons certainement que l'épreuve imposée à nos premiers parents était des plus faciles à observer. Eh bien, il ne faut pas hésiter à le proclamer hautement, l'épreuve qui nous est présentement imposée est en principe d'une observation plus facile encore. Elle est, s'il est permis de le dire, plus conforme et mieux appropriée à notre nature. Rien, si ce n'est l'obéissance, ne portait nos premiers parents à observer l'épreuve qui leur était imposée. Mais nous, ce n'est pas seulement l'obéissance qui nous y porte, c'est encore la pente de notre nature et le besoin de notre cœur. En sorte que, comme nous l'avons déjà dit, même si l'amour de Dieu et l'amour du prochain ne nous étaient pas commandés à titre d'épreuve, il semble que nous ne pourrions pas faire autrement que de les pratiquer. Ajoutons, à la facilité de l'épreuve, sa brièveté. La vie humaine n'est-elle pas comparée à l'éclair qui brille à l'horizon et disparaît ? Dans l'immensité des siècles, et surtout dans l'infini de l'éternité, elle n'est pas autre chose. Les jeunes gens qui la voient devant eux s'imaginent faussement qu'elle est longue ; mais aux yeux des vieillards, qui l'ont vécue, elle n'est en réalité qu'un souffle. Cette brièveté de l'épreuve contribue donc à la rendre d'une observation encore plus facile. Et Dieu nous l'a imposée telle, précisément afin que nous puissions plus sûrement aller tous au ciel (1).

1. La sainteté fût-elle chose très difficile, le ciel, qui en est le prix, devrait encore nous faire passer par dessus toutes les difficultés ; et voilà que cette même sainteté est si facile, que, sans sortir d'ici, sans bouger d'aucune manière, sans faire ni souffrir quoi que ce soit, enfin par un seul acte du cœur, qui est d'aimer et d'aimer le bien par excellence, tous nous pouvons être saints. Moïse, exhortant le peuple d'Israël à l'amour de Dieu, conclut ainsi : *Mandatum hoc non supra te est, neque procul positum.* Deut. XXX, 11. Ce commandement n'est pas au-dessus de nous, ni son objet loin de nous. S'il était au-dessus de nous, et seulement praticable au ciel, *in cœlo situm*, à bon droit nous le dirions impossible ; s'il était loin de nous, au-delà des mers, *trans mare positum*, à bon droit nous le dirions difficile ; mais il est très facile et tout à fait à notre portée, car il ne dépend que de notre cœur : *Sed juxta te est sermo valde in corde tuo*, Ibid. 14. Moïse, quoique ne promettant pas le ciel, dit que l'accomplissement de ce précepte est très près de nous ; mais Jésus-Christ qui, lui, nous promet le ciel, dit beaucoup plus : car il dit que ce précepte et le ciel qu'il nous fait mériter sont non seulement près de nous, mais en nous-mêmes : *Regnum Dei intra vos est*, Luc. XVII, 21. Nous nous figurons que le ciel, où règnent les bienheu-

Dieu n'a-t-il pas fait autre chose encore dans ce but ? Non content de nous avoir imposé, pour épreuve, les préceptes les plus faciles à observer, il a voulu de plus mettre à notre disposition tous les moyens propres à nous y aider. Tenant compte de l'extrême légèreté de notre esprit, qui va sans cesse d'une chose à une autre, il a eu soin de veiller à ce que nous ne puissions jamais oublier les obligations de notre épreuve. A cet effet, il a créé tout un ordre de ministres spécialement chargés de nous rappeler ces obligations et de nous exhorter à les remplir : *Allez*, leur dit-il, *enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit* (1). Ainsi, remarquons-le, c'est à *toutes les nations* qu'il envoie ses ministres ; sa volonté, par conséquent, est donc bien que tous nous puissions aller au ciel. C'est en vertu de cette mission divine que nous avons été instruits des conditions de notre épreuve, et que tous les dimanches elles nous sont rappelées, tantôt sous une forme et tantôt sous une autre. Les instructions qui se font dans toutes les églises de la terre n'ont pas d'autre but, en effet, que d'apprendre et de rappeler aux fidèles ce qu'ils doivent observer pour aller au ciel. Les indifférents et les méchants qui auront le malheur de n'y pas aller ne pourront donc pas alléguer leur ignorance : s'ils ne savent pas, c'est uniquement parce qu'ils ne veulent pas savoir, car Dieu a fait ce qu'il fallait pour qu'ils sachent.

reux, est bien loin de nous ; c'est une erreur. Le ciel n'est pas loin, il est très près, très près ; bien plus, il est au-dedans de nous, et encore dans ce qu'il y a de plus intime en nous, le cœur. Et cependant il y a des âmes, il y a tant d'âmes qui, ayant le ciel au-dedans d'elles pendant cette vie, sont exclues du ciel après la mort ! Si facilement elles pourraient se purifier le cœur, être saintes ; et, faute de le vouloir, elles ne le sont pas ! Fallût-il, pour aimer Dieu et gagner le ciel, traverser toutes les mers et lutter contre tous les éléments, il ne serait pas bien surprenant de faire, pour la béatitude céleste, ce que tant d'autres font tous les jours pour les chétifs intérêts de la terre ; mais, par la grâce de Dieu, l'obtention de cette béatitude ne dépendant pour nous que de la pureté de notre cœur : *Beati mundo corde*, et cette pureté de cœur pouvant se produire par un seul acte d'amour envers le souverain Bien, que néanmoins nous ne soyons pas tous saints, que nous ne soyons pas tous dans le chemin du ciel, comment expliquer cela ? (Vieyra, *Serm.* Fête de tous les saints, n. 9).

1. Matth. xxviii, 19, 20.

Pour nous faciliter l'accomplissement des conditions de notre épreuve, Dieu n'a pas tenu compte seulement de la légèreté de notre esprit, il a tenu compte aussi de la faiblesse de notre volonté. Notre volonté, abandonnée à elle-même, est en effet si faible, que tout en connaissant le bien et en l'approuvant, elle ne le fait pas, et que tout en blâmant le mal, elle ne l'évite pas. C'est pourquoi Dieu a voulu venir à son aide en lui communiquant sa grâce, laquelle est pour l'âme, s'il est permis de parler ainsi, ce qu'un cordial est pour le corps. Administré à un corps fatigué, languissant, épuisé, qui ne peut plus se mouvoir et se traîner, le cordial le réchauffe, le ranime, le réconforte, le rend capable de fournir un travail sérieux ou une longue course. Ainsi la grâce divine, communiquée à une âme abattue, défaillante, inerte, incapable de faire son devoir, lui donne vigueur et énergie, et la met à même d'accomplir les actions les plus difficiles et les plus héroïques. C'est ce qu'on a vu tant de fois dans les persécutions, où de faibles jeunes filles, où de simples enfants, ont résisté à toute la fureur des bourreaux plutôt que de renier leur Dieu et leur foi. C'est ce que nous voyons nous-mêmes de nos yeux, en ces chrétiens fidèles qui mettent leurs intérêts éternels au-dessus de leurs intérêts temporels, qui sacrifient résolument la terre au ciel. Ces résistances héroïques chez les martyrs, ces durs renoncements chez les chrétiens fidèles, la nature humaine toute seule n'en serait pas capable ; mais aidée de la grâce, elle les accomplit non seulement avec facilité, mais encore avec joie et allégresse. Or, la grâce divine n'est pas accordée aux seuls martyrs et aux seuls chrétiens fidèles ; elle est offerte à tous. Comme Dieu a institué des ministres pour nous apprendre à tous et nous rappeler à tous les obligations de notre épreuve, ainsi il a institué des sacrements pour nous communiquer à tous sa grâce. Ces sacrements sont comme des fontaines publiques, où chacun peut aller puiser aussi souvent qu'il le désire. Quelques-uns d'entre eux communiquent les grâces dont on a plus spécialement besoin dans certaines circonstances et dans certains états, et ce sont le Baptême, la Confirmation, l'Ordre, le Mariage et l'Extrême-Onction. Les deux autres, c'est-à-dire la Pénitence et l'Eu-

charistie, sont des réservoirs de grâces utiles dans tous les états et dans toutes les circonstances, et Dieu les tient ouverts en permanence pour que quiconque veut y puiser le puisse faire. Et non seulement Dieu met à notre disposition l'inépuisable trésor de ses grâces, mais il nous invite aimablement, mais il nous presse avec instance d'aller à lui pour les recevoir de sa main : *Vous qui travaillez* sincèrement à l'ouvrage de votre salut, *vous qui trouvez pesant le poids de vos obligations*, *venez tous à moi*, nous dit-il, *et je vous soulagerai* (1), en vous accordant les forces dont vous avez besoin (2).

Chrétiens, voilà ce que Dieu a fait, et voilà ce qu'il continue de faire, pour que nous puissions tous aller au ciel. Il fallait que le ciel existât : Dieu l'a créé. Nos premiers parents ayant perdu pour eux et pour nous le droit d'aller au ciel, et Dieu seul pouvant nous le racheter et nous le rendre : Dieu nous l'a racheté et rendu. Il fallait que, en considération de notre faiblesse, notre épreuve fût très douce et très facile : Dieu nous a seulement demandé de l'aimer et d'aimer les hommes nos frères. Si facile que fût cette épreuve, il fallait

1. Matth. XI, 28.

2. Vous ne vous contentez pas, Seigneur, de nous faire voir, des yeux de la foi, les biens infinis que vous préparez à ceux qui vous aiment ; vous y élevez encore notre cœur par l'espérance, qui est un avant-goût de la béatitude, et un plaisir passager, qui précède le plaisir éternel. Mais comment, Seigneur, revêtus de tant de misères, oserons-nous élever nos yeux et nos cœurs vers cette Jérusalem céleste, qui est votre trône, nous qui habitons sur la terre, qui est votre marche-pied ? Cependant, comme vous avez bien voulu, par votre miséricorde infinie, nous faire pour le ciel, nonobstant les infirmités de la chair, qui nous empêchent de participer, autant qu'il serait nécessaire, à la sainteté de votre Esprit, vous nous avez commandé de l'espérer, de quelques misères que nous fussions revêtus. Le même Esprit qui nous fait demander votre grâce, nous fait espérer en vous, et comme c'est moins par nous que nous espérons, que votre Esprit saint qui nous fait espérer, nous devons avoir une entière confiance. Tout ce que vous avez fait pour nous, tout ce que vous nous faites faire pour vous, tout ce que vous nous avez promis, sont des motifs très puissants, pour espérer votre lumière divine, parmi les ténèbres et les ombres de la mort, dans lesquelles nous vivons dans ce séjour mortel. Et nous devons l'espérer avec d'autant plus de fermeté, qu'il vous a plu de nous engager votre parole, et de nous l'engager avec serment, et de nous revêtir des mérites infinis de JÉSUS-CHRIST votre Fils (Anonyme, ap. Houdry, *Biblioth. des Prédicat.* voc. *Béatitude*, § 6).

pourtant encore que nous fussions aidés pour ne pas y faillir : Dieu a pris soin d'instituer des ministres pour nous en rappeler sans cesse le souvenir, et des sacrements pour nous communiquer la force dont nous avons besoin. Ainsi, tout ce qu'il fallait que Dieu fît pour que nous puissions aller tous au ciel, Dieu l'a fait. De ce côté donc, assurance certaine, et par conséquent loin de nous cette pensée, dont le démon tourmente parfois certaines âmes, que Dieu ne veut pas les sauver. Dieu veut si bien sauver tous les hommes, qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui, nous venons de le démontrer, pour qu'ils le soient tous (1). Si donc la pensée nous vient jamais que Dieu ne veut pas nous sauver, sachons, encore une fois, que c'est une ruse mensongère du démon, pour nous décourager, et nous détourner de faire nous-mêmes ce qui nous revient dans l'ouvrage de notre salut. Car s'il est vrai que nous ne pouvons pas aller au ciel sans le concours de Dieu, il est vrai également que nous n'y serons reçus, qu'autant que nous aurons accompli ce qu'il exige de nous. — Or, ce que Dieu exige de nous pour nous recevoir dans le ciel, pouvons-nous l'accomplir ? Oui, répondrons-nous, et tel est le second motif de l'assurance que nous pouvons avoir d'aller tous au ciel, savoir :

II. — Parce que tous nous pouvons accomplir ce que Dieu exige de nous pour nous l'accorder. — Nous venons de le rappeler, l'ouvrage de notre salut est tout à la fois l'ouvrage de Dieu et l'ouvrage de l'homme.

1. Duodecim tribus Israel scriptæ sunt in duodecim portis cœli, et tamen ex tribu Dan nullus erit salvandus, quia antichristus ex ea prodibit. Cur ergo tamen nomen scriptum est in porta ? Calamatus ait : « Ut innotescat Deum, quantum est ex parte sua, neque etiam ipsi antichristo præcludere portam. » (Barz. *Mission.* serm. 47, n. 10).

Ficulnea, quæ non attulit fructum, immisericorditer succisa, et in ignem conjecta est. Quare ? annon potuit sterilitatem suam excusare ? non potuit ! In eadem enim terra, in qua sita erat, circumcirca, vites, et aliæ arbores fructificabant. Ita homo christianus non poterit se excusare, sibi defuisse gratiam, quia in eadem catholica fide, in eadem Ecclesia, in eodem vitæ statu, imo in eodem domo, qua vivit, innumeri salvati sunt, et deinceps salvabuntur ! Falsum est istud peccatorum : « Non possum ! » potius dicere deberent : « Non volo ! » ; quia Deus cum sua gratia, Ecclesia cum suis remediis, sancti cum suis exemplis nemini desunt ! (Id. serm. 45, n. 29).

Ces deux concours sont également indispensables. Que l'un ou l'autre manque, et nous ne pouvons aller au ciel. Vainement donc Dieu ferait tout ce qui dépend de lui pour que nous y allions ; nous en resterions exclus, si nous ne faisions pas, si nous ne pouvions pas faire la part qui nous revient dans ce grand ouvrage. De là l'extrême importance que nous puissions faire cette part. Or, nous venons de le dire, nous pouvons la faire.

Mais d'abord, quelle est cette part qui nous revient, ou, en d'autres termes, qu'est-ce que Dieu exige de nous pour nous recevoir dans son ciel, qu'il a fait pour nous ? Dieu exige simplement de nous, selon ce que nous avons dit tout à l'heure, que nous l'aimions de tout notre cœur et de toutes nos forces, et que nous aimions aussi notre prochain comme nous-mêmes. Or, ces deux préceptes, auxquels se réduit toute la loi divine, sont en principe, nous l'avons dit aussi, d'un accomplissement aussi facile que doux. Cependant, par suite de circonstances diverses, cet accomplissement devient souvent très pénible et très difficile. C'est ce qui arrivait autrefois, par exemple, lorsque les tyrans disaient aux chrétiens : Si tu ne renies pas ton Dieu, tu vas être mis à mort. Et c'est ce qui arrive encore maintenant, lorsque les persécuteurs modernes disent aux fidèles : Si tu ne renonces pas à ta foi, tu vas être chassé de l'emploi qui te fait vivre. C'est également ce qui arrive lorsqu'un homme nous a outragés, ou a outragé les nôtres, nous a ruinés, ou a ruiné les nôtres, nous a déshonorés, ou a déshonoré les nôtres, et qu'il faut l'aimer comme nous-mêmes, renoncer à toute vengeance et être prêts à lui faire du bien. Certes, dans ces cas, et dans une foule d'autres plus ou moins semblables, c'est-à-dire toutes les fois que nous avons à lutter pour rester fidèles, l'accomplissement de la loi divine, exigé de nous, devient, nous le répétons, plus ou moins difficile. Mais devient-il jamais impossible ? Répondons hardiment que non, mais qu'au contraire, avec la grâce de Dieu, nous pouvons toujours accomplir sa loi.

Aidés de la grâce de Dieu, qu'il ne refuse jamais à qui la demande sincèrement, nous pouvons toujours accomplir sa loi, parce que rien ne lui est impossible à lui-même. Qui

oserait contester cette vérité, que rien n'est impossible à Dieu (1) ? Or, le chrétien aidé de la grâce n'est plus seul : il a Dieu avec lui ; et il l'a avec lui au point d'être absorbé par lui, d'être inspiré et gouverné par lui. Comme l'apôtre saint Paul, il peut dire : *Ce n'est plus moi qui vis, c'est* Jésus-Christ *qui vit en moi* (2). Que si c'est Dieu qui vit dans le chrétien assisté de la grâce, c'est donc lui aussi qui agit, qui au moins gouverne les actions du chrétien, tant que le chrétien demeure docile à ses impulsions. Et si c'est Dieu qui vit et agit dans le chrétien parfaitement soumis et docile à la grâce, comment pourrait-il arriver qu'il ne pût pas accomplir la loi de Dieu ? Ah ! si le chrétien manque, pour peu que ce soit, de soumission et de docilité à la grâce, on comprend qu'agissant alors par lui-même, il ne puisse pas accomplir cette loi sainte, puisque par nous-mêmes et sans la grâce, nous dit expressément Notre-Seigneur, nous ne pouvons rien faire (3) ; mais si sa soumission et sa docilité à la grâce sont complètes et parfaites, il est impossible, nous le répétons, qu'il n'accomplisse pas la loi de Dieu, puisque c'est Dieu lui-même qui agit en lui. Si dans ce cas le chrétien n'accomplissait pas la loi de Dieu, ce serait, ou que Dieu ne le voudrait pas, ou qu'il ne le pourrait pas, ce qui répugne également et est également inadmissible. Dans une bataille, si le soldat est rigoureusement docile aux ordres de son chef, et qu'il y ait victoire, c'est le chef plus que le soldat qui triomphe ; mais s'il y a défaite, c'est aussi le chef plus que le soldat qui succombe. Il en est à peu près de même dans les batailles spirituelles que sou-

1. Omnia possibilia sunt apud Deum (Marc. x, 27).

2. Gal. ii, 20. — Remarquez la sainte perfection de ce genre de vie, et admirez au suprême degré cette âme bienheureuse. Comme sa volonté se confondait avec celle du Christ, comme il avait rejeté tous les biens de la terre pour exécuter en tout les désirs de son Maître, il n'a pas dit : Je vis dans le Christ ; mais, ce qui est bien plus admirable : *C'est le Christ qui vit en moi.* De même quand le péché l'emporte, c'est lui qui vit et qui mène l'âme comme il veut ; de même, si le péché meurt en nous, si c'est le bon plaisir du Christ que nous accomplissons, notre vie n'est pas désormais celle d'un homme, c'est le Christ qui vit, agit, triomphe en nous (S. Joan. Chrysost. in h. l.).

3. Sine me, nihil potestis facere (Joan. xv, 5).

tient le chrétien pour l'accomplissement de la loi divine : fidèle à la grâce, il est vainqueur, c'est Dieu qui triomphe en lui ; mais si, fidèle à la grâce, il était vaincu, ce serait Dieu qui succomberait en lui. Or, encore une fois, Dieu ne peut pas succomber, pas plus ici qu'ailleurs, parce qu'il est plus fort que tout, supérieur à tout, et qu'il n'y a rien qu'il ne puisse faire. Si donc le chrétien est vaincu dans les luttes qu'il a à soutenir pour accomplir la loi divine, c'est qu'il n'a pas été fidèle aux mouvements et aux impulsions de la grâce ; mais s'il y est toujours parfaitement fidèle, il sera toujours complètement vainqueur.

Nous pouvons toujours accomplir la loi divine, c'est-à-dire faire ce qui est exigé de nous pour aller au ciel, parce que Dieu ne saurait nous commander l'impossible. Dieu est juste et bon ; c'est sous ces noms qu'on se plaît surtout à l'invoquer, tellement la justice et la bonté sont inhérentes à l'idée que nous nous faisons de Dieu, à l'idée que nous en donnent les saintes Écritures. Or, Dieu serait-il juste, Dieu serait-il bon, s'il nous demandait plus que nous ne pouvons faire ? Les saintes Écritures nous représentent encore Dieu comme étant le meilleur des pères ; mais ce titre, Dieu le mériterait-il, s'il nous demandait des choses qui fussent au-dessus de nos forces ? Quel père passerait pour juste et bon, qui demanderait à ses enfants plus qu'ils ne peuvent faire ? Ne le regarderait-on pas au contraire comme cruel et dénaturé ? Eh bien, ne faudrait-il pas en dire autant de Dieu, si Dieu lui-même nous demandait plus que nous ne pouvons faire ? Mais précisément parce que Dieu est essentiellement bon et juste, parce qu'il est essentiellement le meilleur des pères, voilà pourquoi il ne peut rien nous demander qui soit au-dessus de nos forces, et qui serait par là même en opposition avec ses attributs et ses perfections. Dieu étant d'ailleurs notre Créateur, il sait mieux que nous-mêmes de quoi nous sommes capables, et jusqu'où peut aller notre effort. Il ne peut donc pas plus nous demander au-delà de nos forces par défaut de connaissance, que par défaut de justice et de bonté. Or, si Dieu ne peut, pour aucune raison, nous rien demander qui soit au-dessus de nos forces, de nos forces appuyées sur la grâce, entendons-

le bien, il en résulte que nous pouvons faire tout ce qu'il nous demande, que nous pouvons accomplir sa loi et aller au ciel.

Ce qui prouve encore que nous pouvons tous aller au ciel, c'est qu'une innombrable multitude de saints y sont dès maintenant arrivés. Et ne nous faisons pas cette illusion, de croire que les saints ont pu se sauver, et que nous ne le pouvons pas. Nous le pouvons absolument comme eux. Pour croire qu'ils ont pu aller au ciel et que nous ne le pouvons pas, il faudrait démontrer, ou qu'ils ont eu moins de difficultés à vaincre que nous, ou qu'ils ont eu des moyens de salut que nous n'avons pas. — A l'égard des moyens de salut, nous avons à notre disposition absolument les mêmes qu'eux, lesquels sont principalement la prière et les sacrements. C'est en effet en priant sans cesse de leur mieux et en fréquentant les sacrements avec les plus parfaites dispositions possibles, que les saints ont réussi à aller au ciel. Or, quel est le chrétien qui ne peut pas, lui aussi, prier vraiment de son mieux, et fréquenter les sacrements avec toute la piété dont il est réellement capable? Encore une fois, Dieu ne demande de nous que ce que nous pouvons faire, mais il le demande sans réserve ni restriction. — A l'égard des difficultés à vaincre pour aller au ciel, nous devons reconnaître que beaucoup de saints en ont eu plus que nous, principalement les martyrs, qui ont dû endurer d'horribles supplices, répandre leur sang et sacrifier leur vie. Ceux qui n'en ont pas eu plus que nous, n'en ont certainement pas eu moins. Comme nous, ils ont eu à lutter contre les trois grands ennemis qui attaquent tous les chrétiens sans exception, c'est-à-dire contre le démon, contre le monde et contre leurs propres passions. Ainsi, les saints ayant eu à surmonter les mêmes difficultés que nous pour aller au ciel, et même souvent de plus grandes ; nous pouvons donc, nous aussi, aller au ciel comme eux, et même souvent plus facilement (1).

1. Tertullien s'imagina que les rois et les empereurs ne pouvaient être saints ni mêmes chrétiens ; en ce point, comme en bien d'autres, Tertullien se trompa : ce qui pourrait l'excuser ici, c'est qu'il écrivait en un temps où, dans le Christianisme, il n'y avait de couronnes que

Il n'est pas nécessaire d'ailleurs, remarquons-le bien, de faire, pour aller au ciel, tout ce qu'ont fait les saints. Les saints eux-mêmes n'en ont pas fait autant les uns que les autres. Pour aller au ciel, il suffit, mais il est indispensable,

celles des martyrs. Saint Louis fut roi de France, saint Edouard fut roi d'Angleterre, saint Eric fut roi de Norwège, saint Canut fut roi de Danemark, saint Ferdinand fut roi de Castille, saint Henri fut empereur d'Allemagne, et tous furent saints : car, si dans les hautes régions du pouvoir, la carrière s'ouvre plus grande pour les vices, elle s'ouvre plus grande aussi pour les vertus. Il en est de même des dignités ecclésiastiques. Parmi les saints, vous en voyez avec la mitre, ou le chapeau de cardinal, ou la tiare sur la tête ; vous en voyez d'autres avec ces mêmes mitres, ces chapeaux, ces tiares sous les pieds : et pourquoi ? parce que ceux-ci ont fui l'éclat de leur dignité, et ceux-là en ont affronté le fardeau ; mais les uns et les autres ont été saints. Saint Grégoire ne fut pas moins saint, dans le souverain pontificat, que saint Pierre Célestin, qui en abdiqua les fonctions ; ni saint Augustin moins saint, dans l'épiscopat, que saint Thomas, qui ne voulut point en assumer la responsabilité ; ni saint Charles Borromée moins saint, dans le cardinalat, que saint François de Borgia, qui en refusa les honneurs.

Dans chaque état est saint qui vit et agit avec un cœur pur. Parcourons ensemble les divers états, et, le vôtre à chacun de vous se trouvant du nombre, vous verrez combien facilement vous pouvez tous être saints. En ce monde, quels lieux plus dangereux pourrait-il y avoir que les palais des rois ? Dans ces rendez-vous de toutes les intrigues, presque jamais la vérité ne saurait pénétrer ; néanmoins il n'y a aucun emploi qui n'ait été sanctifié. Ainsi, saint Léger fut maître du palais ; saint Hyacinthe, grand camérier ; saint Vaudrigile, grand écuyer ; saint Sature, grand veneur ; saint Anastase, secrétaire ; saint Jean Damascène, conseiller ; et bien d'autres saints encore illustrèrent chacune de ces mêmes fonctions.

L'une des fonctions qui exposent le plus à être injuste, c'est celle des ministres de la justice, qu'ils aient à charger ou à défendre les accusés, ou à prononcer et même à exécuter leur sentence ; tous néanmoins, s'ils font leur devoir avec droiture et pureté de cœur, peuvent être saints. Saint Erbert et saint Thomas de Cantorbéry furent chanceliers ; saint Hierothée et saint Denis l'Aréopagite furent juges ; saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Cyprien, saint Yves furent avocats ; saint Marcien, saint Genèse furent greffiers ; saint Apronien et saint Baliside furent sbires ; il n'y a pas jusqu'au vil métier de bourreau qui n'ait eu des saints, entre autres, saint Cyriaque et saint Stratonice, etc.

S'il est un genre de vie qui puisse faire oublier la douceur, l'humilité chrétienne et le chemin du ciel, c'est celui que mènent ces hommes qui, par état, n'ayant d'autre souci que de verser leur sang et celui des autres, sont aussi durs que le fer qui les couvre, aussi violents que le feu qui jaillit de leurs armes, et aussi vains, aussi vantards que le vent qui retentit dans leurs clairons et bruit dans les plis du drapeau qui les guide ; et néanmoins infini est le nombre des soldats qui, après avoir donné courageusement leur vie pour Jésus-Christ dans l'Église

d'observer les commandements divins. *Si vous voulez parvenir à la vie*, c'est-à-dire au ciel, nous dit Notre-Seigneur, *gardez les commandements* (1). Quiconque garde fidèlement les commandements, celui-là donc ira sûrement au ciel, il n'est exigé que cela. Mais *si vous voulez être parfait*, ajoute Notre-Seigneur, *allez vendre ce que vous avez et le donnez aux pauvres, et vous aurez dans le ciel un trésor* (2). Ainsi, pour aller au ciel, il n'est exigé que l'observation des commande-

militante, sont allés, avec la palme du martyre, recevoir dans l'Église triomphante la couronne de la gloire. Dans la seule persécution de Trajan furent martyrisés, tous ensemble, six mille soldats qui composaient la fameuse légion thébaine. Et sous Dioclétien et Maximien, également en un seul jour, dix mille de ces braves soldats chrétiens furent exilés en Arménie où bientôt après on les fit périr. Je ne parle pas des généraux comme furent saint Eustache, saint Nicostrate ; ni des chefs d'escadrons, comme furent saint Vital, saint Querinus ; ni des capitaines d'infanterie, comme furent saint Gordien et saint Marcel ; non, de ceux-là il est inutile de parler, car par leur sainteté les simples soldats prouvent assez celle de leurs chefs.

Saint Paul dit que la racine de tout péché, c'est l'avarice ; et cette racine se ramifiant si profondément dans le cœur des commerçants, des négociants, parmi eux cependant ne laissent pas de se produire des fruits abondants de sainteté ; de leurs rangs, en effet, sortiront un saint François d'Assise, un saint Fulgence, un saint Giudo et beaucoup d'autres.

Et si tous ces divers états, d'eux-mêmes si opposés à la sainteté, ont cependant donné tant de saints, que sera-ce des professions manuelles, des arts mécaniques, dans lesquels le travail, compagnon inséparable de la vertu, bannit l'oisiveté, cette source féconde de tous les vices ? Sans parler du très glorieux saint Joseph, ni des apôtres, ni même de Jésus-Christ, ce grand architecte de l'univers, qui ne dédaigna point de se livrer aux travaux d'un de ces arts mécaniques, choisissant cependant celui qui avait le plus de rapport avec le bois de la croix ; saint Jacques de Bohême fut charpentier ; saint Symphorien sculpteur ; saint Paul Hellatique, tourneur ; saint Florus, serrurier ; saint Eloi, orfèvre ; saint Andronique, ferblantier ; saint Dunstan, forgeron ; saint Mardien, armurier ; saint Gildas, fondeur ; saint Proculus, carrier ; saint Crépin, cordonnier ; saint Homobon, tailleur ; saint Onuphre, tisserand ; saint Jean de Dieu, libraire ; saint Fiacre, jardinier ; saint Léonard, berger ; saint Aldéric, vacher ; saint Arnold, marin ; saint Guillaume, meunier ; saint Quiriace, cuisinier ; saint Gemianus, cabaretier ; saint Henriquez, boucher ; saint Erynée, balayeur chargé de la voirie ; enfin, il n'y a aucune profession si pénible, ni si basse, ni même si malpropre, qui, si l'on s'en acquitte avec pureté de cœur, ne puisse rendre saint (Vieyra, *Serm.* Fête de tous les saints, n. 9).

1. Matth. xix, 17.
2. Matth. xix, 21.

ments. Mais pour y avoir un trésor, un trésor de mérites, qui donnera droit à une couronne plus brillante et à une place plus glorieuse, il faut, de plus, renoncer à tout ce qu'on possède sur la terre. En voyant les anachorètes fuir dans les solitudes et se livrer à de grandes austérités ; en voyant les moines embrasser une vie de travail, de prière et de pénitence ; en voyant les vierges se retirer dans les cloîtres, ou se consacrer exclusivement aux œuvres de la charité chrétienne : ne nous croyons donc pas obligés d'en faire tous autant. Nous n'y sommes pas tous obligés en effet, car, dit Notre-Seigneur, *tous ne comprennent pas cela : il n'y a que ceux à qui il a été donné* (1). Mais ceux à qui il n'a pas été donné de comprendre ces choses n'y sont pas obligés, et ils n'y sont pas obligés parce qu'ils ne pourraient les faire, n'ayant pas reçu les grâces nécessaires à cet effet. Quant aux commandements de Dieu, encore une fois, tous y sont obligés. Et c'est par cela même que nous y sommes tous obligés, que tous nous pouvons les accomplir, Dieu nous y aidant par sa grâce ; et parce que nous pouvons tous les accomplir, comme l'ont fait les saints, tous donc nous pouvons, nous aussi, aller au ciel comme eux (2).

CONCLUSION. — Il est donc bien vrai et bien certain, chrétiens, que nous pouvons tous aller au ciel : d'abord, parce que Dieu a fait, de son côté, ce qu'il fallait pour que nous y allions ; ensuite, parce que, de notre côté, nous pouvons faire ce qui est exigé de nous. Dieu a fait ce qu'il fallait, en créant le ciel, en nous le rachetant après sa perte, en ne nous imposant qu'une très facile épreuve, et en mettant, en outre, à notre disposition, les moyens propres à la faire tourner sûrement à notre avantage. D'autre part, nous sommes assurés que nous pouvons faire ce qui est exigé de nous, parce

1. Matth. XIX, 11.

2. Nemo dicat : Sum pauper, non possum dare eleemosynas ! sum infirmus, non possum jejunare ! sum homo sæcularis, non possum continuo orare ! Inanes sunt hæc excusationes ! Fac quantum potes, et sufficit. Audi S. Augustinum, in Ps. XLIX : « Tantum emit vidua duobus minutis, quantum Petrus relinquens omnia ! quantum emit Zachæus dando dimidium patrimonium ! Regnum Dei tantum valet, quantum habueris. » (CLAUS, *Spicileg. univ.* lib. 9, n. 14).

que Dieu nous y aide par sa grâce toute puissante, parce qu'il ne saurait nous commander l'impossible, et enfin parce que les saints, qui nous étaient en tout semblables, y sont déjà parvenus. Que cette certitude de pouvoir aller au ciel doit donc être pour nous, chrétiens, un puissant motif d'y travailler de toutes nos forces ! Car, remarquons-le bien, s'il est absolument certain que nous pouvons aller au ciel, il n'est nullement certain que nous y irons. Une seule chose est certaine ici, c'est qu'il est en notre pouvoir d'aller au ciel, c'est qu'il dépend de nous d'aller au ciel. Grand point assurément, et même point capital ! Mais il reste toujours que, pour y aller, il faut que nous y travaillions. Il est certain que si l'on sème du blé dans une terre bien préparée, on en récoltera ; mais il est non moins certain que, si l'on n'en sème pas, on n'en récoltera pas. Autant il est certain que nous pouvons aller au ciel si nous y travaillons de tout notre cœur. autant il l'est que nous n'y irons pas, si nous n'y travaillons pas, ou si nous n'y travaillons pas de tout notre cœur. Or, est-il possible que nous n'y travaillions pas autant que nous le pouvons ? Si l'on nous donnait l'assurance que nous pouvons nous élever sur un trône de la terre, à la condition d'y travailler sérieusement et sincèrement, n'est-il pas certain que nous y emploierions tout notre courage et toutes nos forces ? Et cependant il ne s'agirait que d'un trône qui n'est nullement à l'abri des misères humaines, et du haut duquel la mort, en outre, nous renverserait au bout de peu de temps. Que parlons-nous d'un trône ? Ne nous voit-on pas chaque jour nous dépenser sans nous ménager et sans compter, pour acquérir de misérables biens, de misérables honneurs, de misérables plaisirs, que nous ne sommes nullement sûrs de nous procurer, et qui, si nous parvenons à nous les procurer, nous rendront en général encore plus malheureux que nous ne sommes ? Et nous ne travaillerions pas de tout notre cœur à aller au ciel, au ciel où nous sommes assurés de pouvoir arriver si nous le voulons sincèrement, au ciel où nous serons à l'abri de toute peine, où nous jouirons de tous les biens, et qui ne nous sera jamais enlevé ? Ah ! chrétiens, puisqu'il ne dépend que de nous seuls d'aller au ciel, ne soyons pas assez insen-

sés que de ne pas faire ce qui nous est commandé pour y parvenir.

TRAITS HISTORIQUES

Dieu a fait ce qu'il fallait pour que nous allions au ciel.

Le passage des Hébreux à travers le désert, après leur sortie d'Égypte, et leur arrivée dans la terre de Chanaan, leur véritable patrie, est une image de notre passage à travers la vie présente et de notre arrivée dans le ciel, notre véritable et éternelle patrie. Dieu avait promis aux Hébreux de les guider, de veiller sur eux, de pourvoir à leurs besoins et de les faire parvenir en Chanaan, malgré la longueur et les difficultés de la route, et malgré les ennemis qui s'opposeraient à leur marche et qu'ils auraient à combattre, à la seule condition qu'ils suivissent les ordres qu'il leur donnerait par l'entremise des chefs qu'il mettrait à leur tête. Dieu tint sa promesse jusqu'au bout, il les guida au moyen de la nuée, il apaisa leur soif par l'eau du rocher, leur faim par la manne, il les rendit victorieux de tous leurs ennemis, et les introduisit enfin dans la patrie chananéenne. Dieu fit ce qu'il avait promis. Pour les Hébreux, ils montrèrent certainement beaucoup d'indocilité, et violèrent bien des fois les ordres divins. Cependant ils ne se révoltèrent jamais d'une manière définitive contre lui, et pleurèrent toujours les fautes auxquelles ils avaient eu la faiblesse de se laisser aller. C'est pour cela que Dieu lui-même ne les abandonna pas.

Semblable à notre égard est la conduite de Dieu. Les promesses qu'il nous a faites pour nous conduire au ciel, il les tient. Avant de quitter la terre, Notre-Seigneur s'est engagé à rester avec ses apôtres et leurs successeurs jusqu'à la consommation des siècles, pour enseigner ses disciples par leur ministère et leur conférer ses grâces au moyen des sacrements, et jamais les ministres sacrés n'ont manqué aux fidèles. Cependant les fidèles, comme les Hébreux, ont souvent transgressé leurs obligations : mais tous ceux qui ont regretté leurs errements et sont revenus à Dieu, comme l'enfant prodigue à son père, Dieu ne les a pas repoussés, mais il leur a ouvert les bras de sa miséricorde et les a reçus dans la salle de son éternel festin.

Bien que Dieu ait tout fait pour nous sauver, nous pouvons cependant nous perdre.

C'est un trait bien remarquable, que celui qui est rapporté dans

l'Évangile. Notre-Seigneur Jésus-Christ, voyant la ville de Jérusalem, versa des larmes sur elle. Ville infortunée, s'écria-t-il, si tu avais voulu connaître mes desseins de bonté et de miséricorde sur toi, que de grâces qui t'étaient préparées ! Tes ennemis t'auraient redoutée, tes habitants auraient goûté les douceurs de la paix, tu aurais subsisté dans ta gloire et dans ton éclat. Ville ingrate et coupable, combien de fois ai-je voulu réunir tes enfants dans mon sein, comme la poule réunit ses petits sous ses ailes ! Toujours tu as résisté, et jamais tu n'as voulu te rendre à mes tendres invitations. Hélas ! en punition de ton infidélité, que de malheurs vont fondre sur toi ! Tes ennemis t'environneront de tous côtés, ils t'assiégeront de toutes parts, ils désoleront tes campagnes, ils renverseront tes remparts, ils égorgeront tes habitants, il ne restera plus dans toi pierre sur pierre, et tous ces malheurs t'arriveront, parce que tu n'auras pas voulu connaître le temps de mes grâces et les moments de mes miséricordes sur toi. Luc. xix. — Toutes ces prédictions furent accomplies : la ruine, la désolation, les malheurs de Jérusalem infidèle étonnent encore l'univers.

Nous pouvons faire ce qui est exigé de nous, si nous le voulons.

1. — Apprenons des Martyrs de Sébaste (an 320), que, si nous le voulons sincèrement, nous pouvons, avec la grâce de Dieu, accomplir ce qui est exigé de nous pour aller au ciel, quels que soient les obstacles que nous ayons à surmonter. — C'étaient quarante jeunes guerriers, distingués par leur bravoure et leurs services, et qui faisaient partie de la légion fulminante, si célèbre sous l'empereur Marc-Aurèle. Toute l'armée ayant reçu l'ordre de sacrifier aux idoles, ces quarante braves confessèrent généreusement leur foi, et protestèrent que les tourments ne seraient point capables de la leur faire trahir. On employa tour à tour les promesses et les menaces. Les saints confesseurs répondirent que les biens périssables qu'on leur promettait n'avaient aucune proportion avec les biens infinis dont on voulait les priver. « Quant à vos menaces, ajoutèrent-ils, nous n'en sommes point effrayés. Vous n'avez ce pouvoir que sur nos corps, que nous avons appris à mépriser ; pour nos âmes, elles sont à l'abri de toutes les poursuites des hommes. » Le gouverneur, irrité, leur fait meurtrir le corps à coups de fouets, déchirer les côtes avec des ongles de fer, et les fait jeter en prison, chargés de chaînes, sans pouvoir ébranler leur constance. Quelques jours après, il les expose tout nus sur un étang glacé, pendant la nuit et par un froid horrible, dont la rigueur

était de beaucoup augmentée par un vent du nord qui soufflait avec violence. Et afin de les tenter plus vivement par la facilité du remède, il fit préparer près de l'étang un bain chaud pour réchauffer ceux qui voudraient sacrifier. Les martyrs coururent avec joie à l'étang ; ils ôtèrent eux-mêmes leurs habits, et s'encouragèrent mutuellement au combat, en se disant qu'une mauvaise nuit leur vaudrait une éternité de bonheur. Puis ils invoquèrent l'assistance du Dieu fort pour les soutenir dans cet horrible supplice ; et leur prière fut exaucée, car, à l'exception d'un seul, qui eut le malheur d'apostasier, ils souffrirent pendant trois jours et trois nuits cet horrible tourment qui leur emporta les membres les uns après les autres.

2. — Saint Augustin raconte les combats qu'il eut à soutenir contre ses passions pour revenir à Dieu, et comment, avec le secours de la grâce, il parvint à briser ses chaînes.

« Etant en cette maladie et en ce tourment, écrit-il dans le livre de ses *Confessions*, je m'accusais moi-même plus aigrement que de coutume, me roulant dans la chaîne que je traînais, jusqu'à ce que j'eusse achevé de rompre ce qui en restait d'entier ; et quoique la boucle fût petite, elle était néanmoins suffisante pour me retenir. Je disais en moi-même : Or çà, faisons vitement ; que ce soit tout à cette heure. Alors je m'y portais et le faisais à demi sans pouvoir achever. Je ne retournais plus aux choses passées, mais je m'en tenais bien près, et respirais. Je revenais une autre fois avec de nouvelles forces ; j'y arrivais presque, et le touchais, et le tenais, encore qu'en effet par ma faiblesse je ne faisais ni l'un ni l'autre, de peur de mourir à la mort, et de vivre à la vie. Le mal accoutumé avait plus de force sur moi que le bien inusité ; et plus j'approchais du temps de me bien amender, plus je m'effrayais et m'épouvantais, non que je retournasse en arrière, ou que je changeasse de propos, mais les légèretés et les vanités de mon ancienne amitié me tenaient en suspens, et me tiraient par ma chair, me disant d'une voix plaintive : Comment nous veux-tu laisser ? et que nous ne soyons plus avec toi, et que dorénavant, ni ceci, ni cela ne te sera plus permis ? Je les écoutais de loin ; non plus moi, mais la moindre partie de moi, car elles ne m'osaient plus affronter, mais elles ne faisaient que me suivre à la piste, me prendre par derrière, murmurer pour me faire tourner les yeux vers elles. Leur importunité ne laissait pas de m'arrêter, parce que j'étais paresseux à me défaire d'elles et à passer par où elles m'appelaient. Quand la violente coutume me disait : Quoi ? penses-tu pouvoir vivre sans cela ? Quoiqu'elle le dît assez froidement, d'autant qu'au chemin que je

voyais devant moi, et par où je craignais de passer, je découvrais de loin la rare dignité de la continence, avec un visage vermeil, et une gravité joyeuse, qui me flattant d'une honnête douceur me conviait d'aller hardiment à elle et me tendait ses charitables mains pleines d'excellents et vertueux exemples pour me recevoir et m'embrasser. Il y avait une multitude innombrable de filles et de garçons, de jeunes gens de tout âge ; il y avait un grand nombre de graves veuves, de filles pures, dont la pureté n'est pas stérile, mais fertile et mère des joies qui sont enfants de ceux, Seigneur, qui vous tiennent pour Père. Elle se moquait de moi, et me disait pour m'exhorter en riant : Tu ne saurais faire ce que ceux-ci et celles-là peuvent ? Ou bien : Penses-tu que ce que les uns et les autres font, ils le puissent d'eux-mêmes sans la force divine ? c'est leur Dieu qui m'a donné à eux. Jette-toi entre ses bras sans craindre rien, il ne se retirera pas, et n'aura garde de te laisser choir. Vas-y hardiment, car il te recevra et te guérira. Je rougissais de honte en écoutant le son de cette voix, tout rêveur et pensif, et elle me disait : Fais le sourd à tes grossières pensées, afin de les mortifier. Elles te proposent des délices, mais ces délices n'approchent pas de celles qui se trouvent en la loi de ton Dieu. Cette bataille se passait en mon cœur, de moi contre moi-même.

Enfin, un dernier effort de la volonté, secondée par la grâce, lui fit remporter une victoire si longtemps disputée, et une persévérance toujours en éveil, qui ne se démentit jamais, le conduisit à la sainteté et au ciel.

3. — Lorsque le voyageur est parvenu au pied de ces montagnes dont la cime se perd au milieu des nues, il s'arrête incertain et découragé. La hauteur des sommets lui fait craindre qu'il ne puisse jamais les franchir, et déjà il songe à revenir sur ses pas et à abandonner une entreprise qui lui paraît impossible. Mais il aperçoit, suspendue au milieu des neiges, l'humble cabane du pasteur, ou bien encore le toit hospitalier que la charité construit pour le pèlerin fatigué ; alors il prend courage, et, soutenu par l'espérance sur le sentier qu'il avait cru d'abord impraticable, il s'efforce d'arriver là où d'autres hommes sont arrivés avant lui. — Ainsi le chrétien, effrayé quelquefois par les hauteurs de cette patrie qu'il lui faut conquérir, est ranimé dans son pélerinage par la vue de ses frères qui ont passé comme lui par l'étroit sentier de la vie, et qui déjà ont planté leur tente sur les collines éternelles.

QUATORZIÈME INSTRUCTION

(Vendredi de la Quatrième Semaine)

C'est une vérité que les pécheurs n'iront jamais au ciel.

Parce que leur présence au ciel serait : I. Un démenti pour Notre-Seigneur. — II. Un déshonneur pour Dieu. — III. Une dérision pour les justes. — IV. Un scandale pour les fidèles ici-bas.

Trois fois déjà, chrétiens, nous avons parlé du ciel, et établi, sur ce sujet si important, trois grandes vérités. La première, qu'il existe vraiment un ciel, où Dieu, après l'épreuve de cette vie, se communiquera éternellement à ses élus, pour leur parfaite félicité, selon le dessein qu'il en a formé en créant les hommes. La deuxième, qu'on ne peut être véritablement et complètement heureux qu'au ciel, parce qu'au ciel on ne souffre aucun mal, et qu'on jouit de toutes sortes de biens, infiniment supérieurs à ceux de ce monde. La troisième, qu'il est en notre pouvoir à tous d'aller au ciel, parce que Dieu a fait de son côté ce qu'il fallait pour que nous y allions, et que ce qui est exigé du nôtre, il ne dépend que de nous de le faire. Ces trois vérités, si on les considère avec attention, sont toutes éminemment propres à nous inspirer un vif désir et une grande confiance d'aller au ciel. En effet, dès lors qu'il est bien certain qu'il existe un ciel spécialement fait par Dieu pour notre félicité, qu'on y jouit effectivement d'un bonheur parfait, et qu'il est absolument en notre pouvoir d'y aller, rien de plus naturel à l'homme, qui a précisément été fait pour ce bonheur, que de désirer et d'espérer y aller. Mis en présence de ces vérités, son esprit fait comme le fer en présence de l'aimant, il s'y sent attiré et s'y précipite. Et pourtant, par une inconséquence aussi monstrueuse qu'affligeante, autant il est certain que nous pouvons tous et que nous désirons tous aller au ciel, autant il est certain qu'un très grand nombre

d'entre nous, volontairement, et uniquement par leur faute, n'y entreront jamais. D'où peut provenir un malheur si grand et si irréparable? Ce malheur provient d'une illusion, la plus grossière et la plus terrible qu'on puisse se faire. Tout en désirant et en espérant aller au ciel, on s'imagine qu'on y pourra parvenir sans remplir la condition qui nous a été imposée dans ce but, c'est-à-dire sans observer les commandements divins, sans éviter ce qu'ils nous défendent, sans faire ce qu'ils nous prescrivent (1). Erreur complète ! illusion funeste entre toutes ! répèterons-nous. Pour laisser au premier homme le séjour du paradis terrestre, Dieu lui avait imposé pour condition de ne pas manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Adam aussi s'imagina que, sans observer cette condition, il continuerait quand même d'habiter son bienheureux séjour. Nous savons combien il s'était trompé dans son faux espoir : car après

1. Cum igitur beatos cœli incolas, et ipsum Christum oportuit pati, et sic intrare in gloriam suam, nec antea Rex gloriæ salutatus est a superis, quam Rex Judæorum fuit proscriptus in terris, decerne, mi christiane, an tibi in otio, in desidia, in voluptatibus, in deliciis et divitiis portam cœli aperiendam esse arbitreris? Heu ! erras et toto cœlo aberras ! Mirabilis fuit expugnatio urbis Jerichuntinæ. Dominus Deus præcepit Israeli, ut sacerdotes et levitæ cum arca tubis et lituis septies urbem circuirent ; quod ubi factum est, septima vice mœnia civitatis corruere, et Israelitæ illam sine cæde et sanguine occuparunt. Tum porro Deus præceptum subjunxit, quo omnibus militibus severissime interdixit, ne quis de spolio urbis quidquam sibi arrogare præsumeret ; fuitque hoc interdictum adeo rigorosum, ut militum quidam, nomine Achan, qui modicum aliquid furari ausus est, publico lapidationis supplicio fuerit interfectus. Quæ causa hujus rei? Nonne in omni expeditione bellica id moris est, ut hostium spolia victoribus cedant? Moris est, respondet cardinalis Cajetanus, ubi pugnatur, ubi vincitur, ubi laboratur ; verum urbs Jerichuntina a solo Deo prodigiose expugnata, non autem militum labore capta est : ergo etiam æquum fuit, ut, quibus pugnæ labor non contigit, prædæ emolumentum non debeatur. Nota, mi christiane : ut æternæ retributionis prædam referas, haud satis est, esse militem Christi, sed necesse est, ut gladium stringas, ut pugnes, ut vincas. Omnes sancti cœlites, quos cum Christo regnantes veneramur, ubi post hujus vitæ exitum ad paradisi portam pervenerunt, examinati sunt : Hi, qui sunt, et unde venerunt? Responsumque est : Hi sunt qui venerunt ex magna tribulatione. Igitur, si eadem cum ipsis mercede caronari desideres, necesse est, ut per multas tribulationes, per mandatorum observantiam, per preces, jejunia et vigilias, cum ingenti meritorum thesauro illuc pertingas (Claus, *Spicileg. catech.* conc. 75, n. 10).

avoir mangé le fruit défendu, il fut chassé du jardin de délices, impitoyablement et pour toujours. La même chose arrivera à ceux qui croient pouvoir espérer aller au ciel tout en violant les commandements divins : le ciel leur sera impitoyablement fermé pour toujours. Écoutons l'apôtre saint Paul : *Ne savez-vous pas*, écrivait-il aux premiers chrétiens, *que ceux qui font injustice, ne possèderont point le royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères, ni ceux qui s'abandonnent au péché de mollesse ou à celui de Sodome, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisans, ni ceux qui vivent de rapine*, ni, en un mot, ceux qui transgressent quelque précepte divin que ce soit, *ne possèderont point le royaume de Dieu* (1). Pénétrons-nous donc sérieusement et profondément, chrétiens, de cette nouvelle vérité, que ceux qui vivent délibérément dans le péché, et qui par conséquent y meurent ; car sauf des exceptions si rares qu'on ne peut pas en tenir compte, qui vit dans le péché, meurt dans le péché, comme nous l'avons précédemment démontré (2) ; pénétrons-nous donc, disons-nous, de cette nouvelle vérité, que ceux qui vivent délibérément dans le péché n'entreront jamais au ciel ; et ils n'y entreront pas, parce que leur présence dans le ciel serait : premièrement, un démenti pour Notre-Seigneur ; deuxièmement, un déshonneur pour Dieu ; troisièmement, une dérision pour les justes ; quatrièmement enfin, un scandale pour les fidèles d'ici-bas (3). — Seigneur notre

1. I. Cor. vi, 9, 10. — Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plus quam scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum (Matth. v, 20). — Et advocans Jesus parvulum, statuit eum in medio eorum (discipulorum), et dixit : Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, et efficiemini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum (Matth. xviii, 3). — Hoc autem dico, fratres : quia caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt ; neque corruptio incorruptelam possidebit (I. Cor. xv, 50). — Hoc enim scitote intelligentes, quod omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hæreditatem in regno Christi et Dei (Ephes. v, 5).

2. Voir plus haut : *Cinquième Instruction*.

3. Nous n'aurons de droit au ciel, et à la gloire des saints, qu'autant que nous aurons travaillé à acquérir la sainteté, qui est le moyen de l'obtenir. La raison est que le ciel est une récompense, qui ne se donne qu'au mérite, et à ceux qui ont travaillé. Sur quoi il faut remarquer

Dieu, daignez faire pénétrer vous-même si avant dans nos cœurs cette vérité, que les pécheurs volontaires et délibérés ne seront jamais reçus dans le ciel, que nous sortions sans délai de la voie du mal, si nous avons le malheur de nous y trouver, ou que nous nous maintenions fermement dans celle du bien, si nous avons le bonheur d'y marcher, afin que la porte de ce bienheureux séjour, pour lequel vous nous avez faits et où vous nous attendez, ne nous soit pas fermée pour toujours.

I. — Les pécheurs n'iront jamais au ciel, parce que leur présence y serait un démenti à Notre-Seigneur. — Les paroles de l'apôtre saint Paul, que nous citions tout à l'heure, nous font entendre que ce qu'il écrivait aux fidèles de la primitive Église n'était pas pour eux une nouveauté. *Ne savez-vous pas*, leur disait-il, *que ceux qui font injustice ne possèderont point le royaume de Dieu ?* Cette vérité, que les injustes, que les pécheurs, ne possèderont pas le royaume de Dieu, les chrétiens auxquels écrivait l'Apôtre la connaissaient donc déjà, puisqu'il ne faisait que la leur rappeler. Et ils la connaissaient parce que l'Apôtre la leur avait enseignée de vive voix, lorsqu'il leur avait prêché la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il les y avait convertis. Cette vérité est en effet l'une de celles sur lesquelles le divin

qu'il y a des personnes, qui n'aspirent pas aux premières places du ciel, mais qui sur ce prétexte ne font rien du tout, mènent une vie oisive, jouissent de tous les plaisirs, s'imaginent qu'il suffit d'être chrétien, pour avoir droit au ciel et à la gloire. C'est un étrange aveuglement, qu'il faut tâcher de guérir : 1° En faisant envisager ce que le Fils de Dieu a fait et souffert pour mériter ce bonheur. Sera-t-il donc vrai que nous aurons, pour rien, ce qui a coûté tant de sueurs, tant de travaux, tant de sang au Sauveur, à qui cette gloire était due par tous les titres imaginables ? 2° Il faut considérer ce que les saints ont fait, leurs combats, leurs travaux, leurs pénitences et leurs mortifications : *Tu non poteris quod isti et istæ ?* 3° Il faut réfuter ceux qui se retranchent sur l'essentiel, et qui se contentent de garder les préceptes, sans se mettre en peine des conseils, c'est ce qui trompe une infinité de personnes, qui n'arrivent pas même à faire ce qui est nécessaire, etc. (Houdry, *Biblioth. des Prédicat.* art. *Béatitude*, § 1, n° 1).

Ce langage : pourvu que j'aille au ciel, peu m'importe la place que j'y occupe, est : 1° injurieux à Dieu ; 2° nuisible aux vrais intérêts des âmes ; 3° dangereux pour le salut (Herbet, *Imitat. méditée*, liv. 1, ch. 25).

Fondateur du Christianisme a le plus insisté, la rappelant dans toutes les circonstances et sous les formes les plus diverses, en faisant ainsi l'un des dogmes fondamentaux de son enseignement et l'une des bases essentielles de sa religion.

Dès le début de sa carrière évangélique, dans ce célèbre sermon sur la montagne, où il expose le sublime sommaire de sa doctrine, qu'il ne fera plus que développer dans la suite, il tient tant à faire bien savoir que les violateurs de ses préceptes seront exclus du ciel, que tout de suite il y revient par deux fois. Ayant d'abord déclaré qu'il était lui-même venu pour accomplir la loi et les prophètes, et que ceux qui les observeront à son exemple seront grands dans le royaume des cieux, il ajouta : Mais *quiconque violera un seul de ces préceptes*, qui sont les miens puisque c'est moi qui les ai fait publier, *sera estimé le plus petit dans le royaume des cieux* (1), c'est-à-dire en sera exclu, selon l'interprétation unanime de tous les Pères et de tous les commentateurs. Toutefois, nous le répétons, voulant que ce point fût dès lors bien établi, il y revint avant de terminer son discours ; et après avoir dit que *celui qui fait la volonté de son Père*, en accomplissant ses commandements, *celui-là entrera dans le royaume des cieux* (2), il ajouta encore, parlant des autres,

1. Matth. v, 19.

2. Matth. vii, 21. — *Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum, sed qui facit voluntatem Patris mei.* Matth. vii. Impii peccatores habent interdum lucida intervalla, dum de Dei, judicii, de inferni suppliciis, de paradisi gaudiis salutaria monita audiunt, suspirant, pectus tundunt et ad Deum clamant : *Domine*, miserere mei, *Domine*, ne derelinquas me ! *Domine*, ne projicias me a facie tua ! At Dei Filius affirmat, per has solum affectiones æternam beatitatem non obtineri : per quid ergo ? per observantiam mandatorum : *Qui facit voluntatem Patris mei, ipse intrabit in regnum cœlorum*, id est, qui facit voluntatem illam, quam cœlestis Pater per decem Decalogi præcepta nobis insinuavit. Quin imo, ut aperte et absque omni fuco tecum agam, mi peccator, scire debes, Deus adeo strictam mandatorum observantiam a te exigit, ut vel ob unius violationem æternum te damnet : ad salutem non tantum aliqua, sed omnia servare necessarium : qui novem observat, decimum autem transgreditur, de cœlo nihil habet, quod speret. Proinde ne dicas, non sum blasphemus, non fur, non usurarius, sed voluptatibus illicitis indulgeo ; ne dicas, non sum luxuriosus, non ebriosus, non maledicus, sed aliena detineo ; ne dicas, non sum injustus, non homicida, non adulter, sed blasphemiis dedi-

lorsqu'ils se présenteront devant lui pour entrer au ciel, qu'il leur dira : *Retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité* (1).

Ainsi parla le Sauveur dès le début de sa prédication, et dans la suite il rappela souvent la même vérité. Mais ce fut surtout lorsque approcha le temps où la mort allait lui fermer la bouche, qu'il redoubla d'en entretenir ses disciples, afin de les en pénétrer si profondément, qu'ils ne pussent jamais l'oublier. Il eut même recours alors à diverses paraboles, comme plus propres que de simples maximes à rendre la vérité sensible et à en conserver le souvenir. Telle est la parabole des cinq vierges sages et des cinq vierges folles, toutes également invitées à un festin de noces, comme nous sommes tous invités au festin des joies célestes. Or, les cinq vierges sages, qui avaient eu soin de se pourvoir d'huile, figure des bonnes œuvres, entrèrent avec l'époux dans la salle du festin ; mais les cinq vierges folles, qui n'avaient songé qu'à s'amuser, et ne s'étaient pas occupées de se munir d'huile, se virent fermer la porte du festin, ce qui signifie que les chrétiens qui se trouveront à la mort dépourvus des œuvres du salut, seront exclus du ciel (2). Telle est encore la parabole des serviteurs auxquels leur maître avait remis des talents pour qu'ils les fissent valoir pendant qu'il était en voyage. Le serviteur qui avait reçu cinq talents en ayant gagné cinq autres, son maître, en récompense de sa fidélité, l'admit à partager son propre bonheur. Il en fut de même du second serviteur, qui avait reçu deux talents et en avait gagné deux autres. Ces deux serviteurs désignent bien clairement les chrétiens qui, en récompense de leur fidélité à s'acquitter de leurs devoirs, sont reçus par Dieu dans le ciel, où ils partagent sa félicité.

tus ; actum est de tua salute, nisi seria pœnitentia resipiscas ; indubitanter enim contra te sententiam fulminat S. Jacobus apostolus, ep. 2 : *Quicunque totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.* Quare factus est omnium reus ? quia Deo demum perinde est, sive illius præcipientis auctoritas in hoc, sive in illo præcepto graviter offendatur (Claus, op. cit. conc. 30, n. 8).

1. Matth. VII, 23.

2. Matth. XXV, 1-12.

Mais le troisième, qui ne fit pas fructifier le talent qu'il avait reçu, et qui pour cette raison fut exclu du domicile de son maître, est également la figure expressive des chrétiens qui ne s'acquittent pas de leurs devoirs, et qui, pour cette raison aussi, seront exclus du ciel, véritable maison de Dieu (1).

Or, Notre-Seigneur ayant annoncé avec tant de précision et d'insistance, et sous tant de formes diverses, que les chrétiens qui ne s'acquitteraient pas de leurs devoirs et violeraient ses commandements, n'entreraient jamais dans le ciel, il n'est pas possible qu'on mette en doute sa parole. Si les pécheurs, à l'encontre de ces enseignements du divin Maître, entraient jamais au ciel, il faudrait dire, ou qu'il n'a pas connu l'avenir, ou qu'il a voulu nous tromper. Mais ce sont des choses qu'on ne peut pas dire, puisqu'elles ne peuvent être, Notre-Seigneur ne pouvant ni se tromper ni nous tromper en rien. Nous devons donc reconnaître que la parole de Notre-Seigneur ne saurait subir un démenti, mais qu'elle se réalisera rigoureusement, et telle est la première raison qui nous force à croire que les pécheurs, si affreux que soit pour eux un tel malheur, n'entreront jamais dans le ciel. — La deuxième raison pour laquelle ils n'y entreront pas, c'est que leur présence dans le ciel serait

II. — Un déshonneur pour Dieu. — Le ciel, nous le savons, est une récompense (2). Or, il n'en est pas d'une

1. Matth. xxv, 14-30.

2. *Reposita est mihi corona justitiæ.* II. Tim. iv, 8. Ubi Bernardus : « Promissum ex misericordia, sed ex justitia persolvendum. » (Barz. *Mission.* serm. 5, n. 43).

Dices : Cœlestis gloria est infiniti pretii : ergo non potest deberi exiguis et vilibus meritis hominis. Respondeo : 1° Deus remunerans suam infinitam dignitatem respicit, non vilitatem humanam, cum in modum quo Alexander Magnus leve obsequium sibi præstitum auri talento compensavit, inquiens, non attendo, quid te subditum recipere, sed quid me regem dare oporteat. 2° Merita hominis sunt Dei gratia, et meritis Christi dignificata : ergo infinitum valorem continent, et sunt proportionata infinitæ mercedi. 3° Justicia Dei unicum momentaneum peccatum æterno supplicio vindicat : ergo æquum est, ut et misericordia Dei, quæ est super omnia opera ejus, momentaneum meritum, æterna mercede coronet (Claus, *Spicil. univ.* lib. 9, n. 2).

Beatitudo in Evangelio per quatuor res significatur, nimirum significatur nomine mercedis, coronæ, bravii, et hæreditatis. Nomine mer-

récompense comme d'un don. Un don peut s'accorder à toute personne, même à une personne indigne, son but étant de marquer la bienveillance de celui qui donne, et d'encourager celui qui reçoit. La récompense, au contraire, n'est pas une chose facultative, c'est une chose due. Et par cela même que c'est une chose due, il n'est permis de la donner qu'à quiconque l'a méritée. Et celui qui donne une récompense à qui ne l'a pas méritée, commet un acte contraire à la droiture, un acte de faiblesse, par conséquent un acte qui l'abaisse et le déshonore plus ou moins. Supposons qu'un père a promis à ses enfants une récompense, s'ils font tel ouvrage. Le moment de la récompense venu, il se trouve que quelques enfants ont fait l'ouvrage, et que les autres ne l'ont pas fait. Cependant le père, après avoir donné la récompense promise à ceux qui ont fait l'ouvrage commandé, la donne aussi à ceux qui ne l'ont pas fait, afin qu'ils ne demeurent pas affligés. Que dirons-nous de la conduite de ce père ? Ce qu'il a fait est-il conforme à la parfaite droiture, et n'a-t-il pas, au contraire, visiblement cédé à un mouvement de faiblesse ? Mais que dirions-nous surtout si les enfants qui n'ont pas fait l'ouvrage avaient mis tout en œuvre pour contrecarrer la bonne volonté des autres, s'ils s'étaient moqués d'eux, s'ils les avaient frappés pour les empêcher d'obéir à leur père, s'ils avaient démoli l'ouvrage fait par eux, et si, malgré tout cela, le père avait donné la même récompense aux enfants révoltés et méchants, qu'aux enfants dociles et travailleurs ? Oui, dans ce cas, que dirions-nous de la conduite du père ? Ne dirions-nous pas qu'ayant récompensé au lieu de châtier, il a forfait à son devoir, qu'il s'est avili et déshonoré ?

Eh bien, osons le dire, Dieu forferait lui-même à son

cedis, quia pro illa sudandum et multum laboris exantlandum est. Nomine coronæ, quia pro illa pugnandum contra mundum, carnem, dæmonem. Nomine bravii, quia pro illa prævertandi sunt alii competitores, quod est proprium cursu certantium. Denique nomine hæreditatis, quia necesse est ad illam obtinendam esse in statu gratiæ, hoc est adoptionis divinæ. Quanquam autem gloriæ cœlesti conveniant omnia hæc nomina, Christus tamen in Evangelio præcipue voluit usurpare nomen mercedis : *Merces vestra copiosa est in cœlis* (SEGNERI, *Manna an.* n. 2. seq.).

devoir, il s'avilirait et se déshonorerait de même, s'il accordait la récompense de son ciel aux mauvais chrétiens, comme il l'accorde aux chrétiens fidèles. Car les mauvais chrétiens, eux aussi, non seulement ne servent pas Dieu, non seulement n'accomplissent pas ses ordres, mais encore ils l'offensent, ils l'outragent ; et, eux aussi, ils font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher les bons chrétiens de l'honorer et de le servir. De combien de moqueries, en effet, et de combien de sarcasmes ils les flagellent ; que d'embûches et que de pièges ils mettent devant leurs pas ; de combien de difficultés et d'obstacles il les entourent ; que de combats ils leur livrent ouvertement, soit pour les abaisser et les discréditer, soit pour les ruiner et les anéantir ! Et les méchants consomment toutes ces basses infâmies non seulement pour que les bons ne puissent pas avoir la consolation de servir Dieu en ce monde et de jouir de lui en l'autre, mais encore et surtout pour que Dieu lui-même n'ait personne qui le serve, personne qui l'adore, personne qui l'aime. Et ces méchants, Dieu, au lieu de les châtier, les recevrait dans son ciel ! Et sans qu'ils se fussent repentis, sans qu'ils lui eussent demandé pardon, il leur donnerait la même récompense qu'à ses serviteurs fidèles ! Non, cela aussi n'est pas possible, parce que Dieu, qui ne peut pas se tromper ni nous tromper, ne peut pas non plus faillir à l'équité, en récompensant ceux que la justice fait un rigoureux devoir de châtier.

Et non seulement Dieu ne peut pas donner le ciel en récompense aux mauvais chrétiens, mais il ne peut même pas les y recevoir, en tant que le ciel est spécialement son royaume propre. Sans doute, le monde que nous habitons est également le royaume de Dieu, puisque c'est lui qui l'a créé, qui l'a fondé, lui qui le gouverne. Cependant il y dissimule dans une large mesure sa souveraine autorité, et il nous y laisse jouir d'une liberté très grande, pour que l'épreuve que nous y subissons soit plus sincère. Malheureusement le démon en profite pour essayer d'établir sa domination sur nos âmes, et il n'y réussit que trop, puisque tous les méchants, qui sont si nombreux, subissent son joug et sont par conséquent ses esclaves (1). C'est pour cela que

1. O bone Deus, quis non deploret rei indignitatem ? Infernalis tyran-

Notre-Seigneur va jusqu'à l'appeler *le prince de ce monde* (1), comme s'il y régnait plus que Dieu lui-même. Mais dans le ciel il n'en est plus ainsi. Là, plus d'épreuve, et par conséquent plus de possibilité de se soustraire à sa souveraineté. Là sont réunis tous ceux qui, dans le temps de leur épreuve, se sont volontairement soumis à lui pour toujours. Là Dieu règne donc sans partage et sans contestation. C'est le lieu qu'il a voulu se réserver pour faire éclater toute sa gloire, et partager sa félicité avec ses fidèles serviteurs, comme fait un roi dans son palais avec ses courtisans éprouvés. Or, si l'on voyait les ennemis d'un roi, après l'avoir maintes fois et déloyalement combattu, se promener librement dans ses états, venir jusque dans sa capitale, et même se montrer insolemment parmi ses officiers, n'est-il pas vrai qu'un tel spectacle ne tournerait guère à la gloire de ce roi ? N'est-il pas vrai qu'il n'en faudrait pas davantage pour le déconsidé-

nus insupportabilem legem imponit suis famulis, et tamen hæc lex libenter observatur ! Exemplum habemus in Judæis, in Gentilibus, et peccatoribus. Judæi in Veteri Testamento legi per Moisen promulgatæ pertinaciter resistebant, illamque non obstantibus quibusvis monitis et minis tanquam inobservabilem aspernabantur ; nunc vero dum lex abrogata est, et jam non in Dei sed in dæmonis cultum cedit, illam adeo accurate observant, ut vivi excoriari mallent, quam a suis superstitionibus vel latum unguem recedere. Quam tyrannidem exercet dæmon cum gentilibus ? illi tenebantur filios suos idolis immolare, et quidem in hoc crudeli macello ipsi parentes carnificem agere debebant. De hoc sacrificio ait Psalmista, Ps. cv : *Immolaverunt filios suos, et filias suas dæmoniis.* Quin imo nostra ætate in Mexico Indiarum urbe, antequam lux evangelica illuc delata est, annuatim vigesies millena infantum corda idolo offerebantur ; præterea hi ipsi Mexicani, aliæque gentes statis temporibus ad beneplacitum diaboli jujuniis, vigiliis, flagellis, ac carnis macerationibus horribiliter in seipsos sævire debebant. Denique quam decumanos labores dæmon peccatoribus imponit ? quas non tolerat molestias ambitiosus, ut affectatam dignitatem assequatur ? quibus curis dilaniatur avarus, ut lucrum per fas aut nefas quæsitum capessat ? quæ pericula, timores ac zelotypias non sustinet luxuriosus, ut turpi voluptate potiatur ? quos arduos bolos non devorant mundani omnes, ut vanitates ac delicias aucupentur ? Et tamen onus adeo intolerabile exultabundis humeris portatur pro diabolo, cujus vel dimidia pars a nemine portaretur pro Deo. Quid ergo mercedis statuit diabolus suis cultoribus ? Eheu ! nihil aliud præter infernum ! Quis non exclamet cum S. Chrysostomo, hom. 6. in Act. : « Quamvis diabolus imperet molesta, et horum mercedem ponat gehennam... magis illi obtemperatur, quam Christo ! » (Claus, op. cit. conc. 32. n. 9).

1. Joan. xii, 31 ; et al.

rer et le faire tomber dans le mépris de ses propres sujets ? Car quel roi digne de ce nom pourrait autoriser pareille bravade ? Eh bien, ne voyons-nous pas que Dieu, lui aussi et lui surtout, manquerait à l'honneur qu'il se doit, s'il recevait dans son ciel, dans le lieu de sa gloire la plus éclatante et la plus parfaite, et parmi les justes qui l'ont servi et adoré au milieu de leurs épreuves, les pécheurs qui, pendant leur séjour sur la terre, n'ont fait que le dédaigner, le mépriser, le trahir, l'outrager, le combattre ? Oui, répétons-le, ce qui serait indigne même du plus petit prince, même d'un simple homme d'honneur, à plus forte raison serait indigne de Dieu, dont la majesté est infinie, et c'est encore pourquoi les méchants, les pécheurs, les impies n'entreront jamais dans le ciel, parce que leur seule présence y serait un déshonneur pour Dieu. — Ils n'y entreront pas non plus pour cette troisième raison, savoir, parce que leur présence y serait, avons-nous ajouté,

III. — **Une dérision pour les justes.** — Se confiant dans les instructions du divin Maître, les chrétiens fidèles ne négligent rien pour les mettre en pratique, quelque peine et quelques difficultés qu'ils y trouvent. Ne vous mettez pas en colère, recommande le Sauveur, et ils se contiennent. Pardonnez à vos ennemis, et ils pardonnent. Aimez-les et faites-leur du bien, et ils les aiment et leur font du bien. Cachez vos bonnes œuvres, et leur main gauche ne sait pas ce que donne et ce que fait leur main droite. Priez sans cesse, et ils multiplient leurs prières. Renoncez-vous, et ils se renoncent. Portez votre croix, et ils la portent. Suivez-moi dans tout ce que je fais, et ils le suivent. Ainsi leur vie est une continuelle application des maximes de Notre-Seigneur, une continuelle obéissance à ses préceptes, une continuelle imitation de sa vie. Ils le suivent jusque sur son Calvaire par l'héroïsme de leurs vertus, et, quand il le faut, par l'héroïsme de leurs sacrifices et de leurs souffrances. Rien ne les décourage, rien ne les arrête. La nature se plaint, ils lui imposent silence. Le monde les invite à ses plaisirs, ils lui tournent le dos. Le démon les tente, cherchant tantôt à les séduire, tantôt à les effrayer, ils méprisent toutes ses ruses

et toutes ses colères. Enfin, accablés de fatigues après tant de combats, mais remplis de joie d'avoir remporté la victoire avec le secours de la grâce divine, ils arrivent à la porte du ciel, et Dieu les y accueille en souriant et en leur disant : *Bien, serviteur bon et fidèle, entrez dans la joie de votre Seigneur* (1), et jouissez de la récompense que vous avez méritée par votre fidélité et par vos travaux.

Or, concevons, si nous le pouvons, quelle serait la stupéfaction de ces justes si, en entrant dans le ciel, ils y voyaient les pécheurs mêlés aux saints ! Pourraient-ils en croire leurs yeux ? Est-ce bien possible ? se diraient-ils. Quoi, les pécheurs ici, dans le ciel, avec les justes ! Mais alors, elle n'est donc pas vraie, cette parole du divin Maître : *Si vous voulez aller au ciel, observez les commandements* ? (2). Car tous ces pécheurs que voilà les ont foulés aux pieds jusqu'à leur dernier soupir, les uns par indifférence ou faiblesse, les autres par malice et haine. Notre bon Maître a bien dit aussi : Bienheureux les pauvres d'esprit, bienheureux ceux qui souffrent, bienheureux les cœurs purs, bienheureux les persécutés, car ils auront le ciel pour récompense (3). Mais il n'a pas dit : Bienheureux les avares, bienheureux ceux qui s'amusent en ce monde, bienheureux les cœurs souillés, bienheureux les persécuteurs ; et cependant voilà bien ici également les avares, voilà bien ceux qui n'ont eu d'autre souci que de s'amuser, voilà bien ici les cœurs corrompus, voilà bien ici les persécuteurs. Et si tous ceux-ci sont arrivés au ciel, comme nous, mais sans se contraindre et sans se combattre, sans se rien refuser et sans se rien imposer, et au contraire en s'accordant toutes les satisfactions et tous les plaisirs, pourquoi nous en a-t-il tant coûté pour obtenir cette récompense, alors qu'elle leur est donnée pour rien ? Notre-Seigneur nous a-t-il donc trompés, quand il nous a dit qu'il fallait *entrer par la porte étroite* (4), et qu'il n'entrerait au ciel que *ceux qui se seraient fait violence* ? (5). Nous a-t-il

1. Matth. xxv, 21.
2. Matth. xix, 17.
3. Matth. v, 3-10.
4. Matth. vii, 13.
5. Matth. xi, 12.

donc trompés, en nous disant que *la voie large* du plaisir, *que suit la multitude, conduisait à la perdition* (1), puisque ceux qui ont suivi cette voie facile et agréable, nous les trouvons ici ? Serait-il donc possible qu'il se fût moqué de nous, qu'il nous eût mystifiés ?

La dérision dont les justes seraient l'objet, si les pécheurs allaient aussi au ciel, serait d'autant plus sensible et plus cruelle, que les méchants et les impies ne manqueraient pas de l'aggraver. Autant les justes, en effet, auraient sujet d'être stupéfaits et décontenancés, autant les pécheurs auraient sujet d'être triomphants et insolents. Qui donc, de vous ou de nous, diraient les pécheurs aux justes, avait raison, dans le bas monde ? À vous entendre, nous exhalions déjà autour de nous une odeur d'enfer. Et quelle peur comique de nos amusements, qui devaient nous conduire tout droit dans les flammes éternelles ! En avez-vous fait des carêmes et des abstinences de tout genre pour arriver au ciel ! Cependant, vous le voyez, vous n'êtes pas plus avancés que ceux que vous traitiez avec emphase d'insensés. Pour nous, nous avons joui de la vie, et nous jouissons maintenant de l'éternité. Dieu n'est pas si méchant que vous le prétendiez, et vous avez perdu de belles occasions de vous amuser qui ne se présenteront plus. Ainsi les méchants cribleraient de sarcasmes les justes. Ainsi les justes, après avoir été raillés et moqués sur la terre, seraient encore moqués et raillés jusque dans le ciel. Ainsi le ciel, au lieu d'être pour les justes ce lieu de délices après lequel ils avaient soupiré, ne serait plus pour eux qu'un lieu de déboires et d'humiliations. Et ce serait Dieu qui aurait préparé tout cela ! Et ce serait Dieu qui, pour couronnement suprême de ses deux grands ouvrages de la création et de la rédemption, aurait assuré la confusion de ses serviteurs fidèles et le triomphe de ses contempteurs impénitents ! Non, non, chrétiens, soyons sans crainte, cela ne sera pas. Dieu, qui ne peut pas se tromper ni nous tromper, Dieu, qui ne peut pas se déshonorer lui-même, ne peut pas non plus, pour être agréable à ses ennemis, être injuste envers ses amis. Et voilà pourquoi encore ses ennemis, les

1. Matth. VII, 13.

pécheurs, n'entreront jamais dans le ciel. — Enfin ils n'y entreront jamais parce que leur présence y serait, avons-nous encore dit,

IV. — **Un scandale pour les fidèles d'ici-bas.** — L'une des pensées les plus puissantes pour nous faire éviter le mal et accomplir le bien, ou en d'autres termes, pour nous faire observer les préceptes divins, est celle-ci, que sans cette observation des divins commandements, nous ne pouvons pas aller au ciel. Cette pensée n'est d'ailleurs rien moins qu'une vérité évangélique, expressément enseignée par Notre-Seigneur : *Si vous voulez*, dit-il, *parvenir à la vie*, à la vie éternelle, c'est-à-dire au ciel, *gardez les commandements* (1), c'est-à-dire observez-les, accomplissez-les. Rien de plus formel, rien de plus décisif. Il n'y a pas à discuter ni à marchander ; c'est à prendre ou à laisser ; *Si vous voulez parvenir à la vie, gardez les commandements.* Sans doute, encore qu'il soit doux pour un enfant d'accomplir les ordres de son père, cela n'est pas toujours facile, et quelquefois même on n'y parvient qu'au prix des plus rudes efforts et des plus douloureux sacrifices. Notre-Seigneur même, pour faire la volonté de son Père, n'a-t-il pas dû se soumettre aux effroyables traitements de sa passion, au supplice de la croix, et à la mort? Et pourquoi toutes ces souffrances? Dieu ne pouvait-il pas exiger moins de son Fils? Non, répond le Sauveur lui-même : *Il fallait que le Christ souffrît ce qu'il a souffert, et que, par là, il entrât dans sa gloire* (2). Ainsi Notre-Seigneur lui-même n'est entré au ciel, en tant qu'homme, qu'après avoir accompli la volonté de son Père, volonté qu'il ne put accomplir qu'au prix des plus affreuses souffrances, et finalement de sa vie.

Forts de la parole et de l'exemple du divin Maître, les chrétiens sincères et véritables ne marchandent pas à Dieu, non plus, leur obéissance à ses commandements. Les yeux fixés au ciel, où ils aspirent d'arriver, sachant qu'il n'y a de vrai bonheur que là, toute leur sollicitude est d'éviter le

1. Matth. XIX, 17.

2. Luc. XXIV, 26.

péché et de pratiquer la vertu, conformément aux préceptes divins. Qu'ils y rencontrent des difficultés, qu'ils y éprouvent des chagrins, qu'ils y endurent des souffrances, qu'ils y perdent leurs biens, leur santé, leur réputation, leur vie, ils passent par dessus tout, ils sacrifient tout, *persuadés*, avec l'apôtre saint Paul, *que les afflictions du temps présent n'ont aucune proportion avec la gloire future qui éclatera en nous* (3). Ainsi, ce qui fait leur force, ce qui les rend invincibles, c'est, avec la grâce de Dieu, l'espoir d'aller au ciel, et la certitude qu'on ne peut y parvenir qu'en accomplissant les préceptes divins, coûte que coûte (2).

Mais ce ciel, qu'on dise que les mauvais chrétiens peuvent y aller aussi bien que les bons, qu'on nous y montre les pécheurs côte à côte avec les justes, et soudain, ici-bas, les plus fervents chrétiens deviennent languissants, les tièdes deviennent tout à fait froids, et les méchants eux-mêmes. qui ne s'abandonnaient pas encore au mal sans une certaine réserve, s'y livreront avec frénésie. Rien de plus naturel et

1. Rom. VIII, 18.

2. C'est l'espérance de cette récompense que nous attendons dans le ciel, qui a rendu tant de saints capables de tout faire et de tout entreprendre, et de tout souffrir pour la mériter. *Patior*, disait l'un d'entre eux, plein de cette force héroïque, que la foi d'une vérité si consolante lui inspirait ; c'était saint Paul : *Patior, sed non confundor*. Je souffre, mais bien loin de m'en affliger, je m'en glorifie ; et pourquoi ? *Scio enim cui credidi, et certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem*. II. Tim. I. Parce que je sais, ajoute-t-il, quel est celui à qui j'ai confié mon dépôt, et que je suis assuré, qu'il n'est que trop puissant pour le garder jusqu'à ce grand jour, où chacun recevra selon ses œuvres. Qu'entendait-il par son dépôt ? Le fond des mérites qu'il s'était acquis devant Dieu ; c'est-à-dire ce qu'il avait fait pour Dieu, ce qu'il avait enduré pour Dieu, et dans l'espérance de la gloire, dont il savait que ses travaux apostoliques devaient être récompensés. J'ai combattu, disait-il encore dans la même Épître à Timothée, j'ai achevé ma course, j'ai été constant dans la foi ; il ne me reste que d'attendre la couronne de justice, qui m'est réservée, et que le Seigneur en ce jour-là, me donnera comme juste Juge : *In reliquo reposita est mihi corona justitæ, quam reddet mihi Dominus in illa die, justus Judex*. II. Tim. IV. Ainsi parlait l'Apôtre de Jésus-Christ, et ainsi a droit de parler après lui tout homme chrétien; puisqu'il reconnaissait lui-même que cette couronne de justice n'était pas seulement réservée pour lui, mais généralement, et sans exception, pour tous les serviteurs de Dieu : *Non solum autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus* (Bourdaloue, *Prem. Avent*, serm. I).

de plus logique. En effet, qui voit-on bénévolement payer plus ou moins cher ce qui se donne pour rien à tous, comme l'air qu'on respire et qui nous fait vivre, l'eau du ciel qui nous désaltère, la lumière du soleil qui nous éclaire, sa chaleur qui nous réchauffe ? De même, si le ciel s'accordait aux méchants comme aux bons, qui voudrait se donner la peine d'être bon ? qui voudrait, pour l'obtenir, renoncer à ses passions et s'imposer de faire le bien ? Dès lors, que deviendraient les commandements de Dieu ? Déjà bien peu de chrétiens, relativement, hélas ! les respectent ; mais alors personne n'en tiendrait plus nul compte, et ils tomberaient dans l'oubli le plus général et le plus complet. Et les vertus, qui voudrait être doux et patient, qui voudrait être chaste et tempérant, qui voudrait pratiquer le pardon des injures, qui voudrait se sacrifier au soulagement des malheureux ? Et les vices, dans quelle proportion ne se développeraient-ils pas ? Quelle serait la passion qu'on refuserait de satisfaire ? Quel serait le mauvais instinct qu'on voudrait refréner ? Rien ne combattrait l'égoïsme, rien ne mettrait aucune barrière à la corruption. Les païens eux-mêmes ne croyaient pas que les méchants fussent admis dans le lieu des récompenses de leur religion, et l'espoir d'être reçu dans les Champs-Elysées après la mort exerçait parmi eux une certaine action moralisatrice, c'est-à-dire qu'il était un stimulant pour le bien et un frein contre le mal. La vraie religion serait donc à cet égard au-dessous même des religions de l'erreur ; la religion enseignée par Dieu ne vaudrait même pas en ce point les religions inspirées par le démon !

Non, cela non plus ne se peut pas. Et ce qui s'oppose à ce qu'il en soit ainsi, ce n'est pas seulement son honneur, ce n'est pas seulement sa justice, c'est encore sa sagesse. Dieu a envoyé son Fils unique établir en ce monde la religion qui doit conduire les hommes à leur fin, c'est-à-dire au ciel, par la fuite du mal et la pratique du bien. Or, serait-il digne de la sagesse de Dieu d'admettre au ciel des hommes qui n'auraient pas observé cette religion, et par là de déchaîner l'égoïsme et la corruption des hommes sur la terre, alors qu'il y voulait faire pratiquer, tout au contraire,

la charité et la pureté ? Cela serait certainement très à l'avantage des mauvais chrétiens, des indifférents et des impies, tous infiniment peu dignes d'intérêt ; mais certainement aussi cela serait contraire, non pas seulement à la sagesse de Dieu, mais encore au plus élémentaire bon sens ; et voilà pourquoi encore cela ne sera pas, et voilà pourquoi encore les pécheurs n'iront jamais au ciel, c'est-à-dire parce que leur présence y serait un scandale pour les chrétiens d'ici-bas, un motif radical pour qu'ils se dispensent d'éviter le mal et de faire le bien.

CONCLUSION. — Ainsi, chrétiens, autant il est certain que nous pouvons tous aller au ciel si nous nous en rendons dignes, comme nous l'avons montré dans notre précédent entretien ; autant il est certain que ceux qui ne s'en rendront pas dignes, c'est-à-dire les mauvais chrétiens, soit indifférents, soit impies, n'y entreront jamais, comme nous venons de le démontrer par ces quatre raisons, que leur présence au ciel serait : un démenti pour Notre-Seigneur, qui a souvent déclaré qu'ils n'y entreraient pas ; un déshonneur pour Dieu, qui leur ferait le sacrifice de son autorité souveraine et de sa majesté infinie ; une dérision pour les justes, qui paieraient très cher ce qui serait donné pour rien aux méchants ; enfin un scandale pour les chrétiens ici-bas, qui seraient induits par là aussi bien à s'accorder tous les plaisirs qu'à se dispenser de toute gêne. Puis donc que cette vérité est absolument certaine, gardons-nous, chrétiens, de nous arrêter désormais, si peu que ce soit, à cette illusion spécieuse, que la bonté de Dieu étant infinie, il nous traitera tous avec miséricorde, même ceux qui en seront le moins dignes. Non, chrétiens, ne nous faisons plus cette illusion qui nous perdrait irréparablement. La miséricorde elle-même de Dieu pourrait-elle lui permettre d'ouvrir le ciel aux indignes, c'est ce que nous n'oserions pas affirmer. Mais ce qu'on peut assurer sans la moindre hésitation, c'est que sa véracité, c'est que sa sainteté, c'est que sa justice, c'est que sa sagesse s'y opposent absolument. Encore une fois donc le ciel ne sera jamais ouvert aux pécheurs ; encore une fois les pécheurs qui mourront dans leurs péchés n'entre-

ront jamais dans le ciel. Que conclure de là, chrétiens ? La conclusion à tirer de là s'impose. Puisque ceux qui auront vécu en pécheurs, en mauvais chrétiens, n'iront jamais dans le ciel, il nous faut donc tous vivre en bons et fidèles chrétiens, accomplissant tous les commandements divins, évitant le mal avec grand soin, faisant le bien avec grand zèle. Et à notre mort, à quelque moment qu'elle arrive, les portes du ciel, au lieu de nous être fermées, nous seront largement ouvertes, et nous y serons reçus comme des enfants bien aimés dans la maison de leur père. Ainsi soit-il.

TRAITS HISTORIQUES

Qui sera le plus attrapé.

Deux impies, raconte le P. Nieremberg, entrèrent un jour dans la cellule d'un anachorète. A la vue de ses instruments de pénitence, ils lui demandèrent pourquoi il menait une vie si austère : « C'est pour mériter le paradis, répondit-il. — Bon père, reprirent-ils en souriant, tu seras bien attrapé, si après la mort il n'y a rien ! — Messieurs, répartit le saint homme, en les regardant avec compassion, vous le serez bien autrement, s'il y a quelque chose ! »

Apparition d'un pécheur.

Le serviteur de Dieu Bernard Colnago, religieux de la compagnie de Jésus, mort à Catane, en odeur de sainteté, l'an 1611, avait été favorisé, pendant sa vie, de dons extraordinaires ; il connaissait le secret des consciences, et parfois les arrêts de la justice de Dieu. Un jour, Dieu lui révéla la perte éternelle d'un jeune débauché, qui faisait la désolation de sa famille. Ce malheureux jeune homme, après s'être livré à tous les désordres, fut tué par un ennemi. Sa mère, à la vue d'une si triste fin, conçut les plus vives alarmes sur le salut éternel de son fils, et supplia le P. Bernard de lui dire en quel état se trouvait son âme. Malgré ses instances, le Père ne lui répondit pas un mot ; marquant assez par son silence qu'il n'avait rien de consolant à lui dire. Il fut plus explicite avec un de ses amis. Celui-ci demandant pourquoi il ne donnait pas de réponse à une mère affligée, il lui dit ouvertement qu'il n'avait pas voulu l'affliger davantage, que ce malheureux jeune homme ayant vécu en pécheur, n'avait pu recevoir la récompense des justes, et que

Dieu, pour lui faire comprendre qu'il était damné, le lui avait fait voir, pendant sa prière, sous une forme hideuse et épouvantable.

Beaucoup d'appelés, peu d'élus.

« Les bons et vrais chrétiens, qui par eux-mêmes sont nombreux, en comparaison des mauvais et des faux, sont en petit nombre. Ainsi, nombreux sont les grains qui remplissent les vastes greniers, mais nous les disons peu nombreux, en comparaison des pailles d'où ils sont séparés. » Ces paroles de saint Augustin, lib. contra Cresc. III, 66, expliquent et précisent dans quelle proportion il est vrai que les pécheurs n'iront jamais au ciel. Voici quelques traits à l'appui de cette vérité.

1. — Un jour que Berthold, de la famille Franciscaine, prêchait en Allemagne contre l'impureté, une femme, dominée par ce vice, fut pénétrée d'un si vif sentiment de repentir et de contrition, qu'elle tomba morte au milieu du discours. Mais tous les assistants s'étant mis en prière, elle revint peu après à la vie, et raconta ce qui avait causé sa mort, et comment ensuite son âme avait reçu l'ordre de rentrer dans son corps, afin de pouvoir confesser et expier ses péchés. Elle raconta en outre plusieurs autres choses qu'elle avait vues, celle-ci en particulier : Lorsqu'elle était arrivée devant le tribunal de Dieu, soixante mille âmes y comparaissaient en même temps, venues de toutes les parties du monde, et qui avaient quitté cette vie par des causes diverses. Or, de cette immense multitude d'âmes, trois furent envoyées au purgatoire, et toutes les autres condamnées à l'enfer, sauf une seule, qui passa également par le purgatoire, mais qui n'y demeura qu'un moment, s'élevant ensuite au ciel avec quelques autres âmes, dont la purification était achevée (HIERON. PLATUS, lib. I, c. 5).

2. — Lorsque saint Bernard, abbé de Clairvaux, mourut, en 1153, l'évêque de Langres eut une vision. Un riche chanoine qu'il avait connu, et qui, méprisant les biens de ce monde, s'était fait ermite pour l'amour de Dieu et pour assurer son salut, étant venu à mourir, lui apparut. Et l'évêque l'ayant interrogé sur les jugements de Dieu et sur l'état où il se trouvait, l'ermite répondit : A l'heure où je quittais mon corps, trente mille hommes passaient aussi de cette vie à l'autre. Or, parmi eux se trouvait Bernard, abbé de Clairvaux, et il est le seul qui, avec moi, ait été reçu dans le ciel. Trois autres ont été envoyés en purgatoire. Tout le reste a été condamné, par la sentence du souverain Juge, au feu de l'enfer (JOAN. TRITHEM. ad an. 1160),

3. — Dieu montra un jour, par un prodige saisissant, la proportion des âmes qui sont reçues dans le ciel et de celles qui tombent en enfer. Le vénérable père Antoine Baldinucci, célèbre missionnaire de la compagnie de Jésus, mort en odeur de sainteté l'an 1717, prêchait un jour en plein air, parce que l'église ne pouvait contenir les fidèles accourus pour l'entendre : « Mes frères, dit-il, voulez-vous savoir combien se sauvent et combien se damnent ? Regardez cet arbre. » Tous les yeux se tournèrent vers un arbre qui était là, chargé de feuilles. Au même instant, une bouffée de vent se produisit soudain, agita toutes les branches de l'arbre, et fit tomber les feuilles en telle abondance, qu'il n'en restait plus qu'un certain nombre éparses et faciles à compter. « Voilà, reprit l'homme de Dieu, quelles sont les âmes qui se perdent, et celles qui se sauvent. Prenez vos précautions pour être du nombre de ces dernières, c'est-à-dire, ne vivez pas en pécheurs, si vous voulez recevoir la récompense des justes. »

QUINZIÈME INSTRUCTION

(Dimanche de la Passion)

C'est une vérité que ceux-là seuls iront au ciel qui l'auront mérité.

I. En accomplissant tous les commandements. — II. En les accomplissant comme il faut.— III. En les accomplissant jusqu'à la fin.

Le ciel existe, c'est le seul séjour où l'on soit heureux, et il n'est personne d'entre nous qui ne puisse y arriver. Cependant tous ceux qui auront vécu et qui seront morts dans le péché n'y entreront jamais. Telles sont les vérités que nous avons déjà méditées touchant le ciel. Vérités très certaines, car ce sont des vérités de foi, et par conséquent plus irréfutables que même les principes démontrés par la raison, et même les faits qui tombent sous nos sens ; parce que notre raison et nos sens peuvent nous tromper, tandis que la foi, qui repose sur les enseignements de Dieu, ne peut pas nous tromper. Vérités très certaines, et, est-il besoin de l'ajouter, vérités sur lesquelles nous ne saurions fixer trop sérieusement notre attention, puisqu'elles nous révèlent les éternelles destinées pour lesquelles Dieu nous a créés, et dont la vie présente n'est qu'un bref et obscur prélude. Toutefois, le point principal, peut-on dire, de ces éternelles destinées, nous ne l'avons pas encore exposé. En effet, il ne saurait nous suffire de savoir qu'il y a un ciel, qu'on ne peut être heureux que là, que nous pouvons tous y aller, mais que pourtant les pécheurs n'y entreront jamais. Ce qu'il ne nous est pas moins nécessaire de connaître, c'est ce qu'il faut faire pour aller au ciel, et qui sont ceux qui y entreront. Eh bien, la réponse à cette dernière et souverainement importante question, la voici : ceux-là, et ceux-là seuls, iront au ciel, qui l'auront mérité.

Ainsi, pesons bien et retenons bien ceci : pour aller au ciel, il faut le mériter, et il n'y a que ceux qui l'auront mérité

qui l'obtiendront et y entreront. Sans nul doute, Dieu aurait pu nous donner le ciel gratuitement, comme il nous donne gratuitement à tous l'existence, étant le maître absolu de ses dons. Mais parce qu'en nous créant il nous avait doués d'une libre volonté, il a décidé de ne nous accorder que les choses que nous mériterions d'obtenir en unissant notre action à la sienne (1). C'est ainsi que le laboureur n'obtient des récoltes qu'autant qu'il a préparé et ensemencé son champ. Ce n'est pas lui qui fait germer, grandir et mûrir la récolte, c'est Dieu ; mais Dieu ne lui donnerait pas de récolte, s'il ne s'acquittait de la partie qui lui revient dans cet ouvrage. Pareillement, ce n'est pas le négociant qui fait réussir ses affaires, c'est encore Dieu ; mais pour que Dieu donne la réussite aux affaires du négociant, il faut que celui-ci fasse tout ce qui dépend de lui. Or Dieu agit avec nous, pour les choses de l'âme et de l'éternité, comme il agit pour les choses du corps et du temps. Ce n'est pas nous qui pourrions vaincre le démon, ni nos passions ; cependant nous les vaincrons infailliblement, si Dieu nous accorde son secours ; mais Dieu ne nous accordera son secours, que si nous méritons, par nos bonnes dispositions, de le recevoir. Ainsi nous n'obtiendrons également le ciel, que si nous le méritons. Dieu, encore une fois, n'a pas deux manières d'agir avec nous. Et si nous

1. Dieu ne saurait nous donner le ciel à titre tout à fait gratuit, tant à cause de lui-même que de nous. A cause de lui, car Dieu ne peut violenter les impies qui se révoltent contre son autorité divine, ou qui ont en horreur le ciel, pour les forcer à accepter une récompense dont ils ne veulent à aucun prix. Il est juste et saint lui-même : quelle justice y aurait-il de sa part à imposer la béatitude à ceux qui n'en veulent pas, à ses ennemis acharnés, à ceux qui font profession d'être tels ? Ne nous donnant donc pas le ciel malgré nous, il le donnera à ceux d'entre nous qui le veulent, qui lui obéissent et qui dans la réalité l'achètent par leur obéissance en voulant sérieusement le gagner. — Maintenant, à cause de nous-mêmes : il ne faut pas que le ciel nous soit accordé à titre tout à fait gratuit, car nous serions incapables de savourer toutes les douceurs de la béatitude, si nous n'avions pas commencé par ressentir le fiel de l'adversité ! Après la fatigue, le repos n'en est que plus agréable ; après la faim, la nourriture nous plaît davantage, et après la guerre, on savoure mieux les douceurs de la paix. Il n'y a de couronne que pour ceux qui ont légitimement combattu. Un don est peu honorable, quand ce don est fait sans motif (Drexellius, *Le Ciel*, ch. 9).

accomplissons volontiers, souvent même avec une coupable passion, ce qui dépend de nous pour que Dieu nous accorde les biens de ce monde. nous ne saurions nous plaindre d'avoir à mériter ceux du ciel aussi par notre coopération et nos œuvres ; d'autant plus que les biens de ce monde, qui sont précaires et misérables, nous coûtent souvent plus d'efforts qu'il ne nous en est demandé pour mériter ceux du ciel, qui sont parfaits et éternels. Donc, nous le répétons, pour aller au ciel, il faut absolument que nous le méritions, et il n'y a pas d'autre moyen (1). — Mais que devons-nous faire pour cela, et comment le mériterons-nous? Admirons encore ici, chrétiens, la miséricordieuse et toute paternelle bonté de notre Dieu. Les biens de ce monde étant souvent dangereux et nuisibles, à cause du mauvais usage que nous en faisons, Dieu a eu soin qu'on ne pût pas toujours les obtenir facilement. Ainsi, par exemple, com-

1. Voy. plus haut, page 325, note 1. — Delicatus miles est, qui ante vult triumphare, quam arma conserere, prius triturare, quam rura proscindere. Considerato nempe ordine scripturarum, rite perpenditur nostrarum series actionum. Prius enim lex (in II. Levit. et Deuteron.), deinde judicium (in I. Judicum), postremo subsequitur historia regum. Nunc sane nos expedit indicta nobis divina legis mandata servare, postea compellimur ante tribunal tremendi Judicis rationem de nostris operibus reddere ; postremo dabitur in illa supernæ claritatis gloria sine fine regnare. Teneat ergo ordinem qui vitare vult Babylonem. Ille nimirum vitæ suæ ordinem vivendo confundit, qui ante vult ridere quam flere ; cum Salomon dicat : *Tempus flendi et tempus ridendi*, (S. Petr. Dam. serm. 19).

Audimus dicentem Dominum : *Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam?* Si ipse per passionem intrare debuit in gloriam suam, quanto magis nos per merita et tribulationes intrare oportebit in alienam? Porro, Christus sibi meruit *nomen super omne nomen* et gloriam, non animæ (hæc enim a primo instanti conceptionis habuit), sed corporis, quæ sex excellentias complectitur. Prima est resurrectio... secunda sunt dotes corporis gloriosi... Tertia, exaltatio super omnes angelos et sanctos. Quarta, sessio ad dexteram Patris. Quinta, potestas judicandi vivos et mortuos. Sexta, regia potestas in cœlo et in terra. Licet vero hæc exaltatio et sex prærogativæ Christo jam debitæ essent ab instanti conceptionis propter unionem hypostaticam : eos tamen novo et altero titulo, per meritum videlicet suæ humilitatis et obedientiæ, quasi coronam et mercedem, obtinere debuit ut non mere gratuito, sed justitiæ quoque titulo eas possideret. Quare nos etiam licet per Baptismum statim acquiramus jus ad cœlestem hæreditatem, eam tamen, ubi per ætatem licuerit, novo titulo promereri debemus virtutum operibus (Faber, *Op. conc.* feria 2, Paschæ, conc. 8, n. 2).

bien n'est-il pas difficile à un pauvre d'obtenir les richesses ! Au contraire, le ciel, bien qu'il faille le mériter, n'en est pas moins à la portée de tout le monde. Pour y aller, nous n'avons qu'une seule chose à faire, observer tous les commandements divins, mais les observer comme il faut, et jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à notre mort. C'est ce que nous allons expliquer (1). — Seigneur, que votre

1. Quidem Christus Dominus conditionem unam præscribit legisperito, sed generalem, nimirum charitatem Dei et proximi ; Luc, x, 26-28 ; possumus vero alias assignare particulares, et quidem plures, quæ tamen in charitate omnes fundantur. Earum aliquas depromit S. Bernardus, in sententiis, dum ait alios cœlum violenter rapere, velut qui relictis omnibus Christum sequuntur ; alios mercari, qui faciunt sibi amicos de mammona iniquitatis ; alios furari, qui nonnulla bona occulte faciunt, quia laudem humanam vitantes, solo divino testimonio contenti sunt ; alios compelli ad illud, uti pauperes necessarios, quos hic ignis paupertatis Deo dispensante purgat, ne in futuro judicio puniat. Hujus igitur sancti patris vestigiis insistemus, et varios acquirendi cœli modos proponemus, tibique, pie auditor, nunc proponemus : 1° Labora pro cœlo, servando præcepta. 2° Eme illud : *Ite ad vendentes, et emite vobis*, Matth. xxv, 9. 3° Furare... occultis virtutum operibus, ut hæmorrhoissa, quæ clam retro accedens, tetigit fimbriam Christi, et quasi suffurata est suam sanitatem, ait S. Bernardus. 4° Rape id per vim : *Regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud*. Matth. xi. 5° Mendica illud : « Oratio justi clavis est cœli; ascendit precatio, et descendit Dei miseratio. » S. Aug. (Faber, *Op. conc.* Dom. 12. post Pentec. conc. 1. Auct.).

Nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, Filius hominis. Joan. iii. Deum immortalem ! Quam inexspectatum hoc est fulmen ! Quid enim, si nemo ascendit, nisi Filius hominis, subinfert sanctus Bernardus, quid nobis fiet ? *An continuo desperabimus*, quia porta cœli nobis indissolubili vecte obserata est ? Si ita se res habet, ad quid prosunt virtutis opera ? Ad quid observatio mandatorum ? Ad quid preces, eleemosynæ, jejunia, et voluntariæ carnis macerationes ? Ad quid demum tot liberales æternæ salutis promissiones in Scripturis nobis insinuatæ ? Christiani mei, ne cadite animo ! hæc omnia nobis utique prosunt, et tamen, verissimum manet sancti Evangelistæ assertum : *Nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit, Filius hominis*. Audite pulcherrimam expositionem mellifiui doctoris : Inter Christum Dominum, et eum, qui salvari cupit, requiritur tanta vitæ et morum conformitas, tanta in cogitatione, verbo et opere similitudo, ut quotiescumque beatus aliquis salvatur, possit de illo dici, quod sit alter Christus, cum fere in morem, quo imago, quæ me repræsentat in speculo, potest dici alter ego. Et in hoc sensu utique verissimum est, neminem ascendere ad cœlos, nisi Filium hominis : omnes sancti et electi, qui de facto ibi cum Deo regnant, prius fieri debuerunt, quoad humana natura assequi potest, Christo Domino perfectissime conformes. Qua ratione autem impetratur hæc conformitas et similitudo ? Per purissimam et immu-

infinie bonté ne se contente pas de nous offrir votre ciel à des conditions si faciles, mais qu'elle daigne encore nous inspirer la ferme résolution d'en profiter.

I. — **Pour mériter le ciel, il faut accomplir tous les commandements divins.** — Est-il bien certain que l'accomplissement des commandements divins soit le véritable moyen de mériter le ciel, et qu'il n'y en ait pas d'autre ? Qui pourrait en douter ? Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est-il pas par excellence le docteur de la vérité ? Étant Dieu lui-même, n'est-il pas vrai qu'il ne peut ni se tromper ni nous tromper ? Eh bien, interrogé un jour, par un jeune homme, précisément sur cette question, de ce qu'il faut faire pour obtenir la vie éternelle, c'est-à-dire le ciel, il répondit : *Si vous voulez parvenir à la vie*, c'est-à-dire au ciel, *gardez les commandements* (1), c'est-à-dire, observez les commandements, faites ce qu'ils ordonnent, évitez ce qu'ils défendent. Ainsi la réponse du Sauveur ne saurait être plus précise ni plus claire. Il ne la fait pas en forme de parabole, forme saisissante assurément, mais qu'on peut très souvent interpréter de différentes manières. Il la fait en langage direct et positif, afin que personne, en une matière aussi capitale, ne puisse, ou se tromper de bonne foi, ou par mauvaise foi chercher des détours et des échappatoires : *Si vous voulez parvenir à la vie*, dit-il, *gardez les commandements*. L'observation des commandements est donc le vrai moyen d'aller au ciel. Le vrai moyen, et, devons-nous ajouter, le seul moyen, car s'il y en avait un autre, Notre-Seigneur n'aurait pas manqué de nous l'indiquer aussi, afin que nous pussions employer l'un ou l'autre, selon que l'un ou l'autre

nitatem a peccato ; unde quoties hominum quis ad portam cœlestem appellet, qui in felicem illam patriam intromitti desiderabit, statim examinabitur, an sit conformis Christo Domino. Regula hujus examinis erunt præcepta divina, et si vel minima labes alicujus transgressionis animæ adhæreat, mox portæ occludentur, diceturque illi, quod pridem S. Augustinus enunciavit, serm. 2. de Ascens. Dom. : « Cum Christo non ascendit superbia, non avaritia, non luxuria, nullum vitium ascendit cum medico nostro. » Agite, christiani mei, discutiamus paulisper, quam nos conformitatem in cogitatione, verbo, et opere, cum Christo teneamus, etc. (Claus, *Spicil. catech.* 2. p. conc. 59, n. 1).

(1) Matth. xix, 17.

nous aurait paru plus facile ou plus sûr, soit en lui-même, soit eu égard aux circonstances où nous nous serions trouvés. Mais Notre-Seigneur ne nous ayant indiqué que celui-là, il faut donc en conclure qu'il n'y en a pas d'autre. Par conséquent, s'il se trouve des personnes qui s'imaginent pouvoir arriver au ciel par un autre moyen, elles se trompent certainement, et doivent renoncer sans retard à leur erreur.

Mais quand Notre-Seigneur nous dit : *Gardez les commandements,* de quels commandements parle-t-il, quels commandements faut-il entendre ? C'est la question que lui adressa aussi le jeune homme qui l'avait déjà interrogé, et le Sauveur lui répondit : *Vous ne ferez point d'homicide ; vous ne commettrez point d'adultère ; vous ne déroberez point ; vous ne direz point de faux témoignage. Honorez votre père et votre mère. De plus, vous aimerez votre prochain comme vous-même* (1), Ainsi, les commandements qu'il faut garder pour aller au ciel, ce sont les commandements de Dieu, non les commandements des hommes. Mais entendons-nous bien ici. Quand les hommes nous font des commandements ou même des lois en leur nom, nous ne sommes nullement tenus de les observer pour aller au ciel. Bien plus, quand ces commandements et ces lois sont contraires aux commandements de Dieu, il nous est expressément et rigoureument défendu d'y obéir, puisqu'en y obéissant nous violerions par là même ceux de Dieu. C'est ainsi que les martyrs désobéirent aux ordres et aux lois des empereurs romains, qui prescrivaient l'adoration des idoles. C'est ainsi qu'à la fin du siècle dernier, les prêtres de France, du moins en majorité, désobéirent à la loi qui leur prescrivait de jurer fidélité à une constitution schismatique. C'est ainsi qu'un enfant, un serviteur, devraient désobéir à des ordres leur prescrivant, par exemple, la violation des dimanches et fêtes, ainsi que de l'abstinence aux jours défendus. Mais s'il n'y a pas obligation d'obéir aux ordres d'hommes parlant en leur nom, s'il y a même obligation de désobéir aux commandements contraires à ceux de Dieu qu'on pourrait nous faire ; nous devons accomplir, comme s'ils nous

1. Matth. xix, 18, 19.

étaient faits directement par Dieu lui-même, les commandements qui nous sont imposés par des hommes parlant légitimement en son nom. Tels sont les commandements dits de l'Église : nous devons les observer à l'égal des commandements propres de Dieu, parce que ces commandements nous ont été imposés par les ministres de Notre-Seigneur Jésus-Christ, établis par lui précisément pour nous gouverner en son nom. Est-ce que les ordres donnés par des ministres au nom de leur roi, ne sont pas considérés comme des ordres du roi lui-même ? Est-ce qu'ils ne doivent pas être exécutés comme si c'était le roi en personne qui les eût donnés ? Il en est de même des commandements de l'Église : imposés aux chrétiens par les ministres de Dieu, ils sont en principe les commandements de Dieu, aussi bien que ceux que Dieu nous a lui-même directement donnés. Parlant à ses apôtres, premiers ministres de son Église, le Sauveur leur a dit en effet expressément : *Qui vous écoute, m'écoute moi-même ; qui vous méprise, me méprise moi-même ; et qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé* (1). C'est donc tout à fait à tort que l'on distingue, comme font certains chrétiens peu instruits, entre les commandements de Dieu et ceux de l'Église, en prétendant que ceux de l'Église sont inférieurs à ceux de Dieu, et qu'il n'y a pas la même obligation de les observer. La vérité, nous venons de le démontrer, c'est qu'au fond et en réalité les uns et les autres sont également les commandements de Dieu. Par conséquent, c'est des uns et des autres que parle Notre-Seigneur, quand il dit : *Gardez les commandements*. Par conséquent encore, ce sont les uns et les autres qu'il faut observer pour aller au ciel, suivant la maxime complète du Sauveur : *Si vous voulez parvenir à la vie, gardez les commandements.*

Gardez les commandements. Non seulement Notre-Seigneur nous fait un devoir, pour aller au ciel, de ne pas distinguer entre les commandements de Dieu proprement dits, et les commandements de l'Église ; mais il nous en fait un aussi de ne pas distinguer entre les commandements eux-mêmes, pris isolément. En d'autres termes, il

1. Luc. x, 16.

nous fait un devoir d'observer tous les commandements, avec autant d'exactitude les uns que les autres, sans distinction ni exception. Sa parole, en effet, n'est pas limitative, et il ne nous dit pas d'observer seulement quelques commandements ; sa parole est générale, elle les comprend tous : *Gardez les commandements,* dit-il. — Combien de chrétiens doivent ici se désabuser ! Nous parlons de ceux qui, animés pourtant de sentiments religieux, s'aveuglent cependant au point de s'imaginer qu'ils iront au ciel plus ou moins directement, plus ou moins rapidement, encore qu'ils violent délibérément un ou plusieurs commandements. Parce qu'ils observent les autres, parce que leur vie est à peu près régulière, ils pensent que cela suffit, et que Dieu ne leur en demandera pas davantage. Les commandements qu'ils n'observent pas sont à leurs yeux sans importance, et Dieu n'y doit pas seulement faire attention. Pour celui-ci, quel mal y a-t-il à dérober ici et là tantôt une chose et tantôt une autre, alors que les personnes lésées ne s'en aperçoivent même pas ? Pour celui-là, qu'est-ce que mal parler du prochain ? autant en emporte le vent ! Pour cet autre, quel mal y a-t-il à se donner tels et tels plaisirs, lorsqu'on ne fait de tort à personne ? Non, chrétiens, détrompons-nous : Dieu ne tolère pas plus la violation d'un de ses commandements que des autres ; ils sont tous également l'expression de sa volonté sacrée et souveraine. Nous-mêmes, tolèrerions-nous que nos enfants, que nos serviteurs, se fissent un jeu de ne pas observer tels et tels de nos ordres qui ne seraient pas à leur convenance ? Est-ce que nous ne châtierions pas l'enfant rebelle et désobéissant ? Est-ce que nous ne chasserions pas le serviteur infidèle et prévaricateur ? Pourquoi Dieu, maître souverain, tiendrait-il moins à faire exécuter ses ordres, que nous, qui ne sommes que des maîtres inférieurs ? Mais voici qui est bien autrement probant que ces réflexions : c'est une parole de l'apôtre saint Jacques : *Quiconque*, dit cet apôtre, *aura observé la loi tout entière, sauf en un commandement qu'il aura violé, il les viole tous* (1). Il les viole tous, car en violant cet unique com-

1. Jac. II, 10.

mandement, il méprise dans son autorité celui qui l'a fait ; et parce que celui qui l'a fait est le même que celui qui a fait les autres, voilà comment, en méprisant son autorité sur un point, on la méprise nécessairement sur tout le reste. Dieu, en effet, a le droit de nous commander, ou il ne l'a pas ; s'il a le droit de nous commander, nous ne pouvons donc désobéir à aucun de ses ordres, et si nous lui désobéissons en un point, il n'y a plus de raison pour que nous ne lui désobéissions pas sur tous les autres. Quand Notre-Seigneur nous dit : *Gardez les commandements*, il ne s'agit donc pas seulement des commandements qu'il nous plaît de garder ; il s'agit, encore une fois, de tous les commandements, sans distinction ni exception ; et par conséquent c'est tous les commandements, sans exception, qu'il faut garder, si nous voulons mériter le ciel et y aller (1). — Et même ce n'est pas tout ; car, nous l'avons dit,

II. — Pour mériter le ciel, il faut, non seulement

1. Neque hæc conditio gravis alicui videri debet, cum mandata ipsa gravia sint, ut ait S. Joan. I, v. Nam, ut alia taceam, non tam afferunt homini laborem, quam auferunt, dum fere omnia negativa sunt, et abstinere tantum ab illicitis jubent, v. g. non adorare deos falsos, non blasphemare nomen Domini, non operari diebus festivis, non occidere, non mœchari, non furari, non dicere falsum testimonium. Quæ omnia si præciperentur, laborem maximum et plane intolerabilem imponerent. Si nimirum diceretur nobis : Adorabis idola, et hoc vel illo modo coles ; Deum tuum blasphemiis onerabis ; festos dies laboribus transiges ; inimicos tuos occides ; alienæ uxori insidiaberis ; furibus te conjunges, et cum illis furaberis etc., quis hujusmodi legem non tyrannicam et importabilem clamaret ? Jam vero ab hoc liberant imo arcent nos mandata Dei ; quod videtur voluisse, cum Os. XI, dixit : *Ero eis quasi exaltans jugum super maxillas eorum*, q. d. auferam ab eis jugum, quo premuntur alii qui dœmoni serviunt, et sub eo stimulantur ad blasphemandum, festivo tempore laborandum, occidendum, mœchandum, furandum (Faber, *Op. Conc.* Dom. XII, post. Pentec. Auct. conc. I, n. I).

Quantas molestias suffert evanida mulier, ut se ad genium mundi superbe exornat ! Quam diuturno tempore ante speculum sedet ! Quot lotiones, lixivia, unguenta usurpat, ad pellendas faciei, et manuum maculas ! Quam arcto thorace constringitur, ut delicata compareat ! Quam angustis calceis pedes coarctat, ut saltare potius quam incedere videatur ! Heu ! quantæ ineptiæ ! Vidit aliquando in urbe Alexandrina monachus talem vanitatis syrenem, exclamavitque cum lacrymis : Væ mihi ! quia nec dimidiam partem molestiarum pro Deo sustineo, quas ista sustinet pro mundo (Barz. *Mission.* Serm. 24, n. 41).

observer tous les commandements, mais encore les observer d'une manière parfaite. — En nous disant : *Gardez les commandements*, il est hors de doute que Notre-Seigneur n'a pas voulu parler d'une observation quelconque des commandements, mais bien d'une observation parfaite, aussi parfaite du moins que nous le pouvons, quand nous y appliquons toute notre bonne volonté. Le Sauveur a même expressément condamné et réprouvé l'observation défectueuse des commandements, quand il a appliqué aux Juifs ces paroles du prophète Isaïe, parlant au nom de Dieu et disant : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi* (1). Les Juifs observaient en effet les commandements de la loi, mais ils les observaient mal ; ils en observaient l'extérieur, ils n'en observaient pas l'esprit. Ils faisaient l'aumône, ils priaient, ils jeûnaient, mais ils faisaient tout cela par ostentation, afin de passer pour des gens de bien et de s'attirer les louanges des hommes (2). Ils accomplissaient les commandements et les violaient en même temps : ils accomplissaient les commandements en faisant ce qu'ils prescrivaient, et ils les violaient en les accomplissant pour leur avantage et non pour honorer Dieu. Par cette conduite, ils ressemblaient, comme le leur reprochait le Sauveur, *à des sépulcres blanchis, dont le dehors paraît beau aux hommes, mais dont le dedans est rempli d'ossements de morts et de toutes sortes de pourritures* (3). En effet, tandis qu'*au dehors ils semblaient gens de bien aux hommes, au dedans ils étaient remplis d'hypocrisie et d'iniquité* (4).

Or, si Notre-Seigneur a blâmé avec cette énergie ceux des Juifs qui accomplissaient les commandements divins d'une manière défectueuse, qui peut douter qu'il ne blâme également les chrétiens, lorsqu'ils ne les accomplissent pas mieux ? Qui peut douter qu'il ne blâme, par exemple, ceux qui, pour accomplir le commandement d'honorer Dieu, lui adressent des prières auxquelles ils ne prêtent eux-mêmes aucune

1. Matth. xv, 8.
2. Matth. vi, 1, 15.
3. Matth. xxiii, 27.
4. Matth. xxiii, 28.

attention ? Qui peut douter qu'il ne blâme de même ceux qui, pour accomplir le commandement de la sanctification des dimanches, se rendent aux offices de l'Église, mais ne s'occupent qu'à regarder ce qui se passe autour d'eux et à causer avec leurs voisins ? Qui peut douter que Notre-Seigneur ne blâme encore et toujours les chrétiens qui, pour accomplir le commandement d'assister son prochain, font montre de leur générosité, ou même ne donnent et ne soulagent que par l'arrière-pensée d'acheter et de corrompre ?

Mais en blâmant cette manière pharisaïque d'accomplir les commandements divins, Notre-Seigneur ne nous fait-il pas clairement entendre que ce n'est pas de cette manière qu'il nous prescrit de les accomplir quand il nous dit : *Gardez les commandements* ? En effet, dans un autre endroit, il nous déclare que, si notre justice n'est pas plus grande que celle des scribes et des pharisiens, c'est-à-dire, si nous n'observons pas mieux qu'eux les commandements, jamais nous n'entrerons dans le royaume des cieux (1). Ici, cependant, il nous dit que pour aller au ciel nous devons observer les commandements. Il faut donc qu'il y ait une manière de les observer, autre que celle des pharisiens. Quelle est cette autre manière qui doit nous ouvrir les portes du ciel ?

Cette autre manière d'observer les commandements, la seule bonne et la seule véritable, Notre-Seigneur n'a pas manqué de nous l'enseigner : c'est de les observer en esprit et en vérité : *Dieu est esprit*, nous dit-il, *et ceux qui l'adorent, il faut qu'ils l'adorent en esprit et en vérité* (2). Notre-Seigneur ne parle, il est vrai, que du commandement de l'adoration ; mais ce qu'il dit de ce commandement s'applique évidemment à tous les autres, tous émanant également de Dieu.

La manière d'observer les commandements divins, pour aller au ciel, est donc de les observer *en esprit et en vérité*. — *En esprit* d'abord, et voici comment et pourquoi. Nous accomplissons les commandements divins *en esprit*, lorsque nous pensons à ce que nous faisons, lorsque notre esprit

1. Matth. v, 20.

2. Joan. iv, 24.

provoque, dirige et accompagne les actions que nous faisons pour accomplir ces commandements. Si je me mets à genoux par habitude, et si je récite mes prières machinalement, sans penser à ce que je dis, je n'accomplis pas en esprit le commandement d'honorer Dieu. Pour l'accomplir en esprit, il faut qu'avant de prier mon âme se recueille devant Dieu, qu'elle se rende compte de ce qu'elle va faire, et que tous les sentiments exprimés par les paroles des lèvres elle les offre à Dieu. De même, pour accomplir en esprit le commandement d'assister le prochain, d'une manière ou d'une autre, il faut agir, non pas seulement par un mouvement de compassion naturelle, mais encore et surtout avec l'intention d'obéir aux ordres de Dieu et de lui plaire. Semblablement, le père de famille accomplira en esprit le commandement qui lui ordonne de pourvoir aux besoins de ses enfants, s'il se rappelle que Dieu ne les lui a confiés que pour lui en faire de fidèles serviteurs. Et ainsi de tous les autres commandements : pour les accomplir en esprit, il faut se souvenir qu'ils nous ont été imposés par Dieu, et faire ce qu'ils nous prescrivent dans une disposition de soumission et d'obéissance à son autorité sou eraine. — La raison en est, d'un côté, que Dieu est esprit et voit le fond de nos cœurs ; et de l'autre, que nous aussi nous sommes des esprits dans la partie la plus noble de nous-mêmes : il est donc naturel que Dieu, qui nous a donné nos esprits aussi bien que nos corps, veuille être obéi et honoré tout spécialement par nos esprits. Nous qui ne voyons pas le fond des cœurs, nous ne laissons pas de tenir pour sans mérite un acte d'obéissance quand nous découvrons qu'il n'a été que matériel et extérieur ; à plus forte raison Dieu est-il en droit d'exiger que, pour mériter le ciel, nous accomplissions ses commandements *en esprit*.

Et non seulement *en esprit*, mais encore *en vérité* (1), ajoute Notre-Seigneur. Que de chrétiens qui ne remplissent même pas cette condition, c'est-à-dire qui n'accomplissent pas véritablement et intégralement les commandements

1. Vatablus τὸ *in veritate* exponit « in integritate » (CORN. A LAP. *Comm. in. Joan.* V, 23).

divins, même dans ce qu'ils ont d'extérieur et de sensible ! Sans doute, ces chrétiens ne sont pas toujours sans avoir quelques bons désirs ; ils voudraient accomplir les commandements, ils seraient même heureux, disent-ils, de les accomplir entièrement et parfaitement. Mais ils ont presque toujours quelque chose qui les empêche de passer à l'action. Ou bien, s'ils mettent parfois la main à l'œuvre, ce n'est jamais qu'à moitié. Tel riche donnera une aumône insignifiante pour sa fortune, se promettant de donner davantage une autre fois ; telle dame viendra à la Messe, mais n'arrivera qu'à l'offertoire ou à l'élévation ; tel chef de famille fera observer le dimanche, mais seulement l'après-midi. Et ainsi une foule d'autres. Très larges de conscience, naturellement ces chrétiens se rassurent avec la plus grande facilité, en se répétant que l'intention est réputée pour le fait, ou autres maximes élastiques de ce genre. Qu'ils le sachent bien, l'intention n'est réputée pour le fait que quand il y a impossibilité réelle d'accomplir les commandements, et ce cas est très rare, tandis que le leur est de tous les jours. Ils se trompent donc et très volontairement. Car il y a obligation d'accomplir les commandements, non pas de désir et d'intention, non pas en partie et à peu près, mais véritablement et intégralement. L'homme, nous le savons, est composé d'une âme et d'un corps. Or, de même que nous sommes tenus d'accomplir les commandements *en esprit* par notre âme, de même nous sommes tenus de les accomplir *en vérité* par notre corps (1). C'est ce double accomplisse-

1. Quia ex visibili, et invisibili, constamus, duplici quaque adorationis genere rerum omnium parentem afficimus, quemadmodum videlicet, et mente, et corporis labiis, psallimus, et aqua simul ac spiritu baptizamur, etc. (S. JOAN. DAMASC. *De Fide*, lib. 4. c. 13).

Quelle ardeur et quel courage n'inspire point l'espérance d'une récompense assez légère ? On va à l'assaut et à la brèche d'une muraille à travers le fer et le feu, on s'expose au péril des tempêtes et des naufrages, on essuie les fatigues et les travaux d'un long voyage, sur l'espérance d'un petit intérêt ou d'un honneur mondain. Et vous, pour acquérir une couronne immortelle, des délices et des biens qui dureront autant que Dieu même, vous vous mettez si peu en peine ? vous vous plaindrez de ce peu de travail, de cette gêne et de cette contrainte que Dieu demande à son service ? vous ne daignerez pas même seulement travailler pour le ciel et pour celui qui le donne pour récompense ? Que dites-vous à cela, mon cher auditeur ? Croyez-vous qu'il y ait un paradis ?

ment qui constitue l'accomplissement parfait, lequel seul nous mérite d'aller au ciel. — A une condition encore pourtant, savoir :

III. — Que nous accomplissions les commandements jusqu'à la fin. — Il ne servirait à rien en effet pour le ciel d'accomplir scrupuleusement tous les commandements, sans exception, et de les observer de la manière la plus parfaite, si on ne les observait pas ainsi jusqu'à la fin. Cependant il n'y a pas moins de chrétiens qui se font illusion sur ce point que sur les autres ; ce sont d'ailleurs presque toujours les mêmes, c'est-à-dire les chrétiens peu instruits, et ceux qui se laissent plus ou moins dominer par leurs passions. Ces chrétiens, ignorants volontaires, ou volontairement aveuglés, s'imaginent donc que les commandements de Dieu ne sont obligatoires que d'une manière intermittente, ou à des époques et à des âges déterminés. Les uns daignent proclamer que les enfants doivent observer la religion au moins jusqu'à leur première communion, mais qu'ensuite il n'y a plus à s'en occuper, si ce n'est à l'approche de la mort. Pour d'autres, l'obligation d'observer les commandements renaît chaque année à l'époque du temps pascal, ou bien en tant de mission. En effet, ils redeviennent alors observateurs des commandements divins ; mais aussitôt qu'est passée la période qu'ils s'étaient marquée, de nouveau les divins commandements ne sont plus que peu de chose pour eux, et ils les violent sans beaucoup de scrupule.

Eh bien, il faut aussi que ces chrétiens le sachent : ils sont dans une erreur aussi complète que funeste. De même qu'en nous disant : Si vous voulez aller au ciel, *gardez les commandements*, Notre-Seigneur n'a excepté aucun commandement ; de même, en nous adressant ces mêmes paroles,

Qui vit en votre cœur : le ciel, ou la terre ? le temps, ou l'éternité ? Vous croyez cette récompense, dites-vous, vous l'espérez, vous y aspirez : car c'est à quoi vous oblige la religion que vous professez. Rapportez donc vos actions à l'éternité, faites voir par votre conduite que vous ne bornez pas vos espérances à cette vie, que vous êtes fait pour quelque chose de plus grand que tout ce qu'il y a en ce monde (R. P. Antoine, *Conduite de la grâce*, traité 6).

gardez les commandements, il n'a excepté aucun temps. Comme donc nous devons garder tous les commandements si nous voulons mériter le ciel, ainsi nous devons, pour le mériter, les garder en tout temps, sans interruption, toute notre vie. Telle est la condition posée par Notre-Seigneur. Condition très juste : en échange de toute une éternité de ciel, n'est-il pas convenable que nous donnions toute une vie de fidélité ? Rien ne nous sera supprimé ; nous ne devons donc rien retrancher. Condition en outre infiniment avantageuse : combien la félicité éternelle, qui nous est promise, ne paiera-t-elle pas avec surabondance les quelques peines que nous éprouverons pour accomplir les commandements divins ! Cette condition, quiconque veut aller au ciel doit donc l'observer ; et quiconque ne l'observera pas, peut être assuré qu'il n'entrera pas dans le ciel.

Entendons pourtant avec exactitude ce que c'est qu'observer les commandements jusqu'à la fin. Est-ce n'en jamais violer aucun ? Ce serait là l'idéal, mais cela n'est pas rigoureusement exigé. Dans l'état de déchéance où se trouve notre nature, cela ne serait même presque jamais possible. Combien sont rares, en effet, les saints qui ont porté au ciel leur innocence baptismale ! Mais s'il n'est pas rigoureusement exigé, pour pouvoir dire qu'on observe les commandements jusqu'à la fin, de n'en violer jamais aucun, il faut au moins, en cas de transgression fortuite, qu'on se repente aussitôt. Une chute de ce genre, dont on se relève tout de suite par un sincère repentir, ne rompt pas proprement la persévérance. Un voyageur qui, se rendant en une ville, heurte un obstacle et tombe, mais se relève aussitôt, ne peut pas être considéré comme ayant interrompu son voyage. Ainsi saint Pierre, reniant Notre-Seigneur, mais se repentant bientôt après, n'a pas proprement, si grande que soit sa faute, cessé d'être le disciple de son divin Maître. Dans le moment même où il le reniait de bouche, il lui restait attaché de cœur. Il faut qu'il en soit de même, lorsqu'on a le malheur de commettre quelque faute par faiblesse ou par surprise. Dans ces conditions, l'on peut avoir confiance, nous le répétons, que l'on garde les commandements divins comme le veut Notre-Seigneur.

Mais on ne les garde pas ainsi, lorsque les ayant violés, on ne s'en repent pas, lorsqu'on croupit dans sa première faute et qu'on en commet tous les jours de nouvelles, pendant des semaines, des mois et même des années. Ce n'est pas qu'alors il soit définitivement impossible d'aller jamais au ciel. La miséricorde de Dieu est infinie, et un cœur vraiment contrit et repentant peut toujours en obtenir son pardon. Mais les chrétiens qui n'observent pas les commandements avec la constance que prescrit Notre-Seigneur, ne peuvent plus avoir l'assurance d'aller au ciel, comme l'ont ceux qui les observent. Encore une fois, ils peuvent toujours y aller, mais seulement par une sorte de miséricordieux hasard.

Leur situation est en effet extrêmement périlleuse, soit qu'ils aient tout à fait abandonné les commandements, soit qu'ils les abandonnent seulement par intervalles. Dieu serait certainement moins sévère pour des hommes qui n'auraient jamais observé ses commandements. Les chrétiens infidèles dont nous parlons les ayant plus ou moins observés, ils en ont goûté la douceur : c'est donc en connaissance de cause qu'ils les quittent, et l'injure en est plus grande. Ces chrétiens ont fait à Dieu des promesses, ils lui ont juré maintes fois fidélité, et maintes fois l'adorable Eucharistie est venue sceller leurs serments. Que de sujets de colère contre eux ! L'abus qu'ils ont fait des grâces divines ne les rend-il pas d'autant plus indignes d'en recevoir de nouvelles ? Ils sont comme les villes de Corozaïn et de Bethsaïde : Notre-Seigneur y avait opéré de nombreux miracles, mais ces villes n'étaient pas revenues à Dieu ; c'est pourquoi le Sauveur leur adressait les menaces les plus terribles : *Malheur à toi Corozaïn, malheur à toi Bethsaïde*, leur disait-il, *car si les miracles qui ont été faits chez vous, avaient été faits dans Tyr et dans Sidon, il y a longtemps qu'elles auraient fait pénitence. Mais aussi je leur dis : qu'au jour du jugement il y aura moins de rigueur pour Tyr et pour Sidon, que pour vous* (1). Ainsi en sera-t-il des chrétiens infidèles dont nous parlons : ils ont beaucoup plus à craindre des justes vengeances de Dieu que

1. Matth. XI, 21, 22.

ceux qui ont été moins favorisés qu'eux. C'est pourquoi ils doivent rentrer sans délai, et cette fois d'une manière bien définitive, dans la voie des commandements divins, si réellement ils veulent mériter le ciel. Car Notre-Seigneur, expliquant dans un autre endroit sa parole : *Gardez les commandements*, a dit expressément : *Celui-là seul sera sauvé, qui aura persévéré jusqu'à la fin* (1).

1. Matth. XXIV, 13. — Non est præmium in inchoatione, sed in consummatione : non datur denarius incipientibus, sed finientibus, et corona non currentibus, sed pervenientibus (S. AUG.).

Quelque généreux, quelque fervents que les saints aient été, il est certain qu'ils n'en ont pas trop fait pour être saints. Il en est même peu qui n'aient craint, et qui n'aient eu sujet de craindre de n'en avoir pas même assez fait pour Dieu, qui mérite tout, et pour qui on ne peut jamais assez faire. Retraites, sacrifices, austérités, dévotions, tout est inférieur à la grandeur de la récompense. Et nous qui ne faisons rien de pareil, qui faisons même tout le contraire de ce que les saints ont fait pour le devenir, serons-nous saints ? Sans parler de tant de millions de martyrs qui n'ont pas cru en faire trop, en donnant leur sang et leur vie, en souffrant les plus horribles tourments pour sauver leur âme ; quelle foule innombrable de saints, de tout âge, de tout sexe, et de toutes sortes d'états, qui ont passé leurs jours dans la pratique exacte de toutes les vertus, et dans les pénibles exercices de la plus austère pénitence ! Ces personnes si sages et si éclairées s'étaient-elles égarées, en suivant une route si différente ? Pourquoi marcher par un chemin si étroit, s'il y a une voie plus large et aussi sûre ?... Ces grandes âmes étaient-elles d'une autre religion ? Avaient-elles un autre Évangile que nous ? JÉSUS-CHRIST avait-il fait des préceptes particuliers pour elles ? attendaient-elles une autre récompense ? Instruits à la même école et sous le même maître, nous croyons tout ce que les saints ont cru ; notre morale n'est en rien différente de la leur ; nous craignons les mêmes châtiments, nous attendons la même récompense : mais notre vie est-elle semblable à la leur ?

Depuis quand est-ce que le ciel coûte si cher aux uns, et se donne pour rien aux autres ? Ceux-là dans l'exercice d'une vie pénitente, observent avec une exacte ponctualité toute la loi ; et ceux-ci la violent dans tous ses chefs, passent leurs jours dans la mollesse et les plaisirs ; et par des voies si opposées, ils prétendent arriver au même terme ! Certainement les saints ont fait beaucoup pour le ciel ; mais encore une fois, ont-ils dû en faire moins ? Quel homme sage, fût-ce même un païen, sachant qu'il s'agit d'acquérir un bonheur éternel et d'éviter un éternel malheur, ne s'étonnerait pas plutôt qu'on n'en ait pas fait davantage ? Ils ont passé leurs jours dans l'exercice de la pénitence : mais pouvaient-ils être disciples de JÉSUS-CHRIST sans le suivre ? Ils ont tout sacrifié pour Dieu ; mais à l'égard d'un Dieu, y a-t-il des ménagements à garder et des refus à faire ?

Comment pouvons-nous regarder tranquillement et de sang froid ces grands modèles ? Il n'y en a pas un qui ne nous reproche l'horrible dis-

CONCLUSION. — C'est donc ainsi, chrétiens, que ceux-là seuls iront au ciel qui l'auront mérité, en accomplissant tous les commandements sans exception, en les accomplissant avec toute la perfection possible, en esprit et en vérité, enfin en les accomplissant jusqu'à la fin sans interruption, se relevant aussitôt si l'on a le malheur de faire quelque chute. Ces trois principes : accomplir tous les commandements, les bien accomplir, les accomplir toujours, résument donc toute la science du salut. Par conséquent retenons-les bien, ce qui est facile, et nous saurons tout ce qu'il faut faire pour nous sauver. Mais connaître ces principes n'est pas tout, il faut aussi les mettre en pratique : l'un n'est pas moins nécessaire que l'autre. Si on ne les connaît pas, on ne sait pas ce qu'il faut faire ; et si, les connaissant, on n'y conforme pas sa conduite, c'est sans profit qu'on les connaît. Puis donc que maintenant nous les connaissons, il ne nous reste plus qu'à les mettre en pratique. Qui pourrait hésiter ? N'est-ce pas l'honneur de l'homme de se conduire conformément aux lumières qui éclairent son âme, tandis que c'est sa honte de se conduire contrairement à ces lumières ? Serait-ce que nous craindrions les difficultés de l'entreprise ? Voyons toutes ces innombrables multitudes de saints des temps passés, déjà au ciel, et tous ces chré-

proportion qui se trouve entre notre vie et la leur : par quel privilège avons-nous été dispensés des préceptes communs à tous ? En vain s'excuse-t-on sur la faiblesse et sur la malice du cœur humain : les saints étaient hommes ; le monde était alors, comme il est encore à présent, l'ennemi des gens de bien ; rien de plus séduisant que ses maximes. Il y avait des impies et des libertins ; les saints avaient les mêmes obstacles que nous ; nous n'avons pas moins de secours qu'eux ; et nous avons par dessus eux le secours de leurs bons exemples (Le P. Croiset. *Réflex. spirit.*).

Quoi qu'on fasse pour mériter le ciel, on peut toujours dire qu'il nous est donné pour rien, *Pro nihilo habuerunt terram desiderabilem.* Ps. IV. Ils ont eu pour rien une terre si souhaitable, dit le prophète roi, parlant des Israélites : tous les travaux qu'ils ont essuyés pour ce sujet, doivent être comptés pour rien. En effet, la vie chrétienne paraît-elle aux bienheureux trop austère ? trouve-t-on dans le ciel que le chemin qui y mène soit trop étroit ? que le joug du Seigneur soit trop pesant, que l'Évangile soit trop sévère ? Se plaint-on alors qu'il en coûte trop pour être saint ? que le ciel est à trop haut prix, quand on ne le donne qu'à ceux qui se sont fait violence ? (Houdry, *Biblioth. des Prédic.* art. *Béatitude*, § 3).

tiens fidèles, marchant autour de nous dans la voie des commandements : ne pourrons-nous pas faire ce que les bons chrétiens font à nos côtés ? Pour accomplir les commandements divins, qu'ont-ils plus que nous, et qu'avons-nous moins qu'eux ? Serait-ce que le ciel ne vaut pas les quelques efforts qu'il faut faire pour le mériter ? Ah ! personne n'oserait le dire, quand il est de foi, au contraire, ainsi que nous l'apprend l'apôtre saint Paul, que *toutes les afflictions du temps présent n'ont aucune proportion avec la gloire future qui éclatera en nous* (1). Puis donc que nous savons ce qu'il faut faire pour mériter le ciel, que rien ne s'oppose à ce que nous le fassions, et qu'au contraire notre plus suprême intérêt est de le faire, ne balançons pas un instant de plus. Que ceux qui déjà accomplissent les commandements divins, continuent de les accomplir toujours de mieux en mieux jusqu'à leur dernier soupir. Que ceux qui ne les accomplissent que par intervalles, les accomplissent désormais sans interruption. Que ceux enfin qui ne les accomplissent que peu ou pas du tout, les accomplissent à l'avenir entièrement, parfaitement et persévéramment. Faisons cela tous, chrétiens, donnons cette satisfaction à la voix de notre conscience, qui nous le demande avec instance ; et après avoir mené ici-bas une vie qui ne sera pas sans douceur, nous recevrons, dans l'autre, l'éternelle récompense du ciel. Ainsi soit-il.

TRAITS HISTORIQUES

Pour aller au ciel, il faut le mériter.

1. — Une jeune martyre, sainte Perpétue, jetée dans un obscur cachot pour le nom de Jésus-Christ, vit tout à coup resplendir une vive lumière et entendit une douce harmonie. Elle s'élance aussitôt vers ces rayons étincelants, et elle aperçoit une échelle hérissée de glaives tranchants, de pointes aigües et de lames acérées. Oh ! que cette lumière est belle ! Que cette harmonie est douce ! Dussé-je y laisser mon corps en lambeaux, je veux gravir cette échelle pour arriver à la source de cette lumière et de cette suave harmonie. Et le lendemain, sainte Perpétue expirait au milieu des

1. Rom. VIII, 18.

plus douloureux supplices. — Et nous aussi, nous sommes jetés dans le cachot de cette vie ; cette lumière céleste qui brille à nos regards, c'est la foi qui nous montre notre couronne ; cette douce harmonie, c'est l'espérance qui nous crie : Courage ! courage ! voyez le ciel. Mais pour y arriver, il faut gravir une échelle hérissée de difficultés et de peines. Dussions-nous y laisser notre vie, il faut y arriver.

2. — S'il faut en croire les traditions irlandaises, lorsqu'une peuplade du Midi, s'aventurant sur l'Océan du Nord, aperçut l'île d'Érin, le chef, pour animer ses hommes à l'abordage, annonça à haute voix que cette terre inconnue appartiendrait au premier qui la toucherait. Enflammé par cette promesse, l'un d'eux, craignant d'être prévenu, se coupa la main et la jeta toute sanglante sur cette terre d'Irlande dont il prit ainsi légalement possession. — Le ciel, cette terre heureuse, est mise à prix. Il ne faut pas reculer à son abordage, il faut, au contraire, savoir couper le pied ou la main, se déchirer le cœur ; il faut savoir s'imposer des privations et des sacrifices pour la prise de possession.

Comment les saints ont mérité le ciel.

1. — Saint Sulpice-Sévère, jeune encore, réunissait tous les avantages temporels qui peuvent assurer une carrière brillante et heureuse selon le monde. Il joignait à la naissance une fortune considérable et des talents distingués pour l'éloquence du barreau, où il éclipsait déjà les orateurs de son temps. Mais dès qu'il eut sérieusement réfléchi sur l'inutilité des biens présents pour l'éternité, il résolut de s'en séparer entièrement pour se consacrer au service de Dieu dans la retraite. En vain ses anciens amis blâmèrent-ils son changement de vie, en vain firent-ils de sa conduite l'objet des railleries les plus piquantes, le saint triompha de tout, et aima mieux acheter le ciel par le mépris des hommes, que de mériter la damnation par leur estime.

2. — Saint Vincent de Lérins, né dans les Gaules, fut élevé dans la connaissance des belles lettres, et y fit de grands progrès. Il embrassa d'abord la profession des armes, et vécut dans le monde avec éclat. Nous apprenons de lui-même qu'après avoir été battu quelque temps par les flots de la mer orageuse du siècle, il réfléchit sérieusement sur les dangers dont il était environné, ainsi que sur le vide de toutes les choses créées. Il ajoute, que pour se mettre à l'abri des écueils, il se jeta dans le port de la religion, où se trouve le refuge le plus assuré. Son but était de pouvoir travailler plus facilement à s'affranchir du joug de l'orgueil et de la vanité, d'offrir

à Dieu le sacrifice de l'humilité chrétienne, de se garantir des naufrages de la vie présente et des flammes éternelles de l'autre monde. Dans ces saintes dispositions, il abandonna le tumulte des villes, et ne pensa plus qu'aux moyens de se procurer la possession du ciel. Une petite île écartée fut le lieu qu'il choisit pour sa retraite. Gennade assure que ce fut dans le célèbre monastère de Lérins. Vincent s'y cacha pour s'appliquer à connaître ce que Dieu demandait de lui. Il se disait souvent à lui-même que le temps nous dérobe toujours quelque chose. Il envisageait les moments fugitifs qui s'écoulent pour ne plus revenir, comme un ruisseau qui, étant parti de la source, n'y remonte jamais. De là il concluait la nécessité de racheter le temps, de saisir ces moments, qui nous échappent sans cesse, et de les mettre soigneusement à profit pour mériter l'éternelle récompense du ciel.

3. — Saint Pierre Célestin, pape, reçut le jour de parents distingués par leur naissance et plus encore par leur vertu. Il était le onzième de douze fils qu'ils avaient eus. Il n'avait que cinq ans, lorsqu'il perdit son père, et déjà il montrait une grande application à observer tous les préceptes de la loi divine. Un jour, sa vertueuse mère, s'entretenant avec sa famille : « Serait-il possible, dit-elle, que j'eusse mis tant d'enfants au monde, et qu'il n'y en eût pas un qui fût un grand serviteur de Dieu ! — Pardonnez-moi, ma chère mère, répondit le jeune Pierre, ce sera moi : car je veux être un saint. » Cette promesse de l'enfant ne tarda pas à s'accomplir. Dans le cours de ses études, où il fit de grands progrès dans la science, il mettait l'affaire de son salut au-dessus de tout, persuadé qu'à tout âge on ne peut prendre trop de précautions quand il s'agit d'une éternité. Il considérait, d'un côté, que la voie qui mène au ciel est étroite, et de l'autre, que nous rendrons tous un compte exact de nos pensées et de nos actions, et que sur ce compte sera réglée la sentence que le souverain Juge prononcera. Plein de ces pensées, il mit tout en œuvre pour s'assurer la possession d'un bonheur éternel. Il n'avait encore que vingt ans, lorsque, rempli d'amour pour les biens du ciel et de mépris pour ceux du monde, il le quitta pour embrasser la vie solitaire sur une montagne, où il fonda l'ordre si vénérable des Célestins. Ce fut de là qu'on le tira pour l'élever sur la chaire de saint Pierre, où il fut un des plus saints Papes qui gouvernèrent l'Église.

4. — Saint Norbert, d'une illustre famille d'Allemagne, alliée à celle des empereurs, eut une jeunesse orageuse et déréglée. Riche, bien fait, doué de tous les agréments de l'esprit et du corps, il faisait l'âme de toutes les parties de plaisir et de toutes les sociétés

brillantes. En un mot, tout lui souriait dans le monde, tout lui promettait une carrière éclatante et magnifique aux yeux des humains, lorsque Dieu, dans sa miséricorde, lui ouvrit les yeux sur la vanité de tous ces avantages pour l'éternité. Dès lors, pénétré du regret d'avoir préféré le service du monde à celui de son Dieu, il résolut de tourner toutes ses pensées et ses affections vers les biens célestes ; et, pour mériter de les obtenir un jour, il se détacha de tous ceux qu'il possédait sur la terre. Il porta plus loin encore le renoncement à ses biens périssables : il les vendit et en distribua le prix aux pauvres, pour acquérir un droit plus certain à la possession du paradis, la vraie terre des vivants. Affranchi par là de tous les biens qui auraient pu l'attacher encore à son pays, il se rendit auprès du pape Gélase II, qui était en Languedoc, et mit à la disposition du pontife sa personne et ses services pour la gloire de Dieu et le service de l'Église. Norbert fut dès lors un homme tout nouveau ; en lui, le grand seigneur fut changé en humble missionnaire, l'homme de plaisir en pénitent austère, et ses riches vêtements furent remplacés par une pauvre soutane faite de peau d'agneau et par une ceinture de corde. Norbert enfin ne fut plus un homme de ce monde : toute sa conversation était dans le ciel, après la possession duquel il soupira sans cesse depuis sa conversion. Son exemple apprend à ceux qui ont eu le malheur d'abandonner momentanément la voie des commandements de Dieu, comment ils doivent y revenir sans délai, et y persévérer ensuite sans se démentir jamais.

Danger d'offenser Dieu en se promettant de le servir plus tard.

Il est dit qu'Amon, roi de Juda, fils et successeur de Manassès, fut assassiné à l'âge de vingt-quatre ans, après un règne de deux ans, par ses serviteurs irrités de l'énormité de ses crimes. Pourquoi le Seigneur ramena-t-il à la pénitence et au repentir Manassès? et pourquoi fut-il sans pitié pour son fils si jeune encore ? C'est, répond un grand docteur, qu'Amon pensait que Dieu devait agir envers lui comme envers son père. Voilà, disait ce jeune insensé, que mon père, après voir vécu dans la débauche jusqu'au déclin de sa vie, est revenu à Dieu au moment de sa mort, et ses crimes lui ont été pardonnés. Prenons aussi nos plaisirs, couronnons-nous de roses dans notre jeunesse, je dois aussi bien que mon père en espérer le pardon. Et parce qu'il avait parlé ainsi, et que les malheurs de son père ne l'avaient pas changé, il fut châtié. — La miséricorde de Dieu doit nous attacher à lui, et ne pas servir de prétexte pour l'offenser.

SEIZIÈME INSTRUCTION

(Mercredi de la Passion)

C'est une vérité qu'il y a un enfer.

I. Sa nécessité. —II. Sa certitude. — III. Inanité des objections qu'on lui oppose.

Ceux-là seuls iront au ciel qui l'auront mérité, en accomplissant tous les commandements de Dieu, en les accomplissant parfaitement comme ils doivent l'être, en les accomplissant toujours jusqu'à la fin de leur vie ; telle est la vérité dont nous nous sommes entretenus en dernier lieu, et de laquelle il résulte que nous pouvons tous aller au ciel, parce que tous nous pouvons, avec la grâce de Dieu qui ne nous est jamais refusée, accomplir les commandements divins, et les accomplir comme il nous est prescrit de le faire. Tous peuvent les accomplir, mais tous, hélas ! il n'est que trop vrai, ne les accomplissent pas. Or, si ceux-là seuls iront au ciel qui les accomplissent comme il faut, où donc iront les autres ? N'hésitons pas à le dire, chrétiens, n'hésitons pas à proclamer avec énergie cette nouvelle vérité de salut : où iront les autres ? ils iront en enfer. Car, nous ne l'ignorons pas, comme il y a un ciel, il y aussi un enfer. Les pécheurs, il est vrai, ou doutent de ce dogme, ou le nient, selon qu'ils sont plus ou moins criminels et pervertis. Ils doutent ou nient, afin que la vérité de l'enfer, n'étant plus aussi forte dans leur esprit, les trouble moins dans la satisfaction de leurs passions, et les laisse s'y livrer avec plus de tranquillité. Les malheureux ! ils sont d'autant plus insensés en agissant ainsi, qu'ils se croient plus habiles ! Car en doutant de l'enfer, ou en le niant, ils ne l'anéantissent pas et ne le ferment pas, mais ils brisent volontairement entre leurs mains l'un des plus puissants moyens que nous ayons pour nous préserver d'y tomber. En effet, quoi de plus efficace, pour nous empêcher de commettre le péché, et par suite d'aller en enfer, que la connaissance, la

foi et la pensée de l'enfer! (1). C'est pourquoi je veux venir ce soir en aide à ces infortunés. Comme le médecin arrache parfois à la mort un malade qui ne voudrait pas guérir, ainsi je veux les arracher malgré eux à l'enfer où ils se précipitent aveuglément. L'enfer, d'ailleurs, n'intéresse pas que les seuls pécheurs, il intéresse aussi et autant les chrétiens fidèles eux-mêmes. Notre intérêt suprême à tous est en effet d'éviter à tout prix l'enfer, les pécheurs en quittant la voie qui y mène et où ils se trouvent, les chrétiens fidèles en se gardant par dessus tout d'y entrer. Or, puisqu'on est d'autant plus exposé à aller en enfer qu'on y croit moins ; par contre, plus notre foi à l'enfer sera éclairée et forte, mieux nous serons armés pour y échapper. C'est pourquoi nous allons mettre la vérité de ce dogme dans tout son jour, en démontrant : premièrement, sa nécessité ; deuxièmement, sa certitude ; troisièmement, l'inanité des objections qu'on lui oppose (2). — Que Dieu daigne seconder

1. Nulla re humana mens efficacius, quam tormentis inferni deterretur a peccato... Regius psalmista David, ubi de seipso fatetur, quod cogitaverit dies antiquos, et annos æternos in mente habuerit, paulo post exclamat : *Dixi, nunc cœpi.* Ps. LXXVI. Quibus verbis insolitam quamdam resolutionem animi judicat, qua seipsum ad generosa proposita magis, quam unquam antea excitabat. Neque id mirum est ; quisquis enim illum ignem inextinguibilem, vermem immortalem, tenebras palpabiles, visionem dæmonum, carentiam omnis boni, et barathrum omnis mali seria mente perpenderit, sentiet se ad insignia proposita de peccatis fugiendis, de virtutibus exercendis potentissime extimulari. Legantur historiæ, legantur sanctorum vitæ, et certe palam erit, eos, qui per visiones et animi extases in locum illum tormentorum abrepti sunt, deinceps non risus et jocos, sed lacrymas, et suspiria dedisse, etc. (CLAUS, *Spicileg. catech.* conc. 109, n. 1).

2. Scelerosi et peccatores sunt a Deo « gehennæ destinati ». Tert. lib. 2, de Cult. Fæm. 7. Gehennæ autem notitia debet christianorum cordibus ingenerare timorem, et peccati fugam : multi tamen inferni supplicia non credunt, plerique credentes non metuunt : nonnulli credentes et timentes libere peccant, ac si tartareæ pœnæ essent fabulosæ. Primi de impietate culpantur ; secundi, temeritatem ostentant ; tertii cæcitate et stultitia laborant. Magna sane est insania, non credere gehennæ tormenta, quæ patiuntur in inferno reprobi ; majorea credere, et non timere ; maxima, credere, timere, et non præcavere. Veri christiani pietate, timore, et prudentia commendantur. Pietate credunt, timore metuunt, prudentia præcavent. Hæc tria præsertim præstant, dum proponitur inferni gehenna : 1. credenda ; 2. metuenda ; 3. cavenda (VIVIEN, *Tertull. prædic.* art. *Infernus,* conc. 1).

toutes les bonnes volontés, éclairer tous les cœurs, et les rendre aptes à répandre autour d'eux les lumières dont ils auront été favorisés ici.

I. — **Nécessité de l'enfer.** — Supposons que nous ne savons rien de l'enfer : la raison seule, malgré sa faiblesse, suffit pour nous faire entrevoir, pour nous démontrer même la nécessité qu'il y en ait un. Et d'abord, elle nous fait remarquer que, quand un législateur donne à son peuple des lois destinées à assurer le règne de la justice et de la prospérité de l'État, il ne se borne pas à les faire publier, de manière à ce que chacun en ait connaissance. S'il s'en tenait là, si belles et si bien conçues que fussent ses lois, on serait en droit de mettre en doute sa sagesse. Car ce n'est pas tout de formuler des lois ; le plus difficile est de les faire exécuter. Qu'importerait d'avoir la plus parfaite législation, si elle restait lettre morte, si toutes les ordonnances en étaient violées par tous ? Mieux vaudraient des lois plus simples, mais fidèlement observées. Le plus sage législateur sera donc celui qui trouvera les meilleurs moyens pour faire respecter ses lois. L'histoire rapporte que Lycurgue, voulant assurer le respect de celles qu'il avait données à Lacédémone, sa patrie, fit jurer à ses concitoyens de les observer jusqu'à son retour; puis étant parti pour un long voyage, il ne revint plus. Ordinairement, le moyen employé pour assurer l'exécution des lois, c'est la menace d'un châtiment contre quiconque les viole : amende, emprisonnement, travaux forcés, bannissement, déportation, peine de mort, selon la nature et la gravité des infractions.

Or, nous le demandons, Dieu pouvait-il être moins sage que les hommes ? Nous ayant donné des lois pour régler nos devoirs envers lui-même, envers nous et envers notre prochain, pouvait-il ne pas se préoccuper de leur accomplissement ? Non, car c'eût été reconnaître qu'il n'y attachait pas d'importance. C'eût été, par suite, faire une œuvre sérieuse, à la vérité, mais ne pas la faire sérieusement. Par conséquent, c'eût été manquer de sagesse. Dieu ne pouvait pas agir ainsi. Voilà pourquoi il a voulu, lui aussi, assurer l'accomplissement libre, et sans contraindre notre volonté.

Il a employé à cet effet d'abord les promesses, en offrant le ciel à ceux qui les observeraient. Mais il savait que ce moyen, conforme à la bonté de son cœur, et suffisant pour gagner les âmes de bonne volonté, serait impuissant à dompter les cœurs durs. qui ne sont sensibles qu'aux menaces les plus terribles. C'est pour cela qu'il a eu recours à la menace de l'enfer. Encore la menace de ce châtiment n'empêche-t-elle pas toutes les prévarications, comme la menace de la peine de mort n'empêche pas tous les crimes. Remarquons pourtant que la menace de l'enfer est infiniment plus redoutable que celle de la peine de mort. Car combien de criminels qui, ayant mérité cette peine, réussissent à y échapper ! Et lorsqu'ils la subissent, cette peine ne dure en somme qu'un moment. Tout autrement en est-il de l'enfer. Nul de ceux qui l'auront mérité n'y pourra en effet échapper, et ce châtiment une fois commencé n'aura jamais de fin. Cependant nous le répétons, si même la menace de l'enfer n'empêche pas toutes les prévarications, combien la menace d'un châtiment moindre les eût-elle encore moins empêchées (1) ! Il fallait donc que Dieu allât jusqu'à cette menace. Sa sagesse lui en faisait une obligation. Sans la menace de l'enfer, les commandements divins eussent été universellement foulés aux pieds, car le vertige des méchants aurait entraîné les bons eux-mêmes. Par ce qui se passe

1. Jugez-en, par l'impression que produit sur la plupart d'entre nous la pensée, la croyance d'un dogme bien terrible, quoique bien consolant, le purgatoire. Qu'est-ce, en effet, que le purgatoire, sinon un enfer qui ne doit pas durer toujours ? Selon le témoignage de plusieurs Pères de l'Église, même prison de feu, mêmes ténèbres, mêmes tourments que dans l'enfer ; et, malgré cela, le purgatoire inspire-t-il beaucoup de terreur parmi les hommes ? la pensée du purgatoire retire-t-elle du vice un grand nombre de pécheurs ? Ah ! loin de le craindre, le purgatoire, on le souhaite, on l'entrevoit comme un gage de bonheur, on le salue d'un regard d'espérance ; on se dit : je serai bienheureux si je vais en purgatoire. Et, pourtant, il peut se faire que l'âme redevable à la justice divine soit condamnée à gémir, dans ce lieu de la suprême expiation, dix ans, vingt ans, cent ans, mille ans, toujours sous les coups redoutables du fouet vengeur, toujours sous l'action de cette flamme dévorante, de ce feu intelligent dont l'intensité ne connaîtra d'autre loi que l'intérêt de la gloire de Dieu indignement outragée, et dont les implacables rigueurs demanderont sans pitié justice, satisfaction, jusqu'à la dernière obole (Grison, *L'apôtre missionnaire*, t. 3. instr. 4).

dans le monde, avec la menace de l'enfer suspendue sur nos têtes, jugeons de ce qui s'y passerait sans cette menace : rien n'y serait plus en sécurité, et il n'y aurait plus d'autre droit que la force, comme parmi les animaux. Ce qu'il y subsiste d'ordre n'est dû, au fond, qu'à la menace de l'enfer : car comme sans cette menace les bons et les modérés ne sauraient résister à l'entraînement des méchants ; grâce à elle, ils forment une barrière qui empêche les derniers excès et le triomphe brutal du mal.

Mais ce n'est pas seulement pour assurer l'accomplissement des commandements divins, dans la mesure compatible avec la liberté humaine, que l'enfer est nécessaire ; c'est encore pour en châtier les violateurs. Que les lois divines soient violées, c'est ce qu'on ne peut contester ; et elles ne le sont pas seulement par fragilité, par surprise, par entraînement, elles le sont encore délibérément, par orgueil, par bravade, par mépris. On ne peut pas contester non plus que ces violateurs des lois divines, surtout les derniers, méritent d'être châtiés. Si ceux qui violent les moindres lois humaines sont impitoyablement et justement punis, à plus forte raison doivent être punis ceux qui violent les lois divines, tant à cause de l'autorité souveraine de celui qui les a faites, que parce que ces lois sont la sauvegarde des droits primordiaux de chacun. Cependant, voici une troisième chose encore qu'on ne contestera pas : c'est que ces violateurs des lois divines, qui méritent si particulièrement d'être châtiés, ordinairement ne le sont pas en ce monde. C'est ce dont chacun de nous pourrait fournir de nombreux exemples. Ils ne sont pas rares, en effet, ces hommes qui professent plus ou moins l'impiété, qui n'ont que du dédain ou du mépris pour les lois divines les plus graves, et qui malgré cela meurent sans avoir connu l'adversité. Or, la justice ne demande-t-elle pas impérieusement que ces hommes reçoivent le châtiment mérité par leur insultante indifférence, ou par leurs prévarications ? Peut-elle supporter que l'assassin couronné de saint Jean-Baptiste, par exemple, que l'indigne juge qui a abandonné Notre-Seigneur à ses ennemis pour être crucifié, et tant d'autres semblables, dans tous les siècles, demeurent à jamais exempts du châtiment dont

ils se sont rendus dignes par leurs forfaits? Non, la justice ne peut supporter qu'il lui soit fait de tels affronts. Pour être satisfaite, il faut que toutes les fautes soient punies, et tous les coupables châtiés. Mais ces punitions et ces châtiments qui n'ont pas été infligés, en ce monde, où et par qui le seront-ils? Dans l'autre monde, et par Dieu. A cette condition, mais à cette condition seulement, le sentiment de justice que nous avons en nous se déclare satisfait.

Ainsi, comme il a fallu que Dieu, pour être sage, menaçât les hommes de l'enfer afin de les porter à observer ses commandements ; de même, pour être juste, il faut qu'il punisse ceux qui, malgré ses promesses et ses menaces, ne les ont pas observés. Il faut qu'il les punisse, et les punisse de l'enfer. Pourquoi de l'enfer? Parce que Dieu ne peut pas faire autrement ; et il ne peut pas faire autrement, parce que c'est de l'enfer qu'il a menacé de châtier les violateurs de ses lois. Dieu ne peut pas se dédire ; il ne peut pas annoncer qu'il fera une chose, et ensuite en faire une autre. Dieu ne peut pas, qu'il me soit permis de le dire, nous menacer de l'enfer, comme une mère menace son enfant de Croquemitaine. Une telle supercherie serait absolument indigne de lui. Elle permettrait de supposer que sa promesse du ciel est également illusoire. En sorte que s'il n'y avait pas à craindre ses menaces, il n'y aurait pas non plus à faire fond sur ses promesses (1). Ce serait le renversement de tout, la destruction de tout. Plus d'enfer, par conséquent plus de ciel ; et plus d'enfer ni de ciel, plus d'observation des commandements ; et plus d'observation des commandements, plus de droits respectés, règne unique de la force, sauvagerie universelle, en dépit des lois humaines, qui seraient elles-mêmes, à plus forte raison, emportées comme un fétu par le torrent. Tels seraient les résultats successifs de la non existence de l'enfer. Or, Dieu ne pouvait vouloir qu'il en fût ainsi. C'est pourquoi, alors même que Dieu n'aurait pas d'abord créé l'enfer pour y châtier les anges révoltés, il l'aurait créé ensuite par sa sagesse et par sa justice, parce qu'il était néces-

1. Si falsum est quod Deus minatus est, ut ab injustitia corrigeret, etiam falsa pollicitus est, ut ad justitiam provocaret (S. GREG. *Dialog.* IV, 37).

saire qu'il existât. Voilà, nous le répétons, ce que la raison toute seule démontre. Mais l'enfer n'est pas seulement nécessaire, il existe véritablement, et nous allons faire voir à présent

II. — Sa certitude (1). — En parlant du jugement que nous devons subir après notre mort, nous avons dit, s'il vous en souvient, que l'une des preuves qui établissent que ce jugement aura certainement lieu, ce sont les traditions identiques de tous les peuples sur ce point. Ces traditions, disions-nous, ne sont autre chose que les révélations faites par Dieu aux hommes dans les premiers âges du monde, et dont les hommes emportèrent le souvenir lors de leur dispersion par toute la terre. Comment en effet expliquer autrement que tant de peuples, éloignés et même ennemis les uns des autres, ayant chacun leur langue propre, leurs lois et leurs coutumes propres, s'accordent cependant sur certains points, et justement sur des points qu'ils ne peuvent pas naturellement connaître? Il faut donc admettre, encore une fois, que ces traditions sont en principe des révélations faites par Dieu, plus ou moins altérées toutefois dans la suite par le laps de temps et par le génie particulier de chaque peuple. Or, ces traditions, si claires et si affirmatives en ce qui concerne le jugement, ne sont ni moins claires ni moins affirmatives en ce qui concerne l'enfer. Écoutons en particulier l'Inde, dont la voix est la plus autorisée de tout l'Orient antique : « Plongés dans le feu,

1. « Si gehennam nominemus, proinde decachinnamur. » Tert. Apol. 12. Incredibilis est quibusdam inferni pœna, et fideles eam credentes cachinnis deridentur. Reviviscunt hac ætate Seleucianorum errores, qui inferni supplicia fictitia et fabulosa existimabant; impii etenim, qui dicunt in corde suo : *Non est Deus*, orci etiam tormenta de medio tollere nituntur, ut liberius suis vacent criminibus : animam morti subiciunt, nihilque hominis post mortem residuum in inferno torqueri volunt. « Nec ignoro plerosque conscientia meritorum, nihil se posse post mortem magis optare, quam credere. Malunt enim extingui, penitus, quam ad supplicia reparari. » Minut. Fel. in Octav. 1. Ejusmodi impietas, quæ animæ immortalitem, Deo justitiam, inferno existentiam adimit, confutatur : 1. Unanimi sapientum testimonio ; 2. Infallibili humanatæ veritatis oraculo ; 3. Evidenti rationis patrocinio (VIVIEN, loc. cit. p. 1).

lisons-nous dans ses livres sacrés, les méchants brûlent et brûleront toute l'éternité... On y sera plongé dans une éternelle nuit, pendant laquelle on n'entendra jamais que des gémissements et des cris... On y ressentira tout ce qui peut causer de la douleur... Ce qui mettra le comble et les jettera dans le désespoir, ce sera l'éternité d'un feu qui les brûlera sans les consumer (1). » Entendons aussi la Grèce, dont les lumières ont toujours été à bon droit si célébrées : « Ceux qui, dit le plus sublime de ses fils, ayant atteint les limites du mal, sont tout à fait incurables, servent d'exemple aux autres, sans qu'il leur en revienne aucune utilité, parce qu'ils ne sont pas guérissables : ils souffriront d'horribles supplices (2)... Le juge, ayant prononcé sa sentence, ordonnera aux justes de passer à la droite et de monter aux cieux, et aux méchants de passer à la gauche et de descendre aux enfers (3). » Ainsi parlent les peuples les plus éclairés du paganisme, exprimant leurs traditions en des termes qui rendent frappante leur commune origine avec les enseignements de notre Évangile lui-même. Les croyances des peuples barbares ne sont pas autres ; c'est partout la crainte de l'enfer, diversement appelé, qui forme la base du peu de moralité qui leur reste ; c'est cette crainte qui souvent arrête leur bras prêt à faire le mal ; c'est elle qui jette la terreur dans l'âme de leurs criminels ; c'est de l'enfer qu'ils menacent leurs oppresseurs. L'accord est donc général, et sa force démonstrative irrésistible. En effet, en voyant les sauvages croire à l'enfer, on ne peut pas dire que cette croyance, chez les peuples civilisés, n'est que le fruit d'une philosophie transcendantale ; et en la voyant chez les peuples les plus instruits et les plus civilisés, on ne peut pas dire davantage qu'elle est, chez les barbares, le fait de l'ignorance et de la superstition. Chez les uns et chez les autres elle est, visiblement et inévitablement, la conséquence de traditions communes, emportées du berceau du genre humain, et qui trouvent en outre, dans chaque conscience humaine, for-

1. Yadjour, *Védas*, tom. 1, p. 302.

2. Platon, *Gorgias*, t. 4, p. 166, édit. Bip.

3. Platon, *De Repub.* liv. 10, t. 7. éd. Bip.

mée par le Créateur, une naturelle disposition à les recevoir (1).

1. « Damnati in pœnam mortis deputantur. » Tertul. de cult. fœm. II, 8. Hoc cuncti sapientes unanimi consensu fatentur. « Itaque ridemur Deum prædicantes judicaturum : sic enim et poetæ et philosophi tribunal apud inferos ponunt : si gehennam nominemus, proinde decachinnamur ; sic enim et periphlegethon apud mortuos amnis est. » Id. Apol. 48. Romani adhuc idololatriæ dediti « imum tartarum » recognoscunt, « quem carcerem pœnarum infernarum affirmant. » Tertul. Apolog. 11. Chaldæi et Ægyptii apud Trismegistum, In Asclep. cap. 10, infernum flammis replent ultricibus ad noxios puniendos destinatis. « Noverunt et philosophi diversitatem arcani et publici ignis. » Tertul. loc. cit. Eadem est mens Arachmanorum et Gymnosophistarum apud Indos, qui, Strabone teste, lib. 14, quoties de Deo, toties de inferno loquuntur : quasi divina justitia absque inferno cognosci non possit. Subscribunt Græci cum Platone, qui inferos in gremio terræ collocat. Tertull. lib. de anim. 54. « Inferos Plato vult per gremium terræ describi, quo omnes labes mundalium sordium confluendo et ibi desistendo exhalent, et quasi cœno immunditiarum suarum crassiorem haustum et privatum illic aerem spirent. » Sext. Empyr. Tandem a cunctis nationibus credita est inferorum pœna, hæcque notitia adeo est vetus, ut æquo pede cum deitatis cognitione incedere videatur. « De inferis sicut de aliis omnes homines habent communem notionem. » Et ut concludam cum Minutio Felice : « Gentiles etiam avitis erroribus innutriti admonentur hominum doctissimorum libris et carminibus poetarum, illius ignei fluminis, et de stygia palude sæpius ambientis ardoris, quæ cruciatibus æternis præparata, et dæmonum indiciis, et de prophetarum oraculis cognita tradiderunt ; et ideo apud eos etiam ipse rex Jupiter per torpentes ripas, et atram voraginem jurat religiose, destinatam sibi cum suis cultoribus pœnam præscius perhorrescit. » In Octav. Post unanimem cunctarum nationum pœnam, impium sane et temerarium est gehennæ negare supplicium (Vivien, loc. cit.).

Description de la *salle dorée* où reposait la momie du roi Pharaon, Ramsès V : « ... Le dieu, assez constamment peint en noir de la tête aux pieds, parcourt 75 cercles ou zônes... les cercles sont habités par les *âmes coupables*, qui subissent divers supplices. Ces âmes sont punies d'une manière différente dans la plupart des zônes infernales, que visite le dieu Soleil... A chaque zône et auprès des suppliciés, on lit toujours leur condamnation... Tandis qu'on lit, au contraire, à côté de la représentation des âmes heureuses, leur grâce... Cette double série de tableaux nous donne donc le système psychologique égyptien, dans ses deux points les plus importants et les plus moraux, les récompenses et les peines (Champollion, *Lettre 13, sur l'Egypte et la Nubie*).

Les livres chinois, et particulièrement le Chou-King, renferment des traditions importantes sur les temps primitifs. On trouve dans leurs livres moraux de saines notions du juste et de l'injuste, et sur les peines et les récompenses de l'autre vie (Abel Rémusat, Voy. *Annal. de phil. chrét.*).

Zoroastre dit que Dieu lui fit voir l'enfer et les peines réservées aux méchants *(Zend-Avesta)*.

Et pourtant, si forte que soit cette preuve en faveur de l'existence de l'enfer, elle n'est rien à côté de celle qu'il nous reste à exposer, et qui se tire de nos Écritures inspirées, c'est-à-dire de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il est bien vrai qu'on ne voit pas trop ce qu'on pourrait alléguer d'un peu sérieux contre les unanimes traditions des peuples. Mais enfin, elles ne sont pas divinement garanties contre l'erreur. Au contraire, cette garantie divine contre l'erreur est expressément assurée à tout ce que renferme l'Ancien et le Nouveau Testament. C'est-à-dire que tout ce que renferment ces deux livres sacrés est rigoureusement ce que Dieu a lui-même dit, ou qu'il a fait dire par des hommes de son choix ; et qu'ensuite il a veillé à ce que ces paroles ne fussent jamais altérées d'aucune manière et si peu que ce soit. En sorte que, quand nous lisons ces livres, c'est comme si nous entendions Dieu lui-même prononcer les paroles que nous lisons. Par conséquent, il ne peut y avoir rien de plus véritable et de plus certain, même ce que nous voyons de nos yeux et touchons de nos mains, la parole de Dieu étant supérieure à tout.

Or, que lisons-nous de l'enfer, dans l'Ancien Testament d'abord ? Parlant par la bouche de son serviteur Moïse, Dieu lui-même s'écrie : *Dans ma fureur, j'ai créé un feu, et il brûlera dans les dernières profondeurs de l'enfer* (1). Quelle révélation, et quel coup de tonnerre ! Dieu lui-même proclame qu'il a créé le feu de l'enfer : qui donc osera s'inscrire en faux contre une telle parole ? Empruntant une autre fois

L'Edda des Islandais parle de deux lieux de supplices : le premier, nommé *Nislheim*, doit durer jusqu'à la fin du monde ; et le second, nommé *Nastroud*, doit être éternel (*Mythologie comparée*, t. 2, p. 24).

Toutes les traditions déposent en faveur de l'éternité des peines dans l'autre vie, et la fable même proclame l'épouvantable vérité : « Sedet æternumque sedebit infelix Theseus. » Virg. *Æn.* VI, 617. — Ce fleuve qu'on ne passe qu'une fois, ce tonneau des Danaïdes toujours rempli et toujours vide, ce foie de Tityc toujours renaissant, ce Tantale toujours prêt à boire de cette eau, à saisir ces fruits qui le fuient toujours, cette pierre de Sysiphe toujours remontée ou poursuivie, ce cercle, symbole éternel de l'éternité, écrit sur la roue d'Ixion, sont autant d'hiéroglyphes parlants, sur lesquels il est impossible de se méprendre (DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Pétersbourg*).

1. Deut. XXXII, 22.

l'organe de son prophète Isaïe, il décrit les criminels dans ce feu terrible qu'il a créé : *Ils sortiront et ils verront*, dit-il, *les cadavres des violateurs de ma loi, leur vie ne mourra point, leur feu ne s'éteindra point, et ils seront à jamais un objet d'horreur pour toute chair qui les verra* (1). Et ailleurs, voulant détourner les pécheurs de leur mauvaise voie, et leur montrant à l'avance le sort qui les attend s'ils persévèrent, il leur crie : *Qui de vous pourra habiter dans le feu dévorant? Qui de vous pourra soutenir les ardeurs éternelles?* (2). Plus tard, il fait avertir de nouveau les hommes, par son prophète David, des châtiments infligés aux méchants : *Ils sont dans l'enfer comme un troupeau de brebis* (3), dit le prophète royal : *le feu et le soufre et le vent impétueux des tempêtes sont leur partage* (4). *Une pluie de charbons ardents*, ajoute-t-il, *tombera sur leurs têtes* (5). *Ils seront furieux, ils grinceront des dents et sècheront de dépit* (6). C'est ainsi que Dieu, dans l'ancienne loi, parlait de l'enfer par l'entremise de ses serviteurs.

Mais écoutons enfin Notre-Seigneur, le Verbe éternel fait homme, Dieu lui-même, venu sur la terre pour nous instruire en personne et sans intermédiaire. Que nous dit-il de l'enfer ? Cent fois il en parle, comme d'un mystère incontesté et comme d'un supplice qu'il faut éviter à tout prix. *C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents* (7), nous dit-il gravement. Aussi, *mieux vaut pour vous*, ajoute-t-il, *entrer au royaume céleste avec une seule main que d'aller avec vos deux mains en enfer, où le ver qui dévore ne meurt point, où le feu qui brûle ne s'éteint jamais* (8). *Ne craignez point*, nous dit-il une autre fois, *ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent rien contre l'âme, mais craignez celui qui peut jeter*

1. Is. CXVI, 21.
2. Is. XXXIII, 14.
3. Ps. XLVIII, 15.
4 Ps. X, 7.
5. Ps. CXXXIX, 11.
6. Ps. CXI, 10.
7. Matth. VIII, 12.
8. Marc. IX, 43, 44.

le corps et l'âme en enfer (1). Enfin, peu de temps avant sa mort, dévoilant devant les yeux de ses disciples les mystères terribles du jugement dernier, il leur fit connaître la sentence qui serait prononcée contre les violateurs des lois divines, et l'exécution qu'elle recevrait aussitôt. *Allez, maudits*, dira aux méchants le souverain Juge, *allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges* (2). Et aussitôt, ajoute le Sauveur avec une brièveté effrayante, *ils iront dans le supplice éternel* (3).

Chrétiens, qui ne s'inclinerait pas devant ces paroles ne s'inclinerait devant rien. Qui n'en croirait pas Notre-Seigneur ne croirait personne. Nous pourrions citer encore les paroles des apôtres, échos de leur divin Maître ; les enseignements des pères et des docteurs, successeurs des apôtres ; les décisions des conciles, défenseurs de ces enseignements (4). A quoi bon ? Le Christ a parlé ; Dieu a parlé. L'enfer, nécessaire pour empêcher la violation des commandements divins, nécessaire pour châtier les prévaricateurs

1. Matth. v, 29.

2. Matt. xxv, 41.

3. Matth. xxv, 46.

4. Les Pères n'en ont jamais douté (de l'enfer). Consultez-les dans l'Église grecque : là saint Justin, Apol. I, 28 ; II, 2, enseigne expressément que Dieu, par un juste jugement, a réservé aux méchants la peine du feu éternel ; saint Théophile d'Antioche, ad Angloch. I, 14, déclare qu'il croit en Dieu et qu'il lui obéit, pressant ceux qu'il veut convertir de croire comme lui sur la terre, de peur d'être forcés de croire quand ils seront en proie aux supplices éternels ; saint Grégoire de Nysse, de Beatit. orat. 3, et saint Grégoire de Nazianze, orat. XL, 36, dont le nom rappelle une si parfaite communauté de doctrine dans les deux génies les plus divers que le même siècle puisse produire, décrivent dans leurs traités, avec une égale horreur, le feu qui ne s'éteint jamais, le ver qui ne meurt point, la tristesse qui ne saurait finir. Seul, parmi les Pères de l'Église grecque, Origène a méconnu le dogme catholique, mais l'Église universelle, assemblée en concile à Constantinople, a condamné son erreur et vengé l'intégrité de la foi. Labbe, Conc. t. 5, p. 435. Consultez les Pères dans l'Église latine : Tertullien, dans l'apologie qu'il fait de la doctrine chrétienne, dit nettement aux païens, n. 45 : « Pour nous, notre innocence est notre seule préoccupation. La grandeur du supplice, qui ne sera pas seulement de longue durée, mais éternel, nous fait craindre, non pas un proconsul, mais Dieu, que doit craindre celui-là même qui juge des hommes qui le craignent, etc. (Mgr Besson, *Les Mystères de la vie future*, 13. confér.).

quand même, l'enfer existe. C'est une vérité de notre foi, aussi certaine que Dieu lui-même, Dieu étant la vérité même et ne pouvant pas nous induire en erreur. Croyons-y donc absolument comme nous croyons à Dieu, aussi expressément et aussi fermement que nous croyons à Dieu (1).

1. Ad negandas gehennæ pœnas, rationi est renuntiandum, cum inferni tormenta rationis fulciantur patrocinio. « Judicium annunciamus, pro cujusque meritis a Deo destinatum : eo judicio, iniquos æterno igni, pios et insontes amœno in loco dicimus perpetuitatem transacturos. » Tertull. ad Nat. I, 3. Eadem ratio, quæ Deum probat infinite perfectum ei justitiam adscribit. Nam ut belle ad propositum fatur Tertullianus, Adv. Marc. II, 11 : « Justitia est plenitudo divinitatis, exhibens Deum perfectum. » Justitia autem non exhiberet Deum perfectum, nisi præmiaret in cœlo beatos, et in inferno puniret reprobos. In cœlo largitur sanctis beatitudinem, illorum meritis commensuratam : in inferno præscitis infligit pœnam, eorum criminibus coaptatam. Marcion Deum de sola bonitate censens, eique justitiam adimens, imperfectum prodit ; nec attendit quod justitia, « nec species solummodo, sed tutela reputanda bonitatis. Itaque omnes justitiæ opus, procuratio bonitatis est, quod judicando damnat, quod damnando punit. » Tert. ibid. Tertulliano arridet D. Chrysostomus : « Ni rationem Deus exigeret, bonus non esset ; sed quoniam exigit, propterea bonus est. » Denique si Deus impunita sineret peccata, hoc eveniret, vel quia est ignarus, et illa non cognoscit ; vel quia est impotens, et punire non valet ; vel quia est iniquus, et peccata castigare non vult. At Deus non est ignarus, quia omnia perspicue cognoscit... Neque est impotens, quia omnipotens... Neque malignus, quia sanctissimus, et malignitatis osor... — Postquam Tertullianus gentilibus inferni demonstravit pœnas... adversus eos, qui gehennæ pœnas fictitias, et ab hominibus inventas existimant, sic sapienter concludit : « Falsa nunc sint quæ tuemur, et merito præsumptiones, attamen necessaria ; inepta, attamen utilia : siquidem meliores fieri coguntur, qui eis credunt, metu æterni supplicii, et spe æterni refrigerii : itaque non expedit falsa dici, nec inepta haberi, neque expedit vera præsumi. Nullo titulo damnari licet omnino, quæ prosunt : in vobis itaque præsumptio est hæc ipsa quæ damnat utilia : proinde nec inepta esse possunt : certe et si falsa et inepta, nulli tamen noxia. » Apol. 48. Belle ratiocinatur Tertullianus orci supplicia, et cœli præmia, non esse falsa, sed vera, quia necessaria, ut homines ad virtutes urgeant, a vitiis avocent ; neque inepta, quia utilia : illis enim homines efficiuntur meliores ; neque damnanda, quia nulli noxia ; neque ridenda, quia bono patrocinantur ; neque præsumpta, nisi tantum a criminosis qui ut liberius suis vacent sceleribus, fictitia inferni supplicia falso præsumunt ; vellentque aut Deum non esse justum, et sceleris vindicem, ut uni ipsorum bene ad propositum, exprobat Tertullianus : « Non qualem oportet Deum velles ; qualem malles, expediret ? sub quo delicta gauderent ? cui diabolus illuderet ? illum bonum judicares Deum, qui hominem posset magis malum facere, securitate delicti. » Adv. Marc. libr. 2. Optime dicitur, quod criminosus vellet Deum non qualem oportet ; si

Pour la complète satisfaction de notre esprit, il nous reste cependant à faire voir, comme nous l'avons annoncé,

III. — L'inanité des objections qu'on oppose au dogme de l'enfer. — Qui sont ceux, d'abord, qui nient l'existence de l'enfer? Car la parole d'un homme ne vaut, en général, que ce que vaut l'homme lui-même. Et si l'on tient volontiers compte, avec raison, du sentiment d'un homme honnête et compétent dans ce qu'il dit, avec raison aussi on dédaigne, et l'on doit dédaigner ce que disent les gens sans véritable moralité et sans compétence sérieuse. Or, ceux qui nient l'existence de l'enfer, sont-ils des gens d'une conduite irréprochable, d'une vertu certaine et reconnue? Non, les adversaires de l'enfer ne se trouvent pas parmi les personnes qui vivent ainsi ; ils se trouvent au contraire généralement, on peut l'avancer sans blesser personne tellement la chose est manifeste, parmi les gens d'une moralité plus ou moins douteuse, quand elle n'est pas ouvertement détestable. Pourquoi les gens véritablement vertueux nieraient-ils l'enfer, dont ils n'ont rien à craindre? Au contraire, on conçoit très bien que ceux-là ne veuillent pas en entendre parler, qui ont à se reprocher des choses capables de les y conduire. — A défaut de parfaite honnêteté et de vertu sérieuse, ceux qui nient l'existence de l'enfer sont-ils au moins des gens qui ont étudié la question avec toute l'attention qu'elle comporte, et qui se sont fait là-dessus une conviction raisonnée et inattaquable? Rien moins que cela. Ils nient l'existence de l'enfer, parce qu'ils ont entendu d'autres la nier, parce qu'ils veulent se donner pour des esprits forts et indépendants, et parce

etenim qualem oportet, exoptaret, vellet sanctum, bonum, et justum. Ut sanctus, de delictis haud lætatur, cum ea aversetur... Ut bonus, scelera punit... Ut justus, infernum condidit, ubi adversus præscitos suam justitiam ostendit, quam bonam verus existimat christianus : « Hanc justitiam malam dices, quæ malo non favet? Hanc bonam negabis, quæ bono prospicit? » Tertull. ibid . Scelerosi in justitiam Dei vindicativam oblatrant, tanquam malam, quia malo non patrocinantur, et bonum expostulat ; probi vero christiani illam a malitia vindicant, quia malo non favet ; sed illud prohibet, et commissum punit. Et adhuc de bonitate commendant : quia malum arcet, et ad bonum promovet, metu gehennæ credulæ et metuendæ (Vivien, loc. cit.).

qu'ils s'imaginent s'élever par là au-dessus de ceux qui y croient. Des études sur l'enfer? ils n'en ont jamais fait. Une conviction? ils n'en ont pas l'ombre. Les plus célèbres impies en ont eux-mêmes fait l'aveu. Quand on demandait à Jean-Jacques Rousseau s'il y a un enfer, il répondit : « Je n'en sais rien. » Diderot, entendant un de ses amis avancer qu'il se faisait fort de prouver la non existence de l'enfer, lui dit avec assurance : « Je vous en défie! » Et Voltaire, répondant à un jeune homme qui se flattait d'être convaincu qu'il n'y a pas d'enfer, lui écrivait : « Vous êtes bien heureux! je n'en suis pas là. » Et en effet, Voltaire était si peu convaincu de la non existence de l'enfer, qu'aux approches de la mort il en eut peur, et, afin de l'éviter, voulut se confesser ; mais par un juste jugement de Dieu, il ne le put pas, ce qui a fait dire avec raison à quelqu'un : « L'enfer est donc vrai. » Voilà donc ce que sont les adversaires de l'enfer : des gens en général sans moralité, sans science et sans conviction (1).

1. Ce sont des esprits forts, dites-vous, qui proposent ces difficultés. Y pensez-vous, mes frères? Appelez-vous esprits forts des hommes mous, légers, dissipés, endormis dans l'oisiveté, nourris dans la bagatelle, enchaînés par les plaisirs, des hommes que l'orgueil et l'impureté ont rendus incrédules, qui croiraient à l'enfer s'ils étaient humbles, s'ils étaient chastes, ou si tout le monde s'accordait à le rejeter? Appelez-vous esprits forts des hommes qui ne séduisent que des esprits faibles, une jeunesse facile à gagner, des personnes dont le cœur est entamé, et qui ne grossissent leur secte que de quelques femmes de péchés? *Captivos trahentes mulierculas oneratas peccatis.* Appelez-vous des esprits forts des hommes d'une science légère ou même d'une ignorance profonde, qui n'ont d'autres écoles que des cercles, d'autres démonstrations que leurs penchants, d'autres raisonnements que de fades plaisanteries, et d'autres maîtres en fait de religion que ses plus grands ennemis? Appelez-vous esprits forts des hommes qui pâlissent à la vue du trépas, à qui la mort fait changer de sentiment, et qui, après avoir combattu la foi de l'Église, veulent mourir comme ses enfants? Appelez-vous esprits forts des hommes qui se font une gloire puérile de penser autrement que les esprits les plus forts de tous les siècles, les Tertullien, les Grégoire, les Chrysostôme, les Augustin? Enfin, appelez-vous esprits forts des hommes qui risquent les destinées les plus affreuses sur quelques doutes légers ou téméraires? Car si cet enfer est véritable, incrédules, quel sera votre sort! Savez-vous ce que c'est que de tomber entre les mains d'un Dieu vivant? Vous raisonnerez tant qu'il vous plaira sur la terre, mais enfin vos raisonnements finiront, et cette éternité ne finira pas (Anonyme, ap. *Dictionn. des Prédicat.* voc. *Enfer*).

Eh bien ! que disent-ils contre l'enfer pour combattre ce dogme ? A les entendre, Dieu est trop bon pour nous damner, et par conséquent pour avoir fait un enfer ; par conséquent il n'y a pas d'enfer. Certes, il leur va bien, à ces hommes qui n'adressent jamais à Dieu le moindre hommage, mais qui se font un jeu de l'offenser, il leur va bien de célébrer sa bonté ! Oui, Dieu est bon, et même infiniment bon, nous le proclamons avec effusion, nous aussi. Mais nous ne dirons jamais qu'il est trop bon, ce qui arriverait dans le cas où sa bonté ferait reculer sa justice. Dieu est infiniment bon, mais il est de même infiniment juste. Sa bonté ne peut pas plus imposer silence à sa justice, que sa justice imposer silence à sa bonté. Sa bonté et sa justice sont également infinies, chacune dans leur sphère. Sa bonté est infinie, en ce qu'il pardonne aux hommes tous les crimes qu'ils peuvent commettre, si nombreux et si horribles qu'ils soient, à la condition qu'ils s'en repentent sincèrement, ce qui implique le désaveu de ces crimes et l'intention de ne plus les commettre. Et sa justice aussi est infinie, en ce qu'il châtie sans fin les coupables qui n'abjurent pas les outrages qu'ils lui ont faits. Si Dieu pardonnait à ces pécheurs impénitents, ce ne serait plus de la bonté, ce serait de la faiblesse et de la compromission. En pardonnant dans ces conditions, Dieu encouragerait le désordre et le mal sur la terre, par l'espérance assurée qu'auraient les coupables d'obtenir leur pardon, ne fût-ce qu'après de longs siècles d'expiation. Son infinie bonté admet à l'expiation, dans le purgatoire, ceux qui se sont repentis avant leur mort. Mais ceux qui sont sortis de cette vie dans l'inimitié de Dieu, ne peuvent plus ensuite se repentir. Éternellement ils restent dans l'état où ils étaient au moment de leur mort, puisque le temps de l'épreuve est clos. Voilà pourquoi la bonté de Dieu ne peut plus s'exercer à leur profit, et pourquoi il est juste qu'ils soient éternellement châtiés en enfer, précisément parce qu'au lieu de recourir à sa bonté, ils ont mieux aimé tomber entre les mains de sa justice (1).

1. Dieu est bon, et c'est précisément parce qu'il est bon qu'il a dû creuser les gouffres et allumer les feux de l'enfer. C'était peu pour lui d'avoir créé le ciel ; c'était peu, pour lui, de jouir de ce ciel dans

— Mais si Dieu ne peut plus être bon pour les pécheurs morts dans l'impénitence, au moins faut-il qu'il soit juste envers eux, ajoutent les adversaires du dogme de l'enfer. On doit la justice même à ses ennemis. Or, Dieu ne serait pas juste, s'il châtiait d'aussi horribles supplices que ceux de l'enfer, un simple péché mortel. C'est pourquoi il n'y a pas d'enfer. — Ainsi raisonnent encore, disons-nous, ceux qui voudraient pouvoir détruire la croyance à l'enfer. Mais cette prétendue difficulté nouvelle n'est pas plus sérieuse que la précédente. Oui, ils disent bien que la justice est dûe même aux ennemis, et c'est précisément pour cela qu'il y a un enfer, afin que Dieu y jette les pécheurs. Car le péché mortel n'est pas une faute si peu grave qu'ils le disent. Sachons-le bien tous, le péché mortel est la faute la plus criminelle et le plus grand de tous les maux, en ce qu'il est une offense de Dieu, créateur, maître et sauveur de tous les hommes. Si un misérable, ayant le pouvoir de le faire, dépouillait tous les hommes de ce qu'ils possèdent, les réduisait au plus atroce esclavage, se faisait un jeu de leur ôter la vie après les avoir insultés et torturés, certes, il n'y a pas de châtiments que ne méritât ce monstre. Eh bien ! tous les crimes réunis de cet homme ne seraient rien en comparaison d'un seul péché mortel, d'une seule offense de Dieu. La raison en est que Dieu étant infini, les offenses qu'on lui fait sont des crimes infinis. N'est-il pas vrai que l'offense est grave en proportion de la dignité de la personne offensée ? N'est-il pas vrai que l'offense faite à un roi, est beau-

l'égoïsme et l'isolement d'une béatitude connue de lui seul. A son cœur si bon, il fallait un moyen de s'épancher au dehors et de se répandre en bienfaits ; à son amour si généreux, il fallait d'heureux convives appelés à s'asseoir avec lui au banquet délicieux de son éternité, et sans cet enfer que vous croyez, ou plutôt que vous dites perfidement incompatible avec la bonté de Dieu, le ciel, peut-être, fût devenu désert ; le reste des anges, peut-être, eût suivi l'exemple d'une première révolte demeurée impunie. Et parmi les hommes, combien, depuis des siècles, qui ne doivent leur salut qu'à la perspective effrayante de l'enfer ! Combien, jusqu'à la fin des siècles, que cette crainte de l'enfer maintiendra seule au milieu des écueils sur l'âpre sentier de la vertu et du devoir, que la pensée seule de l'enfer retirera de l'abîme des plus dégradantes iniquités, pour les rendre dignes, par le second baptême de la pénitence, d'être reçus un jour dans le sein d'Abraham, dans l'éternelle compagnie de Dieu ! (Grison, loc. cit.).

coup plus grave que celle faite à un simple particulier ? La dignité de Dieu étant infinie, les offenses dont on se rend coupable à son égard sont donc, nous le répétons, d'une gravité infinie. Or, qui osera dire maintenant qu'une faute d'une gravité infinie ne mérite pas un châtiment infini ? Voilà pourquoi Dieu n'est pas injuste envers les pécheurs en les condamnant à l'enfer, et pourquoi aussi il y a un enfer, où les châtiments sont infinis, au moins par la durée.

Mais l'objection la plus courante contre l'enfer, c'est que personne n'en est jamais revenu, et que par conséquent il ne doit pas y en avoir. Déjà du temps de Notre-Seigneur, beaucoup de gens savaient raisonner de la sorte. Nous le voyons dans l'histoire du mauvais riche. Cet infortuné, du fond de l'enfer où il était enseveli, apercevant le pauvre Lazare dans le sein d'Abraham, s'écria : *Père Abraham, je vous prie, envoyez Lazare dans la maison de mon père, afin qu'il avertisse mes frères, car j'en ai cinq, de peur qu'ils ne viennent aussi eux-mêmes dans ce lieu de tourments. Ils ont Moïse et les prophètes, lui dit Abraham, qu'ils les écoutent. Non, père Abraham, répondit-il, mais si quelqu'un des morts retourne à eux, ils feront pénitence. Mais Abraham lui repartit : S'ils n'écoutent point Moïse et les prophètes, ils ne croiront pas non plus, quand même quelqu'un des morts ressuscite-rait* (1). Quelle meilleure réponse peut-on faire aux incrédules de nos jours que celle d'Abraham au mauvais riche : « Vous avez Moïse, vous avez les prophètes, vous avez Notre-Seigneur : écoutez-les. » Et s'ils ne veulent pas les écouter, quelle raison auront-ils d'ajouter foi à la parole d'un mort ressuscité ? Qui les assurera que ce ne sera pas un fantôme et une illusion ? Quelle preuve auront-ils que les paroles de cette apparition seront l'expression de la vérité ? En admettant que l'on croie aux paroles de l'apparition, faudra-t-il donc que Dieu envoie des morts ressuscités à tous ceux qui ne voudront croire que sur leur témoignage ? Car si Dieu n'en envoie qu'un ou que quelques-uns, ceux qui ne les verront pas seront toujours en droit de ne pas croire. La parole de ceux qui les auront vus aurait-elle plus de poids que celle

1. Luc. XVI, 27-31.

de Notre-Seigneur ? Vous n'en voulez pas croire Notre-Seigneur, et vous prétendriez que l'on vous croie ? Que si l'on ne veut croire à l'enfer qu'à la condition d'avoir le témoignage d'un mort ressuscité, on ne voudra croire au ciel qu'à la même condition, et ainsi des autres vérités. Alors, que deviendra la foi ? — Il n'est pas vrai d'ailleurs que personne ne soit jamais revenu de l'enfer. Notre-Seigneur d'abord connaît l'enfer et sait par lui-même qu'il existe, puisque c'est lui, en tant que Dieu, qui l'a fait ; et il est bien réellement venu de l'autre monde pour nous apprendre ce qui s'y passe. Son témoignage, que nous avons rapporté, est donc le plus grave, le plus certain et le plus indiscutable de tous ceux qu'on puisse produire. Mais il n'est pas le seul. Maintes fois Dieu, en effet, dans les circonstances où sa sagesse a jugé qu'il était à propos de le faire, maintes fois Dieu a permis à des damnés de sortir momentanément des abîmes infernaux, précisément pour rappeler aux hommes les supplices qu'on y endure. Qu'est-il arrivé ? Les incrédules ont-ils tenu compte de ces faits qu'ils réclament et auxquels ils feignent vouloir ajouter foi ? Sans même daigner les examiner, ils les ont superbement déclarés impossibles, et traités de supercheries grossières ; vérifiant ainsi cette prophétie du Sauveur, qu'ils ne devaient pas plus croire aux morts ressuscités qu'aux prophètes et à lui-même. Cette difficulté, sans cesse mise en avant comme péremptoire, fait donc bien voir, à la vérité, que beaucoup de gens désireraient qu'il n'y eût pas d'enfer ; mais, étant tout à la fois illogique et fausse, elle ne prouve absolument rien non plus contre l'enfer.

Or, les trois difficultés dont nous venons de nous occuper sont tout ce qu'on a jamais pu trouver de plus terrible à dire contre l'enfer. En voyant combien ces difficultés sont spécieuses et vaines, nous en devons donc déduire que le dogme de l'enfer est aussi inattaquable qu'invinciblement démontré.

CONCLUSION. — Chrétiens : il est donc certain, d'abord, que l'enfer est nécessaire ; il est donc certain, en outre, que non seulement l'enfer est nécessaire, mais qu'il

existe véritablement; il est donc certain, enfin, que les ennemis de l'enfer, malgré tous leurs efforts, n'ont jamais réussi à formuler, contre son existence, que des objections sans aucune valeur. Chrétiens, peut-il encore se trouver parmi nous, dès lors, des personnes qui ne croient pas à l'enfer, ou qui seulement en doutent ? Non, cela n'est pas possible, car il faudrait que ces personnes fussent plus incrédules que Voltaire lui-même qui, nous l'avons vu, croyait à l'enfer et le craignait, en dépit de toute son impiété. Ne résistons donc pas à la lumière et à l'évidence. Si nous avons eu des doutes par suite de notre ignorance, déposons ces doutes maintenant que nous sommes instruits. A quoi nous servirait-il de nous efforcer de les entretenir ? L'enfer en existerait-il moins ? Voudrions-nous donc n'y croire définitivement que quand nous y serons ? Ah ! chrétiens, nous savons bien qu'alors il serait trop tard. Croyons-y donc tandis que cette croyance peut nous être salutaire. Croyons-y pour nous détourner de faire le mal qui nous y conduirait infailliblement. Croyons-y et pensons-y. C'est pour nous préserver de tomber dans cet éternel abîme de toutes les souffrances que Dieu nous a fait savoir qu'il existe. Mettons à profit ce miséricordieux avertissement de notre Dieu. Fions-nous à sa parole, qui ne trompe pas. Et au lieu de demander à en savoir davantage sur l'enfer, craignons bien plutôt de le trop connaître un jour par notre propre expérience.

TRAITS HISTORIQUES

Nécessité de l'enfer.

1. — *Énergique réponse d'un prêtre.* — « Crois-tu à l'enfer ? demandaient à un prêtre les juges révolutionnaires de Lyon. — Eh ! comment, répondit-il, pourrais-je en douter, en vous voyant et en considérant ce qui se passe ? J'aurais été incrédule, que je serais devenu croyant. » Rien ne prouve mieux, en effet, l'existence d'une autre vie, que l'impunité dont les méchants jouissent dans celle-ci (*Dictionn. d'anecdotes chrétiennes*, de Migne, art. *Enfer*).

2. — *Raisonnement d'un enfant.* — Un enfant, ayant été

frappé par un de ses condisciples, voulut se venger : il fut seul aperçu par son maître et puni. Le soir, il dit à son père, dont il connaissait l'incrédulité (et il en était si affligé !) : « Mon papa, il y a une autre vie ; on me l'a bien dit au catéchisme, et quand on ne me l'eût pas dit, je n'en serais pas moins persuadé. Le mal qui m'a été fait n'ayant été ni connu ni puni, et devant l'être, cela me prouve une autre vie (Mérault, *Enseignement de la Religion*).

Certitude de l'enfer. — Apparitions de réprouvés.

1. — *La courtisane.* — Le fait suivant a été juridiquement prouvé dans le procès de la canonisation de saint François de Hieronymo, et attesté sous serment par un grand nombre de témoins oculaires. — L'an 1707, saint François de Hieronymo prêchait, selon l'usage, dans les quartiers de la ville de Naples. Il parlait de l'enfer, et des châtiments terribles qui attendent les pécheurs obstinés. Une courtisane effrontée, qui demeurait dans le voisinage, importunée par une prédication qui éveillait ses remords, essaya de la troubler par des railleries et des cris accompagnés d'instruments bruyants. Comme elle se tenait devant la fenêtre : « Prends garde, ma fille, lui cria le saint, si tu résistes à la grâce, avant huit jours Dieu te punira. » La malheureuse n'en continua que de plus belle. Huit jours se passèrent, et le saint prédicateur vint se placer devant la même maison. Cette fois, elle était silencieuse, les fenêtres étaient fermées. Les auditeurs, la consternation sur le visage, dirent au saint que Catherine, c'était le nom de la mauvaise femme, était morte subitement peu d'heures auparavant. « Elle est morte ? répondit-il. Eh bien, qu'elle nous dise maintenant ce qu'elle a gagné à se moquer de l'enfer. Allons l'interroger. » Il prononça ces mots d'un ton inspiré, et tout le monde s'attendit à un miracle. Suivi d'une foule immense, il monta à la chambre mortuaire, et là, après avoir prié un moment, il découvre le visage du cadavre et dit à haute voix : « Catherine, dis-nous où tu es maintenant ! » A cette interpellation, la morte soulève la tête en ouvrant des yeux hagards, son visage se colore, ses traits prennent l'expression d'un horrible désespoir, et d'une voix lugubre elle fait entendre ces paroles : « En enfer ! je suis en enfer ! » Et aussitôt elle retomba à l'état de cadavre comme avant. « Je fus présent à cet événement, dit un des témoins qui déposèrent devant le tribunal apostolique ; mais jamais je ne saurais rendre l'impression qu'il produisit sur moi et sur les assistants ; ni celle que j'éprouve encore toutes les fois que je passe devant cette maison et que je regarde cette fenêtre. A la vue de cette sinistre demeure, j'entends

encore retentir ce cri lugubre : « En enfer ! je suis en enfer ! » (Le P. Bach, *Vie de saint François de Hieronymo).*

2. — *Le sacrilège.* — Saint Antonin, archevêque de Florence, rapporte dans ses écrits un fait terrible, qui, vers le milieu du xve siècle, avait épouvanté tout le nord de l'Italie. Un jeune homme de bonne famille, qui, à l'âge de 16 ou 17 ans, avait eu le malheur de cacher un péché mortel en confession et de communier en cet état, avait remis de semaine en semaine, de mois en mois, l'aveu si pénible de ses sacrilèges. Bourrelé de remords, au lieu d'avouer en toute simplicité le malheur qu'il avait eu, il cherchait à se tranquilliser en faisant de grandes pénitences, mais en vain. N'y tenant plus, il entra dans un monastère : là du moins, se disait-il, je dirai tout, et j'expierai mes affreux péchés. — Pour son malheur, il fut accueilli comme un saint jeune homme par les supérieurs, qui le connaissaient de réputation, et sa honte reprit encore le dessus. Il remit donc ses aveux à plus tard ; et un an, deux ans, trois ans se passèrent dans ce déplorable état : il n'osait jamais révéler son malheur. Enfin, une maladie sembla lui en faciliter le moyen : pour le coup, se dit-il, je vais tout avouer, je vais faire une confession générale avant de mourir. Mais, cette fois, au lieu de déclarer franchement et nettement ses fautes, il les entortilla si bien que le confesseur n'y put rien comprendre. Il espérait de revenir là-dessus le lendemain ; un accès de délire survint, et le malheureux mourut ainsi. Dans la communauté, où l'on ignorait l'affreuse réalité, on était plein de vénération pour le défunt. Son corps fut porté avec une sorte de solennité dans l'église du monastère, et resta exposé dans le chœur jusqu'au lendemain matin, où devaient se célébrer les funérailles. — Quelques instants avant l'heure fixée pour la cérémonie, un des Frères, envoyé pour sonner la cloche, aperçut tout à coup devant lui le défunt, environné de chaînes, qui semblaient rougies au feu, et quelque chose d'incandescent apparaissait dans toute sa personne. Epouvanté, le pauvre Frère était tombé à genoux, les yeux fixés sur l'effroyable apparition. Alors, le réprouvé lui dit : « Ne priez point pour moi, je suis en enfer pour toute l'éternité. » Et il raconta la lamentable histoire de sa mauvaise honte et de ses sacrilèges. Après quoi il disparut, laissant dans l'église une odeur infecte, qui se répandit dans tout le monastère, comme pour attester la vérité de tout ce que le Frère venait de voir et d'entendre. — Aussitôt avertis, les supérieurs firent enlever le cadavre, le jugeant indigne de la sépulture ecclésiastique.

3. — *Un général russe.* — Dans son opuscule sur l'*Enfer*,

Mgr de Ségur raconte le fait qui suit, et qu'il regarde comme absolument authentique :

« C'était en Russie, à Moscou, dit-il, peu de temps avant l'horrible campagne de 1812, mon grand-père maternel, le comte Rostopchine, gouverneur militaire de Moscou, était fort lié avec le général comte Orloff, célèbre par sa bravoure, mais aussi impie qu'il était brave. Un jour, à la suite d'un souper, le comte Orloff, et un de ses amis, le général V..., voltairien comme lui, s'étaient mis à se moquer affreusement de la religion, et surtout de l'enfer. « Si pourtant, dit Orloff, si pourtant, par hasard, il y avait quelque chose de l'autre côté du rideau ?... — Eh bien ! repartit le général V..., celui de nous deux qui s'en ira le premier, viendra en avertir l'autre. Est-ce convenu ? — Excellente idée ! » répondit le comte Orloff. Et tous deux se donnèrent très sérieusement parole d'honneur de ne pas manquer à leur engagement.

« Quelques semaines plus tard, éclata une de ces grandes guerres, comme Napoléon avait le don d'en susciter alors. L'armée russe entra en campagne, et le général V... reçut l'ordre de partir immédiatement pour prendre un commandement important.

« Il avait quitté Moscou depuis deux ou trois semaines, lorsqu'un matin de très bonne heure, pendant que mon grand-père faisait sa toilette, la porte de sa chambre s'ouvre brusquement. C'était le comte Orloff, en robe de chambre, en pantoufles, les cheveux hérissés, l'œil hagard, pâle comme un mort. « Quoi ! Orloff, c'est vous ? à cette heure ? et dans un costume pareil ? — Mon cher, répondit le comte Orloff, je crois que je deviens fou. Je viens de voir le général V... — Le général V... est-il donc revenu ? Eh ! non, reprend Orloff en se jetant sur un canapé et en se prenant la tête à deux mains ; non, il n'est pas revenu, et c'est là ce qui m'épouvante. »

« Mon grand-père n'y comprenait rien. Il cherchait à le calmer. « Racontez-moi, lui dit-il, ce qui vous est arrivé et ce que tout cela veut dire. » Alors, s'efforçant de dominer son émotion, le comte Orloff raconta ce qui suit :

« Mon cher Rostopchine, il y a quelque temps, V... et moi nous nous étions juré mutuellement, que le premier de nous qui mourrait, viendrait dire à l'autre s'il y a quelque chose de l'autre côté du rideau. Or, ce matin, il y a une demi-heure à peine, j'étais tranquillement dans mon lit, éveillé depuis longtemps, ne pensant nullement à mon ami, lorsque tout à coup les deux rideaux de mon lit se sont brusquement ouverts et je vois à deux pas de moi le général V..., debout, pâle, la main droite sur sa poitrine, me

disant : « Il y a un enfer, et j'y suis ! » Et il disparut. Je suis venu vous trouver de suite. Ma tête part ! Quelle chose étrange ! Je ne sais qu'en penser. »

« Mon grand-père le calma comme il put. Ce n'était pas chose facile. Il parla d'hallucinations, de cauchemars ; peut-être dormait-il... Il y a bien des choses extraordinaires, inexplicables, et autres banalités de ce genre qui font la consolation des esprits forts. Puis il fit atteler ses chevaux, et reconduire le comte Orloff à son hôtel.

« Or, dix ou douze jours après cet étrange incident, un courrier de l'armée apportait à mon grand-père, entre autres nouvelles, celle de la mort du général V... Le matin même du jour où le comte Orloff l'avait vu et entendu, à la même heure où il lui était apparu à Moscou, l'infortuné général, sorti pour reconnaître la position de l'ennemi, avait eu la poitrine traversée par un boulet, et était tombé raide mort.

« Il y a un enfer, et j'y suis ! » Voilà les paroles de quelqu'un qui en est revenu. »

4. — *Le poignet brûlé.* — Le même prélat rapporte, dans le même ouvrage, une autre apparition qu'il regarde également comme tout à fait indubitable. Elle lui avait été racontée en 1859, par un prêtre des plus respectables, et supérieur d'une importante communauté. Ce prêtre en tenait les détails d'un proche parent de la dame à qui la chose était arrivée. Alors, le jour de Noël 1859, cette personne vivait encore, elle avait un peu plus de quarante ans.

« Elle se trouvait à Londres dans l'hiver de 1847 à 1848. Elle était veuve, âgée d'environ 29 ans, fort riche et fort mondaine. Parmi les élégants qui fréquentaient son salon, on remarquait un jeune lord, dont les assiduités la compromettaient singulièrement, et dont la conduite d'ailleurs n'était rien moins qu'édifiante.

« Un soir, ou plutôt une nuit, car il était près de minuit, elle lisait dans son lit je ne sais quel roman, en attendant le sommeil. Une heure vint à sonner à la pendule : elle souffla la bougie. Elle allait s'endormir, quand, à son grand étonnement, elle remarqua qu'une lueur étrange, blafarde, qui paraissait venir de la porte du salon, se répandait peu à peu dans sa chambre et augmentait d'instants en instants. Stupéfaite d'abord, et ne sachant ce que cela voulait dire, elle commençait à s'effrayer, lorsqu'elle vit s'ouvrir lentement la porte du salon et entrer dans sa chambre le jeune lord, complice de ses désordres. Avant qu'elle eût pu lui dire un seul mot, il était près d'elle, il lui saisissait le bras gauche au poignet et, d'une voix stridente, il lui dit en anglais : « Il y a un

enfer ! » La douleur qu'elle ressentit au bras fut telle qu'elle en perdit connaissance.

« Quand elle revint à elle, une demi-heure après, elle sonna sa femme de chambre. Celle-ci sentit en entrant une forte odeur de brûlé. S'approchant de sa maîtresse qui pouvait à peine parler, elle constata au poignet une brûlure si profonde, que l'os était à découvert, et les chairs presque consumées ; cette brûlure avait la largeur d'une main d'homme. De plus, elle remarqua que, de la porte du salon jusqu'au lit, et du lit à cette même porte, le tapis portait l'empreinte de pas d'homme, qui en avaient brûlé la trame de part en part. Par l'ordre de sa maîtresse, elle ouvrit la porte du salon : là, plus de traces sur le tapis.

« Le lendemain, la malheureuse dame apprit, avec une terreur facile à concevoir, que cette nuit-là même, vers une heure du matin, son lord avait été trouvé ivre-mort sous la table, que ses serviteurs l'avaient rapporté dans sa chambre, et qu'il y avait expiré entre leurs bras.

« J'ignore, ajouta le supérieur, si cette terrible leçon a converti l'infortunée dame ; mais ce que je sais, c'est qu'elle vit encore, et que, pour dérober aux regards les traces de sa sinistre brûlure, elle porte au poignet gauche, en guise de bracelet, une large bande d'or qu'elle ne quitte ni jour ni nuit. — Je le répète, je tiens tous ces détails de son proche parent, chrétien sérieux, à la parole duquel j'attache la foi la plus entière. Dans la famille même on n'en parle jamais ; et moi-même je ne vous les confie qu'en taisant tout nom propre. »

« Malgré le voile dont cette apparition a été et a dû être enveloppée, il me paraît impossible, ajoute Mgr Ségur, d'en révoquer en doute la redoutable authenticité. »

5. — *La morte de l'hôpital.* — C'est encore à Mgr de Ségur que nous empruntons ce dernier trait :

« En l'année 1873, écrit-il, quelques jours avant l'Assomption, eut lieu encore une de ces apparitions d'outre-tombe, qui corroborent si efficacement la vérité de l'enfer.

« Ce fut à Rome. Une maison de débauche, ouverte dans cette ville depuis l'invasion piémontaise, était située près d'un bureau de police. Une des mauvaises filles qui l'habitaient s'était blessée à la main et dut être transportée à l'hôpital de la Consolation. Soit que son sang, vicié par l'inconduite, eût amené une dégénérescence de la plaie, soit à cause d'une complication inattendue, elle mourut subitement pendant la nuit. Au même moment, une de ses compagnes, qui ignorait certainement ce qui venait de se passer à l'hôpi-

tal, se mit à pousser des cris désespérés au point d'éveiller les habitants du quartier, de mettre en émoi les misérables créatures de cette maison, et de provoquer l'intervention de la police. La morte de l'hôpital lui était apparue entourée de flammes, et lui avait dit : « Je suis damnée ! et si tu ne veux pas l'être comme moi, sors de ce lieu d'infâmie et retourne à Dieu. »

« Rien ne put calmer le désespoir de cette fille, qui, dès l'aube du jour, s'éloigna, laissant toute la maison plongée dans la stupeur, surtout dès qu'on sut la mort de sa compagne de l'hôpital.

« Sur ces entrefaites, la maîtresse du lieu, une garibaldienne exaltée, et connue pour telle parmi ses frères et amis, tomba malade. Elle fit demander bientôt un prêtre, pour recevoir les sacrements. L'autorité ecclésiastique délégua, à cet effet, un digne prélat, Mgr Sirolli, curé de la paroisse de Saint-Sauveur *in Laura*. Celui-ci, muni d'instructions spéciales, se présenta, et exigea avant tout de la malade, en présence de plusieurs témoins, la pleine et entière rétractation de ses blasphèmes contre le Souverain Pontife, et la cessation de l'industrie infâme qu'elle exerçait. La malheureuse le fit sans hésiter, consentit à purger sa maison, puis se confessa et reçut le saint Viatique avec de grands sentiments de repentir et d'humilité.

« Se sentant mourir, elle supplia avec larmes le bon curé de ne pas l'abandonner, épouvantée qu'elle était toujours de cette fille damnée. Mgr Sirolli, ne pouvant la satisfaire à cause des convenances qui ne lui permettaient point de passer la nuit en un tel lieu, fit demander à la police deux agents, qui vinrent, fermèrent la maison, et demeurèrent jusqu'à ce que l'agonisante eût rendu le dernier soupir.

« Tout Rome connut bientôt les détails de ces tragiques événements. Comme toujours, les impies et les libertins s'en moquèrent, se gardant bien d'aller aux renseignements ; les bons en profitèrent pour devenir meilleurs et plus fidèles encore à leurs devoirs. »

Les impies ne nient l'enfer que par bravade.

1. — Collot d'Herbois, le trop célèbre massacreur de Lyon en 1793, où il fit périr plus de seize cents victimes, affectait l'impiété la plus complète. Transporté à Cayenne en 1799, il exhalait sa rage infernale en blasphémant les choses les plus saintes. Le moindre acte de religion, la moindre apparence de foi chrétienne devenait l'objet de ses railleries. Ayant vu un soldat faire le signe de la croix : « Imbécile ! lui dit-il, tu crois encore à la superstition ? Ne sais-tu pas que le bon Dieu, la sainte Vierge, le paradis, l'enfer,

sont des inventions de la race maudite des prêtres ? » — Or, peu après, il tomba malade et fut en proie à des douleurs violentes. Dans un accès de fièvre, il avala d'un trait une bouteille de liqueur. Son mal redoubla : il se sentit comme brûlé par un feu qui dévorait ses entrailles. Il poussait des cris affreux, appelait Dieu, la sainte Vierge, un prêtre à son secours. « Eh quoi, lui dit le soldat, vous demandez un prêtre ? Vous craignez donc l'enfer ? Vous maudissiez les prêtres, vous vous moquiez de l'enfer ! — Hélas ! répondit-il alors, ma bouche mentait à mon cœur. » — Il expira bientôt après, en vomissant des flots de sang et d'écume.

2. — Un homme qui, pendant toute sa vie, n'avait cessé de blasphémer contre la religion, étant tombé dangereusement malade, sa famille fit venir le P. M..., célèbre prédicateur. Ce pieux et savant ecclésiastique eut avec le malade plusieurs entretiens. A la fin d'un de ces entretiens, qui avait roulé sur l'enfer, l'esprit fort fit cet aveu bien remarquable : « Mon père, je crois à l'enfer aussi fermement que vous ; je n'ai jamais douté de son existence ; je sais que l'enfer sera mon partage; je sais quelle est la rigueur des tourments qu'on y endure ; mais, ajouta-t-il, je me sens assez de courage et assez de force d'âme pour supporter ces tourments pendant une éternité. » — Il mourut peu de temps après. Il est impossible de porter plus loin le délire de l'orgueil philosophique (Rapporté par le P. Gloriot, ap. *Dictionn. d'anecd. chrét.* loc. cit.).

DIX-SEPTIÈME INSTRUCTION

(Vendredi de la Passion)

C'est une vérité que l'enfer est le plus horrible des séjours.

I. Parce qu'on y est privé de tous les biens. — II. Parce qu'on y est accablé de tous les maux.

L'enfer existe. Nous avons démontré sa nécessité, sa certitude, et l'inanité des objections qu'on lui oppose. Or, puisque l'enfer existe, il faut donc y croire. Personne ne saurait avoir la prétention de se mettre au-dessus de la raison, au-dessus des traditions unanimes de tous les peuples, au-dessus des révélations divines et des enseignements très formels de Notre-Seigneur. Il faut croire à l'enfer, malgré les résistances intéressées et les sarcasmes des mauvais chrétiens, qui ne prouvent absolument rien, et qu'on doit ouvertement mépriser. Mais cet enfer auquel il faut croire et auquel nous croyons, savons-nous ce que c'est? Reconnaissons que nous ne pouvons le connaître parfaitement. Il en est de l'enfer, en effet, comme du ciel. De même que nous ne savons pas, que nous ne pouvons pas savoir, tout ce qu'un Dieu, infiniment bon et infiniment généreux, peut accorder de joies à ses serviteurs, en récompense de leur fidélité dévouée à le servir ; de même nous ne savons pas, nous ne pouvons pas savoir tout ce qu'un Dieu, infiniment grand et infiniment puissant, peut employer de châtiments pour punir, en toute justice (1), des serviteurs rebelles et insolents, ou qui ont outrageusement dédaigné de lui obéir, ou qui sont allés jusqu'à fouler aux pieds, par bra-

1. « Ipsa supplicia, quæ ex lance divinæ justitiæ prodeunt, inordinata esse non possunt. » S. Greg. Magn. Itaque Deus, qui cuncta *in pondere, numero, et mensura*, Sap. XI, producit et disponit, eumdem ordinem servat in inferno, ubi pœnæ : 1° ponderantur ; 2° numerantur ; 3° mensurantur (VIVIEN, *Tertull. præd.* tit. *Infernus*, conc. 2).

vade et par mépris, ses ordres les plus sacrés. La toute-puissance étant également au service de Dieu, soit pour faire éclater sa générosité dans le ciel, soit pour faire éclater sa justice dans l'enfer, et cette toute-puissance étant infinie, voilà pourquoi notre esprit, qui est borné, ne peut savoir parfaitement ce dont est capable cette toute-puissance pour donner satisfaction, à la générosité de Dieu d'une part, et à ses légitimes vengeances de l'autre. D'où il suit que ces paroles de saint Paul, parlant du ciel : *L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment* (1), on peut les appliquer, dans un sens opposé, à l'enfer, et dire avec la même exactitude : L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour châtier ceux qui l'offensent. C'est en effet dans ce sens que le prophète royal s'écrie, en s'adressant à Dieu : *Qui peut connaître la grandeur de votre colère ? qui peut, après la terreur qu'elle inspire, en mesurer l'étendue* (2)? Toutefois, de même que Dieu, en nous révélant l'existence du ciel, nous en fait assez connaître les biens pour nous inspirer, si notre cœur est droit, la volonté de travailler à le mériter ; de même, en nous révélant l'exis-

1. I Cor. II, 9.

2. Ps. LXXXIX, 11. — Quas video gehennæ pœnas, tantæ sunt, ut attingere intellectus non possit humanus ; adeo horribiles, ut omnem mortalium superent destinationem ; adeo ingentes et atroces, ut nulla lingua, quamvis facunda, eas enarrare valeat. Quis enim sufficiens sit ad concipiendas et enarrandas inferni pœnas, universalitate atrocissimas, intensione acerbissimas, continuitate perpetuas, et adeo intolerabiles, ut superant : 1. omnia quæ passi sunt mortales supplicia ; 2. cuncta quæ Christus sustinuit in cruce tormenta ; 3. neque concipi possint nisi ex oppositione ad beatorum præmia (VIVIEN, op. cit. conc. 3).

... Atrocissima sustinuit Christus in sua passione tormenta... Tanti fuere patientis Domini cruciatus, ut superent martyrum acerbitates. Quanti vero fuerint, ipsemet declarat Salvator, dicens : *Tristis est anima mea usque ad mortem*. Et aliorsum : *Dolores inferni circumdederunt me*. Verum quantumvis acerbissimos sustinuerit dolores, hi cruciatus non accedunt ad rigidissima, quæ reprobi tolerant in inferno supplicia. Christus crucis dolores sustinuit volens, passus est duntaxat ab hominibus : in sua passione fuit aliquo modo consolatus ; at damnatus : 1. invitus patitur ; 2. absque ulla consolatione patitur ; 3. a dæmonibus patitur (Id. *ibid.* 2. p.).

tence de l'enfer, il nous en a fait également assez connaître pour nous inspirer la crainte d'y tomber, si nous nous pénétrons sérieusement de ce qu'il nous en a appris. Or, qu'est-ce que Dieu nous a appris de l'enfer? Mettant encore une fois l'enfer en regard du ciel, nous dirons que ce que Dieu nous a appris de l'un, est tout l'opposé de ce qu'il nous a appris de l'autre. Du ciel, Dieu nous a appris que c'est le plus délicieux des séjours, parce qu'il ne s'y trouve aucun mal, et que tous les biens y sont réunis, comme nous l'avons expliqué dans un de nos précédents entretiens. De l'enfer, Dieu nous a donc appris, par conséquent, que c'est le plus horrible des séjours, parce qu'on y est privé de tous les biens, et qu'on y est accablé de tous les maux (2). C'est

2. Quia contrariorum eadem est ratio, lubet « contraria contrariis redarguere », Tert. adv. Marc. v, 5 ; seu potius inferni mala ex oppositis cœli bonis investigare. Ex D. Augustino, lib. de Salut. decum. c. 49, tria sunt in hoc mundo deteriora omni malo : anima peccatoris in peccato perseverans, quæ nigrior corvo est; mali angeli, qui eam rapiunt ; et infernus, in quem ducitur. Item sunt tria quibus meliora non sunt in mundo : anima sancti in bonis operibus perseverans ; angeli, qui eam suscipiunt ; et paradisus, in quem ducitur. Cæteris autem prætermissis, de cœlo, et inferno disserendum est. « Duæ quippe civitates sunt : una in regno æterno, altera in igne æterno. » S. August. serm. 18. De verb. apost. In illa : 1° cuncta sunt generatim bona ; 2° bona pura absque ulla permixtione mali ; 3° bona perpetua. In ista sunt : 1° cuncta mala ; 2° mala pura ; 3° mala perpetua (Vivien, *Tertull. præd.* verb. *Infernus*, conc. 3, p. 3).

Sicut porro, 1. de bonis justorum in cor hominis non ascenderunt, quæ Deus præparavit deligentibus eum ; ita et peccatoribus præparavit, quæ in cor hominis non ascenderunt. 2. Sanctorum beatitudo est status omnium bonorum aggregatione perfectus ; damnatorum calamitas est « status omnium malorum aggregatione pessimus. » S. Chrysost. hom. de repar. lapsi. 3. Beati in cœlo consummata felicitate potiuntur, ibi enim cuncta ad eorum lætitiam concurrunt ; verum, sicut propter perfectam sanctorum beatitudinem nihil erit in beatis, quod non sit gaudii materia ; ita nihil in damnatis, quod non sit eis materia, et causa tristitiæ, nec aliquid quod ad tristitiam pertinere poterit, deerit, ut sit eorum miseria consummata. In cœlo gaudebunt sancti de possessione Dei, de visione angelorum, de societate hominum beatorum, de pulchritudine, et amœnitate empyrei ; in inferno tristabuntur præsciti de privatione Dei, de horribili conspectu dæmonum, de consortio hominum damnatorum, de horrore, et fœtore orci. 4. Ut nihil desit, ait S. Thomas, ad consummandam, sive electorum beatitatem, sive reproborum miseriam, in ultima mundi purgatione fiet separatio in elementis, ut quidquid est purum et nobile, remaneat superius ad gloriam beatorum ; quidquid vero est ignobile, et fæculentum, in infernum

ce que nous allons expliquer et considérer ce soir. — O Dieu, qui avez daigné, dans votre infinie tendresse et miséricorde, nous promettre le ciel, pour nous engager à faire le bien, et nous menacer de l'enfer, pour nous détourner du mal, venez en ce moment poursuivre et assurer vos desseins sur nous, en nous pénétrant d'une si grande crainte de l'enfer que, pour l'éviter, nous ne nous laissions jamais aller à vous offenser volontairement.

I. — **L'enfer est le plus horrible des séjours, parce qu'on y est privé de tous les biens.** — Un séjour est d'autant moins agréable, qu'il s'y trouve moins de commodités et moins d'avantages ; et un séjour qui en est totalement dépourvu, n'est pas seulement très désagréable, il est tout à fait inhabitable ; et s'il s'y trouvait quand même des habitants, ils seraient nécessairement très malheureux. Déjà bien dure et bien pénible est la vie des lapons, privés de lumière pendant des semaines, de chaleur pendant la plus grande partie de l'année, et de toutes les ressources de la civilisation. Mais que penser de l'existence de malheureux qu'on forcerait à demeurer parmi les glaces du pôle, privés même de nourriture et de boisson, en admettant qu'ils y puissent vivre ? Quel supplice qu'un pareil dénuement et un pareil sort ! Eh bien, mille et mille fois plus grand encore est le dénuement des damnés dans l'enfer ; car ils y sont privés, non seulement des biens naturels, mais encore

projiciatur ad pœnam damnatorum : et ita miseri illi pœnam patientur intolerabilem (Id. ibid. conc. 2, p. 1, n. 2). — Cf. S. Thom. Quod. l. 8, q. 7, art. 16, ad 1 ; 3. p. q. 97, a. 1.

État malheureux du réprouvé. 1° Que le passé déchire par les plus mortels regrets : 1. à la vue des biens dont il a fait un criminel usage ; 2. à la vue des maux qu'il a commis. — 2° Que le présent accable par la plus violente douleur ; double peine : 1. séparation de Dieu ; 2. tourment du feu. — 3° Que l'avenir désole par le plus affreux désespoir : 1. plus d'espérance pour lui d'obtenir jamais par ses prières aucune grâce ; 2. plus d'espérance de fléchir jamais Dieu par la pénitence ; 3. plus d'espérance non seulement d'acquitter, mais de diminuer jamais ses dettes par ses souffrances (Bourdaloue).

1° Le pécheur dans l'enfer séparé de Dieu : quelle perte ! 2° — Le pécheur dans l'enfer accablé de toutes sortes de maux : quel supplice ! — 3° Le pécheur dans l'enfer éternellement souffrant : quelle durée ! (Billot).

1° Ne pas penser à l'enfer, c'est un étrange aveuglement dans un chrétien. — 2° Ne pas faire tous ses efforts pour l'éviter, c'est une folie extrême,

des biens surnaturels et des biens éternels, lesquels restent aux plus dénués de la terre, s'ils veulent se les assurer.

Dans l'enfer, les damnés sont privés des biens naturels, disons-nous d'abord. Quelques richesses qu'ils aient possédées sur la terre, ils n'en ont rien emporté avec eux. *Le riche*, dit le Saint-Esprit par la bouche de Job, *lorsqu'il mourra, n'emportera rien avec lui ; il ouvrira les yeux, et il ne trouvera rien* (1). Il sera privé, non seulement de ses richesses, mais encore de tous les plaisirs, de toutes les satisfactions qu'elles lui procuraient. Nous le voyons dans l'histoire du mauvais riche, qui avait laissé mourir de faim à sa porte le pauvre Lazare, tandis qu'habillé d'écarlate et de toile fine, il faisait tous les jours de magnifiques repas. Étant mort, et ayant été enseveli dans l'enfer, il n'y eut même plus une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue (2). Que ces privations seront pénibles surtout aux riches, si bien habitués à jouir ici-bas de leurs aises ! Combien les ambitieux, de leur côté, n'auront-ils pas à souffrir d'être privés des hauts emplois dont ils s'enorgueillissaient, et des honneurs qu'ils se faisaient rendre ! car en enfer ils ne seront plus rien, et ne jouiront absolument d'aucune distinction : ils seront noyés dans les flots des damnés, confondus avec ceux qu'ils auront méprisés. Ainsi chaque damné subira des privations propres à son état et à sa condition : les parents seront privés de leurs enfants, et les enfants de leurs parents ; le mari sera privé de sa femme, et la femme de son mari, et privés pour toujours. La privation par la mort laisse de l'espoir ; la privation par l'enfer n'en laissera pas. Ah ! que cette privation sera douloureuse et horrible ! — Mais il y aura des privations qui atteindront d'une manière générale tous les damnés. Ainsi les damnés seront tous privés de lumière. L'Écriture appelle en effet l'enfer *le puits de l'abîme* (3), pour nous faire entendre sa profondeur et son obscurité. Mais Notre-Seigneur est plus clair encore et plus précis, en donnant à l'enfer le nom

1. Job. XXVII, 19.
2. Luc. XVI, 19-24.
3. Apoc. IX, 1.

même de *ténèbres*. Parlant des mauvais chrétiens, il dit en effet qu'ils seront jetés *dans les ténèbres* (1), c'est-à-dire dans l'enfer. Il n'y a donc, dans l'enfer, que des ténèbres, et aucun rayon de lumière. Qui peut comprendre ces ténèbres infernales, et le supplice qu'éprouvent les damnés d'être privés de toute lumière? Quelle impression pénible lorqu'on se trouve dehors par une nuit obscure ! Quel surcroît de souffrance pour un malade que la longueur des nuits ! Quel supplice pour un prisonnier que d'être enfermé dans un profond cachot, loin de tout jour ! Mais que dire de la douleur des damnés, emprisonnés dans les noirs cachots de l'enfer, toujours entourés d'effrayantes ténèbres peuplées de spectres hideux, et auxquels il ne reste aucun espoir de jamais revoir cette belle et douce lumière qui réjouit nos yeux ! — Un autre bien dont les damnés seront encore privés, sera celui de la liberté de leurs mouvements. C'est ce que le Sauveur nous apprend dans la parabole du festin, où le roi, montrant à ses officiers le convive entré sans la robe nuptiale, leur dit : *Jetez-le dehors dans les ténèbres, pieds et poings liés* (2). L'apôtre saint Jude, parlant des démons, nous apprend qu'eux aussi sont *liés de chaînes éternelles dans un lieu de ténèbres* (3). Les misérables qui sont en enfer ne peuvent donc ni remuer leurs membres, ni changer de position et de place. Tels ils y sont, tels ils y demeurent à jamais. Sainte Thérèse en fit l'effrayante expérience. Placée un moment par Dieu dans l'endroit de l'enfer qui aurait été son éternelle demeure, si elle n'avait pas quitté la mauvaise voie de sa première jeunesse, elle y était, raconte-t-elle, pressée, serrée, violemment comprimée dans tout son corps, comme par des murs noirs, avec un malaise et un tourment inexprimables. La privation de mouvement est en effet à elle seule un tourment horrible ; car le corps, tant qu'il vit, a aussi besoin d'agir que de respirer ; et s'il ne se remue pas, il souffre comme lorsqu'on l'étouffe. Qu'on se mette dans la position la plus commode que l'on voudra, assis ou

1. Matth. VIII, 12.
2. Matth. XXII, 13.
3. Jud. 6.

couché : si l'on garde une immobilité complète, on ne tarde pas d'éprouver dans tous les membres, surtout aux articulations, une sorte de tension qui va toujours en croissant, et bientôt devient intolérable. Eh bien, dans l'enfer, les damnés ne seront pas privés de la liberté de leurs mouvements pendant seulement une heure, ou seulement un jour, ou seulement une semaine, un mois, une année ; ils en seront privés pendant des siècles, et des siècles sans fin, c'est-à-dire pendant toute l'éternité. Or, une seule de ces privations ne suffirait-elle pas pour rendre l'enfer un séjour horrible? Combien plus horrible ne devient-il pas par toutes ces privations réunies, et autres semblables ! Et pourtant, ce ne sont encore ici que les privations les moins cruelles et les moins douloureuses, puisqu'il ne s'agit que de biens naturels, par conséquent les moins précieux.

Dans l'enfer, les damnés seront en effet privés aussi des biens surnaturels. C'est-à-dire que Dieu ne leur accordera plus ses grâces, que les sacrements ne seront plus à leur disposition pour se sanctifier par leur réception, et qu'ils n'auront plus de part aux prières et aux suffrages de l'Église universelle, dont ils seront exclus pour toujours. En effet, une fois dans l'enfer, les damnés se trouvent, à l'égard des moyens de sanctification, dans un état de véritable excommunication générale et irrévocable. En sorte qu'ils ne peuvent plus rien obtenir de Dieu, ni par leurs prières, ni par leurs souffrances, ni par l'entremise des saints du ciel, ou des âmes du purgatoire, ou des pieux chrétiens qui sont sur la terre. Or, disons-nous, cette privation des biens surnaturels est infiniment plus sensible aux damnés que la privation des biens naturels ; car c'est cette privation des biens surnaturels qui met le comble et le sceau à leur réprobation, et qui leur ôte tout espoir de recouvrer jamais les autres. Aussi subiraient-ils volontiers et même avec une joie extrême, la privation des biens naturels, s'ils n'étaient pas privés en même temps des biens surnaturels ; car dans ce cas, la souffrance que leur occasionnerait la privation des biens naturels aurait une vertu expiatoire, qui ferait cesser tôt ou tard cette privation même, dans la mesure compatible avec les conditions de la vie d'outre-tombe. Bref, le sort des damnés

serait alors semblable à celui des âmes du purgatoire, lesquelles sont aussi privées des biens naturels, mais non de tous les biens surnaturels, puisque ce qu'elles souffrent les rapproche de leur délivrance, et qu'elles peuvent être secourues et soulagées par les prières et les bonnes œuvres des fidèles encore vivants. Mais il n'en sera pas ainsi des damnés, qui ne seront pas moins privés des biens surnaturels que des biens naturels. On conçoit donc qu'ils en éprouveront de la douleur ; mais combien grande sera cette douleur, nous ne pouvons pas le comprendre. Toutefois, puisqu'elle sera beaucoup plus grande que celle qui leur sera occasionnée par la privation des biens naturels, nous pouvons du moins nous rendre compte qu'il nous est d'autant plus impossible de nous en former une idée.

Mais voici la privation suprême, la privation qui dépasse toutes les autres, savoir, la privation des biens éternels, c'est-à-dire du royaume céleste, de la béatitude infinie et de Dieu lui-même (1). Les damnés seront privés de ces biens, puisqu'ils seront en enfer, et que ces biens ne se trouvent que dans le ciel. Ici-bas, nous ne pouvons nous faire qu'une idée bien faible et bien imparfaite de la privation de ces biens, et de l'immense douleur qu'en éprouveront les damnés (2). Nous savons bien sans doute que Dieu est notre

1. Peccator est triplicis criminis reus : 1. animadversionis Dei ; 2. separationis a Deo ; 3. dissipationis bonorum Dei. Merito igitur pœnam damni sustinet, qua : 1. a Deo aversatur ; 2. a Deo separatur ; 3. bonis cœli privatur (Vivien, loc. cit. conc. 5, p. 3).

2. Sunt quidam insipientes, qui sibi sufficere arbitrantur, si a sensibilibus inferni suppliciis eruantur. Ego autem omni pœna gravius reor, a vultu Dei repelli : imo si mille gehennas mihi proponas, non tantum hoc reputo neque abhorreo, sicut a gloriosa illius societatis jucunditate repelli, exosum fieri Creatori, et ejus aspectu indignum æstimari (S. Joan. Chrysost. Hom. 24. *in Matth.)*.

Grave est profecto in æternum pati rabidam famem, ut canes ; gravi est rodi a verme, qui non moritur ; grave, audire stridorem dentium ; grave horribiles dæmonum aspicere formas ; grave teterrimos afflare fœtores ; grave summum nivis et glaciei sentire frigus ; grave immerci in stagnum ignis et sulphuris : sed longe gravissimum, quod mille gehennas superat, separari a Deo, neque unquam ejus visione potiri. Quod ipsimet confitentur damnati dicentes : *Addantur tormenta tormentis, et pœnæ pœnis ; sæviant sævissimi ministri ; crescant crudelissima flagellorum genera, et Deo non privemur* (S. Brun. *Serm. de Judic.)*.

père, et qu'il nous a promis son royaume pour héritage. Mais nous sommes comme des enfants qui jubilent à la vue d'un jouet, qui pleurent quand on le leur retire, et qui demeurent insensibles quand la mort les prive de leur père. Séduits et absorbés nous-mêmes par les bagatelles de ce monde, nous ne nous rendons pas compte de ce que Dieu est pour nous, et sa perte nous laisse indifférents. Mais lorsque l'enfant est devenu homme, et qu'il considère le gaspillage qu'il a fait de ses biens, alors il comprend l'utile protecteur qu'eût été pour lui son père, et il se prend à le regretter sincèrement. Ainsi le pécheur, lorsque la mort a dissipé pour lui les illusions et les vanités de ce monde, et qu'il se voit la porte du ciel fermée, ainsi, disons-nous, comprend-il alors son immense malheur d'avoir perdu Dieu. Il voit que tout ce qui l'avait captivé n'est plus rien, et il comprend que ce n'était pas pour ce néant qu'il avait été fait, mais bien pour Dieu (1). Dégagée des sens, qui l'attachaient à la terre, son âme s'élance vers les régions célestes, comme le fer vers l'aimant. Mais la porte du ciel lui reste

1. Deus ut centrum, animam ad se allicit, velut « magnes attrahens ferrum », Tertul. adv. Her. 44, ut in illo quiescat. Sub hac quadruplici consideratione anima ad Deum naturaliter fertur. 1. Tanquam ad principium, tum quia similitudo est amoris fondamemtum ; tum quia effecta est amoris capax, ut suum diligeret auctorem : « Creatori diligendo ædificaverat hominem » ; Tert. adv. Marc. IV, 26 ; tum quia, ut ait D. Bernardus, tr. de dilig. Deo, « illum ratio urget et justitia naturalis, totum se tradere illi, a quo se totum habet, et quem ex se toto debet diligere. » — 2. Naturaliter anima fertur in Deum, ut in finem ultimum, ut ab illo suam mutuet perfectionem. « Duobus modis dicimus finem : vel quo fit ut non sit, quod erat ; vel quo fit, ut perfectum sit, quod imperfectum tamen erat. » S. Aug. in Ps. XXX. Anima autem naturaliter tendit ad Deum, ut ad finem, non ut non sit, et destruatur, sed ut perficiatur : siquidem Deus « finis est perficiens, non interficiens. » D. Aug. tr. 55. in Joan. — 3. Anima naturaliter miseriam odit, et beatitudinem diligit, et ita ad illam naturaliter fertur : « Beate omnes vivere volumus » ; S. Aug. de Mor. Eccl. c. 3 ; et consequenter Deum ut summum, et veræ beatitudinis objectam. « Non facit beatum hominem, nisi qui fecit hominem. » D. Aug. ep. 51 ad Maced. Cætera omnia hominem possunt efficere miserum, solus Deus illi veram præstare potest beatitudinem. « Beatus est, qui fruitur summo bono. » S. Aug. de lib. arbit. II, 9. — 4. Anima naturaliter quietem exoptat, quam nequit reperire nisi in Deo : « Hæc enim est requies cordis nostri, cum in Dei amore per desiderium figitur. » S. Aug. lib. de Spir. et Anim. 14 (VIVIEN, op. cit. conc. 5, p. 2. n. 2).

inexorablement fermée, et Dieu lui crie cette parole qui la foudroie : *Je ne vous connais pas* (1). En vain elle s'efforce, par la violence de ses aspirations, de s'unir à Dieu comme à son centre et à son repos. Toute l'éternité elle persévèrera dans son élan et dans son effort vers Dieu, et toute l'éternité elle entendra cette parole repoussante : *Je ne vous connais pas.* Toute l'éternité elle luttera en désespérée à la porte du ciel pour y entrer, et toute l'éternité elle retombera dans les ténèbres de l'enfer. Ah ! que l'on comprend bien du moins cette parole qu'ajoute Notre-Seigneur, que *là*, dans ces ténèbres, dans l'enfer, *il y aura des pleurs et des grincements de dents* (2). Quels pleurs et quels grincements de dents, en effet, de tous les damnés, toujours faisant en quelque sorte l'assaut du ciel pour s'unir à Dieu, et toujours renversés par Dieu lui-même dans l'abîme (3). C'est

1. Matth. xxv, 12.

2. Matth. xxv, 31.

3. Par une contrariété de sentiments la plus cruelle, le même Dieu qu'elles regretteront et qu'elles désireront sans cesse, elles l'auront en horreur ; et le même Dieu qu'elles auront en horreur, elles ne cesseront point pour leur tourment de le regretter et de le désirer. Désirs et regrets aussi inutiles qu'ils seront douloureux ; et ce qui en fera même la douleur la plus sensible, ce sera leur inutilité ! Car est-il une peine, dit saint Bernard, comparable à celle de vouloir toujours ce qui ne doit jamais être, et de ne vouloir jamais ce qui doit toujours être ? L'âme réprouvée voudra toujours s'élever à Dieu, et c'est ce qui ne sera jamais : elle ne consentira jamais à être éloignée de Dieu, et c'est ce qui sera toujours. De tous côtés malheureuse, c'est-à dire, malheureuse d'être abandonnée de son Dieu, et plus malheureuse dans ce terrible abandonnement, de ressentir la perte qu'elle aura faite, et d'en comprendre toute la grandeur. Malheureuse d'être déchue de toutes ses prétentions au royaume et à l'héritage de son Dieu ; et plus malheureuse dans cette funeste décadence, de soupirer uniquement et si ardemment après ce séjour bienheureux. Malheureuse dans la violence de ses transports, de se tourner par mille imprécations contre son Dieu ; et plus malheureuse, malgré ses imprécations et ses blasphèmes, d'être si fortement attirée vers ce suprême tuteur, de qui elle avait tout reçu, et de qui elle devait tout attendre.— Hé ! que ne peut-elle l'oublier ! Que ne peut-elle se délivrer de ce poids qui l'entraîne, et de cette pente qui la domine et la tyrannise ! L'enfer ne serait plus enfer qu'à demi. Quoi qu'il en soit, c'est à moi d'examiner en quelle disposition je suis maintenant par rapport à Dieu. Ai-je lieu de croire que je lui sois uni par la grâce ? Si cela est, je ne puis l'en bénir assez ni trop prendre de précautions pour ne me laisser pas enlever un trésor si précieux. Ai-je sujet de craindre que le péché ne m'en ait séparé, ou qu'il ne m'en

ainsi que Dieu se vengera de l'obstination des pécheurs, qui refusent ici-bas de lui ouvrir la porte de leur cœur lorsqu'il y frappe par sa grâce, et de leurs dédains, lorsqu'ils lui tournent le dos pour courir après les créatures. A son tour, il leur fermera son cœur et leur tournera le dos. Ils n'auront pas voulu de lui pendant leur vie : qu'ils soient donc satisfaits, ils ne l'auront pas non plus durant toute l'éternité ! (1).

Ah ! chrétiens, que toutes ces privations des biens naturels, des biens surnaturels et des biens éternels causeront donc aux damnés d'amères douleurs et de cruels déchirements ! Et n'est-ce pas déjà mille fois plus qu'il n'en faut pour faire de l'enfer le plus affreux séjour, et pour nous inspirer la volonté de tout faire et de tout souffrir plutôt

sépare bientôt ? Voilà sur quoi je dois me réveiller, et user de tous les remèdes les plus efficaces et les plus prompts. Vivre dans un divorce actuel avec Dieu et dans sa disgrâce, ce serait m'exposer à un divorce éternel après la mort. Les réprouvés ne le perdront dans l'éternité, que pour avoir commencé dès cette vie à le perdre (Bourdaloue, *Retraite spirit.* 4. jour, 3. médit. 2. point).

1. Res sane lugenda ! Pro comparandis fortunæ bonis cuncta peccatores perpetrant crimina, et pro acquirenda Dei possessione nolunt vacare criminibus ; et quod est stupendum magis, si quoties delicta committunt, terrenis privarentur bonis, nunquam peccarent : timor amittendi terrenas facultates, mundanos honores, eos a vitiis avocaret ; et timor amittendi cœlestes gazas, cœleste regnum, ipsumque Deum, minime eos a vitiis arcet. Annon qui alicujus fœminæ amore capiuntur, velut cæcutientes ejus obsequuntur voluntati ? vestes sumunt conditioni suæ haud convenientes, æstatis æstum, hiemis frigus tolerant, longinqua et laboriosa suscipiunt itinera, periculosa ineunt certamina : totum hoc quia metuunt, ne eos fœmina sua privet præsentia. « Quod ibi timetur, et faciem meam non videbis. » S. Aug. in Ps. cxxvii. Christiani non ita Deo obtemperant, ac amasii scorto, neque tantopere Deum timent, ac amasii scortum pertimescunt ! Obediunt amasii fœminæ impudicæ, quæ eis res valde difficiles imperat, neque illum verum valet conferre bonum obtemperantibus, neque afferre malum inobsequentibus : et Deo non obtemperant, qui res facillimas præcipit, obsequentes sui visione remunerat, inobsequentes sui visione privat. « Impudica hoc dicit, et terret ; dicit hoc Deus, et non terret. » Impudica dicit libidinoso : Nisi hoc malum facias, non videbis faciem meam ; et lascivus ad impudicæ nutum malum operatur. Deus dicit christiano : Si feceris malum, non videbis faciem meam ; et mavult Deum perdere, ejusque conspectu privari, quam cessare a malo. Potestne concipi major stoliditas ? potestne inveniri nequior perversitas ? Annon lugenda est lacrymis sanguineis eorum stultitia et cæcitas ? (Vivien, op. cit. conc. 51, p. 1, n. 3).

que d'y tomber. Cependant la justice de Dieu exige davantage. Par ces privations, les damnés ne sont châtiés que de leur abandon à l'égard de Dieu. Il faut qu'ils le soient aussi de lui avoir préféré les créatures. Et voilà pourquoi, comme Dieu s'est servi du bois salutaire de la croix pour réparer le mal causé par le bois fatal du paradis terrestre, ainsi il se servira des créatures elles-mêmes pour châtier les réprouvés de les lui avoir préférées. C'est ce que nous allons expliquer dans notre seconde réflexion, savoir, que

II. — **L'enfer est le plus horrible des séjours, parce qu'on y est accablé de tous les maux.** — Tous les maux se trouvent en effet réunis en enfer pour châtier les réprouvés, comme tous les biens sont réunis dans le ciel pour récompenser les élus. Tous les maux, c'est-à-dire tous ceux de la terre, dont il n'est aucun qui ne se trouve en enfer, et beaucoup d'autres que nous ne connaissons pas ici-bas ; parce que le mode d'existence des damnés en enfer est susceptible de souffrir des maux que présentement nous ne pouvons pas endurer, et que par conséquent nous ne connaissons pas. Mais tout en ne les connaissant pas, nous pouvons affirmer qu'ils sont beaucoup plus grands que ceux que nous connaissons ; car comme les biens dont jouissent les élus dépassent tout ce que nous pouvons concevoir, ainsi en est-il des maux qui torturent les réprouvés. Toutefois, pour dire quelque chose qui soit à notre connaissance et à notre portée, sachons au moins que les damnés sont tourmentés présentement dans toutes les puissances de leurs âmes, et qu'après la résurrection ils le seront en outre dans tous les membres et dans tous les sens de leurs corps.

Chacune des puissances de l'âme ayant cherché son plaisir dans des péchés qui lui sont propres, la parfaite équité veut qu'elle soit châtiée par des tourments appropriés à l'expiation de ses péchés. C'est ainsi que l'imagination, qui s'est plue à se représenter des choses coupables dans lesquelles elle se délectait, est sans cesse tourmentée par d'horribles images et d'effrayants fantômes qui se présentent à elle et dont elle ne peut ni se détourner, ni se défendre. — La mémoire, qui s'est souillée en prenant plaisir à se rappeler

les péchés commis, avec toutes leurs circonstances les plus agréables, est châtiée par le souvenir incessant de ces mêmes péchés, mais en tant qu'ils sont criminels, honteux, infâmes, et que c'est à cause d'eux qu'on est en enfer. — L'entendement, qui s'est applaudi de trouver des prétextes plus ou moins spécieux pour ne pas croire les vérités de la religion et pour n'en pas observer les préceptes, est tourmenté par la fulgurante évidence des choses qu'il avait voulu embrouiller et obscurcir, et qui maintenant brillent comme des éclairs aveuglants, dont il ne peut détourner ses regards. — La volonté enfin, qui s'est fait un jeu de fuir Dieu et de courir après les créatures, est tourmentée par une haine furieuse contre les créatures dont elle connaît maintenant le néant et qui l'ont perdue, et par une autre haine contre Dieu d'autant plus enragée qu'elle voudrait l'aimer à présent uniquement, mais qu'elle ne le peut plus. Quels déchirements ne doivent pas causer à l'âme du damné ces puissances si nobles, que Dieu lui avait données pour contribuer à son bonheur, et dont toute l'énergie n'est maintenant occupée qu'à la tourmenter !

Mais après la résurrection, les damnés seront aussi tourmentés, avons-nous ajouté, dans tous les sens et dans tous les membres de leurs corps. Quoi de plus juste ! Ces sens et ces membres n'ont-ils pas coopéré aux péchés commis par les damnés ? Et n'est-ce pas le plus souvent à leur profit et pour leur satisfaction que ces péchés ont été commis ? Comme donc, dans le ciel, les corps des saints et leurs sens auront part à la récompense éternelle, ainsi dans l'enfer chaque membre et chaque sens des damnés aura sa part des éternels châtiments. — Les yeux, qui se seront délectés à regarder des objets voluptueux, des statues et des tableaux obscènes, des nudités indécentes, n'auront plus devant eux que des choses d'une laideur horrible et d'un aspect repoussant : les damnés torturés par les flammes, et les démons sous l'aspect de monstres et de spectres tous plus hideux les uns que les autres. — Les oreilles, qui se seront si complaisamment prêtées à entendre les calomnies et les médisances, les chansons et les propos malhonnêtes, seront déchirées par les hurlements de douleur et de fureur des damnés, dont

le vacarme sera plus horrible que celui des tempêtes et des tonnerres déchaînés. — L'odorat, qui aura fui le voisinage ordinairement peu agréable des malheureux et des malades, sera châtié de sa délicatesse outrée en n'ayant plus à respirer que l'horrible puanteur de l'incendie infernal et des corps des damnés. — Le goût, coupable de tant de péchés de gourmandise, subira le supplice d'une faim qui n'aura jamais une bouchée de pain pour s'apaiser, et d'une soif qui ne recevra jamais une goutte d'eau pour se modérer, ainsi que nous le voyons dans l'histoire si émouvante du mauvais riche, lequel, dévoré par les flammes de l'enfer, supplie qu'on lui donne une goutte d'eau, mais ne peut l'obtenir (1). — Le toucher enfin, que la crainte de Dieu n'aura pas empêché de se souiller, soit par de grossières violences, soit par de criminelles caresses données ou reçues, le toucher sera châtié par de cruelles souffrances qui affecteront tous les membres, pour leur faire expier leurs satisfactions coupables. Si une seule souffrance dans un seul membre, si un simple mal de dents, si un accès de goutte arrachent parfois des cris de douleur aux patients, quel supplice ne sera-ce pas de souffrir toutes sortes de maux dans tous les membres à la fois ! Ah ! que ce sera payer chèrement tous les misérables plaisirs qu'on aura pu goûter, et qui voudrait, s'il y pensait, les goûter à ce prix ?

Toutefois, pour nous faire une idée plus complète des maux que l'on souffre en enfer, nous devons considérer un moment en particulier les deux que Notre-Seigneur y signale en particulier, et qui sont le mal du ver et le mal du feu. *Il vous est plus avantageux*, nous dit Notre-Seigneur, *d'aller au ciel avec une seule main, un seul pied, un seul œil, que d'être jetés avec deux mains, deux pieds et deux yeux dans l'enfer, où leur ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point* (2).

Quel est ce ver qui ne meurt point, et qui forme, suivant la parole de Notre-Seigneur, l'un des deux principaux supplices de l'enfer ? D'après quelques commentateurs, on

1. Luc. xvi, 24.
2. Marc. ix, 42-47.

pourrait entendre par là de véritables vers et de véritables serpents qui ne meurent point non plus que les damnés, et qui leur feront souffrir des peines proportionnées à leurs crimes suivant cette parole de nos saints livres : *Le Seigneur répandra dans leur chair le feu et les vers, afin qu'ils brûlent et se sentent déchirer éternellement* (1) : « Il y aura, dit à ce sujet saint Bernard, des vers immortels, des serpents et des dragons horribles à voir et à entendre, qui vivront dans le feu comme les poissons dans l'eau, qui feront souffrir à ces malheureux les douleurs les plus aiguës, et qui déchireront principalement les membres qui ont le plus contribué au péché ; afin que, suivant l'expression de l'Écriture, *chacun soit tourmenté par la même chose qu'il a péché* » (2).

Cependant, ce ver qui ne meurt pas, on croit plus communément qu'il désigne le remords de la conscience. Comme le ver ronge le bois dans lequel il se trouve, ainsi le remords ronge la conscience de celui qui fait le mal (3). Ce remords est un reproche que le pécheur se fait à lui-même, et l'amer aveu de sa culpabilité. Quiconque fait le mal éprouve naturellement la dent du remords, parce qu'on ne fait pas le mal sans le savoir, et qu'on ne peut pas savoir qu'on fait le mal sans se blâmer soi-même. Toutefois, l'habitude de faire le mal émousse la dent du remords, parce

1. Judith. XVI, 21.

2. Sap. XI, 17. S. Bern. *de Just. Sacerd.* c. 14.

3. Pour se mieux représenter la cruauté de ce ver, que le pécheur se figure un homme accablé de toutes les maladies imaginables au milieu d'un fourneau ardent, qui lui fait bouillir jusqu'à la moëlle des os, et qui ne laisse aucune partie de tout le corps qui ne soit toute en feu ; avec la cruauté de tous ces tourments, il y a un ver rongeur au milieu des entrailles qui les lui picote et les déchire impitoyablement, sans le faire mourir : il s'agite, il se tourmente, il fait mille contorsions épouvantables, il crie, il se lamente ; mais cet impitoyable ennemi s'attache de plus en plus à son cœur. A chaque coup qu'il lui donne, il le fait gémir, et il le pénètre plus vivement que toutes les flammes. Il tâche de fuir, mais il porte partout son bourreau, puisqu'il est au-dedans de lui-même. Aussitôt qu'il a fait une plaie, elle se guérit ; toujours les plaies recommencent et sont toujours nouvelles. Il faut dire la même chose de l'âme malheureuse que du corps de ce misérable ; car un ver inconnu et caché dans le plus intérieur d'une âme damnée, y exercera mille cruautés au-dessus de tout ce que l'on peut imaginer de plus affligeant (ROUAULT, *Les quatre fins de l'homme*, ch. 4, a. 3).

qu'on finit par faire le mal sans y songer, et sans se rendre compte du tort que l'on se cause et des châtiments que l'on s'apprête. Hélas! que de chrétiens sont dans ce cas, et n'y sommes-nous pas nous-mêmes ? Mais lorsque le pécheur tombe en enfer, alors le voile, dont ses passions cachaient plus ou moins la perversité des péchés qu'il commettait, se déchire soudainement. Impossible de fermer les yeux plus longtemps : il est damné. Il le reconnaît, et rien ne peut donner une idée de son épouvante, et des déchirants reproches qu'il s'adresse. Cette damnation, cette damnation affreuse, cette damnation éternelle, il pouvait l'éviter, rien ne lui était plus facile : il n'avait qu'à remplir ses devoirs, comme tant d'autres, avec la grâce de Dieu. Mais il ne l'a pas voulu ; il a préféré s'amuser, il a préféré s'enrichir, il a préféré s'élever à de hauts emplois, conquérir de la renommée et de la gloire. Où tout cela est-il maintenant ? Satisfactions d'un moment, satisfactions souvent amères, satisfactions passées pour toujours. Et lui, le voilà dans l'enfer ! dans l'enfer, dont il ne sortira jamais ! A-t-il été assez imprévoyant ! a-t-il été assez aveugle ! a-t-il été assez insensé, assez fou, assez stupide ! Et ces reproches sanglants, toute l'éternité il se les adressera avec rage, grinçant des dents, poussant des hurlements de fureur, se frappant avec ses poings, se déchirant les membres avec ses dents, se faisant son propre et son plus acharné bourreau ; car le Sauveur l'a dit : *Leur ver ne mourra point* (1).

1. Tunc stabunt justi in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt, et qui abstulerunt labores eorum. Videntes turbabuntur timore horribili... dicentes intra se, pœnitentiam agentes, et præ angustia spiritus gementes : Hi sunt quos habuimus aliquando in derisum... Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam... Ergo erravimus a via veritatis... Lassati sumus in via iniquitatis... Quid nobis profuit superbia ? Aut divitiarum jactantia quid contulit nobis ? Transierunt omnia illa tanquam umbra... (Sap. v, 1-9).

Illud beatitudinis damnum, quod patitur reprobus, eo acerbius : 1. Quo majus est bonum, quod perdit. 2. Quo majus est jus, quod ad illud bonum habuit. 3. Quo magis in ejus dispositione fuit talis boni possessio. 4. Quo vilius est id, pro quo sua culpa tantum perdidit bonum. Hæc omnia reprobo revocat in memoriam Jeremias propheta, c. II : *Scito et vide, quia malum et amarum est, reliquisse te Dominum Deum tuum*... Miser ille sese conspiciens omni spe salutis privatum, desperatione et rabie agitabitur, perpetuaque jaculabit maledicta in Dei

Et *le feu ne s'éteindra point*, a-t-il ajouté. Le feu ! et le feu de l'enfer ! (1) n'est-ce pas là le plus effroyable de tous les

potentiam, quæ eum de nihilo produxit ; in Dei sapientiam, quæ criminum suorum gravitatem agnovit ; in Dei bonitatem, quæ ei nullum malorum præbet solatium ; in Dei providentiam, quæ ad peccati et peccatoris pœnam produxit infernum ; in Dei justitiam, quæ eum adeo graviter cruciat ; in Christi sanguinem, qui tot aliis fuit efficax, sibique nihil prodest ; in semetipsum, quod suis sceleribus cœli perdiderit bona, et inferni patiatur supplicia. — Infamis voluptas, dicet adhuc, tu mihi æternum dulcedinis eripuisti torrentem, et in immensum dolorum immersisti pelagus ! Crudelis ambitio, tu cœli mihi claudis januam, et detines alligatum in teterrimo inferni carcere ! Infaustæ divitiæ, quæ mihi cœlestes furamini gazas ! Horrendum peccatum, quod est damni, quod patior, origo ! Vale æterna paradisi gloria, quam pro fumo vanitatis perdidi ; vale ineffabile cœli delectamentum, quod pro ignominiosa amisi voluptate ; vale amplissima empyrei beatitudo, quam pro terræ puncto reliqui ; valete angeli, vestrum contempsi cœtum, ut dæmonum consociarer pœnis ; vale cœlum, vale terra, cogor a vobis separari, ut æternum in inferno boni patiar damnum, et omnium malorum genere crucier. *Talia dixerunt in inferno hi qui peccaverunt.* Sap. v (Vivien, loc. cit. conc. 5. p. 3. n. 3).

1. Comment comprendre, disent les impies, un feu matériel qui agit immédiatement sur une substance purement spirituelle ? Comment comprendre qu'ensuite, après la révolution des siècles, cette même flamme brûlera continuellement les corps, sans jamais les consumer ? Esprits superbes, c'est ici le mystère de la justice divine ; et votre faible intelligence, qui ne s'élève pas même jusqu'aux mystères de la nature, prétendrait le comprendre ! Vous ne comprenez pas comment un feu matériel se fait sentir à un pur esprit ; comprenez-vous mieux comment il agit sur lui par l'intermédiaire du corps ? Vous le croyez, mais vous ne pouvez pas l'expliquer ; vous sentez l'effet, vous ignorez comment il se produit. Croyez-vous la puissance de Dieu tellement restreinte qu'il soit au-dessus d'elle de faire éprouver à l'âme des sensations autrement que par le corps ? Et la foi ne vous apprend-elle pas que c'est pour les démons, qui sont de purs esprits, que l'enfer a été allumé ? Vous ne comprenez pas non plus comment le feu brûle un corps sans le détruire. Je vous le demande encore : Comprenez-vous plus clairement comment il le détruit ? Connaissez-vous, savez-vous en quoi consiste cette vertu qu'a le feu de diviser les corps, d'en disperser les parties ? Pensez-vous que le Créateur, qui lui imprima cette propriété, ne puisse pas l'en dépouiller ? Croyez-vous qu'il n'ait pas le pouvoir, en rendant nos corps immortels, de les rendre incorruptibles ? Libertins, considérez, et toutes vos vaines difficultés sur le feu infernal disparaîtront, considérez que c'est la justice divine qui l'ordonne, le Tout-Puissant qui l'exécute, l'infaillible vérité qui le révèle (Card. De La Luzerne, loc. cit.).

Les Pères sont partagés sur la question de savoir si le feu de l'enfer est un feu matériel ou un feu métaphorique. L'opinion communément reçue est que le feu de l'enfer est un feu matériel, mais l'Église ne le

supplices ? « Les douleurs les plus aiguës, les supplices les plus lents, les tortures, les gênes, les genres de mort les plus inouïs, comparés à ce feu, dit quelque part saint Augustin, ne méritent pas même le nom de tourments. » N'y eût-il dans l'enfer que le feu que nous possédons sur la terre, que d'y demeurer serait un supplice sans nom. Ne serait-ce pas déjà un supplice intolérable que de mettre sa main dans un fourneau de forge ? combien plus si l'on y jetait le corps tout entier ! Cependant quelle différence entre le feu de l'enfer et le nôtre ! Notre feu nous a été donné par Dieu, dans sa bonté, pour nous être utile et nous servir en beaucoup de circonstances ; c'est donc principalement un agent bienfaisant, et qui ne nuit qu'accidentellement. Le feu de l'enfer, au contraire, a été créé par Dieu, non plus dans sa bonté, mais dans sa colère ; et non plus pour être utile aux hommes, ses créatures de prédilection, mais pour châtier ses contempteurs et ses ennemis. Le feu de l'enfer doit donc avoir des propriétés très différentes des propriétés du nôtre, et exclusivement appropriées à sa destination. Il doit donc être apte, par conséquent, à causer des souffrances beaucoup plus horribles encore que le nôtre. En effet, non seulement il brûle, avec une violence qui nous est inconnue, comme notre feu ; mais « il fait sentir aux damnés, dit saint Jérôme, tous les supplices à la fois. » En même temps qu'il brûle, il glace comme le froid, il coupe comme le glaive, il broie comme une roue, il disloque comme une chaîne, il meurtrit comme un marteau, il déchire comme les ongles de fer, il empoisonne comme l'arsenic, il tortille comme la rage (1).

décide point, l'Église ne vous oblige point à le croire. N'allez pas vous réfugier dans la pensée que ce feu n'est qu'une image pour le redouter un peu moins. O misérable refuge ! Comme si le feu allumé par les mains de Dieu devait être moins redoutable que le feu allumé par les mains de l'homme ; comme si le feu qui ne s'éteint pas devait moins nous effrayer que le feu qui s'éteint ; comme si le feu de la terre et du temps pouvait être autre chose qu'une pâle image du feu de l'éternité ! Eh bien ! je vous laisse votre opinion, puisqu'elle vous est chère, mais je vous le déclare, elle m'épouvante bien plus qu'elle ne me rassure. Mettons que ce feu dont parle l'Évangile n'est qu'une figure empruntée à la langue de l'homme, mais souvenons-nous que la figure est mille fois moins terrible que la réalité (Mgr Besson, *Les Myst. de la Vie future*, 14. confér.).

1. Gehennalis ignis est velut quoddam omnium pœnarum composi-

Eh bien, c'est dans ce feu vengeur que sont plongés les damnés. C'est ce feu vengeur qui les entoure de toutes parts et les pénètre jusqu'à la moëlle de leurs os. C'est ce feu vengeur qui les brûle, mais sans les consumer. Et loin de les consumer, il les conserve, comme le sel conserve les objets qui en sont imprégnés. Le Sauveur nous apprend en effet que le feu de l'enfer est pour les damnés *comme un sel* (1). Et non seulement ce feu vengeur brûlera les corps des damnés après la résurection ; mais dès maintenant il brûle leurs âmes, aussitôt qu'elles y sont précipitées après leur jugement, comme il brûle les démons depuis l'instant où ils y ont été jetés du haut du ciel après leur révolte. Et ce feu brûle et brûlera ainsi éternellement les démons et les damnés sans jamais se ralentir, sans jamais s'épuiser, immortel lui-même comme ses criminelles victimes. Ici-bas, les plus horribles souffrances, les plus épouvantables supplices trouvent du moins une fin dans la mort ; dans l'enfer, les tourments des damnés n'auront pas de fin, car, ainsi qu'au ciel, *il n'y aura plus de mort* (2).

CONCLUSION. — Ainsi seront privés de tous les biens, des biens naturels, des biens surnaturels et des biens éternels ; ainsi seront accablés de tous les maux, dans leurs âmes et dans leurs corps, les malheureux qui, pendant leur vie mortelle, auront mieux aimé donner satisfaction à leurs passions que servir Dieu. Encore faut-il répéter que les tourments de l'enfer sont beaucoup plus affreux que tout ce que nous pouvons en dire. Mais ne fussent-ils que ce que nous venons de les exposer, qu'ils ne laisseraient pas de faire de l'enfer le plus horrible séjour. Eh bien, cet horrible séjour, qui est dès maintenant celui des démons et de tous les pécheurs impénitents qui ont vécu avant nous, il s'agit à présent, pour nous, de savoir s'il sera aussi le nôtre. Réflé-

tum, omne fel aspidum, cuncta viperarum venena, universæ ferarum immanitates, malignæ elementorum et siderum qualitates, cunctaque in universum suppliciorum genera in infernali continentur igne, ut peccator *ad nimium calorem transeat ab aquis nivium*. Job. XXIV (VIVIEN, op. cit. conc. 2, p. 2, n. 3).

1. Marc. IX, 48.

2. Apoc. XXI, 4.

chissons-y bien. Ceux qui se trouvent déjà en enfer, certainement ne pensaient pas, pendant leur vie, qu'ils y iraient; cependant ils y sont, et pour toujours. Or, notre histoire sera-t-elle la leur, et ceux qui viendront après nous, pourront-ils donc dire de nous ce que nous disons de ceux qui nous ont précédés? Pourra-t-on dire de nous aussi, que nous ne pensions pas, durant notre vie, aller en enfer, et que cependant nous y serons? Encore une fois, réfléchissons-y, et réfléchissons-y sérieusement, la chose, nous devons le comprendre, en vaut la peine. Or, infailliblement nous irons, nous aussi, en enfer; infailliblement nous y serons privés de tous nos biens naturels, surnaturels et éternels; infailliblement nous y serons accablés de toutes sortes de maux, et de maux effroyables, dans notre corps et dans notre âme; infailliblement nous nous reprocherons éternellement et inutilement d'avoir manqué notre salut, si, comme l'ont fait ceux qui sont déjà dans ce séjour d'horreur, nous obéissons à nos passions plutôt qu'à Dieu. Telle est la vérité, chrétiens, terrible dans sa certitude. Ne nous faisons pas d'illusion, trop affreux serait notre réveil. C'est pourquoi, chrétiens, tous pensons souvent aux tourments de l'enfer que nous venons de considérer. Pensons-y pour nous maintenir dans le chemin du devoir, si déjà nous avons le bonheur d'y marcher (1). Et si nous avons le malheur d'être engagés déjà sur la route des plaisirs et des intérêts, regardons à l'avance l'abîme qui se trouve au bout, et ce qui se trouve dans cet abîme (2). Nul doute

1. Minatur gehennam Deus, non quo gehennam inducat, sed quo a gehenna liberet; alioquin si torquere vellet, non jam ante minatus esset; quo firmi ac stabiles evitemus minas, pœnam minatur, et terret verbo, quo minus opere torqueat (S. Joan. Chrysost. hom. 5. *de Pœn.*).

Descendant in infernum viventes, Ps. LIV, videlicet ne descendant morientes. Hoc enim modo sæpe cellarum incolæ in infernum descendant : sicut enim assidue contemplando revisere amant gaudia cœlestia, ut ardentius ea appetant; sic dolores inferni, ut horreant, et refugiant (S. Bern. *ad Frat. de Mont. Dei*).

2. Cum te appetitus invaserit peccandi, velim cogites profundum barathrum, inextricabiles tenebras (S. Basil. *in Ps.* XXXIII).

Si ignem concupiscentiæ habueris, oppone aliam ignem, et hic statim extinctus evanescit (S. Chrysost. ep. 2. *ad Do.*).

Pro ipsa gehenna oportet Deo agere gratias, pro pœnis et suppliciis,

qu'alors, à moins de folie de notre part, nous rebrousserons chemin pour prendre celui qui mène au ciel, où Dieu nous fasse la grâce, chrétiens, de nous trouver réunis avec tous ceux qui nous aiment et tous ceux que nous aimons. Ainsi soit-il.

TRAITS HISTORIQUES

L'enfer, dépeint par sainte Thérèse.

« Etant un jour en oraison, rapporte sainte Thérèse, je me trouvai en un instant, sans savoir de quelle manière, transportée corps et âme dans l'enfer. Je compris que Dieu voulait me faire voir la place que les démons m'y avaient préparée, si je n'avais changé de vie. Celà dura très peu ; mais quand je vivrais encore plusieurs années, il me serait impossible d'en perdre le souvenir. L'entrée de ce lieu de tourments me parut semblable à une de ces petites rues longues et étroites, ou pour mieux dire, à un four extrêmement

quæ sunt illic : ea enim res valde juvat eos, qui amimadvertunt : pro fræno metus gehennæ imponatur cordibus nostris (S. Chrysost. hom. 29, *in ep. ad Ephes.*).

Supplicia terrent quem pæmia non invitant (S. Aug. *in Ps.* xxxix).

Maxima mortalium pars æstu concupiscentiæ sufflammatur, passionum furiis agitatur, carnis voluptatibus titillatur, et appetitus sensitivi blanditiis periclitatur ; at gehennæ memoria carnis blanditias fugat, veneris voluptates frænat, passionum furias mitigat, æstus concupiscentiæ refrigerat ; et ut fatetur etiam Lucretius Epicureus : Persuasio infernum esse, ac vindicem Deum, nec ullam esse voluptatem liquidam puramque relinquit. Gehennalis incendii horror ardorem concupiscentiæ temperat ; divini furoris metus rabiem vindictæ tranquillat ; rigor divinæ severitatis passionum violentiam frænat (Vivien, Op cit. conc. 1, p. 2, n. 2).

Dæmones, ait S. Cyprianus, ad solum inferni nomen timent, expavescunt, et homo criminosus non timet horrenda inferni supplicia, quæ incurrunt peccatores : *Ibi ceciderunt omnes qui operantur iniquitatem.* Ps. xxxv. Impossibile existimat Job, ut quis scienter venenosos velit comedere cibos, c. v : *Numquid potest aliquis gustare, quod gustatum affert mortem ?* Christianus certo scit, peccatum mortale afferre animæ mortem, Jac. 1 : *Peccatum, cum consummatum fuerit, generat mortem ;* et peccatorem mancipat inferni suppliciis : tamen non pertimescit interminabilem gehennæ mortem (Id. *Ibid.* 3. p. n. 2).

« Quis cum sano sensu pro unius diei deliciis centum annorum pœnam eligeret ? » S. Aug. de triplic. Habit. c. 3. Et miseri tamen illi, qui sine ulla sapientia, voluptatem carnis sequentes, non vitant vitia ; non effugiunt intolerabiles pœnas, non centum annorum, non millies mille, sed sine fine omnium sæculorum (Id. *ibid.*).

bas, obscur, resserré. Le sol était une horrible fange d'une odeur pestilentielle, et remplie de reptiles venimeux. A l'extrémité s'élevait une muraille dans laquelle on avait creusé un réduit très étroit où je me vis enfermer. Tout ce qui, jusqu'à ce moment, avait frappé ma vue, et dont je n'ai tracé qu'une faible peinture, était délicieux en comparaison de ce que je sentis dans ce cachot. Nulle parole ne peut donner la moindre idée d'un tel tourment, il est incompréhensible. Je sentis dans mon âme un feu dont, faute de termes, je ne puis décrire la nature, et mon corps était en même temps en proie à d'intolérables douleurs. J'avais enduré de très cruelles souffrances dans ma vie, et, de l'aveu des médecins, les plus grandes que l'on puisse endurer ici-bas. J'avais vu tous mes nerfs se contracter d'une manière effrayante, à l'époque où je perdis l'usage de mes membres ; en outre, j'avais été assaillie par divers maux dont quelques-uns avaient le démon pour auteur ; tout cela néanmoins n'est rien en comparaison des douleurs que je sentis alors ; et, ce qui y mettait le comble, c'était la vue qu'elles seraient sans fin et sans adoucissement. Mais ces tortures du corps ne sont rien à leur tour auprès de l'agonie de l'âme. C'est une étreinte, une angoisse, un brisement de cœur si sensible, c'est en même temps une si désespérée et si amère tristesse, que j'essaierais en vain de les dépeindre. Si je dis qu'on endure à tous les instants les angoisses de la mort, c'est peu, car, au dernier soupir, c'est une puissance étrangère qui semble nous ôter la vie ; mais ici, c'est l'âme elle-même qui se l'arrache et se déchire. Non, jamais je ne pourrais trouver d'expression pour donner une idée de ce feu intérieur et de ce désespoir qui sont comme le comble de tant de douleurs et de tourments. Je ne voyais pas qui me les faisait endurer, et je me sentais brûler et comme hachée en mille morceaux. Je ne crains pas de le dire, le supplice des supplices, c'est ce feu intérieur et ce désespoir de l'âme. » (*Vie de sainte Thérèse*, écrite par elle-même, ch. 32).

Supplice de la privation de la lumière et de la liberté.

1. — Une dame qu'on croyait morte, mais qui n'était qu'évanouie, fut enterrée dans son château. Le lendemain, le jardinier, qui travaillait tout près de son tombeau, entend des cris qui en partaient. De suite il court avertir le maître. On accourt, on n'entend rien. On ouvre cependant le tombeau ; la dame paraissait morte. Mais étant revenue, et lorsqu'elle fut bien remise, et qu'elle put s'expliquer, elle dit : La première chose qui m'a frappée, lorsque je me suis éveillée, c'est l'obscurité du lieu où je me trouvais.

Effrayée, j'ai appelé mon mari, mes enfants, mes domestiques, personne n'a répondu. Alors, voulant savoir où j'étais, j'avance les mains à droite, à gauche, en haut, partout je trouve un obstacle. Alors quelle frayeur ! je me crus enterrée. A l'instant je fus saisie d'une indicible douleur, je pousse des cris, mais heureusement que je me suis aussitôt évanouie par l'excès de ma peine. — Mes frères, vous frémissez à ce récit et vous ne voudriez pour rien au monde vous trouver dans une si horrible position que cette dame, et cependant l'état du réprouvé est bien autrement horrible. Car cette dame ne désespérait pas absolument qu'à force de cris on ne l'entendît et qu'on ne lui apportât du secours ; et dans le cas d'aucun secours, elle savait que la faim et le défaut d'air la feraient bientôt mourir. En attendant, elle pouvait prier Notre-Seigneur, la sainte Vierge, et se préparer à faire une sainte mort. Mais le réprouvé dans l'enfer sait qu'il n'a aucun secours à espérer, que sa position, beaucoup plus cruelle que celle de cette dame dans sa tombe, est non pour quelques jours, quelques années, quelques siècles, mais pour l'éternité. Il sait qu'il ne verra plus jamais la lumière, qu'il sera toujours dans les plus horribles ténèbres, qu'il ne sortira jamais de cet affreux abîme, qu'il ne changera jamais de place, qu'il sera toujours dans l'état de gêne le plus violent, comme écrasé par ces murs de ténèbres qui le tiennent pressé, serré et caché à tous les regards. Oh ! quelles chaînes, quels cachots ! (R. P. Jean. *Serm.* L'Enfer).

2. — Un riche voluptueux, chargé de crimes et redoutant l'enfer, n'avait pas le courage, ni de rompre avec ses mauvaises habitudes, ni d'expier ses péchés par la pénitence. Il recourut à sainte Ludvine, qui édifiait alors le monde par sa patience, et la pria de faire pénitence pour lui. « Volontiers, répondit-elle, j'offrirai pour vous mes souffrances, à condition que, durant l'espace d'une nuit, vous gardiez dans votre lit la même position, sans changer de côté, sans bouger, sans remuer. » Il y consentit aisément. Mais, s'étant mis sur son lit, à peine y était-il resté une demi-heure, qu'il sentit du malaise et voulut se mouvoir. Il ne le fit pas néanmoins et resta immobile. Mais le malaise alla croissant, si bien qu'au bout d'une heure il lui parut insupportable. Alors une réflexion salutaire se produisit en son esprit ; « Si c'est un tel tourment, se dit-il à lui-même, de demeurer immobile sur un lit commode l'espace d'une nuit, que serait-ce si j'étais tenu sur un lit de feu, l'espace d'un siècle, d'une éternité ? Et je craindrais de racheter un tel supplice par un peu de pénitence ?

Privation de la vue de Dieu.

1. — Voici un fait surprenant, raconté par le P. Surin, savant théologien du dix-septième siècle. C'était en 1634, à Loudun, dans le diocèse de Poitiers. On exorcisait plusieurs personnes possédées du démon, et le prêtre qui remplissait cette difficile mission adressait parfois à l'esprit malin des questions très intéressantes. Un jour il lui dit : « Au nom de Dieu, je t'ordonne de me répondre : quelles peines souffre-t-on en enfer ? — Hélas, nous souffrons un feu qui ne s'éteint jamais, et surtout une rage, un desespoir inexplicables, à cause que nous avons mérité par notre orgueil de ne voir jamais Celui qui nous à créés. — Si la chose était possible, quels sacrifices t'imposerais-tu pour jouir de la vue de Dieu ? — Oh ! si Dieu le permettait, je consentirais volontiers à grimper, avec le corps le plus sensible et le plus délicat, le long d'une colonne qui s'élèverait jusqu'au ciel, et qui serait toute hérissée de pointes aiguës, de lames tranchantes, d'épines déchirantes, alors même que cette ascension devrait durer dix mille ans, uniquement pour avoir le bonheur de m'unir à Dieu et de le contempler pendant une seule minute... Ah ! si les hommes savaient ce qu'ils perdent en perdant la grâce de Dieu ! »

2. — Il y a quelques années, le feu envahit un théâtre de Paris, au milieu d'une représentation : mais Dieu voulut qu'aucun spectateur n'en fût la victime. Bientôt l'élément destructeur prit une extension effrayante. Le peuple était rassemblé sur la place, travaillant à circonscrire l'incendie et à l'empêcher de gagner les édifices voisins. Tout à coup, des cris perçants se font entendre, et l'on aperçoit, à une fenêtre de l'étage le plus élevé, une jeune fille, encore revêtue de son costume d'actrice. L'infortunée se jetterait dans l'espace pour se soustraire à la mort la plus atroce, mais les barreaux de fer l'arrêtent ; elle pousse des cris lamentables ; elle s'abandonne au plus violent désespoir ; les secours humains sont impossibles ; elle disparaît enfin dans un tourbillon de flammes.— Faible image d'un réprouvé, tourmenté par le besoin de s'unir à Dieu, mais que Dieu repousse en lui répétant éternellement : Retire-toi, point de Dieu pour toi, si ce n'est pour te maudire. *Discedite, maledicti.*

Supplice des Sens.

De la vue. — Parmi les objets qui tourmentent la vue des réprouvés, les plus affreux sont les démons qui se montrent à eux dans toute leur monstruosité. Saint Bernard parle d'un religieux

qui, étant dans sa cellule, poussa tout à coup des cris d'effroi qui firent accourir toute la communauté. On le trouva hors de lui, et ne prononçant que ces tristes paroles : « Maudit le jour où j'entrai en religion ! » — Effrayés et troublés de cette malédiction, dont ils ne comprenaient pas la cause, ses frères l'interrogent, l'encouragent, lui parlent de la confiance en Dieu. Bientôt, s'étant calmé : « Non, non, reprit-il, ce n'est pas la vie religieuse que je dois maudire. Au contraire, béni soit le jour où je devins religieux ! Mes frères, ne vous étonnez pas de me voir l'esprit troublé. Deux démons se sont montrés à moi, leur horrible aspect m'a mis tout hors de moi. Quelle monstruosité ! Ah ! plutôt tous les tourments que d'en soutenir encore la vue. »

Du goût. — Il s'est rencontré des mères, comme au siège de Jérusalem, qui n'ont pas craint d'égorger leurs propres enfants pour apaiser une faim qui était devenue une folie. — L'empereur Zénon fut enterré vivant dans un souterrain. Quand on ouvrit cet affreux tombeau, on remarqua qu'avant d'expirer, il s'était dévoré les deux bras. — Qu'est-ce que cette faim comparée à celle des maudits ?

De l'odorat. — Si le corps d'un réprouvé, dit saint Bonaventure, était déposé sur la terre, il la remplirait de son infection, comme un cadavre qu'on laisserait pourrir dans une maison l'empesterait tout entière. Sulpice Sévère rapporte, dans la vie de saint Martin de Tours, que vers la fin de sa vie, le démon vint le tenter sous une forme visible. L'esprit de mensonge se présenta devant lui avec la magnificence royale, une couronne d'or sur la tête, et se dit être le Roi de gloire, le Christ, fils de Dieu. Le saint évêque reconnut le tentateur sous ces apparences de la grandeur humaine, et le chassa avec mépris. L'orgueilleux Satan était confondu, il disparut. Mais pour se venger, il laissa la chambre du saint remplie d'une puanteur qui ne permettait plus d'y rester.

De l'ouïe. — Surius, dans la vie de sainte Ludvine, rapporte que, dans un ravissement, cette servante de Dieu vit un abîme, dont la large ouverture était bordée de fleurs, et dont la profondeur, quand on y plongeait le regard, glaçait d'épouvante. Il en sortait un bruit indescriptible, mélange effroyable de hurlements, de blasphèmes, de fracas, de coups retentissants. Son ange gardien lui dit que c'était le séjour des réprouvés ; et il voulait lui faire voir les supplices qu'ils endurent. « Hélas ! répondit-elle, je ne saurais en soutenir la vue. Comment le pourrais-je, puisque le seul bruit de ces vociférations désespérées me causa une horreur insupportable ? »

Societé des démons et des réprouvés.

Il y a de malheureux pécheurs qui, voyant bien qu'ils marchent vers l'enfer, se rassurent en disant : « Je n'y serai pas seul ! » Triste consolation ! C'est celle des forçats, condamnés à porter les fers ensemble dans les bagnes. On conçoit pourtant qu'un forçat trouve un certain soulagement dans la compagnie de ses semblables. Hélas ! il n'en sera pas ainsi en enfer, où les réprouvés seront les bourreaux les uns des autres. « Là, dit saint Thomas, les compagnons de son malheur, loin d'adoucir le sort du réprouvé, le lui rendront plus insupportable. » Suppl. q. 86. a. I. — La société de ceux-là même qui sur la terre furent leurs meilleurs amis, est insupportable aux damnés en enfer. Ils s'estimeraient heureux d'avoir pour compagnons des tigres et des lions, plutôt que leurs proches, leurs frères, ou leurs propres parents.

Le feu de l'enfer.

Comparaison. — Vous savez tous combien le feu est terrible entre les mains de l'homme : j'en appelle à ceux qui l'ont entendu rugir dans les creusets où le bronze entre en fusion, ou bouillonner dans les fournaises où l'on fait le verre. Eh bien ! on a découvert naguère un procédé pour le rendre dix fois plus actif : il consiste à souffler sur un brasier un peu de ce gaz bienfaisant que Dieu a mêlé à l'air que nous respirons, l'oxygène. Or, voici ce qui en est résulté la première fois qu'on a fait l'expérience dans une fonderie de bronze : la flamme est tout à coup devenue aussi éblouissante que la lumière électrique, et le feu si dévorant qu'il a fondu le métal en une seconde, puis le creuset qui renfermait le métal bouillonnant, puis les barres de fer du foyer, puis les briques elles-mêmes, en sorte que ce mélange informe s'en est allé en ruisseau de lave jusque dans la cour de l'atelier. Quelle formidable puissance ! et ce feu-là, chrétiens, est un bienfait du Créateur ; il nous l'a donné dans son amour. Que sera-t-il lorsqu'il en fera l'instrument de sa vengeance ! (Bertrand, *Petits sermons*. Qu'est-ce que l'Enfer ?)

L'empreinte brûlée. — Le feu de l'enfer est un feu réel, un feu qui brûle comme celui de ce monde, bien qu'il soit infiniment plus actif. N'y aurait-il pas en enfer un feu réel, puisqu'il y a un feu réel au purgatoire ? « C'est le même feu, dit saint Augustin, qui tourmente les damnés et qui purifie les élus. » Une foule de faits incontestables démontrent la réalité du feu dans le lieu des expiations. Voici ce que rapporte Mgr de Ségur :

« L'année 1870, au mois d'avril, écrit-il, j'ai vu, ou du moins j'ai touché à Foligno (Mgr de Ségur était alors aveugle), près d'Assise, en Italie, une de ces effrayantes empreintes de feu, produites quelquefois par des âmes qui apparaissent, et attestent que le feu de l'autre vie est un feu réel.

« Le 4 novembre 1859, mourut d'apoplexie foudroyante, au couvent des Tertiaires Franciscaines de Foligno, une bonne sœur, nommée Thérèse Gesta, qui était depuis de longues années maîtresse des novices, et à la fois chargée du pauvre vestiaire du monastère. Elle était née en Corse, à Bastia, en 1797, et était entrée au monastère en février 1826. Il va sans dire qu'elle était préparée dignement à la mort.

« Douze jours après, le 16 novembre, une sœur, nommée Anna-Félicie, qui la remplaçait dans son office, montait au vestiaire, et allait y entrer, lorsqu'elle entendit des gémissements, qui semblaient venir de l'intérieur de cette chambre. Un peu effrayée, elle s'empressa d'ouvrir la porte : il n'y avait personne. Mais de nouveaux gémissements se firent entendre, si bien accentués, que malgré son courage ordinaire, elle se sentit envahie par la peur. « Jésus ! Marie ! s'écria-t-elle, qu'est-ce que cela ? » Elle n'avait pas fini, qu'elle entendit une voix plaintive, accompagnée de ce douloureux soupir. O mon Dieu ! que je souffre ! *Oh ! Dio che peno tanto !* La sœur, stupéfaite, reconnut aussitôt la voix de la pauvre sœur Thérèse. Alors toute la salle se remplit d'une épaisse fumée, et l'ombre de sœur Thérèse apparut, se dirigeant vers la porte, en se glissant le long de la muraille. Arrivée près de la porte, elle s'écria avec orce : « Voici un témoignage de la miséricorde de Dieu. » Et, en disant cela, elle frappa le panneau le plus élevé de la porte, y laissant creusée dans le bois carbonisé, l'empreinte la plus parfaite de sa main droite ; puis elle disparut.

« La sœur Anna-Félicie était restée à moitié morte de peur. Toute bouleversée, elle se mit à pousser des cris et à appeler au secours. Une de ses compagnes accourt, puis une autre, puis toute la communauté ; on s'empresse autour d'elle, et toutes s'étonnent de sentir une odeur de bois brûlé. La sœur Anna-Félicie leur dit ce qui vient de se passer, et leur montre sur la porte la terrible mpreinte. Elles reconnaissent aussitôt la forme de la main de sœur Thérèse, laquelle était remarquablement petite. Epouvantées, elles s'enfuient, courent au chœur, se mettent en prières, passent la nuit à prier et à faire des pénitences pour la défunte, et le lendemain toutes communient pour elle.

« La nouvelle se répand au dehors, et les diverses communautés

de la ville joignent leurs prières à celles des Franciscaines. — Le surlendemain, 18 novembre, sœur Anna-Félicie étant entrée dans sa cellule pour se coucher, s'entendit appeler par son nom, et reconnut parfaitement la voix de sœur Thérèse. Au même instant, un globe de lumière tout resplendissant apparaît devant elle, éclairant la cellule comme en plein jour, et elle entend sœur Thérèse qui, d'une voix joyeuse et triomphante, dit ces paroles : « Je suis morte un vendredi, le jour de la Passion ; et voici qu'un vendredi je m'en vais à la gloire ! Soyez fortes à porter la croix, soyez courageuses à souffrir, aimez la pauvreté. » Puis, ajoutant avec amour : « Adieu, adieu, adieu ! » elle se transfigure en une nuée légère, blanche, éblouissante, s'envole au ciel et disparaît.

« Une enquête canonique fut ouverte aussitôt par l'évêque de Foligno et les magistrats de la ville. Le 23 novembre, en présence d'un grand nombre de témoins, on ouvrit le tombeau de sœur Thérèse, et l'empreinte brûlée de la porte se trouva exactement conforme à la main de la défunte. — Le résultat de l'enquête fut un jugement officiel, qui constatait la rectitude et l'authenticité parfaite de ce que nous venons de rapporter. La porte avec l'empreinte brûlée est conservée dans le couvent avec vénération. La mère abbesse, témoin du fait, a daigné me la montrer elle-même. »

DIX-HUITIÈME INSTRUCTION

(Dimanche des Rameaux)

C'est une vérité que les peines de l'enfer seront éternelles

I. Idée de cette éternité. — II. Certitude de cette éternité. — III. Motifs de cette éternité.

Poursuivons, chrétiens, nos réflexions sur l'enfer. Aussi bien, l'austère gravité de cette matière n'est pas sans avoir d'étroits rapports avec l'austère gravité des mystères dont nous allons célébrer la mémoire en ces saints jours où nous entrons. Ce fut, en effet, pour nous fermer à tous les portes de l'enfer, que le Sauveur a donné sa vie sur la croix, parmi les plus affreuses tortures. Au prix de ses propres souffrances, il aurait voulu nous épargner celles de l'enfer ; comme fait un père dévoué, qui se charge des travaux les plus pénibles pour les épargner à ses enfants. Avec quelle joie n'a-t-il pas pris la croix sur ses augustes épaules, avec quel courage n'est-il pas monté au Calvaire, avec quel héroïsme n'a-t-il pas subi son supplice, soutenu par le désir de nous délivrer tous des châtiments dont nous étions et dont nous devions être redevables à la justice divine ! Malheureusement, hélas ! ce courage, cet héroïsme, ces souffrances affreuses, et jusqu'à l'effusion du sang divin, demeureront inutiles pour un très grand nombre de chrétiens, qui iront en enfer absolument comme si Notre-Seigneur n'eût rien fait pour les en préserver. Et pourquoi ces chrétiens, malgré tout ce que notre divin Sauveur a fait pour eux, comme pour les autres, iront-ils si misérablement en enfer ? Ces chrétiens iront en enfer uniquement parce qu'ils n'auront pas craint l'enfer. S'ils craignaient l'enfer, ils éviteraient le péché, qui conduit fatalement en enfer. Mais parce qu'ils ne craignent pas l'enfer, par là même ils n'évitent pas le péché, et voilà pourquoi le péché les conduira en enfer.

Mais que dirons-nous donc pour inspirer à tous les chrétiens une si grande crainte de l'enfer, qu'elle les détourne du péché et les en préserve? N'avons-nous pas démontré, dans notre précédent entretien, qu'en enfer on est privé de tous les biens et accablé de tous les maux? La pensée de ces privations et de ce déluge de maux n'est-elle pas suffisante pour faire craindre l'enfer même aux plus obstinés pécheurs? Il est bien vrai que cette pensée est capable de faire une impression aussi vive que profonde, et l'on ne saurait se la rappeler trop souvent, mais surtout lorsqu'on est tenté de faire quelque péché. Cependant cette pensée elle-même n'est pas toujours un frein suffisant contre les passions violentes et révoltées. D'après le sentiment commun des saints docteurs, ne souffre-t-on pas dans le purgatoire à peu près les mêmes peines que dans l'enfer! Or, la pensée des peines du purgatoire arrête-t-elle beaucoup de pécheurs sur la voie du mal? Les personnes pieuses elles-mêmes n'y sont pas toujours très sensibles, et ce n'est guère la crainte de ces peines qui les fait combattre leurs imperfections. Bien loin de craindre le purgatoire, beaucoup le désirent plutôt, comme une assurance contre l'enfer. Pourvu que j'aille en purgatoire, dit-on, je serai toujours sûr d'aller ensuite au ciel. Et quand un pécheur se convertit à la mort, en admettant que sa conversion soit sincère, on se félicite et on se réjouit pour lui, tout en sachant bien qu'il n'évitera pas le purgatoire, dont les peines, nous le répétons, sont pourtant aussi douloureuses que celles de l'enfer. Ainsi, ce ne sont pas précisément les peines de l'enfer, si nombreuses et si terribles qu'elles soient, que nous craignons et qui nous empêchent de faire le mal. Ce que nous redoutons véritablement, ce qui nous effraie réellement, c'est l'éternité de ces peines. Souffrir beaucoup, nous nous y résignons encore; mais souffrir toujours, cela nous bouleverse et nous révolutionne. Or, c'est précisément parce que l'éternité des peines de l'enfer produit en nous cette vive impression, qu'elle est plus particulièrement efficace pour faire éviter le péché, et par suite l'enfer lui-même. En effet, qui peut se dire qu'en péchant il va encourir les châtiments éternels de l'enfer, et malgré cela commettre le péché? Une

telle conduite est à peu près impossible, et la pensée actuelle de l'enfer éternel opposera presque toujours une barrière insurmontable aux plus furieuses attaques du démon, du monde et des passions. C'est pourquoi rien ne saurait être plus utile au salut de notre âme, que la méditation de ce terrible sujet. Nous allons en conséquence exposer : premièrement, l'idée qu'on peut se faire de l'éternité des peines de l'enfer ; deuxièmement, la certitude de cette éternité ; troisièmement, les motifs de cette éternité (1). — Seigneur notre Dieu et notre seul refuge, qui avez créé l'enfer éternel pour châtier les pécheurs impénitents, et qui nous l'avez révélé afin de nous le faire éviter, daignez nous en inspirer une crainte si vive, que jamais nous ne tombions dans un péché qui puisse nous y conduire.

1. Ce qu'il y a de plus intolérable dans les peines de l'enfer, c'est leur éternité. Voyons : I. Comment la foi doit nous confirmer dans la croyance de l'éternité malheureuse ; et II. Comment la croyance de l'éternité malheureuse, par le plus juste retour, doit nous exciter à la pratique des œuvres de la foi. — I. 1° La foi corrige les erreurs au sujet de l'éternité. Ces erreurs sont : *a)* que Dieu est trop bon pour affliger éternellement une âme pécheresse ; *b)* que Dieu est trop juste pour venger dans des siècles infinis ce qui s'est passé dans un instant ; *c)* que Dieu n'est pas assez puissant pour faire que la créature subsiste une éternité entière dans les souffrances et dans les tourments. 2° Elle perfectionne nos lumières ; car nous ne manquons pas de raison pour justifier la conduite de Dieu touchant l'éternité malheureuse. *a)* La volonté du pécheur, qui aurait péché éternellement si Dieu l'eût laissé vivre éternellement ; *b)* le péché mortel, ne pouvant être réparé après la mort, doit subsister toujours et subir sa peine ; *c)* le péché, offensant une grandeur infinie, mérite une peine infinie. — II. Croire une éternité de peines, c'est un des plus puissants motifs pour nous faire rentrer dans le devoir ou nous y maintenir, et pour nous porter à vivre en chrétiens. Deux qualités particulières de ce motif : 1° C'est le plus universel, propre à toucher même les lâches ; 2° c'est le plus sensible... (BOURDALOUE).

Il y a une éternité de peines réservée dans l'autre vie, pour châtier les pécheurs, et c'est avec justice qu'ils y sont condamnés : 1° La vérité de cette peine ; 2° la justice et l'équité de cette peine (CLAUDE JOLY).

Sur l'éternité malheureuse, on peut considérer et montrer trois choses. La première, est la vérité ou la nécessité de cette éternité malheureuse, contre les infidèles et les hérétiques. La deuxième, sa justice, en faisant voir, qu'il était juste que Dieu ordonnât des peines éternelles pour punir les crimes en l'autre vie. La troisième, ses rigueurs, en faisant voir combien la pensée d'un supplice éternel, est un surcroît de peines aux damnés (HOUDRY, *Biblioth. des Prédic.* voc. *Enfer*, § 1er, n. 18).

I. — **Idée qu'on peut se faire de l'éternité des peines de l'enfer.** — Si l'on nous demande ce que c'est que l'éternité des peines de l'enfer, nous répondrons nettement que nous ne le savons pas. Pour que nous connaissions une chose, il faut, ou que nous la percevions par nos sens, ou que nous l'embrassions par notre esprit. Si cette chose ne tombe pas sous nos sens, ou si elle n'est pas susceptible d'être pénétrée et embrassée par notre esprit, nous pouvons bien savoir que cette chose est, qu'elle existe, mais nous ne pouvons pas dire ce qu'elle est, du moins nous ne pouvons pas le dire d'une manière exacte et parfaite, puisqu'elle échappe à nos moyens naturels de l'étudier et de la connaître. C'est ainsi que nous savons bien que Dieu existe, mais ce qu'est Dieu en lui-même, nous ne pouvons pas le dire. Il en est de même de l'éternité des peines éternelles : nous savons bien que cette éternité existe, mais ce qu'elle est en elle-même, nous ne pouvons pas non plus le dire. Et nous ne pouvons pas le dire, parce que, comme nous venons d'en faire la remarque, ni elle ne tombe sous nos sens, ni elle ne peut être embrassée par notre esprit.

Toutefois, sans vouloir comprendre l'éternité, puisque c'est une chose incompréhensible, on peut du moins s'en former une certaine idée, mais en procédant comme on procède avec Dieu, qui est également incompréhensible. Or, on connaît mieux Dieu en disant ce qu'il n'est pas, qu'en disant ce qu'il est. Ainsi, si je dis que Dieu est un esprit, je ne comprends guère ce que cela signifie, puisque je ne sais ce que c'est qu'un esprit. Mais si je dis que Dieu n'est pas un corps, alors je comprends un peu mieux, car je sais du moins ce que c'est qu'un corps, et que Dieu n'en est pas un. De même donc pour l'éternité : si je dis que c'est une durée infinie, je ne comprends guère ce qu'il faut entendre par là, car je ne sais ce que c'est que l'infini ; mais si je dis que c'est une durée qui n'a pas de fin, alors je comprends un peu mieux, car je sais ce que c'est qu'une chose qui finit, qui cesse d'être, et que l'éternité ne finit jamais, ne cesse jamais d'être (1).

1. Quæ finiuntur, æterna non sunt (Tertull. lib. adv. Hermog. 7).

Par conséquent, lorsqu'on dit des peines de l'enfer qu'elles sont éternelles, cela signifie qu'elles ne cesseront jamais de durer, qu'elles n'auront jamais de fin. Jamais de fin ! Qui peut comprendre le mystère de cette durée ? Ne confond-il pas la raison, n'écrase-t-il pas l'imagination ? Et cependant, même sans la comprendre, qui peut y penser et ne pas frémir ? Qu'on ajoute les uns aux autres, par la pensée, non pas autant de siècles qu'il y a de feuilles sur les arbres de toute la terre, et d'étoiles dans les cieux, et d'atomes dans l'air, mais mille millions de fois plus, et autant qu'on pourra en concevoir : cette chaîne de millions et de milliards de siècles aura toujours une fin, puisqu'on les conçoit ; mais ce ne sera pas l'éternité, puisque l'éternité n'aura pas de fin. Pas de fin ! telle sera donc la durée des souffrances de l'enfer (1).

Pour rendre plus sensible cette vérité effrayante, supposons, avec saint Bonaventure, que le supplice d'un damné doive durer tout le temps qu'il lui faudrait pour submerger tout notre globe avec ses larmes, en ne versant qu'une larme tous les mille ans. Une telle durée n'est-elle pas épouvantable ! Caïn, le premier damné, n'en aurait versé que six ou sept, et Judas seulement une ! Combien de siècles ne faudrait-il pas à ce damné pour emplir seulement un litre ! Et après ce litre, que d'autres siècles ne lui faudrait-il pas pour emplir un tonneau, pour former un ruisseau, un fleuve, pour remplir la mer ! Si nombreux que soit le nombre de ces siècles, il viendrait cependant un moment où, rien qu'avec une larme versée tous les mille ans et conservée par Dieu, les ruisseaux, les fleuves, la mer seraient remplis, et toute la terre submergée, comme aux jours du déluge universel, par les larmes de cet infortuné. Aurait-il alors souffert pandant toute l'éternité ? Nullement. Il aurait souffert pendant une épouvantable multitude de siècles,

1. Flammis ultricibus traditus semper moritur, quia semper in morte servatur ; non enim in morte consumitur, quia si consumeretur vita morientis, cum vita etiam pœna finiretur, sed ut sine fine crucietur, vivere sine fine in pœna compellitur ; ut cujus vita hic mortua fuit in culpa, illic ejus mors vivat in pœna : quia cruciatur et non extinguitur, moritur et vivit ; deficiet et subsistit ; finitur semper et sine fine est (S. Greg. *Mor.* xv, 11).

mais l'éternité ne serait même pas entamée. Elle ne le serait même pas si ce malheureux, après avoir noyé la terre de ses larmes, noyait encore tous les astres de la création, en n'en versant toujours qu'une tous les mille ans.

Supposons, avec un autre saint docteur de l'Église, qu'après le jugement dernier, Dieu dise aux damnés : De la terre et des mers, du soleil, de la lune et de tous les astres, maintenant inutiles, je vais ne faire qu'une seule masse, que je convertirai en airain. Je conserverai aussi un moucheron, et tous les mille ans, le moucheron ira frôler de son aile l'immense masse de métal ; et lorsque cette immense masse de métal sera usée par les frôlements d'aile du moucheron, répétés une fois tous les mille ans, votre supplice sera terminé ! Est-il possible, non pas de compter, mais seulement d'imaginer l'effroyable multitude de siècles qu'il faudrait au moucheron pour user cette masse de l'épaisseur d'une feuille de papier ? de l'épaisseur de la main ? pour l'user dans son entier ? Que de supplices donc pendant une telle durée ! Or, que pensons-nous que diraient les damnés, en entendant cette décision ? Ne maudiraient-ils pas Dieu de les condamner à un supplice de tant de millions et de milliards d'années ? Oh ! mille fois non, ils le béniraient au contraire avec des transports de joie, et célèbreraient ses miséricordes par d'interminables cantiques de reconnaissance. Dès ce moment, en effet, il n'y aurait plus pour eux d'enfer. Car si longs que dussent être leurs tourments, un jour viendrait pourtant où la masse d'airain serait totalement usée, et où leurs souffrances prendraient fin. Alors, comme de tous nos maux, lorsqu'ils sont passés, il ne leur en resterait plus que le souvenir, et ils n'auraient pas moins toute l'éternité pour jouir de leur délivrance. Mais Dieu ne leur tiendra pas, au jour du jugement, le langage que nous venons de supposer. La sentence qu'il fulminera contre eux, nous la connaissons, il nous l'a révélée lui-même : *Allez, maudits, loin de moi*, leur dira-t-il, *dans le feu éternel* (1). Entendons-le : *Dans le feu éternel*, c'est-à-dire, dans le feu qui n'aura jamais de fin, dans le feu qui, après avoir brûlé

1. Matth. xxv, 41.

autant de siècles qu'on pourra l'imaginer, continuera de brûler sans jamais s'éteindre, sans jamais cesser (1).

Telle est l'idée qu'on peut se former de l'enfer : une durée qui n'aura jamais de fin ; telle est l'idée qu'ont essayé de nous rendre sensible, par les comparaisons que nous venons d'exposer, les esprits les plus subtils et les génies les plus profonds ; telle est celle que nous fournit la raison, lors-

1. Alii alia similitudine utuntur ad explicandam infinitam æternitatis durationem. Extendatur cœlum ad modum membranæ : *Sicut pellem.* Ps. CIII. Omnes pennæ volucrum aptentur in calamos, totum mare convertatur in atramentum, omnes cœlestes intelligentiæ velociter scribentes innumeros arithmeticæ numeros describant supra membranam illam, ultra hos numeros adhuc protenditur æternitas. Venturum foret aliquando tempus, quo numeri prætererint, et tamen tunc nulla pertransierit pars æternitatis (VIVIEN, *Tertull. præd.* voc. *Infernus*, conc. 6, p. 2, n. 3).

Supposez qu'un damné soit obligé de demeurer en enfer jusqu'à ce que l'ange de l'éternité ait effacé toutes les lettres du livre que vous avez entre vos mains, en n'effaçant qu'une lettre tous les mille ans. Hélas ! depuis que le premier damné est en enfer, cet ange n'aurait pas encore effacé la moitié de la première ligne, à peine six ou sept lettres ! Eh bien, calculez l'inconcevable durée du temps qu'il faudrait à cet ange pour effacer toutes les lettres de ce livre, en n'en effaçant qu'une tous les mille ans... Grand Dieu ! une seule page nous offre déjà des calculs épouvantables. Est-ce là l'éternité ? Non, l'éternité va plus loin encore. Il viendra un temps encore plus reculé, où, si vous avez le malheur d'être damné, vous pourrez dire : Ah ! depuis que je brûle dans l'enfer, depuis que j'enrage dans ces feux, cet ange dont on me parla autrefois, en n'effaçant qu'une lettre tous les mille ans, aurait eu le temps d'effacer toutes les lettres de tous les livres de l'univers ; il aurait détruit toutes ces immenses et colossales bibliothèques qui ont été l'occupation des génies des savants de tous les siècles, et réduit au néant toutes les pensées exprimées par cette épouvantable multitude de lettres et de caractères. Ai-je fait, au moins, une partie de mon éternité ? Non. L'éternité est encore aussi longue pour moi que si je ne faisais que la commencer (BEDOIN, *Serm. sur l'Enfer*).

On fait encore la comparaison de la terre, changée de place par une fourmi qui emporte un grain de sable, un grain de rocher, tous les mille ans.

Plusieurs théologiens enseignent que les damnés souffrent, à chaque instant, avec une perception véritable et réelle, tous les tourments qu'ils devront souffrir pendant toute l'éternité, et ils comparent l'éternité des peines à une grosse boule de bronze, qui fait sentir tout son poids à la surface où elle est posée, quoiqu'elle ne la touche que par un point. C'est ainsi que l'éternité tout entière des peines qu'il doit souffrir pèse sur le damné, quoiqu'elles ne le touchent que par le moment présent : car en ce moment il souffre réellement tout ce qu'il doit souffrir toujours (B. LÉONARD DE PORT-MAURICE, *Serm. lundi apr. le 3. dim. de Car.*, n. 9).

qu'elle médite attentivement ce sujet. Ah ! chrétiens, nous l'avons déjà dit, mais il faut le répéter : peut-on considérer ces éternelles souffrances de l'enfer et commettre encore le péché ? Quel est l'homme qui commettrait jamais un seul péché, s'il savait qu'après l'avoir commis il aurait à endurer sans aucun répit les plus grandes souffrances jusqu'à la fin de sa vie ? A ce prix, personne ne pécherait. Mais l'éternité n'est-elle pas infiniment plus longue que la vie ? D'où vient donc que la crainte de peines relativement très courtes nous empêcherait de faire le mal, que ne nous empêche pas toujours de faire la crainte de supplices éternels ? Cela ne peut guère venir que de l'engourdissement de notre foi en l'éternité de ces supplices. Nous y croyons sans doute, mais nous n'y croyons que mollement ; et parce que nous n'y croyons que mollement, la pensée ne nous en vient même pas ; ou, si elle nous vient, elle ne nous impressionne que faiblement, et pas assez pour nous empêcher de pécher, ce que fait la crainte d'un mal bien certain et bien assuré (1). C'est

1. Pécheurs, fixez donc une bonne fois dans votre esprit cette pensée si importante ; et pour en retirer du fruit, dites-vous à vous-mêmes, mais sérieusement : Si je continue à vivre de cette manière, je me prépare infailliblement des supplices et un désespoir éternels en enfer. Toujours je brûlerai, toujours je pousserai des hurlements de rage, toujours je serai un objet de haine pour Dieu et de dérision pour les élus. O *jamais* qui toujours commence et jamais ne finit ! (B. Léonard, loc. cit.).

Pauvres damnés, livrez-vous au désespoir, car jamais vos supplices ne finiront : jamais plus pour vous un ami qui vous console, un parent qui vous témoigne de la compassion, un ange qui vous fortifie, un saint qui vous protège, un Dieu qui vous pardonne. O désespoir terrible ! Pécheurs, comment cette pensée n'ébranle-t-elle pas votre cœur, et ne vous fait-elle pas rentrer en vous-mêmes ! Quelle idée pouvez-vous avoir de tout ce qui est temporel, quand vous le comparez à cette épouvantable éternité ? Si vous avez le malheur de vous perdre, quand vous aurez brûlé en enfer cent mille millions d'années, quand tous vos parents, vos fils, vos petits-fils, vos arrière petits-fils seront morts ; après mille générations, quand votre famille sera éteinte, vos palais renversés, le monde entier réduit en cendres, que vous paraîtra alors tout le passé ?... Que vous paraîtra, après des millions d'années, une heure de plaisir, un frivole point d'honneur pour lequel vous aurez déjà souffert des millions de tourments ? et pourtant vous ne ferez encore que commencer. Qui vous aveugle donc à ce point ? Comment, pour un instant de plaisir, se jeter dans une éternité de supplices ? Quelle folie est la vôtre ? Pour un moment de liberté, vous condamner à une prison éternelle ? Pour un moment d'entretien coupable, se condamner à vivre éternellement dans la société des démons ?..... (Id. *ibid.*).

ainsi, par exemple, qu'un ivrogne, si ivrogne soit-il, jamais ne boirait une liqueur qu'il saurait être empoïsonnée. Tandis que malheureusement, moins prudents même que cet ivrogne, nous buvons (1) le poison du péché, qui doit nous conduire dans les flammes éternelles, parce que notre foi en ces flammes n'est pas assez vivante et pas assez éveillée. Voilà pourquoi nous allons maintenant essayer de réveiller et de vivifier cette foi, en démontrant la

II. — Certitude des peines éternelles de l'enfer. — Autant il est certain qu'il y a un enfer, autant il est certain que les peines qu'on y souffre sont éternelles. L'enfer n'est même l'enfer que parce qu'il est éternel. Si l'enfer n'était pas éternel, il n'y aurait pas d'enfer. Si l'enfer n'était pas éternel, il serait temporaire. Mais déjà il existe un lieu de souffrance temporaire, qui est le purgatoire. Pourquoi donc, alors, Dieu aurait-il fait un autre lieu de souffrance temporaire, c'est-à-dire un autre purgatoire ? Serait-ce pour y châtier plus sévèrement ou plus longuement ceux qu'il y aurait condamnés ? Mais dans le purgatoire, tel qu'il existe, les châtiments sont justement proportionnés aux fautes de ceux qui s'y trouvent, soit pour l'intensité, soit pour la durée des souffrances. Il y a des âmes qui n'y demeurent que quelques instants et d'autres qui y sont retenues pendant des années et peut-être des siècles. De même, il y a des âmes qui souffrent relativement peu, et d'autres qui endurent de grands tourments. Un enfer qui ne serait pas éternel ne serait pas autre chose, nous le répétons, qu'un autre purgatoire, et par conséquent inutile. Mais puisqu'il existe, c'est donc qu'il ne ressemble pas au purgatoire. Mais en quoi l'enfer ne ressemble-t-il pas au purgatoire, puisqu'on y souffre des mêmes tourments ? L'enfer ne ressemble pas au purgatoire en ceci, que les souffrances qu'on y endure sont éternelles. Telle est la différence fondamentale qui existe entre ces deux lieux de souffrances. Si l'on demande maintenant pourquoi les souffrances sont temporaires dans le purgatoire et éternelles dans l'enfer, nous répondrons que

1. Job. xv, 16 ; Prov. iv, 17.

la raison en est très claire. Ceux qui sont dans le purgatoire sont morts dans l'amitié de Dieu, et les souffrances qu'ils y endurent sont le paiement de ce qu'ils devaient encore à sa justice : le paiement achevé, les souffrances prennent fin. Au contraire, ceux qui se trouvent dans l'enfer sont morts dans l'inimitié de Dieu, et les souffrances qu'ils y endurent sont les châtiments encourus par cette inimitié. Or, cette inimitié durant toujours, parce qu'après la mort on ne peut plus se convertir, voilà pourquoi les châtiments en seront éternels (1).

Ces déductions sont d'ailleurs confirmées par les révélations et les enseignements les plus positifs de la sainte Écriture. Il n'y a pas de vérité qui s'y trouve exposée avec plus de clarté et de précision que l'éternité des peines de l'enfer. Dès le temps de l'ancienne loi, les prophètes ne se lassaient pas de la faire retentir parmi le peuple de Dieu, afin que tous, par leur fidélité, échappassent aux châtiments de l'autre vie. Parlant des prévaricateurs, l'un d'eux s'écriait : *Dieu répandra dans leur chair le feu et les vers, afin qu'ils brûlent et se sentent torturer éternellement* (2). Un autre, le grand prophète Isaïe, prononçait ces paroles, que le Sauveur lui-même répètera plus tard : *Le ver qui les ronge ne mourra point et le feu qui les brûle ne s'éteindra jamais* (3). Ce feu qui ne s'éteindra jamais, le même prophète, voulant que le peuple n'en perdît pas le souvenir, y revenait une autre fois et disait, parlant de l'enfer : *Son feu ne s'éteindra ni jour ni nuit, à jamais il s'en échappera des tourbillons de fumée* (4). Et apostrophant les pécheurs, il leur disait avec une grande force : *Qui de vous pourra demeurer dans un feu dévorant ?*

1. Il faut ôter à l'homme toute illusion. Je viens donc débattre entre Dieu et l'homme la grande question de l'éternité des peines ; je viens vous dire : N'attendez rien de Dieu, car sa sagesse, sa justice, sa bonté sont d'accord pour maintenir les peines éternelles ; n'attendez rien de vous-mêmes, car vous ne pourrez ni être anéantis, ni vous repentir, ni obtenir grâce. Douter de l'éternité des peines, c'est ne connaître ni Dieu, ni l'homme, c'est faire de Dieu un homme et de l'homme un Dieu (Mgr Besson, *Les Myst. de la Vie future*, 14. confér.).

2. Judith. XVI, 21.

3. Is. LXVI, 24.

4. Is. XXXIV, 10.

Qui d'entre vous pourra subsister dans des flammes éternelles ? (1).

Le sublime précurseur de Notre-Seigneur, saint Jean-Baptiste, n'eut garde de ne pas rappeler une vérité si essentiellement importante aux foules de peuple qui accouraient pour entendre ses enseignements, en même temps que pour recevoir son baptême. Parlant de la prochaine venue du Sauveur, dont il était le héraut, il disait, voulant caractériser son ministère et ses œuvres : *Il a le van à la main ; il nettoiera son aire, et il amassera son blé dans le grenier*, c'est-à-dire les bons dans le ciel ; *pour la paille*, c'est-à-dire les méchants, *il la brûlera dans un feu qui ne s'éteint point* (2), par conséquent dans un feu éternel.

Mais c'est toujours principalement Notre-Seigneur qu'il nous faut entendre, lui qui est venu du ciel sur la terre expressément pour être notre Docteur et notre Maître, pour nous enseigner avec une suprême autorité les vérités du salut. Que nous dit Notre-Seigneur de l'éternité des peines de l'enfer ? Nous parle-t-il au moins de cette question ? Oui certes, il nous en parle, et souvent, à tel point qu'il semble n'avoir voulu nous pénétrer de rien mieux que de cette éternité. Il ne s'est pas contenté en effet de nous la rappeler indirectement, quoique très clairement, comme lorsqu'il dit, parlant des réprouvés, que *la colère de Dieu demeure sur eux* (3), et que le péché contre le Saint-Esprit ne leur sera remis *ni en ce siècle, ni dans le futur* (4) ; mais il a employé les termes les plus précis et les formules les plus directes et les plus décisives. Écoutons en particulier ce discours : *Si votre main vous est une occasion de chute*, nous dit-il, *coupez-la. Il vous est plus avantageux de parvenir à la vie n'ayant qu'une main, que d'avoir deux mains et d'aller dans l'enfer, dans un feu qui ne peut s'éteindre, où leur ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point. Et si votre pied vous est une occasion de chute, coupez-le. Il vous est plus avanta-*

1. Is. XXXIII, 14.
2. Matth. III, 12.
3. Joan. III, 36.
4. Matth. XII, 32.

geux de parvenir à la vie éternelle n'ayant qu'un pied, que d'avoir deux pieds et d'être jetés dans l'abîme du feu qui ne peut s'éteindre ; où leur ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point. Que si votre œil vous est une occasion de chute, arrachez-le. Il vous est plus avantageux d'entrer avec un œil dans le royaume de Dieu, que d'être jeté dans l'abîme du feu, ayant deux yeux. Où leur ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point. (1). Quoi de plus fort, quoi de plus formel, que cette triple répétition du *ver qui ne meurt pas* du *feu qui ne s'éteint pas !* Notre-Seigneur pouvait-il dire mieux, pouvait-il en dire davantage, pour nous enseigner l'éternité des peines de l'enfer et nous en convaincre ? Ce ver *qui ne meurt pas*, n'est-ce pas un ver éternel ? Et ce feu qui *ne s'éteint pas*, n'est-ce pas également un feu éternel ? — D'ailleurs, le mot *éternel* lui-même a été appliqué aux peines des damnés par Notre-Seigneur. Nous révélant à l'avance les grands événements des derniers temps, il fait connaître ainsi la sentence qu'il prononcera contre les réprouvés : *Retirez-vous de moi, maudits, dans le feu éternel*, leur dira-t-il. Et il termine en ajoutant : *Et ils iront dans les supplices éternels* (2).

Ainsi le doute n'est pas possible : les supplices qu'endureront dans l'enfer les misérables qui s'y seront fait condamner, seront éternels, dureront toujours, n'auront jamais de fin. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même qui nous l'a révélé et enseigné. Qui oserait ne pas croire à sa parole divine ? Ses apôtres y ont cru et ont répété ses enseignements. Saint Paul, écrivant aux premiers chrétiens, leur a dit que les envieux, les homicides, les ivrognes, les débauchés et les autres pécheurs *ne possèderont point le royaume de Dieu* (3), mais qu'ils *encourront la peine d'une mort éternelle* (4). Saint Jude, parlant des démons, a dit qu'ils *sont liés de chaînes éternelles dans un lieu de ténèbres* (5). Or, nous

1. Marc. IX, 42-47.
2. Matth. XXV, 41, 46.
3. Gal. V, 21.
4. II. Thess. I, 9.
5. Jud. Ep. cath. 6.

savons par Notre-Seigneur, que les supplices des damnés seront les mêmes que ceux des démons (1). Saint Jean a dit aussi des damnés qu'*ils chercheront la mort, et ne pourront la trouver ;* qu'*ils souhaiteront de mourir, et* que *la mort s'enfuiera d'eux* (2). Ils souhaiteront de mourir, à cause de la violence de leurs tourments, mais ils ne mourront pas, et c'est pour cela que leurs souffrances seront éternelles. Ainsi ont cru et parlé les apôtres, en conformité des enseignements de leur divin Maître.

Leurs successeurs dans le gouvernement de l'Église n'ont pas été moins fidèles à ces divins enseignements. Le pape saint Clément, disciple de saint Pierre lui-même, s'exprime en ces termes : « Les âmes des impies, dit-il, châtiées par une peine éternelle et par un feu inextinguible, ne peuvent obtenir aucune fin de leurs tourments » (3). Saint Justin, qui vivait au deuxième siècle de l'ère chrétienne, dit de même : « D'après ce que nous en a fait savoir Notre-Seigneur, les hommes qui suivent le démon seront punis éternellement » (4).

Instruits par les saints pontifes et par les prêtres du Seigneur, les héroïques martyrs, traduits devant les tribunaux des tyrans, préféraient subir les plus affreux tourments plutôt que de sacrifier aux idoles, afin, disaient les uns, de ne

1. Matth. xxv, 41.

2. Apoc. ix, 6.

3. In Eglog. S. Joan. Damasc.

4. *Apolog.* i, c. 28. — Immortales miseri vivent inter incendia et inconsumptibiles flammæ nudum corpus allembent (S. Cyprian.).
Ubi putas finem invenire, æternitas ibi incipit (S. Hilar.).
Qui bona egerunt, ibunt in vitam æternam ; qui vero mala, in ignem æternum (S. Athanas.).
Heu ! quanta insania est, exiguis et brevi tempore duraturis deliciis æternos emere dolores (S. Hieron.).
O mors, quam dulcis esses quibus tam amara fuisti ! te semper desiderant qui te semper oderunt (S. Aug.).
Absumit ut servat, servet ut cruciet, dabiturque miseris vita, immortalis et pœna servatrix (Cassiod.).
Fit miseris mors sine morte, finis sine fine, defectus sine defectu, quia mors semper vivit et finis semper incipit, et defectus deficere nescit (S. Greg.).
Semper puniri potest quod non potest expiari... Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat (S. Bern.).

pas encourir le « châtiment éternel » (1), ou bien, disaient d'autres, afin de ne pas aller « dans la mort éternelle, dans les supplices éternels, dans le feu éternel » (2).

Qu'il nous suffise d'avoir rappelé ces témoignages, qu'on pourrait multiplier indéfiniment. Ils prouvent que les chrétiens qui ont vécu avant nous ont tous cru aux paroles de Notre-Seigneur enseignant l'éternité des supplices de l'enfer (3). Or, si ces chrétiens ont ajouté foi aux enseignements de Notre-Seigneur jusque devant les tortures et devant la mort, quelle raison aurions-nous de n'y pas croire nous-mêmes? Ces enseignements ne sont-ils pas toujours ceux d'un Dieu, aussi incapable de se tromper que de nous tromper? A l'exemple de tous les vrais chrétiens, à l'exemple des saints martyrs, à l'exemple des illustres pontifes de l'Église et des apôtres de Notre-Seigneur, croyons donc d'une foi ferme et vivante, nous aussi, le dogme de l'éternité des peines de l'enfer, et servons-nous de cette foi pour résister, non plus aux tyrans païens, mais aux ennemis non moins dangereux dont nous sommes continuellement assaillis, savoir, au démon, au monde et à nos passions.

Mais pour fortifier encore davantage notre foi, nous allons étudier maintenant les

III. — Motifs de cette éternité des peines de l'enfer. — Nous verrons ainsi que si Dieu a rempli de souffrances éternelles le lieu de ses vengeances, c'est parce qu'il était nécessaire qu'il en fût ainsi, et qu'il n'y a par conséquent, dans l'éternité de ces souffrances, rien que de juste et de fondé.

Un premier motif de l'éternité des peines de l'enfer se tire du côté de Dieu. Offensé par le pécheur, Dieu acquiert

1. Ut legitur in Actis S. Julii.

2. Ut habetur in Actis S. Felicitatis et ejusdem filiorum.

3. Dæmonum hominumque impiorum pœnæ æternæ sunt. — De fide propositio est, uti ex anathemate constat inflicto ab œcumenica Synodo V. origeniano errori : « Temporanea esse dæmonum et impiorum hominum tormenta, finemque ea tempore aliquo habitura ; atque impios ac dæmones in priorem suum statum restitutum iri (PERRON. *Prælect. th.* tr. de Deo, p. 3, c. 6. n. 535).

sur lui, par le fait, un droit de châtiment ; comme tout offensé a le droit, en principe, de châtier l'offenseur, et d'en recevoir réparation. Mais Dieu ne peut pas recevoir pleine réparation de la part du pécheur, parce que l'offense qu'il a reçue de lui est infinie, eu égard à son infinie majesté, et que le pécheur, être borné, ne peut lui offrir qu'une réparation finie. D'un autre côté, Dieu ne peut pas renoncer à la réparation qui lui est due, parce que sa justice ne serait pas satisfaite. Voilà pourquoi le Fils de Dieu, qui s'était chargé de faire la réparation due par les hommes, a été forcé de la faire. Vainement, au jardin des Oliviers, il demanda à Dieu son Père d'être dispensé d'offrir cette satisfaction, en disant : *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne loin de moi* (1) ; il fut obligé de se résigner et de le boire (2). Or, ceux qui sont unis par la foi et la charité à Notre-Seigneur bénéficient de cette satisfaction, car c'est pour eux qu'elle a été offerte, et voilà pourquoi ils peuvent aller au ciel. Mais les pécheurs, eux, s'étant séparés de Notre-Seigneur, au moins par la charité, ne bénéficient plus de la satisfaction offerte par lui pour ses disciples effectifs. Dieu reprend donc sur eux ses droits d'offensé, ses droits à la réparation infinie qui lui est due. Mais cette réparation infinie, nous l'avons dit et on le comprend, les pécheurs ne peuvent pas la lui offrir. Alors qu'arrive-t-il ? Il arrive alors, entre Dieu et le pécheur, ce qui arrive entre un créancier et un débiteur qui ne peut pas payer sa dette : le créancier exige tout au moins, de son débiteur, qu'il lui paie les intérêts du capital, tant qu'il ne le lui aura pas remboursé. De même Dieu exige du

1. Matth. xxvi, 39.

2. Vous ne comprenez pas l'éternité malheureuse : comprenez-vous mieux toute la malice, toute la grièveté du péché ? Comprenez-vous combien est énorme l'offense à la Majesté divine ? Levez les yeux vers la croix de Jésus-Christ : vous y verrez la solution de votre vaine difficulté. En songeant qu'il a fallu la mort d'un Dieu pour expier dignement le péché, vous serez moins étonnés qu'il faille l'éternité pour le punir suffisamment, et le mystère de l'infinie miséricorde vous rendra plus facile à croire le mystère de la suprême justice. Si des peines temporelles étaient suffisantes pour effacer le péché, une satisfaction d'un prix infini eût été inutile. Le sang divin aurait-il été nécessaire pour éteindre des feux qui se seraient éteints d'eux-mêmes avec le temps ? (Card. De La Luzerne, *Considérat. sur div. points de la mor. chrét.*).

pécheur, en souffrance dans l'enfer, l'intérêt de la réparation que le pécheur lui doit pour les offenses dont il s'est rendu coupable envers lui. Et parce que cette réparation, devant être infinie, le pécheur ne pourra jamais l'offrir à Dieu, voilà pourquoi Dieu exigera éternellement du pécheur qu'il lui en paie les intérêts dans l'enfer, comme il a exigé de son propre Fils unique qu'il lui en paie le capital sur la croix, pour ceux qui s'uniraient à lui. Ainsi le veut sa justice, qui ne peut souffrir qu'une dette ne soit pas payée, qu'une offense ne soit pas réparée. (1).

La réparation offerte par Notre-Seigneur, pour le rachat des hommes et en leur lieu et place, est elle-même un deuxième motif de l'éternité des peines imposées aux pécheurs morts dans l'impénitence. Nous venons d'en faire la remarque, Dieu a exigé que cette réparation fût complète ; il n'a pas consenti à ce qu'elle fût diminuée ; et bien

1. Communiter doctores hanc dant causam : Quia Deus, qui offensus est, infinitæ auctoritatis est. Clarum vero est cressere gravitatem peccati pro dignitate personæ offensæ, uti etiam agnovit Aristoteles, V. Eth. c. 5... Quia vero pœna peccati intensive infinita esse non potest, ergo saltem debet esse infinita extensive, hoc est carere omni fine... Confirmatur, quia tanta est malignitas peccati mortalis, ut nullis bonis operibus puræ creaturæ potuerit ex æquo compensari ; sed ad hoc necessarium fuit Deum incarnari, ut condigna satisfactio divinæ justitiæ exhiberetur : quid ergo mirum si dicatur mereri pœnam æternam ? Quod enim adeo malum est, ut nullis bonis, quantumvis longo tempore continuatis, compensari et exæquari possit ; nonne meretur pœnam quovis tempore longiorem ? Ita Leon. Lessius, de perfect. div. XIII, 26...— S. Augustinus, ep. 49, q. 4, dat istam (rationem) : Quia peccator sic peccat, ut totum suum amorem et perpetuam felicitatem, quantum in ipso est, in creatura constituat. Nam, ut explicat S. Thomas, contr. Gent. lib. 3, c. 144 : Si temporalem felicitatem, et bonum fluxum æterno bono præferri non dubitavit, multo magis id fecisset si felicitas illa ac bonum creatum æternum fuisset ; cujus rei signum est, quod peccator sæpe etiam vitam et oculos, quibus nil pretiosius habet, pro exigua voluptate vendat ; sicut ille, qui, apud Martialem, oculis potius quam ebrietati valedicere voluit. Audiens enim a medico, se nisi poculis abstineat, cæcandum : « Valebis, inquit, ocule », et sibi indulgens, crebro misceri jussit, sicque oculos perdidit. Epigr. lib. 6. Simile refert S. Ambrosius, lib. 4. in Luc de alio Veneri dedito, cui cæcitas prædicebatur a medico, nisi se contineret : « Vade, amicum lumen », ait. Idem dicunt Deo et æternæ felicitati, cui præferunt Bacchum aut Venerem suam : quid mirum si æternum puniantur, qui æternum bonum spreverunt et momentaneo posthabuerunt ? (FABER, *Op. conc.* in f. S. Cathar. conc. 5. auct. n. 1 et 2).

que le Rédempteur fût son propre Fils unique, il ne l'a pas épargné (1), dit saint Paul, et il ne lui a fait aucune concession. Or si Dieu n'a pas épargné son propre Fils, qui d'ailleurs était personnellement innocent, pourquoi épargnerait-il les pécheurs, qui sont eux-mêmes les coupables? Nous entendons toujours les pécheurs morts impénitents, et qui par conséquent ne profitent pas de la réparation offerte par le Sauveur. Dieu ne peut pas plus les épargner qu'il n'a épargné son Fils, autrement il pratiquerait à leur égard une partialité rien moins que justifiée. En outre, il semblerait que la satisfaction offerte par Notre-Seigneur serait moins précieuse que celle offerte par les pécheurs, puisque Dieu se contenterait d'une satisfaction incomplète de la part des pécheurs, tandis qu'il en exigerait une complète de la part de son Fils. Or tout cela encore répugne à la justice de Dieu, qui doit être égale pour tous, et par conséquent ne saurait exiger, pour des offenses semblables, des uns une réparation plus grande, et des autres une réparation moindre. Et voilà pourquoi Notre-Seigneur, ayant offert d'un seul coup une réparation infinie, eu égard à la dignité infinie de sa personne divine, les damnés doivent aussi réparer d'une manière infinie leurs offenses, par la durée infinie de leur châtiment.

A ne considérer d'ailleurs que le damné, on trouve en lui un troisième motif très décisif de l'éternité de ses peines. Ce n'est pas en effet proprement pour ses péchés qu'il est damné. Les saints qui sont dans le ciel ont certainement péché, eux aussi, et cependant ils sont sauvés. Ils sont sauvés, parce qu'après avoir péché, ils se sont repentis, et n'ont plus eu la volonté de pécher. C'est dans cet état qu'ils sont morts. Par conséquent, leurs âmes restent à jamais détachées du péché. Dieu ne peut donc pas punir éternellement des âmes détachées du péché et qui par conséquent l'aiment ; il suffit qu'il leur inflige, pour leurs péchés passés, quelques châtiments passagers, en union avec la grande satisfaction offerte par Notre-Seigneur, dont ils sont les membres vivants. — Mais autre est l'état

1. Rom. VIII, 33.

des damnés. Au moment de leur mort, ils étaient attachés au péché, puisque c'est pour cela qu'ils sont damnés. Or, nous le savons tous, on reste à jamais dans la volonté où l'on était au moment de la mort, parce que c'est à ce moment précis que finit l'épreuve à laquelle nous sommes tous soumis en ce monde. De même donc que ceux qui meurent détachés du péché et aimant Dieu, toujours resteront détachés du péché et aimant Dieu ; de même ceux qui meurent attachés au péché et partant ennemis de Dieu, toujours resteront attachés au péché et ennemis de Dieu. Or, nous le demandons : dans cette situation, comment Dieu pourrait-il cesser un jour de châtier les damnés? S'il cessait de les châtier, eux ne laisseraient pas pour cela de continuer à être ses ennemis et à vouloir pécher, et cela pendant toute l'éternité, puisqu'ils ne peuvent plus changer, l'épreuve, encore une fois, étant terminée. Dieu aurait donc châtié les damnés pour une inimitié de quelques années, ou peut-être seulement de quelques jours, et il ne les châtierait pas pour une inimitié implacable et éternelle? Dieu peut-il agir ainsi? Il est évident qu'il ne le peut pas. Ce serait de l'inconséquence et de l'incohérence. Puis donc que Dieu ne peut pas mettre fin aux châtiments des damnés, parce que les damnés ne peuvent jamais cesser d'être ses ennemis et de vouloir pécher, voilà encore et enfin pourquoi il faut nécessairement que les souffrances des damnés dans l'enfer soient éternelles (1).

1. Voluissent utique (reprobi), si potuissent, sine fine vivere, ut potuissent sine fine peccare. Ostendunt enim quia in peccato semper vivere cupiunt, qui nunquam desinunt peccare dum vivunt. Ad magnam igitur justitiam judicantis pertinet, ut nunquam careant supplicia, qui in hac vita nunquam voluerunt carere peccato (S. Greg. *Dialog.* lib. 4. c. 144).

Voluntas punitur, quæ æternam voluit habere peccati fruitionem ; et ideo æternam vindictæ inveniet severitatem (S. Aug. *ep.* 49).

Si nunquam moreretur (peccator), nunquam vellc peccare desineret, imo semper vivere vellet, ut semper peccare posset (S. Bern. *ep.* 253).

Dieu a tout fait pour les élus, dit saint Paul, non seulement la gloire du ciel, mais encore les flammes de l'enfer ; et derechef le même apôtre a dit que *toutes choses coopèrent au bien à ceux qui aiment Dieu ;* l'éternité malheureuse leur sera un motif de joie, d'admiration et d'actions de grâces à la miséricorde de Dieu qui les en aura délivrés : *Lætabitur justus cum viderit vindictam*, dit le Psalmiste. Ps. LVII, 11. Quand le

Ainsi, qu'on envisage le péché du côté de Dieu, qu'il offense ; ou du côté du Sauveur, qui l'a réparé pour ceux qui le reconnaissent comme leur chef ; ou du côté de ceux qui l'ont commis et sont morts sans l'abjurer : tout concourt à démontrer la nécessité qu'il soit châtié éternellement. Or cette nécessité, non seulement est une nouvelle preuve pour l'éternité des peines de l'enfer, car si cette éternité est nécessaire, il faut donc qu'elle existe, autrement. Dieu, qui a pourvu à tout, se trouverait ici en défaut. Mais cette nécessité de l'enfer éternel est surtout une réponse à tous ceux qui combattent les peines éternelles, par quelque raison que ce soit (1) ; dès lors en effet que l'éternité des pei-

juste verra la punition des méchants, il se réjouira, non de leur malheur, mais de son bonheur ; non de leur souffrance, mais de sa délivrance ; non de leur réprobation, mais de son élection ; il se réjouira de voir que la justice de Dieu sera honorée en eux, mais beaucoup plus de connaître que la miséricorde sera honorée et exercée envers lui (P. Le Jeune, *Serm.* 36, p. 4).

Il n'est rien de mieux fondé sur les droits de la nature, qu'une juste défense, pour repousser l'effort d'un injuste agresseur. Quand je mettrais des abîmes entre moi et mon ennemi, pour l'empêcher de me nuire et de me faire du mal, qui pourrait y trouver à redire ? Particulièrement si je l'avertissais de n'être pas si téméraire que de me poursuivre, et qu'il ne pût venir à moi sans se précipiter dans ces abîmes ; si après cela, cet ennemi, poussé de rage, se perdait et précipitait, de quoi s'étonnerait-on ? de sa témérité et de sa fureur, ou de ma juste défense ? Or si un homme mortel peut faire cela, pour se mettre à couvert de l'injure qu'on lui veut faire ; qu'est-ce que ne peut point faire Dieu, pour empêcher les outrages des hommes ? (Houdry, *Biblioth. des Préd.* voc. *Enfer*, § 5).

1. Où est, nous demande-t-on, l'équité de Dieu, de punir tant dans une autre vie que dans celle-ci, ceux qui n'ont péché que dans cette dernière? Pour répondre à cette difficulté, je n'emprunterai point d'autre raisonnement que celui que je vous entends faire vous-mêmes tous les jours ; et c'est à votre propre jugement que j'en appellerai. Un assassin, un voleur public vont subir sur un échafaud la peine due à leurs nombreux forfaits. Quoi ! vous écriez-vous, une seule mort pour des milliers de crimes ! Et vous murmurez contre le peu de proportion entre les délits et la peine. Pourquoi donc prononcez-vous ici d'une manière toute différente ? Pourquoi ? c'est que la cause est personnelle... (S. Jean Chrysost. *hom.* 12. Évang. S. Matth.)

Comment, ont dit les impies, et même quelques chrétiens faibles, ébranlés par leurs sophismes, comment concilier la bonté de Dieu avec ses éternelles vengeances ? S'il est infiniment miséricordieux, pourquoi ne se laisse-t-il jamais fléchir ? et s'il est éternellement inflexible, où est son infinie miséricorde ?

nes est nécessaire, tout ce que l'on peut alléguer à l'encontre est donc forcément sans valeur, puisque Dieu ne pouvait pas faire autrement que de la décréter et de l'établir.

Incrédules, nous n'avons pas à répondre à votre question. La même voix divine qui me révèle l'un des dogmes me garantit la vérité de l'autre. Elle ne m'en montre pas l'accord ; mais elle m'en donne la certitude. Dieu a renfermé dans les secrets de sa sagesse les moyens dont il concilie sa bonté infinie avec son éternelle sévérité. Sous un Dieu qui ne serait pas bon, l'enfer ne serait pas un mystère. Il me fait connaître sa miséricorde pour que je l'implore ; il m'instruit de l'éternité de ses vengeances, afin que je les évite. Qu'ai-je besoin d'en savoir davantage ?

Pécheurs, vous vous formez de la bonté divine des idées conformes à l'intérêt de vos passions. Vous voudriez une bonté molle et facile, comme celle des hommes, qui finit par dégénérer en indulgence ; sous l'empire de laquelle les crimes pussent se trouver quelque jour en paix, et leur laissât la certitude d'une rémission future. Vous voudriez un Dieu qui n'eût pas d'autres attributs que sa miséricorde. Il est miséricordieux sans doute, et vous l'éprouvez. C'est sa miséricorde qui est patiente à attendre, empressée à vous rechercher ; qui vous invite au repentir, qui vous en présente de si puissants motifs, qui vous en fournit de si abondants moyens. Il est miséricordieux, mais il est saint, non de la manière dont peuvent l'être les hommes enclins à compatir au péché d'autrui, par le sentiment de leur propre faiblesse, obligés souvent de le tolérer par l'impossibilité de l'empêcher, par l'impuissance de le punir. Il est miséricordieux, il est juste ; non de cette justice humaine qui s'use avec le temps, qui, après quelques années, oublie les crimes, ou en est moins touchée, et finit par leur accorder, sinon le pardon formel, au moins l'impunité. Dieu est immuablement juste, comme il l'est éternellement,

Mais une miséricorde éternelle répugnerait à ses autres perfections. Elle n'a point de bornes, puisqu'elle pardonne à tous les crimes dont on se repent ; mais elle a un terme qui est celui de l'impénitence finale. Elle ne s'épuise point, mais elle se lasse. Dieu partage son domaine sur ses créatures raisonnables entre sa miséricorde et sa justice. C'est par la miséricorde qu'il régit les siècles ; c'est par la justice qu'il règne dans l'éternité.

Mais cette justice même, l'incrédule prétend qu'elle est intéressée à fixer un terme aux châtiments qu'elle inflige. Où est l'équité, demande-t-il, de prolonger éternellement la punition d'un péché qui dura si peu ? Entre la faute d'un moment et une éternité de peines, quelle proportion peut-il y avoir ?

Pourquoi donc, dans l'ordre de la justice divine, la durée de la faute doit-elle être la mesure de la durée du châtiment ? Hommes qui faites ce raisonnement, considérez votre propre justice. Pour des délits qui furent consommés en un instant, ne condamnez-vous pas les coupables à des peines qui dureront longtemps, à l'infamie qui suivra partout celui que vous en aurez entaché ; aux galères, au bannissement, à la mort, dont le coup est irréparable et les suites éternelles ? Pour des fautes momentanées, vous infligez des punitions aussi longuement prolongées qu'il est en votre pouvoir, et vous refusez à la justice suprême le droit de punir de même. Les offenses contre la majesté divine

CONCLUSION. — Les réflexions que nous venons de faire sur l'éternité des peines de l'enfer, nous ont donc appris, chrétiens, d'abord, l'idée qu'on peut se former de cette éternité, ensuite, la certitude absolue de cette éternité, et enfin les motifs de cette éternité. Nous avons maintenant ainsi, de ce dogme redoutable entre tous, une connaissance assez complète pour le faire servir utilement, si nous le voulons, à la bonne direction de notre conduite. Nous savons que les peines de l'enfer dureront non seulement plus lontemps que tout ce qu'on peut imaginer, mais qu'elles dureront toujours, qu'elles seront sans fin. Nous savons que cette éternité des peines de l'enfer est indubitable, Notre-Seigneur nous l'ayant révélée et enseignée à maintes reprises, comme une vérité de l'importance la plus extrême et qu'il faut avoir sans cesse devant les yeux. Nous savons enfin que cette éternité des peines est rigoureusement juste et absolument nécessaire. Nous savons tous cela maintenant, chrétiens, et nous savons aussi que si nous mourons en état de péché mortel nous irons infailliblement dans cet enfer éternel, et enfin que nous pouvons mourir à tout moment. Qu'allons-nous faire, chrétiens, de toutes ces connaissances, et quel profit allons-nous en tirer? (1) Nous seront-elles inu-

seraient-elles donc moins graves que celles qui attaquent la société? Et les juges de la terre, dont la puissance, de même que toute autre, émane du Juge céleste, en auraient-ils une plus étendue que la sienne (Card. DE LA LUZERNE, loc. cit.).

Le moyen de penser, de concevoir, qu'un père tendre et bienfaisant puisse livrer ses créatures à des tourments éternels ? Le moyen ? c'est de comparer ses bienfaits avec ses châtiments ; ce que son amour a fait pour vous, avec ce que sa justice vous prépare, et, par ce parallèle, voyez si la bonté même de Dieu ne devient pas une preuve de plus de l'éternité malheureuse. Oubliez donc, j'y consens, tout ce que vous venez d'entendre ; pour un moment ne pensons plus à l'enfer, et regardez du côté du Calvaire : voyez-y un Dieu entouré de bourreaux, un Dieu dégradé, anéanti au point d'expirer dans le dernier supplice, un Dieu qui meurt pour vous sur une croix. Retournez maintenant à l'enfer, et voyez-y le pécheur malheureux pour l'éternité, condamné à souffrir une éternité pour avoir rendu inutiles la mort et les souffrances d'un Dieu, pour avoir foulé à ses pieds son corps et son sang. JÉSUS sur la croix, le pécheur dans l'enfer... Je me tais : prononcez vous-mêmes (CAMBACÉRÈS, *Serm. sur l'Enfer*).

1. Pécheurs, Dieu veut que je parle haut et clair aujourd'hui. Ou la pénitence, ou l'enfer, il n'y a pas de milieu : *Aut pœnitendum, aut arden-*

tiles comme à tant d'autres, qui, tout en ayant su ce que nous savons, n'en sont pas moins maintenant plongés dans les éternels supplices de l'enfer ? N'y en a-t-il pas plusieurs parmi nous, hélas ! ô mon Dieu ! qui éprouveront le même sort affreux ? Ah ! que ces infortunés, lorsqu'ils seront en enfer et que leur malheur sera sans remède, se rappelleront avec amertume ce que nous disons en ce moment, et qu'ils regretteront leur endurcissement ou leur négligence ! Mais ce sera trop tard. Que chacun donc se dise sérieusement et résolument : Je ne veux pas que ce sinistre pronostic soit pour moi ! Que chacun, en conséquence, se fasse, de la pensée des supplices éternels de l'enfer, un bouclier contre tous ses ennemis du dehors et du dedans. Que chacun, dans toutes ses actions, pense à cette éternité malheureuse, et il y puisera certainement la force de ne faillir à aucun de ses devoirs. Mais malheur, hélas ! à qui n'y penserait pas !.. (1).

dum. Oui, la pénitence ou le feu de l'enfer, des larmes ou les flammes de l'enfer. A quoi vous décidez-vous ? Ah ! tombons tous aux pieds de ce crucifix, et laissez-moi dire à l'oreille, et plus encore au cœur de chacun de vous : Mon frère, pensez aux jours anciens, et repassez dans votre esprit les années éternelles. Pensez-y aux pieds de ce crucifix, et que ce soit là la conclusion de cette méditation. Pensez, impudique, s'il vaut la peine d'acheter un sale plaisir au prix d'un désespoir éternel. Pensez, avare, si un gain illicite vaut une misère éternelle. Pensez, vindicatif, s'il vaut la peine d'acheter le plaisir de se venger au prix d'une douleur éternelle. Pensez, chef de maison, lequel est le plus avantageux pour vous, ou de veiller sur votre famille et sur la conduite de vos enfants, ou de vivre enchaîné pendant toute l'éternité en enfer. Pensez, jeune homme, pensez, jeune fille, lequel est le mieux pour vous, ou de renoncer à ces liaisons coupables, ou de gémir éternellement dans des chaînes de feu. Pensez enfin, pécheurs, à ces deux choses épouvantables : d'un côté des douleurs immenses, de l'autre une durée éternelle. Ah ! comment est-il possible que vous ayez le courage de vous exposer, etc. (B. LÉONARD, loc. cit.).

1. L'aiguilleur éternel fera un signe, l'immobilité succèdera au mouvement. Tels nous serons surpris, tels nous demeurerons pour l'éternité. Est-ce au ciel, est-ce en enfer, que nous courons à toute vapeur ? Consultez-vous, regardez la voie, demandez-vous bien haut : Où suis-je, que fais-je, où vais-je ? Quel train de vie avez-vous pris ? Est-ce le train du plaisir ? Est-ce le train du devoir ? Encore un moment, mais plus qu'un moment, la dernière station est proche, la mort s'apprête à vous l'annoncer. Regardez, voici l'arrêt définitif ; écoutez, la mort va vous crier bientôt : Ciel !..., Enfer !..., Et

TRAITS HISTORIQUES

Les regrets d'Ésaü.

Il est rapporté, dans la Genèse, que lorsqu'Ésaü eut vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, il ne se mit nullement en peine de la perte qu'il avait faite par cette vente : *Abiit parvipendens quod primogenita vendidisset.* Gen. xxv. Mais quand il vit que par là son frère avait reçu la bénédiction de son père, qui le rendait son maître et son seigneur, et qu'il se vit privé de l'héritage qu'il attendait, il reconnut alors le tort qu'il avait eu, de céder pour si peu de chose un avantage si précieux. *Irrugiit clamore magno, et consternatus est.* Gen. xxvii. Il en conçut un vif regret, il poussa des cris et des rugissements, qui allaient presque au désespoir. — Voilà une fidèle image de ce qui arrive aux malheureux réprouvés, qui vendent leur âme au démon, et qui se soucient si peu de la perte qu'ils font de Dieu, pour des biens fragiles et périssables, pour quelque établissement temporel, pour quelque misérable plaisir. On a beau leur représenter le tort qu'ils se font, de renoncer pour si peu de chose à la gloire du paradis, et à la possession de Dieu, ils ne tiennent aucun compte de cette perte : *Abiit parvipendens quod primogenita vendidisset.* Mais lorsqu'après la mort, ils verront la perte irréparable qu'ils ont faite du souverain bien pour des choses de néant, ils changeront de sentiments et de langage ; ils sentiront vivement quelle perte c'est d'avoir perdu Dieu, ce bien infini, dont ils auront de si vives et si fortes idées, et de l'avoir perdu sans ressource, pour toujours (Houdry, loc. cit.).

Pour un peu de miel.

Gustans gustavi paululum mellis, et ecce morior. I. Reg. xiv. Un damné au milieu de ses supplices, en se souvenant de ses plaisirs passés, qui sont la cause des tourments qu'il endure, ne pourra-t-il pas dire, comme Jonathas, condamné à mourir pour avoir goûté imprudemment un peu de miel : *Gustans gustavi paululum mellis, et ecce morior.* Ah ! si prenant ces plaisirs frivoles, je ne m'étais exposé qu'à mourir, j'aurais moins sujet de me plaindre de mon inconsidération ; c'est parce que je ne puis mourir, c'est parce que je me suis livré pour ces courts et minces plaisirs, à des maux qui ne finiront point, que je me plains amèrement, et toujours si inutilement (Houdry, loc. cit.).

d'une voix plus sombre et plus haute encore : Éternité ! (Mgr Besson, loc. cit.).

Pour une coupe d'eau.

Le roi Lysimaque, assiégé par les Scythes qui lui avaient coupé toutes les fontaines, se vit réduit à l'extrémité par le manque d'eau. Cédant aux ardeurs de la soif, il se rendit à l'ennemi, qui ne lui laissa que la vie sauve. On lui offrit alors une coupe pleine d'eau pour se désaltérer. Quand il l'eut bue : « Oh ! qu'il est vite passé, dit-il, le plaisir pour lequel j'ai perdu mon trône et ma liberté ! » — C'est ainsi que les réprouvés diront, mais avec bien plus d'amertume : Oh ! qu'il est vite passé le plaisir coupable, pour lequel j'ai perdu une couronne et une félicité éternelles !

La vie et la mort.

Le prophète Jérémie avait averti Sédécias, roi de Juda, de l'avenir qui l'attendait ; il lui avait dit de la part de Dieu : *Voici la vie et voici la mort: si vous observez mes paroles, vous resterez tranquille sur votre trône ; si vous les foulez aux pieds, je vous livrerai entre les mains du roi de Babylone*, Jer. XXII, XXXII. Sédécias ne tint pas compte de ces avertissements d'un Dieu, et bientôt les châtiments prédits fondirent sur lui. Il fut livré à Nabuchodonosor, et, sur l'ordre de ce roi, aveuglé, chargé de chaînes, et jeté dans les prisons de Babylone. Alors, quels ne furent pas ses regrets, ses chagrins, au souvenir des paroles de Jérémie ? — Faible image des regrets tardifs, des chagrins cruels qui dévorent éternellement les damnés.

Porte fermée.

La parabole des dix vierges, Matth. XXV, nous apprend qu'après cette vie, les réprouvés qui sont exclus du ciel, n'ont plus d'espérance d'y entrer jamais. Les vierges sages qui étaient préparées pour entrer au palais de l'époux, y furent reçues ; au lieu qu'on ferma la porte à celles qui sont appelées folles, parce qu'elles n'avaient pas eu soin de mettre de l'huile dans leurs lampes ; c'est-à-dire, qui manquaient de charité, et qui n'avaient pas eu la prévoyance de parer au malheur que leur négligence leur pouvait attirer. *Quæ paratæ erant intraverunt ad nuptias, et clausa est janua.* Matth. XXV. — Porte fermée : ô clôture pour jamais, s'écrie sur ce sujet le savant et pieux Louis de Grenade ; ô porte de tous les biens, qui ne sera jamais ouverte ! C'est comme si l'Évangile avait dit plus clairement : la porte est fermée au pardon, à la miséricorde, à l'espérance, à la grâce, aux mérites, et enfin à tous les autres biens qu'on peut espérer, et il ne reste plus aux damnés qu'un éternel désespoir (HOUDRY, loc. cit.).

Toujours, jamais.

Un jour, une âme sainte méditait sur l'enfer ; et considérant l'éternité des supplices, ce *toujours*, ce *jamais*, épouvantables, elle en fut toute bouleversée, parce qu'elle ne savait concilier cette vérité sans mesure, avec la bonté et les autres perfections divines. « Seigneur, disait-elle, je me soumets à vos jugements ; mais ne poussez-vous pas trop loin les rigueurs de votre justice ? — Comprenez-vous, lui fut-il répondu, ce que c'est que le péché ? Pécher, c'est dire à Dieu : Je ne vous servirai pas ! je méprise votre loi, je me ris de vos menaces ! — Je comprends, Seigneur, que le péché est un outrage à votre majesté. — Eh bien, mesurez si vous pouvez la grandeur de cet outrage. — Seigneur, cet outrage est infini, puisqu'il s'attaque à une Majesté infinie. — Ne faut-il donc pas qu'il soit puni par un châtiment infini ? Or, comme ce châtiment ne saurait être infini en intensité, la justice exige qu'il le soit du moins dans sa durée. C'est donc la justice divine qui veut l'éternité des peines : c'est elle qui veut le terrible toujours, le terrible jamais. Les damnés eux-mêmes seront obligés de rendre hommage à cette justice et de s'écrier au milieu de leurs tourments : *Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont équitables*. Ps. CXVIII. (R. P. Schouppe, *Le dogme de l'enfer*, ch. 7).

Dieu justifiera sa conduite.

L'immortel archevêque de Cambrai, Fénelon, avait entrepris la conversion du chevalier de Ramsa, et ses douces paroles, ses arguments irrésistibles, avaient amené ce déiste à des convictions presque entièrement chrétiennes. Il lui restait encore un doute, mais un seul, et il s'imaginait, avec une touchante candeur, que l'Église lui ferait volontiers une concession. « Je crois, disait-il, que jamais l'Église n'enseignera des erreurs dangereuses ou condamnables, parce qu'elles sont utiles et même nécessaires dans la faiblesse présente de la nature humaine. Telle est l'opinion sur l'éternité des peines. Laissez-moi croire que tôt ou tard tous les êtres reviendront à l'ordre, laissez-moi cette seule idée, et je vous abandonne tout le reste. — Non, non, lui répondit le grand archevêque, je ne veux vous laisser aucune ressource contre le sacrifice de l'esprit. Encore un moment, et tout sera dévoilé. Dieu justifiera sa conduite. Nous verrons que sa sagesse, sa justice, sa bonté, sont toujours d'accord et inséparables. » Le chevalier se rendit, rentra dans le sein de l'Église et écrivit lui-même le récit de sa conversion (Mgr Besson, loc. cit.).

La pensée de l'éternité malheureuse.

Le savant et pieux Dominique Mansi, l'un des italiens les plus célèbres de son siècle, n'avait pas toujours mené une vie édifiante et régulière. Il avait commencé par être notaire, charge que l'on n'obtient qu'après avoir étudié en droit. Or, comme la plupart de ses compagnons d'études, Dominique avait passé sa jeunesse dans les vains amusements et les coupables plaisirs qui sont l'élément trop ordinaire des étudiants dans les grandes villes.

Un jour, obligé de se rendre dans une maison où il était appelé pour faire un testament, il passa devant une église où l'on prêchait avec véhémence. Poussé par la curiosité, il y entra, prêta un moment l'oreille et comprit bientôt que le sermon roulait sur l'éternité des peines. De temps en temps le prédicateur s'arrêtait en s'essuyant le front, puis jetait au milieu de son auditoire effrayé ces mots qu'il prononçait avec une sombre lenteur : « O éternité ! désespérante éternité qui ne finira jamais ! »

Mansi n'était pas dévôt, bien loin de là ! Mais le ton, l'accent pénétré avec lequel ce prêtre, au front vénérable, à la figure austère, articulait ces paroles, fit sur lui une impression profonde. Il n'était entré que pour une minute ; il voulut entendre la fin du sermon, Que dis-je ? le prédicateur était descendu de la chaire et rentré à la sacristie, que le notaire restait là, pensif, absorbé dans les réflexions les plus lugubres.

Bientôt le souvenir du testament lui revint à l'esprit ; il sortit de l'église et continua sa course, mais pâle, abattu, sans voir personne sur son chemin. De temps à autre il s'arrêtait, et se disait à lui-même : « O éternité ! désespérante éternité qui ne finira jamais ! »

De retour à sa maison, comme il allait se mettre à table, il lui sembla que quelqu'un répétait à son oreille ces terribles paroles. Pendant la nuit, durant la journée, dans le silence du cabinet, lorsqu'il était en compagnie, au milieu de son travail, toujours une voix intérieure lui disait : « O éternité ! désespérante éternité qui ne finira jamais ! »

Touché enfin de cet avertissement céleste, il quitta le monde, devint prêtre, et mourut archevêque de Lucques, en Italie (Bertrand, *Petits sermons*, 4 p. 14 serm.).

DIX-NEUVIÈME INSTRUCTION

(Mercredi de la Semaine Sainte)

C'est une vérité qu'il est très facile de mériter l'enfer et que beaucoup y seront condamnés.

I. Il est très facile de mériter l'enfer. — II. Beaucoup de gens y seront condamnés.

Il y a un enfer, c'est une vérité de foi, par conséquent une vérité incontestable, nous l'avons vu. Nous avons vu également, et c'est aussi une vérité de foi, que l'enfer est le plus horrible des séjours, parce qu'il ne s'y trouve aucun bien, et que toutes les souffrances y sont réunies. Enfin c'est encore une vérité de foi que les souffrances de l'enfer sont éternelles, ce qui les rend mille fois plus épouvantables que même leur nombre incalculable et leur inconcevable rigueur. Cependant, si effrayantes que soient ces peines éternelles de l'enfer, nous pourrions y demeurer parfaitement insensibles, si nous étions assurés de n'avoir jamais à les subir. Ainsi lisons-nous sans nous troubler les horribles tortures qu'on inflige encore à de malheureux êtres humains, chez certains peuples sauvages, où ne règne pas encore l'Évangile, parce que nous nous sentons complètement à l'abri de ces tortures. Mais il n'en est pas ainsi des peines éternelles de l'enfer. Il est bien vrai que, dans le principe, elles n'avaient été préparées que *pour le démon et pour ses anges* (1), ainsi que nous l'apprend Notre-Seigneur ; car alors il n'y avait encore que le démon et ses anges qui eussent mérité de recevoir de Dieu cet effroyable châtiment. Mais Dieu ayant ensuite créé les hommes, et les ayant doués d'une volonté libre comme les anges, il jugea que s'ils faisaient un mauvais usage de leur liberté, en prévariquant comme les démons, ils devraient

1. Matth. xxv, 41.

subir le même châtiment qu'eux, c'est-à-dire être précipités dans les mêmes flammes éternelles de l'enfer. C'est ce que Notre-Seigneur nous a encore appris en différentes occasions, notamment lorsque, nous révélant à l'avance les principales circonstances du jugement dernier, il nous a fait connaître que le souverain Juge dira aux hommes prévaricateurs ; *Allez, maudits, loin de moi, dans le feu éternel, qui a été préparé pour le démon et pour ses anges*. Et pour nous bien convaincre que ce ne sera pas là une vaine menace, le divin Maître ajouta expressément que, une fois cette sentence prononcée, les prévaricateurs *iront dans les supplices éternels* (1). Telle est notre situation à l'égard de l'enfer : ce lieu d'horreur n'a pas été fait pour nous, mais pour les démons, cela est vrai ; mais ce qui est aussi indubitablement vrai, c'est que tous les hommes qui l'auront mérité par leurs prévarications, y seront jetés comme y ont été jetés les anges prévaricateurs. Or, cette situation peut-elle nous rassurer, et pouvons-nous considérer que nous n'avons guère à craindre l'enfer? Hélas ! trop de chrétiens sont dans ces dispositions ! Ils croient de l'enfer tout ce que la foi nous en enseigne : que l'enfer existe, que c'est un lieu rempli d'horribles tourments, et que ces tourments seront éternels. Mais en même temps ils s'imaginent que cet enfer n'est pas pour eux, et ils ne s'en préoccupent pas plus, en conséquence, que s'il n'existait pas (2). Illusion funeste entre

1. Matth. xxv, 41-46.

2. Ce qui affaiblit en nous la crainte de la justice divine, ce n'est pas toujours l'idée trop faible que nous avons des peines de l'autre vie; mais c'est le plus souvent le caractère outré que nous nous formons de ceux qui les souffrent. On aime à se les représenter comme des suppôts de Satan, des monstres d'iniquité, des vases de colère. On s'accoutume à les mettre tous indifféremment au rang des grands pécheurs ; pécheurs corrompus en eux-mêmes ; pécheurs odieux aux hommes ; pécheurs abandonnés de Dieu. On veut que leur vie ait été remplie de crimes, vide de vertus, destituée de grâces, au moins choisies. De là, par un retour flatteur sur soi-même, l'on s'absout et l'on se justifie dans un jugement de comparaison, où l'on croit entrevoir en soi moins de désordres, plus de bonnes œuvres, et des signes plus marqués de prédestination et de salut. Ainsi donc dans le monde, prenez-y garde, presque personne ne craint l'enfer : les uns, parce qu'ils ne font pas grand mal ; les autres, parce qu'ils font un peu de bien ; la plupart, parce qu'ils ont reçu de Dieu des faveurs signalées, et parce qu'ils en espèrent encore de

toutes, car il n'y a rien qui contribue autant à peupler l'enfer de damnés. En effet, si au lieu de nous entretenir dans cette pensée, que nous n'avons guère à craindre l'enfer, parce que nous ne sommes pas de grands pécheurs, et que nous réussirons à l'éviter ; si, disons-nous, au lieu de nous entretenir dans cette fausse pensée, nous nous pénétrions sérieusement de cette vérité diamétralement opposée, que nous pouvons encourir l'enfer à tout moment, sans aucun doute nous ferions tout notre possible pour nous en préserver, et naturellement nous nous en préserverions, Eh bien, répétons-le, rien n'est plus certain que ceci, savoir : qu'il est très facile de mériter l'enfer, et qu'en conséquence beaucoup de chrétiens, qui espèrent à tort se sauver, se damneront. C'est ce que nous allons expliquer. — Puisse Dieu, par l'action de sa grâce, faire entrer si fortement cette vérité dans nos cœurs, que désormais nous nous appliquions d'autant plus à éviter l'enfer, que nous sommes davantage exposés à y tomber.

I. — **Il est très facile de mériter l'enfer.** — C'est ce que prouve avec évidence la raison toute seule. Que faut-il faire, en effet, pour mériter l'enfer ? Est-il nécessaire de commettre de grands crimes, et de mener une existence toute souillée d'excès et de vices ? Assurément, ceux qui se conduisent ainsi méritent l'enfer, s'ils meurent sans se repentir. Mais il n'est nullement nécessaire d'en faire tant pour le mériter. Il en est de l'enfer devant Dieu comme de la peine de mort devant les hommes. Ceux qui ont commis dix ou vingt assassinats y sont condamnés sûrement ; mais ceux qui ne

plus grandes. Ouvrons, chrétiens auditeurs, ouvrons l'Évangile ; et dans cette foule de réprouvés, dont il a plu au Fils de Dieu de nous apprendre l'histoire déplorable, reconnaissons de bonne foi, et sans nous flatter, la triste fin des âmes moins criminelles, plus vertueuses, et plus privilégiées que nous le sommes De tant de malheureuses victimes de l'enfer, je n'en choisis que trois, dont le Sauveur a bien voulu nous peindre et déplorer les chutes funestes : un simple fidèle, un apôtre, et un ange. Le premier va nous montrer qu'on peut se damner, sans faire beaucoup de mal (le mauvais riche). Le second, qu'on peut périr, après avoir fait beaucoup de bien (Juda). Et le dernier, qu'on peut se perdre, malgré les grâces de Dieu les plus précieuses et les mieux choisies ; et que par conséquent, à s'en tenir précisément à l'Évangile, le danger de l'enfer est plus commun que l'on ne pense (SEGAUD, *Serm. sur l'Enfer*, p. 2).

sont coupables que d'un seul assassinat sont non moins sûrement et non moins justement condamnés aussi à cette peine. De même, pour mériter l'enfer, il suffit de se rendre coupable d'un seul péché mortel. La foi nous l'enseigne expressément. Un seul péché mortel sépare aussi complètement l'âme de Dieu, que peuvent le faire mille péchés mortels. Ainsi l'homme qu'un seul coup met à mort, ne serait pas plus mort s'il en recevait mille semblables. Donc, un seul péché mortel, en séparant l'âme de Dieu, la rend digne de l'enfer, et il n'en faut pas davantage.

Or, nous le demandons, combien n'est-il pas facile de commettre un péché mortel ! Facilité du temps. S'il fallait plusieurs jours, ou seulement plusieurs heures, pour commettre un tel péché ; ou bien, si l'on ne pouvait le commettre qu'à certaines époques et en certains moments, ces conditions pourraient rendre le péché mortel souvent difficile, et parfois même impossible. Mais il n'en est pas ainsi. Pour commettre un péché mortel, il ne faut qu'un instant. C'est en un instant que les mauvais anges ont commis leur péché de rébellion : c'est en un instant que se commettent tous les péchés mortels de pensées, de désirs, d'intentions, et même la plupart des péchés de paroles et d'actions. Il ne faut qu'un instant, et tous les instants sont favorables ; que ce soit le matin, que ce soit le midi, que ce soit le soir, ou durant n'importe quelle occupation, on peut en tout temps commettre le péché mortel, au moins en pensée et en désir.

Ce que nous disons du temps peut se dire aussi du lieu. S'il en fallait de particuliers pour commettre le péché mortel, et si l'on ne pouvait le commettre qu'en ces lieux, ce péché deviendrait par là même beaucoup plus difficile. Mais il n'y a pas un seul lieu où l'on ne puisse le commettre. Qu'on soit seul ou en société, qu'on soit dans sa maison ou dehors, qu'on soit au milieu des champs ou dans une ville, partout on peut commettre le péché mortel, même à l'église, même au pied des saints autels.

Ce qui fait encore qu'on commet très facilement le péché mortel, c'est qu'on peut le commettre de beaucoup de manières. On le commet en effet tantôt par des actions, comme font les voleurs, les homicides, les adultères, les ivrognes,

les profanateurs des saints jours. On le commet aussi par des paroles, comme lorsqu'on blasphème, ou qu'on jure, ou qu'on dit des mensonges, des médisances, des calomnies, ou qu'on tient des propos malhonnêtes, ou qu'on chante des chansons obcènes. On le commet encore, nous l'avons déjà dit, par de simples pensées et de simples désirs, comme lorsqu'on pense à des choses défendues, ou qu'on les désire, telles, par exemple, que les vengeances, ou le malheur du prochain, ou ce qui lui appartient. On le commet même en ne faisant rien du tout, comme lorsqu'on n'assiste pas à la messe les jours où elle est obligatoire, ou bien lorsqu'on ne fait pas la confession annuelle et la communion pascale, ou bien lorsqu'on ne paie pas ses dettes, ou bien lorsqu'on ne rend pas au prochain ce qu'on lui a pris et qu'on ne répare pas le tort qu'on lui a causé.

Ce n'est pas tout. On commet encore le péché mortel avec une extrême facilité, par suite du penchant que nous avons à faire le mal, depuis la chute de notre premier père, qui nous a transmis ce fatal héritage. Sa révolte contre Dieu a eu en effet pour conséquence la révolte de ses passions contre son esprit et sa raison. Or, de même qu'un fils hérite de son père soit la force, soit la faiblesse de son tempérament, soit une disposition à telle maladie, comme aussi une disposition à telle vertu ou à tel vice ; ainsi nous avons tous hérité, de notre premier père, son penchant au mal qu'il avait contracté par sa désobéissance à Dieu. Ce penchant au mal, l'apôtre saint Paul, bien que confirmé en grâce, ne laissait pas de l'éprouver encore, ainsi qu'il le déclare lui-même : *Je vois*, dit-il, *dans les membres de mon corps, une loi qui s'oppose à la loi de mon esprit, et qui m'asservit à la loi du péché* (1). Or, si l'apôtre saint Paul, bien que confirmé en grâce, répétons-le, éprouvait encore ce penchant fatal, combien n'est-il pas plus puissant en nous, et combien dès lors ne nous met-il pas en danger de commettre le péché ! Sans ce penchant malheureux, nous aurions déjà d'extrêmes facilités pour pécher ; ce penchant en est une de plus, et plus grande que les autres.

1. Rom. VII, 23.

Mais nous ne sommes pas encore au bout. A ce penchant au péché qui est en nous, il faut ajouter encore et enfin les tentations du démon et les mauvais exemples qui nous entourent. Ces mauvais exemples ont sur nous une influence considérable : ils nous familiarisent avec le mal, nous habituent à le voir sans horreur, et nous entraînent insensiblement à le faire nous-mêmes. Combien de chrétiens qui résisteraient au mal s'ils étaient seuls, et qui succombent par le fait de ceux avec lesquels ils se trouvent ! De son côté enfin, le démon, qui nous a étudiés et qui connaît notre faible, profite de toutes les circonstances qui se présentent, et lorsqu'il les voit favorables à ses pernicieux desseins, il se précipite à l'assaut de notre âme, l'éblouit, l'aveugle, la presse, l'entraîne, met en œuvre toute sa force et toutes ses ruses pour triompher d'elle, déjà si faible et si penchante, et la faire tomber dans le péché (1).

1. Difficilis operæ non est committere peccatum mortale, et consequenter incidere in supplicia æterna non est difficile, imo facillimum hominibus præsertim sæcularibus inter quos alii sunt avari, alii vindictæ avidi, alii invidi, alii ambitiosi, alii luxuriæ et fœdis voluptatibus addicti, rerum divinarum et ad salutem pertinentium inscii et contemptores, et ad vitia naturæ corruptæ proclives, isti enim omnes multis modis sine ullo judiciorum Dei timore, et sine scrupulo peccant *et bibunt quasi aquam iniquitatem*, Job. xv. Eadem enim aviditate occasiones peccandi quærunt et captant, ac qui maxime sitiunt, aquam hauriunt ; hoc evidens est, in avaris et divitiarum avidis ; nam, ut ait D. Paulus, I. Tim. vi, *qui volunt divites fieri incidunt in tentationem et in laqueum diaboli et desideria multa inutilia, et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem.* Notant interpretes Apostolum in hoc loco loqui christianis omnibus et præsertim episcopis, ecclesiasticis et doctoribus, qui existimant pietatem esse quæstum, et qui dum student lucris, non solum sibi, sed etiam aliis plurimum nocent, quia eis præbent exemplum avaritiæ in re, ad quam omnes sunt valde proclives. Non dixit, qui divites sunt, sed qui volunt divites fieri, nam sola cupiditas et nimius amor divitiarum in tentationem inducunt, quia hujusmodi cupido est inexplebilis et radix omnium malorum, et desideriorum nocivorum, quæ homines demergunt in interitum, hoc est, in damnationem. — Quod hic dixi de avaris cum Apostolo, poterit concionator adaptare vindictæ cupidis, invidis, ambitiosis, impudicis, superbis, et deditis effrenate cæteris vitiis ; habent enim hæc omnia vitia, præsertim capitalia, ut injiciant homines in laqueos diaboli, ut sint radices multorum peccatorum et nocivorum desideriorum, quæ sunt totidem causæ damnationis eorum. Ex his intelligitur quam multis modis possit committi peccatum tum commissionis, tum omissionis, et cum sint tota genera peccatorum, aliud est enim peccatum cordis, et oris, et istud

Combien donc ne nous est-il pas facile, hélas ! chrétiens, pour toutes ces causes et de toutes ces manières, de commettre le péché, le péché mortel! Tout s'y prête, tout y concourt, tout nous y porte. Or, nous l'avons dit, pour mériter l'enfer, il suffit qu'on ait commis un seul péché mortel. Aussi facile donc il est de commettre un péché mortel, aussi facile il est de se damner, aussi facile il est de mériter les peines éternelles de l'enfer. Voilà, nous venons de le démontrer, ce que prouve la raison toute seule. Ils écoutent donc bien peu leur raison, ils sont donc par conséquent bien peu raisonnables, ceux qui s'imaginent n'avoir pas à craindre l'enfer et pouvoir aisément l'éviter. Mais ce n'est pas seulement la raison qui prouve qu'ils sont dans une illusion terriblement périlleuse, l'Évangile lui-même nous le montre, sans qu'il soit possible non plus d'en douter.

Qu'avait fait ce riche, dont Notre-Seigneur nous raconte qu'*étant mort, il fut enseveli dans l'enfer* ? (1). Quels crimes avait-il commis ? Était-ce un assassin, un voleur, un parjure, un profanateur des saints jours, un blasphémateur du nom du Seigneur ? Rien de tout cela. C'était un parfait honnête homme, selon le monde, qui n'avait jamais fait de mal à personne. Aussi avait-il des amis, avec lesquels il passait agréablement son temps, jouissant des biens que Dieu lui avait accordés, *s'habillant d'écarlate et de fine toile, et faisant tous les jours de magnifiques repas* (2). N'en avait-il pas le droit, puisqu'il le pouvait ? Que de chrétiens qui, vivant comme lui, s'estimeraient sûrement à l'abri des flammes éternelles ! Cependant qu'arriva-t-il ? Nous l'avons dit : il arriva qu'étant mort, ce riche fut enseveli dans l'enfer. Et poussant de profonds gémissements, il criait : *Je souffre*

præsertim est multiplex ; aliud est peccatum contra Deum, et contra proximum ; aliud ex passione, ex infirmitate, ex ignorantia, et ex malitia ; aliud in Patrem, in Filium, et in Spiritum Sanctum ; aliud denique spirituale, et aliud carnale, etc. Facillimum est in aliquod ex his peccatis incidere in tanta morum corruptione, et vivendi in sæculi licentia, et ex consequenti facillimum est delabi in supplicia inferorum (TIRAN. *Missionar.* conc. 25, 2. p.).

1. Luc. XVI, 22.

2. Luc. XVI, 19.

cruellement dans ce feu (1). Eh bien, ce qui avait conduit ce riche en enfer, c'était un péché d'omission : il ne lui est rien reproché, sinon qu'il y avait à sa porte un pauvre, et qu'il ne l'assistait pas (2). Voilà le péché de ce riche. Qui de nous n'en a pas commis de plus graves, et par conséquent qui de nous n'est pas plus exposé encore à l'enfer que ce riche, s'il ne fait une sincère pénitence? (3).

1. Luc. XVI, 24.

2. Luc. XVI, 20, 21.

3. Ce n'est point ici un de ces riches odieux, dont la fortune, trop prompte pour être innocente, commence où les autres finissent, puise son abondance précipitée dans le sein de la ruine et de l'indigence publique, et ne doit ses progrès rapides qu'à quelque nouvel art de trouver dans ses chutes mêmes des ressources, et tirer, à la faveur de quelque transaction, de ses dettes non payées un fond stable de fortune. Ce n'est point ici un de ces riches insatiables, dont l'âpre convoitise ne dit jamais c'est assez ; qui, quoique dans l'opulence et dans la prospérité, crient toujours misère et famine, et qui croient manquer du nécessaire lors même qu'ils regorgent du superflu. Ce n'est point ici un de ces riches somptueux qui mesurent leurs dépenses, non sur le cours réglé de leurs revenus, mais sur l'emportement aveugle de leur ambition ; qui empruntent à toute main pour y satisfaire, sans trop savoir s'ils seront jamais en état de rendre ; qui font gémir les créanciers, languir l'artisan, soupirer et souvent périr le mercenaire, en retenant leurs biens, leurs gages, leur salaire, et qui meurent enfin eux-mêmes pauvres et insolvables, après avoir vécu dissipateurs et prodigues. Que de riches de ce caractère se flattent encore d'être dans la voie du salut ! Et parce qu'ils ne voient dans leur conduite ni rapines criantes, ni noirs attentats, ni commerce scandaleux, s'imaginent que ce n'est point pour eux que sont allumées les flammes éternelles : en voici cependant un bien moins coupable, que l'Évangile condamne à l'enfer uniquement pour un excès d'amour-propre et pour un défaut de charité : *Non ob injustitiam, sed ob mollem vitam*, dit saint Basile ; *non quia dives fuit, sed quia misertus non fuit,* ajoute saint Chrysostome. Excès d'amour-propre dans la délicatesse de sa table et dans le luxe de ses habits : *Induebatur purpura, epulabatur quotidie*. Défaut de charité à l'égard d'un importun, d'un inconnu, d'un mendiant, *mendicus*. Hélas ! peut-être que ce faste éclatant, qui fit le sujet de sa condamnation, fut dans l'opinion et dans la bouche des hommes la matière de son éloge, et que ce refus d'une aumône légère, qui ne put échapper à l'œil perçant d'un Dieu vengeur, avait échappé sur la terre aux yeux critiques et malins de ses censeurs les plus sévères ! peut-être que sur l'un et l'autre article sa conscience tranquille ne lui faisait sentir nul reproche ; car tel est l'aveuglement fatal attaché parmi nous à la vie mondaine et relâchée. Tout désordre qui n'éclate point au dehors, ou qui ne ternit point la réputation, paraît léger et devient imperceptible. L'on ne s'aperçoit point, ou du moins on compte pour rien pensées, désirs, complaisances criminelles ; mais le

Dans la parabole des dix vierges allant au-devant de l'époux pour assister à ses noces, cinq sont exclues de la salle du festin, figure du ciel, et laissées hors de la porte, figure de l'enfer. Qu'avaient fait ces vierges réprouvées ? S'étaient-elles conduites d'une manière grossière et indécente ? Elles avaient seulement négligé de se munir d'une provision d'huile, et quand arriva l'époux elles coururent en acheter, mais lorsqu'elles revinrent la porte était fermée (1). Or, si pour un seul péché de négligence ces cinq vierges ont été condamnées à l'enfer, combien de péchés semblables et plus graves n'avons-nous pas commis, et combien plus qu'elles, par conséquent, ne méritons-nous pas les flammes éternelles de l'enfer ?

Qu'avait fait aussi ce serviteur auquel son maître, partant en voyage, avait remis un talent, et qui, à son retour, le fit jeter dans les ténèbres extérieures, où il y aura des pleurs et des grincements de dents ? Avait-il fait un mauvais usage du talent de son maître ? S'en était-il servi pour l'aider à commettre quelque mauvaise action ? Ou bien l'avait-il dépensé pour ses plaisirs ? Il s'était borné à l'enfouir dans la

malheur est que, pour se perdre devant Dieu, il en faut beaucoup moins. Une simple omission, une simple négligence, une molle inaction ouvre les portes de l'enfer et livre à tous ses supplices. Le mauvais riche est damné, dit saint Basile, non pas pour s'être perverti, corrompu, mais pour ne s'être pas contraint et mortifié ; il est damné, non pas pour avoir abusé de sa liberté, mais pour ne s'être pas fait une sainte violence ; il est damné, non pas pour s'être livré à l'iniquité, mais pour s'être laissé allé à l'indolence . *Non ob injustitiam, sed ob mollem vitam.* Le mauvais riche est damné, ajoute saint Chrysostome, non qu'il se soit fait une prospérité particulière de la calamité publique ; mais parce qu'il n'a rien retranché de son aisance héréditaire, pour subvenir à des besoins étrangers ; il est damné, non qu'il ait eu même coutume de rebuter, de chasser, d'éloigner tous les autres pauvres de sa présence ; mais parce qu'il n'a pas eu soin de recueillir, de recevoir, de soulager un seul indigent ; il est damné, non qu'il ait commis aucune injustice, mais parce qu'il n'a pas usé de miséricorde ; en un mot, il est damné, non qu'il ait fait beaucoup de mal, mais parce qu'il n'a pas fait assez de bien : *Non quia dives fuit, sed quia misertus non fuit.* Or, dites-moi, chrétiens auditeurs, flatter votre chair et la parer ; refuser l'aumône et voir sans pitié, je ne dis pas un ou deux, mais cent Lazares affamés à votre porte, trop heureux s'ils pouvaient se rassasier des restes de votre table, sont-ce là, de bonne foi, devant Dieu, vos seuls et vos plus grands péchés ? Etc. (SEGAUD, loc. cit.).

1. Matth. XXV, 1-12.

terre pour ne pas le perdre et le rendre à son maître, alors qu'il aurait dû en trafiquer, afin de rendre à son maître, non seulement le talent qu'il en avait reçu, mais encore les intérêts qu'il lui aurait fait produire (1). C'est encore un péché de négligence et de paresse qui vaut ici l'enfer à ce malheureux. Or, pensons-y bien : étant coupables de beaucoup plus de fautes que lui, loin de nous rassurer, nous avons donc d'autant plus sujet de craindre.

Enfin, quelles fautes le souverain Juge, au jugement dernier, reprochera-t-il à ceux qu'il condamnera aux feux de l'enfer ? Sera-ce ces grands crimes qui crient vengeance au ciel, comme furent en particulier ceux des hommes qui provoquèrent le déluge, et ceux des habitants de Sodome et de Gomhorre qui attirèrent sur ces deux villes la pluie de feu et de soufre qui les détruisit ? Non, il ne leur reprochera que des fautes fort communes, et dont on ne se fait que trop souvent peu de scrupule. Il leur reprochera en particulier, comme nous l'apprend le Sauveur lui-même, de n'avoir pas donné à manger et à boire à ceux qui avaient faim et soif ; de n'avoir pas logé ceux qui étaient sans domicile ; de n'avoir pas vêtu ceux qui manquaient d'habits ; de n'avoir pas visité les malades et les prisonniers (2). Ainsi, voilà les fautes qu'il suffira d'avoir faites pour être condamné aux feux de l'enfer, le jour du jugement dernier. Or, nous l'avons déjà dit plusieurs fois : n'en commettons-nous pas fréquemment de beaucoup plus graves, de plus graves que le mauvais riche, de plus graves que les cinq vierges imprudentes, de plus graves que le serviteur paresseux, de plus graves que celles reprochées aux condamnés du jugement dernier ? Au lieu donc de nous imaginer faussement que nous n'avons pas à craindre l'enfer, que Dieu ne nous y condamnera pas parce que nous ne sommes pas de grands coupables, ou que nous avons fait quelques bonnes actions (3) ;

1. Matth. xxv, 14-30.

2. Matth. xxv, 42-43.

3. L'enfer, au témoignage de l'Évangile, sera rempli de vertus méconnues, réprouvées, inutiles, perdues, parce qu'elles auront été fausses et qu'elles se seront démenties. Plusieurs, disait le Sauveur, me crieront au grand jour : Seigneur, Seigneur, eh ! pourquoi nous réprouvez-vous ?

ne voyons-nous pas, tout au contraire, que nous n'avons que trop de sujets de le redouter, puisqu'il est si facile de le mériter, et que déjà nous sommes plus coupables que

N'avons-nous pas publié vos oracles, chassé vos ennemis, opéré vos merveilles ? *Multi dicent in illa die : Nonne in nomine tuo virtutes multas fecimus ?* Matth, VII, 22. Et moi je leur répondrai : Votre orgueil a anéanti vos mérites ; vos intentions ont corrompu vos œuvres ; vos vices dégradé vos vertus ; vos infidélités effacé vos services ; je ne vous connais plus : *Et tunc confitebor illis quia non novi vos.* Ibid. 23. Voilà ce qui a de tout temps effrayé les plus grands saints. Les Paul et les Xavier, après avoir porté la foi aux nations idolâtres à travers mille dangers ; les Arsène et les Jérôme, après avoir blanchi dans les travaux de la pénitence et dans les réduits de la solitude ; les quarante martyrs de Sébaste, dans l'acte le plus héroïque du Christianisme, je veux dire dans le martyre, tous ont appréhendé l'enfer ; et nous, moins vertueux et plus fragiles, sur quelques médiocres charités, et quelques aumônes légères, sur quelques larmes déjà taries et quelques faibles soupirs interrompus, et, si vous voulez, sur quelques années d'essai, plutôt que de persévérance, nous croyons déjà voir le ciel ouvert, et tenir en main nos palmes et nos couronnes. Ah ! chrétiens, ne nous rassurons point sur nos mérites toujours suspects ; mais quand ils seraient aussi certains qu'ils sont douteux, souvenez-vous qu'un jour ne répond point de l'autre ; que le plus vertueux, en un moment peut devenir le plus coupable ; que la vertu est toujours un état violent à la nature, et que notre penchant ne nous porte que trop au mal ; qu'il ne faut qu'un faux pas pour nous précipiter de la sainteté dans l'abîme du vice ; et que ce pas d'ordinaire est l'effet de la sécurité et de la présomption.

Mais non : ce n'est ni ma vertu, ni mon innocence qui me rassurent, dit le chrétien présomptueux : ce sont les grâces que j'ai reçues de Dieu, et celles que j'en espère. Les bienfaits qu'il m'a prodigués, me répondent des faveurs qu'il me réserve ; il m'a trop aimé pour me haïr jamais. On n'attend, on ne recherche, on ne rachète pas à si grands frais, disait autrefois le rigide Tertullien, ce qu'on veut laisser périr : *Amavit utique quem magno redemit.* Cette confiance est-elle blâmable ? Non sans doute, chrétiens ; sainte et nécessaire est l'espérance du paradis, pourvu qu'elle n'exclue pas la crainte de l'enfer. Vous ne sauriez trop compter sur la bonté de votre Dieu ; mais vous ne pouvez jamais assez vous défier de votre propre malice. Il en a trop fait pour vous perdre, il est vrai ; mais vous, en aurez-vous assez fait pour vous sauver ? Faute de fidélité et de correspondance, les âmes les plus chéries et les plus privilégiées, sont devenues des objets de haine et de réprobation. Et voilà l'importante vérité que le Sauveur inculquait à ses disciples, lorsqu'à leurs acclamations et à leurs cris de joie, de voir fuir devant eux les démons et plier tout l'enfer en leur présence, il opposait cette triste, mais solide réflexion : Prenez garde ; j'ai vu un ange, le premier de tous les anges, le chef-d'œuvre des mains de Dieu, tomber du ciel comme un éclair : *Videbam Satanam sicuti fulgur de cælo cadentem.* Luc. x, 18. Quel est l'homme, en effet, qui ne tremble au souvenir d'un million d'anges précipités dans l'abîme avec leur chef ? Quoi ! les colon-

d'autres pécheurs qui y ont été et qui y seront encore condamnés? Ah! chrétiens, oui, retenons bien cette grande vérité, qu'il n'y a rien de plus facile que de se damner, comme le démontre la raison, et qu'il n'est nullement nécessaire, pour aller en enfer, d'avoir commis des forfaits exceptionnels, comme le montre l'Évangile. Encore une fois, il ne faut qu'avoir commis un péché mortel, et mourir sans s'en être repenti. Aussi est-ce précisément parce qu'il est si facile de se damner, que

II. — **Beaucoup de chrétiens se damneront.** — Oui, malgré tout ce que Dieu a fait pour nous sauver tous, que le nombre des chrétiens qui auront l'irréparable malheur de se damner doive être grand et très grand, c'est encore une vérité dont il est impossible de douter, puisque Notre-Sei-

nes du ciel se sont écroulées, et ont jeté les premiers fondements de l'enfer ; et nous, faibles et fragiles roseaux, nous nous croirions à l'abri du vent de la vaine gloire, cause unique de leur chute et de leur perte? Quoi ! disait un ami de Job, les premiers ministres du Dieu vivant sont tombés dans la révolte, et ont oublié leurs devoirs ; et nous, serviteurs lâches et négligents, nous ne craindrions point le feu séditieux de la cupidité que nous portons dans notre sein, et qui sans cesse nous dévore? Quoi ! la corruption s'est glissée jusque dans les esprits les plus purs ; et nous, restes du péché, nous oserions nous flatter de persévérer dans la justice et dans l'innocence, sans tache et sans souillure, tandis que nous vivrons sans crainte et sans précaution au milieu d'un monde pervers : *Ecce qui serviunt ei, non sunt stabiles ; et in angelis suis reperit pravitatem.* Job. IV, 10. Ignorons-nous donc leurs persécutions? ou bien avons-nous oublié nos faiblesses? Avons-nous donc en naissant reçu plus de secours, ou apporté moins d'obstacles à la vertu? Ils avaient été créés dans la grâce : et nous, nous sommes conçus dans l'iniquité ; ils conversaient parmi les anges : et nous, nous vivons au milieu des hommes corrompus ; la lumière et la science étaient leur apanage : et notre partage est l'ignorance et l'erreur ; libres de passions au dedans, exempts de tentations au dehors, ils n'avaient, ce semble, nulle source de dérèglement : et nous déjà portés au mal dès l'enfance par notre penchant naturel, nous y sommes encore entraînés par une foule d'ennemis qui nous environnent ; Dieu pouvait tirer d'eux d'importants services : et nous, à quoi lui sommes-nous utiles? Cependant, ni la sûreté du lieu, ni l'excellence de l'origine, ni le choix de la société, ni la sainteté de l'emploi, ni la perfection de la liberté même, tout cela n'a pu préserver de l'enfer : et nous, avec plus d'inconvénients qu'ils n'avaient d'avantages, nous vivrions dans un assoupissement profond, dans une indolente sécurité, et dans une coupable mollesse? Où est notre raison, où est notre foi? (SEGAUD, loc. cit.).

gneur nous l'a expressément attestée, à différentes reprises et de différentes manières. *Beaucoup sont appelés, mais peu seront élus* (1), dit-il ouvertement un jour à ses disciples. *Beaucoup sont appelés* au ciel, et dans un sens tous les hommes y sont appelés, puisque Notre-Seigneur est mort pour eux tous ; mais ceux-là surtout sont appelés qui ont entendu la parole du salut, c'est-à-dire les chrétiens, auxquels Notre-Seigneur a envoyé ses ministres pour leur faire connaître ses enseignements et leur administrer ses sacrements. Voilà les véritables appelés, et ils sont très nombreux, puisqu'on en trouve dans toutes les contrées de la terre. Or, parmi ce grand nombre d'appelés, *peu seront élus*, nous dit Notre-Seigneur. Mais si *peu sont élus*, si peu sont reçus dans le ciel, le reste, c'est-à-dire beaucoup, seront donc rejetés en enfer. Telle est la solennelle déclaration de Notre-Seigneur, qu'un autre jour il confirmait et précisait davantage encore, en disant : *Entrez par la porte étroite ; car par la porte large et par le chemin spacieux, on va à la perdition : et le nombre de ceux qui y passent est grand. Qu'étroite est la porte, et étroit le chemin qui mène à la vie*, ajoutait-il, *et qu'il y a peu de gens qui en trouvent l'entrée !* (2). Ainsi, entendons ceci, et entendons-le bien, chrétiens. Tout à l'heure, Notre-Seigneur nous disait seulement : *Peu seront élus.* Ici, il nous dit bien encore : *Peu de gens trouvent l'entrée du chemin qui mène à la vie*, mais il ajoute expressément : *Grand est le nombre de ceux qui passent par le chemin qui conduit à la perdition.* L'enseignement du Sauveur n'est donc plus seulement interpré-

1. Matth. XXII, 14. — « Multi, ait S. Anselmus, in Ecclesia commorantes fidem habent, sed caritate carent » ; sicut et fide viva. *Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra ?* Luc. XVIII, 8. Non inveniet, nisi in paucis, nec inveniet bonos et veros fructus, sed *folia tantum* in arboribus, quas pretioso suo sanguine irrigavit ; omnes fere latam portam et spatiosam viam, quæ ducit ad perditionem, ingrediuntur, arctam vero viam, quæ ducit ad vitam, pauci inveniunt et sequuntur. Matth. VII. Ea fuit antiquorum sanctorum patrum sententia, ut asserit S. Nilus abbas, quod ex decem millibus vix reperitur una anima hoc tempore, quæ ad manum sanctorum angelorum perveniat. » Id est, quæ salvetur, et S. Nilus affirmat hoc fuisse revelatum Simeoni stylitæ (TIRAN. loc. cit.).

2. Matth. VII, 13, 14.

tatif, il est complet et formel : peu se sauveront, beaucoup se damneront (1).

Effrayés par cette doctrine et ces prédictions terribles, les disciples du Sauveur, qui auraient voulu croire qu'elles n'étaient peut-être que figuratives, l'interrogèrent un jour sur ce point, dans l'espérance que sa réponse les rassurerait. *Seigneur*, lui dit l'un d'eux, *le nombre de ceux qui se sauvent est-il donc vraiment petit?* (2) Que répondit le Sauveur? En voyant les inquiétudes et la frayeur de ses disciples, chercha-t-il à les dissiper et à les calmer, comme il fit en d'autres circonstances, en leur disant : *Ne vous effrayez pas, ne vous troublez pas, ne craignez pas?* (3) Tout autre fut ici son langage. Maintenant ses précédents enseignements, il leur dit seulement ces paroles : *Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite*, cette porte qui mène à la vie, dont je vous ai parlé ; *car je vous le déclare, beaucoup chercheront à entrer dans le ciel, et ne le pourront pas* (4), *parce qu'ils auront fait des œuvres d'iniquité, et ils resteront dehors. C'est là que l'on pleurera et que l'on grincera les dents* (5). Encore une fois donc, les paroles du Sauveur ne nous permettent pas d'en douter : c'est le petit nombre seulement qui sera sauvé, et c'est le grand nombre qui sera damné.

Non, on ne peut pas en douter, puisque c'est la vérité elle-même, puisque c'est Notre-Seigneur, puisque c'est Dieu qui le déclare et l'atteste. D'ailleurs, qui peut seulement, s'il y réfléchit, s'en étonner? qui ne reconnaît, en considé-

1. Si conferantur homines cum hominibus, certum est majorem hominum partem damnatam, quam salvatam iri ; idque probat tum sacra Scriptura, tum experientia. Scriptura, quia dicit Isaias, v : *Dilatavit infernus animam suam, et aperuit os suum absque termino.* Experientia autem : quia plurimæ orbis regiones gentilibus, mahometanis et hæreticis refertæ sunt... — Si conferantur christiani cum christianis, credibile est plurimam partem damnatum iri ; quia Christus asserit angustam portam esse ad vitam, e contra latam ad interitum. Diserte Gregorius, hom. 19, in Evang. « Ad fidem multi veniunt, ad cœleste regnum pauci perducuntur. » (Barz. *Mission.* serm. 47. n. 12 et seq.).

2. Luc. XIII, 23.

3. Matth. XXIV, 6 ; Joan. XIV, 1, 27.

4. Luc. XIII, 24.

5. Luc. XIII, 25-28.

rant la conduite des chrétiens, qu'il en doit être nécessairement ainsi, et que Notre-Seigneur n'a prédit le grand nombre des damnés, qu'après avoir vu le grand nombre des pécheurs impénitents ?

Nous avons démontré, en commençant, combien il nous est facile de tomber dans le péché mortel, et par conséquent de nous damner. Cette facilité n'est pas accidentelle, elle est voulue de Dieu, afin qu'en résistant au mal, que nous pouvons si facilement commettre, nous lui témoignions notre attachement d'une manière certaine et constante. Or, en présence de cette facilité de commettre le mal, que devrions-nous faire pour l'éviter, pour subir victorieusement notre épreuve et ne pas nous damner ? N'est-il pas évident que notre premier devoir serait de nous tenir continuellement sur nos gardes, afin de ne nous laisser surprendre en rien, et de n'être pas amenés à commettre le mal soit en pensée, soit en désir, soit en action, soit en omission ? Mais est-ce là ce que nous faisons ? Au lieu de veiller, ne nous endormons-nous pas dans la quiétude et l'indifférence ? Au lieu de prendre les précautions que commande la prudence, n'abandonnons-nous pas tout au hasard ? Au lieu de fuir les circonstances dangereuses, ne les recherchons-nous pas ? Au lieu de nous tenir éloignés de nos ennemis, n'allons-nous pas nous livrer entre leurs mains ? Quoi d'étonnant, après cela, que nous péchions ? Quoi d'étonnant que cet homme qui fréquente les cabarets tombe dans l'ivresse ? Quoi d'étonnant que cette femme qui se laisse aller à toujours s'occuper et s'entretenir de ce que font ses voisins, tombe dans la médisance et la calomnie ? Quoi d'étonnant que ce jeune homme qui ne fréquente que les mauvaises sociétés tombe dans la débauche ? Quoi d'étonnant que cette jeune personne qui ne rougit pas de paraître dans les danses tombe bientôt dans les derniers désordres ? Quoi d'étonnant que tous ceux qui se conduisent avec cette imprudence pèchent et se damnent ? Le Saint-Esprit n'a-t-il pas dit que *celui qui aime le péril y périra ?* (1).

Cependant Dieu, qui précipita les mauvais anges dans

1. Eccl. III, 27.

l'enfer aussitôt après leur chute, use de plus de miséricorde à notre égard, et nous offre de racheter nos fautes par la pénitence, tant que dure la vie présente. *Si le pécheur*, nous dit-il par un de ses prophètes, *fait pénitence des fautes qu'il a commises, et s'il garde ensuite mes préceptes, il vivra et ne mourra pas* (1), c'est-à-dire, il ira au ciel et ne sera pas damné. Quelle bonté de la part de notre Dieu, et quelle condescendance pour notre faiblesse ! N'en devrions-nous pas être touchés jusqu'au fond de l'âme ? Et ne devrions-nous pas lui en rendre d'éternelles actions de grâces ? Avoir mérité l'enfer, et pouvoir encore y échapper ! Ah ! qu'il faut que Dieu nous aime pour nous traiter avec cette générosité ! Sans doute, ce moyen de nous racheter par la pénitence, nous en usons tous avec un reconnaissant empressement, pour montrer à Dieu le prix que nous y attachons ? C'est en effet ainsi qu'il en devrait être ; mais qu'il en est autrement, hélas !

Combien sont peu nombreux, en effet, les chrétiens qui, après avoir eu le malheur de commettre le péché, reviennent à Dieu dans toute la sincérité de leur cœur, regrettant amèrement leurs infidélités passées, et bien résolus à ne plus se laisser aller désormais au mal ! Jetons les yeux autour de nous, et jugeons-en nous-mêmes. Qu'ils sont rares, ceux qui font profession de servir Dieu, de le servir complètement, d'accomplir tous les préceptes de la loi chrétienne ! Et même parmi ceux qui font cette profession extérieure, n'en est-il pas encore que leurs passions indomptées, que leurs chutes secrètes excluront à jamais du ciel ? (2) Encore

1. Ezech. XVIII, 21 ; et multot. al. pass.

2. Nul ne sait, en effet, s'il n'est pas de ces plantes condamnées qui, pour n'avoir pas été plantées de la main de Dieu, seront arrachées : *Omnis plantatio quam non plantaverit Pater meus eradicabitur ;* Matth. XV ; s'il n'est pas de ces faux dévots qui ont une apparence de piété, mais qui en ont entièrement perdu l'esprit : *Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes*, II. Tim. II ; s'il n'est pas de ces mauvais disciples qui apprennent toujours, et qui n'arrivent jamais à la connaissance de la vérité : *Semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes ;* ibid. Qui peut s'assurer d'avoir obtenu le pardon de ses péchés, d'aimer Dieu par-dessus toutes choses, de faire ses bonnes œuvres par le mouvement de la grâce ? Qui sait s'il ne sera pas abandonné avant sa mort en punition de ses infidélités ou de quelque secrète

une fois donc, qu'ils sont peu nombreux, ceux qui se repentent vraiment de leurs péchés, et servent Dieu vraiment de tout leur cœur ! Eh bien, ne nous y trompons pas, nous n'y gagnerions rien : c'est seulement ce petit nombre qui sera sauvé, à la condition toutefois encore qu'il persévèrera jusqu'à la fin.

Quant à l'immense généralité des chrétiens, voyons si, après avoir plus ou moins péché, ils se repentent et reviennent à Dieu. Hélas ! il n'est que trop évident qu'ils persévèrent jusqu'à la fin dans la large voie qui conduit à la perdition. Or, écoutons cet oracle du Sauveur : *Si vous ne faites pénitence*, ce qui veut dire, si vous ne vous repentez pas de vos fautes et ne changez pas de vie, *vous périrez tous*, (1) vous irez tous en enfer. Comment en effet des chrétiens qui, toute leur vie, au lieu de servir Dieu, ont foulé aux pieds toutes ses lois ; au lieu de l'honorer, se sont moqués de lui ; au lieu de l'aimer, l'ont outragé ; comment ces chrétiens pourraient-ils être admis dans le ciel, parmi les anges et les saints, pour y goûter avec eux les joies de l'éternelle récompense ? Leur place n'est-elle pas nécessairement dans l'enfer, parmi les démons, pour subir avec eux les châtiments dûs à leur rébellion, à leur insolence, à leur malice ?

— Mais tant que l'on vit, objectera-t-on, l'on peut se convertir, et beaucoup de chrétiens se convertissent en effet aux approches de la mort, augmentant ainsi le nombre des élus et diminuant d'autant celui des damnés. — Que l'on puisse, même aux approches de la mort, se convertir, mériter le ciel et éviter l'enfer, c'est une vérité que nous nous garderons bien de contester. Oui, même à cette heure suprême, on peut, avec la grâce de Dieu, se convertir et se sauver. Le bon larron, se convertissant sur la croix, en est un exemple. Mais à côté d'un pécheur pénitent, sur le Calvaire, nous voyons aussi un pécheur impénitent, qui se damne en présence de Jésus mourant pour lui. On peut se

vanité ? Si parmi ceux mêmes qui prophétisent, qui chassent les démons, et qui font des miracles au nom du Seigneur, il y en aura de rejetés, Matth, VII, que deviendront les autres ? (Ducos. *Le Past. apostol.* 5 p. 4. instr. 3. doctr.).

1. Luc. XIII, 3.

convertir à la mort, et quelques-uns se convertissent. Mais comme durant la vie, et bien plus que durant la vie, le très grand nombre ne se convertit.

La preuve en est manifeste pour ceux qui, des portes du tombeau, reviennent à la santé. Qu'ils aient ou non reçu, dans leur maladie, les secours de la religion, lorsqu'ils sont rétablis, ils vivent en général ni plus ni moins comme auparavant. S'ils s'étaient vraiment convertis en face de la mort, leur conversion persisterait après leur retour à la santé. Si elle ne persiste pas, c'est donc qu'elle n'était qu'apparente, et non pas réelle et véritable. Ainsi en est-il, disons-nous, de ceux qui reviennent à la santé, après un semblant de conversion dans leur maladie. Or, qui peut assurer qu'il n'en est pas de même de ceux qui, au lieu de revenir à la santé, meurent? Qui peut assurer que, si ceux-ci étaient également revenus à la santé, ils auraient persévéré dans leur conversion, donnant ainsi la preuve qu'elle était sincère? N'est-il pas cent fois probable, au contraire, qu'eux aussi auraient vécu comme auparavant, ainsi que les autres?

Les conversions qui se font dans les maladies sont donc extrêmement douteuses. Il ne saurait en être autrement. Pour se convertir vraiment, il faut détester sincèrement ses fautes, et aimer Dieu par dessus toutes choses. Or, comment un malade, accablé et absorbé par ses souffrances, pourrait-il entrer dans ces sentiments? Comment pourrait-il, tout d'un coup, détester les fautes qu'il a commises et aimées toute sa vie, et tout d'un coup s'attacher inviolablement à Dieu, pour qui il n'a eu toute sa vie que de l'indifférence, du dédain ou même de la haine? Ces changements soudains ne sont pas dans la nature; quand ils se produisent, ce sont des miracles de la grâce, et l'expérience prouve, nous venons de le voir tout à l'heure, qu'ils sont extrêmement rares (1).

1. Experientia rerum magistra docet, quod etiam in servis Dei habituatis in bonum, cum notabilis dolor arripuit eos, vix valent aliquid boni cogitare, sed totum possidet dolor exteriorem et interiorem hominem, et tamen magis vexat et occupat. Ipsi vero peccatores nimis affecti ad corpus, et delicias ejus solitas, videant bene, quomodo animum dirigere poterunt ad dolendum de peccatis, et convertendum se ad Deum toto corde, et non solum timore (S. Anton. p. 4. tit. 14. c. 8. § 5).

Age pœnitentiam dum sanus es; si sic agis, dico tibi quia securus es,

Puis donc que l'immense majorité des chrétiens, au lieu de résister au péché, le commet avec une si affligeante imprudence ; puis donc qu'après avoir commis le péché ils y persévèrent, et que quand ils se convertissent, surtout dans une maladie, ce n'est le plus souvent qu'en apparence et non pas sérieusement et véritablement, on est forcé de reconnaître que cette immense majorité sera nécessairement condamnée à l'enfer. Ainsi se vérifiera l'oracle déjà cité du Sauveur, que parmi le grand nombre des appelés, *peu seront élûs*, et par conséquent beaucoup seront réprouvés. Ainsi également sera détruite alors, par cette catastrophe à laquelle rien ne pourra jamais être comparé, la folle présomption des malheureux qui ne craignent pas l'enfer, parce qu'ils s'imaginent que, tout en vivant à leur guise, l'enfer n'est pas pour eux (1).

CONCLUSION. — Voilà donc solidement établies, chrétiens, et irréfutablement démontrées, les deux vérités qui viennent de faire le sujet de notre entretien, savoir : qu'en principe, il est très facile de se damner; et qu'en fait,

quia pœnitentiam egisti eo tempore quo peccare potuisti. Si vis agere pœnitentiam, quando jam peccare non potes, peccata te dimiserunt, non tu illa. Ad minus non tu illa libere peccata dimittis, sicut facit sanus, et ideo quantum deficit in te de libertate, tantum secundum rigorem, requiritur in te intensior motus, quem vix vel nunquam poterit in talibus extremis anima infelix habere (S. Aug. *de pœnit.* dist. 7.)

1. O main vengeresse de mon Dieu, que vous êtes pesante, et que vos coups sont redoutables ! Ame chrétienne, comment peux-tu croire ces vérités sans les appréhender ? Tu balances entre le ciel et l'enfer : ces feux sont allumés pour toi, si tu ne te rends digne du paradis ; cette prison de feu éternel t'attend, si tu continues d'abuser de ta liberté. Ces peines et ces douleurs d'un feu dévorant doivent être ton partage, si tu continues à chercher des plaisirs illicites... Je vous avoue que je n'ai point de paroles pour exprimer mon étonnement sur l'insensibilité d'un chrétien, qui est en état de péché mortel, et qui ne fait pas réflexion sur le danger où il est d'être damné. Ceux qui voyagent sur la mer sont à deux doigts de leur perte ; entre leur vie et leur mort, il n'y a que l'épaisseur d'un ais. Ce pécheur a sous les pieds une mer de feu, et tout ce qui l'en sépare, c'est une vie fragile, et sujette à mille accidents. Il ne faut pour le faire tomber dans le gouffre de cette mer de feu, qu'autant de temps qu'il en faut pour le faire mourir. Est-il possible qu'il puisse vivre en repos sur le bord d'un tel précipice, et à deux doigts d'un malheur éternel ? (Texier, *serm. pour le vendr. de la 2. sem. de Car.*)

beaucoup de chrétiens, la grande majorité des chrétiens adultes, se damneront. Il est très facile, en principe, de se damner, parce que, pour être damné, il suffit d'avoir commis un péché mortel, et qu'il est extrêmement facile d'en commettre un et même plusieurs. Beaucoup de chrétiens, en fait, seront damnés, parce que beaucoup de chrétiens commettent des péchés mortels, et qu'au lieu de s'en repentir, ils ne se réconcilient pas avec Dieu, même à l'heure de la mort. En face de ces deux vérités, les plus grands saints eux-mêmes ont été saisis de frayeur. Ils ont craint que ce qui arrive à tant de chrétiens, ne leur arrivât aussi à eux-mêmes. En effet, quand on considère combien il est facile de se damner, qui peut avoir l'assurance qu'il ne se damnera pas? Et quand on considère également le si grand nombre des damnés, qui peut être assuré de ne compter jamais dans ce nombre? Les saints donc ont eu très grande peur de se damner, et rien n'était plus légitime que leur peur, encore que leur principale sollicitude fût d'éviter le péché. Or, si les saints ont eu ainsi peur d'être condamnés aux feux de l'enfer, et s'ils ont eu raison d'en avoir peur, combien ne devrions-nous pas le craindre encore plus qu'eux, nous qui n'avons ni leur prudence pour nous tenir à l'abri de tout danger, ni leur vigilance pour déjouer les attaques de nos ennemis! Supposons qu'il ne doive y avoir qu'un seul damné par paroisse tous les cent ans : n'en serait-ce pas assez pour nous faire trembler, et chacun de nous ne devrait-il pas faire tous ses efforts pour éviter d'être ce malheureux? Mais ce n'est pas un damné par paroisse qu'il y a tous les cent ans, c'est plusieurs damnés, c'est beaucoup de damnés qu'il y a tous les ans : par conséquent, quel sujet pour nous de craindre cent fois plus encore (1)!

1. Si un ange, descendu du ciel, apparaissait tout à coup, sur cette chaire, et vous disait de la part de Dieu : « Il en est un, parmi vous, qui va, dans un instant, être écrasé par la foudre »; quels ne seraient pas votre étonnement et votre frayeur! Chacun de vous sans doute s'écrierait en tremblant : Sera-ce moi, Seigneur? — Mais voici, mes frères, quelque chose qui doit vous causer de bien plus vives alarmes : ce n'est point un ange qui vous menace, c'est le Roi même des anges et le Maître souverain de l'univers; la menace qu'il vous fait ne se borne point à une mort corporelle : elle s'étend à la mort éternelle,

Craignons donc, chrétiens ; craignons l'enfer, où il est si facile de tomber ; craignons d'être du nombre de tant d'infortunés qui y tombent tous les jours. Craignons, la crainte est le commencement de la sagesse. Si nous craignons l'enfer, nous nous efforcerons de l'éviter, et nous l'éviterons. Si nous ne le craignons pas, nous ne ferons rien pour y échapper, et nous y tomberons infailliblement,

TRAITS HISTORIQUES

Combien il est facile de pécher et de se damner.

Avares. — 1. Le pieux Humbert rapporte la triste mort d'un homme fort riche, mais fort attaché à ses richesses, et qui ne donnait rien aux pauvres. Il persévéra dans son avarice jusqu'à la fin. Étant tombé malade et voyant sa dernière heure approcher, il fit apporter ses coffres remplis d'or et d'argent, et les ayant fait ouvrir, il regarda tristement ses trésors, et poussant un profond soupir : « Il me faut donc, dit-il, laisser tous ces biens ! Malheureux que je suis, posséder tant de richesses et devoir mourir ! » Puis, versant des larmes et poussant des cris lugubres, il expira dans le désespoir. — N'eût-il pas été plus sage si, selon le conseil de Notre-Seigneur, il avait employé ses richesses périssables pour racheter ses péchés et se faire un trésor dans le ciel ? Il ne serait pas allé tenir compagnie au mauvais riche.

2. Un autre avare, se sentant mourir, voulut une dernière fois embrasser son trésor. S'étant fait apporter, non un crucifix, mais un sac qui renfermait ce qu'il avait de plus précieux, il le prit dans ses bras, comme pour l'emporter dans l'éternité, le serra sur son cœur, comme son bien suprême, et mourut dans ces détestables sentiments, l'âme souillée par l'avarice.

3. Un fameux usurier, se voyant près de mourir, fit enfin appeler un confesseur. Celui-ci, ayant trouvé que tout son bien était acquis par la voie injuste de l'usure, lui dit qu'il fallait absolument tout restituer. « Mais que deviendront mes enfants ? dit le malade. — Le salut de votre âme ne doit-il pas vous être plus cher que la for-

c'est-à-dire à l'assemblage de tous les maux, à la réunion désespérante de tous les tourments et de toutes les douleurs ; et ce n'est pas à un seul qu'il s'adresse, c'est à plusieurs, c'est à un grand nombre qu'il fait cette menace (Anonyme, *Petit Missionn.* serm. sur le petit nombre des élus).

tune de votre famille ? — Je ne puis me résigner à ce que vous exigez, reprit le moribond au désespoir, et j'en courrai les risques. » Il se retourna vers la muraille de son lit et mourut.

Suggestions diaboliques.— Un malheureux qui avait l'habitude de se complaire dans des pensées déshonnêtes, raconte le P. Nieremberg, tomba malade et reçut les derniers sacrements. Le lendemain, son confesseur, voulant encore le visiter, le vit, chemin faisant, venir à sa rencontre. Surpris et effrayé, il apprit bien vite la cause de ce qu'il voyait : « N'allez pas plus loin, lui dit le malheureux, je suis mort et réprouvé. — Comment ? demanda le prêtre, n'avez-vous pas bien confessé vos péchés ? — Oui, j'ai fait une bonne confession ; mais après, le démon m'a représenté l'image des voluptés coupables, et m'a demandé si, en cas de guérison, je ne retournerais pas à mes plaisirs ? J'ai consenti à ces suggestions mauvaises, et au même moment la mort m'a surpris. »

Le complice. — Une jeune personne qui s'était laissé séduire par un funeste ami et qui avait puisé dans la coupe empoisonnée de la luxure le germe d'un mal incurable, se trouvait sur son lit de mort. Le prêtre qui était venu une dernière fois la consoler, s'aperçut, tandis qu'il parlait, que la malade était distraite, et tournait sans cesse les yeux vers le pied de son lit. Là se tenait un jeune homme élégamment habillé, qu'il prit pour le frère de la jeune fille. Celle-ci mourut le jour même. Vers le soir, on sonna à la maison du prêtre, et voilà un jeune homme au désespoir, qui se jette à ses pieds en demandant s'il y a encore salut pour lui ? « Eh ! monsieur, lui dit le prêtre, il y a salut pour tous ; pourquoi n'y aurait-il pas de salut pour vous ? — Hélas ! mon père, c'est que j'ai jeté une âme en enfer !... C'est moi le jeune homme que vous avez vu ce matin au pied du lit de la mourante : j'ai entretenu dans son cœur le feu impur jusqu'à son dernier soupir. Nul doute qu'elle ne soit tombée en enfer : et c'est moi qui l'y ai jetée !... Y a-t-il encore salut pour moi ? »

Mauvaises compagnies. — Un pieux auteur du XIIIe siècle, Thomas de Cantimpré, dit avoir connu un jeune homme qui, s'étant laissé séduire par un ami corrompu, mourut d'une mort prématurée et épouvantable. Ce jeune homme, doué d'heureuses qualités, élevé par des parents chrétiens, fut envoyé à l'école. Hélas ! pourquoi faut-il qu'on rencontre, parfois même dans des écoles d'ailleurs bien surveillées, quelqu'une de ces pestes vivantes, de ces démons incarnés, qui prennent à tâche de corrompre tout ce qu'il y a de plus aimable au monde, un enfant innocent ? Notre

jeune écolier, ayant manqué de prudence dans le choix de ses amis, tomba dans la compagnie d'un scélérat, livré aux plus honteuses passions, qui alluma dans son cœur le feu criminel dont lui-même était dévoré. Dès lors on vit changer cet infortuné jeune homme : il ne fut plus bientôt qu'un affreux libertin. Ses parents et ses amis désolés le conjurèrent en vain de rentrer dans la bonne voie ; tout fut inutile. Dieu parla à son tour. Voilà qu'une nuit il fut saisi d'un mal inconnu et se mit à pousser des cris effroyables. On accourt, on veut le calmer, on appelle un prêtre. Le ministre de Dieu se penchant vers lui, lui demande ce qui le fait souffrir. Le moribond jette sur lui des yeux égarés, et d'une voix effrayante, prononce ces lugubres paroles : « Malheur à celui qui m'a séduit ! » Le prêtre a beau lui parler de confiance en Dieu, de la bonté et de la miséricorde de Dieu. « C'est en vain, continue le malade, que j'invoquerais le secours de Dieu : je vois l'enfer prêt à m'engloutir. Malheur à celui qui m'a séduit ! » En prononçant ces mots, il expira.

Inimitiés. — Un jeune homme, rapporte encore le P. Nieremberg, menait une vie chrétienne en apparence, mais il avait un ennemi qu'il haïssait et, tout en fréquentant les sacrements, il conservait dans le cœur des sentiments d'inimitié et de vengeance, que Jésus-Christ ordonne de déposer. Étant venu à mourir, il apparut à son père et lui dit : « Qu'il était damné pour n'avoir pas pardonné à son ennemi. » Après quoi, il s'écria avec l'accent d'une indicible terreur : « Ah ! si toutes les étoiles du ciel étaient autant de langues de feu, elles ne pourraient exprimer combien j'endure de tourments ! »

Vanité. — Henri de Grenade parle d'une jeune personne, dont la damnation n'eut d'autre principe que la vanité et le désir de plaire. Elle menait une vie régulière ; mais la passion d'attirer les regards par le charme de sa beauté, était le mobile de toute sa conduite. Étant tombée malade, elle mourut, après avoir reçu tous les sacrements. Tandis que son confesseur priait pour son âme, elle lui apparut, disant qu'elle était damnée, et que la cause de sa damnation était la vanité : « Je n'ai cherché qu'à plaire aux yeux des hommes, ajouta-t-elle, cette passion m'a fait commettre une foule de péchés, elle m'a empêché de bien recevoir les sacrements, et m'a conduite à des tourments éternels. »

Péchés cachés en confession. — Voici un trait que nous lisons dans les *Annales du Paraguay*, sous l'année 1640. Dans la réduction de l'Assomption, une femme était morte qui laissait un

fils d'environ vingt ans. Ce jeune homme vit sa mère lui apparaître dans l'état le plus affreux. Elle lui dit « qu'elle était damnée pour avoir manqué de sincérité au tribunal de la pénitence ; et que beaucoup d'autres étaient damnés comme elle, pour avoir caché leurs péchés en confession. Et toi, ajouta-t-elle, profite de l'exemple de ta malheureuse mère. »

Combien nombreux sont les damnés.

1. La disproportion entre ceux qui se sauvent et ceux qui se damnent, même parmi les chrétiens, serait telle, que saint Jean Chrysostome n'hésita point à prêcher dans Antioche, ville alors catholique, et que ce saint docteur appelle la capitale du monde, qu'il doutait si de tous ses habitants il y en aurait seulement cent de sauvés : *Quin et de iis dubito*. (Hom. XL, *ad. Antioch.*).

2. Un saint ermite, étant revenu d'un ravissement dont il fut saisi en présence du cardinal Albert, protesta qu'il avait vu tomber les âmes en enfer comme les flocons de neige en hiver ; que fort peu étaient allées en purgatoire, et qu'il n'y avait eu que les âmes de l'évêque de Paris, du prieur de la Grande-Chartreuse, et d'une veuve de Rome qui eussent pris le chemin du paradis. On vérifia que ces trois personnes étaient mortes à ce moment-là. Cet événement paraît encore écrit dans la Chartreuse d'Avignon sur une plaque de cuivre attachée au sépulcre de ce cardinal, élevé depuis à la papauté sous le nom d'Innocent VI (Ducos, *Le Past. évang.* 5. p. 4. instr. 3. doctr.).

3. Le P. Nieremberg parle d'un évêque qui, par une permission spéciale de Dieu, reçut la visite d'un malheureux, mort dans l'impénitence peu de temps auparavant. Adressant la parole au prélat, ce réprouvé demanda « s'il y avait encore des hommes sur la terre ? » Comme l'évêque paraissait étonné de cette question, le réprouvé ajouta : « Depuis que je suis dans ce triste séjour, j'y ai vu arriver une si prodigieuse multitude, que j'ai peine à concevoir qu'il reste encore des hommes sur la terre. »

— Voy. plus haut, page 342.

Fausses conversions.

Un gentilhomme de Madrid, dont parle le P. Charles Bovie, menait depuis longtemps une vie déréglée. La mort malheureuse d'un de ses compagnons, qui fut assassiné, l'ayant fait rentrer en lui-même, il alla se confesser et résolut d'entrer dans un ordre religieux ; mais ayant négligé d'exécuter promptement sa résolu-

tion, il retourna à son premier genre de vie, et perdit toute sa fortune. Réduit à la misère, il parcourut en vagabond la terre et les mers, jusqu'à ce qu'étant arrivé à Lima, il tomba dangereusement malade et fut reçu dans un hôpital.

La crainte de la mort le fit encore rentrer en lui-même ; il demanda un confesseur, et promit de nouveau, si la santé lui était rendue, d'entrer dans un monastère. Mais il ne fut pas plutôt guéri, qu'il reprit le cours de ses désordres.

La vengeance divine ne tarda pas à fondre sur lui. Le religieux qui l'avait confessé à l'hôpital, traversait un jour les montagnes pour le service des missions auxquelles il appartenait, lorsqu'il entendit des cris qui ressemblaient aux hurlements d'une bête féroce. Il reconnut bientôt une voix humaine, et s'avança vers le lieu d'où elle partait. Ses yeux sont frappés d'une scène d'horreur, il voit étendu sur un peu de paille à moitié pourrie, un homme, ou plutôt un squelette, couvert des haillons de la misère, tout décharné, les joues creuses et haves, les yeux éteints, exhalant une odeur cadavéreuse. Le missionnaire voulut lui adresser des paroles de consolation. Le moribond entr'ouvre une paupière mourante et reconnaît le Père. « C'est vous ? lui dit-il. Ah ! Dieu veut que vous assistiez au spectacle de sa vengeance. Apprenez que je suis ce malade que vous confessâtes à l'hôpital de Lima, et qui vous promit de changer de vie, et d'embrasser la vie monastique. Je ne l'ai point fait, je me suis replongé dans le vice ; et maintenant je meurs désespéré. » A ces mots, il recommença ses rugissements effroyables, que lui arrachait sans doute le souvenir de tant d'occasions de salut perdues par sa faute ; et au milieu de ces regrets déchirants, malgré les efforts du saint religieux, il rendit l'âme dans les convulsions d'un affreux désespoir (SCHOUPPE, *La mort et ses enseignements*, ch. 2).

— Seront même damnés beaucoup qui auront mené une vie en apparence régulière et irréprochable. Voy. plus haut, page 193 : « Accusé, jugé, condamné. »

Religieuses damnées.

Dans son monastère de Faremoutiers, au diocèse de Meaux, sainte Fare, par ses paroles et par ses exemples, conduisit un grand nombre de bienheureuses vierges dans les bras de son céleste Époux, JÉSUS-CHRIST. « Mais hélas ! dit Ribadéneira, parmi ses disciples, toutes ne profitèrent pas de ses saints enseignements. Le démon en entraîna quelques-unes dans ses pièges, et les fit périr dans le désespoir. Leurs compagnes les virent avec horreur entou-

rées sur leur lit de mort d'ombres épouvantables qui les appelaient par leur nom, et encore que la sainte abbesse et elles redoublassent leurs prières, Satan vainqueur reçut leur dernier soupir et emporta leurs malheureuses âmes dans les enfers. Comme elles avaient refusé de se convertir, elles furent enterrées dans la campagne, et vers Noël et au temps de Pâques, on voyait apparaître des flammes sur leur tombeau. Terrible exemple de la fragilité et du néant de l'homme ! Elles avaient renoncé au monde, elles s'étaient données à Dieu, elles avaient vécu au milieu des saints, des miracles, des secours de toute sorte, et cependant elles n'avaient point persévéré. Tant nous sommes peu sûrs de nous-mêmes, tant nous devons opérer notre salut avec crainte et tremblement, suppliant Notre-Seigneur d'avoir pitié de nous, de nous préserver de notre propre faiblesse, de ne point retirer de nous sa main protectrice, sans quoi nous roulerions de nous-mêmes au fond des abîmes. » (*Vies des Saints*, 7 déc.).

VINGTIÈME INSTRUCTION

(Vendredi de la Semaine Sainte)

C'est une vérité qu'il dépend de nous d'éviter l'enfer.

I. En y pensant. — II. En le craignant. — III. En expiant nos fautes passées. — IV. En ne suivant pas la voie large.

L'extrême danger où nous sommes de nous damner, par suite de la très grande facilité que nous avons de pécher, et le nombre incalculable de ceux qui effectivement se damneront, comme nous l'avons démontré dans notre dernier entretien, forment deux raisons assurément très propres à nous inspirer les plus vives craintes au sujet de notre salut. S'il est en effet tellement facile de se damner, et si tant de chrétiens se damnent, n'est-il pas évident que nous avons grandement à redouter de nous damner nous-mêmes ? Rien de plus certain. Mais quel doit être l'effet de cette crainte ? Est-ce de nous porter à désespérer de notre salut ? Tout au contraire, le grand danger où nous sommes de nous damner, doit nous porter à faire tous nos efforts pour éviter la damnation. Lorsqu'on est enfermé dans une ville où quelque maladie contagieuse fait de nombreuses victimes, se résigne-t-on passivement, comme s'il était absolument impossible d'échapper au fléau ? Jamais ! ce serait encourir fatalement ses coups. Au contraire, plus le fléau fait de ravages, plus on prend de précautions pour s'en préserver. Ainsi en doit-il être de nous. Au milieu du monde où nous vivons, plus nombreux sont les chrétiens que le fléau du péché précipite en enfer, plus attentive doit être notre vigilance pour nous préserver du péché, et si nous avons le malheur d'en commettre, plus prompt doit être notre recours aux remèdes capables de nous en guérir. Pourquoi, en effet, ne ferions-nous pas au moins, pour nos intérêts éternels, ce que nous faisons pour nos intérêts d'un jour ?

Nous devons travailler avec d'autant plus de confiance à nous préserver de l'enfer, qu'il ne dépend que de nous d'y réussir. Quand il s'agit de se préserver d'une épidémie mortelle, on n'a jamais l'assurance d'y parvenir, et cependant on ne laisse pas de faire tout ce qu'on peut. Mais pour ce qui est de l'enfer, nous le répétons, il dépend entièrement de nous de l'éviter. Quel motif donc, encore une fois, d'y travailler avec ardeur, puisqu'en y travaillant ainsi nous sommes assurés d'atteindre notre but !

Mais comment dépend-il de nous d'éviter l'enfer ? Il dépend de nous d'éviter l'enfer, comme il dépend de nous d'éviter le péché, puisque c'est le péché qui nous précipite en enfer. Évitons le péché, et par là même nous éviterons l'enfer. Pouvons-nous donc tout seuls éviter le péché ? Non ; deux choses nous sont pour cela également indispensables, savoir, la grâce de Dieu, et la coopération de notre volonté. Or, la grâce de Dieu ne nous manque jamais. Aujourd'hui même nous célébrons la mémoire des douloureux mystères par lesquels notre Sauveur très aimant et tout aimable nous l'a méritée avec une abondance inépuisable. Reste donc, pour éviter le péché, que notre volonté coopère à la grâce divine, et voilà comment c'est de nous seuls, finalement, qu'il dépend d'éviter le péché et par conséquent l'enfer. C'est parce qu'ils ont coopéré à la grâce, que les saints qui sont dans le ciel ont évité l'enfer. S'ils n'avaient pas coopéré à la grâce, au lieu d'être dans le ciel, ils seraient en enfer. Et les damnés ne sont en enfer que parce qu'ils n'ont pas coopéré à la grâce divine ; s'ils y avaient coopéré, au lieu d'être en enfer, ils seraient dans le ciel. Il en sera de même de nous : si nous coopérons à la grâce de Dieu, nous éviterons le péché et par suite l'enfer ; mais si nous n'y coopérons pas, nous tomberons nécessairement dans le péché d'abord, et dans l'enfer ensuite.

Or, qu'est-ce qui a le plus aidé les saints à coopérer à la grâce divine ? qu'est-ce qui a contribué davantage à incliner leur volonté vers cette coopération ? D'après leurs formelles et unanimes déclarations, c'est surtout la pensée même et la crainte de l'enfer. Cette pensée et cette crainte ont conservé l'innocence à ceux qui les ont entretenues dans

leur esprit avant de faire le mal ; et elles ont aidé à faire pénitence et à quitter la voie de perdition. ceux qui avaient déjà eu le malheur de commettre le péché. A leur exemple, et puisqu'il dépend de nous, comme il a dépendu d'eux, d'éviter l'enfer, nous l'éviterons sûrement comme eux. à notre tour, en y pensant, en le craignant, en expiant nos fautes passées, et en cessant de suivre la voie large, ainsi que nous allons l'expliquer (1). Mais élevons tous auparavant nos cœurs vers Dieu, en lui demandant avec instance, par les mérites de la croix de son Fils, que ce dernier entretien quadragésimal achève d'éclairer nos âmes sur la suprême question de notre salut éternel, et de les affermir pour toujours dans le bien.

I. — **Pour éviter l'enfer, il faut d'abord y penser.** — Il n'est pas douteux qu'il n'y a rien d'aussi décisif que la vue du danger pour nous en détourner. Qu'on nous dise que le sentier que nous suivons aboutit à l'antre d'une bête sauvage, si ce sentier nous plaît, nous ne laisserons pas, tout en nous tenant sur nos gardes, d'y avancer encore, en cherchant à nous persuader que peut-être on exagère le danger. Mais que nous apercevions nous-mêmes cette bête féroce se précipitant pour nous dévorer, et aussitôt nous fuirons avec toute la hâte possible (2). Or la seule pensée du danger, lorsqu'elle

1. Media ad evitandum infernum : Charitas divina ; amor et fiducia erga B. Virginem ; amor Dei ; præmeditatio et consideratio crebra inferni ; memoria crebra inferni ; sæpe loqui et concionari de inferno ; dolor de peccatis ; fuga peccati ; misericordiæ exercitium ; voluntatis propriæ abnegatio ; humiliatio (Lohner, *Biblioth.* verb. *Infernus*).

Rationes ad vitandum infernum. 1° Oratio : Non derelinques animam meam in inferno... Domine, eduxisti ab inferno animam meam, salvasti me a descendentibus in lacum. Ps. xv, 10 ; xxxiv, 4. — 2° Cogitatio et metus inferni : Nihil sic valet ad extirpendas voluptatum radices, quam inferni memoria. Philo Jud. serm. 59, de S. Nicol... Sicut clavus clavum ejicit, sic timor gehennæ delectationem luxuriæ. S. Isid. Hisp. — 3° Virtus : Felices qui nunc bene agunt, utentes facultate, vel corpore suo contenti, et de suo largi, in se casti, in alios incruenti, ab hujus profundi flammea nocte se redimunt. Euseb. Emiss, Hom. 3. de Epiph. (Dumont, *Man. sacr. concion.* verb. *Infernus*).

2. Dum vivis, sæpe descende ad inferos, et cogitatione penetra illas damnatorum pœnas ; non est efficacior meditatio, quæ hominem a malo retrahat, et ad bonum incitet, quam ista, Patriarcha Loth ab

est vive, produit un effet à peu près semblable ; car la vive pensée du danger, c'est la vue du danger par l'esprit ; en d'autres termes, le danger auquel on pense sérieusement et vivement, devient en réalité présent à l'esprit. Aussi peut-on affirmer que, quand un homme est tenté de commettre quelque crime, s'il pensait sérieusement aux gendarmes qui vont l'arrêter, aux juges qui vont le condamner, au bourreau qui va le saisir, à la guillotine qui va le décapiter, rarement il accomplirait son mauvais dessein. En effet, lorsqu'on interroge les criminels, et qu'on leur demande comment ils ont pu consommer des forfaits entraînant la peine capitale, ils répondent qu'ils n'y ont pas pensé, et que s'ils s'étaient rendu compte des conséquences de leurs actes, jamais ils ne les auraient accomplis.

Or, si la pensée du dernier supplice, moins que cela, si la pensée de la prison, de l'amende, du déshonneur suffit pour vous empêcher de commettre les actes punissables de ces peines, combien plus la pensée de l'enfer ne nous préservera-t-elle pas des fautes qui y conduisent ! Nous disons combien plus : car pour les peines auxquelles on s'expose devant les hommes, très souvent on y échappe, soit en réussissant à ne pas se faire connaître, soit en gagnant les juges, soit en s'évadant de prison ; ce qui fait que les criminels sont moins arrêtés par la pensée de ces peines, en proportion des chances qu'ils ont de s'y soustraire. Mais s'il s'agit des peines de l'enfer, ceux qui les ont méritées ne peuvent y échapper d'aucune manière: Dieu les a vus lui-même

angelis ex urbe Sodomæa eductus, atque in montem Segor fugam capessere jussus est ; fore enim, ut scelerata urbs fulminibus, et depluo cœlitus igne in cineres sit redigenda. Bonus senex, cui ascensus prælti montis nimis operosus ac difficilis videbatur, petiit licentiam fugiendi in finitimam urbem ; impetravit, et in urbem concessit. At ubi a longe aspexit terribiles flammarum vortices, quibus Sodoma devorabatur ; ubi audivit inconditos intereuntium ejulatus, cito mutata mente in illum montem volocissimo, quo poterat, ascensu se recepit. Quare ? quia intuitu terribilis incendii jam non amplius difficile videbatur, quod fere impossibile visum est antea. Tu mi, christiane, cum tibi difficilis videtur ascensus de virtute in virtutem, cum fere impossibilem judicas illius aut alterius vitii victoriam, conjice oculos in inferni carceris incendia, et facile superabis difficultatem (Claus, *Spicileg. catech.* Dom. Pasch, n. 9).

commettant leurs fautes, sa justice inflexible les condamnera impitoyablement, et jamais l'enfer ne les laissera s'évader de ses brasiers. Ce n'est pas tout. Absolument certain et inévitable, le châtiment de ceux qui auront fait le mal sera en outre plus terrible que tout ce qu'on peut imaginer, tant par le nombre et la rigueur des supplices que par leur durée, qui n'aura pas de fin. Si donc, répèterons-nous, la pensée des châtiments humains, tout faibles et incertains qu'ils sont relativement, est capable d'arrêter dans leurs mauvais desseins ceux qui la considèrent; combien la pensée de l'enfer, de l'enfer inévitable, terrible, éternel, n'est-elle pas plus capable mille fois de nous préserver du péché, qui y conduit fatalement !

C'est pourquoi, chrétiens, pensons à l'enfer (1). Pensons à l'enfer pour ne pas oublier ce que nous en savons ; car ce à quoi l'on ne pense pas s'oubliant très vite, bientôt il ne nous resterait plus rien de ce que nous venons d'apprendre dans nos derniers entretiens. Pensons en conséquence à la certitude de l'enfer, et aux très justes motifs pour lesquels Dieu l'a créé. Pensons à ses supplices, tant de l'âme que du corps, et à leur éternité. Pensons que, pour être condamné

1. On pense assez, et on ne pense même que trop à tout ce qui pourra arriver dans le cours des années que l'on se promet de passer sur la terre. On n'est que trop attentif aux revers, aux contre-temps, aux disgrâces, aux pertes qui peuvent déranger les affaires et renverser la fortune. On n'examine que trop ce que l'on deviendra, dans la suite de l'âge, et l'on ne prend sur cela que trop de précautions et trop de mesures. A force même de s'en occuper et de s'en remplir l'esprit, on se forme mille chimères dont on se laisse vainement agiter ; et l'on se charge de mille soins réels et pénibles pour prévenir des maux imaginaires qu'une timide prévoyance fait envisager. — Cependant, on vit dans le plus profond oubli de son salut éternel : on y demeure tranquille et sans inquiétude ; la vie coule, l'éternité s'approche ; et, comme ces victimes qui allaient les yeux bandés à l'autel où elles devaient être immolées, on va se jeter en aveugle dans le précipice. Eh ! mes frères, sommes nous chrétiens ? sommes-nous hommes ? Sommes-nous chrétiens, et où est notre foi ? Sommes-nous hommes, et où est notre raison ? Quand donc penserez-vous à cette éternité ? Si vous n'y pensez pas maintenant, sera-ce dans l'éternité même ? Oui, vous y penserez alors, vous y penserez durant toute l'éternité ; mais sera-t-il temps d'y penser ? mais comment y penserez-vous ? mais quel tourment sera pour vous cette pensée, et de quels regrets serez-vous déchirés ? quels reproches vous ferez-vous à vous-mêmes de n'y avoir pas plus tôt pensé ? (BOURDALOUE, *Serm. pour le XIX*e *dim. apr. la Pentec.* 2. p.).

à l'enfer, il suffit d'avoir commis un péché mortel, et de mourir sans s'en être repenti. A quoi ne doivent donc pas s'attendre ceux qui pèchent gravement tous les jours, et qui n'ont aucun souci des commandements divins ! Pensons à ces choses non seulement pour nous les rappeler, mais encore pour nous en pénétrer ; non seulement pour les conserver dans notre mémoire, mais encore pour les faire entrer jusqu'au fond de notre cœur. Pensons-y surtout pour nous en servir. On ne se souvient pas seulement, par exemple, de la table de multiplication, simplement pour la connaître ; on s'en souvient pour s'en servir dans l'occasion, c'est-à-dire lorsqu'on a un compte à établir. Qu'il en soit de même des vérités relatives à l'enfer, et en général de toutes les vérités du salut : rappelons-nous-les pour nous en servir dans l'occasion, c'est-à-dire pour nous détourner du mal lorsque nous sommes tentés de le faire, pour nous encourager à surmonter les peines qu'il en coûte pour accomplir le bien, et pour nous soutenir sans défaillance dans les épreuves de tout genre que nous avons à supporter. Quiconque, en effet, pense à l'enfer, supporte courageusement même les épreuves les plus terribles, parce qu'elles sont toujours douces en comparaison des flammes éternelles, auxquelles seront condamnés ceux qui ne s'y soumettent pas ; quiconque pense à l'enfer accomplit sans faiblir le bien qu'il lui est commandé de faire, si difficile soit-il, parce qu'on souffre toujours infiniment moins en accomplissant ce bien, qu'on ne souffrirait en enfer si on ne l'accomplissait pas ; quiconque enfin pense à l'enfer est victorieusement détourné du mal, parce que les satisfactions et les jouissances qu'on peut trouver dans le péché sont toujours payées infiniment trop cher par les effroyables tortures qui attendent le pécheur au fond de l'éternel abîme. Et c'est ainsi que, pour éviter l'enfer, il faut d'abord y penser (1).

1. Vous deviendriez fol, dites-vous, si vous pensiez à l'éternité. Vous concevez donc que c'est quelque chose d'épouvantable ; mais, dites-moi, de n'y pas penser, fait-il que la chose ne soit pas ? Si d'y penser cela fait un si grand effet, que sera-ce de la souffrir ? C'est quelque chose de si affreux, dites-vous, que vous ne pouvez y penser, et vous ne craignez point d'y tomber. Voilà ce que je ne comprends pas, et ce que je ne comprendrai jamais. Vous n'avez pas le courage de penser à la mort, je

II. — **Pour éviter l'enfer, il faut en outre le craindre.** — Quelle plus grande sagesse y a-t-il, pour nous, que d'éviter l'enfer ? Celui qui évite l'enfer n'est-il pas, en effet, sage par excellence ? Si celui-là est sage qui sait éviter, dans la mesure du possible, les maux de la vie présente, combien

ne m'en étonne pas ; de plus résolus que vous et de plus saints n'y pensent jamais sans trembler. Vous avez horreur de l'éternité des peines de l'enfer, et vous vous y précipitez ? (Le P. DE LA COLOMBIÈRE, ap. Houdry, *Bibl. des Préd.* voc. *Enfer*, § 6).

La pensée de l'enfer est le principe fécond de tout bien, le frein puissant de tout mal. Pensez à l'enfer, hommes de tout état, pensez-y en tout temps ; pensez-y dans toutes les circonstances. Pensez-y avant de pécher, et vous vous abstiendrez ; pensez-y après avoir péché, et vous vous en relèverez. Cette grande pensée est un préservatif et un remède. Pensez à l'enfer, pécheurs ; réfléchissez que les malheureux qui s'y désolent furent ce que vous êtes ; que peut-être très prochainement allez-vous être ce qu'ils sont, qu'en continuant de suivre leurs voies vous arriverez infailliblement à leur terme, et vous vous hâterez de regagner les sentiers de la justice. Pensez à l'enfer, âmes vertueuses, pour persévérer dans votre innocence. Continuellement exposées au danger de la perdre, vous puiserez dans cette pensée les moyens de vous y maintenir, les précautions pour n'en pas déchoir. Pensez à l'enfer, vous qu'afflige l'infortune. Cette méditation vous inspirera la patience qui adoucit les maux, la résignation qui les rend méritoires. Pensez à l'enfer, vous qui jouissez de la prospérité. En considérant le terme où vous conduirait l'abus des biens terrestres, vous en ferez l'usage pour lequel ils vous furent donnés. Pensez à l'enfer quand des circonstances impérieuses vous imposent des devoirs pénibles, des restitutions à effectuer, des pardons à accorder ou à demander, des passions à étouffer, des inclinations à réformer, des habitudes à redresser. Cette considération, vous élevant au-dessus des répugnances de la nature, vous fera trouver légères les obligations qui vous semblent les plus pénibles. Pensez à l'enfer au moment où les tentations viennent vous assaillir. Vous y résisterez avec force, en considérant que c'est de là qu'elles viennent, que c'est là qu'elles conduisent. Pensez à l'enfer, et les sacrifices les plus douloureux, les privations les plus pénibles, les pénitences les plus sévères, les mortifications les plus austères n'auront rien de rebutant, seront même agréables, pour vous soustraire aux peines éternelles (Card. DE LA LUZERNE, *Considérat. sur div. points de la mor. chrét.*).

Cette crainte (de l'enfer) est bonne pour le pécheur qu'elle retire du mal, de l'abîme des vices et des passions ; cette crainte est bonne aussi pour les justes eux-mêmes qui, dans certains moments de défaillance, n'ont plus de ressource que dans les menaces terribles, dans la pensée accablante des fins dernières, dans le souvenir de la mort qui vient, dans les appréhensions du tribunal qui va se dresser et dans les horreurs de l'enfer. Dans certaines occasions délicates, il n'y a plus que la terreur qui puisse glacer le cœur et retenir la main ; c'est quelquefois le dernier frein du juste lui-même, et encore il le blanchit d'écume (Mgr PICHENOT, *Les Psaumes du Dim.*).

plus sage n'est-il pas, celui qui sait éviter les maux de l'éternité ! Or, qu'est-ce qui nous donne cette sagesse capable de nous faire éviter l'enfer ? Le Saint-Esprit a répondu à cette question en disant : *Le commencement de la sagesse, c'est la crainte du Seigneur* (1). Qu'est-ce à dire, *la crainte du Seigneur* ? Cela veut dire, la crainte du Seigneur en tant que vengeur des infractions à sa loi, ou autrement, au fond, la crainte de l'enfer où Dieu châtie les violateurs de ses commandements. Ainsi, comprenons-le bien, la crainte du Seigneur, c'est en réalité la crainte de l'enfer du Seigneur ; et cette crainte de l'enfer est le commencement de la sagesse, parce que, comme nous le lisons dans un autre endroit de la sainte Écriture, *elle chasse le péché* (2), et par là préserve de l'enfer.

Ce n'est pas seulement au point de vue religieux que la crainte est le commencement de la sagesse, c'est aussi au point de vue naturel. Pourquoi les enfants sont-ils aussi peu prudents et aussi peu sages ? Pourquoi jouent-ils avec le feu, dont l'éclat leur plaît, ou bien avec des outils tranchants, ou bien avec des armes à feu ? pourquoi s'amusent-ils indifféremment jusque dans les endroits les plus dangereux, sur le bord d'un précipice ou d'une rivière ? pourquoi touchent-ils à des bêtes qui peuvent les mordre, à des plantes ou à des substances qui peuvent leur faire du mal ? Ils font tout cela parce qu'ils ne se rendent pas compte du danger qu'ils courent en agissant ainsi, et qu'en conséquence ils ne craignent pas. Mais lorsqu'on leur a fait comprendre, ou qu'ils ont appris par leur propre expérience, qu'en faisant telle ou telle chose, ils s'exposent à tel ou tel mal, alors, craignant ce mal, ils ne font pas la chose qui le leur causerait, et ainsi deviennent prudents et sages, grâce à la crainte. De là vient que, plus on vieillit, et plus on devient

1. Ps. cx, 10.

2. Eccli. i, 27. — *Confige timore tuo carnes meas, a judiciis enim tuis timui.* Ps. cxviii. Quid est, quod David timorem petat, quem jam habet? Nempe voluit, ut etiam in carnem redundet ex animo, et compescantur motus rebelles, qui illi sunt proprii : rogandum proin, ut timore Domini configantur oculi, configantur aures, configatur lingua, ita ut caro tota dici possit confixa, et crucifixa. Modus id impetrandi est metus judiciorum divinorum, *a judiciis tuis timui* (Segn. *Manna an.* 5. jul. n. 1).

sage, parce que plus on vieillit, mieux on connaît les choses nuisibles, et plus on les évite.

Or, si la crainte de maux, même minimes, suffit pour empêcher de tout petits enfants de faire ce qui les leur causerait, et ainsi les rendre sages ; combien ne devrions-nous pas plus craindre l'enfer, dont les maux sont infinis et éternels, et combien cette crainte ne devrait-elle pas nous rendre sages, en nous faisant éviter ce qui nous conduirait en enfer ! Cependant qu'arrive-t-il ? Que de petits enfants, après s'être brûlés plusieurs fois en touchant le feu, et plusieurs fois blessés en jouant avec des outils tranchants, touchent encore au feu, ou jouent encore avec ces outils, par hasard et par surprise, aussitôt nous les traitons d'étourdis et de sots ; et en même temps, après avoir mille fois mérité l'enfer par nos péchés, nous continuons d'en commettre sans cesse de nouveaux, sans la moindre retenue, comme si nous ne savions pas que tous ces péchés nous vaudront en enfer d'éternels supplices. Quels noms ne méritons-nous donc pas en agissant ainsi, et ne sommes-nous pas vraiment plus sots que les petits enfants ?

Oui, il faut le reconnaître, les chrétiens qui pèchent sans retenue sont plus étourdis et plus sots que les petits enfants eux-mêmes ; et ils sont plus étourdis et plus sots, parce que les petits enfants, craignant ce qui peut leur faire du mal, l'évitent au moins le plus souvent ; tandis que ces chrétiens, ne craignant pas l'enfer, ne s'imposent jamais la contrainte d'éviter le péché, qui les y conduira infailliblement.

Ainsi quiconque ne craint pas l'enfer ne l'évitera pas, puisque pour l'éviter il faut le craindre. Craignons-le donc, et craignons-le tous. Que ceux qui sont plus ou moins ouvertement pécheurs le craignent, car ce sont ceux-là surtout qui le méritent assurément, et qui certainement y seront condamnés, s'ils ne se hâtent de se convertir : *Le chemin que suivent les pécheurs*, dit le Saint-Esprit, *aboutit à* l'enfer (1). Mais que ceux qui vivent chrétiennement, que ceux qui s'efforcent de servir Dieu de tout leur cœur, craignent aussi l'enfer, car il n'est per-

1. Eccl. IX, 3

sonne qui ait l'assurance de n'y pas aller (1). Craignons-le donc tous, pour le passé d'abord, puisque *personne ne sait*, nous dit encore le Saint-Esprit, *s'il est digne d'amour ou de haine* (2). Nous savons bien une chose, c'est que tous nous avons mérité l'enfer par nos péchés ; mais il en est une autre que personne ne sait, c'est s'il s'en est vraiment repenti et en a obtenu le pardon. Craignons donc l'enfer à cause du passé, et, suivant un autre conseil encore du Saint-Esprit, *ne soyons jamais sans crainte au sujet des péchés que nous avons commis, alors même que nous en avons reçu l'absolution* (3). Craignons l'enfer aussi à cause de l'avenir, au sujet duquel nous n'avons pas plus d'assurance que pour le passé. Notre fragilité, qui nous a fait tomber tant de fois déjà dans le mal, peut nous y faire tomber encore, et par suite nous entraîner en enfer. Ne comptons ni sur nos bonnes résolutions, ni sur l'habitude plus ou moins affermie que nous avons d'éviter le péché et de pratiquer la vertu. *L'esprit est prompt*, nous avertit Notre-Seigneur, *mais la chair est faible* (4). Et l'apôtre saint Paul ajoute : *Que celui qui croit se tenir bien ferme prenne garde de tomber* (5). Il ne faut en effet qu'une circonstance ou un instant pour nous rendre coupables et dignes de l'enfer. Bien plus, même après une longue carrière consacrée à la vertu, on peut encore, non seulement tomber accidentellement par fragilité, mais s'enfoncer dans le vice et mourir dans l'impénitence, comme l'histoire en fournit des exemples. Ainsi le roi

1. Craignez, chrétiens, craignez les peines éternelles, dans quelque état que vous soyez : car si les saints ont craint l'enfer dans les solitudes et dans les déserts, où ils étaient séparés du monde, que ne devez-vous pas faire, vous qui êtes engagés dans le grand monde, toujours dans l'occasion, et dans le danger de vous perdre ? S'ils ont craint l'enfer dans l'exercice de la pénitence, et d'une vie austère, que ne devez-vous pas faire dans la mollesse et les plaisirs de la vie ? Craignez l'enfer, mais craignez encore davantage le péché ; parce que si l'enfer est horrible, ce n'est qu'à cause du péché qui mérite l'enfer (Bourdaloue, *Jeudi de la 2e sem. du Car.*).

2. Eccl. IX, 1.

3. Eccl. V, 5.

4. Matth. XXVI, 41.

5. I. Cor. X, 12.

Henri VIII d'Angleterre, après avoir magnifiquement défendu l'Église contre les protestants, se fit protestant lui-même, pour pouvoir satisfaire plus librement ses passions. Que de malheureux chrétiens, hélas ! en font plus ou moins autant, faute d'avoir craint l'enfer comme ils l'auraient dû ! Ne les imitons donc pas, mais entretenons au contraire toujours bien vivante dans nos cœurs la crainte de l'enfer, pour éviter plus sûrement d'y tomber (1). Cependant ce n'est pas encore tout de penser à l'enfer et de le craindre ; une troisième condition,

III. — Pour éviter l'enfer, c'est d'expier nos fautes passées. — Cette condition, on le conçoit, ne regarde strictement que les chrétiens qui ont commis des fautes graves, ceux qui n'en ont pas commis n'ayant pas naturellement à les expier. Mais ces chrétiens sont tellement rares, qu'il n'est pas à propos que nous parlions pour eux, et nous répéterons en conséquence d'une manière générale que, pour éviter l'enfer, il nous faut expier nos fautes passées.

Si je devais une somme d'argent, me suffirait-il, pour me libérer, d'y penser sans cesse, et sans cesse de craindre que mon créancier ne me fasse poursuivre, condamner et jeter en prison ? Assurément toutes mes pensées et toutes mes craintes ne serviraient absolument à rien ; pour me libérer,

1. Si les Ninivites, dit saint Jean Chrysostôme, n'avaient craint le renversement de leur ville, elle aurait été détruite ; si au temps de Noé, les pécheurs avaient craint le déluge, ils n'auraient pas péri dans les eaux ; si les Sodomites avaient craint de périr dans les flammes, ils n'auraient pas été brûlés. C'est un grand mal de négliger les menaces, et il n'est rien de plus utile que de réfléchir souvent à l'enfer (Drexelius, *L'Enfer*, conclus.).

Infra te vides hiare infernum, qui turmatim emittit atros spiritus ad insultum. Circa te vides mundum fallacem, qui plenus est laqueis. supra te vides cœlum, quod merito tibi infensum forte non amplius patrocinabitur. Intra te occurrunt tumultuantes affectus, qui contra spiritum fœderantur. Quis non tremat his omnibus perpensis ? (Segn. *Manna*. 2. maii, n. 2).

Quamdiu vita mortalis durat, nunquam est securitas contra peccatum ; quia angeli in cœlo, et homines in paradiso peccarunt. Loth inter peccatores pessimos innocens fuit, et exiens inde in monte cum propriis filiabus peccavit. Quis non timeat tantam infirmitatem ? (Claus. *Spicileg. univ.* lib. 6, n. 111).

il me faudrait payer la somme que je devrais. Toutefois, mes pensées et mes craintes ne seraient inutiles qu'à ma libération elle-même ; mais elles seraient au contraire très utiles pour me disposer et m'amener à me libérer. En effet, la pensée de ma dette ferait naître en moi la crainte des poursuites et de la prison ; et cette crainte, à son tour, me ferait chercher et employer les moyens de me libérer. Eh bien, il en est ainsi de la pensée et de la crainte de l'enfer. Par elles-mêmes, elles ne sauraient suffire pour nous empêcher d'y être condamnés ; mais la pensée de l'enfer nous fait craindre l'enfer, et la crainte de l'enfer nous pousse à accomplir ce qui peut nous en préserver. C'est ainsi que la pensée et la crainte de l'enfer nous sont indispensables, mais en même temps insuffisantes. Et voilà pourquoi, à la pensée et à la crainte de l'enfer, il nous faut ajouter, pour éviter d'y être condamnés, l'expiation des fautes que nous avons commises.

Cette expiation est de rigueur. La raison en est que le péché offense Dieu, et qu'il faut que toute offense de Dieu, pour être pardonnée, soit expiée. Dieu lui-même ne peut pas pardonner sans que le pécheur expie sa faute, car s'il le faisait, par là même il encouragerait le mal. Voilà pourquoi le Sauveur nous a dit expressément : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous* (1), c'est-à-dire, vous irez tous en enfer, séjour de la mort éternelle. Ainsi, d'une manière ou de l'autre, lorsqu'un péché a été commis, il faut qu'il soit expié. Si nous l'expions nous-mêmes en ce monde par des pénitences volontaires, Dieu se tient pour satisfait ; mais si nous ne l'expions pas volontairement, Dieu nous le fera expier dans les flammes vengeresses de son enfer.

C'est ainsi que l'ont compris tous les saints, et tous ont agi en conformité de leur foi. L'apôtre saint Paul, malgré les immenses mérites qu'il avait acquis par ses innombrables prédications, malgré les fatigues qu'il avait endurées, malgré les souffrances de tout genre qu'il avait eu à subir, ne pensait pas qu'il pût se dispenser d'expier ses fautes par des pénitences volontaires : *Je traite rudement mon corps*, disait-

1. Luc, XIII, 3.

il, *et je le réduis en servitude, de peur que, après avoir prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même* (1). Qu'on lise toutes les vies de saints que l'on voudra, on n'en trouvera pas un seul qui n'ait eu souci de s'imposer des pénitences pour expier ses péchés. Tous n'ont pas pratiqué la pénitence dans le même degré, mais tous l'ont pratiquée, puisqu'autrement ils ne seraient pas dans le ciel.

Or, qu'est-ce qui a poussé les saints à faire pénitence de leurs péchés? Nous venons d'entendre saint Paul nous l'apprendre : c'est parce qu'il craignait d'être réprouvé, qu'il traitait son corps avec dureté et le réduisait en servitude. Et c'est la même raison qui a armé tous les autres saints contre eux-mêmes, savoir, la crainte d'être condamnés à l'enfer. Pouvait-il en être autrement? Dès lors qu'ils savaient, d'un côté, que par leurs péchés ils avaient mérité l'enfer, et de l'autre, qu'ils avaient le moyen d'échapper à l'enfer en se châtiant eux-mêmes de leurs péchés par des pénitences volontaires, le plus élémentaire bon sens ne leur faisait-il pas voir que leur intérêt était de s'imposer ces pénitences pour échapper à l'enfer? Car ces pénitences, même les plus rigoureuses, étaient toujours infiniment moins pénibles que les horribles tourments de l'enfer, sans compter qu'elles duraient nécessairement très peu de temps, en comparaison des supplices de l'enfer, qui n'auront jamais de fin. C'est en effet ce que les saints ont très bien compris, et voilà pourquoi ils ont agi comme ils ont fait (2).

1. I. Cor. IX, 27.

2. Dura sunt, molesta sunt, horrent, quando narrantur, quæ quisque gravia valde patitur in hac vita ; in comparatione autem æterni ignis non parva, sed nulla sunt (S. AUG. serm. 109, *de Temp.*).

La méditation sérieuse des peines de l'enfer et de leur éternité produit à peu près l'effet du vin : plusieurs saints ont fait, à la vue de ces peines, des choses qui pouvaient être regardées comme les effets du délire d'hommes ivres. On pouvait dire d'eux : *Ces hommes sont dans les transports du vin*, Act. II, 13, comme on le disait des apôtres. Ils étaient ivres en effet ; mais le vin dont ils éprouvaient les transports était celui dont ils s'étaient énivrés en méditant profondément sur l'enfer. Combien ne s'en est-il pas trouvé parmi eux qui se sont cachés dans les déserts, qui se sont jetés dans les ronces et les épines, qui se sont plongés dans les eaux glacées, qui se sont condamnés à recevoir la neige tout nus, qui n'ont pas craint de se jeter dans les flammes pour se préserver du péché,

Eh bien, si les saints ont eu raison d'expier leurs péchés en ce monde par des pénitences volontaires, afin de n'être pas condamnés à les expier dans l'autre au milieu des flammes éternelles de l'enfer, ne devons-nous pas les imiter? Et s'ils ont été sages d'agir ainsi, ne serions-nous pas insensés d'agir autrement? Que penserions-nous d'un condamné à mort, à qui l'on offrirait d'annuler sa sentence, à la condition qu'il se frappât la poitrine du bout des doigts, et qui, plutôt que de remplir cette condition, préfèrerait se laisser couper la tête? Ne le considérerions-nous pas comme tout à fait aliéné? Eh bien, plus aliénés que cet homme sont les chrétiens qui n'expient pas leurs péchés en ce monde; car cet homme n'affronte qu'un supplice d'un instant, tandis que ces chrétiens affrontent des supplices sans fin. Ah! ne soyons pas de ces chrétiens aveugles et stupides. Que la crainte de l'enfer nous rende sages comme elle a rendu sages les saints, qu'elle nous fasse expier nos fautes comme elle les leur a fait expier, et comme eux nous n'aurons pas à aller les expier en enfer (1). — Une dernière condition,

qui rend digne des peines éternelles! Voilà quel était leur but: *Que la pourriture entre jusqu'au fond de mes os, et qu'elle me consume au dedans de moi, afin que je sois en repos au jour de l'affliction.* Habac. III, 16. Il m'est plus avantageux, disaient-ils, de mourir mille fois et d'être égorgé deux mille fois, que d'être exposé à perdre la vie éternelle. Tout homme que la vue de l'enfer ne retire pas du vice, est aussi stupide qu'un animal ou aussi insensible qu'un rocher (DREXELIUS, L'*Enfer*, ch. 17.).

1. J'ai mérité l'enfer! Ah! le puissant motif pour m'amener à la pénitence! Je puis dire avec Job, XVII: *Infernus domus mea est.* L'enfer est ma maison; c'est le lieu où je devrais être, si Dieu m'avait traité comme je le mérite. Oui, ces feux, ces opprobres, ces tourments éternels seraient mon partage, si Dieu n'avait plus écouté les sentiments de sa miséricorde, que ceux de sa justice et la voix de mes crimes. En vérité, puis-je avoir de la peine à me soumettre aux pénitences que m'impose un confesseur, ou aux croix que la Providence m'envoie, quand je pense que c'est en échange des tourments éternels que j'ai mérités? Les humiliations d'une vie pénitente me doivent-elles paraître rudes, quand je pense qu'elles me tiennent lieu des opprobres éternels auxquels je devais être condamné? Tout doit paraître doux à un homme qui a mérité, et qui a bien médité l'enfer, et je ne sais si je ne le mérite point encore. Ah! le grand motif de crainte! Ah! le grand motif d'humiliation! Que sais-je si je ne suis point destiné pour être un jour la victime de ces flammes vengeresses? Rien ne m'en peut assurer; les plus grands saints n'ont rien qui les en assure; et quels doivent être mes sentiments, étant un si grand pécheur? (Le P. NEPVEU, ap. Houdry, loc. cit.)

IV. — Pour éviter l'enfer, c'est de ne pas suivre la voie large. — Notre-Seigneur nous fait remarquer qu'il y a dans la vie deux voies, ou deux chemins, c'est-à-dire deux manières de vivre. L'une de ces voies, nous dit-il, est étroite, et peu de gens en trouvent l'entrée : c'est la voie qui mène au ciel. L'autre voie au contraire est large, et le nombre de ceux qui y passent est grand : c'est par cette voie large qu'on va en enfer (1).

Par voie étroite, il faut entendre, nous venons de l'insinuer, une manière de vivre où l'on est en quelque sorte à l'étroit. C'est en un mot la vie chrétienne, qui est en effet rigoureusement limitée par les préceptes divins, et où l'on n'avance qu'avec gêne et difficulté, parce qu'il faut sans cesse se contraindre dans ses goûts et ses inclinations, et combattre ses mauvais penchants (2). Ce qui caractérise

Si quelques-uns des moments que la bonté divine nous laisse encore étaient accordés aux malheureux que renferme l'abîme infernal, avec quelle ardeur ils embrasseraient les exercices de la plus rigoureuse pénitence ! Nous n'avons pas subi leur douloureux sort, mais nous en sommes menacés. Faisons ce qu'ils feraient s'ils le pouvaient, faisons-le pendant que nous le pouvons encore. A quels efforts l'amour inné de nous-mêmes ne doit-il pas nous porter pour éviter le plus affreux des maux que l'esprit humain puisse concevoir ! Il n'y a ni attention que nous ne devions apporter, ni précaution que nous ne devions prendre, ni embarras de conscience que nous ne devions éclaircir, ni occasions de péché dont nous ne devions nous éloigner, ni habitudes mauvaises auxquelles nous ne devions renoncer, ni inclinations dangereuses que nous ne devions réformer, ni privations auxquelles nous ne devions nous dévouer, ni sacrifices que nous ne devions nous imposer, ni mortifications auxquelles nous ne devions nous assujettir. La miséricorde tient encore suspendue sur nos têtes le glaive de la justice ; pendant combien de temps ? nous l'ignorons ; elle seule connaît le terme qu'il lui plaît de mettre à son indulgence. Usons, comme elle le désire, de sa longanimité ; mais n'en abusons pas. Qu'elle nous inspire le désir, qu'elle nous suggère le motif d'expier nos péchés comme elle nous en présente le moyen ; mais gardons-nous d'en faire un prétexte à les continuer. Songeons à ce qu'elle nous apprend, que la justice marche immédiatement à sa suite. Et jetons-nous dans les bras sauveurs de l'une, pour ne pas tomber dans les bras vengeurs de l'autre (Card. DE LA LUZERNE, loc. cit.).

1. Matth. VII, 13, 14.

2. Ce n'est pas que la voie du ciel soit pénible en elle-même, dit saint Chrysostome ; mais c'est à notre corruption et à notre lâcheté qu'elle est pénible : et elle n'est étroite qu'à ceux dont le cœur est resserré. Et le saint prophète nous marque admirablement par son exemple, que lorsque la

extérieurement, aux yeux de tous, ce genre de vie, c'est que peu de gens le mènent ; en sorte qu'il est assez facile de se rendre compte si l'on marche ou non dans la voie étroite : il suffit de voir si l'on vit ou non comme le petit nombre.

Par voie large, au contraire, il faut entendre ce genre de vie aisée, facile, où l'on ne s'oblige à rien, où l'on ne se refuse rien. On n'y connaît pas de commandements qui vous prescrivent de faire ceci, pas de commandements qui vous défendent de faire cela. Et s'il en existe, on n'en veut rien savoir. On entend vivre à sa guise, et comme il plaît. On se dit que la vie est courte, et qu'il faut en profiter ; que la nature demande des jouissances, et qu'il faut la satisfaire. On ne s'y occupe que du présent, que l'on s'efforce de rendre le plus agréable possible ; quant à l'avenir, s'il y en a un ou non, et quel il sera, on ne veut même pas y penser. Telle est la voie large, par où passe l'immense majorité du genre humain. Or cette voie, répétons-le, Notre-Seigneur déclare solennellement qu'elle conduit à la perdition, c'est-à-dire à l'enfer.

Eh bien, si la voie large conduit en enfer, qu'en devons-nous conclure, chrétiens ? Nous devons en conclure ce que nous disions tout à l'heure, savoir, que pour éviter l'enfer, il ne faut pas suivre cette voie ; et que si nous la suivons, fatalement nous irons en enfer. N'est-il pas évident que, si un chemin conduit à un abîme, on tombera dans cet abîme si l'on suit ce chemin ? et que la condition essentielle pour n'y pas tomber, c'est de ne pas suivre le chemin qui y mène ? Il en est de même relativement à l'enfer : encore une fois, pour l'éviter, il faut ne pas suivre la voie large qui y conduit. Et ne cherchons pas à nous rassurer et à nous faire illusion, en disant que nous ne faisons pas autrement que tout le monde, car c'est précisément parce que nous ne faisons pas autrement que tout le monde, que nous irons en enfer, puisque c'est le chemin de l'enfer que suit le grand nombre. Au lieu de nous ras-

charité nous a élargi le cœur, non seulement nous marchons, mais nous courons même dans la voie des saints préceptes : *Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum.* Ps. CXVIII. (Le Maistre de Sacy, *Évang. sel, S. Matth.* VII, 13).

surer, cette constatation que nous vivons comme le grand nombre doit donc au contraire à elle seule nous épouvanter, car elle est la preuve la plus certaine qu'en continuant de marcher avec cette catégorie de mauvais chrétiens, nous allons en enfer. Si, faisant partie d'une bande de criminels voués à l'avance aux plus terribles châtiments et à la mort, nous venions à nous rendre compte, tout à coup, du danger que nous courons en demeurant avec nos compagnons, ne nous efforcerions-nous pas de nous séparer d'eux, et de mener un autre genre de vie ? Bien plus affreux est le danger auquel nous sommes constamment exposés en vivant en quelque sorte dans la compagnie des mauvais chrétiens ; car avec eux nous suivons le chemin qui mène, non à la prison, non à l'échafaud, mais à l'enfer, entendons-le bien, à l'enfer éternel.

Le moyen infaillible d'échapper à ce malheur, c'est, nous le répétons, de ne plus suivre la voie large, et de ne plus vivre comme le grand nombre. C'est par conséquent, d'un côté, observer avec exactitude tous les préceptes divins, pour lesquels la masse infidèle des chrétiens n'a que de l'indifférence, si ce n'est du mépris ; et de l'autre, résister à toutes nos passions mauvaises, que ces mêmes chrétiens infidèles se plaisent au contraire à ménager, à caresser, à satisfaire et à entretenir. Voilà ce que c'est que ne plus suivre la voie large; voilà ce que c'est que se séparer de la masse de perdition, et voilà en quoi consiste le quatrième moyen d'échapper à l'enfer.

Ce moyen est le plus parfait de tous, et il suppose et même comprend les trois dont nous avons déjà parlé. En effet, ceux qui suivent la voie large certainement ne pensent pas à l'enfer, ne craignent pas l'enfer, et n'expient pas leurs fautes passées ; au contraire, c'est précisément parce qu'ils pensent à l'enfer, parce qu'ils craignent l'enfer, et parce qu'ils expient, par crainte de l'enfer, leurs fautes passées, que ceux qui cessent de suivre la voie large, la quittent. Ce sont des actes qui se tiennent, se fortifient et se complètent les uns les autres, jusqu'au point de produire la conversion, qui n'est autre chose que l'abandon de la voie large pour la voie étroite, c'est-à-dire pour la voie qui mène au ciel et à

Dieu. Car il n'y a que deux voies, la large et l'étroite. Ceux donc qui cessent de suivre la voie large, non seulement évitent avec certitude l'enfer, s'ils persévèrent ; mais encore, parce qu'ils prennent nécessairement par là même la voie étroite, ils s'assurent non moins certainement le ciel (1).

1. Deux hommes, dit Louis de Grenade, étaient unis par une étroite amitié. L'un des deux, étant mort, apparut à l'autre avec un extérieur triste et affligé. Puis, poussant un profond soupir, le défunt répéta jusqu'à trois fois ces paroles : « Personne ne croit ; personne ne croit ; personne ne croit. » Le vivant demande en tremblant ce que cela voulait dire. Le mort lui fit cette réponse : Personne ne croit avec quelle exactitude Dieu demande compte, combien ses jugements sont rigoureux et combien ses châtiments sont terribles. Après avoir dit ces mots, il disparut, tandis que l'autre, saisi d'une nouvelle crainte, réfléchissait avec la plus grande attention sur ce qu'il venait d'entendre. — Oh ! qu'il est vrai que personne ne croit que les jugements de Dieu sont rigoureux, que ses châtiments sont sévères ! On le crie si souvent dans la chaire de vérité, on répète si souvent ces paroles de saint Jean-Baptiste : *Faites pénitence, car la cognée est déjà à la racine des arbres ;* Luc. III, 19 ; mais « personne ne croit. » On lit dans les livres saints les pleurs et les supplices éternels dont on est menacé, mais « personne ne croit. » Dans combien de livres n'est-il pas fait mention du bonheur éternel, des délices et des beautés ravissantes du paradis ? mais « personne n'y croit. » Tous les ouvrages sont remplis d'exhortations pressantes de se faire violence pour arriver au ciel ; mais hélas ! « personne ne croit » qu'il faut se faire tant de violence pour y parvenir, personne ne le croit, ou ceux qui le croient sont en si petit nombre que Jésus-Christ a dû dire en gémissant : *Il y en a peu qui trouvent la porte du ciel.* La foi, qui nous donne un avant-goût de la vie éternelle, est chez nous une foi endormie et paresseuse. De là vient que les actes appelés héroïques et les entreprises magnanimes sont si rares. C'est ce qui faisait dire à un excellent auteur, qui sera toujours estimé par sa sublime piété, *Imitat. de J.-C.*, III, 3 : « Le monde ne promet que des avantages temporels et méprisables, néanmoins on le sert avec le plus grand zèle. Jésus-Christ promet des biens suprêmes et éternels, et les hommes ne le servent qu'avec indifférence et tiédeur. » On recherche une vaine récompense, on se dispute quelquefois vilement pour une pièce de monnaie, on ne craint pas de se fatiguer jour et nuit pour une chose de rien, pour une vaine promesse. Quel est l'homme si ardent et si agissant pour le ciel ? Combien n'en voit-on pas qui ne s'aperçoivent point des nuits fatigantes et laborieuses qu'ils passent aux jeux, aux amusements et aux danses, près d'une table couverte de verres et de liqueurs ? Quels sont les hommes qui veillent avec autant de plaisir pour Jésus-Christ, pour le ciel et pour les récompenses éternelles ? Nous le redirons mille fois : « Personne ne croit. » Quand la foi est vivante et qu'on croit aux joies éternelles du paradis et aux supplices éternels de l'enfer, on a des mœurs bien différentes, on mène une autre vie, on ne cherche pas à goûter des plaisirs passagers, des voluptés aussi infâmes

CONCLUSION. — Penser à l'enfer, craindre l'enfer, expier les péchés par lesquels nous avons mérité l'enfer, quitter la voie large qui nous conduirait en enfer, tels sont donc, chrétiens, les moyens que Dieu, dans sa miséricorde, a mis à notre disposition, pour que nous puissions, si nous le voulons, éviter l'enfer. Ces moyens sont en effet tellement excellents et efficaces, qu'avec leur secours, il ne dépend plus que de nous, ainsi que nous l'avons démontré, d'échapper à l'enfer. Et non seulement ils sont souverainement efficaces, mais ils sont en outre d'un emploi très facile, en sorte qu'il n'est personne qui ne puisse y recourir. Quoi de plus facile, en effet, que de penser à l'enfer ? Et qui pourrait, en y pensant, ne pas le craindre ? Et qui, craignant l'enfer, éprouverait la moindre difficulté à expier volontairement ses fautes en ce monde, pour n'en être pas châtié éternellement dans l'autre ? Et qui enfin, plutôt que d'avoir à expier de nouvelles fautes, ne trouverait pas plus facile de les éviter, en quittant la voie large où on les commet ? Dieu pouvait-il mieux proportionner à notre faiblesse et à nos dispositions ces moyens d'éviter l'enfer ? S'il ne nous eût indiqué que des moyens incertains et d'une difficulté extrême, nous ne devrions pas hésiter à nous en servir, car il n'y a rien qu'on ne doive tenter pour échapper à un si effroyable et si irréparable malheur. Mais, nous le répétons, ces moyens sont certains et faciles : pourrions-nous donc commettre la folie de n'y pas recourir ? Levons les yeux sur la croix : en ce jour, le Fils unique de Dieu, effrayé des affreux supplices qui nous attendent dans l'enfer, ne balance pas à répandre tout son sang pour en préserver ceux qui veulent unir leur expiation à la sienne. Et nous, qui sommes les intéressés, nous ne profiterions pas de son dévouement sublime et tout divin ? nous ne joindrions pas nos faibles efforts à ses grands travaux pour nous préserver de l'enfer ? Ah ! chrétiens, ne soyons pas insensés à ce point en ce qui nous regarde, et en ce qui regarde notre Sauveur, n'ajoutons pas, à ses souffrances, la douleur plus grande encore qu'il éprouverait en les voyant

qu'elles sont de courte durée ; on estime le travail ; on trouve qu'il est doux de souffrir (DREXELIUS, op. cit. c. 16).

rendues inutiles par notre endurcissement (1). Que nos cœurs s'émeuvent enfin jusqu'au fond : et sous l'empire de cette émotion trop justifiée, prenons la résolution irrévocable d'éviter l'enfer et de mériter le ciel, pour notre éternel bonheur et l'éternelle consolation du Cœur sacré de notre divin Maître, transpercé en ce jour pour notre salut.

TRAITS HISTORIQUES

Penser à l'enfer.

1. — Il n'est rien de plus utile que de réfléchir souvent sur

1. Notre-Seigneur, dans une de ses apparitions à la bienheureuse Baptiste Varani, lui fit connaître les peines que lui causa la vue anticipée de la damnation des âmes : « Sachez, ma fille, lui dit-il, comme elle l'a écrit elle-même, que mes peines furent immenses, et il vous sera facile de le comprendre, si vous faites attention que je suis le chef d'un corps dont tous les chrétiens sont les membres ; membres qui sont innombrables, comme vous voyez, et dont la plupart me furent, me sont et me seront arrachés par le péché mortel. Cette peine fut pour moi une des plus cruelles et des plus sensibles. Figurez-vous, en effet, quel est le supplice d'un criminel à qui l'on arrache les membres par la violence, et vous saurez quel fut mon martyre, à la pensée profondément sentie de tant d'âmes qui me sont arrachées pour toujours, et de tant d'autres qui se séparent de moi pour un temps, et me causent autant de déchirements qu'elles commettent de fautes mortelles. Or, il faut que vous sachiez que la douleur causée par l'abcission d'un membre spirituel, l'emporte d'autant sur celle d'un membre corporel, que l'âme est supérieure à la matière. Vous ne sauriez comprendre, ni vous, ni personne, combien est grande cette supériorité ; moi seul je sais apprécier la noblesse de l'âme et la bassesse du corps, parce que c'est moi qui ai fait l'un et l'autre. Vous ne sauriez donc comprendre, ni vous, ni personne, l'amertume et l'atrocité de la peine dont je parle ; peine pourtant si souvent renouvelée que le nombre en est incalculable. Pour ne parler ici que des damnés, autant d'âmes perdues, autant de membres arrachés de mon corps, avec les douleurs qu'il vous est facile d'imaginer... Dans l'accablement de ma douleur, j'aurais volontiers consenti à souffrir de nouveau toutes ces cruelles séparations avec leurs déchirements divers, non pas une seule fois, mais une infinité de fois, pour recouvrer une seule de ces âmes, et la voir réunie à l'intégrité de mes membres vitaux ; je veux dire à mes élus, qui conserveront éternellement la vie qu'ils tiennent de moi. C'est moi en effet qui suis la vie vitale, c'est-à-dire la vie de tous les êtres qui jouissent de ce grand bienfait. Vous pouvez juger par tout ce que je viens de dire, par les dispositions de mon cœur que je viens de vous manifester, combien les âmes humaines me sont chères. Notez bien cette confidence et n'en perdez pas le souvenir... Voilà, ma fille, quelle fut ma première peine intérieure, qui ne cessa, depuis ma conception jusqu'à ma mort, de déchirer mon cœur (Ribadéneira, *Vie des Saints*, 2 juin).

l'enfer ; parlez-en souvent, afin d'éviter d'y tomber. Il n'est pas possible qu'une âme qui s'inquiète en pensant à l'enfer, pèche promptement ; aucun de ceux qui ont l'enfer sous les yeux n'y tombera; aucun de ceux qui méprisent l'enfer n'évitera d'y tomber. — Jean Moschus, *Prat. spirit.* c. 141, rapporte qu'un solitaire du monastère de l'abbé Gérasime vint trouver le vieillard Alexandre, homme distingué par sa rare piété, et lui dit : Mon père, je pense à quitter ce monastère, parce que la cellule que j'habite est fort désagréable, et qu'elle me cause très souvent de l'ennui. Ce bon vieillard lui répondit : Cela me prouve clairement, mon fils, que vous ne vous occupez pas bien sérieusement ni des délices du ciel ni des peines de l'enfer ; car si vous y pensiez souvent, croyez m'en, vous ne ressentiriez aucun ennui dans votre cellule. — Le saint vieillard disait vrai. Il est constant que celui qui réfléchit attentivement sur le ciel et sur les supplices de l'enfer, ne sent pas les chagrins et les misères de la vie, ou du moins il sait les mettre à profit et est disposé à en souffrir de plus considérables pour se garantir de l'enfer (Drexelius, *L'Enfer*, conclus.).

2. — On demandait à l'abbé Olimpius comment il pouvait demeurer dans sa grotte, vu les grandes chaleurs auxquelles il était chaque jour exposé, et la multitude de mouches et de moucherons qui le tourmentaient cruellement ; il répondit : Je souffre volontiers toutes ces incommodités, pour éviter les tourments de l'éternité. Je souffre le moucheron, parce que j'ai en horreur le ver rongeur qui ne mourra jamais. Je souffre les ardeurs du soleil, parce que je redoute les feux éternels. Toutes ces incommodités sont passagères et n'auront qu'un temps ; elles finiront bientôt, tandis que les souffrances de l'enfer ne finiront jamais (Id. *Ibid.*).

3. — Un saint évêque de Paris, Guillaume, raconte ainsi l'une de ses pratiques : « J'éteins l'incendie des passions, dit-il, dans l'incendie de l'enfer ; au plus fort de mes tentations, je fais de la fournaise éternelle un lieu de rafraîchissement, et, ce qui est plus singulier encore, pour fuir l'enfer, je fuis en enfer. Plus j'y demeure, plus je me sens de sécurité, de force et de confiance. » — Saint François de Borgia descendait sept fois le jour en esprit dans l'enfer, afin, disait-il, de n'y pas descendre en corps et en âme pour une éternité, suivant ces deux conseils réunis, du roi David : *Descendant in infernum viventes,* Ps. LIV, et de saint Bernard : *Ne descendant morientes.*

4. — En 1540, le B. Pierre Lefèvre, un des premiers compagnons de saint Ignace de Loyola, se rendant de Parme à Rome, en suivant la route de Florence à Sienne, se trouva surpris par la nuit au

milieu d'un pays infesté de voleurs et de bandits. Il eut recours, selon sa coutume, à son ange gardien : il aperçut bientôt une maison, où il alla demander l'hospitalité. On était au mois d'octobre ; le temps était froid et pluvieux. Les gens qui habitaient la métairie, voyant que le voyageur était prêtre, l'accueillirent avec respect, et l'invitèrent à s'approcher du feu pour sécher ses vêtements. Tandis qu'il était assis près du foyer, et parlait à ses hôtes des choses de Dieu, on entendit un bruit de pas précipités, puis des coups violents sur la porte ; et voilà des hommes armés jusqu'aux dents, qui se jettent dans la maison. C'était une bande de brigands. Ils étaient seize, et demandèrent tumultueusement qu'on leur donnât toutes les provisions qu'on avait en réserve. Puis, s'étant rangés autour d'une table, ils se mirent à boire et à manger au milieu des chants grossiers et de propos indécents. Le B. Pierre Lefèvre ne s'était pas dérangé ; il restait assis, calme, pensif, les yeux fixés sur le feu. Le chef des bandits lui demanda ce qu'il faisait là. L'homme de Dieu ne répondit pas d'abord. « Tu ne réponds pas ? reprit le brigand. Es-tu sourd ? Es-tu muet ? — Non, répondit-il alors, mais une pensée occupe mon esprit. — Quelle est cette grande pensée ? Dis-nous, à quoi penses-tu ? — Je pense, dit-il d'un ton calme et grave, que la joie des pécheurs est bien malheureuse ; ce feu me rappelle celui de l'enfer, auquel ils ne pourront échapper, s'ils ne se hâtent de revenir sincèrement à Dieu. » Ces paroles furent dites avec une force et une onction qui saisit de respect ces hommes barbares. Ils ne dirent plus une parole, et le serviteur de Dieu profita de leur attention pour leur parler du danger qu'ils couraient de tomber entre les mains de la justice humaine, et plus encore, entre celles de la justice de Dieu. Puis il en vint à la sécurité d'une bonne conscience, à la miséricorde de Dieu, dont il leur dit des choses si touchantes, qu'il les fit fondre en larmes et demander pardon de leurs péchés. Il les encouragea et les disposa si bien, que tous les seize se confessèrent à lui durant cette nuit (SCHOUPPE, *Le dogme de l'enfer*, ch. 9).

Craindre l'enfer.

1. — La crainte de l'enfer fortifie les plus faibles. Deux femmes chrétiennes, Domnine et Théonille, furent amenées devant le préfet Lysias, qui leur intima l'ordre de renoncer à la foi pour adorer les idoles. Elles s'y refusèrent nettement. Alors Lysias fit allumer un bûcher, et en même temps dresser l'autel des faux dieux. « Choisissez, leur dit-il, ou brûler de l'encens sur l'autel de nos dieux, où être brûlées vous-mêmes dans les flammes de ce bûcher. » — Elles répondirent sans hésiter un instant : « Nous ne craignons pas ce

bûcher, qui s'éteindra bientôt. Le feu que nous craignons, c'est celui de l'enfer, qui ne s'éteint jamais. Pour ne pas y tomber, nous détestons vos idoles et nous adorons JÉSUS-CHRIST. » — Elles subirent le martyre l'an 285.

2. — Celui qui craint l'enfer n'y tombera pas, parce qu'au moment de la tentation, cette crainte le retiendra dans le devoir. Saint Martinien avait vécu vingt-cinq ans dans la solitude, quand Dieu permit que sa fidélité fut mise à une violente épreuve. Une femme perfide, la courtisane Zoé, vint le solliciter au mal. Elle s'était travestie en mendiante, et profitant d'une pluie d'orage, vint frapper à la cellule de Martinien, lui demandant un abri. Le saint anachorète ne put le refuser dans ces circonstances. Il laissa entrer cette étrangère, et ayant allumé du feu, il l'invita à sécher ses vêtements. Mais bientôt la malheureuse, jetant les haillons d'emprunt dont elle s'était couverte, se montre aux yeux de Martinien avec la parure la plus brillante et avec tous les attraits de la séduction. Le serviteur de Dieu, en présence de ce redoutable péril, se souvint de l'enfer; et s'approchant du feu qui flambait dans l'âtre, il ôta sa chaussure et plongea ses deux pieds dans le brasier. La douleur lui arrachait des cris ; mais il dit à son âme : « Hélas ! mon âme, si tu ne peux endurer un feu si faible, comment pourras-tu supporter le feu de l'enfer ? » La tentation fut vaincue ; et Zoé, s'étant elle-même convertie, passa le reste de ses jours dans la pratique des austérités les plus rigoureuses et de toutes les vertus qui font les grands saints.

3. — Un autre solitaire, assailli par une tentation violente, et craignant d'être vaincu, alluma sa lampe. Puis, pour se pénétrer vivement de la pensée de l'enfer, il mit ses doigts dans la flamme, et les y laissa brûler avec des douleurs inexprimables. « Puisque tu veux pécher, dit-il, en s'adressant à lui-même, et accepter l'enfer, qui sera le châtiment de ton péché, éprouve d'abord si tu auras la force de supporter le tourment d'un feu éternel. »

4. — Le P. Bussy, de la Compagnie de JÉSUS, donnait, au commencement de ce siècle, dans je ne sais quelle grande ville du Midi, une importante mission, qui ébranlait toute la population. C'était au cœur de l'hiver, on approchait de Noël, et il faisait grand froid. Dans la chambre où le Père recevait les hommes, il y avait un poêle avec un bon feu. Un jour, le Père vit approcher un jeune homme, qu'on lui avait recommandé à cause de ses désordres et de ses fanfaronnades d'impiété. Le P. de Bussy s'aperçut bientôt qu'il n'y avait rien à faire avec lui. « Venez ça, mon bon ami, lui dit-il gaiement, n'ayez pas peur, je ne confesse pas les gens malgré eux.

Tenez, asseyez-vous là, et faisons un peu la causette en nous chauffant. » Il ouvrit le poêle, et s'aperçut que le bois allait bientôt être consumé. « Avant de vous asseoir, apportez-moi donc une ou deux bûches », dit-il au jeune homme. Celui-ci, un peu étonné, fit cependant ce que le Père lui demandait. « Maintenant, ajouta le Père, mettez-moi ça dans le poêle, là, bien avant dans le fond. » Et comme l'autre entrait le bois dans la porte du poêle, le P. de Bussy lui prit tout à coup le bras et le lui enfonça jusqu'au fond. Le jeune homme pousse un cri et saute en arrière : « Ah ça ! s'écria-t-il, est-ce que vous êtes fou ? vous alliez me brûler ! — Qu'avez-vous donc, mon cher, reprit le Père tranquillement, est-ce qu'il ne faut pas vous y habituer ? Dans l'enfer, où vous irez, si vous continuez à vivre comme vous vivez, ce ne sera pas seulement le bout des doigts qui brûlera dans le feu, mais tout votre corps ; et ce petit feu n'est rien en comparaison de l'autre. Allons, allons, mon bon ami, du courage, il faut s'habituer à tout. » Et il voulut lui reprendre le bras. L'autre résista, comme on le pense bien. « Mon pauvre enfant, lui dit alors le P. de Bussy, en changeant de ton, réfléchissez-y donc un peu : tout ne vaut-il pas mieux que d'aller brûler éternellement en enfer ? Et les sacrifices que le bon Dieu vous demande pour vous faire éviter un si effroyable supplice, ne sont-ils pas en réalité bien peu de chose ? » — Le jeune libertin s'en alla pensif. Il réfléchit en effet ; il réfléchit si bien, qu'il ne tarda pas de revenir auprès du missionnaire, qui l'aida à se décharger de ses fautes et à rentrer dans la bonne voie (Schouppe, loc. cit.).

Expier les fautes dont on serait châtié en enfer.

1. — Césaire rapporte qu'un homme pervers, pour qui on avait beaucoup prié, tomba malade et vint à mourir. Comme on allait l'ensevelir, il revint à la vie, et se leva plein de force, mais saisi d'une extrême frayeur. Interrogé sur ce qui lui était arrivé : « Dieu, répondit-il, vient de m'accorder une grâce insigne : il m'a montré l'enfer, immense océan de feu, où je devais être plongé pour mes péchés. Un délai m'a été accordé, afin que je rachète mes péchés par la pénitence. » — Depuis lors ce pécheur fut changé en un autre homme. Il ne songeait plus qu'à expier ses péchés par ses larmes, ses jeûnes et ses prières. Il marchait nu-pieds sur les ronces et les épines, ne vivait que de pain et d'eau, donnait aux pauvres tout ce qu'il gagnait par son travail. Quand on l'engageait à modérer ses austérités : « J'ai vu l'enfer, répondait-il, je sais qu'on ne saurait trop faire pour l'éviter. Ah ! l'enfer ! si tous les arbres et toutes les forêts étaient entassés en un vaste bûcher, et

qu'on y mît le feu, j'aimerais mieux rester dans ce brasier jusqu'à la fin du monde, que d'endurer pendant une heure seulement le feu de l'enfer. » (Id. *Ibid.*).

2. — Le Vén. Bède parle d'un riche habitant du Northumberland, que la vue de l'enfer changea pareillement en un homme nouveau. Il s'appelait Trithelme, et menait une vie mondaine, assez semblable à celle du mauvais riche de l'Évangile. Dieu, par une miséricorde exceptionnelle, lui donna une vision, dans laquelle il lui montra les tourments éternels des damnés. Revenu à lui, Trithelme fit une confession de tous ses péchés, distribua tous ses biens aux pauvres, entra dans un monastère, où il ne mit aucunes bornes à ses austérités et à ses pénitences. En hiver, il se tenait dans l'eau glacée ; en été, il supportait le poids de la chaleur et du travail, il pratiquait des jeûnes rigoureux et continua ses austérités jusqu'à la décrépitude. Quand on lui parlait de modérer ses pénitences : « Si vous aviez vu comme moi les peines de l'enfer, répondait-il, vous parleriez autrement. — Mais comment pouvez-vous soutenir de si grandes rigueurs ? — Je les compte pour rien, auprès des tourments de l'enfer que j'ai mérités par mes péchés. » (Id. *Ibid.*).

Cesser de suivre la voie large.

1. — Saint Dosithée, qui vécut au VIe siècle, fut élevé comme page à la cour de Constantinople, et mena d'abord une vie toute mondaine, dans une ignorance profonde des vérités de la foi. Comme il avait beaucoup entendu parler de Jérusalem, il en fit un voyage par un motif de curiosité. C'est là que la miséricorde de Dieu l'attendait. Elle se servit pour le toucher d'un tableau placé dans une église, et représentant les supplices de l'enfer. On y voyait des malheureux au désespoir, plongés dans une mer de feu, où des monstres horribles s'acharnaient à les tourmenter et se faisaient un jeu de leurs tortures... Frappé de ces scènes terribles, Dosithée en demanda l'explication à une personne inconnue qui se trouvait là. « C'est l'enfer, lui répondit-elle, ce sont les supplices des réprouvés. — Combien de temps dureront leurs supplices ? Pourquoi donc sont-ils réprouvés ? Est-ce que moi-même je pourrais tomber dans un tel malheur ? Que me faut-il faire pour être en sûreté contre l'enfer ? » — Telles furent les questions que Dosithée proposa tour à tour à la personne qui l'instruisait. Il fut tellement impressionné de ses réponses, qu'à l'heure même il quitta le monde pour aller vivre dans la retraite. Il entra dans un monastère où, grâce à la pensée de l'enfer qu'il avait toujours devant les yeux, et à la sage direction de l'abbé Dorothée, qu'il y trouva, il devint un modèle de toutes les vertus (Id. *Ibid.*).

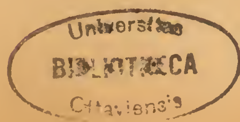
2. — Au siècle dernier, un jeune Flamand, nommé Bertrand Corneille, jouissait d'une si mauvaise réputation qu'on le nommait le roi des divisions et des querelles. On le voyait toujours au cabaret, au jeu et aux danses. La veille du jour des Cendres, au milieu d'un festin et dans les divertissements, le Seigneur le toucha vivement en faisant briller sur lui un rayon de l'éternité. Il sortit de table comme pour aller prendre l'air. Ses compagnons de plaisir allèrent le chercher et le trouvèrent plongé dans la tristesse et occupé de différentes pensées. Ils lui dirent de chasser ces pensées et de revenir au lieu de l'assemblée, ou dans un cabaret, s'il aimait mieux, lui faisant entendre qu'il avait mis assez de temps à respirer et à prendre l'air. Mais au lieu de se rendre à leurs désirs, il commença par leur parler d'une manière très sérieuse de la mort, du compte qu'il faudra rendre au souverain Juge, de l'enfer, de l'éternité. On pensa d'abord qu'il ne parlait ainsi que pour badiner ; mais tous furent extrêmement surpris quand ils reconnurent qu'il parlait très sérieusement. Voici les dernières paroles qu'il leur adressa : « J'ai pris, mes amis, la résolution de mener une vie toute différente, de renoncer aux divertissements, d'avoir des mœurs conformes aux principes de la foi chrétienne. Je pense qu'il n'y a rien de plus prudent que de ne rien négliger pour assurer l'affaire de son salut. Je crois qu'il n'est jamais trop tard pour rentrer en soi-même. Je regrette de ne pas m'être attaché plus tôt à cette pensée. Je conçois maintenant que ces plaisirs frivoles et passagers doivent être suivis de l'éternité. Mon parti est pris. Pour vous, faites vos réflexions et songez à votre plus importante affaire. » — Après avoir parlé ainsi, il les quitta et les laissa dans un grand étonnement, qui en ramena plusieurs. Tous ceux qui avaient été témoins de sa dissipation et du caractère bouillant dont il avait donné tant de preuves, ne pouvaient s'empêcher d'être surpris d'un changement si subit. — Ce fut dans ce temps-là que le P. Éleuthère Fontanus Menenas, jésuite, fit un voyage dans le pays de Bertrand, dont il avait entendu parler, et qui du reste le connaissait, ce qui le détermina à aller loger chez lui. Aussitôt qu'il y fut arrivé, Bertrand se jeta à ses pieds et le pria instamment de le recevoir dans sa Compagnie. Ayant après un certain temps obtenu ce qu'il demandait, il fut chargé d'un emploi dont il s'acquitta pendant trente quatre ans, jusqu'à sa mort. Il prenait un soin extrême des malades, et observait la règle avec la plus grande exactitude (DREXELIUS, Op. cit. c. 17).

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.






U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 07 11 16 3